Louis Côté

L'inscription des sociétés non occidentales dans la modernité

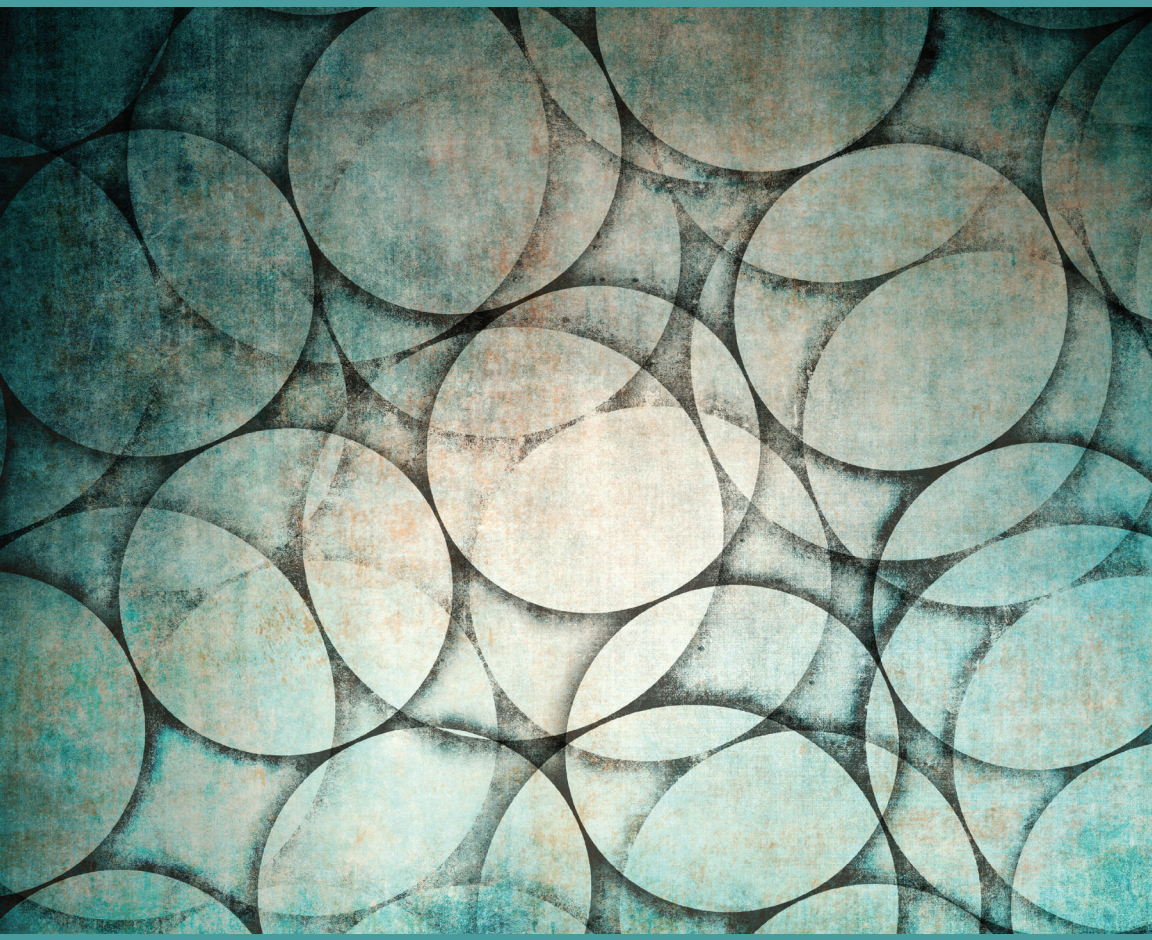

Presses de l'Université du Québec

L'inscription des sociétés non occidentales dans la modernité

Du même auteur aux Pressses de l'Université du Québec

L' ÉTAT DÉMOCRATIQUE, 2e ÉDITION
FONDEMENTS ET DÉFIS
Louis Côté
2014, ISBN 978-2-7605-4110-8, 272 pages

QUEBEC-ONTARIO RELATIONS
A SHARED DESTINY ?
Sous la direction de Jean-François Savard, Alexandre Brassard et Louis Côté
2013, ISBN 978-2-7605-3141-3, 304 pages

LES RELATIONS QUÉBEC-ONTARIO
UN DESTIN PARTAGÉ ?
Sous la direction de Jean-François Savard, Alexandre Brassard et Louis Côté
2011, ISBN 978-2-7605-3001-0, 324 pages

LA GOUVERNANCE
FRONTIÈRES, DISPOSITIFS ET AGENTS
Sous la direction de Louis Côté
2011, ISBN 978-2-7605-3100-0, 460 pages

ÉTAT STRATÈGE ET PARTICIPATION CITOYENNE
Sous la direction de Louis Côté, Benoît Lévesque et Guy Morneau
2009, ISBN 978-2-7605-2402-6, 300 pages

Membre de L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS DE LIVRES

Presses de l'Université du Québec
Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450, Québec (Québec) G1V 2M2
Téléphone : 418 657-4399 *Télécopieur :* 418 657-2096
Courriel : puq@puq.ca *Internet :* www.puq.ca

Diffusion / Distribution :

CANADA Prologue inc., 1650, boulevard Lionel-Bertrand, Boisbriand (Québec) J7H 1N7
Tél. : 450 434-0306 / 1 800 363-2864

FRANCE AFPU-D – Association française des Presses d'université
Sodis, 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 77 403 Lagny, France – Tél. : 01 60 07 82 99

BELGIQUE Patrimoine SPRL, avenue Milcamps 119, 1030 Bruxelles, Belgique – Tél. : 02 7366847

SUISSE Servidis SA, Chemin des Chalets 7, 1279 Chavannes-de-Bogis, Suisse – Tél. : 022 960.95.32

DANGER LE PHOTOCOPILLAGE TUE LE LIVRE

La Loi sur le droit d'auteur interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

Louis Côté

L'inscription des sociétés non occidentales dans la modernité

Presses de l'Université du Québec

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada

Côté, Louis, 1949-

L'inscription des sociétés non occidentales dans la modernité

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 978-2-7605-4256-3

1. Histoire sociale. 2. Modernité. I. Titre.

HN13.C67 2015 306.0903 C2015-940064-3

Les Presses de l'Université du Québec
reconnaissent l'aide financière du gouvernement du Canada
par l'entremise du Fonds du livre du Canada
et du Conseil des Arts du Canada pour leurs activités d'édition.

Elles remercient également la Société de développement
des entreprises culturelles (SODEC) pour son soutien financier.

Conception graphique
Richard Hodgson

Image de la couverture
iStockphoto.com

Mise en pages
Le Graphe

Dépôt légal : 2e trimestre 2015
› *Bibliothèque et Archives nationales du Québec*
› *Bibliothèque et Archives Canada*

© 2015 – Presses de l'Université du Québec
Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

Imprimé au Canada

À Sylvie

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1

PREMIÈRE PARTIE
LES TROIS PREMIERS ORDRES HUMAINS 13

CHAPITRE 1 LE PROCESSUS D'HOMINISATION ET L'ORDRE PRIMITIF 15
1. L'émergence et la nature de l'humain 15
2. L'organisation sociale des sociétés primitives 23
3. La religion dans les sociétés primitives 29
4. Le passage à la tribu 31

CHAPITRE 2 L'ORDRE NÉOLITHIQUE 35
1. Le processus de néolithisation 35
2. Les transformations sociopolitiques 39
3. Les transformations idéologiques 44

CHAPITRE 3 L'ORDRE PRÉMODERNE 47
1. La révolution urbaine 47
2. De la chefferie au royaume, puis à l'empire 50
3. Du polythéisme au monothéisme 54
4. Les effets sur les individus et les sociétés 61
5. Des économies interconnectées 65
6. Des parcours qui font exception 70

DEUXIÈME PARTIE
L'ÉMERGENCE ET L'ÉVOLUTION DE LA MODERNITÉ EN OCCIDENT 83

CHAPITRE 4 L'EXISTENCE D'UN QUATRIÈME ORDRE HUMAIN ET SES SOURCES 85
1. L'hypothèse de la modernité comme nouvel ordre humain 85
2. Le polycentrisme de l'espace et un système de pouvoir éclaté 89
3. L'autonomisation du politique 95
4. L'ouverture économique, sociale et intellectuelle 100

CHAPITRE 5 L'ÉTAT SOUS LA MODERNITÉ 103
1. Un État souverain, mais limité 104
2. Le libéralisme politique 110
3. La souveraineté populaire 114
4. La démocratie représentative 123
5. L'État-nation 130

CHAPITRE 6 L'IMAGINAIRE SOCIAL SOUS LA MODERNITÉ 137
1. La sortie de la religion 138
2. Le projet d'autonomie 142
3. La liberté 146
4. L'égalité 154

CHAPITRE 7 LE CAPITALISME ET LA MODERNITÉ 159
1. L'essor de l'Occident et l'émergence d'un nouveau capitalisme 160
2. La crise du libéralisme 170
3. L'État social régulateur 180
4. Le néolibéralisme et la mondialisation 188
5. Les grands enjeux économiques actuels 197

CHAPITRE 8 L'INDIVIDU ET LE SOCIAL SOUS LA MODERNITÉ 205
1. La nature et la dynamique de l'individualisation 207
2. L'individualisation sous la modernité organisée 211
3. L'individualisation sous la modernité avancée 216
4. La crise et l'approfondissement de la démocratie 222

TROISIÈME PARTIE
L'INSCRIPTION DANS L'ORDRE MODERNE 233

CHAPITRE 9 LA DIFFUSION DE LA MODERNITÉ HORS OCCIDENT 235
1. La modernité : un transfert possible, souhaitable, incontournable ? 236
2. Le poids de l'Occident 243
3. Les ambivalences des sociétés non occidentales 255

CHAPITRE 10 LES CONDITIONS D'APPROPRIATION DE LA MODERNITÉ 259
1. Le processus d'émergence économique 260
2. Le processus de démocratisation 265
3. Le processus d'individualisation des rapports sociaux 275

CHAPITRE 11 DES DÉFIS PROPRES À CERTAINS ENSEMBLES GÉOPOLITIQUES 279
1. L'Amérique latine 280
2. L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient 289
3. L'Asie méridionale et orientale 304
4. L'Afrique subsaharienne 320

Conclusion 341

Bibliographie 347

INTRODUCTION

DIFFÉRENTS PARADIGMES S'OPPOSENT AUJOURD'HUI quant à la question de l'accès à la modernité. Dominant dans les milieux de la coopération au développement, le premier s'inscrit dans une perspective évolutionniste qui s'est affirmée depuis le XIXe siècle et selon laquelle « la modernité représentait le stade ultime d'actualisation d'un potentiel d'évolution présent en principe dans toute société humaine[1] ». Accompli en tout premier lieu par l'Occident, le progrès vers la modernité serait donc inéluctable puisque prédéterminé. S'il peut être freiné par certains manques ou des résistances, il est également susceptible d'être favorisé. D'où les orientations de l'aide au développement qui se déploie à partir des années 1950 :

1. Eisenstadt, 1994, p. 15.

depuis un soutien à la croissance par l'apport de ressources financières et technologiques jusqu'à l'appui à l'émergence et à la consolidation d'une société civile vivante en passant par le parrainage dans la mise en place de nouvelles institutions politiques et administratives. Dans les années 1960, cette conception modernisatrice a trouvé une assise dans les théories développementalistes comme celle de Rostow[2] qui propose une vision linéaire du développement en cinq grandes étapes depuis la société traditionnelle jusqu'à la société de consommation. Ces « lois du développement » censées être les mêmes pour tous ont été remises en cause à partir des années 1970 par les théories de la dépendance qui s'attachent aux conditions historiques de la domination du centre sur la périphérie qui expliqueraient l'« avance » des uns et le « retard » des autres[3]. Les théories de la dépendance ont été elles-mêmes rapidement contestées en raison de leur tendance à transformer les périphéries en victimes passives du système capitaliste mondial. Si la stagnation, voire le recul, de certains pays sous-développés ne saurait être analysée en termes de dysfonctionnements passagers, elle ne peut non plus être simplement expliquée par des pratiques inéquitables et spoliatrices[4]. La montée des dragons asiatiques puis celle des pays émergents ont finalement discrédité en bonne partie les théories de la dépendance.

Rejetant les approches développementaliste et de la dépendance, un nouveau paradigme émerge dans les années 1980[5]. Fondé sur une compréhension sociohistorique qui prend en compte à la fois le temps long, l'analyse culturelle et les jeux d'acteurs, il opère en quelque sorte un retour à l'approche développée par Max Weber dans ses efforts pour cerner le caractère propre à la modernité et les raisons pour lesquelles cette modernité a émergé dans la civilisation occidentale et uniquement dans celle-ci[6]. Il s'appuie sur un ensemble de travaux de sociologie historique qui ont réexaminé les conditions de production de la modernité occidentale et, pour certains, procédé à des comparaisons avec les trajectoires historiques suivies par d'autres sociétés ou d'autres cultures. Ce nouveau paradigme, qui, par comparaison avec le *développementalisme*

2. Rostow, 1962.
3. Rist, 1996.
4. Chabal et Daloz, 1999.
5. Médard, 1991.
6. Bouretz, 1996.

et le *dépendantisme*, pourrait être qualifié de *civilisationnisme*, s'est largement imposé dans les communautés de chercheurs. En rattachant la modernité à ses origines, il lui redonne profondeur, unité et cohérence et s'oppose ainsi à une approche instrumentale de la modernisation qui sélectionne des aspects institutionnels ou techniques[7]. S'il apparaît fécond, il tend par ailleurs parfois à confondre modernité et Occident, modernisation et occidentalisation. À force d'explorer le parcours occidental dans sa spécificité, bon nombre d'auteurs en viennent à faire de la modernité un fait culturel ou, plus précisément, civilisationnel, ce qui bien sûr limiterait, sinon empêcherait toute appropriation. Sans verser dans le choc intercivilisationnel à la Huntington[8], plusieurs en viennent à douter de la possibilité que les sociétés autres qu'occidentales puissent accéder à la modernité. C'est ainsi que, dans un discours prononcé à Séville en juin 2007, Régis Debray affirmait : « Une technique ancienne ou nouvelle est universalisable, non une culture[9]. » Si les humains peuvent se rendre identiques les uns aux autres au plan de l'outillage (outils, machines, techniques, sciences), il ne saurait en être de même au plan des institutions (formes d'existence sociale et structures du pouvoir) et, encore moins, à celui des valeurs.

Bertrand Badie s'élève contre des excès de ce type :

> Redécouvrir la pluralité – et la relativité – culturelle est un acquis précieux de la critique sociologique récente ; sombrer dans le culturalisme le plus absolu et dans le relativisme le plus total ne peut conduire qu'au paradoxe. Respecter l'histoire, raisonner enfin en termes de trajectoires historiques de développement, n'oblige nullement à aller jusqu'à dissoudre entièrement le concept de modernité politique. Rompre avec l'évolutionnisme conduit à donner à la modernité un ancrage historique, à appréhender les circonstances qui ont favorisé sa construction, et donc à la situer dans sa genèse occidentale ; la démarche n'empêche pas d'envisager, à partir de là, son extension ou sa complète recomposition hors du monde occidental, bien au contraire[10].

Badie propose donc de repenser la modernité dans deux directions : celle de son invention par l'Occident qui permet d'en doter le concept d'une identité sociohistorique et celle de sa diffusion et de son transfert lorsqu'elle est reconstruite et réinventée ailleurs[11]. Mais pour que

7. Habermas, 1988 ; Mappa, 1995.
8. Huntington, 2007.
9. Debray, 2007.
10. Badie, 1997, p. 10-11.
11. *Ibid.*, p. 12.

cette distinction tienne, ne faut-il pas rompre avec cet entendement de la modernité comme étant *essentiellement* un fruit de la civilisation occidentale ? Que l'Occident ait forgé la modernité, et qu'il y soit parvenu à travers une trajectoire singulière, cela n'est pas contestable. Pour autant, cela veut-il dire que la modernité est *par essence* occidentale ? Comment définir l'identité sociohistorique de la modernité ? Si elle peut être reconstruite et réinventée ailleurs, la modernité peut-elle être simplement comprise à la façon d'Eisenstadt « comme un type spécifique de civilisation qui, depuis l'Europe, s'est propagé dans le monde entier sous des aspects économiques, politiques et idéologiques[12] ».

Le présent ouvrage entend proposer un cadre conceptuel qui permet de relever le double défi présenté par Badie. Ce cadre est fondé sur une conception de la modernité comme ordre humain particulier, distinct des ordres humains qui l'ont précédé. Un ordre humain correspond non seulement à un type de société, ou à une forme particulière de coexistence humaine, qui se matérialise dans des institutions, mais également à un type d'outillage, à un type de compréhension et de rapport au monde (à la nature, à la société, à l'humain et au divin) et finalement à un type d'être humain (manières de penser, de sentir, d'agir, de croire, de créer). Ainsi que le suggérait Paul Ricœur[13], tout en soulignant les difficultés et les périls d'une pareille entreprise, on peut envisager une dialectique de ces divers plans plutôt que de postuler leur irréductibilité.

Une telle perspective sur l'histoire de l'humanité ne nie aucunement le fait qu'il y a pluralité de cultures et de civilisations, mais elle conçoit celles-ci comme venant moduler ou plutôt informer un ordre humain donné. Chaque ordre humain est empreint d'une grande diversité. De même qu'il y a eu une multiplicité de cultures parmi les sociétés primitives et un grand nombre de cultures et de civilisations parmi les sociétés traditionnelles qui leur ont succédé, de même y a-t-il non pas une mais des modernités. Mais si les idées, les représentations, les valeurs, les structures de la personnalité et les institutions diffèrent, elles ne poussent pas hors sol. Elles sont développées dans des conditions matérielles et sociales données. Par-delà la juste critique de l'explication marxiste de l'histoire par la seule réalité des intérêts matériels et économiques, il nous faut rompre avec une lecture idéaliste réactionnelle de l'émergence de la modernité qui, insistant à raison sur l'importance de l'évolution

12. Eisenstadt, 1994, p. 17.
13. Ricœur, 1991, p. 247-248.

des significations sociales, abstrait celle-ci de ses relations avec les transformations touchant les rapports sociaux, l'économie ou encore l'outillage. Pourtant, on ne pourrait, par exemple, imaginer une société de chasseurs-cueilleurs, inscrite dans le premier ordre humain, passer d'une pensée narrative, qui modélise les évènements en leur attribuant du sens et en les reliant sous forme d'analogies, à une pensée analytique ou théorique qui analyse et formule des lois. C'est que seule l'écriture permet un travail constant sur les idées, un processus collectif de débat, d'examen, de vérification et de formulation de théories formelles[14]. Bien sûr, si l'écriture permet un tel passage à une autre forme de pensée, elle ne détermine pas la portée de cette dernière, ainsi que le démontrerait une comparaison entre la Grèce antique et les puissances asiatiques qu'elle avoisinait.

Ce dernier exemple nous permet de répondre à une autre objection qui pourrait être formulée à l'encontre de notre cadre conceptuel à l'effet que celui-ci renouerait avec une vision évolutionniste et déterministe. Je me référerai ici à Norbert Elias qui, confronté à ce type d'objection, soulignait que la notion d'évolution des sociétés est aujourd'hui marquée d'un stigmate tel qu'elle semble difficilement utilisable pour la recherche. Et pourtant, nous dit-il, « [q]uand on embrasse du regard le mouvement passé dans son ensemble, on constate que l'évolution s'est faite dans une direction déterminée[15] ». Il ne s'agit pas de formuler « une loi inéluctable de l'histoire de l'humanité[16] », mais de comprendre le processus d'évolution qui a eu cours jusqu'à maintenant, son orientation et ses raisons. Ce sont bien sûr les humains qui ont réalisé cette évolution qui, précise Elias, est « née de multiples projets, mais sans projet, animée par de multiples finalités, mais sans finalité[17] ». On ne saurait non plus interpréter cette évolution comme étant porteuse d'un progrès absolu. Elle est marquée d'ambivalences et de contradictions. Pour reprendre l'expression d'Axel Honneth[18], elle est génératrice de dynamiques paradoxales. Soulignons enfin que, loin d'être un ordre humain achevé tel que le postulent les postmodernistes, la modernité poursuit un développement qui ne semble pas prêt de se tarir.

14. Donald, 1999.
15. Elias, 2003, p. 301.
16. *Id.*, 1997, p. 115.
17. *Ibid.*, p. 108.
18. Honneth, 2006.

Dans les chapitres qui suivent, je tenterai d'étayer les affirmations qui viennent d'être énoncées. La lecture que je propose est de nature macrosociologique, une approche peu pratiquée au cours des dernières décennies, sans doute à cause des orientations théoriques liées au paradigme *civilisationniste*, mais peut-être également du fait du caractère incomplet et hypothétique qu'une telle entreprise présente toujours. Il y a bien eu l'ouvrage de North, Wallis et Weingast qui, paru en 2009, propose un cadre conceptuel tentant d'intégrer de multiples perspectives (économique, politique, du comportement social) en vue de fournir une interprétation de l'histoire humaine des derniers millénaires. Mais si l'ambition qui m'anime est proche de celle de ces auteurs et que les ordres humains que je distingue présentent certaines similarités avec les ordres sociaux qu'ils différencient, tout au moins dans leur découpage temporel respectif, j'emprunterai pourtant une perspective d'étude fort différente de leur néo-institutionnalisme uni-causal fondé sur l'hypothèse que « les caractéristiques des ordres sociaux dépendent des moyens mis en œuvre par les sociétés pour limiter et contrôler la violence[19] ». J'aurai par ailleurs à dialoguer avec deux autres auteurs, Jack Goody et Jean Baechler, qui, empruntant des perspectives différentes et soutenant des points de vue contrastés, ont élaboré au cours des dernières années des œuvres macrosociologiques considérables.

Parmi les principes qui sont à la base de la lecture que je propose, il y a tout d'abord l'affirmation de l'importance des divers types d'économies (économie de chasse et de cueillette, économie agricole, économie industrielle) qui, sans les déterminer, posent des conditions de possibilité aux différentes formes d'organisation sociale. Il s'agit ici de prendre en compte les facteurs matériels qui conditionnent les perspectives d'action et non pas de tout subordonner aux intérêts économiques comme si ceux-ci pouvaient être définis et perçus en dehors de toute vision du monde. Ainsi que Weber l'entendait, ce sont bien les images du monde « qui orientent l'action en définissant les intérêts. Parce que ce sont elles qui dégagent ce qui a un intérêt, c'est-à-dire ce qui est suffisamment porteur de sens pour motiver une action ou imposer sa transformation[20] ». Par ailleurs, et en ceci réside notre deuxième principe, toute compréhension du monde est elle-même liée à une expérience sociale et politique du monde. Non pas qu'une expérience donnée engendre

19. North, Wallis et Weingast, 2010, p. 18.
20. Bouretz, 1996, p. 111.

une compréhension du monde particulière de façon déterministe. Mais les façons de penser – tout comme les façons de sentir – ne sont ni innées ni arbitrairement convenues, elles se forment à partir de l'expérience. Cette expérience n'est toutefois jamais nue mais toujours déjà mise en forme et en sens[21], d'où notre troisième principe qui touche le rapport entre individu et société. Il s'inscrit dans la perspective qui court depuis Aristote jusqu'à Weber et Elias en passant par Rousseau et Tocqueville et selon laquelle chaque ordre politique favorise la dominance d'un type d'humains[22]. Même s'ils ne sont pas enfermés en elles et qu'ils sont capables de s'en arracher, tout au moins partiellement, les êtres humains sont inscrits dans des humanités particulières : ils sont historiquement et politiquement engendrés. Il ne s'agit pas ici d'essentialiser la culture, mais de rappeler que le seul programme génétique de l'humain étant celui d'imiter et d'apprendre, la structure de la personnalité adulte est une résultante de la transmission de la culture par l'éducation[23]. L'individu incorpore un ensemble de dispositions, de manières de juger et d'agir qui, sans régir mécaniquement ses actions et aptes à la souplesse et à l'adaptation, fondent une intercompréhension pratique avec autrui qui est à la base du lien social. Cette conception nous invite donc à sortir du faux dualisme qui oppose sujet individuel et société. Les sujets effectifs sont toujours des sujets sociohistoriques.

La question de la périodisation constitue l'un des enjeux majeurs de cet ouvrage. La division en périodes dépend bien sûr de l'objet étudié et des caractéristiques retenues comme discriminantes. C'est ainsi, par exemple, qu'Yves Lambert[24], dans son exploration de la naissance et de l'évolution des religions, distingue les cinq périodes suivantes auxquelles correspondent des formes religieuses particulières : le Mésolithique, qui connaît différentes formes de chamanisme ; le Néolithique, au cours duquel les peuples agriculteurs et éleveurs pratiquent les religions orales agro-pastorales ; les royaumes antiques, dans lesquels prévalent les religions polythéistes ; les grands empires, au sein desquels sont fondées les religions de salut universalistes ; la modernité, où l'on assiste à la transformation des religions de salut, à l'émergence de systèmes séculiers et à l'apparition de nouvelles voies spirituelles. Que peut-il en être d'une périodisation qui vise l'histoire universelle

21. Legros, 1990.
22. Hennis, 1996.
23. Cuche, 1996.
24. Lambert, 2007.

dans une perspective multidimensionnelle et cherche à différencier les ordres humains qui se sont succédé jusqu'ici ? On peut facilement convenir de distinguer le Paléolithique, qui s'étend depuis l'apparition de l'humain jusqu'à il y a 10 à 12 000 ans, du Néolithique qui voit les populations de chasseurs-cueilleurs se sédentariser et s'adonner à l'agriculture et à l'élevage. Mais doit-on inclure le processus de néolithisation et la formation des « civilisations » organisées en États dans un même stade ? Et qu'en est-il de la modernité ? Sur ces deux questions, Goody et Baechler divergent, Goody distinguant nettement la « révolution néolithique » de la « révolution urbaine », là où Baechler les amalgame, mais refusant à la différence de ce dernier de voir dans la modernité une configuration originale. Faisant appel à l'un et à l'autre, je distinguerai pour ma part quatre ordres humains (primitif, néolithique, prémoderne et moderne) qui présentent, je tenterai de le démontrer, des ensembles cohérents d'éléments spécifiques. Cette position m'apparaît non seulement théoriquement défendable, mais la seule pouvant permettre de comprendre les défis particuliers que rencontrent les différentes sociétés actuelles face à la modernité.

Comparée aux trois ordres qui l'ont précédée, la modernité sera appréhendée comme la conjonction de trois processus (la formation et la démocratisation d'États-nations, l'essor d'une économie capitaliste et l'individualisation des rapports sociaux) qui, se renforçant les uns les autres, participent à l'avènement d'un nouvel ordre humain empreint des valeurs d'autonomie, de liberté et d'égalité. Pour des raisons qui tiennent à la singularité de l'histoire européenne, ces trois processus constitutifs de la modernité ont émergé en Occident, ce qui n'empêche pas les sociétés non occidentales de s'engager dans ces processus qui sont dans les faits en voie de s'universaliser. L'inscription dans la modernité, qui n'a rien d'automatique, répond aux motivations de multiples acteurs : volonté des États de relever les défis posés par les puissances occidentales qui exercent une hégémonie planétaire depuis plus de deux siècles, aspiration des populations à un développement qui permet d'améliorer leur niveau de vie et à un État de droit qui assure le respect de leurs droits et libertés, quête de la part de nouvelles générations d'intellectuels et de militants d'un État démocratique qui rend possible la participation citoyenne. Cependant, la nature concrète et le rythme de cette inscription dépendent pour chaque société des caractéristiques acquises au cours de son parcours historique et des circonstances dans lesquelles elle a été confrontée à la modernité. Nous sommes loin de connaître toute

la variété des modulations que les processus constitutifs de la modernité pourront emprunter, non seulement en raison des différences culturelles et civilisationnelles qui participent à leur réinvention, mais du fait que les contradictions inhérentes à la modernité, continuant à jouer sinon à s'approfondir, vont assurément susciter des transformations imprévisibles. Car la modernité n'est pas porteuse d'un progrès absolu. Comme les autres ordres qui l'ont précédée, elle est marquée d'ambivalences et de contradictions, elle est génératrice de dynamiques paradoxales, induisant tout à la fois de nouvelles possibilités et de nouvelles contraintes de réalisation pour les humains. Cela est évident pour le capitalisme qui, depuis plus de deux siècles, a fait la preuve de son efficacité matérielle comme mode de production de la richesse sociale tout autant que de son pouvoir destructeur lorsqu'il est laissé à lui-même. Comme les pays émergents nous en font de nouveau la démonstration, le décollage économique offre des possibilités d'accomplir des progrès considérables dans la lutte contre la pauvreté ainsi que dans les domaines de la santé et de l'éducation, mais il présuppose le plus souvent une oppression et une exploitation éhontée des ouvriers, engendre de fortes inégalités et provoque une pollution désastreuse de l'environnement. Au plan mondial, dans un contexte d'économie globalisée, les marchés peu régulés favorisent tout autant le décollage que le déclin industriel ou la stagnation et déclenchent par leur démesure des crises économiques dévastatrices. L'individualisation revêt également un caractère ambivalent : elle est à la fois un vecteur de libération de l'initiative individuelle et d'émancipation des individus du carcan des traditions et de toutes les figures de la dépendance sociale, et un facteur de fragilisation ou d'insécurisation en rendant chacun plus comptable de son avenir, et ce, quel que soit le niveau de ressources dont il dispose. Quant à l'État-nation démocratique qui crée et protège des droits civils, politiques et sociaux, s'il est devenu sans conteste la figure dominante du paysage politique contemporain, il renferme toujours la menace potentielle d'un nationalisme étroit, xénophobe et agressif alors qu'il est désormais confronté sinon au désengagement du moins à une accentuation des formes de contre-démocratie qui entretiennent le populisme et un certain sentiment d'impuissance.

Le présent ouvrage se présente en trois parties. La première trace le portrait des trois premiers ordres humains en autant de chapitres. Assez succincte, surtout pour les deux premiers ordres, mais permettant tout de même de valider la fécondité des principes qui guident notre interprétation de l'histoire de l'humanité, cette description vise avant tout

à offrir des points de comparaison qui nous seront utiles ultérieurement pour mieux saisir les spécificités de la modernité et en bien comprendre les sources. Après un rappel touchant l'origine des humains et une considération portant sur la nature humaine et ses actualisations, le chapitre 1 examine les caractéristiques morphologiques, politiques, sociales, économiques et idéologiques du premier ordre humain, celui qui a servi de matrice aux sociétés primitives. Consacré au deuxième ordre humain, le chapitre 2 traite du processus de néolithisation qui en a été à l'origine ainsi que des transformations sociopolitiques et idéologiques qu'il a générées et qui expliquent les propriétés de ce deuxième ordre. Plus étoffé parce que portant sur l'ordre humain ayant immédiatement précédé la modernité, et qualifié pour cette raison d'ordre prémoderne, le chapitre 3 analyse la révolution urbaine et les transitions fondamentales qu'elle a entraînées dans les domaines politique, idéologique, économique, mais aussi intellectuel. Dans le but de préciser certains éléments constitutifs de la matrice du troisième ordre humain, il s'arrête également sur deux parcours qui font exception, celui de l'Afrique subsaharienne qui n'a pas connu la révolution urbaine et celui de la Grèce antique qui semble avoir échappé, pour un temps, aux caractéristiques communes aux sociétés du troisième ordre humain et qui a même préfiguré la modernité dans quelques-uns de ses aspects.

La deuxième partie explore l'hypothèse d'une modernité constituant un nouvel ordre humain en étudiant tour à tour ses dimensions politique, idéologique, économique et sociale. Après avoir discuté de la recevabilité d'une telle hypothèse, le chapitre 4 examine trois facteurs de temps long pouvant expliquer que la modernité a émergé en Europe : l'absence d'unification politique, l'autonomisation du politique, l'ouverture économique, sociale et intellectuelle provoquée par les grandes découvertes. Le chapitre 5 traite de l'évolution et des attributs fondamentaux de l'État moderne, un État souverain mais assujetti au droit, un État de démocratie libérale qui accorde le primat à l'individu, mais dont la légitimité tient à la souveraineté populaire, un État-nation. Le chapitre 6 s'intéresse d'abord à la rupture inscrite par la modernité dans la trajectoire du religieux avant d'expliciter les principes générateurs de cette modernité : l'autonomie, la liberté et l'égalité. Le chapitre 7 se penche sur l'essor du capitalisme en Occident et l'histoire mouvementée qu'ont connue les sociétés modernes face à cet essor, depuis la crise du libéralisme économique qui s'est déployée à la fin du XIXe siècle

et dans la première moitié du XXe siècle jusqu'à la crise financière et économique mondiale des années 2008 et suivantes, en passant par la mise en place et la remise en cause de l'État social régulateur dans la seconde moitié du XXe siècle. Centré sur l'individu, le chapitre 8 étudie le processus d'individualisation engagé sous la modernité et ses effets sur l'organisation sociale et politique.

La troisième partie envisage l'inscription des sociétés non occidentales dans l'ordre moderne. Après avoir discuté de la question du transfert possible, souhaitable ou même incontournable de la modernité dans ces sociétés, le chapitre 9 rappelle les effets causés par l'hégémonie occidentale ainsi que les ambivalences des sociétés non occidentales à cet égard. Le chapitre 10 analyse les conditions nécessaires pour que s'amorcent et évoluent les processus constitutifs de la modernité, l'essor d'une économie capitaliste, la formation et la démocratisation d'États-nations et l'individualisation des rapports sociaux. Le chapitre 11 examine les défis particuliers que l'appropriation de la modernité pose à quatre ensembles géopolitiques qui constituent autant de cas de figure distincts dans leur rapport à la modernité : l'Amérique latine, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, l'Asie méridionale et orientale, l'Afrique subsaharienne.

Le questionnement qui est au fondement de la présente étude émane d'un parcours personnel. Suscitée par mon engagement dans un organisme de soutien au développement international (Rallye Tiers-Monde) à la fin des années 1960, ma réflexion sur les raisons pouvant expliquer les différences de trajectoire historique des diverses sociétés n'a jamais cessé. Elle a été particulièrement aiguisée par quelque 25 années d'interventions de formation et de consultation auprès d'équipes de fonctionnaires responsables des réformes administratives dans de nombreux pays, notamment en Afrique subsaharienne. Visant à fournir un cadre d'ensemble, une grille de lecture permettant une saisie du mouvement historique, ce livre, à la fois essai et ouvrage de synthèse, revêt un caractère nettement multidisciplinaire. Il s'appuie donc sur les apports de nombreux spécialistes en sociologie, en anthropologie, en philosophie politique, en économie, en psychologie et en histoire. Les multiples citations signalent l'ampleur de la dette à leur égard. Je veux en outre remercier trois chercheurs qui me sont proches et dont les commentaires ont permis de bonifier mon texte : Dominique Darbon, Benoît Lévesque et mon fils, François Côté-Vaillancourt. Mais ainsi que

le veut l'usage, et pour des raisons qui apparaîtront ici absolument évidentes, je précise que les interprétations sont miennes et que nul auteur ne peut en être tenu responsable. Merci enfin aux gens des Presses de l'Université du Québec qui ont su encore une fois transformer un texte en un très beau livre.

PREMIÈRE
PARTIE

LES TROIS PREMIERS ORDRES HUMAINS

CHAPITRE 1

LE PROCESSUS D'HOMINISATION ET L'ORDRE PRIMITIF

CHAPITRE 2

L'ORDRE NÉOLITHIQUE

CHAPITRE 3

L'ORDRE PRÉMODERNE

CHAPITRE 1

LE PROCESSUS D'HOMINISATION ET L'ORDRE PRIMITIF

1. L'ÉMERGENCE ET LA NATURE DE L'HUMAIN

Afin de nous donner une perspective, commençons par un rappel touchant l'origine et la dispersion des humains. L'humain moderne, *Homo sapiens*, est le dernier représentant de la lignée des hominidés, ou *homininés*, selon la dénomination qu'utilisent aujourd'hui certains pour distinguer l'espèce *Homo* et ses cousins immédiats des grands singes. Jusqu'à tout récemment, les premiers hominidés connus, caractérisés entre autres par la bipédie et leur capacité cérébrale, étaient les australopithèques qui sont apparus en Afrique orientale il y a environ 4 millions d'années, mais la découverte de nouveaux genres fossiles d'hominidés au Kenya en 2000, puis au Tchad en 2001, a reporté les origines à 6 et même à 7 millions d'années. Les premières traces d'*Homo* remontent, elles, à 2,5 millions d'années, moment où *Homo habilis*,

capable d'un langage articulé et d'une pensée conceptuelle, apparaît en Afrique orientale et australe. D'autres espèces humaines vont se succéder, dont *Homo ergaster* (*Homo erectus*), le premier humain à avoir quitté l'Afrique et conquis l'Eurasie, jusqu'à l'avènement d'*Homo sapiens* il y a quelque 150 à 200 000 ans. Il y a environ 100 000 ans, un groupe *d'Homo sapiens* migra hors d'Afrique et se répandit d'abord au Moyen-Orient, puis vers l'Asie du Sud-Est et l'Océanie, atteignant l'Australie au moins 45 000 ans avant notre ère. Divisée en divers sous-groupes, une vaste population a aussi essaimé à partir du Moyen-Orient à travers toute l'Eurasie, mais à des époques et dans des directions différentes. De cette population eurasienne, un groupe revint apparemment sur ses pas jusqu'en Afrique, tandis qu'un autre groupe quitta l'Eurasie par le détroit de Béring il y a au moins 13 000 ans[1] et devint conséquemment le premier groupe humain à pénétrer en Amérique. C'est ainsi qu'avec l'expansion de l'humain moderne, de nouvelles régions et de nouveaux continents ont été peu à peu occupés par des groupes qui, se séparant de leurs communautés d'origine, allaient s'installer plus loin.

Après avoir coexisté pendant plusieurs dizaines de milliers d'années avec d'autres humains tels l'homme de Neandertal, en Europe, et l'homme de Solo, en Asie, *Homo sapiens* devient le seul et unique représentant de la lignée des *Homo* entre 30 000 et 10 000 ans avant notre ère. Terme d'une évolution, il hérite non seulement de dispositions physiques et mentales, mais aussi de tous ces développements comportementaux qu'ont connus ses prédécesseurs, par exemple, la fabrication d'outils de pierre taillée, qui a vu le jour aux alentours de 2,6 millions d'années, ou encore l'usage du feu, attesté dès 500 000 ans avant notre ère. Il incarne en même temps une certaine rupture ou une accélération dans l'évolution qui devient apparente lorsque l'on considère la transition entre le Paléolithique moyen et le Paléolithique supérieur, entre 45 000 et 30 000 ans[2].

1. Le premier peuplement de l'Amérique fait l'objet de débats au sein de la communauté scientifique, les dates retenues allant de 13 000 à 40 000 ans.
2. Les armes et les outils confectionnés par les hominidés constituent l'une des principales sources d'information des préhistoriens, notamment ceux fabriqués en pierre, en vertu de leur résistance. C'est la raison pour laquelle les principaux découpages temporels ont été opérés à partir de la nature de ces armes et de ces outils. On distingue ainsi le Paléolithique, âge de la pierre taillée ou, littéralement, âge de la pierre ancienne, du Mésolithique, âge de la pierre moyenne, et du Néolithique, âge de la pierre polie ou, littéralement, nouvel âge de la pierre. Le Paléolithique débute avec l'apparition de l'homme, il y a environ 2,5 millions d'années, et s'achève il y a 10 à 12 000 ans. En raison de l'évolution technologique et culturelle qui l'a ponctué, on le subdivise en Paléolithique inférieur (2,5 millions d'années à 300 000 ans), Paléolithique moyen (300 000 ans à 35 000 ans), Paléolithique supérieur (35 000 ans à 12 000 ans).

Les sociétés du Paléolithique supérieur, qui forment des ensembles socio-culturels qui sont pour la première fois aussi clairement délimités, vont en effet se caractériser par des développements technologiques nombreux et localement diversifiés (dans la fabrication d'outils, par exemple, l'utilisation de nouvelles techniques de taille de la pierre et de nouvelles matières : ivoire, os, bois de cervidés), mais également par l'invention de l'art figuratif qui témoigne de l'essor de la pensée symbolique. Un débat anime la communauté scientifique sur les causes de cette évolution stupéfiante. Certains considèrent que celle-ci résulte simplement d'un déterminisme biologique. Selon eux, l'évolution humaine s'explique tout bonnement par l'amélioration des capacités psychiques permise par l'accroissement du cerveau. De fait, les productions techniques et symboliques manifestent des propriétés intellectuelles supérieures et si *Homo sapiens* a connu des variations morphologiques au cours des âges (une gracilisation, c'est-à-dire un allègement des os, de l'ensemble du squelette), sa capacité cérébrale élevée se serait, elle, maintenue depuis tout au moins les 35 ou 40 derniers millénaires. Depuis lors, l'évolution comportementale a été culturelle et non plus biologique. Sans nier l'importance du biologique comme condition de possibilité, Georges Guille-Escuret s'élève contre ce réductionnisme naturaliste : « Durant l'hominisation, le cerveau passe de 600 cm^3 à 1 300 cm^3, sans que l'homme ne [*sic*] devienne un frénétique inventeur et, tout d'un coup, il se met à bouleverser le monde cependant que sa capacité céphalique demeure imperturbable[3]. » Il réfute ainsi le présupposé selon lequel « l'achèvement biologique de l'homme coïnciderait forcément avec son accomplissement psychologique et son implication dans une organisation sociale singulière[4] ».

D'autres auteurs insistent sur le rôle qu'a pu jouer le langage dans l'émergence du fait humain. Suivant Jean-Jacques Hublin,

> [s]eul un langage moderne, avec une syntaxe comparable à la nôtre, pouvait sous-tendre les représentations symboliques, l'organisation sociale complexe et les réseaux d'échange du paléolithique supérieur […] Les hommes de Neandertal et les premiers hommes modernes possédaient certainement des capacités cognitives assez élevées et un langage opérationnel, mais une révolution mentale et sans doute aussi linguistique a dû précéder l'accélération phénoménale du rythme des inventions et la complexification des échanges au cours des derniers 50 000 ans[5].

3. Guille-Escuret, 1994, p. 275.
4. *Ibid.*, p. 277.
5. Hublin, 2008, p. 199.

En accord avec cette position touchant le rôle du langage dans la transition du biologique à la culture, Jean-Claude Kaufmann explique que le langage

> est avant tout un produit, le résultat d'un très long processus. Avant de devenir un véritable système abstrait incorporé de manière implicite, des générations d'hommes ont dû le construire pas à pas, à partir de contextes précis, impliqués dans des situations dont ils cherchaient à se sortir de façon plus efficace. L'objectif premier n'est pas de produire des sons mieux articulés, il est de catégoriser le monde avec davantage de précision[6].

Une classification, ajoute-t-il, effectuée non pour le pur plaisir mais pour mieux maîtriser le monde. S'inspirant de Guille-Escuret, Kaufmann précise :

> Le langage est essentiel en ce que, comme l'outil, il est une extériorisation qui conserve la mémoire du social naissant (pour l'essentiel infraconsciente bien qu'il s'agisse d'un système de signes) et se constitue ainsi comme moyen de transmission indépendant du biologique[7].

Car l'outil, note-t-il, constitue tout autant que le langage le substrat de la mémoire sociale externalisée en dehors de la mémoire humaine. L'outil garde la mémoire de sa fabrication :

> Un marteau peut difficilement servir à manger de la soupe. Alors qu'il se révèle l'instrument idéal pour enfoncer un clou. Il n'est guère besoin de longues explications pour faire comprendre à un novice cette capacité du marteau. Il lui suffit de voir quelqu'un enfoncer un clou : l'instrument livre immédiatement le savoir (résultat d'une longue histoire sociale) qu'il porte en lui[8].

Guille-Escuret fait un pas de plus dans l'analyse en postulant que le saut décisif dans l'humanisation serait intervenu à partir du moment où se serait opérée une jonction stable et organisée entre la technique et le langage, ce moment où la parole appliquée aux gestes techniques aurait permis de dépasser le simple apprentissage par imitation (un mode d'apprentissage commun aux humains et à plusieurs autres espèces animales dont, évidemment, les grands singes, et qui est entièrement fondé sur les mémoires individuelles) pour assurer une capitalisation de l'acquis et favoriser un progrès technique rapide :

6. Kaufmann, 2001, p. 40.
7. *Ibid.*, p. 41.
8. *Ibid.*, p. 177.

> La lenteur des évolutions techniques au paléolithique ne devient compréhensible que si le langage n'est pas impliqué régulièrement dans la production des outils. L'état primitif du langage peut expliquer une incapacité à agir sur la chaîne opératoire pendant un certain laps de temps. Mais il paraît également probable que le langage s'est appliqué préférentiellement à d'autres secteurs d'activité (relations interindividuelles, notamment) et que l'apprentissage des techniques s'est réalisé principalement, ou même exclusivement, sur le mode imitatif jusqu'à une époque récente (autour du Paléolithique supérieur). L'hominisation serait donc aussi la longue histoire d'une jonction entre le langage et la technique, jonction qui contiendrait le dépassement d'un apprentissage inféodé à l'imitation et, simultanément, l'installation du fait social[9].

Comme le résume Kaufmann, « ce ne sont pas des individus devenus intelligents qui ont inventé la civilisation, c'est inversement le fait social qui a produit des individus pleinement humains[10] ». Cette production des individus se réalise dans des cultures diversifiées qui se développent sur la base du fait social. Car, contrairement à ce qu'il en est pour les animaux, il n'y a pas de nature prédéterminée de l'humain. Tous les humains ont bien sûr en commun une même nature spécifique. C'est en effet par nature que tous les membres de l'espèce humaine, sauf accident, se servent de leurs mains, marchent sur leurs jambes, éprouvent des besoins fondamentaux semblables, sont pourvus des mêmes organes sensoriels et font certaines mimiques déterminées, telles celles du rire ou de l'expression de la peur. Tous les humains ont aussi une même condition : tous se situent dans un temps dont ils ont conscience et qui leur permet de se projeter dans l'avenir ; tous sont capables de faire, d'agir, de connaître ; tous sont ouverts au sens de la distinction entre le vrai et le faux, le réel et l'imaginaire, un bien et un mal, un pouvoir légitime et un pouvoir illégitime ; tous sont ouverts à la question du sens de la vie et de la mort. Pourtant, n'étant pas guidés par un code instinctuel inscrit dans leur génome, et jouissant par conséquent d'un degré important de liberté dans l'expression de cette nature qui leur est propre, c'est toujours à travers une compréhension du monde façonnée par une culture que les humains perçoivent le monde, éprouvent la satisfaction de leurs besoins organiques, se rapportent à leur condition commune et s'individualisent. Comme le constate Lévi-Strauss, « la culture n'est, ni simplement juxtaposée,

9. Guille-Escuret, 1994, p. 292.
10. Kaufmann, 2001, p. 31.

ni simplement superposée à la vie. En un sens, elle se substitue à la vie, en un autre elle l'utilise et la transforme, pour réaliser une synthèse d'un ordre nouveau[11]. »

En effet, si évidentes qu'elles paraissent au sein de la vie habituelle, les manières humaines de voir, de penser, d'agir, de sentir, de transiger ne sont jamais naturelles en ce sens qu'elles sont toujours imprégnées d'une culture. Le monde auquel les humains se rapportent n'est pas simplement donné (simplement reçu) ; rien n'y est donné qui ne suppose une compréhension préalable du monde. Aucune relation de l'humain au monde n'est relation à un simplement donné : non seulement nos sentiments apparemment les plus spontanés, mais même nos perceptions apparemment les plus évidentes s'inscrivent dans un comprendre indissociable d'une mise en forme et en sens du monde[12]. Contrairement à ce que l'on peut penser, nous ne composons pas les choses à partir des sensations : ce sont des choses que nous entendons et voyons et non des impressions simplement sensibles ou des sensations qui seraient ensuite mises en forme et rapportées à des choses. Les choses sont de prime abord comprises, douées de sens, imprégnées de significations. S'il est une nature humaine, elle est virtuelle : il s'agit d'une forme sans contenu autre qu'historique. Chaque société informant à sa façon les individus qui la constituent, l'individu se présente d'abord comme l'hologramme de sa société et ne réalise pour l'essentiel que les virtualités développées dans « son monde ».

Soutenir que l'agir humain est enchâssé ou encastré dans un monde vécu donné, c'est dire que les propriétés des systèmes sociaux ne constituent pas pour lui un environnement. Ces propriétés sont à la fois des conditions – habilitantes et contraignantes – et des résultats des activités accomplies par les agents qui font partie de ces systèmes. Pensons au langage. Personne ne choisit sa langue maternelle. Or la langue contraint la pensée et l'action, mais elle les contraint en les portant. Elle constitue au sens propre les structures du monde vécu. Bien sûr, c'est la communauté de discours qui façonne et crée le langage, mais, en retour, celui-ci constitue et entretient la communauté de discours. Les individus sont donc toujours enracinés dans un monde vécu, un monde de significations ou de références communes qui s'incarnent dans des institutions données. Les significations fixent les représentations, les finalités et même

11. Cité dans Guille-Escuret, 1994, p. 125.
12. Legros, 1990.

les affects (émotions, sentiments, passions) qui leur sont attachés. Philippe d'Iribarne[13] soutient que les schèmes d'interprétation et d'action liés aux significations ne sont pas de simples habitus qui interviendraient avec une automaticité mécanique, mais bien plutôt des dispositions acquises qui présupposent l'intention et le choix et qui coexistent avec des capacités réflexives et délibératives. La liberté serait source de variabilité entre les individus tout autant que de diversité des cultures. Dans une telle perspective, les significations communes sont perçues non pas comme des causes, mais comme des conditions de possibilité des comportements et des rapports sociaux. Elles fournissent un contexte commun d'interprétation. Qu'une référence soit commune ne signifie pas que chacun s'y conforme dans ses actions, mais qu'il l'utilise comme base d'interprétation et de prédiction, pour évaluer les comportements d'autrui et choisir les siens, étant entendu que ces comportements peuvent être plus ou moins déviants. Il faut bien distinguer la culture (un monde de significations ou de références communes) des orientations idéologiques et des systèmes de valeurs qui sont, eux, plus ou moins sujets au consensus et qui peuvent être liés de façon plus ou moins exclusive à tel ou tel groupe composant la société. On doit en outre souligner que les significations évoluent, les humains ayant cette capacité de s'arracher non seulement aux déterminations naturelles, mais également aux déterminations sociales devenues quasi naturelles, et ainsi de penser, d'agir et de faire par eux-mêmes, dans une certaine mesure tout au moins. Examinant le processus concret de production de l'individu et réfutant la croyance au moi abstrait et rationnel séparé de la société qu'il qualifie d'idéologie égocéphalocentrique, Kaufmann, quant à lui, limite, mais sans la nier, la part de la réflexivité. Il recourt au concept d'habitude pour désigner les dispositions acquises par les individus au cours de leur socialisation. Depuis Aristote, qui la définissait comme une seconde nature, l'habitude, nous dit-il, a été « vue comme un instrument majeur de la construction sociale de l'individu, assurant la médiation entre les corps individuels et l'héritage culturel[14] ». Se démarquant de la conception relativement déterministe qu'en propose Bourdieu (l'*habitus*, comme « "pouvoir-être" qui tend à produire des pratiques objectivement ajustées aux possibilités[15] »), Kaufmann note que, « par leur dynamique ouverte et leur confrontation avec la réflexivité, elles [les habitudes] développent une double fonction

13. D'Iribarne, 2002.
14. Kaufmann, 2001, p. 114.
15. Bourdieu, 1997, p. 258.

de conservation du passé (comme l'habitus) et de reformulation active au présent (à la différence de l'habitus)[16] ». Il souligne toutefois que les schèmes de signification et de perception régulant l'action qui constituent les habitudes sont habituellement absents de la pensée consciente. Plus leur incorporation est réussie, plus ils demeurent enfouis dans la mémoire implicite. Le processus réflexif intervient lorsqu'un conflit de schèmes se présente, conflit qui émane des contradictions internes au social : « Ce n'est pas l'individu en tant que tel qui développe sa réflexivité pour (éventuellement) changer le cours de l'action. Ce sont les contradictions sociales qui se traduisent en conflits de schèmes provoquant la réflexivité, et par là, l'initiative du sujet[17]. » Et comme nous le verrons en analysant la modernité, plus les contradictions sociales seront fortes et nombreuses, plus les individus se feront réflexifs et individualisés.

Avec Jean Baechler, on peut donc poser que « la nature humaine est virtuelle et ses actualisations culturelles[18] ». Baechler propose par ailleurs un autre niveau d'analyse afin de prendre en compte le fait que les différentes virtualités contenues dans la nature humaine ne peuvent être réalisées que dans certains contextes offrant les conditions de leur réalisation. De là son concept de matrice culturelle qu'il définit comme « *lieu de virtualités actualisables et, par implication, d'autres non actualisables*[19] ». Transculturelle et extensible à l'ensemble des humains vivant dans une même ère, une matrice culturelle impose des conditions de possibilité, elle rend ou non possible une actualisation éventuelle, mais elle n'est d'aucune façon la cause du passage de la virtualité à l'actualité. Baechler identifie trois matrices culturelles qui correspondent aux trois stades qu'il distingue dans l'histoire de l'humanité. C'est ainsi qu'au Paléolithique, nous dit-il,

> [l]es primitifs ont tous choisi leur manière propre d'être humain, comme en témoignent abondamment les documents lacunaires de la préhistoire et la diversité des cultures […] Ce qu'ils ont choisi, résulte de l'exploration par essais, échecs et tris des champs de possibles, sous la contrainte des conditions de possibilité[20].

16. Kaufmann, 2001, p. 158.
17. *Ibid.*, p. 162.
18. Baechler, 2009b, p. 6.
19. Baechler, 2009a, p. 100. L'italique est de l'auteur.
20. *Ibid.*, p. 143.

Comme le lecteur pourra le constater, la notion de matrice culturelle s'applique parfaitement aux quatre ordres humains que nous allons explorer dans la suite de cet essai.

2. L'ORGANISATION SOCIALE DES SOCIÉTÉS PRIMITIVES

Alors, qu'en est-il de ce premier ordre humain qui a servi de matrice aux sociétés primitives ? Nous n'en avons à l'évidence pas de connaissance directe. Mais les vestiges archéologiques en sont de précieux indicateurs : armes, outils, objets de prestige, modèles de peuplement, habitations, sépultures et autres nous en apprennent non seulement sur les savoir-faire mais aussi sur l'organisation sociale. Et pour autant que l'on soit conscient « que la transposition de modèles ethnographiques sur des populations préhistoriques ne peut être qu'indicative[21] », l'étude des quelques sociétés de chasseurs-cueilleurs qui existaient encore il y a peu ou qui existent toujours (en Amazonie, en Mélanésie et dans quelques territoires africains) peut permettre de compléter l'interprétation des sources archéologiques, en favorisant la formulation de nouvelles questions à poser au matériel archéologique et en suscitant la construction de nouvelles hypothèses. Nous ne nous arrêterons ici qu'à quelques caractéristiques qui nous paraissent fondamentales et qui distinguent nettement les manières dont les humains s'organisaient pour vivre ensemble dans l'ordre humain premier qui a prévalu jusqu'à il y a 10 à 12 000 ans.

Examinons d'abord la forme empruntée par les sociétés primitives. Je suivrai ici Baechler[22] qui s'est beaucoup intéressé aux différentes formes de socialité qui ont permis d'assurer, jusqu'à ce jour, la cohésion des sociétés. Selon lui, la forme adoptée par les sociétés primitives repose sur la combinaison de trois niveaux d'intégration : le ménage, la horde et l'ethnie. Formé d'un couple et de ses enfants (deux ou trois dans une économie de chasseurs-cueilleurs), le ménage assume des fonctions affectives, reproductives et pédagogiques. Ensemble ouvert et fluide de quelques ménages (cinq à dix ménages), la horde est une unité d'activité économique et un lieu de sociabilité. Regroupement d'une vingtaine de hordes, l'ethnie est un espace d'échange (les femmes, les biens, les informations, les idées, les services) et le cadre social où s'élabore

21. Guilaine, 2011, p. 104.
22. Baechler, 2002, 2005.

et se transmet la culture. Ces trois niveaux constituent un système, la bande, et auraient été instaurés en même temps : « Il faut rejeter une vision génétique et chronologique, qui ferait sortir le ménage de l'individu, la horde du ménage et l'ethnie de la horde[23]. » La bande est aux yeux de Baechler la morphologie naturelle de l'espèce humaine, non pas en ce qu'elle serait inscrite dans ses gènes, mais du fait qu'elle répond à ses nécessités dans les conditions présentes au Paléolithique. Elle est, nous dit-il, « la plus petite société possible absolument et, en même temps, la plus grande possible dans les conditions paléolithiques[24] ». Le ménage est sans doute la meilleure solution pour assurer la reproduction, le soin des enfants et l'amour. Mais il ne saurait s'auto-suffire, ni économiquement, ni démographiquement, ni culturellement, ni même affectivement. Accommodée à une économie de prédation qui impose la dispersion en petites unités de subsistance, la horde favorise la coopération (à la chasse au gros gibier, par exemple) et supporte une sociabilité qui dépasse le face-à-face familial et permet la gestion des conflits. Toutefois, si elle peut se suffire à elle-même au plan économique, la horde ne bénéficie pas de l'autarcie démographique, non plus que culturelle. Seule l'ethnie garantit un nombre d'individus suffisant pour assurer la reproduction biologique – l'équilibre entre garçons et filles exige un bassin démographique d'au moins 500 individus – et l'invention culturelle (langue, croyances, rites, mœurs, savoirs, savoir-faire). L'ethnie ne pourrait néanmoins se passer de la horde, en raison des contraintes économiques déjà soulignées. « L'ethnie, nous dit Baechler, n'est pas un groupe, elle ne connaît aucune institution, ni organisation, tant permanente qu'occasionnelle, qui lui permettrait d'agir comme un acteur collectif[25]. » Il y a bien sûr des regroupements périodiques, mais ils ne durent que quelques jours et ne sauraient être considérés comme des assemblées de l'ethnie.

Au plan politique, les sociétés primitives se caractérisent d'abord par le fait que ce sont des sociétés sans organe séparé du pouvoir[26]. Il n'y a pas de sphère politique distincte de la sphère du social, et le pouvoir du chef ou du leader y est institué de telle façon que toute puissance effective lui est déniée. La société primitive est une société non divisée. Il n'y a pas de domination politique, pas de division politique entre dominants et dominés. Le pouvoir n'est pas séparé de la société qui, comme totalité,

23. *Id.*, 2005, p. 155.
24. *Id.*, 2009a, p. 151.
25. Baechler, 2002, p. 30.
26. Clastres, 1974, 1980.

en est le détenteur exclusif. Il peut être délégué à qui a fait la preuve de compétences particulières, comme chasseur ou comme conciliateur par exemple, mais toujours à titre circonscrit, temporaire et réversible. Le chef, dont la position n'est pas transmissible, n'y dispose d'aucune puissance, d'aucun pouvoir de coercition, d'aucun moyen de donner un ordre. Il n'est pas là pour commander et personne n'est destiné à lui obéir. Pacificateur et médiateur essentiellement chargé de désamorcer les conflits qui peuvent surgir entre individus, il ne dispose que de la parole pour persuader, car sa parole n'a pas force de loi. Il bénéficie par ailleurs de certains attributs religieux, certains pouvoirs rituels qui lui permettent de jouer son rôle.

Comme le souligne François Bon, « si l'on passe au crible les habitats de cette période, aucun ne trahit l'existence d'une quelconque hiérarchie sociale[27] ». La société primitive est une organisation politique antihiérarchique qui, sans empêcher les différences de statut ou de prestige liées à des compétences avérées, exerce un contrôle très étroit sur la pratique du leader. Détenant le pouvoir dans sa totalité, elle l'exerce d'abord pour empêcher le chef d'assouvir un éventuel désir de pouvoir, pour l'empêcher de faire le chef. Le chef peut occuper une position exceptionnelle dans le circuit des femmes et des biens, mais c'est pour lui permettre de s'acquitter de son devoir de générosité. Il ne peut en effet maintenir son prestige qu'au prix d'une générosité permanente. Selon les termes d'une espèce de contrat tacite entre lui et le groupe, le chef reçoit des gratifications propres à satisfaire son narcissisme en échange d'un flux de biens qu'il fait couler sur la société. La figure de la dette joue, mais à l'inverse de ce que l'on connaît dans les sociétés de classes : c'est ici le leader qui doit à jamais payer la dette et qui se soumet ainsi au pouvoir de la société. Les conditions matérielles existantes dans la société primitive, le petit nombre d'individus qui composent la horde et leur facilité à se coaliser tout autant que l'absence de richesse nécessaire à l'entretien d'un appareil de pouvoir ont donc favorisé un autocontrôle par les pairs, contrairement à ce qui prévaudra lors de l'émergence des États. Mais précisons que c'est entre hommes que l'on y refuse le pouvoir ; les égaux sont des guerriers ou des chasseurs : des mâles. Exclues du groupe de pairs, les femmes sont constituées en Autre redouté et puissant, source de vie et de mort, contre lequel il faut se prémunir.

27. Bon, 2009, p. 298.

Quant à la place accordée à l'individu, la plupart des chercheurs insistent sur la préséance du groupe et sur les règles de partage et autres qui le contraignent. À l'encontre de cette conception holistique de la société primitive selon laquelle le principe d'ordre collectif y aurait toujours antériorité et supériorité sur la volonté des individus qu'il réunit, Baechler postule une large gamme de libertés et une individuation poussée, soit le fait que la société confie à l'individu la charge et la responsabilité effectives de toutes les activités, et non pas un développement individualiste. Sans prétendre pouvoir estimer la justesse de cette position plutôt curieuse qui me semble relever de la démarche hypothéticodéductive pratiquée par Baechler, on peut reconnaître l'intérêt qu'elle présente de démarquer très nettement la société primitive de la société néolithique. Autant la seconde, ainsi que nous le verrons, est fondée sur la famille et le clan ou la lignée, autant la première désignerait l'individu comme l'acteur de base. Baechler souligne notamment la liberté d'association

> car n'importe qui peut épouser n'importe qui et se retrouver en horde avec n'importe qui. Celle [la liberté] de ne pas entrer dans un groupe ou d'en sortir est exemplaire dans la manière dont les couples se font et se défont, dans la fluidité des hordes et dans les pratiques d'essaimage[28].

Cette liberté permet de gérer les conflits que la médiation n'arrive pas à apaiser et qui se terminent, dans le ménage par le divorce, dans la horde par la fission ou la dissolution et la recomposition avec d'autres éléments, et dans l'ethnie par l'essaimage. Source d'une expansion spatiale en taches d'huile, ce dernier permet également d'alléger la pression que toute croissance démographique, si minime soit-elle, exerce sur une économie de prédation.

À l'intérieur de la bande, le rapport aux proches est un rapport de solidarité, mais au-delà la société primitive fait preuve d'autarcie. Les ethnies s'évitent et n'ont que des contacts épisodiques avec les autres, les étrangers. Cette figure de l'étranger et même du non-humain – puisque, souvent, le nom du groupe signifie simplement « les hommes » comme chez les Inuit – vient confirmer la conviction de l'identité commune. Et le rapport avec les étrangers est un rapport d'hostilité. Celui-ci prend-il ou non la forme d'une guerre réelle ? Pour Alain Testart, on ne peut penser la société primitive sans penser aussi la guerre. Il faut lutter ici, nous dit-il, contre l'approche naturaliste tout autant que contre

28. Baechler, 2002, p. 35.

le discours économiste : loin de nous renvoyer à la nature, à une agressivité qui serait première et essentielle, la guerre est de part en part un fait social ; loin de découler de la rareté ou de dériver de l'économique, la guerre est de part en part un phénomène politique. C'est la persistance de la possibilité de guerre qui maintient toutes les communautés dans leurs différences respectives. La permanence de la guerre ne signifie pas que la bataille y est constante, mais que, dans les relations entre les hommes, il existe, de façon constitutive pour une communauté donnée, des ennemis, des relations d'hostilité entre les communautés. Non seulement on doit tenir les autres à distance et remplir, lorsque nécessaire, son devoir de vengeance, mais on se glorifie de ses ennemis terrassés et on exhibe scalps et têtes coupées comme des trophées : la finalité explicite des raids guerriers « est de prendre des têtes – nécessaires dans plusieurs sociétés pour affirmer le statut du jeune mâle adulte ou pour certaines cérémonies[29] ». S'il y a nécessité de la guerre en raison de la logique centrifuge de la société primitive et pour maintenir l'intégrité de chaque groupe, il y a par ailleurs impossibilité de la guerre de tous contre tous. Si, d'un même mouvement, toute communauté primitive pratique nécessairement la guerre et s'oppose à la guerre généralisée, il s'ensuit qu'elle doit produire une classification de ceux qui l'entourent en deux groupes : les amis et les ennemis. Comme elle permet d'éviter la situation de guerre généralisée, l'alliance est subordonnée à la guerre : la guerre est première et détermine l'alliance comme tactique. La communauté primitive a besoin d'alliés parce qu'elle a, conformément à son être social, produit d'abord des ennemis.

Au plan socioéconomique, il nous faut briser avec cette fiction de sociétés misérables dont les membres seraient contraints à une existence animale tout orientée vers la survie. Au contraire, soutient Baechler, « [l]e régime économique de la prédation ne garantit pas seulement la prospérité, il procure encore l'abondance, au sens propre, celui de l'excès des ressources sur les besoins[30] ». D'une part, du fait de la modicité institutionnelle – il n'y a pas d'organes administratifs ou religieux qui exigeraient des moyens – et de l'absence de stratification sociale qui limite la consommation ostentatoire, les besoins sont pratiquement limités à l'alimentation, au vêtement et à l'habitat. D'autre part, les divers milieux offrent, en général, des ressources amplement suffisantes pour

29. Testart, 2010, p. 127.
30. Baechler, 2002, p. 26.

combler ces besoins : « La combinaison d'une fécondité féminine basse et d'une mortalité infantile élevée impose une densité inférieure à celle que la nature supporterait[31]. » Ce sont des sociétés fermées qui ne travaillent que le temps jugé nécessaire à leur subsistance, temps évalué par certains chercheurs à une vingtaine d'heures par semaine. Hostiles à la formation de surplus autres que ceux nécessaires aux célébrations, ce sont les premières sociétés du loisir et les seules d'ailleurs jusqu'à ce jour. Suivant Alain Testart, « la richesse, c'est-à-dire des biens matériels durables, ne joue aucun rôle dans les sociétés de chasseurs-cueilleurs[32] ». On y trouve évidemment des biens matériels comme des armes, des outils, des objets de parure, qui peuvent être l'objet d'échanges ou de dons. Mais aucun de ces biens ne peut suffire à obtenir une épouse non plus qu'à racheter un meurtre. Il n'y a pas d'inégalités économiques. La richesse demeure non seulement limitée en raison d'une production peu différenciée, mais elle ne structure pas ces sociétés : « Ce sont essentiellement des sociétés sans richesse, sans richesse socialement utile, parce que les stratégies sociales ne se font pas en fonction d'elle, parce que les pouvoirs éventuels qui émergent dans ces sociétés ne dépendent pas d'elle[33]. » De ce fait, l'intérêt à innover est faible et le développement technique y connaît un rythme lent. La coopération et l'économie du don y prévalent : obligatoire et encadré par des règles assez strictes, le partage y fonde le réseau d'alliances qui constitue le groupe. Le lien social s'édifie sur la base du don. Reprenant l'analyse de Marcel Mauss, Alain Caillé souligne que celui-ci est à la fois libre et obligé : « le don est toujours plus ou moins contraint, institué, obligation dont on hérite ou qu'on se voit assigner […] Mais cette obligation est obligation d'accéder à la spontanéité, de témoigner de sa liberté et de contraindre l'autre à l'affirmer aussi[34]. » Le don archaïque se présente comme « un mélange inextricable d'intérêt et de désintéressement ». Non seulement, au terme du processus, si tout va bien, la générosité finit par trouver son compte, mais par son caractère agonistique (la rivalité par le don), le don permet l'accumulation d'un capital symbolique, capital de reconnaissance, d'honneur, de noblesse, etc.[35].

31. *Ibid.*, p. 25.
32. Testart, 2012, p. 219.
33. *Ibid.*, p. 220.
34. Caillé, 2007, p. 10.
35. Bourdieu, 1997.

3. LA RELIGION DANS LES SOCIÉTÉS PRIMITIVES

Au plan des idées et des croyances, la question de la religion dans la société primitive est incontournable. Comment expliquer son omniprésence au-delà de la fragmentation planétaire des cultures ?

> Les origines, nous dit Axel Kahn, pourraient en être, d'une part, le besoin universel d'exorciser l'angoisse d'une mort certaine dont un être capable de se projeter dans l'avenir prend conscience très tôt dans sa vie ; d'autre part, la nécessité d'expliquer le chaos du monde, des choses et des gens[36].

Elles auraient donc à voir avec la conscience de soi et de son immersion dans le temps qui confronte l'être humain à sa finitude et avec la recherche de sens. Pour expliquer la similarité de certains récits mythiques produits par des populations sans contact entre elles, il n'est pas nécessaire de présupposer des archétypes communs aux humains, mais il suffit, soutient Gérald Bronner, de « comprendre les mythes comme des *réponses à un problème cognitif* […] : d'où vient l'univers, pourquoi a-t-il été créé, d'où vient l'homme, pourquoi souffrons-nous, etc.[37] ». Selon Hatzfeld[38], la religion s'enracinerait dans le rituel, cette forme la plus archaïque de l'expression humaine qui aurait servi de matrice à l'activité symbolique et à l'élaboration des représentations collectives. C'est ainsi que dans les rites funéraires, nous explique-t-il, le groupe social, au travers du rituel, crée et définit sa vérité sur la mort, une vérité qui est de nature à transformer les sentiments initiaux éprouvés au moment du décès en sentiments de paix et de confiance. C'est cette transformation, cette éducation des sentiments et de la vie affective qui est l'œuvre des rituels. Les représentations fondamentales de la religion trouveraient donc leur source dans les rituels qui n'exprimeraient pas tant des idées acquises qu'ils ne contribueraient à les former. Les puissances surnaturelles seraient nées d'abord des rituels, l'action ou le drame que les humains jouent supposant qu'ils ne soient pas seuls, qu'ils soient écoutés, et que, s'ils donnent, par exemple, dans le cadre des rituels sacrificiels, il y ait quelqu'un pour recevoir.

Dans son étude de la naissance et de l'évolution des religions, Yves Lambert dresse un portrait précis de l'une des formes de chamanisme que l'on retrouve chez les peuples chasseurs-cueilleurs, le chamanisme de chasse. Tirons-en quelques caractéristiques fondamentales.

36. Kahn, 2007, p. 148.
37. Bronner, 2003, p. 129.
38. Hatzfeld, 1993.

Dotés d'une âme (d'un esprit) immortelle et d'une force vitale équivalentes à celles de l'homme, les animaux, surtout les grands mammifères, sont perçus comme des homologues, qui participent eux aussi du monde des vivants et du monde des âmes en attente de réincarnation. Dans ce cadre, la chasse est vue comme un échange réciproque avec le monde animal : on obtient du gibier qui a été négocié par le chamane avec les esprits animaux et, en contrepartie, les animaux prélèvent la force vitale des humains, ce qui est à la source du vieillissement et de la mort. Cela s'inscrit dans « une logique du "prenant-prenant", dans laquelle on prend avant de devoir rendre, par opposition à la logique du "donnant-donnant" qui caractérise les religions ultérieures, où l'on offre avant de recevoir[39] ». Pour Lambert, cette conception tient bien sûr à une très grande proximité entre l'homme et l'animal et à certaines expériences communes comme celle du rêve dont proviendrait l'idée de l'autonomie de l'âme par rapport au corps, mais elle se comprend surtout par les diverses fonctions qu'elle remplit : transfigurer une prédation sans contrepartie en échange réciproque et négocié et libérer ainsi de la culpabilité de tuer, fournir un moyen symbolique d'action sur la venue toujours imprévisible du gibier, expliquer les maux et pouvoir agir sur eux. Sous le chamanisme de chasse, l'efficacité des rites repose sur le principe que représenter-simuler, c'est faire advenir. Chasseur comme les autres, mais doté du pouvoir de diriger son âme dans les autres milieux, le chamane entre en communication avec leurs esprits en simulant le comportement des animaux. La vie religieuse ne comporte ni prière, ni sacrifice : pour ces sociétés non stratifiées, il n'est nulle puissance supérieure qui puisse accorder une faveur, non plus qu'une classe d'êtres dépendants et inférieurs dont il serait légitime de prendre la vie pour l'offrir à cette puissance.

Mis à part la mobilité des âmes et des esprits et la fonction de chamane comme médiateur vis-à-vis des esprits qui lui semblent propres au chamanisme, Lambert considère les trois traits caractéristiques suivants comme applicables aux autres peuples chasseurs-cueilleurs-pêcheurs connus (les Pygmées et les Bochimans en Afrique ou les Aborigènes australiens, par exemple) : le sentiment d'une unité de vie avec la nature et en particulier avec les espèces animales, l'idée d'une équivalence entre l'âme humaine et l'esprit animal avec possibilité d'échange entre les deux,

39. Lambert, 2007, p. 43.

l'action rituelle par identification-simulation, sans prière ni sacrifice, ni temple. On peut faire l'hypothèse que ces mêmes traits ont dû marquer les peuples chasseurs-cueilleurs du Paléolithique supérieur. Pour Lambert, « *une religion est un système symbolique de maîtrise et d'accomplissement permettant de dépasser les limites de la réalité objective*[40] ». C'est ainsi que, dans le cas des chasseurs, le chamanisme est supposé permettre d'obtenir le plus de gibier possible en concédant le minimum de force vitale. Ce système symbolique est bien sûr défini en fonction des structures de vraisemblance propres à une telle société : « Il est vraisemblable pour le chasseur que l'animal ait une âme et une force vitale identiques à celles de l'homme, ou même une origine commune avec lui[41]. » Mais il révèle une volonté de maîtrise et d'accomplissement qui, dépassant ce que permet la réalité, ne peut être satisfaite que sur un mode symbolique.

4. LE PASSAGE À LA TRIBU

Les solutions morphologiques, politiques, économiques et idéologiques que nous venons d'examiner répondent aux problèmes qui se posent à l'espèce humaine dans le premier ordre humain. Cela ne veut pas dire que la société primitive soit une société statique. Indépendamment de la perception qu'en ont ses membres, et sans doute à un rythme plus lent que celui que connaîtront les sociétés ultérieures, non seulement la technologie, comme nous l'avons vu en début de chapitre, mais également les coutumes et les croyances ont été modifiées au cours du temps. Ainsi que le souligne Jack Goody, « on ne saurait rendre compte des différences entre groupes voisins qu'en supposant que celles-ci sont dues à des changements depuis un groupe originel commun[42] ». Comment comprendre autrement la multiplicité des langues et des cultures ? Au cours des siècles, chaque bande a dû inventer ses particularités, sans compter les échanges culturels permis par les contacts, même rares, entre ethnies. De plus, et ainsi que le note Baechler,

40. *Ibid.*, p. 24. L'italique est de l'auteur.
41. *Ibid.*, p. 130.
42. Goody, 2003, p. 271.

> la pression démographique, l'essaimage et la fluidité morphologique [...] évoquent non pas un monde stable, se reproduisant à l'identique sur un temps indéfini, mais bien plutôt un milieu social en refonte perpétuelle [...] par la combinaison jamais achevée de décompositions et de recompositions[43].

Toutefois, et même si l'ordre primitif n'en a pas été intégralement transformé, un changement majeur est intervenu à un moment ou à un autre dans la morphologie des sociétés primitives avec le passage de la bande à la tribu. C'est qu'en raison de la saturation des espaces qui a été causée, à l'échelle des millénaires, par la croissance démographique et les pratiques d'essaimage, et qui est entrée en jeu plus ou moins tôt selon les régions, les ethnies n'ont pu continuer à pratiquer leur conduite d'évitement faute de *no man's land* entre elles. Comment gérer les relations, les conflits que cette mise en contact génère ? « Dans cette situation, explique Baechler, toute coalition d'ethnies l'emporterait sur une ethnie isolée, si bien que la contrainte est irrésistible d'opposer à toute coalition une autre coalition[44]. » Faute d'organes politiques au niveau de l'ethnie, en raison de la culture politique prévalant dans les bandes et de l'absence des ressources nécessaires au fonctionnement de tels organes dans une économie de prédation, c'est la morphologie tribale qui va s'imposer afin de donner corps à ces coalitions. Intégrant plusieurs ethnies, qui deviennent par le fait même un niveau d'intégration plus consistant, la tribu permet de garantir un équilibre entre des unités autonomes, autosuffisantes et à peu près égales en puissance mobilisable. La horde se transforme en groupe d'apparentés, en clan ou en lignage, qui remplace l'individu ou le ménage comme acteur de base. Cette forme nouvelle présente plusieurs virtualités aux plans politique (établissement de fonctions investies de pouvoir, par exemple) et idéologique (entre autres, l'affirmation du culte des ancêtres comme premier pas dans la construction des dieux), mais qui ne pourront s'actualiser qu'au Néolithique.

Afin de faire le point, relevons les principaux éléments d'interprétation avancés dans ce premier chapitre. Dans un bref rappel du processus d'hominisation, et sans nier l'importance du biologique comme condition de possibilité, mais en rejetant le réductionnisme naturaliste selon lequel ce processus s'expliquerait simplement par l'amélioration des capacités psychiques permise par l'accroissement du cerveau,

43. Baechler, 2009a, p. 163.
44. *Id.*, 2005, p. 160.

nous avons d'abord soutenu que c'est le fait social, par le langage et la technique et leur jonction, qui a produit des individus pleinement humains et que cette production des individus se réalise dans des cultures diversifiées qui s'établissent sur la base du fait social. La nature humaine, avons-nous argumenté, est virtuelle et ses actualisations culturelles. Cependant, avons-nous ajouté, la nature des cultures elles-mêmes est conditionnée par le contexte où elles se développent, un contexte qui rend possible ou non une actualisation éventuelle. Nous avons examiné par la suite les caractéristiques du premier ordre humain, celui qui a servi de matrice aux sociétés primitives en leur imposant des conditions de possibilité. Le tableau suivant résume ces caractéristiques.

LE PREMIER ORDRE HUMAIN

CARACTÉRISTIQUES	L'ORDRE PRIMITIF : À PARTIR DE 50 000 AEC
Morphologiques	▪ Bande : ménage, horde, ethnie (nomadisme)
Économiques	▪ Chasse-cueillette ▪ Économie du don
Sociopolitiques	▪ Ni domination politique, ni hiérarchie sociale ▪ Différentiations selon le sexe et les habiletés

Idéologiques	▪ Structuration religieuse :
	  ▪ action rituelle par identification-simulation
	  ▪ logique du prenant-prenant : ni dieu, ni prière, ni sacrifice

CHAPITRE 2

L'ORDRE NÉOLITHIQUE

1. LE PROCESSUS DE NÉOLITHISATION

La matrice culturelle qui informe le deuxième ordre humain va transformer les communautés humaines de façon radicale. Grâce aux travaux archéologiques, nous savons maintenant qu'elle s'est dégagée graduellement à la faveur du développement de systèmes technico-économiques fondés en premier lieu sur l'exploitation de ressources alimentaires (cueillette de graines sauvages, pêche) et leur stockage à une large échelle, puis sur leur production (agriculture et élevage). Ce fut un processus lent qui s'est écoulé sur plusieurs millénaires, ce pour quoi certains archéologues l'ont qualifié de « néolithisation[1] » afin de bien le démarquer de l'idée commune d'une révolution

1. Guilaine, 2000.

néolithique opposant brutalement deux modes de vie basés, l'un, sur la chasse, la pêche et la cueillette, l'autre, sur une économie de production de subsistance. Contrairement à ce qu'on a longtemps imaginé, la sédentarité est historiquement advenue avant et non après la domestication des plantes et des animaux. Grâce à l'accès permanent qu'offraient certaines régions à des ressources terrestres (plantes et animaux) ou aquatiques, des populations de chasseurs-cueilleurs se sont sédentarisées et ont développé des pratiques de conservation (fumage ou séchage des poissons, ensilage des grains, etc.) qui ont permis une accumulation de richesses. Dans certains cas, la sédentarité a débouché sur la domestication. Comme le souligne Guille-Escuret : « L'homme a domestiqué des "sous-écosystèmes" bien avant de modifier en profondeur la biologie de certains de leurs éléments[2]. »

Source de profondes mutations d'ordre économique, sociopolitique et idéologique, le processus de néolithisation est intervenu en tout premier lieu au Proche-Orient, où se sont succédé entre 12 000 et 7 000 avant l'ère commune (AEC[3]) sédentarisation (premiers villages vers 12 000 AEC au Levant), agriculture (entre 9 500 et 8 700 AEC), élevage (entre 8 200 et 7 500 AEC) et céramique (vers 7 000 AEC). Dans cette région, ont pu être exploitées – par cueillette puisqu'elles y vivaient à l'état sauvage – puis domestiquées « les principales espèces qui ont permis le développement des grandes civilisations de l'Asie occidentale et de l'Europe : l'orge, le blé, les lentilles, les pois, les fèves, le lin, pour le règne végétal, la chèvre, le mouton, le bœuf, le porc, pour le règne animal[4] ». Cela manifeste l'importance des conditions géographiques et climatiques pour le déclenchement et l'avancée d'un processus qui demeurait par ailleurs fragile tant que la sédentarité reposait sur le prélèvement de ressources et non sur leur production. Au Proche-Orient, la néolithisation s'est donc étendue sur cinq millénaires. Dans d'autres régions du monde, des populations préhistoriques vont effectuer ce passage par elles-mêmes, mais selon des séquences et à des moments différents : sédentarité et céramique (dès le XIIe millénaire AEC, en Chine du Nord et au Japon),

2. Guille-Escuret, 1994, p. 318.
3. Plutôt que d'utiliser la notation « avant Jésus-Christ (av. J.-C.)/après Jésus-Christ (ap. J.-C.) », nous avons choisi d'utiliser la notation culturellement plus neutre « avant l'ère commune (AEC)/de l'ère commune (EC) ».
4. Valla, 2000, p. 13.

élevage (domestication du porc dès le IXe millénaire en Chine), puis agriculture (riz et millet vers le VIIIe millénaire en Chine) en Extrême-Orient ; sédentarité sur des sites côtiers péruviens (grâce aux ressources de la mer à partir du VIe millénaire), agriculture, élevage (quelques espèces seulement) et céramique dans l'aire andine (au Ve, peut-être même au VIe millénaire) et plus tard au Mexique ; céramique (IXe millénaire), agriculture (VIe millénaire) et élevage (Ve millénaire) en Afrique saharienne et sahélienne.

À partir de ces zones originaires, agriculture, élevage et arts du feu vont se diffuser, depuis le Proche-Orient vers le Moyen-Orient puis le Bassin méditerranéen et l'Europe centrale, par exemple. En se fondant sur l'apparition de certains animaux domestiques ou de la céramique, on a pu calculer que la vitesse de diffusion de l'économie néolithique sur la rive nord de la Méditerranée a été de 1,6 à 1,8 km par année[5]. On a également pu distinguer deux types de diffusion : une colonisation lente, par processus de diffusion culturelle, les techniques empruntées par les populations indigènes se répercutant de proche en proche, qui aurait prévalu en Méditerranée centrale ; le transfert (de savoir et de matériel) par de petits groupes néolithiques migrants à des populations locales qu'aurait connu la Méditerranée occidentale. Quant aux effets de la diffusion, Jean-Paul Demoule[6] discerne les trois cas de figure suivants : petites communautés paysannes occupant l'espace de manière lâche comme en Europe, communautés paysannes gagnant peu à peu en importance et en densité pour déboucher sur l'établissement de villes et d'États comme en Mésopotamie et en Égypte, processus à oscillations qui a vu des communautés paysannes plus simples succéder à des sociétés complexes déjà hiérarchisées comme en Inde.

Malgré les différences que présente la néolithisation dans les diverses aires où elle est intervenue de façon primaire, on peut l'appréhender comme un processus de convergence qui, selon Jean Guilaine, serait dû au fait que « données écologiques et niveau de développement culturel des *sapiens* auraient dès lors rempli les conditions pour servir de détonateur à l'enclenchement d'une longue dynamique d'assujettissement de l'environnement végétal et/ou animal[7] ». Ainsi, c'est après la dernière période glacière (entre 35 000 et 20 000 AEC), au moment où elles ont été débarrassées

5. Willcox, 2000.
6. Demoule, 2008.
7. Guilaine, 2000, p. 7.

des glaciers et rendues plus hospitalières à une diversité du vivant, que certaines régions offriront aux hommes préhistoriques une abondance de ressources pouvant favoriser la sédentarisation et constituées de plantes et d'animaux qui étaient en quelque sorte préadaptés à la domestication. Demoule[8] définit pour sa part trois catégories de conditions à la néolithisation : environnementales, techniques et culturelles. Au point de vue environnemental, et opposant les milieux défavorisés qui sont dépourvus d'espèces domesticables aux milieux dont l'abondance de la faune et de la flore sauvages rend inutiles les efforts de domestication, il précise que non seulement le milieu doit se prêter à la domestication, mais que celle-ci doit représenter un gain. À titre d'exemple du deuxième cas de figure, il évoque la civilisation japonaise de Jomon qui, depuis 13 000 ans AEC et pendant plus de 10 millénaires, a connu la sédentarité et développé des pratiques sociales et techniques complexes – dans les arts du feu, par exemple, elle est la première à avoir inventé la poterie – tout en conservant une économie de chasse, de pêche et de cueillette. Le deuxième type de conditions évoqué par Demoule concerne la mise au point des techniques nécessaires à l'agriculture et à l'élevage : les faucilles pour couper les céréales, les silos où stocker les grains et les meules permettant de les broyer, par exemple. Les conditions environnementales et techniques sont des conditions de possibilité et non des déterminants. Il faut prendre garde à ne pas verser dans une lecture évolutionniste qui inscrit *a posteriori* les faits dans un enchaînement logique nécessaire. De là l'importance de considérer les conditions qualifiées par Demoule de culturelles, soit le fait que certaines communautés humaines ont fait le choix de la domestication des plantes et des animaux, malgré les bouleversements engendrés par ce choix, là où d'autres, préférant poursuivre leur mode de vie, l'ont refusé. Suivant Testart, c'est l'adoption du stockage alimentaire, et plus précisément la conservation alimentaire sur une grande échelle, qui constitue le facteur primordial ayant enclenché le processus de néolithisation. L'accumulation de réserves transforme les chasseurs-cueilleurs nomades en chasseurs-cueilleurs sédentaires :

> La constitution d'importantes réserves alimentaires contribue […] à fixer le nomade selon une double causalité, aussi fondamentale qu'évidente : ces réserves [ainsi que l'équipement lourd servant au traitement et au stockage des produits de la cueillette ou de la pêche] entravent la mobilité, et elles en suppriment la nécessité[9].

8. Demoule, 2008.
9. Testart, 2012, p. 353.

Et c'est bien sûr la sédentarité qui favorisera l'invention de l'agriculture et permettra l'adoption ultérieure d'une économie agricole.

2. LES TRANSFORMATIONS SOCIOPOLITIQUES

Ainsi que le souligne Danielle Stordeur,

> la Néolithisation ne se limite pas à la maîtrise de la nature végétale et animale. Lorsque le processus arrive à son terme, c'est tout un mode de vie qui a changé. Des techniques nouvelles ont été inventées, les groupes humains sont organisés de façon inédite et diversifiée, les systèmes sociaux, mentaux, symboliques sont transformés[10].

Au plan sociopolitique, la première conséquence de la néolithisation à noter est sans doute la croissance démographique, condition de toute évolution vers des sociétés plus complexes. Elle a été permise par la sédentarisation – l'intervalle entre les grossesses diminue alors fortement – et la régularité dans l'approvisionnement assurée par le stockage et la production de ressources alimentaires. Le paysan n'a plus les raisons qu'avait le chasseur-cueilleur de limiter le nombre de ses enfants, au contraire il a besoin d'en avoir beaucoup plus pour cultiver la terre. Les enfants représentent non seulement une force de travail et une caisse de retraite, mais également une source de prestige et un facteur déterminant pour l'avenir de la famille ou du groupe d'apparentés. L'affirmation de l'inégalité socioéconomique et de la hiérarchie sociale constitue une autre conséquence majeure de la néolithisation[11]. Confisquant à leur profit une partie du surplus généré par leur communauté, certains individus vont établir leur domination. Ces deux conséquences expliquent qu'une fois le processus de néolithisation engagé, et malgré ses dynamiques paradoxales – non seulement l'économie de production est loin de toujours signifier bien-être et bonne santé[12], mais elle implique un travail astreignant –, il devenait pratiquement impossible de revenir en arrière. D'une part, toute progression depuis la prédation pure jusqu'à la production

10. Stordeur, 2000, p. 33.
11. Hayden, 2008.
12. Hublin note que, si les sociétés agricoles nourrissent davantage d'hommes, elles le font souvent moins bien : « Les hommes du Néolithique et des périodes suivantes consomment moins de protéines, de vitamines et d'oligo-éléments que les chasseurs-cueilleurs du début du Paléolithique supérieur. » Il note aussi que « [l]'augmentation de la densité de population entraîne le développement d'épidémies et permet à certains parasites de prospérer » (Hublin, 2008, p. 209).

exclusive se traduisant par une croissance démographique, celle-ci intervient comme cran d'arrêt, puisque « toute régression se traduirait par des hécatombes[13] ». D'autre part, ceux qui détiennent de la richesse et occupent des positions de prestige auront tendance à tout faire pour affermir et augmenter leur pouvoir.

Contrairement à la société primitive, la société néolithique se présente donc comme inégalitaire et divisée. C'est la richesse, fruit de l'accumulation de ressources permise d'abord par le stockage puis par la production agricole, qui a été à la source de cette transformation radicale. Avec la richesse et à cause d'elle vont s'instaurer des relations de dépendance dont Testart[14] voit un signe probant dans la pratique de l'accompagnement funéraire, soit le fait que des gens se suicident ou sont tués lors de la mort de leur maître afin d'accompagner celui-ci dans l'au-delà. Largement répandue au Proche-Orient (où elle s'éteindra rapidement), en Asie (où elle a été ultérieurement transformée par la substitution d'êtres d'argile aux êtres humains – ainsi des soldats de terre cuite qui accompagnaient le premier empereur chinois dans son mausolée) et en Afrique (qui s'y tiendra jusqu'au XIXe siècle), cette pratique, révélatrice de formes personnelles de dépendance et de fidélité, n'existait pas dans les sociétés du Paléolithique. Au Néolithique, explique Testart[15], la richesse se fait socialement utile. Les biens matériels deviennent indispensables à chacun pour faire face à ses obligations sociales, dont celles rattachées au *wergled* – l'indemnité que l'auteur d'un crime (ou ses proches) doit payer aux parents de la victime pour se soustraire à leur vengeance – et celles liées aux transactions matrimoniales. On obtient dorénavant son épouse non plus en donnant de sa personne ainsi qu'il en était chez les chasseurs-cueilleurs – où le gendre devait fournir une part du produit de sa chasse à sa future belle famille ou se mettre au service de son futur beau-père pour une durée déterminée –, mais en fournissant les biens matériels stipulés par la coutume. Aussi les pauvres ne pourront-ils désormais se marier que grâce aux prêts que pourront leur consentir les *big men* qui auront su accumuler des biens matériels et deviendront-ils ainsi leurs clients. Si le père de filles à marier disposait déjà antérieurement d'un certain pouvoir sur ses futurs gendres, les relations de clientèle qui s'instaurent avec la richesse, ne souffrant plus de limitations d'ordre biologique, offrent

13. Baechler, 2002, p. 55.
14. Testart, 2004.
15. *Id.*, 2012, p. 401-406.

à tout ambitieux un potentiel beaucoup plus intéressant. Et l'esclavage fera mieux encore en fournissant en quantité des dépendants sans identité et sans parents sur lesquels le maître a tout pouvoir et dont il peut faire ses serviteurs les plus dévoués, les plus fidèles. L'acquisition d'esclaves se fera par la guerre, qui change alors de but, ou dans le cadre de l'esclavage pour dettes, la personne incapable de payer sa dette à son débiteur lui étant asservie. Sur le long terme, clientélisme et esclavage vont permettre à des hommes de concentrer le pouvoir grâce à leurs fidèles, de monopoliser graduellement la violence et de poser les bases d'un État.

Avec la transition de la société primitive à la société néolithique s'affirme donc une stratification sociale fondée sur la richesse qui, sanctionnée politiquement et idéologiquement, se transformera graduellement en hiérarchie sociale. Les acteurs sociaux – il s'agit moins ici d'individus que de familles et de groupes d'apparentés – sont dorénavant distribués en classes définies en termes de pouvoir, de prestige et de richesse. Toutefois, les voies d'évolution seront diverses. Se fondant sur les études anthropologiques des deux derniers siècles, Testart distingue trois formes qu'ont pu emprunter les systèmes sociopolitiques au Néolithique : la ploutocratie ostentatoire, la démocratie primitive et l'organisation lignagère. Prolongeant dans les temps néolithiques l'organisation qui était celle des temps paléolithiques, mais la transformant par l'adjonction de la richesse, la *ploutocratie ostentatoire* présente une organisation formelle minimale au niveau politique. Les fonctions du chef demeurent limitées à la représentation du groupe, à la pacification et à la médiation. « Ce minimalisme, note Testart, fait que le pouvoir politique est détenu par ceux qui ont déjà un pouvoir important en dehors de la sphère du politique[16]. » Ce sont les riches qui sont les chefs – d'où la désignation de ploutocratie –, des riches qui, à la recherche de considération sociale et d'estime, dépensent pour être vus, souvent en fêtes somptueuses, et par conséquent de façon ostentatoire. Comme il s'agit d'un type de société où le droit à la terre est fondé sur l'usage continu à travers le temps, la richesse ne peut s'y investir en terres ou en d'autres moyens de production qui deviendraient ainsi des sources de revenus. Dans un tel contexte, explique Testart, l'excès de richesse est inutile : « La conversion de l'excès de richesse en prestige social est pour ainsi dire la seule stratégie qui s'offre à ces petites classes dominantes[17]. » Suivant Testart, les deux autres formes sont des créations

16. *Id.*, 2012, p. 458.
17. *Ibid.*, p. 408.

plus récentes, propres au monde néolithique. Dans la *démocratie primitive*, telle qu'elle prévalait chez les Iroquois par exemple, des conseils formés de représentants se retrouvaient aux différents niveaux de la vie sociale : village, tribu, confédération.

> Aux plus hauts niveaux, souligne Testart, ces conseils fonctionnaient comme des assemblées souveraines : elles investissaient de façon officielle les sachems (chefs de paix) et décidaient de la guerre et de la paix […] Mais […] ces assemblées – et c'est ce qui fait que ce régime n'est pas étatique – ne disposent ni de police ni d'armée qui leur obéissent. Lorsqu'une guerre est déclarée, c'est aux chefs de guerre d'organiser par leurs propres moyens la guerre, et ils le font d'une manière entièrement privée, enrôlant qui veut bien être enrôlé et les suivre[18].

Une autre différence majeure avec la démocratie étatique qui apparaîtra plus tard (en Grèce, par exemple) réside dans le fait que les décisions ne pouvaient être prises par l'assemblée qu'à l'unanimité, une majorité ne pouvant par conséquent imposer sa loi à une minorité. Notons que cette démocratie primitive est toujours menacée par la puissance des grands, ceux « qui ont des esclaves et des clients en nombre, qui entretiennent des armées privées de soldats liés à eux par des liens personnels[19] ». Dans l'*organisation lignagère*, l'ossature de la société est formée par le lignage, groupe unilinéaire (descendance par les hommes ou par les femmes, mais pas par les deux) qui se reconnaît un ancêtre commun et dans lequel la solidarité s'impose. Par comparaison avec les deux autres systèmes sociopolitiques, celui-ci donne le maximum de poids à la parenté, dont dérivent presque tous les rapports sociaux, et également à la séniorité : « Les hommes âgés qui assurent la direction des lignages disposent d'un pouvoir important sur tous ceux qui sont encore sous l'autorité de leurs pères[20]. » À la hiérarchie selon l'aînesse, s'ajoute celle entre les subdivisions du lignage : « [A]u-dessus du chef de lignage minimum, il y a le chef de lignage moyen, et au-dessus de ce dernier, le chef de lignage maximum ; c'est tout un emboîtement, et les hommes y sont pris comme dans des boîtes gigognes[21]. » Testart remarque que les trois formes présentent des variantes (importance plus ou moins grande des solidarités de voisinage à côté des solidarités parentales, par exemple, dans les organisations lignagères) et peuvent se combiner

18. *Ibid.*, p. 453.
19. *Ibid.*, p. 486.
20. *Ibid.*, p. 455.
21. *Ibid.*, p. 511.

avec une stratification sociale (« nobles » et « roturiers »). Il souligne enfin qu'elles ont été prédominantes dans des aires relativement bien définies : la ploutocratie ostentatoire sur la côte nord-ouest de l'Amérique du Nord et en Nouvelle-Guinée, la démocratie primitive dans les Grandes Plaines de l'Amérique du Nord mais également en Europe, l'organisation lignagère en Afrique et au Proche-Orient, l'Asie du Sud-Est présentant un mélange complexe des trois formes. Ainsi que nous le verrons dans les chapitres suivants, ces dominances présentes au Néolithique ne seront pas sans effet sur l'évolution ultérieure des différentes régions.

Au Néolithique, la guerre change dans ses buts et ses moyens. Les richesses stockées présentent des occasions de pillage et l'augmentation des populations procure des forces mobilisables. De raids de rapines et de rapts de femmes et d'enfants, les conflits entre les chefferies vont se transformer en guerres de conquête. Hall et Chase-Dunn[22] discernent un cycle ascension/déclin qui serait parcouru par les systèmes de chefferies. Marqué par une alternance entre une centralisation autour d'une chefferie dominante et un retour à des chefferies autonomes, ce cycle s'expliquerait par la faiblesse d'un pouvoir dépourvu des organisations spécialisées dans l'extraction des ressources, une armée et une bureaucratie, que connaîtront les États qui vont suivre. Avec le temps, l'accumulation de ressources plus importantes et une capacité supérieure d'organisation vont favoriser l'émergence de royaumes puis d'empires, dans lesquels le pouvoir politique se renforcera jusqu'à devenir la source principale, sinon exclusive, du prestige et de la richesse. Du fait de la périodisation que nous avons retenue et qui distingue le processus de néolithisation de la formation de civilisations organisées en États, nous reportons l'étude de celles-ci au chapitre suivant. Cela sans nier, bien sûr, l'émergence de micro-États qui, en Mésopotamie, dans la vallée du Nil, en Chine ou ailleurs, ont précédé la formation des royaumes et des empires. Ainsi que le formule Testart : « L'État naît *en dehors* de la civilisation[23]. » Aussi ne faut-il pas confondre date d'unification de tout un pays et date d'apparition de l'État. L'unification de la Chine, par exemple, est réalisée en 200 AEC, mais l'État y serait apparu au moins un millénaire avant. Nous reviendrons sur ces questions.

22. Hall et Chase-Dunn, 2009, p. 171-172.
23. Testart, 2004, p. 38. L'italique est de l'auteur.

Si les sociétés sont métamorphosées, les individus ne le sont pas moins. La place consentie à l'individu et la nature de la coopération peuvent être considérées de deux points de vue qui, apparemment contradictoires, sont tout à fait conciliables. D'une part, on peut affirmer avec Testart que le degré de liberté des individus face au lien social augmente. Testart[24] insiste sur le degré d'autonomie accordé à l'individu par le processus de néolithisation. Cette autonomie apparaît toute nouvelle par rapport à la situation qui prévalait au Paléolithique et au cours de laquelle le comportement communautaire régnait en maître dans ce qu'il qualifie de « communisme primitif ». Mais déjà au Mésolithique, nous dit-il, les choses avaient commencé à bouger. Étudiant le rapport entre l'équipement de chasse et la coopération dans la chasse, il montre comment la technicité accrue des armes, couplée à une transformation des écosystèmes ayant connu l'essor du milieu forestier, a favorisé un comportement plus individuel. Une chasse à l'arc, sinon solitaire du moins centrée sur l'habileté individuelle, remplace les battues collectives en milieu ouvert et, perdant son caractère de bien communautaire, le gibier abattu devient la possession d'un individu qui procède à son partage. Le partage est obligatoire, mais la propriété reconnue au travers du don est une manifestation d'un « individualisme » qui sera dorénavant appelé à connaître une longue histoire. Intervenant, plus tard, dans le processus de néolithisation, le stockage de nourriture renforcera l'autonomie de l'individu et de sa famille vis-à-vis du groupe et permettra la thésaurisation. D'autre part, on peut souligner la préséance plus forte de la famille et de la lignée et l'importance des rapports de pouvoir qui s'y établissent. Comme le précise Guilaine, l'habitat change et la maison pérenne devient le premier et principal lieu de « domestication » des individus[25]. Une société plus hiérarchisée définit une parenté qui l'est tout autant : les aînés dominent la famille tout comme les chefs dominent les clans et les lignages.

3. LES TRANSFORMATIONS IDÉOLOGIQUES

Au plan des représentations, le Néolithique entraîne tout un ensemble de transformations. Il y a, nous le verrons ici encore, un lien fort entre la manière de vivre le monde et celle de l'interpréter. Je me référerai de nouveau à Yves Lambert qui étudie les religions agraires et les compare

24. Testart, 1985. Cet apport de Testart est présenté et commenté par François Bon, 2009.
25. Guilaine, 2011.

au chamanisme de chasse que nous avons examiné au chapitre précédent. Dans les religions agraires, nous dit Lambert, « le lien avec les âmes des ancêtres est mis en avant par rapport au lien avec les esprits animaux[26] ». D'une relation d'alliance, égalitaire et de réciprocité avec ceux-ci, on passe à une relation de filiation, verticale et de subordination avec celles-là. L'élevage place dorénavant une barrière de supériorité entre les hommes et les animaux, alors que les âmes des ancêtres, de qui l'on tient tout (existence, territoires, troupeaux, savoirs, savoir-faire, etc.), doivent être infléchies de la façon apprise au contact de ses supérieurs : on demande, on supplie, on prie et on offre des sacrifices selon une logique de donnant-donnant. Dans la maladie et le malheur qui ne sont plus la contrepartie des échanges entre âmes humaines et esprits animaux, on tend à voir désormais la sanction de fautes commises à l'égard des ancêtres, de transgressions dont la pire est le contact du sacré et de l'impur. Les tabous visent à se protéger de ce qui va dans le sens de la mort et du désordre, le cadavre étant considéré comme le plus impur : « C'est la mort qui donne lieu aux cérémonies les plus importantes car il s'agit d'entraîner les âmes des défunts vers le monde des ancêtres, les âmes errantes étant source de désordre[27]. » Par ailleurs, la mythologie s'étoffe et « [l]es dieux proprement dits font leur apparition dès lors qu'est accordé un statut supérieur à un démiurge initial, à un ancêtre fondateur primordial, à un maître des animaux ou à la personnification d'un phénomène naturel[28] ». Les mythes expliquent l'origine de ce qui existe et justifient l'ordre social, la suprématie des adultes (les initiés), des hommes, des aînés, des anciens, des chefs et des prêtres.

Pourquoi, se demande Lambert, « l'agriculteur se rend-il à ce point dépendant d'ancêtres ou de dieux alors même qu'il acquiert une meilleure maîtrise de la nature et de ses conditions d'existence[29] » ? Sans doute, répond-il, ces sociétés d'avant l'écriture, pour qui tout ce qui remonte dans le temps appartient à un passé immémorial au sens littéral du mot, sont-elles naturellement conduites à imaginer des entités invisibles à l'origine de tout ce qui est, incluant les réalisations humaines. Mais, revenant à sa conception de la religion comme volonté de maîtrise et d'accomplissement dépassant ce que permet la réalité ordinaire, il ajoute que cette volonté « ne peut être satisfaite que sur un mode

26. Lambert, 2007, p. 65.
27. *Ibid.*, p. 108.
28. *Ibid.*, p. 63.
29. *Ibid.*, p. 130.

symbolique et par l'intermédiaire d'agents conçus de manière à y présider : les esprits animaux pour les chasseurs, les ancêtres et les dieux pour les agriculteurs[30] ». Ajoutons que les ancêtres seront à terme relégués dans les cultes domestiques par la promotion des dieux, l'élévation de ces derniers en majesté se faisant concurremment à celle des chefs. Or, il faudra un longue période pour que le passage se fasse depuis les premiers *big men* capables de se faire des obligés jusqu'aux pouvoirs royaux disposant d'un contrôle politique, administratif et religieux sur de vastes populations. Cette transition ne sera d'ailleurs assurée qu'avec la révolution urbaine, ce qui nous mène au troisième ordre humain.

Mais avant d'aborder ce troisième ordre, résumons nos principaux éléments d'interprétation touchant le deuxième ordre humain. Le passage du premier au deuxième ordre s'opère sur plusieurs millénaires, à la faveur du développement de systèmes technico-économiques fondés en premier lieu sur l'exploitation de ressources alimentaires et leur stockage à une large échelle, puis sur leur production. L'accumulation de réserves occasionne la métamorphose des chasseurs-cueilleurs nomades en chasseurs-cueilleurs sédentaires, la sédentarité favorisant l'invention de l'agriculture et l'adoption graduelle d'une économie agricole qui va se diffuser largement à partir de zones originaires. Le processus de néolithisation, particulièrement par la création de richesses qu'il permet, génère finalement des transformations sociopolitiques et idéologiques profondes qui expliquent les propriétés de l'ordre néolithique résumées au tableau suivant.

LE DEUXIÈME ORDRE HUMAIN

CARACTÉRISTIQUES	L'ORDRE NÉOLITHIQUE : À PARTIR DE 12 000 AEC
Morphologiques	▪ Ploutocratie ostentatoire, démocratie primitive ou organisation lignagère (sédentarité)
Économiques	▪ Stockage, agriculture extensive, élevage ▪ Accumulation, richesse
Sociopolitiques	▪ Hiérarchie sociale ▪ Stratification fondée sur la richesse

Idéologiques	▪ Structuration religieuse :
	  ▪ culte des ancêtres, religions agraires
	  ▪ logique du donnant-donnant : prière, sacrifice

30. *Ibid.*, p. 132.

CHAPITRE 3

L'ORDRE PRÉMODERNE

1. LA RÉVOLUTION URBAINE

Introduisant dans les années 1925-1935 les expressions « révolution néolithique » et « révolution urbaine », l'archéologue australien Gordon Childe est sans doute le premier à avoir proposé de distinguer les deux processus. De fait, au cours des IVe, IIIe et IIe millénaires AEC émerge un nouvel ordre humain fondé sur l'utilisation de nouvelles techniques (métallurgie du bronze et du fer, roue, charrue, harnachement des bœufs, irrigation à grande échelle, construction en dur, bateau à voile), la division croissante du travail, l'organisation d'un État et l'invention de l'écriture. Ces transformations s'opèrent d'abord dans des vallées alluviales, creusées par des cours d'eau sur des terrains meubles, à pente faible et formés d'alluvion : vallées du Tigre et de l'Euphrate, du Nil,

du fleuve Jaune, de l'Indus et du Gange. Ces emplacements étaient pourtant à l'origine plutôt inhospitaliers, car s'ils présentaient des perspectives alimentaires des plus riches, ils exigeaient les travaux préparatoires les plus ardus :

> Par exemple, la crue annuelle du Nil qui fournit à la fois eau et limon annonce à coup sûr une abondante subsistance. Mais les terrains inondés n'étaient à l'origine qu'un chapelet de marécages et de jungles de bambous. Leur aménagement représentait une tâche gigantesque[1].

Il en fut également ainsi en Basse-Mésopotamie où, raconte plaisamment Childe, la séparation des éléments, épisode essentiel du récit de la création qui y trouve son origine, ne fut pas l'œuvre directe de Dieu mais des proto-Sumériens eux-mêmes. Il fallut non seulement drainer l'eau des marécages, construire des digues et creuser des canaux pour arroser les champs, mais aussi édifier des murailles autour des terrassements pour protéger hommes et bestiaux. Aussi en Mésopotamie tout autant qu'en Égypte, le départ fut-il relativement tardif, quelque trois millénaires après le développement de l'agriculture au Moyen-Orient. Dans les deux cas, il aurait profité d'un débordement démographique du Néolithique levantin.

Childe note que les conditions de vie dans ces oasis liées à la domestication des fleuves procurent à la société un pouvoir de coercition exceptionnel sur les individus :

> La solidarité sociale que suppose l'irrigation peut être en retour imposée de force, en vertu des conditions mêmes qui l'exigent […] les jeunes gens ne peuvent plus échapper à l'emprise des aînés en fondant de nouveaux villages, puisque le désert aride s'étend en lisière de l'oasis[2].

S'intéressant à la Mésopotamie et à l'Égypte, Jean-Paul Demoule décrit le fonctionnement de ces pièges qui y retiennent les populations, coincées entre mers, montagnes et déserts. Aussi les agglomérations ne vont-elles cesser de s'y étendre jusqu'à développer la première civilisation urbaine du monde. À l'opposé, et sans nier les conditions climatiques (la sécheresse) qui ont pu jouer, Demoule souligne que

1. Childe, 1964, p. 104.
2. *Ibid.*, p. 106.

> c'est sans doute parce que le Levant a bénéficié de la possibilité de déverser son trop-plein démographique vers les régions limitrophes que le premier mouvement de concentration de l'habitat, avec ses grands sanctuaires et ses remparts, ne s'y est pas poursuivi et s'est même estompé[3].

Les conditions géographiques vont donc influer sur le processus d'urbanisation et d'unification politique et en marquer le rythme :

> Il est largement reconnu que l'émergence d'un État archaïque (*early state*) sur le Nil fut grandement facilitée par la possibilité de contrôler les modes de transport et de communication dans ce type d'environnement, alors que la géographie plus complexe de la Mésopotamie a stabilisé un système de cités-États et freiné l'émergence d'un empire central (*core-wide empire*)[4].

Demoule compare également à cet égard les parcours proche-oriental et européen. En Europe, nous dit-il, « il faudra attendre les civilisations helléniques et italiques, au cours du Ier millénaire avant notre ère, pour qu'apparaissent les premières cités-États, exception faite de l'éphémère épisode créto-mycénien[5] ». En raison d'un espace encore peu peuplé, aux ressources naturelles abondantes et au climat clément, il était beaucoup plus difficile d'y maintenir en place une population sous un pouvoir central fort.

Comme le remarque Childe, la révolution urbaine, une fois entamée dans ses foyers primitifs, rayonne et se diffuse, d'abord vers les régions limitrophes (le Liban et la Syrie, par exemple, pour l'Égypte), puis plus largement. Les besoins en ressources des nouvelles cités-États jouent à cet égard un rôle central. Édifiées dans des plaines, ces dernières dépendent en effet de matériaux (bois, pierre, métaux) existant dans les régions montagneuses ou boisées. Ces matériaux peuvent être acquis par le commerce avec les habitants de ces contrées, en échange de surplus agricoles ou artisanaux exportables, ou par des guerres de conquête. Dans l'un et l'autre cas, leur nouveau rôle de fournisseurs de matières premières transforme les régions périphériques : les villages se muent en cités populeuses vivant d'industrie et de commerce, bientôt suffisamment riches pour constituer des centres secondaires de diffusion de la révolution urbaine et capables, pour certains d'entre eux, de résister à l'impérialisme des centres primaires et même de s'affirmer comme leurs égaux

3. Demoule, 2008, p. 59.
4. Hall et Chase-Dunn, 2009, p. 181.
5. Demoule, 2008, p. 71-73.

sinon leurs maîtres. Bien sûr, une position dominante stimule l'innovation : la pression démographique oblige à innover dans l'agriculture, les guerres de conquête dans les technologies liées à l'armement, la nécessité de se procurer certains matériaux dans la production de biens exportables[6]. Mais les innovations sociales majeures proviennent souvent des zones semi-périphériques qui, n'ayant pas à investir dans la reproduction des structures institutionnelles anciennement performantes, sont plus libres d'essayer et de mettre en œuvre de nouvelles institutions qui leur permettent de conquérir les anciennes sociétés centrales[7].

2. DE LA CHEFFERIE AU ROYAUME, PUIS À L'EMPIRE

Au plan politique, la révolution urbaine parachève une transition fondamentale marquée par le passage de la chefferie au royaume d'abord, puis à l'empire. Le premier moment, l'établissement d'un royaume, a sans doute été le plus complexe. Il suppose en effet non seulement la maîtrise d'un appareil de pouvoir, mais également l'élimination des contre-pouvoirs, ce qui implique le dépassement de la morphologie lignagère, l'atomisation du peuple et un contrôle étroit des élites : « Il faut brouiller les lignages et mélanger les gens de manière à obtenir, à la fin du mélange, un peuple de sujets à coûts de coalition prohibitifs et des élites définies par leur position dans l'appareil du pouvoir[8]. » Aussi le processus a-t-il été lent, si l'on se situe à l'échelle des générations humaines. Aux Proche et Moyen-Orient, par exemple, les premières Cités-États n'apparaissent (en Mésopotamie) qu'au IVe millénaire, alors que les premiers indices de hiérarchisation de la société (modes sélectifs de traitement des morts, entre autres) s'y manifestent dès la seconde moitié du IXe millénaire. De plus, il a fallu du temps pour que, dans ces États gouvernés au départ par des conseils d'élus ou d'anciens, composés de représentants des grands propriétaires fonciers, des riches commerçants, des prêtres mais parfois également des paysans-propriétaires et des artisans, les positions de pouvoir « finissent par être monopolisées par un puissant, lequel réussit finalement à usurper l'autorité et à légitimer idéologiquement le coup de force qui l'a porté au pouvoir[9] ». Les guerres entre Cités-États provoquées

6. Norel, 2009, p. 76-77.
7. Hall et Chase-Dunn, 2009, p. 178.
8. Baechler, 2002, p. 68.
9. *Ibid.*

par les rivalités pour l'hégémonie ont facilité ces prises de pouvoir tout comme elles ont favorisé la concentration en États de plus en plus grands. En Mésopotamie,

> [l]es premières dynasties et les premiers royaumes apparaissent dans les grandes cités de 2900 à 2350 environ. Le *Lugal* [chef temporaire qui agissait au nom des conseils en période de crise] se transforme peu à peu en chef permanent. Ce processus s'accélère avec la multiplication des guerres entre cités ou contre les peuples environnants. Il arrive qu'un *Lugal* maintienne au moins en partie les lois exceptionnelles du temps de crise, une fois celui-ci révolu (impôts, corvées), ou qu'il parvienne à faire nommer ou à imposer son fils comme successeur, et c'est la naissance de la royauté[10].

Il est probable qu'il y a eu peu d'États primaires, soit des États qui se sont développés dans des aires où aucune forme étatique n'avait encore existé. Dans la plupart des cas, l'influence d'États préexistants (micro-États d'abord, puis Cités-États, royaumes, etc.) a dû être majeure. On peut en effet penser que, dans un monde où l'idée d'État et des modèles de formation d'un État étaient devenus disponibles, des chefs en puissance et leurs partisans ont pu les reprendre à leur compte. Mais dans les situations d'imitation tout autant que dans celles de construction d'un État primaire a dû jouer ce *mécanisme de monopolisation* que Norbert Elias a identifié dans la sociogenèse des constructions étatiques qui verront le jour à partir du XIIIe siècle en Europe occidentale, soit « le fait qu'une société composée d'un grand nombre d'unités de puissance et de possessions d'importance égale tende, sous l'effet d'une pression concurrentielle considérable, à l'expansion de quelques-uns et, pour finir, à la formation de monopoles[11] ». C'est donc la lutte pour la domination entre les unités de domination qui a été à la source de la formation d'hégémonies et de monopoles. Des agglomérations jusque-là modestes, autarciques et isolées ont été réunies en unités politiques plus larges et placées sous une direction centralisée, vigoureuse et contraignante. Les villes se sont édifiées, puis ont été créés des royaumes vastes, puissants et organisés. Et comme le souligne Baechler, « [d]u royaume à l'empire, les contraintes des systèmes d'action sont telles que personne n'a le choix de ne rien faire, car ne rien faire c'est perdre[12] ». Aussi ce dernier passage d'une morphologie à l'autre s'effectuera-t-il sur quelques siècles

10. Lambert, 2007, p. 158.
11. Elias, 2003, p. 16.
12. Baechler, 2002, p. 64.

seulement. Au Moyen-Orient, c'est vers 2 350 AEC que Sargon le Grand crée le premier Empire mésopotamien, mettant ainsi fin au régime des Cités-États. C'est sur la base d'un État déjà structuré, d'une armée organisée et entraînée et d'une autorité bien établie que certains monarques arriveront à vaincre les royaumes environnants et à constituer un empire. Il en fut ainsi de l'empire de Babylone qui, sous Nabuchodonosor II (605-562 AEC), « dominait le Proche-Orient, depuis la Méditerranée […] jusqu'à l'Iran, tenant en respect les deux autres grandes puissances d'alors : l'Empire égyptien au sud-ouest et l'empire des Mèdes au nord et à l'est[13] ». Il en fut de même de l'Empire perse qui les conquerra tous : « En 522, […] la dynastie achéménide qui, vers 550, régnait sur un territoire étroit du Zagros méridional a phagocyté tous les royaumes et empires qui se partageaient le Moyen-Orient et l'Asie centrale[14]. »

Royaumes et empires sont fondés sur l'existence d'un État, c'est-à-dire d'un pouvoir séparé de la société qui repose sur l'organisation d'une force et est tenu pour légitime. Le pouvoir y dispose d'organisations spécialisées qui manquaient aux chefferies : des armées plus ou moins permanentes et des bureaucraties assumant les fonctions administrative, judiciaire, fiscale, d'intendance et idéologique. La cour regroupe l'élite dominante et transforme une noblesse de clan en noblesse de cour, dont les titres et les privilèges dépendent du roi, ce qui favorise son contrôle. Cette cour joue le rôle de bureaucratie centrale ayant à conseiller le prince et à s'assurer de l'exécution de ses décisions. Des gouverneurs représentant le roi assument cette dernière fonction dans les diverses régions. C'est le cas des satrapes dans l'Empire perse. Cela n'empêche pas les cités et les villes conquises de conserver une certaine autonomie, pour autant qu'elles satisfont aux obligations qui pèsent sur elles :

> Qu'il s'agisse de « dons » ou de « tributs », tous les peuples qui ont reconnu la suprématie perse doivent verser au pouvoir central des contributions en nature ou en métal précieux, sans oublier les contingents militaires ou les rameurs qu'ils doivent fournir à toute réquisition royale[15].

Toutefois, ajoute Briant, « la conquête aboutit bel et bien à l'effacement des royaumes hégémoniques (Médie, Lydie, Babylonie, Égypte) à l'intérieur d'un empire unitaire[16] ». Le fait que tous les postes de direction

13. André-Salvini, 2001, p. 37-38.
14. Briant, 1996, p. 73.
15. *Ibid.*, p. 78-79.
16. *Ibid.*, p. 89.

et d'initiative aient été confiés à des représentants des grandes familles aristocratiques perses en témoigne. Et lorsque des révoltes surviennent, elles « sont conduites par les classes dirigeantes locales soucieuses de se réserver – contre les appétits de la nouvelle classe dominante perse – les bénéfices de l'exploitation des terres et des populations[17] ».

L'examen du passage du non-État à l'État soulève la question de l'action des aspects plus subjectifs. Car il est clair que la mise en place de la domination n'a pas pu n'être que le fruit de la violence. Il y a nécessairement eu coopération ou du moins acceptation de la part de la majorité. Les rapports hiérarchiques nouveaux ont dû être considérés comme capables de répondre à des problèmes nouveaux et, par conséquent, comme un avantage pour tous. Pour qu'il y ait inversion de la dette, celle-ci n'allant plus du chef au groupe mais de celui-ci au chef, il a sûrement fallu que l'exercice d'un pouvoir séparé se présente comme un service que le ou les dominants rendaient aux dominés. Ce service touchait assurément la défense du territoire, la création et l'entretien d'infrastructures – des canaux d'irrigation, par exemple – favorisant la prospérité et le bien-être, et l'application du droit et donc d'une certaine justice, mais également l'apport de sens et l'identité collective qui n'allaient plus de soi. L'identité collective, c'est l'image de soi qu'un groupe élabore et à laquelle s'identifient ses membres. Comme le précise Jan Assmann, « un groupe n'est une "tribu", un "peuple" ou une "nation" que dans la mesure où il se comprend, se représente, se présente en ces termes[18] ». La conscience d'une identité partagée requiert l'emploi d'une langue commune et, plus largement, d'un système symbolique commun (rites, danses, costumes, tatouages, aliments et boissons, monuments, etc.), mais également un sens commun qui dicte et fonde à la fois les modes de vie (coutume et mœurs) et les interprétations de la vie. Dans les sociétés primitives, marquées d'une forte cohérence, et encore dans les villages néolithiques, le sens s'élabore et circule grâce à l'interaction, par la communication quotidienne et par la communication cérémonielle. En revanche, le défi est beaucoup plus grand dans les sociétés complexes où la culture doit permettre de stabiliser non seulement les individus dans leurs comportements, mais aussi l'entité politique elle-même qui intègre une multiplicité de formations socioculturelles plus ou moins hétérogènes : « La culture désormais est moins le résumé

17. *Ibid.*, p. 133.
18. Assmann, 2010, p. 117.

de ce qui est évident, […] que le résumé de tout ce qui est exigeant[19]. » Dans de telles sociétés, le pouvoir royal et ses institutions portent dorénavant le sens symbolique qui crée du lien et des obligations. Si en Égypte, par exemple, ce sont les scribes qui rendent explicites et fixent les normes et les valeurs, c'est le pharaon qui, investi d'un pouvoir d'essence divine, assume la responsabilité de la sauvegarde de l'ordre idéal du monde et de la société contre les forces du chaos[20]. C'est d'ailleurs en se référant aux pyramides que Assmann conclut que l'« [o]n ne peut s'empêcher de penser que le caractère exigeant de la culture renforcée par intégration, "son mouvement vers la grandeur et le catégorique", se reflète dans le gigantisme des formes symboliques et du style propres à ces civilisations antiques[21] ». Si l'apport d'un pouvoir royal a été important, il reste que les résistances ont dû être souvent assez fortes. Pensons aux prophètes juifs qui, à la suite de la constitution d'un royaume vers l'an mille avant notre ère, n'ont cessé de dénoncer les injustices et l'oppression subies par le peuple d'Israël. Notons enfin que la mythologie conserve souvent des réminiscences du passage à la société à État, mais des réminiscences qui se présentent comme un écho inversé : la royauté y vient réparer les ravages causés par un bouleversement antérieur de l'ordre ancien (ordre qui garantissait liberté, égalité et bonheur) et permet ainsi à ses sujets de vivre, au moins un peu.

3. DU POLYTHÉISME AU MONOTHÉISME

Avec l'avènement des royaumes et des empires, l'échelle de la grandeur politique change : le chef plane désormais bien au-dessus de la foule des humains, les commandant tous de très haut, dans sa quasi surnaturelle majesté, et suscitant l'admiration, le prosternement et l'effroi. De façon concomitante, l'échelle de la grandeur religieuse change également : les dieux s'éloignent et gagnent en majesté. Selon Yves Lambert, le principal changement que présentent les religions polythéistes qui émergent en corrélation avec l'institution de l'État par rapport aux religions agraires antérieures est cette promotion des dieux qui efface le rôle des ancêtres et les relègue dans la religion populaire et dans les cultes domestiques.

19. *Ibid.*, p. 131.
20. Grandet, 1996.
21. Assmann, 2010, p. 132.

Avec l'émergence de l'État, « [l]a surnature se verticalise[22] ». Maîtres de tout ce qui compte, les dieux se retrouvent dans un panthéon hiérarchisé à l'image de la société, avec à sa tête, des êtres d'autant plus grands que l'État et le souverain sont plus puissants. Certaines caractéristiques de l'ancienne religion demeurent. Ainsi de la vision holistique du monde « selon laquelle l'ordre de la nature, l'ordre moral-social et l'ordre divin ne font qu'un[23] ». La logique du donnant-donnant prévaut toujours dans les échanges avec les êtres surnaturels que l'on prie et à qui l'on présente offrandes et sacrifices.

> En même temps, nous dit Lambert, les différences sautent aux yeux : insertion dans une histoire, vastes panthéons, grands temples, clergé hiérarchisé et spécialisé, liturgies complexes et quotidiennes, souverains représentant ou incarnant un dieu, dualisme entre religion institutionnelle et la religion ordinaire, professionnalisation de la magie et de la divination, émergence des notions de dieu juste, de péché, d'immortalité[24].

À l'instar des formes religieuses antérieures, le polythéisme permet d'agir symboliquement sur les forces surnaturelles régissant les phénomènes que l'on veut mieux contrôler, mais il sert aussi d'instrument de pouvoir pour les gouvernants. Les dieux jouissent d'une liberté absolue tout comme les souverains ici-bas. La puissance des dieux fonde le pouvoir des rois : ce que les dieux ont en commun et de proprement divin, c'est justement leur puissance, une qualité qui demeurera d'ailleurs le premier attribut du dieu (tout-puissant) des monothéismes. Le roi est le vicaire ou même le fils bien-aimé (pharaon en Égypte) du dieu suprême, le dieu protecteur de la capitale du royaume. C'est non seulement le souverain qui est ainsi légitimé par la volonté divine, mais l'ordre social lui-même dont la transgression ne peut être que source de maux et doit par conséquent être sévèrement châtiée. Cette légitimation religieuse du pouvoir est bien sûr établie par le roi et son entourage. C'est ainsi, souligne Briant, que

> Darius et ses conseillers surent mener un effort non moins remarquable de réflexion politique et idéologique. Très tôt, le roi se préoccupa de donner un socle idéologique à son pouvoir et à sa lignée. Dès la fin des années 520, l'idéologie monarchique achéménide est articulée autour de règles et de justifications où fusionnent politique et religion dans

22. Hamayon, 1990, p. 737.
23. Lambert, 2007, p. 250.
24. *Ibid.*, p. 249.

> une globalité d'une rare cohérence. Le pouvoir du roi et les droits de sa famille sont désormais mis sous la protection de celui qui est invoqué comme le grand dieu du roi et de l'empire, Ahura-Mazda[25].

Ce sont toutefois les prêtres qui mettent au point la mythologie de nature théologico-politique qui fonde le pouvoir en légitimant, sous le mode de la parenté, sa transmission généalogique. Les rapports de dépendance réciproque qu'entretiennent le pouvoir et le clergé sont, au dire de Lambert, souvent complexes :

> En général, le clergé est plutôt subordonné au souverain, qui représente et incarne le divin, qui fonde les temples et les dote, qui en nomme les grands-prêtres. D'un autre côté, le clergé peut avoir une certaine autonomie surtout s'il est héréditaire, si les temples sont riches en fondations et s'il bénéficie d'un monopole exclusif du sacré (cas des brahmanes)[26].

Les prêtrises sont d'ailleurs hiérarchisées, le haut clergé provenant de l'aristocratie.

Avec l'affirmation graduelle des États, apparaît, notamment en Mésopotamie, une tendance à l'hénothéisme, croyance qui diffère tout à la fois du polythéisme et du monothéisme et selon laquelle les divers dieux ne sont que des aspects différents d'un même dieu suprême. L'Égypte connaîtra même un premier monothéisme sous le pharaon Akhenaton. Toutefois, ces tendances n'aboutiront pas

> en particulier à cause de l'hostilité des prêtrises attachées à chaque grand dieu, du poids de la tradition, de l'incompréhension du peuple, de la crainte d'un pouvoir absolu entre les mains du souverain représentant ce dieu unique, de l'absence de systématisation éthico-spirituelle[27].

Pourtant, l'évolution religieuse va se poursuivre et déboucher sur ce que Karl Jaspers[28] a qualifié de « tournant axial ». Il désigne par là un phénomène historique de synchronisme qui aurait touché du VIIIe au IIe siècle AEC une grande partie de l'Eurasie, depuis le Proche-Orient jusqu'à la Chine, et qui aurait donné naissance à des spiritualités nouvelles (zoroastrisme en Iran, confucianisme et taoïsme en Chine, bouddhisme en Inde, dieu unique en Israël) tout autant qu'à la philosophie (en Grèce). Jaspers rattache la naissance du christianisme et celle de l'islam à cette période. Plutôt qu'un seuil historique concomitant, Assmann y voit pour sa part une transformation culturelle qui aurait

25. Briant, 1996, p. 150.
26. Lambert, 2007, p. 266.
27. *Ibid.*, p. 261.
28. Jaspers, 1954.

eu lieu parfois plus tôt (au XIVe siècle AEC en Égypte avec Akhenaton), parfois plus tard (au VIe siècle EC avec Mahomet), et qui reposerait sur la diffusion de la culture de l'écrit. Dans tous les cas, l'invention de l'écriture aurait permis le passage entre le stade de la répétition, qui trouve appui sur des rites, et celui de l'interprétation qui se fonde sur des textes et permet une distance critique face à la tradition. Mais selon Assmann, et à la différence de Jaspers et d'autres auteurs tel Eisenstadt[29], il nous faut distinguer la culture grecque de l'écrit des autres cultures de l'écrit. En raison des caractéristiques sociales et politiques du monde grec (pluralisme, polycentrisme, mentalité agonistique), l'écriture n'y est la clé ni d'un espace sacré (pas de Saintes Écritures qui énoncent une vérité ultime et indépassable), ni d'un espace officiel (pas de monopole aux mains d'une bureaucratie qui utilise l'écriture comme instrument de prestige politique et d'organisation économique) : « La particularité de la situation grecque consiste dans un emploi sociopolitique de l'écriture dont la meilleure définition serait négative : l'écriture comme espace libre dans lequel ni un souverain ni un dieu ne font entendre leurs instructions[30]. » Favorisant la référence critique aux textes antérieurs, cet espace libre permettra l'évolution des idées à travers le déploiement de discours logiques soumis aux règles de la quête d'une connaissance qui est toujours à atteindre. Baechler, pour sa part, propose de distinguer les corpus réflexifs et éthiques (la philosophie grecque, mais également le brahmanisme upanishadique, le confucianisme et le taoïsme philosophique) des corpus religieux qui ont résulté d'une révélation historique. Mais il souligne que

> [l]à où les corpus non religieux ont émergé et se sont imposés, on constate un retour précipité et en force du religieux, qui finit par les inclure dans une religion révélée : la philosophie grecque est introduite dans le christianisme, la philosophie indienne dans le bouddhisme puis dans l'hindouisme [...], la philosophie chinoise dans le bouddhisme et le taoïsme mystique[31].

Mis à part la trajectoire exceptionnelle qu'il a connue en Grèce, en Inde et en Chine pendant quelques siècles, le tournant axial a donc donné lieu au développement des grandes religions de salut. Lambert[32] identifie les caractéristiques suivantes qui les distinguent

29. Eisenstadt, 1997.
30. Assmann, 2010, p. 238.
31. Baechler, 2002, p. 81.
32. Lambert, 2007, p. 290-292.

des religions polythéistes : une insertion dans l'histoire de par leur fondation par un prophète ou un sage à un moment précis et leur orientation vers un accomplissement qui brise avec le temps de l'éternel retour ; une ouverture à tous, universaliste, mais qui porte au prosélytisme, voire à l'intolérance ; une reconnaissance de l'autonomie de la nature qui, une fois mise en place, fonctionne selon ses propres lois, le surnaturel n'y intervenant qu'à titre exceptionnel ; la promesse d'un salut dans un autre monde ; une rationalisation éthico-spirituelle dans laquelle tous les actes sont l'objet de rétribution ou de sanction ; une importance accordée aux aspects affectifs : amour de Dieu et du prochain, compassion, culpabilisation pécheresse, valorisation de l'ascèse ; une individualisation religieuse, le salut étant individuel ; une intériorisation relative qui accorde la primauté à l'attitude de foi et de vertu sur les rites magico-religieux, qui demeurent néanmoins ; une organisation particulière en communautés qui se distancient de la vie familiale et sociale. Les religions de salut se partagent par ailleurs en deux grandes configurations, les religions monothéistes (zoroastrisme, judaïsme, christianisme, islam) et les religions karmiques (jaïnisme, bouddhisme, hindouisme) selon qu'elles postulent l'existence d'un Dieu unique, créateur ou celle d'une entité immanente et impersonnelle.

Quant aux conditions qui ont pu favoriser l'émergence et l'affirmation des religions de salut, Lambert mentionne un ensemble multifactoriel d'enchaînements : une fragilisation des religions polythéistes qui, par leurs pratiques patrimoniales et ritualistes, indisposaient de plus en plus non seulement les paysans mais également souverains et noblesse ; une meilleure maîtrise de l'environnement qui disqualifiait les dieux et les rites supposés gouverner les processus naturels ; une autonomisation de l'individu par rapport aux groupes primaires, particulièrement dans les strates supérieures et dans les couches, en expansion, d'artisans, de commerçants, de fonctionnaires et de lettrés, autonomisation qui engendrait une série de nouvelles attentes d'équité, d'accomplissement, d'immortalité. Il pointe cependant comme premier déterminant possible la construction d'empires à vocation universelle dans les mondes perse, hellénique, romain, indien, chinois et musulman. Il note que le fait de rassembler dans un même empire des religions différentes, confrontées entre elles et à celle du conquérant, a pu entraîner leur relativisation et donner l'audace de refonder le symbolique. Il souligne toutefois que

> les rapports entre la construction des empires « universels » et l'émergence de cette révolution symbolique sont complexes : celle-ci n'apparaît pas au cœur de ces empires mais au début de leur processus de construction, dans leurs interstices (Israël) ou dans des cités-États dominées mais jouissant d'un statut particulier (Grèce), voire avant ce processus (zoroastrisme)[33].

L'étude d'André Lemaire sur la naissance du monothéisme en Israël peut nous permettre d'approfondir la question. Le culte de Yahvé, nous rappelle Lemaire, émane probablement d'un groupe madianite, c'est-à-dire nord-arabe. C'est en effet en raison de son mariage avec la fille d'un prêtre madianite que Moïse aurait adopté le yahvisme, dont rien n'indique qu'il ait été monothéiste, mais bien plutôt monolâtrique (qui reconnaît l'existence de plusieurs dieux, mais n'en vénère qu'un) avec un culte aniconique (qui refuse toute représentation figurative de la divinité). Plus tard, et en vue de réaliser son dessein d'unification politique, David, deuxième roi d'Israël, déploya une stratégie d'assimilation au yahvisme des traditions religieuses patriarcales plutôt que de poursuivre avec l'approche de rejet qui avait prévalu à leur égard jusque-là : « Les diverses appellations du dieu Él dans les différents sanctuaires de la royauté unifiée, se rattachant éventuellement à Abraham, à Isaac ou à Jacob, ne représentaient finalement que diverses appellations d'un même Dieu[34]. » Primitivement dieu de la montagne, dieu de l'orage et dieu guerrier, Yahvé « va, peu à peu, prendre les caractères et les fonctions que la population locale et la culture cananéenne attribuaient à Él considéré comme dieu suprême, créateur, éternel, guérisseur, source de sagesse[35] ». La religion yahviste qui prévaudra durant la période royale demeure cependant une monolâtrie à culte aniconique dont la finalité est intramondaine, conception que les israélites partagent avec plusieurs peuples voisins à l'époque. C'est durant l'exil en Babylonie, à la suite de la défaite du Royaume de Juda, dernière entité politique israélite, face à Nabuchodonosor II, que les élites judéennes ont été forcées de repenser le yahvisme : qu'en est-il de la puissance de Yahvé alors que son peuple a été vaincu et que le temple de Jérusalem est en ruines ? Quelle est sa relation avec les dieux des vainqueurs ? Ces réflexions, et particulièrement celles qui ont été conduites après la prise de Babylone par les Perses

33. *Ibid.*, p. 293.
34. Lemaire, 2003, p. 53.
35. *Ibid.*

et que l'on retrouve dans le Second-Isaïe, ont conduit à l'affirmation du caractère divin unique de Yahvé et de son pouvoir universel. Selon Lemaire,

> un certain rapprochement avec la religion officielle des Perses, le Mazdéisme, ainsi que les nécessités de se faire comprendre et éventuellement soutenir idéologiquement par ces autorités vont conduire, dans une certaine mesure, les prêtres et les responsables religieux juifs à souligner le caractère transcendant, universel, de YHWH, assez proche du grand dieu qu'était Ahoura-Mazda[36].

Que la religion perse ait ou non exercé une influence, la création par Cyrus d'un empire multinational, le plus grand que le Proche-Orient ait jamais connu, aurait favorisé une vision universaliste. Au retour de l'exil, dans la province de Jérusalem créée par Cyrus dans le dessein de lui permettre de contenir puis de conquérir l'Égypte[37], le monothéisme prendra définitivement racine, Yahvé devenant le seul dieu de tout l'univers.

Nous pourrions, à l'instar de Lambert, analyser la nature et la formation des autres religions de salut pour conclure qu'elles présentent effectivement des caractéristiques communes et qu'elles ont émergé dans des conditions sociopolitiques relativement similaires. Cela est vrai non seulement des monothéismes fondés au Proche-Orient, mais également des religions karmiques instituées en Inde avant de gagner la Chine, la Corée, le Japon, le Vietnam et l'Asie du Sud-Est. Les empires vont offrir un cadre favorable à la diffusion de ces nouvelles religions. Même si elles

> peuvent subir une phase de persécution quand l'état de leur diffusion commence à paraître menaçant : le confucianisme en Chine sous les Quin (221-206 av. J-C.), le christianisme dans l'empire romain aux IIe et IIIe s. […] les religions capables de surmonter ces épreuves et de conquérir les couches dominantes sont finalement adoptées et elles deviennent un moyen d'unification des empires grâce à leur universalisme[38].

Les religions de salut ouvrent des perspectives idéologiques nouvelles. L'ordre politique en sera profondément modifié : « Le Dieu-Roi, l'incarnation à la fois de l'ordre cosmique et de l'ordre terrestre, a disparu et a cédé la place à un souverain en principe responsable devant un ordre supérieur[39]. » Il le sera toutefois de différentes façons. Les grandes religions instaurent toutes une coupure entre l'ordre transcendantal et l'ordre

36. *Ibid.*, p. 138.
37. Briant, 1996, p. 58.
38. Lambert, 2007, p. 294.
39. Eisenstadt, 1997, p. 12.

profane. Mais là où certaines (judaïsme, christianisme, islam) visent à surmonter le fossé qui sépare l'ordre existant de l'ordre idéal et tiennent les dirigeants politiques pour responsables sinon garants de l'organisation de la communauté politique selon les préceptes de ce dernier, d'autres – l'hindouisme et le bouddhisme par exemple – se montrent franchement sceptiques face à la possibilité d'atteindre un tel but. Cependant, cela n'empêche pas l'hindouisme de justifier l'ordre existant (le système des castes) non plus que le bouddhisme de légitimer le pouvoir politique en soutenant, par exemple, que « le roi occupe sa position parce qu'il a accumulé des mérites dans ses vies antérieures » ou qu'il est « un être parvenu au seuil de la délivrance et qui refuse provisoirement de le franchir pour pouvoir se dévouer aux autres, en l'occurrence ses sujets[40] ». Porteur du message religieux, un nouveau type d'élite émerge (depuis les ministres chrétiens jusqu'aux oulémas islamiques en passant par les brahmanes hindous) qui se pose en partenaire relativement autonome des dirigeants politiques. Recrutée et légitimée d'après des critères propres, cette élite constituera un certain contrepoids dans un monde à États.

4. LES EFFETS SUR LES INDIVIDUS ET LES SOCIÉTÉS

À partir du IVe millénaire, d'abord en Mésopotamie, puis ailleurs (Égypte, Inde, Chine, monde gréco-romain, Amériques), se développent des « civilisations » divisées en classes et organisées en États, d'abord des cités-États, puis des royaumes et des empires. Les villes s'édifient et avec elles, la haute culture urbaine. Sociétés et individus en ont été profondément transformés. Les sociétés à État sont des sociétés fortement inégalitaires dans lesquelles se parachève et s'impose la hiérarchie sociale esquissée au Néolithique : non pas seulement l'affirmation d'une supériorité naturelle par rapport à ceux qui vivent dans d'autres sociétés, mais l'affirmation de la supériorité des uns et de l'infériorité des autres au sein même d'une communauté en principe unie, où les uns et les autres sont liés entre eux par des obligations réciproques. Dans ce nouveau type de société où les différences sont d'emblée perçues comme des inégalités, la cohésion tient à ce que chaque individu, chaque groupe et chaque activité a son rang assigné. Mise en servitude, une partie de la population est privée de la moindre part de richesse, de prestige et de pouvoir.

40. Baechler, 2002, p. 135.

Cherchant à se distinguer des exclus, le peuple voit néanmoins s'élargir la distance qui le sépare des élites jusqu'au point où les genres de vie cessent d'être comparables. Une culture du luxe se développe au profit des élites : palais somptueux, grande cuisine, culture des fleurs à des fins esthétiques, pratiques artistiques diverses[41]. Dans l'institution du mariage prévalent dorénavant les considérations économiques, les parents s'efforçant de maintenir, voire d'améliorer le statut de leurs enfants par les transferts de patrimoine[42]. L'instauration de lois écrites et de cours de justice constitue un autre changement important « car en explicitant les règles, les délits et les crimes et en encourageant le remplacement de la vendetta par des amendes et des réparations, cela contribue à développer le sens de la responsabilité individuelle et l'idée de normes générales, par-delà les groupes primaires[43] ».

À l'instar des changements qu'ils ont connus au cours du processus de néolithisation, on peut donc présumer que les individus ont été graduellement transformés par l'organisation des sociétés en États. Les changements touchant les relations sociales ont enclenché un processus de modification de la sensibilité et du comportement humains un peu à l'image de ce qui est intervenu lors de l'émergence des États européens modernes et qui a été qualifié de « processus de civilisation » par Norbert Elias. La différenciation des fonctions sociales (paysans, fonctionnaires, militaires, artisans) et la nécessité d'accorder les comportements d'un nombre accru de personnes ont requis un meilleur contrôle et une plus grande régularité dans l'agir. Les contraintes socialement imposées ont modifié et renforcé les mécanismes d'autocontrôle individuels :

> Le refoulement des impulsions spontanées, la maîtrise des émotions, l'élargissement de l'espace mental, c'est-à-dire l'habitude de songer aux causes passées et aux conséquences futures de ses actes, voilà quelques aspects de la transformation qui suit nécessairement la monopolisation de la violence et l'élargissement du réseau des interdépendances[44].

Bien sûr, ce processus de régulation des pulsions et des émotions et de prévision a touché de façon différente les diverses couches sociales, mais si les élites ont été davantage éduquées en vue d'un autocontrôle rigoureux, tout au moins dans leurs relations avec des personnes de leur rang, tous ont été disciplinarisés.

41. Goody, 2010.
42. *Id.*, 2000.
43. Lambert, 2007, p. 171.
44. Elias, 2003, p. 189-190.

Des sociétés inégalitaires donc, mais ouvertes et dynamiques. Avec les États, on assiste non seulement à l'invention de l'écriture qui marque la coupure entre la préhistoire et l'histoire, mais aussi à l'émergence de la science (les mathématiques et l'astronomie, par exemple), à l'essor des arts, au développement des modes d'organisation de la production, du commerce et de l'art militaire. Arrêtons-nous un instant à l'écriture qui a joué un rôle proprement révolutionnaire. Résultat d'un long développement de modes de notation dont les administrations des palais et des temples et les commerçants avaient besoin pour consigner et comptabiliser des transactions devenues plus nombreuses et plus complexes, le premier système d'écriture est apparu en Mésopotamie vers la fin du IVe millénaire AEC[45]. De l'enveloppe (en argile) contenant des jetons indiquant la nature et la quantité des marchandises échangées, on y était passé à l'enveloppe sur laquelle sont imprimés ou dessinés des pictogrammes (dessins figuratifs stylisés comme on en trouve aujourd'hui dans la signalisation routière) pour aboutir à la tablette sur laquelle sont écrits des signes correspondant à la fois à des mots et à des syllabes. De tels systèmes d'écriture mixte sont créés ailleurs ultérieurement, en Égypte, par exemple, à peine un siècle après. Ont été par la suite mis au point, au Proche-Orient aux alentours du XIVe siècle AEC, l'alphabet consonantique (ne notant que des consonnes) que l'on retrouve chez les Phéniciens et les Hébreux, puis en Grèce au début du VIIIe siècle AEC, l'alphabet incluant les voyelles (s'en tenant aux unités phonétiques), tous deux réduisant considérablement le nombre de signes.

L'écriture sera bien sûr favorable à l'administration et au commerce, mais ses conséquences vont beaucoup plus loin et sont beaucoup plus lourdes. Nous pouvons nous référer à ce propos à Jack Goody qui en a étudié les effets cognitifs et sociaux. Par « ses effets possibles sur l'organisation des fonctions psychologiques supérieures », par ses « implications importantes pour la structure des idées aussi bien que pour la structure de la société[46] », l'écriture est à ses yeux au fondement de la civilisation de la même façon que le langage a été au fondement de l'hominisation. Au-delà de sa fonction de stockage de l'information et du savoir qui permet de dépasser les limites de la mémoire humaine, l'écriture est identifiée par Goody comme une technologie de l'intellect qui rend possible la réalisation d'opérations cognitives ou intellectuelles qui sont,

45. Glassner, 2003.
46. Goody, 1994, p. 268.

pour certaines, plus difficiles et, pour d'autres, infaisables dans un système oral. Non pas qu'il faille distinguer « mentalité prélogique » et « mentalité logique ». Ce qui manque à l'humain de l'oralité, ce n'est pas le raisonnement logique, mais certains outils de travail intellectuel :

> Tous les êtres humains sont capables d'accomplir des opérations (soi-disant) logiques et de percevoir les contradictions. Mais cette capacité varie […] Ces processus sont potentiellement renforcés lorsque l'on peut passer en revue les arguments écrits de quelqu'un, par opposition à son discours[47].

Les facultés sont communes mais les capacités différenciées. L'interaction entre le cerveau humain et le mot écrit transforme le *modus operandi* de l'intellect humain. L'écriture

> implique un processus de réflexivité, une façon de faire rebondir ses pensées entre soi et une feuille de papier, qui facilite la distinction et l'énoncé de questions, en particulier de questions ouvertes, y compris à soi-même : pourquoi suis-je ici (au niveau philosophique) ? Pourquoi le monde tourne-t-il (au niveau empirique, scientifique)[48] ?

Dans les sciences, l'écrit a des effets cumulatifs et critiques fondamentaux : non seulement l'écriture « favorise une sorte d'attention critique à l'égard du texte lu qu'il serait impossible d'appliquer à des paroles entendues […] Mais l'écriture permet aussi l'accumulation du savoir sceptique tout comme de procédures logiques[49]. » L'écriture participe également à la transformation de la structure normative des sociétés : elle favorise la décontextualisation et la généralisation des normes, leur universalisation.

Tous ces apports de l'écriture sont des potentialités qui n'opèrent pas nécessairement non plus qu'immédiatement. D'une part,

> l'écriture à ses débuts (et ceci est resté vrai en partie par la suite) était restreinte de diverses manières : en termes de personnes, soit à cause de la nature du type d'écriture, soit à cause de contraintes hiérarchiques ; en termes de sujet, à cause du contrôle surtout religieux des utilisations de l'écriture[50].

D'autre part, « les techniques et pratiques cognitives que l'on peut raisonnablement attribuer à l'écriture – certaines formes de raisonnement […] ou l'écriture de "l'histoire" à partir de documents – sont elles-mêmes

47. *Id.*, 2007, p. 207.
48. *Ibid.*, p. 213.
49. *Id.*, 1994, p. 229.
50. *Id.*, 2007, p. 32.

sujettes à des développements à long terme[51] ». Mais il y a plus. Fixant les croyances et les pratiques d'une façon que ne saurait atteindre le mode de transmission orale, l'écriture donne naissance à des orthodoxies qui peuvent verser dans le conservatisme sinon dans le fondamentalisme. Bien sûr, tous les spécialistes de l'écrit ne vont pas se borner à suivre la vision dominante des choses et certains vont pratiquer le doute, la critique, voire l'opposition. Il demeure que, paradoxalement, les cultures orales, dont l'intention première est le plus souvent de respecter l'ordre ancestral, offrent une marge étonnamment grande à la créativité et présentent une plus grande flexibilité, dans certains domaines tout au moins. Il faut enfin souligner que, du fait que « [l]a langue écrite et son apprentissage confèrent […] une forme très particulière et très puissante de pouvoir sur soi, sur les autres et sur le monde[52] », les sociétés participant du troisième ordre humain ont vu la minorité sachant lire et écrire dominer la partie illettrée de la population ainsi que les cultures avec écriture se propager et s'imposer à de vastes ensembles civilisationnels.

5. DES ÉCONOMIES INTERCONNECTÉES

Ainsi que nous l'avons vu en début de chapitre, c'est le surplus agricole fourni par des terres hautement productives qui a permis l'épanouissement des premières civilisations. Lambert précise :

> Une administration, de grandes constructions, une armée professionnelle, une prêtrise nombreuse sont inconcevables sans l'existence de surplus agricoles. Dans les sociétés orales agraires, il faut en moyenne cinquante personnes productives pour faire vivre une personne improductive. Dans les zones irriguées, il en suffit de cinq, d'où des surplus dégagés sous forme de prélèvements divers (livraisons, charges, impôts, fermages)[53].

Ces surplus vont permettre le développement d'activités manufacturières (la production de textiles, par exemple) et marchandes, un développement impulsé au départ, nous l'avons déjà noté, par les besoins en matières premières (bois, pierre, métaux), mais rapidement stimulé par une demande de la part des élites en produits de luxe (pierres précieuses, or, épices) et par une volonté de se procurer certains biens courants de fabrication étrangère.

51. *Ibid.*
52. *Ibid.*, p. 11.
53. Lambert, 2007, p. 250.

Cela pose la question de la nature de l'économie antique, une question qui fait débat. Suivant Karl Polanyi, certains prétendent que l'économie n'existait pas en tant que réalité autonome dans le monde antique, l'échange marchand n'y jouant qu'un rôle mineur, aux marges d'un système qui l'ignorait et même s'en défendait. Suivant la typologie proposée par Polanyi[54] touchant les différentes logiques d'échange, avec l'État, et concurremment bien sûr avec l'administration domestique (produire pour son propre usage), la réciprocité (l'échange par les dons) aurait été remplacée par la redistribution. Les premiers États prélèvent directement une part de la production qu'ils redistribuent en fonction des besoins et pour affirmer leur prestige et leur puissance, et réquisitionnent la main-d'œuvre pour leurs grands chantiers. Le palais y contrôle plus ou moins étroitement et bureaucratiquement l'ensemble de l'économie. Cela aurait été le cas en Égypte pharaonique et dans les empires assyrien et babylonien où une puissante administration avait développé des systèmes élaborés de collecte et de redistribution du surplus agricole en nature. Contrairement aux sociétés de dons réciproques, ce sont ici les obligations à l'égard de l'État et les droits à sa redistribution qui lient ensemble les membres d'une société. Si dans ces mêmes sociétés, à la fin du IIe millénaire, des échanges marchands apparaissent, « [s]elon toute probabilité, la sphère de tels échanges monétaires était très étroite. Les émetteurs ne pouvaient être que les proches de l'empereur, quelques temples très respectés et des maisons réputées qui se consacraient au commerce entre empires[55]. » Les échanges marchands s'y seraient développés, mais sans que l'économie s'y affirme comme sphère autonome, désencastrée.

Alain Bresson[56] critique cette conception qu'il qualifie de néo-primitiviste et rappelle, en évoquant l'exemple de Weber, que l'on peut accorder au marché un rôle très important dans l'évolution du monde antique tout en prenant bien garde de ne pas projeter les concepts économiques modernes sur l'Antiquité. Bien sûr,

> le marché ne représente que l'une des modalités de l'échange avec l'extérieur : les tributs millénaires propres à la sphère d'influence chinoise, l'impôt dû à Rome par ses périphéries, les échanges diplomatiques entre États, les échanges à prix administré par les pouvoirs politiques égyptien ou carolingien […] ne relèvent pas du marché[57].

54. Polanyi, 1983.
55. Aglietta et Orléan, 2002, p. 127.
56. Bresson, 2000.
57. Beaujard, Berger et Norel, 2009, p. 17.

Et il est vrai qu'en Égypte ancienne, par exemple, le commerce semble avoir été surtout organisé par l'État. Mais en Mésopotamie, les marchands auraient eu les mains plus libres, leurs relations internes et externes étant cependant régulées par des codes, tel celui édicté par le roi Hammourabi de Babylone qui fixait les règles touchant les prix, les salaires, les prêts, les contrats, les fermages, etc. Les marchands y étaient souvent employés par le roi et le temple, mais ils travaillaient aussi à leur propre compte. De façon générale, et même si la prééminence a pu varier dans le temps, États et entrepreneurs privés auraient collaboré, les deux mondes s'interpénétrant.

Selon Philippe Beaujard, le rôle de l'accumulation du capital, du marché et de l'entreprise individuelle dans les sociétés anciennes a été largement sous-estimé :

> Les données depuis le IIe millénaire av. J.-C. montrent le rôle important du capital privé, à côté de (ou avec) celui de l'État. Certains traits du capitalisme moderne sont déjà présents à des degrés divers avant le XVIe siècle dans de nombreux États : entreprises à la recherche de profit maximal, banques prêtant à ces entreprises, progrès de la comptabilité autorisant une recherche rationnelle du profit, production croissante de biens pour l'exportation, marchés de biens où les prix sont fixés par le jeu de l'offre et de la demande, existence d'un marché de la terre et d'un marché du travail, monétarisation des transactions commerciales, et progrès technologiques[58].

Beaujard s'inscrit dans « l'histoire économique globale », un courant de recherches qui étudie depuis une trentaine d'années l'importance quantitative et qualitative des échanges (de biens et de techniques, mais aussi d'institutions et de religions) qui ont eu cours depuis la révolution urbaine. Ce courant décèle la formation de réseaux d'échange polarisés qui auraient prévalu au cours de périodes d'intégration successives et qui auraient été, selon certains, le fait de systèmes-mondes reliant des unités politiques de façon hiérarchisée entre un ou des centres et des périphéries. Dans *L'histoire économique globale*, Philippe Norel[59] analyse les apports théoriques de différents auteurs participant à cette mouvance, depuis Wallerstein, qui tend à identifier système-monde et présence dominante d'un mode de production, jusqu'à Chase-Dunn et Hall pour qui un système-monde combine des réseaux relevant de types d'échanges différents (biens de prestige, biens courants, interactions politiques et militaires, information) qui donnent

58. Beaujard, 2009, p. 133.
59. Norel, 2009.

lieu à des périmètres géographiques distincts. Norel résume de la façon suivante la périodisation proposée par Beaujard qui lui semble solide sinon définitive. Alors que le IVe millénaire aurait vu la mise en place de proto-systèmes-mondes, connaissant une densification des échanges, d'abord en Mésopotamie, puis en Asie occidentale, en Iran et en Égypte, le premier véritable système-monde se serait constitué vers 2600 AEC, un système à deux cœurs, l'Indus et la Mésopotamie, y faisant office de centre. Sous l'effet de changements climatiques (refroidissement global, affaiblissement de la mousson dans l'océan Indien), ce système aurait décliné à partir de 2250 AEC pour finalement disparaître avec l'effondrement de la civilisation de l'Indus. Entre 1950 et 1700 AEC, un deuxième système s'affirme, regroupant trois cœurs (Mésopotamie du Nord, Égypte, Mésopotamie du Sud), des semi-périphéries (Anatolie, Grèce, mer Égée, Crète, Bactriane-Margiane en Asie centrale) et des périphéries (Caucase, corne de l'Afrique, Europe). Pour des raisons sans doute liées à des modifications climatiques et à des invasions multiples, ce système s'effondre. Il en sera de même d'un troisième système qui prévaudra entre 1600 et 1200 AEC, système multicentré, formé autour d'un arc Égypte-Levant-Mésopotamie du Nord-Anatolie-Grèce-Crète, dont le commerce s'étend jusqu'à la Baltique, les Carpates, les steppes russes, l'Arabie et la Mongolie. Avec les expansions assyrienne (VIIe siècle), babylonienne (610-539), perse (525-334) et hellénistique (dans la foulée des conquêtes d'Alexandre le Grand), les routes commerciales s'étendent, reliant la Méditerranée à la partie occidentale de l'océan Indien ainsi qu'à l'Asie centrale. Par ailleurs, on peut repérer, en Asie orientale, un système-monde centré sur la Chine et relativement continu, au cours des deux millénaires avant notre ère.

> Beaujard, souligne Norel, considère que le véritable système-monde afro-eurasien, reliant désormais pleinement Asie occidentale, Asie du Sud et Asie orientale, et ces trois cœurs à de nombreuses périphéries sur les trois continents, commencerait à peu près au début de l'ère commune. Ce système afficherait des cycles très longs, de quatre siècles en moyenne, correspondant à des phases d'essor communes clairement identifiables : 0-250 ; 550-850 ; 1050-1350 ; 1400-1600[60].

Ces phases d'expansion s'expliqueraient par un climat favorable et une interaction positive entre essor démographique et innovations techniques. Ces périodes correspondraient à la présence d'États forts, capables de capter et de diffuser de nouvelles technologies, d'améliorer les infrastructures et de sécuriser les routes commerciales.

60. *Ibid.*, p. 118.

Les phases descendantes seraient, elles, liées à des changements climatiques entraînant des migrations de populations (les grandes invasions) et à des contradictions internes aux États et aux sociétés (luttes pour le pouvoir, politiques défavorables au commerce et à la production, etc.). Si les Gréco-Romains ont pu jouir au départ d'une certaine supériorité, c'est la Chine qui occupe à partir du VIIe siècle une position centrale dans ce système-monde qui se prolongera jusqu'à la période moderne. Sur la base de ses innovations technologiques et organisationnelles, qui induisent un essor de la production et des échanges, la Chine y initie périodes de croissance et de récession.

Les interconnexions entre régions ont conduit à des processus de coévolution, mais également à des situations d'échange inégal et de domination/exploitation. Selon Beaujard,

> [d]eux facteurs liés qui se renforcent l'un l'autre jouaient un rôle crucial dans l'établissement de relations de pouvoir entre régions : 1. la *désirabilité* socialement construite des produits manufacturés exportés par les cœurs, 2. la création de *situations (quasi) monopolistiques* dans l'échange[61].

En échange de matériaux bruts et d'esclaves, les cœurs (les régions centrales qui contrôlaient un système) exportaient en effet des produits marqueurs de statut, signes de richesse et de pouvoir : textiles (soieries, cotonnades, étoffes de lin ou de laine), céramiques (porcelaine de Chine), verres, objets en métal, alcool, parfums, épices. Ces biens aidaient non seulement les élites des périphéries à bâtir leur statut, mais ils leur offraient une possibilité de capter davantage de femmes, d'esclaves et de soldats. De plus, maîtrisant les routes commerciales et les marchés, monopolisant le savoir et pouvant organiser la rareté des produits désirés, les agents des cœurs (leurs marchands ou des diasporas étrangères travaillant objectivement pour eux) avaient les moyens de fixer les termes de l'échange, d'imposer leurs produits et leurs prix, d'accumuler les excédents commerciaux et même de restructurer d'autres économies. Notons que les semi-périphéries bénéficiaient dans une certaine mesure d'une telle position de force à l'égard des périphéries. Par ailleurs, Beaujard rappelle que le commerce n'est pas le seul mode de transfert de richesse et que les transferts de richesse ne représentent pas la seule source de structuration d'une domination :

61. Beaujard, 2009, p. 116.

> Les mécanismes d'exploitation et/ou de coopération économiques s'inscrivent dans des contextes d'influence et de domination idéologiques et politiques où les cœurs utilisent des stratégies diverses : imposition de taxes et de tributs, alliances, intermariages, conversions religieuses, colonisation et violence. Bien sûr, les pouvoirs idéologique, politique et économique se recoupent et agissent en synergie[62].

Sur le long terme, les routes commerciales sur lesquelles circulent biens, savoirs et croyances vont se conformer aux déplacements des lieux de pouvoir, de production et d'accumulation.

6. DES PARCOURS QUI FONT EXCEPTION

L'ordre prémoderne dont nous venons d'examiner l'origine et les principales caractéristiques n'a pas été mis en place partout, non plus qu'au même moment. Certaines sociétés n'ont pas connu d'État jusqu'à ce jour ou n'en ont connu un que récemment et comme « produit » importé sinon exporté depuis l'étranger. Les autres peuvent être distinguées selon qu'elles ont mis au monde, tantôt plus tôt, tantôt plus tard, des États fragiles ou beaucoup plus stables. Posant en hypothèse que l'empire est un aboutissement normal de la néolithisation et le cadre normal des histoires traditionnelles, Baechler[63] discerne à cet égard les six aires suivantes : quatre aires *impérialisables* et (ou) *impérialisées*, les aires chinoise, indienne, asiatique antérieure et européenne ; une aire qui était en voie d'émergence distincte, mais qui a été abolie sans retour, l'aire amérindienne ; une aire restée à l'état d'esquisse, confinée dans la transition néolithique, l'aire africaine. Précisons que l'aire étant aux yeux de Baechler de nature culturelle, elle préexiste à son unification politique et déborde les limites de celle-ci, l'aire chinoise par exemple, incluant la Corée, le Japon et le Vietnam jusqu'à la hauteur de Hué. Comparant les aires impérialisables, Baechler oppose la Chine, qui a connu en quelque sorte la perfection de l'empire, à l'Europe, qui n'a jamais été impérialisée – les Romains n'ont inclus au plus que la moitié de l'Europe dans leur empire, qui empiétait par ailleurs sur d'autres aires –, les aires indienne et asiatique antérieure proposant des cas intermédiaires d'unifications impériales limitées. L'Inde a connu trois unifications impériales qui n'ont prévalu chacune que de 100 à 200 ans sur une période de quelque 2 000 ans : l'Empire maurya (IIIe siècle AEC),

62. *Ibid.*, p. 122.
63. Baechler, 2002, p. 93-112.

l'Empire gupta (IVe et Ve siècles) et l'Empire moghol (XVIe et XVIIe siècles). L'Asie antérieure n'a vécu qu'une seule unification impériale complète sous les Perses (mi-VIe siècle AEC à la conquête d'Alexandre), les Abbassides (VIIIe siècle au XIIIe siècle) et les Ottomans (XVe siècle au XIXe siècle) n'ayant jamais dominé toute l'aire.

Comment expliquer les différences entre les aires ? S'il est clair qu'il n'y a pas de déterminisme naturel qui pousse les sociétés à accoucher d'un État solide, il reste que certains facteurs interviennent comme conditions favorables ou défavorables. Ainsi que nous l'avons observé dans le cadre du passage du Mésolithique au Néolithique, et comme le souligne Jared Diamond, « les différences frappantes concernant l'histoire à long terme des populations des divers continents n'est pas le fait de différences innées, mais de différences liées à l'environnement[64] ». En introduction à ce chapitre, nous avons également pu remarquer que les conditions géographiques et climatiques influent sur le processus d'urbanisation et d'unification politique. Selon Baechler, la délimitation ou l'extension des aires est contrainte par les données géographiques : position plus ou moins isolée par les océans, les déserts et les montagnes ; orientation des chaînes de montagnes et tracé des fleuves et des rivières. Il explique la différence de parcours entre la Chine et les trois autres aires impérialisables par le fait que la première bénéficie d'une situation foncièrement centripète, soit un relief facilitant les communications entre ses divers milieux et un isolement géographique à l'extrémité de l'Eurasie. En Inde, nous dit-il, les forces centrifuges sont beaucoup plus présentes (fort contraste entre le système indo-gangétique, au nord et à l'est, et le Deccan, au centre et au sud ; tracé et direction des fleuves hostiles à la circulation ; concentration des populations sur les côtes, qui sont peu propices à la navigation), alors qu'en Asie antérieure, la dispersion l'emporte en raison d'un climat marqué par la sécheresse et par la distribution discontinue des ressources en eau, ce qui entraîne l'isolement, cause des problèmes de communication et rend la conquête facile mais la défense difficile. Quant à l'Europe, Baechler cible trois circonstances qui se sont succédé pour retarder et même empêcher l'unification politique :

> La première est la glaciation, qui a couvert de glaciers une bonne partie de l'Europe jusqu'à il y a dix ou douze mille ans et entraîné un retard de plusieurs millénaires de la néolithisation [...] Ce retard relatif pour cause de glaciation quaternaire retentit sur la deuxième circonstance,

64. Diamond, 2000, p. 419.

> un basculement complet du centre de gravité de l'histoire européenne vers la Méditerranée et sa tombée dans l'orbite culturelle de l'Asie antérieure. En fait, l'histoire traditionnelle européenne ne commence vraiment qu'avec la chute de l'Empire latin et après un gigantesque mouvement de translation d'est en ouest. La troisième circonstance est un hasard pur, à savoir que le monde politique européen issu de la féodalité s'est retrouvé inséré dans une transpolitie oligopolaire, réfractaire à toute tentative de subversion impériale[65].

Nous reviendrons plus tard sur ces trois circonstances.

En regard de l'importance des facteurs environnementaux, l'exemple de l'Afrique est paradigmatique, Afrique au sujet de laquelle Diamond note les désavantages suivants : rareté des espèces végétales et animales indigènes domesticables, superficie adaptée à la production alimentaire relativement réduite, barrières écologiques et géographiques qui entravent la propagation des inventions. John Iliffe insiste pour sa part sur le fait que l'Afrique a été, jusqu'à la fin du XXe siècle, un continent sous-peuplé. C'est que,

> sauf en Égypte et dans d'autres régions favorisées, les très vieilles roches de l'Afrique, ses sols pauvres, ses pluies capricieuses, l'abondance des insectes et la fréquence exceptionnelle de la maladie constituaient un environnement hostile aux communautés agricoles[66].

Iliffe précise que la sous-population fut le principal obstacle à la formation d'États :

> Des populations éparses […] limitaient les surplus que les puissants pouvaient extorquer, empêchaient l'apparition d'élites lettrées et d'institutions formelles, laissaient beaucoup de liberté au paysan et freinaient la formation d'États, en dépit de nombreux moyens inventés par les dirigeants pour s'attacher les hommes[67].

Par la liberté de mouvement qui les caractérisait, les habitants de l'Afrique subsaharienne se seraient ainsi fortement distingués des paysans égyptiens qui, dépendant du Nil et de ses crues, se prêtaient beaucoup mieux au contrôle politique.

Bien sûr, « les trajectoires suivies par l'"État" en Afrique ont été très variées[68] » : apparition d'une autorité centrale liée à la confrontation entre groupes d'origines différentes, comme dans la région des Grands Lacs

65. Baechler, 2002, p. 101-102.
66. Iliffe, 2009, p. 10.
67. *Ibid.*, p. 11.
68. Geschiere, 1991, p. 33.

en Afrique orientale (Rwanda et Burundi, par exemple) ; formation et décadence de grands empires corrélatives aux vicissitudes du commerce transsaharien (Ghana, 900-1075 ; Mali, 1250-1450 ; Songhay, 1450-1600) ; développement d'États stimulé par les contacts avec les Européens et la traite esclavagiste (sur la côte occidentale, Dahomey, par exemple) ; création d'États solidaire de dynamiques religieuses (États islamiques entre le Sénégal et le lac Tchad au XIXe siècle). Mais dans tous les cas, il semble que les puissants aient eu de grandes difficultés à contrôler la production paysanne. Les États, qui tiraient l'essentiel de leurs ressources du commerce avec l'étranger, en étaient fragilisés et les communautés villageoises pouvaient survivre facilement à leur effondrement.

Certaines zones n'ont pas connu d'État avant la colonisation européenne. Néanmoins, et mis à part certains groupes tels les pygmées en Afrique centrale, il ne faudrait pas imaginer les sociétés africaines précoloniales sans État comme ayant été dotées d'une économie de prédation. Depuis le IVe millénaire AEC, les peuples bantous qui se sont dispersés dans la plus grande partie de l'Afrique subsaharienne pratiquaient l'agriculture. Mais en raison de la nature des sols, l'agriculture africaine a toujours été plus dépendante de la houe que de la charrue ou d'un système complexe d'irrigation, et l'énergie animale y a été peu utilisée. Aussi, mis à part quelques aires favorables, la mobilité y est-elle demeurée la règle pendant longtemps[69]. Dans ces sociétés où les relations politiques empruntaient le langage de la parenté, ceux qui avaient réussi à s'imposer comme aînés de par leur richesse dominaient femmes, cadets et esclaves. Ainsi, en Afrique occidentale, des unités familiales dirigées par un « grand homme » (*big man*), et constituées non seulement de parents, mais aussi d'apparentés, de pseudo-parents (des clients), voire d'étrangers, ont formé le cœur de villages, puis de chefferies. En Afrique de l'Est, les peuples de pasteurs ont connu eux aussi de fortes disparités de richesses (la possession de bétail). Ces sociétés étaient régulées par les chefs des lignages, à la volonté desquels les rois, dont le pouvoir était souvent essentiellement rituel, étaient soumis. L'Afrique a donc vécu la néolithisation, mais, ainsi que le souligne Jack Goody,

> [h]ormis l'Égypte et, partiellement, l'Éthiopie, l'Afrique subsaharienne n'a jamais connu […] cette révolution urbaine, même si elle a connu des « agrocités » et des villes marchandes sur la côte. Il n'y a jamais eu

69. Guilaine, 2000.

> de différenciation technique et sociale comme en Europe et en Asie, ni, à ma connaissance, d'écritures indigènes propres avant d'être en situation de compétition[70].

Nous reviendrons dans notre troisième partie sur ces particularités qui font que l'accès à la modernité se pose bien différemment pour les sociétés africaines que pour les sociétés eurasiennes. Mais avant d'en venir au thème de la modernité, nous ne saurions conclure le présent chapitre sans nous arrêter sur la question d'une autre exception, l'exception grecque, soit le fait que la Grèce antique présente une situation politique et idéologique qui semble avoir échappé, pour un temps tout au moins, aux caractéristiques communes aux sociétés du troisième ordre humain et qui aurait même, selon certains, préfiguré la modernité dans quelques-uns de ses aspects. L'examen de cette question, qui a sans doute effleuré l'esprit de plus d'un lecteur à un moment ou à un autre de notre exposé, nous permettra de préciser certains éléments présentés comme constitutifs de la matrice de l'ordre prémoderne.

Quelle est la nature de l'exception grecque ? On ne peut qu'être en accord avec Goody[71] qui s'élève contre l'idée reçue que la démocratie serait une invention propre aux Grecs. Il rappelle bien sûr l'existence de la « démocratie primitive » dans les sociétés sans État et les formes de démocratie directe et indirecte qui ont été pratiquées non seulement dans les systèmes segmentaires, mais également, et comme nous l'avons déjà noté, dans les cités-États à leurs débuts, en Mésopotamie par exemple. Cependant, il évoque aussi l'organisation politique des cités-États phéniciennes, et plus particulièrement celle de Carthage, qui se compare à l'organisation politique des cités-États grecques. D'après le témoignage d'Aristote, Carthage bénéficiait en effet d'un régime constitutionnel garantissant le respect des droits et la participation des citoyens. On y trouvait une Assemblée du peuple, ouverte en principe à tous les citoyens, et diverses instances dont l'accès était électif[72]. Il semble que « l'identification étroite de la cité et de la politie[73] » ciblée par Baechler comme un des principaux facteurs explicatifs de l'exception grecque a joué tout autant à Carthage et peut-être en Étrurie : « [P]our les Grecs, Étrusques et Carthaginois, partenaires familiers d'échanges établis depuis des siècles, étaient des barbares d'une nature particulière puisque

70. Goody, 1996, p. 215.
71. *Id.*, 2010, p. 203-211.
72. Fantar, 1995.
73. Baechler, 2002, p. 217.

leur organisation politique était celle de la cité[74]. » C'est à l'époque classique (VIe-IVe siècles AEC) que l'aristocratie est conduite à partager son pouvoir avec le « peuple » (paysans-propriétaires et nouvelles couches urbaines : entrepreneurs, armateurs, commerçants, artisans) dans la plupart des cités-États grecques. Quant à la participation politique, élargie à cette minorité choisie de personnes, Lloyd remarque que les différences entre l'oligarchie et la démocratie étaient plus quantitatives que qualitatives : « Le point essentiel est qu'il y avait dans les deux types de régimes discussion et délibération sur les questions politiques importantes ; simplement, dans les oligarchies ceux qui participaient […] représentaient une plus faible portion de la population totale[75]. » Pour sa part, Baechler soutient que, du fait des origines aristocratiques de la cité et en raison de l'esclavage qui y est pratiqué, « [l]'idéal du peuple devient celui d'une vie de loisirs entretenue par le travail des esclaves […] [les conflits politiques des époques archaïque et classique] doivent être interprétés comme des procès non de plébéianisation des élites mais d'aristocratisation du peuple[76] ».

Selon Bresson, la *polis*, forme d'État particulière et distincte des autres formations historiques de l'État, « qui était une sorte de club de citoyens, était un moyen d'enrichissement collectif, car c'était directement au bénéfice de ses membres que devaient fonctionner les institutions civiques[77] ». À son avis, la citoyenneté était conçue comme la possibilité de participer au partage des revenus, façon de voir qui aurait trouvé son origine dans le modèle héroïque du butin partagé à la suite des expéditions de pillage. Comme le remarque Baechler[78], plutôt que de continuer à vivre en tribus et en chefferies d'aristocrates et de paysans, comme ont fait les autres Indo-Européens presque partout en Europe, les Hellènes ont mis à profit les positions maritimes qu'ils occupaient pour monter des expéditions et écumer les mers. À la guerre comme moyen de profit se sont ajoutées par la suite d'autres sources de revenus, ceux provenant des mines d'or et d'argent, mais aussi des taxes sur les échanges et des impôts sur les biens ou les productions. L'État était avant tout une machine à collecter et à redistribuer les revenus.

74. Bresson, 2000, p. 288.
75. Lloyd, 1996, p. 102.
76. Baechler, 2002, p. 219.
77. Bresson, 2000, p. 271.
78. Baechler, 2002, p. 213.

> Bien entendu, nous dit Bresson, dès que la *polis* eut atteint un certain degré de développement, les ressources purent faire l'objet d'une consommation collective, c'est-à-dire qu'elles purent être employées à satisfaire des besoins qui ne pouvaient l'être de manière individuelle : construction de fortifications, de systèmes d'adduction d'eau et de fontaines, de sanctuaires en l'honneur des dieux, etc. [...] Mais, et c'est là un point très révélateur, ces ressources pouvaient aussi éventuellement être distribuées directement aux citoyens[79].

De plus, la cité-État soutenait les activités économiques et permettait ainsi aux particuliers d'accumuler des revenus à travers les échanges et le commerce extérieur. Car il ne faut pas s'imaginer la cité grecque fondée sur une classe de paysans-propriétaires autosuffisants. En raison de la nécessité de couvrir de nombreux frais (loyer du sol, taxes, impôts, armement d'hoplite, emprunts, paiement du tribut pour les cités dominées), les paysans devaient vendre au marché pour se procurer des liquidités. Aussi le marché était-il un élément clé du dynamisme des sociétés civiques : « Pas de cité grecque, y compris Sparte, sans agora, sans espace défini et contrôlé par la cité, où pouvait s'effectuer l'échange des biens par achat et vente entre partenaires formellement égaux en droit dans le cadre de cette relation[80]. » Ajoutons que les cités étaient dépendantes des marchés extérieurs pour ce qui était la base même de leur alimentation, le grain, mais également pour les métaux, le bois de construction, de même que les esclaves, qui n'étaient souvent disponibles que dans des régions lointaines : mer Noire, Cyrénaïque, Égypte, Sicile. Il en était de même pour les produits de luxe comme les bijoux, les vêtements de prix, les aromates, les épices. L'essentiel de ce commerce extérieur est resté de tout temps aux mains des particuliers, mais la cité-État le soutenait par les équipements qu'elle aménageait (ports, quais, entrepôts, chantiers navals, routes) et par la frappe de la monnaie qui introduisait une grande souplesse dans les échanges[81]. Les prix s'établissaient selon la loi de l'offre et de la demande, et au IVe siècle AEC,

> Xénophon tenait comme une vérité d'évidence que le niveau des prix avait une incidence directe sur l'activité de production et que c'est en fonction du niveau des prix que l'on se tournait vers une activité

79. Bresson, 2000, p. 251.
80. *Ibid.*, p. 272.
81. Migeotte, 2002.

> artisanale ou vers une autre, ou, si l'on était agriculteur, qu'on décidait de développer telle production ou même de chercher une autre source de revenus en changeant d'activité[82].

De son analyse de l'économie civique et des conditions politiques qui l'ont fait naître (égalité formelle dans l'échange à l'intérieur de la cité et multiplicité des cités commerçant entre elles), Bresson conclut :

> Ce sont ces structures de marché consubstantiellement liées à la cité et au réseau que l'ensemble des cités formaient entre elles qui furent à la base du « miracle grec ». Ce sont elles encore qui donnèrent à la Grèce sa supériorité temporaire sur les autres sociétés du monde méditerranéen[83].

Même s'ils ont bénéficié de cette supériorité, les Grecs n'ont donc pas été les seuls à connaître la *polis* non plus qu'une certaine forme de démocratie. Mais s'ils n'ont pas inventé la pratique de la démocratie, ils furent sans doute les premiers à la théoriser. Dans notre discussion antérieure touchant le tournant axial, nous avons déjà évoqué la particularité de la culture grecque de l'écrit et ses raisons. L'apport de Geoffrey Lloyd nous sera ici fort utile pour approfondir ces considérations trop rapidement présentées. Pour expliquer la naissance de la science et de la philosophie grecques, nous dit-il, nul besoin de postuler une révolution dans les mentalités. L'explication demande plutôt de s'attacher aux styles d'enquête et de raisonnement et aux contextes de communication dans lesquels ils émergent. Concernant les premiers, Lloyd constate que dans leur volonté de se définir, de se démarquer des savoirs traditionnels et de se légitimer, la science et la philosophie grecques ont inventé ou explicité de nouvelles catégories à des fins polémiques. Il en a été ainsi de l'opposition entre le métaphorique et le littéral ou encore de celle entre le mythe et le *logos* : « L'opposition *logos* – *mythos* offrait une distinction de catégorie *explicite* qui pouvait être invoquée afin de déprécier des classes entières de discours[84]. » Cette démarche polémique a également prévalu à l'encontre des sophistes, les philosophes ayant cherché à démontrer la justesse de leur argumentation au-delà de la simple persuasion, par l'analyse formelle des schémas du raisonnement et la conceptualisation de la notion de preuve. En ce qui a trait aux contextes de communication, la thèse de Lloyd est que

82. Bresson, 2000, p. 294.
83. *Ibid.*, p. 306.
84. Lloyd, 1996, p. 78.

> les facteurs qui contribuèrent au nouveau style d'enquête, aux nouveaux styles de raisonnement et, notamment, à une nouvelle réflexion dans les deux domaines […] [se trouvent] dans le cadre et la situation politiques de la Grèce ancienne à l'époque classique, et tout particulièrement dans la nature et l'intensité de la participation à la vie politique dans les cités-États autonomes de cette époque[85].

Lloyd note que la rivalité qui régnait dans la pensée spéculative entre ceux qui prétendaient détenir un certain savoir reflétait les éléments agonistiques si répandus dans la culture grecque et que la forme de débats entre points de vue opposés qu'empruntaient les discussions philosophiques et scientifiques était similaire à celle que connaissaient les citoyens grecs dans les assemblées et les tribunaux. Il souligne que la possibilité de défier les gardiens traditionnels de la sagesse est liée à l'absence de structure rigide autoritaire, ce que l'on doit rapprocher du fait que la religion, dans les cités grecques et particulièrement à Athènes, est indissociablement civique et démocratique :

> Pas de bureaucratie sacerdotale héréditaire hiérarchisée et spécialisée, les prêtres des cultes publics sont tirés pour la plupart au sort ; pas de temples formant de vastes complexes aux cérémonies réservées aux « purs » et aux sanctuaires inaccessibles, les temples se réduisent à un édifice abritant la statue du dieu et son trésor, et les grands sacrifices sont offerts par la cité [tout] entière ; pas de souverain représentant le dieu suprême, la légitimation divine englobe tous les Athéniens « nés de la terre attique »[86].

Au-delà de ces considérations générales, Lloyd se pose la question du lien entre l'apparition de la rationalité scientifique grecque et l'idéologie de la démocratie en particulier. En effet, quelle qu'en ait été la réalisation concrète, c'est à ses yeux l'idéologie de la démocratie en soi qui a été importante par son « affirmation catégorique d'un principe qui est fondamental pour d'autres domaines de la rationalité consciente grecque : dans l'évaluation d'un raisonnement, c'est le raisonnement qui compte, non l'autorité, le statut, les relations ou la personnalité de son auteur[87] ». L'argument d'autorité ne prévalant plus, le savoir et les pratiques traditionnelles pouvaient être mis en question.

Pour vérifier la solidité de ses arguments, Lloyd compare Grèce et Chine anciennes qui présentent certaines ressemblances, mais aussi certaines différences de styles d'activité intellectuelle : « La question cruciale

85. *Ibid.*, p. 22.
86. Lambert, 2007, p. 183.
87. Lloyd, 1996, p. 104.

est de savoir si les types de facteurs que nous avons invoqués dans nos études de la pensée grecque s'appliquent également à la Chine[88]. » Lloyd rappelle d'abord qu'il y a eu de considérables activités et spéculations philosophiques à la fin de l'époque Printemps et Automnes et surtout à celle des Royaumes combattants, du VIe au IIIe siècle AEC. Les circonstances politiques d'alors présentent certaines ressemblances avec celles de la Grèce :

> Dans la Chine des Royaumes combattants, comme dans la Grèce classique, l'importance d'une situation politique pluraliste pour les savants et les intellectuels de toutes sortes apparaît clairement. Par leur existence, un certain nombre d'États autonomes constituaient différentes sources possibles de patronage ou de soutien – ou plus simplement des endroits où vivre et travailler[89].

Non seulement un grand nombre de domaines d'étude sont communs aux deux civilisations (éthique, cosmologie, médecine, astronomie, mathématiques, logique et théorie de la connaissance), mais la manière de conduire les enquêtes se ressemble, depuis la critique des croyances traditionnelles et des positions des rivaux jusqu'à une réflexion sur les enquêtes elles-mêmes. Cependant, les différences sont tout aussi importantes. Dans le domaine des catégories, on ne retrouve pas en Chine de dichotomies aussi marquées qu'en Grèce, le métaphorique par exemple, et par conséquent la poésie, étant tenu comme un véhicule possible de la vérité tout autant que le discours littéral. Lloyd note également que les Chinois, plus pragmatiques, se préoccupaient moins des fondements qui justifient les positions théoriques. Cette différence d'orientation lui semble particulièrement marquante dans l'éthique, les Chinois ne partageant pas le souci grec de la nature ultime du juste et de l'injuste, et dans la philosophie politique où ils « prennent généralement les institutions existantes comme un donné, même quand ils critiquent le comportement des princes et qu'ils proposent des conseils sur le bon gouvernement » là où les Grecs se posaient la question de la meilleure Constitution. Comment expliquer ces différences ? Au dire de Lloyd, les traits distinctifs de l'expérience chinoise reflètent leur contexte sociopolitique : « L'opposition fondamentale entre la réalité politique chinoise et la grecque tient principalement à l'absence, en Chine, de quelque chose qui correspondrait à la cité-État grecque, encore moins

88. *Ibid.*, p. 164.
89. *Ibid.*, p. 168.

à la *polis* sous ses formes démocratiques[90]. » Une confirmation de ce jugement nous est fournie par le fait qu'« [u]ne fois la tutelle macédonienne imposée aux cités grecques à partir de la conquête d'Alexandre le Grand (337), la question politique devient vaine et la réflexion se recentre sur l'individu, la sagesse, le bonheur[91] ». Et avec la domination de la Rome impériale, s'ouvre la période des grands commentateurs, ainsi qu'il en a été en Chine où, à partir de l'unification sous le premier empereur en 221 AEC, l'invention de nouveaux systèmes philosophiques fait place à leur interprétation. Il faudra attendre le surgissement de la modernité dans une Europe polycentrique pour que s'affirment à nouveau et de façon plus conséquente la rationalité scientifique et l'idéologie de la démocratie.

Pour terminer cette première partie, prenons un instant afin de rappeler les principaux éléments d'interprétation avancés touchant cet ordre prémoderne dans le cadre duquel va advenir la modernité. Le processus d'urbanisation et d'unification politique qui en a été à la source a été fondé sur l'utilisation de nouvelles techniques permettant de tirer de terres hautement productives un surplus agricole considérable. Les villages néolithiques se muent en cités populeuses vivant d'industrie et de commerce, et l'État s'affirme comme un pouvoir séparé de la société, qui repose sur l'organisation d'une force et est tenu pour légitime. Légitimé singulièrement par la volonté divine – la structuration religieuse de la société perdure tout en se transformant – et commandant les humains de très haut, le pouvoir royal ou impérial parachève et impose la hiérarchie sociale esquissée au Néolithique. Les fonctions sociales se différencient et on assiste à l'invention de l'écriture qui permet l'accumulation du savoir et l'émergence de la science, au développement des modes d'organisation de la gouverne, de la production et du commerce, et à l'essor des arts. En Eurasie et dans la corne de l'Afrique, des réseaux d'échanges relient des unités politiques de façon hiérarchisée entre un ou des centres et des périphéries. Et sur les routes commerciales circulent non seulement des biens (biens de prestige, biens courants et matières premières), mais aussi des savoirs et des croyances. Le tableau suivant résume et complète les propriétés que présente l'ordre prémoderne.

90. *Ibid.*, p. 190.
91. Lambert, 2007, p. 301.

LE TROISIÈME ORDRE HUMAIN

CARACTÉRISTIQUES	L'ORDRE PRÉMODERNE : À PARTIR DE 4 000 AEC
Morphologiques	▪ Cité-État, royaume, empire
Économiques	▪ Agriculture intensive, activités manufacturières ▪ Redistribution, marché, échanges longue distance
Sociopolitiques	▪ Monopolisation du pouvoir, affirmation de l'État ▪ Stratification fondée sur le statut

Idéologiques	▪ Structuration religieuse :
	  ▪ polythéisme, religions de salut monothéistes et karmiques
	  ▪ logique du donnant-donnant : prière, sacrifice

DEUXIÈME
PARTIE

L'ÉMERGENCE ET L'ÉVOLUTION DE LA MODERNITÉ EN OCCIDENT

CHAPITRE 4
L'EXISTENCE D'UN QUATRIÈME ORDRE HUMAIN ET SES SOURCES

CHAPITRE 5
L'ÉTAT SOUS LA MODERNITÉ

CHAPITRE 6
L'IMAGINAIRE SOCIAL SOUS LA MODERNITÉ

CHAPITRE 7
LE CAPITALISME ET LA MODERNITÉ

CHAPITRE 8
L'INDIVIDU ET LE SOCIAL SOUS LA MODERNITÉ

CHAPITRE 4

L'EXISTENCE D'UN QUATRIÈME ORDRE HUMAIN ET SES SOURCES

1. L'HYPOTHÈSE DE LA MODERNITÉ COMME NOUVEL ORDRE HUMAIN

Jack Goody a consacré une part importante de son œuvre à la mise en cause dudit « miracle européen » qui expliquerait la naissance du monde moderne. Sans nier les avancées spectaculaires réalisées par l'Occident depuis la Renaissance, il estime que l'on ne peut plus considérer ces grandes réalisations comme étant liées à des caractéristiques de très longue durée des cultures occidentales. Comme nous le rappelle Eisenstadt, la question des traits distinctifs des sociétés modernes et des raisons pour lesquelles la modernité a émergé en Occident et pas ailleurs « a toujours constitué l'une des préoccupations majeures de la pensée et de l'analyse historique

et sociale modernes[1] ». Goody[2] rompt avec les analyses classiques qu'il présente d'une façon qui peut être résumée ainsi : celle de Marx selon laquelle l'avènement du capitalisme, qui représente un stade particulier de l'évolution de la société universelle, s'inscrit dans une continuité proprement européenne liant Antiquité, féodalisme et capitalisme ; celle de Max Weber pour qui c'est la tendance à la rationalisation des structures de la vie sociale et économique qui s'est affirmée en Europe qui a permis à l'action de se dégager des conceptions et des prescriptions de la tradition, de donner naissance au savoir scientifique et d'impulser le développement du capitalisme ; celle de Fernand Braudel qui oppose les villes autonomes de l'Occident aux « villes impériales » de l'Orient et voit dans la liberté des premières un élément inhérent aux changements que requérait l'essor du capitalisme ; celle de Joseph Needham qui explique que la science moderne a été développée en Occident malgré une avance initiale de la Chine par l'existence d'un certain type de vie urbaine hérité en droite ligne de l'Antiquité et favorable à la montée de la bourgeoisie et, au-delà, à l'essor du capitalisme ; celle de Norbert Elias qui confine le processus civilisateur complémentaire au processus de formation de l'État au seul contexte européen. Goody qualifie d'ethnocentriques ces analyses qui ont en commun de privilégier la séquence historique européenne et de prêter à l'Europe un certain nombre d'atouts très anciens. À leur encontre, il met au premier plan l'héritage commun des sociétés eurasiatiques depuis la révolution urbaine. Pour lui, le continent européen ne saurait revendiquer l'invention d'institutions comme la démocratie et le capitalisme de marché non plus que de valeurs comme l'humanisme ou l'individualisme qui se retrouvent dans un grand nombre de sociétés humaines et qui sont pourtant le plus souvent ciblées comme étant les éléments constitutifs de la modernité.

Selon Goody, « la "modernisation" est un processus continu, une avancée par bonds irréguliers auxquels des régions différentes du monde ont pris une part chaque fois singulière[3] ». Sur la base des acquis de la révolution urbaine, les grandes sociétés du continent eurasien auraient évolué selon un mouvement de balancier, Orient et Occident dominant tour à tour pour des raisons contingentes : invasion extérieure

1. Eisenstadt, 1994, p. 13.
2. Goody, 2010.
3. *Id.*, 1999, p. 14.

ou troubles internes agissant comme freins, nouvelles avancées de connaissances ou nouveaux moyens de production ou de communication opérant comme accélérateurs. Aussi la thèse d'un « exceptionnalisme occidental » ne repose-t-elle, à ses yeux, que sur une priorité temporelle[4]. S'il est possible d'observer des écarts qui ont pu se développer au fil du temps entre l'Orient et l'Occident, il n'y a pas de différence de nature qui les séparerait dès le départ : « [S]'il est indéniable que l'Occident fit des pas en avant considérables dans le champ des savoirs après la Renaissance […], bon nombre de conquêtes décisives dans l'économie, dans les sciences et dans les arts avaient déjà été enregistrées en Orient[5]. » D'après Goody, ce mouvement pendulaire invalide toute spéculation qui implique une prééminence quasi permanente de l'Occident et un défaut de rationalité, d'invention ou d'esprit d'entreprise de l'Orient. Il rappelle que cette fausse opposition Occident/Orient trouve ses racines dans le portrait tout en négatif brossé par les Grecs anciens à la suite de leur long contact forcé avec l'Empire perse, alors que c'est essentiellement par les Perses que leur fut transmis le savoir détenu par les anciennes sociétés lettrées du Proche-Orient. À ses yeux, la particularité de l'Occident est d'avoir été le théâtre d'un effondrement spectaculaire, « le déclin catastrophique des cultures urbaines qui a fait suite à la chute de l'Empire romain[6] », alors que la vie urbaine se poursuivit dans la partie orientale de l'empire et, au-delà, dans l'Orient en général. Le retard considérable pris par l'Europe pendant le millénaire qui a suivi l'Antiquité expliquerait que la Renaissance, cette période de renouveau dans le domaine du savoir et des arts liée en partie à l'épanouissement du commerce, a été beaucoup plus marquée en Europe occidentale que ne l'ont été les processus similaires expérimentés tôt ou tard par les autres sociétés issues des cultures de la révolution urbaine :

> Ce que l'on appelle la « singularité » de l'Occident a tenu à ce formidable bond en avant des connaissances, conséquence pour une part du rattrapage et du dépassement du retard antérieur, et pour une autre des changements dans le domaine de la communication [l'adoption de l'imprimerie]. L'applicabilité et la fécondité propres de ces nouvelles connaissances furent profondément stimulées par l'aventure outre-mer, fondée sur la supériorité des armes, des bateaux et des cartes ; une aventure dont le butin fut constitué de savoirs autant que de richesse,

4. *Id.*, 2010, p. 265.
5. *Id.*, 1999, p. 306.
6. *Id.*, 2010, p. 232.

> et qui conduisit aussi bien au développement du commerce qu'à une nouvelle explosion des connaissances sur le continent et, plus tard, à la colonisation des terres étrangères[7].

Cette thèse de Goody nous apparaît partiale : en cherchant à dénoncer à juste titre les fausses oppositions et les prétentions ethnocentriques, Goody insiste tellement sur les similitudes et les legs entre les sociétés ayant connu la révolution urbaine qu'il en vient à tout niveler et à escamoter les spécificités de la modernité. Mais alors, qu'en est-il du statut de cette modernité ? Selon Baechler, il semble impossible d'en décider :

> Ou bien elle est un possible actualisé de la matrice traditionnelle, ce qui ouvre sur deux hypothèses différentes, selon que la modernité est perçue comme un développement, progressif ou décadent, selon les sensibilités idéologiques, de la civilisation européenne ou comme une civilisation inédite en voie d'expression. Ou bien la modernité est une matrice culturelle nouvelle en voie d'émergence plus ou moins avancée, dont les possibles et les potentiels culturels ont à peine commencé à entrer dans le champ des actualisables[8].

Si une décision certaine ne sera possible que dans plusieurs siècles voire millénaires d'actualisations, nous pouvons tout de même, selon Baechler, formuler l'hypothèse que la modernité constitue bel et bien une configuration originale et nous

> mettre en quête, dans la période moderne déjà écoulée, de développements qui puissent être plausiblement perçus comme incongrus dans la matrice traditionnelle, à la manière dont des développements néolithiques […] signalaient la mise en place d'une matrice inédite, faute de pouvoir être expliqués dans le cadre de la matrice primitive et en raison de leurs conséquences sur la condition humaine[9].

Baechler identifie cinq de ces développements majeurs qui sont intervenus depuis la Renaissance : la démocratisation, la différenciation des ordres, le capitalisme, la rationalisation scientifique et l'individuation. Non pas que ces développements soient des exclusivités modernes, « [m]ais l'Europe, d'une part, a assuré leur conjonction et favorisé leurs entraînements réciproques, et, d'autre part, les a poussés chacun jusqu'à des extrémités jamais atteintes auparavant ni ailleurs[10] ». Dans cette deuxième partie, nous explorerons cette hypothèse d'une modernité

7. *Id.*, 1999, p. 289.
8. Baechler, 2009a, p. 273.
9. *Ibid.*, p. 274.
10. *Ibid.*, p. 300.

constituant un nouvel ordre humain. Nous le ferons en étudiant tour à tour les dimensions politique, idéologique, économique, individuelle et sociale telles qu'elles ont été dessinées sous la modernité en Occident. Mais avant de nous y engager, nous examinerons dans le présent chapitre les facteurs de temps long pouvant expliquer que cette modernité a émergé en Europe. Ces facteurs, nous le verrons, ne sont pas sans présenter des analogies frappantes avec ceux que nous avons relevés comme ayant été à la base du « miracle grec » : polycentrisme, pluralisme, autonomie du politique, ouverture économique et intellectuelle.

2. LE POLYCENTRISME DE L'ESPACE ET UN SYSTÈME DE POUVOIR ÉCLATÉ

Pourquoi l'émergence de la modernité en Europe ? Pour répondre à cette question, nous suivrons ici tout d'abord Baechler. Celui-ci trouve une explication dans la singularité de l'histoire traditionnelle de l'Europe qui aurait enfanté des particularités pouvant servir d'étais ou offrir des conditions de possibilité aux développements caractéristiques de la modernité. Comme nous l'avons signalé au chapitre précédent, cette histoire se distinguerait d'abord et avant tout par le fait que l'Europe, en contraste avec la Chine, l'Inde et l'Asie antérieure, n'a jamais été impérialisée. Nous avons relevé trois circonstances auxquelles Baechler attribue cette absence d'unification politique : le retard de la néolithisation de l'Europe pour cause de glaciation quaternaire ; l'excentration vers la Méditerranée orientale en raison de l'attraction exercée par une Asie antérieure plus avancée ; la féodalité qui débouche sur l'établissement d'un système interétatique qui assure son équilibre sur le long terme. Baechler décèle cependant d'autres facteurs qui ont pu jouer dans un sens centrifuge. Ainsi de la configuration géographique (entre autres, un rapport très élevé des côtes à la masse continentale) qui n'est pas sans lien « avec le fait que les grandes phases du développement culturel européen, une fois la néolithisation acquise, ont une tendance marquée à naître à la périphérie et à diffuser de l'extérieur vers l'intérieur[11] ». Par ses effets, cette tendance expliquerait, par exemple, les limites de l'avancée romaine : l'Europe germanique, encore au stade de la tribu et de la chefferie, aurait bénéficié d'une fluidité rendant beaucoup plus difficile sa conquête

11. *Id.*, 2002, p. 205.

et son contrôle, contrairement au monde celte, en passe de surmonter la morphologie tribale, qui disposait d'armées et de positions de pouvoir dont la prise a pu causer l'assujettissement.

Un autre facteur sur lequel insiste Baechler, facteur d'un ordre différent et qui aurait joué dans un sens centrifuge de manière permanente, est la structure sociale indo-européenne. Celle-ci « se présente comme une juxtaposition de pyramides, chacune composée d'aristocrates, de paysans et d'esclaves. La société est éclatée et trouve son unité dans le consentement des pyramides à entrer ensemble en société[12]. » Cette structure éclatée pyramidale s'oppose à la structure unitaire hiérarchique, l'autre structure pouvant affecter les réseaux de chefferies et dans laquelle toutes les positions de chefs sont occupées par des lignées issues d'un même clan. Dans la première, « chaque pyramide a une cohésion forte, car les lignages aristocratiques et les ménages paysans sont unis par les liens forts de la fidélité[13] ». S'ils ont intérêt à entrer dans une coalition régionale autour d'un lignage plus fort,

> les petits aristocrates ont assez de ressources à leur disposition et peuvent s'entendre entre eux assez facilement pour contrebuter et contrôler le pouvoir du grand aristocrate. Celui-ci occupe la position non pas d'un maître mais d'un égal un peu plus égal que les autres : un *primus inter pares*[14].

En concurrence perpétuelle entre eux, les grands aristocrates ont eux-mêmes besoin de l'appui des petits aristocrates. Les coalitions peuvent changer, mais le système de jeu est stable, ce qui explique que l'Europe n'a pas connu de pouvoir politique unique non plus que d'absolutisation du pouvoir politique, tout au moins jusqu'au XXe siècle, où se sont affirmés des régimes totalitaires, et étant entendu que les monarchies dites absolues étaient toutes limitées, ne pouvant disposer à volonté de la liberté ni des propriétés foncières de la noblesse et de la bourgeoisie. Il nous faut de plus rappeler ici l'apport de Testart, selon lequel la démocratie primitive, avec ses assemblées populaires qui limitent le pouvoir des grands, a régné partout en Europe pendant presque trois millénaires :

> Partout [en Europe], à partir du IIIe millénaire, c'est la démocratie primitive qui l'emporte sur les quelques sociétés organisées en régime de ploutocratie ostentatoire dont la manifestation la plus évidente, le mégalithisme funéraire, s'étiole en cette fin de millénaire[15].

12. *Ibid.*, p. 206.
13. *Ibid.*, p. 207.
14. *Ibid.*, p. 208.
15. Testart, 2012, p. 510.

Cette tradition plurimillénaire est sans doute pour beaucoup dans la singularité du parcours européen. Testart insiste :

> L'Europe est unique au monde pour ses traditions démocratiques. Nulle part ailleurs, en dehors de l'époque contemporaine, on ne rencontre sur aucun continent et dans une même tranche de temps autant de peuples différents et qui tous mettent en scène des assemblées populaires[16].

Contrairement aux autres Indo-Européens, qui ont conquis des territoires organisés en royaumes et en empires (Anatolie, Mésopotamie, Iran, Inde) auxquels ils ont dû s'adapter, les Indo-Européens installés en Europe ont pu conserver la structure et la dynamique indo-européenne du fait du retard évolutif européen. Même l'impérialisation romaine n'a pas aboli la composition sociale indo-européenne. À l'époque républicaine et préimpériale, explique Baechler, Rome a renforcé les fondements aristocratiques et paysans de sa composition sociale. Par la suite, certains empereurs ont bien été tentés d'éliminer l'aristocratie, mais l'entreprise a été abandonnée du fait que l'appareil du pouvoir avait besoin d'elle pour minimiser les coûts de la gestion et du contrôle d'un empire qui reposait sur un réseau de cités autoadministrées et autofinancées. Quant aux paysans, même s'ils ne sont que propriétaires de fait et qu'ils sont le plus souvent liés par des contrats de métayage, devant livrer au maître du sol une partie de leur production et effectuer des jours de corvée à son service, ils ne sont pas réduits au statut d'ouvriers agricoles. Et si des tendances absolues s'affirment au IVe siècle, l'autorité impériale se voyant renforcée à partir de Constantin par la légitimation nouvelle apportée par le christianisme, elles disparaîtront avec les grandes invasions. Dans les nouveaux royaumes, l'aristocratie barbare, qui a intégré en partie l'aristocratie latine, défendra ses positions de pouvoir, de prestige et de richesse indépendantes de la monarchie :

> Les élites tiennent qu'elles jouissent d'un droit imprescriptible à participer à la gestion du bien commun en accord avec le roi et sous sa direction, mais que le roi n'a aucun droit à se mêler des affaires particulières des aristocrates, ni de leurs biens ni de leurs relations avec leurs gens, ni même des positions somme toute publiques qu'ils occupent à un niveau régional et local[17].

16. *Ibid.*, p. 489.
17. Baechler, 2002, p. 237.

Quant à la paysannerie, elle n'aurait pas été touchée par la dislocation de l'empire : « Du *latifundium* latin à la *villa* mérovingienne et carolingienne, la continuité est complète, tant du point de vue économique que social[18]. »

L'empire d'Occident ne s'est jamais reconstitué. Charlemagne (742-814) a bien réussi à réunir la majeure partie du monde germanique avec le monde latin. Et c'est avec lui que l'Occident ou l'Europe occidentale naît : le sacre de l'empereur à Rome proclame et sanctionne l'éclatement définitif des empires grec et latin. Mais, pour des raisons économiques (une économie de subsistance qui peine à supporter le poids d'un vaste État), techniques (difficultés de communication dans un immense territoire, par exemple) et idéologiques (vieilles conceptions tribales, comme le principe du partage entre les fils, qui s'opposent à l'émergence d'un État et à la stabilisation d'un pouvoir central, par exemple), cette unification n'a pas abouti à une unité réelle. À peine Charlemagne est-il mort que l'empire s'effondre sous l'impact d'invasions extérieures et de guerres intérieures. L'Occident ne sera plus jamais politiquement unifié. Fondé au Xe siècle, le Saint Empire romain germanique ne couvrira qu'une partie de la Germanie et de l'Italie et ne sera jamais un pouvoir fort et centralisé, d'autant plus que l'Église sera en concurrence constante avec lui. Et comme le souligne Baechler,

> [s]i l'empire s'avère impossible à fonder par un mouvement parti de l'intérieur de l'Europe, il l'est tout autant de l'extérieur par une conquête, et pour les mêmes raisons. Il n'existe aucun centre de gravité, dont la destruction ou la conquête assurerait à son vainqueur la domination sur toute l'Europe […] La dispersion et la résilience expliquent que les assauts sarrasins, normands et hongrois, incessants pendant plus de deux siècles, du VIIIe au Xe, ont pu piller, ravager, ruiner, mais non pas conquérir[19].

Au IXe siècle, on assiste à l'émergence de la féodalité. Celle-ci représente un système de pouvoir éclaté, exercé par une noblesse de fief assurée à titre héréditaire de ses possessions territoriales, contractant des engagements volontaires de vassalité ou de suzeraineté avec d'autres seigneurs sans perdre pour autant son indépendance matérielle et politique. Son originalité, nous dit Baechler,

18. *Ibid.*, p. 238.
19. *Ibid.*, p. 243.

> repose sur la conjonction de trois éléments, la vassalité, la seigneurie et le royaume, dont chacun est plus ou moins courant et banal, mais dont la conjonction est si improbable que le seul parallèle historique à peu près convaincant est celui du Japon entre le XIIIe et le XVIe siècle[20].

La vassalité lie deux membres des élites sociales, des aristocrates guerriers qui sont du même monde même s'ils sont inégaux en pouvoir, en prestige et en richesse, ce en quoi elle diffère des liens de clientèle qui peuvent unir un aristocrate et des hommes du peuple. Faute d'avoir les moyens nécessaires à la mise en place d'un appareil administratif et militaire, Charlemagne s'était résigné à faire appel aux liens personnels d'homme à homme. Il avait créé toute une hiérarchie de subordinations, exhortant les hommes libres, de haute et de petite noblesse, à entrer dans l'obéissance à un seigneur, en lui promettant le service militaire en échange d'une terre, remise en jouissance à vie. Mais à partir du moment où l'empire est morcelé et les différents royaumes menacés, les liens d'homme à homme s'affermissent aux dépens de l'État. Chaque noble implanté localement conserve pour lui les pouvoirs délégués par le roi. Aussi la seigneurie est-elle non seulement une unité économique à tendance autarcique et une unité sociale, mais aussi une unité quasi politique, le seigneur assumant les pouvoirs régaliens de justice, de législation et de fiscalité. Quant aux princes, aux rois et même à l'empereur qui n'ont pas disparu avec l'Empire carolingien, leur pouvoir effectif « est directement proportionnel au nombre et à la qualité des vassaux qu'ils peuvent mobiliser et aux fiefs-seigneuries qu'ils peuvent concéder[21] ». L'ordre féodal contenait en lui-même les conditions de son propre dépassement, conduisant les seigneurs à des rivalités incessantes donnant lieu à un agrandissement constant du territoire des vainqueurs et à la construction progressive d'un oligopole, puis d'un monopole des fonctions publiques, aboutissant de fait à confier aux centres dynastiques qui détenaient les plus fortes ressources de pouvoir la fonction de construire un espace étatique autonome. Mais, au-delà de ce jeu politique, c'est la société féodale qui a tout entière pesé sur l'ensemble des acteurs sociaux pour les conduire à adopter, sur le long terme, un comportement de type étatique. Tout se passe comme si les différents acteurs avaient acquis la conviction qu'ils protégeraient davantage leurs acquis

20. *Ibid.*, p. 244.
21. *Ibid.*, p. 248.

en abandonnant une part de leur pouvoir et de leur liberté individuelle au profit d'un centre étatique qu'ils jugeaient capable, en même temps, de bloquer les initiatives de l'adversaire et d'en limiter les effets négatifs. Ce calcul se retrouve autant chez le seigneur qui mesure son incapacité de faire face à l'essor des villes et à l'émancipation des serfs, que chez le « bourgeois » qui cherche à protéger l'autonomie de sa communauté. C'est ainsi que la seconde moitié du XIIIe siècle voit naître une fonction royale cristallisant le pouvoir du prince et annonçant un gouvernement prétendant à la souveraineté sur un peuple et un territoire. L'Europe des monarchies et de la balance entre les royaumes va s'ériger sur cette base au cours des deux siècles qui vont suivre.

La pluralité des centres a historiquement favorisé l'éclosion des libertés. D'abord, et sous la féodalité, la division des souverainetés en zones particularisées dont les frontières se chevauchaient et qui étaient dépourvues de centre de décision universel a toujours permis l'existence d'entités hétérogènes dans ses interstices. C'est ainsi que le domaine commun (pâturages, prairies et forêts) et les terres libres de toute redevance disséminées dans la campagne restèrent toujours un bastion important de l'autonomie et de la résistance paysannes. La fragmentation des souverainetés féodales produisit également ce phénomène majeur qu'est la ville médiévale en Europe occidentale, une ville qui s'administre elle-même et jouit d'une autonomie politique et militaire vis-à-vis de la noblesse et de l'Église. Ensuite, la division territoriale entre États a sans aucun doute ajouté à ces espaces de liberté. Il est clair que la fragmentation politique de l'Europe occidentale a offert à l'éclosion de la liberté sociale et économique des conditions de possibilité introuvables dans les vastes ensembles impériaux : ce qui était interdit en un lieu de pouvoir pouvait être permis dans l'espace voisin ; de plus, des unités politiques de dimension relativement réduite se prêtaient mieux que des monstres territoriaux à un exercice quelque peu permissif et consensuel du pouvoir. On peut également penser que des identités d'État dotées d'une certaine cohérence ont eu plus de chances de s'affirmer dans des pays de taille petite ou moyenne que dans des immensités nivelées en apparence seulement par des autorités monolithiques.

3. L'AUTONOMISATION DU POLITIQUE[22]

La trajectoire politique de l'Europe occidentale se singularise non seulement par le polycentrisme de l'espace et un système de pouvoir éclaté, mais aussi par une disjonction croissante de l'autorité spirituelle et de l'autorité temporelle. La comparaison avec l'Empire byzantin peut être ici très éclairante. Alors que l'empire d'Occident disparaît à jamais en 476 sous les coups des « Barbares » germaniques, celui d'Orient, l'Empire byzantin, va subsister jusqu'au XVe siècle. D'un côté, et pour quelques siècles, le retour à une semi-barbarie, à une fragmentation du pouvoir à peine surmontée par la brève renaissance de l'Empire carolingien qui a débouché sur l'atomisation féodale, de l'autre, l'autorité impériale intacte, et même renforcée par la légitimation nouvelle apportée par le christianisme. L'Orient demeure fidèle à la conception impériale du pouvoir, conception moniste établie par l'empereur Constantin en 337, selon laquelle l'autorité religieuse des patriarches se trouve subordonnée à celle, politique, d'un empereur rendu de ce fait omnipotent. Personnage sacré, l'empereur exerce un pouvoir sans limites juridiques ni géographiques. L'idée de l'universalité de l'empire, celles de la fonction religieuse de l'empereur et de sa relation à un dieu supérieur aux autres sont déjà romaines, mais elles ont été singulièrement renforcées par l'adoption du monothéisme lors de la christianisation de l'État. Représentant sur terre du seul Dieu, l'empereur n'a de comptes à rendre qu'à lui. L'empereur tout-puissant ayant la charge de veiller au maintien de la foi orthodoxe, l'Église, dirigée par le patriarche, apparaît souvent comme un simple département de l'administration. L'empereur intervient tout autant en matière dogmatique, liturgique que disciplinaire : il convoque et préside les conciles, publie leurs décisions sous forme de loi, intervient dans l'élection du patriarche et des évêques, etc. La place subordonnée de l'Église dans l'État est sans aucun doute un des éléments caractéristiques du mode de gouvernement byzantin. Si elle peut jouir parfois d'un certain rapport de force face au pouvoir politique, l'Église ne sera tout de même jamais en Orient à l'origine d'un contre-pouvoir, pas plus qu'elle n'y favorisera une quelconque autonomie[23].

Le pouvoir byzantin est aussi marqué par le patrimonialisme, en ce sens qu'il érige le domaine public aussi bien que les personnes qui en relèvent en propriétés ou en serviteurs de l'empereur. Nulle place ici

22. Cette section reprend pour l'essentiel un texte paru dans Côté, 2008, p. 32-37.
23. Séguy, 1980.

pour une propriété privée réelle, surtout pour celle de la terre. Aussi, et en dehors de la famille impériale, la noblesse n'est-elle qu'une noblesse de service, commise à des tâches précises, sans indépendance matérielle, sans fief à titre personnel ou héréditaire, pourvue seulement à titre temporaire et révocable de domaines dont elle tire un bénéfice assimilable à une indemnité de fonction. Cet ordre impérial byzantin qui assure la suprématie d'un pouvoir politico-religieux et dresse un obstacle quasi insurmontable devant toute prise d'autonomie de la société va se survivre à lui-même dans l'Empire ottoman comme dans celui des tsars. C'est d'ailleurs dans ce dernier que l'empreinte byzantine est demeurée la plus profonde, tant dans la confusion des pouvoirs politique et religieux que dans l'étouffement du ferment de modernité qu'a représenté l'émergence d'une noblesse de fief autonome. En effet, en 1480, Ivan III dépouille les princes, abaisse les anciennes familles aristocratiques, soumet les quelques villes libres, épouse la nièce du dernier empereur de Byzance et s'arroge enfin le titre de tsar – César – pour légitimer sa suprématie et fonder la « Troisième Rome ». Ses successeurs maintiendront et perfectionneront cette autocratie.

Tout autre a été le cheminement de l'Europe de l'Ouest dans lequel a prévalu la disjonction de l'autorité spirituelle et de l'autorité temporelle. Cette disjonction va s'opérer sous l'impact d'un conflit pluriséculaire opposant le pape aux souverains territoriaux, mais elle était inscrite comme potentialité depuis le départ. En effet, la dissociation du religieux et du politique correspond aux données mêmes de la théologie chrétienne qui porte en son sein l'idée d'une séparation nécessaire entre le domaine de « César » et celui de Dieu, entre la « Cité des hommes » et la « Cité de Dieu ». Il faut ici rappeler que le christianisme se développe dans un empire païen, donc hors de la Cité terrestre. Très tôt, la doctrine paulinienne distinguera les deux légitimités dont disposent l'Église et l'empire, chacun étant investi d'un pouvoir propre délégué par Dieu. La rencontre d'un empire déjà organisé sur la base de sa culture avec une religion venue d'ailleurs explique sans doute pour beaucoup l'essor de pratiques de scission qui vont conférer toute son originalité au code culturel chrétien. Cette originalité sera par ailleurs confortée par l'effet de l'effondrement de l'empire d'Occident. En effet, et contrairement au christianisme oriental qui, restant lié à l'Empire, va promouvoir, en véhiculant le même message évangélique, une culture de fusion du religieux et du politique, l'Église romaine sera encouragée, par le vide politique, à se doter d'une organisation de plus en plus autonome.

Rappelons que si les grandes religions, celles de la tradition judéo-chrétienne jusqu'à l'islam au même titre que le confucianisme, l'hindouisme ou le bouddhisme, distinguent toutes l'ordre du transcendant et celui du terrestre, elles se différencient quant à la manière de penser le rapport entre l'ici-bas et l'au-delà ainsi que la solution des tensions qui les opposent éventuellement. Les différents types d'articulation entre les deux sphères permettent de distinguer plusieurs constructions du politique. Le confucianisme conçoit l'action humaine en fonction d'une éthique forgée ici-bas pour préserver l'harmonie des choses de cette terre. Il accorde une forte légitimité à l'empereur qui, disposant d'un mandat du ciel et servi par une élite lettrée, se pose en protecteur de cette harmonie. Pour leur part, les cultures bouddhistes et hindouistes pensent en termes strictement religieux et situent le salut dans la contemplation d'un au-delà impersonnel et purement métaphysique. Favorisant la constitution d'une élite religieuse puissante, cette orientation dévalorise l'action politique. Fortement disjointe des exigences du salut, celle-ci est conçue comme étant d'importance secondaire. Le monarque s'en trouve désacralisé, dénué de tout attribut religieux et son rôle très largement défini en termes séculiers. Contrairement à ces deux premiers cas de figure, les grandes religions monothéistes associent étroitement la référence à l'ici-bas et la référence à l'au-delà. Elles considèrent que ces deux mondes sont en tension permanente et que la solution de cette tension passe par la réalisation d'un effort constant de l'humain ici-bas pour reconstruire le monde terrestre conformément aux lois divines. Une telle vision confère à l'action politique une valeur qu'elle n'a pas dans le modèle bouddhiste, mais enserre cette action dans un cadre beaucoup plus contraignant que dans le modèle confucéen.

Il faut par ailleurs distinguer les traditions culturelles issues des différentes religions monothéistes. Dès les premiers siècles du christianisme occidental, l'idée de la différenciation institutionnelle s'impose : disposant d'un mandat de Dieu, le prince doit agir sur terre conformément aux plans divins, c'est-à-dire selon une nature voulue par Dieu, mais essentiellement distincte de la surnature. Élites politiques et institutions politiques sont donc différenciées des instances religieuses et deux sortes de responsabilités doivent dès lors être distinguées : celle du prince vis-à-vis de Dieu, dont l'Église est apte à juger, et celle du prince dans la gestion des affaires terrestres qui ne le met en rapport qu'avec son peuple. Médiatrice entre Dieu et les hommes, et dotée d'un pouvoir délégué par Dieu lui-même, l'Église doit pour sa part être organisée de façon

à pouvoir exercer sa fonction sacramentelle. L'islam des siècles suivant l'hégire inaugure, au contraire, un modèle culturel conformément auquel Dieu n'a pas délégué son autorité, ni au pouvoir séculier, ni à un pouvoir religieux. Dans un tel cas, l'espace du politique ne peut être que celui de l'accomplissement de la Loi divine. Il y a ici, en quelque sorte, une « dédifférenciation » des sphères. Évidemment, l'idée même d'un clergé organisé comme collectivité différenciée se trouve elle aussi remise en cause. À la différence des autres grandes religions, et par un développement historique complexe de la théorie des deux pouvoirs, temporel et religieux, le christianisme tel qu'il a évolué en Europe occidentale en est donc venu à une reconnaissance positive et indépendante de l'État face à la religion. Dans cette tradition, l'État n'est pas du négatif, il n'est pas un pis-aller, un État de nécessité ; et il ne tire pas de la religion sa légitimité, qui est absolue dans son domaine.

Il est certain que la dissociation entre le religieux et le politique n'a pas été immédiate : jusqu'au début du IIe millénaire, ils sont restés relativement confondus, le clergé occupant de hauts postes de responsabilité gouvernementale et les princes disposant du droit de nommer les évêques, voire de peser sur l'élection des papes. Dès cette époque, pourtant, l'Église romaine apparaît sous les traits d'un modèle bureaucratique hiérarchisé, dirigé de fait et de droit par un souverain pontife. Se dessinent ainsi peu à peu les contours d'une organisation dont l'État naissant pourra s'inspirer : une théorie de la souveraineté (qui a évidemment pour fonction d'asseoir la légitimité du pouvoir du pape), un modèle de pouvoir hiérarchique et une organisation territoriale, judiciaire, financière, et tout le personnel qui lui est propre. Mais c'est surtout de la réforme grégorienne et de la querelle des investitures que dérive le plus directement le processus de construction de l'État. Ces épisodes de l'histoire de la chrétienté ont consacré la prétention de l'Église à jouir d'une pleine autonomie, à refuser toute immixtion des princes et des empereurs dans ses affaires. Cherchant à rétablir le gouvernement de l'Église, Grégoire VII (pape de 1073 à 1085 et principal promoteur de la réforme grégorienne) va en effet revendiquer avec succès le monopole de l'exercice du pouvoir spirituel et déposséder les princes de toute prérogative religieuse, dont celle d'investir les évêques. Toutefois, ce succès aura comme effet indirect de baliser la différenciation du temporel et du spirituel. En revendiquant au nom de sa pleine juridiction spirituelle le droit exclusif d'investir les évêques, Grégoire VII reconnaissait en effet implicitement la raison d'être d'une juridiction temporelle qui ne pouvait, dans ces conditions, que

relever du monopole du monarque civil. L'Église prétendra bien sûr que la mission du pouvoir temporel est d'aider à réaliser les fins surnaturelles, mais ce faisant, elle reconnaîtra une division des tâches : le monarque et le pape ont reçu tous deux un mandat de Dieu, l'un pour gérer la cité des hommes, l'autre pour organiser leur vie spirituelle. Les rapports de force seront fluctuants, mais loin de gêner l'apparition d'une logique étatique, ils en seront le moteur, en structurant, l'un face à l'autre, deux pouvoirs qui seront peu à peu conduits à définir leurs attributions, leurs domaines, leurs juridictions jusqu'à légitimer ainsi sans cesse davantage l'inéluctabilité de leur différenciation.

Cette dissociation du politique et du religieux et ce partage de l'autorité, profondément originaux dans l'histoire des cultures, seront à la source de deux effets majeurs. D'une part, de ce partage d'autorité dérive une autonomisation du domaine des consciences et de l'individu, non plus seulement lié à l'Église, mais définissant déjà un domaine de la société civile, elle-même productrice, ensuite, d'un lieu autonome de l'économique. D'autre part, cette dynamique culturelle va contribuer peu à peu à une construction étatique qui va s'amorcer à la sortie de la féodalité. Dès le milieu du XIIe siècle, émerge en Italie du Nord une nouvelle forme d'organisation sociale et politique : des cités constituées en républiques indépendantes revendiquant d'une part, leur souveraineté, soit leur droit à conduire leur vie politique sans aucune ingérence extérieure, et d'autre part, leur droit à se gouverner comme bon leur semble. Le régime comprend généralement deux conseils – un grand conseil et un conseil restreint qui se limite à une quarantaine de notables – suivant l'avis desquels gouvernait le *podestà*. Habituellement choisi parmi les citoyens d'une autre cité afin d'assurer son impartialité, ce dernier exerce des fonctions judiciaires, administratives et de représentation. Il ne possède pas le pouvoir d'initiative en matière politique et doit se soumettre en fin d'exercice (exercice qui dépasse rarement plus de six mois) à un examen formel de ses comptes et de ses jugements. Forcées de dépasser la vision hiérarchique traditionnelle afin de se constituer en un corps souverain indépendant de preneurs de décisions et se devant de légitimer leur résistance à l'égard de leur suzerain en titre, l'empereur germanique, ces républiques vont relancer l'histoire de la pensée politique qui s'était pratiquement interrompue avec la disparition des cités grecques indépendantes et avait été presque intellectuellement oubliée après la chute de l'Empire romain d'Occident.

4. L'OUVERTURE ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET INTELLECTUELLE

Outre le partage d'autorité et les multiples pouvoirs, de nombreux auteurs insistent sur les grandes découvertes comme facteur ayant précipité l'éclosion de particularités offrant des conditions de possibilité aux développements caractéristiques de la modernité. Commencées dès le début du XIVe siècle, les découvertes ont connu leur apogée fin XVe-début XVIe siècle. C'est à partir de ce moment qu'elles ont entraîné un bouleversement de grande ampleur. Selon Serge Berstein[24], elles ont à la fois suscité un essor économique majeur qui a conduit à la naissance du capitalisme, enclenché la désintégration de l'ordre social ancien et provoqué un renouvellement des connaissances. Nous analyserons ces transformations dans les chapitres qui suivent, mais nous pouvons déjà en esquisser ici les principaux linéaments afin d'en indiquer le sens. La croissance économique qui s'installe dans les premières décennies du XVIe siècle est basée, nous dit Berstein, non pas sur une transformation des structures et des instruments de production qui demeurent traditionnels, mais sur l'abondance en numéraire provoquée par l'arrivée des métaux précieux d'Amérique qui permet d'intensifier le commerce avec l'Orient et de répondre à une demande accrue liée à la croissance démographique et aux goûts neufs de la population. L'or et l'argent d'Amérique irriguent l'économie européenne en raison des dépenses colossales effectuées par les souverains espagnols dans le but d'instaurer leur hégémonie continentale. Grands bénéficiaires de cette expansion commerciale, les pays de l'Europe du Nord-Ouest (Pays-Bas, Provinces-Unies, Grande-Bretagne, France) vont « entrer pour trois siècles […] dans un processus de croissance qui va entraîner dans tous les domaines des mutations durables[25] ». Celles-ci toucheront, notamment, les bases de l'ordre social existant. On assiste d'une part à un appauvrissement relatif d'une partie de la noblesse qui voit la hausse des prix liée à l'abondance monétaire déprécier ses revenus, fixes, de la rente foncière et augmenter ses dépenses. On observe d'autre part la montée de la bourgeoisie,

> ce nouveau groupe social de riches et de puissants, qui ne tirent pas leur statut de leur appartenance à un corps en raison de leur naissance (les nobles) ou du choix d'un état (les ecclésiastiques), mais de leur dynamisme individuel, de leur esprit d'entreprise et de leur aptitude à faire fructifier la fortune qu'ils ont acquise[26].

24. Berstein, 1998.
25. *Ibid.*, p. 16.
26. *Ibid.*, p. 26.

La transformation de l'ordre social sera lente, les valeurs aristocratiques pour longtemps encore prépondérantes, incitant les bourgeois à conquérir la reconnaissance de leur succès par l'intégration au groupe de la noblesse. Mais elle se réalisera sous l'influence de nombreux acteurs, dont les souverains qui, cherchant à astreindre tous leurs sujets à une obéissance totale en vue de consolider leur pouvoir, opéreront un nivellement à l'encontre de la noblesse. Enfin, par l'apport de nouvelles connaissances sur le monde et ses habitants qui n'entrent pas dans les cadres dogmatiques des vérités admises, les grandes découvertes vont non seulement ruiner la vision médiévale du monde, mais conduire à un réexamen des fondements de la connaissance. Le refus de l'argument d'autorité et l'esprit de libre examen seront graduellement appliqués à tous les registres de la vie humaine : d'abord la religion, ensuite les sciences et la philosophie, puis tous les domaines de l'action dont le politique.

Loin de s'opérer de façon brutale, les trois transformations que nous venons d'évoquer s'accompliront sur quelque trois siècles. Toutefois,

> [l]a géographie d'un monde plus vaste et plus complexe que celui qu'on se représentait depuis des siècles, l'ouverture économique et l'accroissement spectaculaire des courants d'échange entraînant à la fois un enrichissement global des populations d'Europe occidentale, l'apparition au sein de la société de groupes dont les sources de revenu proviennent d'une origine autre que la terre, et l'émergence de curiosités intellectuelles et d'un esprit de libre examen par rapport aux idées admises mettent en place un cadre général profondément renouvelé pour les sociétés du monde occidental[27].

Soulignons pour conclure que les trois facteurs de temps long que nous venons d'examiner et qui ont facilité l'émergence de la modernité en Europe sont liés. Cela a déjà été noté pour ce qui concerne les deux premiers facteurs : c'est l'absence d'impérialisation qui a permis la disjonction croissante de l'autorité spirituelle et de l'autorité temporelle, ce qui a soutenu l'autonomisation du politique. Quant aux relations touchant le troisième facteur, on peut signaler que, par la concurrence qu'elle a établie entre des centres qui ne pouvaient prétendre à l'universalité et par l'éclosion des libertés qu'elle a favorisée, la pluralité de centres politiques a sans doute joué un rôle majeur non seulement dans la réalisation des grandes découvertes mais aussi dans l'actualisation des transformations que celles-ci ont entraînées.

27. *Ibid.*, p. 50-51.

CHAPITRE 5

L'ÉTAT SOUS LA MODERNITÉ

L'ORDRE MODERNE EST LE FRUIT D'UN DÉVELOPPEMENT parallèle empreint d'influences et d'entraînements réciproques qu'ont connu au cours des derniers siècles en Occident l'État – un État souverain, assujetti au droit, libéral et démocratique –, l'économie – une économie capitaliste–, la société civile – une société structurée d'organisations diverses – et les individus – des individus de plus en plus individualisés. Marqué d'ambivalences et de contradictions, et ponctué d'avancées et de reculs, ce codéveloppement s'amorce dans la seconde moitié du XIIIe siècle, gagne en vigueur au XVIe siècle, s'enracine à la fin du XVIIIe siècle, subit une crise majeure dans la première moitié du XXe siècle et s'accélère après la Seconde Guerre mondiale. Afin d'en saisir le déroulement et de dessiner ainsi progressivement les principales caractéristiques de

la modernité, nous considérerons d'abord l'évolution de l'État moderne pour inscrire ensuite et successivement dans notre étude les dimensions économique et sociale. Le présent chapitre ne traitera donc que des attributs fondamentaux de l'État moderne et non de ses interactions avec les sphères économique et sociale et de ses transformations subséquentes.

1. UN ÉTAT SOUVERAIN, MAIS LIMITÉ

Commençons par lever un malentendu que certaines études ont pu entretenir : s'il est vrai que l'État qui prend son essor en Europe au cours du XIIIe siècle présentera progressivement des caractéristiques qui le distingueront nettement d'autres formes étatiques, l'État n'est pas une invention de l'Europe occidentale. Bien sûr, à s'en tenir à la séquence historique européenne,

> la mise en place d'un espace politique cristallisé autour d'un centre, mais différencié de l'ensemble des structures sociales, confisquant à son profit toute forme de légitimité politique et exerçant ses fonctions de manière universaliste, à partir de l'accumulation de ressources qui lui sont propres, et qui se traduit par un processus croissant d'institutionnalisation[1].

entre en jeu au Bas Moyen Âge ou Moyen Âge tardif. Nous avons exposé au chapitre précédent les raisons de la fragmentation des souverainetés qui a prévalu jusque-là, notamment le maintien de la structure sociale indo-européenne. Mais comme nous l'avons vu au chapitre 3, l'État émerge dans toutes les sociétés qui ont connu la révolution urbaine, d'abord en Mésopotamie où, dès le IIIe millénaire avant notre ère, royaumes et empires sont fondés sur l'existence d'un pouvoir séparé de la société qui repose sur l'organisation d'une force et est tenu pour légitime. Dans l'Empire perse ou l'Empire chinois, pour ne prendre que ces deux exemples, le pouvoir dispose d'organisations spécialisées lui permettant d'assumer les fonctions militaire, de police, administrative, judiciaire, fiscale, d'intendance et idéologique. Que, contrairement à l'« État moderne » tel qu'il est advenu en Occident après quelques siècles d'évolution, ces États soient demeurés « des systèmes patrimoniaux marqués […] par l'entrecroisement des structures sociales et politiques[2] »,

1. Badie, 1997, p. 142.
2. *Ibid.*

cela ne les disqualifie pas, à notre sens, comme États. Mais cela les distingue bien sûr de l'État moderne qui présente des qualités propres, à commencer par une souveraineté entendue de façon nouvelle.

Ainsi qu'il en a été ailleurs, le processus de construction étatique qui s'enclenche en Europe occidentale au XIIIe siècle se présente comme une lutte pour la domination entre des unités de domination, une lutte qui exige des moyens importants. La guerre entre les différents centres dynastiques, forcés de dépasser leurs voisins afin de se protéger de tentatives similaires à leur encontre, fut « le moteur de l'État moderne[3] », favorisant le passage du féodalisme seigneurial à ce que Genet qualifie de féodalisme d'État, cette nouvelle structure politique qui « se caractérise, sur fond de re-concentration d'une autorité publique jusque-là répartie entre les membres de l'aristocratie des puissants, par l'apparition d'un prélèvement d'État[4] ». Genet maintient le terme « féodalisme » pour bien indiquer que la transition s'opère sur le long terme : il faudra longtemps, nous dit-il, « pour que, dans les faits sinon dans les théories des juristes et des théologiens, une nette différence s'opère entre la personne du souverain et l'État qu'il représente et qu'il incarne[5] ». Mais la transformation est engagée. La mise en place d'un nouveau circuit de prélèvement bouleverse les hiérarchies sociales et les pratiques de commandement caractéristiques de la féodalité. On passe d'une fiscalité féodale à une fiscalité d'État. Lorsque le roi se décide à taxer l'ensemble de ses sujets, et non plus seulement ses hommes, lesquels à leur tour taxeraient éventuellement leurs propres hommes, ce n'est pas un changement d'échelle, mais l'affirmation d'une nouvelle réalité : la souveraineté.

> Le pouvoir souverain, souligne Gauchet, n'est pas un maillon privilégié dans une chaîne de supériorités dont les maillons subordonnés font la même chose que lui à une échelle inférieure. Il est d'une autre nature ; il jouit d'une puissance de commandement unique, irrésistible, impartageable, qui le disjoint de la pyramide des rangs et de la cascade des liens d'allégeance ; il ne connaît que des égaux dans l'obéissance[6].

D'autres effets vont s'ensuivre car, pour être légitime, l'impôt devra être consenti. D'une part, il devra répondre à un besoin collectif identifié et légitimé, ce qui justifiera le développement des assemblées

3. Genet, 2003, p. 17.
4. *Ibid.*, p. 11-12.
5. *Ibid.*, p. 12.
6. Gauchet, 2007a, p. 67-68.

représentatives. D'autre part, puisque la personne du roi demandeur de l'impôt pour le bien collectif doit se distinguer de celle du roi en tant que seigneur, il faudra définir un bénéficiaire à la fois légitime en sa personne et transcendant en même temps cette personne et la collectivité, l'État.

Non seulement le prince s'affirme comme celui qui assure la paix et la sécurité, mais il se porte garant et dispensateur de la justice. De plus en plus conscients que l'administration de la justice est un moyen d'affirmer leur autorité et d'augmenter leur pouvoir, les souverains les plus capables vont sans cesse chercher à élargir la compétence de leurs tribunaux, réservant à ceux-ci les crimes majeurs ou instituant des procédures spéciales permettant aux plaideurs de court-circuiter le tribunal du seigneur local et de se présenter directement devant une juridiction royale. La suprématie théorique du roi ne cesse au cours des années de s'affirmer dans la pratique et la distinction entre les terres directement gouvernées par le roi et celles que les barons gouvernent en son nom perd de son importance. Émerge ainsi un bloc compact de territoire où un souverain unique exerce l'autorité suprême. La souveraineté territoriale vient de prendre corps. La construction d'un espace territorial de souveraineté a été en effet un argument essentiel que les centres dynastiques n'ont cessé de valoriser pour se défaire de l'ordre féodal qui les entravait. Le territoire tel qu'il se forge est une construction politique dont la fonction première est de servir de soutien à la souveraineté d'un État qui se crée. Le reste suivra : des uniformisations linguistiques plus ou moins réussies, une mémoire collective qui se crée, un sens commun appris, utilisé et partagé, etc.

Entre 1270 et 1360 apparaît donc en Occident une nouvelle forme d'État qui conjugue l'instauration d'un rapport non féodal du roi au sujet, le développement des assemblées représentatives, la mise en place d'une fiscalité d'État et l'intensification de l'action de l'État dans les domaines de la justice d'une part, de la guerre de l'autre. Se développe en corollaire une idéologie propre à l'État qui fonde l'autonomie du champ du politique, la souveraineté de l'État et sa territorialisation. Au chapitre précédent, nous nous sommes penchés sur la question de l'autonomisation du politique. Nous avons rappelé que la disjonction de l'autorité spirituelle et de l'autorité temporelle s'est opérée sous l'impact d'un conflit séculaire opposant le pape aux souverains territoriaux. Dans sa revendication du monopole de l'exercice du pouvoir spirituel et sa prétention à détenir la clé de la légitimation du pouvoir temporel,

l'Église fait du Saint Empereur romain germanique sa cible principale « dans la mesure où il professe de façon explicite cette prétention de concentrer les deux pouvoirs et où il détient la prééminence sur les autres souverains[7] ». La papauté, nous disent Badie et Hermet, réussira à faire barrage à l'unification étatique du domaine central de la chrétienté de l'époque, formé par l'Allemagne et l'Italie du Nord, mais « la tactique du diviser pour régner adoptée subsidiairement par l'Église la conduit à témoigner à l'inverse de quelque complaisance vis-à-vis des petits royaumes périphériques dont elle favorise l'affermissement, en France, en Angleterre et en quelques autres lieux[8] ». Ne gênant pas au départ l'Église dans son ambition universelle, les monarchies territoriales vont graduellement réinterpréter la distinction des deux sphères à leur profit. Elles vont non seulement s'arroger le monopole du politique, mais en venir aussi à contrôler l'appareil religieux. Cela se réalisera à partir de la fin du XVIe siècle, moment où s'élabore la théorie de l'État souverain de droit divin. Il ne faut pas se laisser tromper ici par la notion de droit divin qui a été, selon Gauchet, un opérateur décisif « qui a habillé l'inversion de signe entre religion et politique au lieu du pouvoir. Il était au-dessous de la religion, à son service, il passe au-dessus, ce qu'il ne pouvait légitimement faire qu'avec une caution religieuse[9]. » Le roi tient de Dieu seul son droit au trône, ce qui le fonde religieusement à se subordonner les religions, dans la mesure où l'ordre et la paix y sont intéressés. Le principe de souveraineté formule l'exigence d'indépendance de l'entité politique comme constitutive de son existence. Bien sûr, nous rappelle Gauchet, « [c]et État souverain qui prétend détenir l'universel dans ses limites coexiste avec d'autres États souverains, qui manifestent aussi légitimement la même prétention. Car qui dit souveraineté dit nécessairement pluralité de souverainetés[10]. »

Quant à la question de la différence entre la personne du souverain et l'État qu'il incarne, nous avons déjà souligné qu'il a fallu du temps pour que cette différence s'opère, mais que la mise en place d'un prélèvement d'État y poussait déjà, la personne du roi demandeur de l'impôt pour le bien collectif devant se distinguer de celle du roi en tant

7. Badie et Hermet, 2001, p. 98.
8. *Ibid.*, p. 99.
9. Gauchet, 2007a, p. 63.
10. *Ibid.*, p. 66.

que seigneur. L'autorité prééminente acquise par les rois va devenir peu à peu « celle d'une structure de souveraineté permanente en partie distincte de la personne physique royale, aussi bien au regard de sa logique bureaucratique propre que de sa permanence rendue héréditaire et dynastique[11] ». L'État, précisent Badie et Hermet, émerge de la sorte du patrimonialisme, « le prince ou les gouvernants cessent de considérer le pouvoir, ses attributs matériels et ses bénéfices moraux ou statutaires comme une propriété personnelle[12] ». Non seulement l'État moderne jouira d'une autorité souveraine dans sa propre sphère d'action où il ne connaîtra aucune autorité qui lui soit supérieure, aucun mode de légitimation qui lui soit extérieur, mais il possèdera un caractère abstrait ou impersonnel, se distinguant clairement de la personne de ceux qui en exercent l'action. Par ailleurs, le pouvoir souverain n'est aucunement un pouvoir absolu. Il est, souligne Gauchet, « un pouvoir principiellement limité, au milieu de son absoluité, en ce qu'il est essentiellement un pouvoir *sur et par* les lois[13] ». L'État moderne est un État limité, un État soumis au droit.

Pour expliquer l'importance du droit en Europe traditionnelle et « la réalité des dispositifs et des procédures permettant de le faire respecter, y compris contre les princes[14] », Baechler en appelle au modèle contractuel qui a prévalu sous la féodalité. Le lien vassalique, rappelle-t-il, est de nature contractuelle, il définit les droits et les devoirs respectifs du vassal et du seigneur. Il en est de même du servage qui, contrairement aux apparences, repose lui aussi sur un contrat précisant les droits et les devoirs et qui considère le serf comme une personne juridique. Ceci le distingue très nettement du deuxième servage

> qui se développe en Europe orientale et surtout en Russie à partir du XVIe siècle sur les grands domaines-exploitations de l'aristocratie et de l'appareil du pouvoir tsariste, [qui] a reçu la désignation de « servage » de manière abusive, car il définit un statut de serf qui se rapproche décidément plus de celui de l'esclave que de celui du serf d'Europe occidentale et centrale six siècles auparavant[15].

11. Badie et Hermet, 2001, p. 99.
12. *Ibid.*, p. 95.
13. Gauchet, 2007a, p. 68.
14. Baechler, 2002, p. 274.
15. *Ibid.*, p. 275.

Loin d'abolir la prégnance du droit, les monarchies qui s'édifient en Europe à la sortie de la féodalité la développent. Les dynasties conquérantes redistribuent les droits et les devoirs, mais si le roi se réserve les droits régaliens de guerre et de paix, de justice, de législation et de fiscalité, « le propre de chacun, individu ou groupe, lui est juridiquement propre et demeure sa propriété[16] ». Le fait que les princes ne peuvent pas lever des impôts à leur gré, mais doivent obtenir le consentement des contribuables en est un indice probant.

Badie, pour sa part, signale l'usage de la référence contractuelle par la papauté à l'occasion de sa querelle avec l'empire : « Pour justifier la spécificité de son rôle face à l'empereur, Grégoire VII met en évidence la source populaire du pouvoir du prince, contrastant avec l'origine exclusivement divine du pouvoir du pape[17]. » Cette conception suppose l'existence d'un « contrat conditionnel » entre le prince et le peuple, ce qui prépare l'idée d'un État prenant sa source dans une légitimité d'origine populaire. Mais à la référence contractuelle dans la construction étatique occidentale s'ajoute, souligne Badie, « la référence au droit naturel dessinant un État qui ne peut contraindre qu'en plaçant le droit au-dessus de lui, voire, éventuellement, au-dessus de la souveraineté populaire[18] ». Cette référence au droit naturel a été explicitée par le thomisme. Consacrant l'autonomisation du politique, Thomas d'Aquin conçoit l'État comme un corps politique naturel, non créé, mais découvert par la raison humaine, donc hors de l'Église et hors de toute révélation. Thomas d'Aquin insiste sur le fait que le peuple doit suivre son roi avant le pape, sauf dans les matières qui sont explicitement d'ordre spirituel. Notons que cette restriction est particulièrement importante, car elle préfigure la formation et la protection d'un espace privé, relevant des consciences et non de la cité, s'opposant à ce titre à l'espace public. Mais revenons pour l'instant à l'État. Celui-ci se doit de fonctionner conformément à un ordre rationnel, c'est-à-dire conformément à la nature et à un ensemble de principes qui lui sont propres et qui ne doivent plus rien à la Loi de Dieu. Le prince en retire une légitimité qui lui appartient en propre et qui se révèle totalement laïque. Toutefois, cette légitimité s'en trouve en même temps précisée : se refusant à l'arbitraire, le prince devra agir conformément au droit naturel.

16. *Ibid.*, p. 276.
17. Badie, 1997, p. 27.
18. *Ibid.*, p. 143.

2. LE LIBÉRALISME POLITIQUE

Aux XVIe et XVIIe siècles, on assiste à une importante centralisation du pouvoir dans la plus grande partie de l'Europe occidentale. L'Espagne, la France, les possessions des Habsbourg de Vienne connaissent ce qui a été qualifié de royauté absolue. Comme nous l'avons déjà noté, le terme « absolu » est une appellation erronée. Aucune monarchie occidentale n'a jamais joui d'un pouvoir absolu sur ses sujets dans le sens de despotisme sans entraves. Elles étaient toutes limitées, même au summum de leurs prérogatives, par la loi « divine » ou la loi « naturelle ». Aucun des absolutismes n'a jamais pu disposer à volonté de la liberté ou des propriétés foncières de la noblesse ou de la bourgeoisie. Ils ne réussirent pas davantage à achever la centralisation administrative ou l'unification juridique : les particularismes corporatistes et les hétérogénéités régionales, héritage de l'époque médiévale, subsistèrent dans l'Ancien Régime jusqu'à son renversement final. En fait, la monarchie absolue à l'Ouest fut toujours doublement limitée : par la persistance de corps politiques traditionnels au-dessous d'elle et par la présence d'une loi morale au-dessus d'elle.

Deux pays ont cependant échappé aux tentatives de création d'une monarchie autoritaire : les Provinces-Unies – les provinces du nord des Pays-Bas espagnols qui affirment leur autonomie dès la fin du XVIe siècle et s'organisent en république fédérale – et l'Angleterre. Ces pays sont de la région qui a éprouvé avec une intensité maximale les bouleversements économiques et sociaux liés aux grandes découvertes, bouleversements qui n'ont pas été sans effet sur l'ordre politique. C'est également une région qui a connu la Réforme protestante, initiée, au début du XVIe siècle, par Martin Luther et Jean Calvin. Alors que l'influence du premier, pour qui l'État est un mal nécessaire, marquera le monde germanique et scandinave, celle du second, qui envisage la construction d'une cité conforme à la morale chrétienne, affectera graduellement les sociétés anglo-saxonnes. Posant le principe du libre arbitre dans l'interprétation des Écritures et remettant l'autorité religieuse en question, le message luthérien paraissait au départ « avaliser la liberté de pensée et d'opinion, au point de bousculer l'obligation d'obéissance aux hiérarchies héréditaires[19] ». Mais à la suite de la révolte des paysans saxons contre leurs seigneurs et princes et du ralliement de ces derniers à son *credo*, Luther en est venu à justifier les pouvoirs en place, sinon le despotisme. L'impact politique du calvinisme a été très différent. Affirmant l'égal mérite moral

19. Badie et Hermet, 2001, p. 111.

de toutes les formes d'activité, Calvin ramène le politique sur le même rang que les autres modalités de la vie sociale. Non seulement la tradition calviniste refusera à l'État toute supériorité immanente, mais elle affirmera la primauté de la société : « À la différence de l'État qui se constitue dans les pays catholiques ou luthériens, l'appareil gouvernant des zones de mouvance calviniste se voit contester l'habillage éthique de sa prétention à l'hégémonie sur la société[20]. » C'est au XVIIe siècle et à l'intérieur de certaines sectes protestantes anglaises et néerlandaises (les puritains) que la pensée calviniste évoluera jusqu'à contribuer de façon importante à la formation des idéaux du monde moderne. Il en sera ainsi pour ce qui concerne le développement de l'individualisme – un individualisme marqué par la recherche d'autonomie, l'esprit d'initiative, la discipline personnelle et l'idéal de maîtrise de soi – et de l'ascèse intramondaine, car c'est dans le monde et dans son action sur lui que le puritain réalise son salut. Dans le monde politique, le puritanisme a favorisé, à divers degrés, la démocratie libérale. Le puritanisme considère l'État d'un point de vue strictement utilitaire : l'État doit assurer l'ordre, la discipline, et permettre ici l'existence harmonieuse de la société. L'État ne saurait prétendre se faire porteur de valeurs éthiques. Il n'y a pas à le mépriser ou à le glorifier selon le cas, comme dans le catholicisme. Il n'y a pas à s'y soumettre en dernière instance, comme à un mal inévitable, ainsi que le luthéranisme a tendance à le faire. Pour les puritains, l'État doit répondre à ses finalités rationnelles utilitaires, sans intervenir dans celles des Églises, étant entendu que celles-ci ne doivent pas non plus rechercher un appui en lui pour dominer la culture. Le puritanisme va fournir aux révolutionnaires anglais du XVIIe siècle tout à la fois les idées (les arguments qui justifient la lutte contre l'absolutisme), le modèle organisationnel (de petits groupes fermés de militants enthousiastes sous la direction d'une élite) et la direction (les chefs) qui vont leur permettre de l'emporter. Soulignons enfin que, à la suite des persécutions vécues en Angleterre, un bon nombre de puritains émigreront en Amérique.

C'est dans ce contexte politique marqué par la lutte contre l'autoritarisme que s'élabore une nouvelle conception du pouvoir et de la relation entre gouvernants et gouvernés qui accorde le primat à l'individu. Déjà, au XIVe siècle, Guillaume d'Occam, un franciscain anglais appuyant le Saint Empereur romain germanique dans sa lutte contre le pape, se démarque de la construction thomiste en donnant à l'idée de contrat

20. *Ibid.*, p. 112.

une dimension individualiste et non plus communautaire. Posant que l'Église est non pas une collectivité organique soumise au pape, mais un rassemblement volontaire d'hommes et de femmes ayant chacun une relation de foi personnelle avec Dieu, il suggère qu'il en va de même dans l'ordre politique. Mais c'est le mouvement humaniste du XVIe siècle qui, affirmant le primat de l'individu et le droit de libre examen, amorce véritablement le déplacement du centre de gravité de la légitimation du pouvoir de la société globale vers l'individu. Ainsi, Érasme considère-t-il que ce qui fait la légitimité du pouvoir, c'est le respect qu'il témoigne à la liberté de l'homme. C'est cependant

> au XVIIe siècle que les conséquences dans le domaine de la pensée politique des prémices posées au XVIe siècle dans la lignée de l'humanisme vont développer toutes leurs potentialités et mettre en place une nouvelle théorie du pouvoir qui place l'homme au centre de sa construction[21].

Berstein retient les quatre œuvres de Grotius, Hobbes, Pufendorf et Locke comme ayant été fondatrices de cette nouvelle théorie, le libéralisme politique.

Considérant que Dieu a doté l'individu de droits attachés à sa nature même, Grotius (1583-1645) estime que c'est pour préserver ces droits naturels que les hommes décident de remettre l'autorité à une instance souveraine. Cette idée d'un État créé par contrat est reprise par Hobbes (1588-1679), pour qui l'institution d'un tel pouvoir est la seule riposte possible à la menace que constitue la guerre de tous contre tous. Élaborant sa théorie dans le contexte de la *Civil War* (1642-1649) qui a vu les Anglais déposer, puis exécuter leur roi avant de fonder une éphémère République, Hobbes considère que les individus recherchent un plaisir strictement égoïste et la domination plutôt que l'association. Aussi prône-t-il la soumission au souverain pour résoudre « le dilemme apparemment insoluble entre le primat d'un individu totalement libre par nature et la nécessaire obéissance aux lois de la société politique[22] ». Néanmoins, Hobbes ne justifie pas le despotisme : la soumission au souverain ne doit prévaloir, selon lui, que dans l'espace public et non dans les consciences non plus que dans la sphère du privé qui reste de la libre initiative des individus. Affirmant à plusieurs reprises les limites du pouvoir de l'État, Hobbes peut être perçu comme s'inscrivant dans l'ascendance

21. Berstein, 1998, p. 43.
22. *Ibid.*, p. 46.

des idées libérales. Rejetant la conception anthropologique de Hobbes, Pufendorf (1632-1694) attribue à l'homme une sociabilité naturelle. Se fondant sur cette prémisse, il définit un double contrat : le « pacte d'union », par lequel chacun s'engage avec tous les autres pour leur défense mutuelle, et le « pacte de soumission », « par lequel les contractants choisissent la forme du gouvernement et décident à qui sera confié le pouvoir de gouverner la société, le souverain choisi s'engageant en retour à assurer le Bien public tandis que les contractants lui promettent obéissance[23] ». En concevant la société civile comme antérieure à l'organisation politique, Pufendorf pose un des fondements du libéralisme.

Reconnu comme l'un des principaux théoriciens du libéralisme, John Locke (1632-1704) développe sa pensée politique dans le contexte de la *Glorious Revolution* (1688-1689) qui chasse le roi Jacques II et impose à son successeur, le protestant Guillaume III d'Orange-Nassau, une Déclaration des droits par laquelle ce dernier accepte de voir son pouvoir limité. Locke théorise les idées débattues durant la révolution[24]. Il revendique un gouvernement constitutionnel, c'est-à-dire la limitation expresse de l'exercice du pouvoir politique et un certain équilibre entre les différentes composantes du gouvernement, afin de garantir aux individus leurs droits civils. Il partage avec Pufendorf l'idée d'un contrat d'association préexistant au contrat par lequel le peuple établit un gouvernement, mais ajoute que le peuple demeure en permanence détenteur de la souveraineté qu'il ne délègue que provisoirement et sous condition de surveillance. Il distingue les pouvoirs législatif et exécutif. Il formule, nous dit Berstein,

> une série de propositions neuves qui vont constituer la charte du libéralisme politique, à l'œuvre dans l'Angleterre de la fin du XVIIe et du XVIIIe siècle : séparation des pouvoirs, prépondérance du pouvoir législatif, au demeurant désigné pour une période limitée et aux prérogatives soigneusement circonscrites, pouvoir exécutif subordonné au législatif et investi d'une mission précise, droit au soulèvement comme conséquence d'une souveraineté résidant dans le peuple et déléguée sous surveillance au gouvernement[25].

23. *Ibid.*, p. 47.
24. Ashcraft, 1995.
25. Berstein, 1998, p. 50.

3. LA SOUVERAINETÉ POPULAIRE[26]

L'un des principaux problèmes auxquels les sociétés modernes ont fait face a été de composer ou de recomposer une organisation politique cohérente et viable à partir d'individus qui se veulent libres et égaux. Comment en effet penser le lien social dans une société qui doit partir des individus pour construire le collectif ? Cette question est au cœur du débat philosophique depuis le XVIIe siècle. En 1700, la Constitution anglaise incarne l'idéal politique. Le Parlement anglais est devenu une puissance politique incontournable qui limite l'arbitraire royal. Toutefois, il n'est pas à cette époque l'expression d'un mouvement démocratique, mais le représentant d'une mince couche oligarchique. Le droit de vote est très restreint et inégalitaire et la Chambre des lords qui est héréditaire continue d'exercer d'importantes prérogatives. C'est Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) qui, radicalisant l'entreprise lockienne, « fait surgir, au-delà de la limitation libérale du pouvoir par les droits des individus, la dimension démocratique du pouvoir de la communauté politique sur elle-même[27] ». Rousseau est à la recherche de la formule d'une société non abusive qui permette à l'existence sociale de porter tous les bienfaits tenant à son essence. Son questionnement porte sur la façon d'organiser le corps politique pour que l'exercice de la liberté y soit le plus large possible. Et liberté doit s'entendre ici comme la capacité d'accomplir de manière effective les projets que je forme. Le défi consiste à trouver une forme d'association par laquelle chacun s'unissant à tous reste aussi libre « qu'auparavant ». Rousseau va s'appuyer sur la théorie du contrat reformulée par Locke : afin d'assurer à chacun l'exercice le plus large possible de sa liberté, la société doit reposer sur un contrat d'association qui fonde la souveraineté du peuple. La position de Rousseau se révèle la parfaite antithèse de la position hobbesienne. Pour Rousseau, l'aliénation par un peuple de sa souveraineté au profit d'un prince ou de quelconques représentants est non seulement illégitime, mais dénuée de sens : un peuple qui promettrait simplement d'obéir se dissoudrait par cet acte et perdrait sa qualité de peuple. Le peuple ne saurait renier sa liberté (aliéner sa souveraineté) sans renier son propre être. L'idée de souveraineté collective va servir de ferment à tous ces efforts déployés depuis la fin du XVIIIe siècle en vue d'établir des institutions propres à soutenir une association d'êtres humains libres et égaux. Mais comment

26. Cette section reprend pour l'essentiel un texte paru dans Côté, 2008, p. 50-61.
27. Gauchet, 2007a, p. 90.

incarner cette souveraineté ? La France et les États-Unis nous offrent à cet égard des exemples irremplaçables. Les révolutions française et américaine ont constitué des références majeures pour le mouvement démocratique, la première par les idées révolutionnaires qu'elle a exportées, la seconde par la grande stabilité du système politique qu'elle a créé. On peut toucher à travers ces deux exemples l'émergence de la démocratie. C'est ce que nous ferons dans ce qui suit.

La France, surtout dans sa partie nord, a été la région porteuse de la féodalité occidentale. Aussi les débuts de la monarchie y sont-ils lents et modestes. Les Capétiens (dynastie qui règnera de 987 à 1328) ne peuvent en effet étendre que lentement et difficilement leurs droits de suzeraineté à partir de l'Île-de-France. C'est en utilisant les liens féodaux à leur profit, par la guerre, le mariage et l'héritage, qu'ils ajoutent graduellement au domaine royal les différentes provinces françaises, auxquelles ils devront par ailleurs permettre de conserver leurs coutumes et leurs institutions. Ayant eu à lutter constamment pour constituer la nation, l'État français ne cessera de chercher à accroître son autonomie et à étendre son emprise sur la société civile. Et du XVe au XVIIe siècle, s'édifiera la royauté absolue. Les nobles se révolteront à plusieurs reprises, mais finiront par se soumettre en acceptant d'entrer au service du roi comme officiers civils et militaires. L'absolutisme français atteindra finalement son apogée sous le règne de Louis XIV.

C'est donc dans une confrontation avec une autorité royale qui avait historiquement absorbé l'identité intégrale du corps collectif que les révolutionnaires de 1789 tenteront de traduire dans toute sa plénitude la souveraineté collective. Le fait de chercher à réaliser le pouvoir direct de la société sur elle-même dans un tel contexte explique, selon Gauchet[28], l'échec de la révolution. Croyant que l'installation de la Nation au commandement levait toute hypothèque quant à l'exercice de la souveraineté, les Français n'arriveront pas – avant longtemps – à produire une forme viable de gouvernement démocratique. Et celle-ci empruntera finalement des chemins opposés à ceux que les Français de 1789 avaient rationnellement déduits des principes fondateurs d'un Rousseau, par exemple. En effet, qu'il s'agisse de l'élévation du pouvoir exécutif (dont on croyait qu'il devait être confiné dans une fonction strictement subordonnée d'exécution et d'application des lois, afin d'assurer la suprématie au pouvoir législatif, identifié à la Nation), de la mise en place

28. *Id.*, 1995.

de plusieurs assemblées (alors que l'assemblée unique était jugée la seule forme appropriée pour mettre en œuvre une souveraineté essentiellement indivisible), de l'indépendance du pouvoir judiciaire (qui était considéré comme une simple branche de l'exécutif) ou de la place ménagée à la division partisane et à la discorde des intérêts (à l'encontre du « jacobinisme » qui rejetait tous les corps susceptibles de concurrencer l'expression légale de la volonté générale), les régimes démocratiques n'ont pu se développer que par la différenciation d'instances dont les attributions se chevauchent et envers lesquelles le peuple se tiendra à distance.

En 1789, devant la nécessité d'inventer les formes politiques de la rupture avec un ordre absolutiste, tous se réfèrent à la souveraineté du peuple comme principe organisateur de tout ordre politique moderne. Mais alors que certains croient que cette souveraineté doit s'incarner dans un pouvoir populaire immédiatement et continûment actif, d'autres en ont une conception beaucoup plus restrictive qui la limite au simple consentement donné à l'exercice de l'autorité par les gouvernants. Coincée entre ces deux positions opposées, la révolution va échouer à donner forme à une démocratie représentative. Tantôt, pendant la Terreur (1793-1794), le pouvoir sauvage de l'insurrection s'impose à la base tandis que règne au sommet une dictature des comités ; tantôt, en réaction au dérapage destructeur des libertés, c'est l'obsession de l'ordre qui dicte sa loi. La difficulté d'institutionnaliser la souveraineté va perdurer pendant la plus grande partie du XIXe siècle. Plusieurs théories seront alors échafaudées.

Sous la Restauration (1814-1830) et la monarchie de Juillet (1830-1848), les libéraux doctrinaires défendront une conception libérale et capacitaire : aux plus capables de faire prévaloir la raison et de protéger les droits des individus. Cette aristocratie élective se révélera n'être qu'un pouvoir de classe. À l'encontre de celui-ci, les partisans du gouvernement direct concevront un pouvoir quasi transparent et délié de tous liens avec les intérêts particuliers. Affirmant la capacité de la société à s'autogouverner, ils en viennent pratiquement à proposer la dissolution de l'instance proprement politique : dès lors que le peuple fait ses affaires lui-même, on passe du gouvernement (complexe) des hommes à l'administration (simple) des choses. Cette utopie négatrice du politique connaîtra encore de beaux jours dans le marxisme. Imprégnés eux aussi de la vision anti-pluraliste dominante dans la culture politique française, les défenseurs du Second Empire (1852-1870) prôneront pour leur part

une sorte de « démocratie illibérale », le césarisme, qui rejette les libertés publiques (de la presse, d'organisation partisane, etc.) et les corps intermédiaires politiques accusés de perturber l'expression authentique de la volonté générale pour s'en remettre au chef, véritable incarnation du peuple. Finalement, ce n'est que dans les années 1870 et 1880 qu'un gouvernement représentatif sera institutionnalisé à distance des caricatures et des utopies qui s'étaient succédé sous les espèces de l'ordre capacitaire, de l'idéologie du gouvernement direct et du césarisme. Par ailleurs, la République sera alors corsetée dans un parlementarisme qui ne sera pas sans poser de nombreux problèmes et qui prévaudra jusqu'en 1958. La Ve République viendra en effet diminuer les pouvoirs du Parlement au profit du renforcement de l'exécutif et spécifiquement du président de la République[29].

Porteurs d'une tradition autre, la tradition britannique, et dans des circonstances différentes, les Américains vont réussir, là où les Français ont échoué, à monter des mécanismes constitutionnels pertinents et durables pour donner corps à la souveraineté populaire. En Angleterre, les rois eurent beaucoup moins de difficulté à établir leur souveraineté qu'en France. Profitant de la taille modeste du pays, ils réussirent par une série de conquêtes à instituer un royaume unique. Déjà au IXe siècle, les institutions étaient identiques dans tout le pays. En 1066, Guillaume Ier le Conquérant envahit l'Angleterre. Conservant pour lui une grande partie du territoire, il distribue le reste à ses principaux compagnons d'armes mais sous forme de fiefs largement dispersés. Il en résultera une classe noble très réduite, sans potentats territoriaux indépendants comparables à ceux du continent et surtout unifiée. Il n'y aura en effet en Angleterre qu'une seule institution collective de la classe dirigeante féodale, le Parlement, qui coïncidera avec les frontières mêmes du pays, et non pas plusieurs, correspondant à plusieurs provinces. Grâce à la force et à la sécurité dont elle jouit, la Couronne va pouvoir assumer l'existence des libertés locales léguées par les Saxons – ceux-ci avaient l'habitude de débattre et de régler localement, sans recours à une bureaucratie centrale, un grand nombre de questions administratives et judiciaires – et contraindre les grands du royaume, les barons, à les respecter. Ceux-ci vont par ailleurs s'assurer que le roi respecte leurs propres droits acquis. C'est ainsi qu'en 1215, les barons vont forcer un Jean sans Terre à accepter la Grande Charte. Plus tard, les tentatives de création d'une monarchie

29. Sur l'histoire de la démocratie en France, voir Rosanvallon, 2000.

autoritaire ont été contrées, notamment à cause de la force des traditions politiques et de la solidité des institutions héritées du Moyen Âge, mais également sous l'influence des idées apportées par le puritanisme[30].

Créées au XVIIe siècle, soit à une époque où le pouvoir de Londres était affaibli, les 13 colonies américaines vont jouir, dans les faits et longtemps, d'une large mesure d'indépendance. Mais à partir de 1763, à la suite de la conquête de la Nouvelle-France, Londres devient plus exigeante : il faut payer les frais de cette conquête et l'entretien d'une armée forte capable de surveiller les Canadiens et les Indiens. Héritiers des idées politiques anglaises, les Américains vont refuser de payer des impôts votés par un parlement où ils ne sont pas représentés. Le conflit s'envenime. Les Américains s'insurgent et déclarent l'Indépendance (1776). Après la guerre d'Indépendance, les 13 colonies se métamorphosent en 13 États, vaguement liés les uns aux autres par un Congrès sans autorité. Commence alors une période agitée marquée par des luttes commerciales entre les 13 États, mais aussi et surtout par des luttes entre groupes et classes qui frôlent à certains moments la guerre civile. C'est au cours de cette période que seront créées la plupart des institutions politiques qui existent encore aujourd'hui. La fondation d'une nouvelle société politique en Amérique – objet d'immenses espérances – a donné lieu à un débat tumultueux marqué d'incessantes controverses. Entre la révolte initiale contre un gouvernement anglais dont ils considèrent qu'il veut les soumettre complètement – révolte inspirée par le courant *whig* radical porteur d'un libéralisme extrême et d'une forte méfiance à l'égard du pouvoir – et la Constitution fédérale de 1787, les Américains ont vécu un véritable processus révolutionnaire[31]. Entre 1770 et 1787, non seulement ils ont édifié de nouvelles formes de gouvernement, mais ils ont forgé une conception nouvelle de la politique, une conception qui les a fait passer d'un univers de pensée essentiellement classique et médiéval à un univers de pensée clairement moderne.

Au début, les Américains comprennent et justifient leur rébellion en se fondant sur les principes de la Constitution anglaise tels qu'ils les interprètent sous l'influence du courant *whig* radical. Même après avoir détruit la monarchie et institué le républicanisme, ils visent à développer la démocratie dans le cadre d'un régime mixte. Remontant à l'époque des Grecs, la théorie du gouvernement mixte dominait

30. Sur le parcours anglais, voir Stone, 1974 et Strayer, 1979.
31. Wood, 1991.

la pensée politique occidentale depuis des siècles. Elle se fondait sur la vieille classification des formes de gouvernement en trois types idéaux : la monarchie, l'aristocratie, la démocratie. Selon l'avis commun, aucune de ces formes simples de gouvernement ne saurait par elle-même rester stable. Les humains recherchant avidement toujours plus de pouvoir, la monarchie se pervertit en despotisme, l'aristocratie crée la discorde ou l'usurpation, la démocratie dégénère en anarchie. Le régime mixte vise à empêcher ces perversions. Il s'agit de s'assurer que les diverses forces se contrebalancent. Par sa traduction dans la Constitution anglaise, la théorie du régime mixte avait acquis une prééminence extraordinaire. Cela va conduire certains à rechercher dans un premier temps l'« aristocratie naturelle » américaine, ce qui ne sera évidemment pas sans poser d'importantes difficultés : difficulté de distinguer les gens selon le talent ou la sagesse ; iniquité d'une distinction par la richesse. La réalité forcera les Américains à innover. Entre 1770 et 1780, ils vont en effet s'opposer pour savoir qui doit dominer leurs nouvelles législatures républicaines. Pendant ces mêmes années, leurs assemblées législatives s'arrogent non seulement les responsabilités exécutives et judiciaires, la séparation des pouvoirs ne signifiant plus guère à l'époque que l'interdiction d'occuper plusieurs emplois publics, mais aussi le droit de modifier ou d'interpréter les Constitutions lorsqu'elles jugent que les besoins de la société l'exigent. La liberté a, selon certains, conduit à l'anarchie et au rejet de tout gouvernement : attroupements, agitation électorale, essor des organisations extra-législatives, élaboration de restrictions constitutionnelles variées à l'autorité législative et revendication croissante de la représentation réelle la plus extrême.

Comment maîtriser le jeu des passions démocratiques ? Comment éviter que l'affrontement des factions ne provoque la ruine des gouvernements populaires ? C'est à ces questions que tentent de répondre Madison, Hamilton et Jay dans une série d'articles de presse publiés en 1787 et 1788 sous le pseudonyme de Publius et regroupés dans *The Federalist Papers*. Pour Madison, l'origine des factions tient à la fois de la nature humaine – qui explique la diversité des opinions, des passions et des intérêts, diversité considérablement accrue par le développement économique et social – et des conditions politiques dans lesquelles elle peut s'exprimer. Comme il ne saurait être question ni d'éliminer la diversité ni de supprimer la liberté,

> il faut inventer un système de gouvernement nouveau, celui précisément qui autorise la réconciliation entre démocratie et république, qui permet l'exercice du pouvoir sans mise en cause de la liberté, qui s'attaque aux effets des factions et non à leurs causes, qui empêche la majorité d'annihiler la minorité[32].

Ce système prendra la forme d'une république fédérative organisée selon le principe de la séparation des pouvoirs et dans laquelle un arrangement de freins et de contrepoids (*checks and balances*) permettra de neutraliser,

> en vertu des effets produits par le principe d'empêchement mutuel, les velléités d'abus de pouvoir de chacun des organes détenteurs d'une portion de l'autorité, pour la bonne et simple raison que chaque pouvoir surveillera les autres et les empêchera, le cas échéant, de conduire plus avant leur ambition[33].

La volonté de garantir l'ordre et la nécessité de s'entendre pour se partager l'immense territoire situé à l'ouest des 13 colonies poussent à l'adoption de la Constitution proposée par les fédéralistes en 1787. Perçue comme une loi fondamentale, mise à part de toutes les institutions gouvernementales et servant à les contrôler, cette Constitution sera le fruit d'un compromis entre grands et petits États. Deux chambres seront créées : celle des représentants, dont le nombre sera proportionnel à la population, et le Sénat qui comptera deux sénateurs par État. La Constitution visera par ailleurs à répondre à la fois à la nécessité de créer un gouvernement républicain pour conserver l'appui populaire et au désir de se prémunir contre la démagogie pour garder la confiance des notables. Paradoxalement, c'est en se réclamant de la doctrine de la souveraineté que l'élite sociale et économique, adversaire des actions de masse, va finalement pouvoir harnacher le pouvoir populaire, en amenant une majorité désenchantée par les désordres à la conviction qu'un pouvoir législatif, absolu et sans appel, doit résider non pas dans un corps particulier mais dans le peuple en général. Le fait est que dans ses rassemblements, dans ses comités de district et ses conventions, comme dans ses instructions explicites à ses députés élus, le peuple lui-même semble avoir remplacé ses représentants aux assemblées législatives. N'étant plus associé à un organe du gouvernement (à la façon dont, par exemple, les Anglais participaient à leur gouvernement par le truchement

32. Bouvet et Chopin, 1997, p. 75.
33. *Ibid.*, p. 101.

de la Chambre des communes), le peuple américain enveloppe désormais le gouvernement tout entier : aucune branche, ni aucun organe ne peut parler avec l'autorité entière du peuple. L'élite prend acte de ces changements et leur donne un corps théorique[34]. Par ailleurs, cette nouvelle conception permet de procéder à une véritable séparation des pouvoirs, les réformateurs constitutionnels pouvant encore là arguer de la souveraineté pour instituer des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ne dépendant pas l'un de l'autre, mais étant également responsables devant le peuple et se limitant les uns les autres. Ce jeu de pouvoirs et de contre-pouvoirs est devenu l'un des principes dominants du système politique américain.

Les Américains avaient commencé la révolution en considérant le peuple comme une entité homogène au sein de la société, dressée contre les gouvernants. À travers l'épreuve du réel, ils sont passés d'une société conçue comme corps collectif, dans lequel le projet d'une défense théorique des droits de la minorité contre le pouvoir de la majorité du peuple aurait eu bien peu de sens, à une société comprise comme étant composée d'individus aux intérêts variés et opposés entre eux. Dans une telle société, on ne peut plus se borner à définir la politique comme une lutte entre les gouvernants et le peuple. On considérera désormais que les luttes politiques sont internes au peuple, qu'elles opposent les divers groupes et les divers individus qui cherchent à prendre le contrôle d'un gouvernement privé de son ancienne identité avec la société. C'est cette désincorporation du gouvernement et de la société qui rendra finalement possible la conception moderne de la politique et permettra par la suite de légitimer la rivalité des partis au sein du peuple[35].

Le projet de souveraineté, de prise de la société sur elle-même, a donc dû emprunter des canaux tout autres que ceux qui étaient spontanément apparus au départ. Plutôt que d'être confinée dans une position strictement subordonnée, la fonction exécutive a été élevée à la prééminence. Alors que l'assemblée unique était perçue comme la seule forme appropriée pour asseoir une souveraineté essentiellement indivisible, plusieurs assemblées ont été mises en place. Le pouvoir judiciaire qui était considéré comme une simple branche de l'exécutif a gagné en indépendance.

34. Howard, 2004.
35. Lefort, 1986.

L'expérience américaine a démontré que les régimes démocratiques ne peuvent se développer que par la différenciation d'instances dont les attributions se chevauchent et envers lesquelles le peuple garde ses distances. Les dispositifs institutionnels des pays démocratiques vont varier tout autant que les voies qui ont permis de les établir, mais dans tous les cas va s'affirmer cette double articulation des différences internes du pouvoir et de la différence entre pouvoir et société. Pensons, par exemple, à la voie anglaise si singulière, où c'est sans cassure politique ni réécriture constitutionnelle que le passage a pu se faire, en un demi-siècle (de 1782 à 1832), d'un système moniste où la représentation continuait de s'inscrire à l'intérieur de l'incorporation royale à un système à base de différences explicitement marquées : différence du roi qui règne et du premier ministre qui gouverne ; différence du cabinet qui incarne la puissance exécutive et du Parlement législateur ; différence des représentants et du peuple représenté. Sur le plan institutionnel, les États démocratiques contemporains varient, entre autres, selon la forme (d'État) qu'ils revêtent – depuis l'État unitaire plus ou moins centralisé jusqu'à l'État fédéral – et le régime de gouvernement qu'ils empruntent, parlementaire, présidentiel ou semi-présidentiel. Mais, dans tous les cas, il s'agit d'un État limité, d'un État soumis au droit et, en tout premier lieu, à la charte constitutionnelle qui le régit. Qu'elle constitue un texte à part (comme en France et aux États-Unis) ou qu'elle résulte d'un ensemble de lois ordinaires (comme en Grande-Bretagne), la Constitution des pays démocratiques définit et limite les pouvoirs de l'État et régit les relations entre ce dernier et les citoyens et les groupes qui composent la société qu'il encadre. Pour qu'il soit légitime, le pouvoir d'État doit être conforme au droit, un droit dont il ne détient pas le principe puisqu'il y a en démocratie une désintrication entre la sphère du pouvoir et la sphère de la loi, désintrication qui prend sa source dans l'affirmation de droits fondamentaux. Le droit organise et réglemente donc le pouvoir étatique : il assujettit le pouvoir exécutif et son administration à la légalité et interdit par conséquent toute mesure arbitraire, garantit aux citoyens l'autonomie privée et publique et leur assure des droits défensifs qu'ils peuvent faire valoir vis-à-vis de l'appareil d'État. Il s'agit de limiter le pouvoir et d'empêcher l'arbitraire, ce que les libéraux ont depuis toujours revendiqué.

4. LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE[36]

L'État démocratique moderne est donc non seulement un État limité, assujetti au droit, mais également un État qui prétend faire prévaloir la souveraineté populaire. D'ailleurs, la réalisation, même imparfaite, de cette prétention constitue assurément une des conditions permettant d'assurer que le droit remplit effectivement ses fonctions de réglementation du pouvoir étatique. Le fait de devoir, en fin de charge, rendre des comptes à la population ne peut par exemple qu'inciter les détenteurs du pouvoir à conformer leur action à la loi. Pour le dire autrement, la démocratie est non seulement limitation, mais partage du pouvoir, et précisément limitation parce que partage. Elle ne se réduit pas au respect des droits fondamentaux des citoyens, elle implique également leur participation.

Platon concevait la démocratie comme la victoire et la domination nécessairement éphémères des masses incultes, brutales et envieuses sur des élites plus dignes du pouvoir. Cette image négative a dominé en Occident depuis l'Antiquité jusqu'au XIXe siècle. La démocratie était saisie comme une idée archaïque, utopique et dangereuse. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les préjugés antipopulaires prévalaient toujours. Non seulement les plus conservateurs prétendaient que placer le pouvoir entre les mains du peuple entraînerait un état de désordre et de confusion, mais même ceux qui, comme Locke, réclamaient le pouvoir de la majorité restreignaient celle-ci aux citoyens actifs membres des élites marchande et intellectuelle. De plus, on considérait qu'un système démocratique ne pouvait fonctionner que dans de tout petits États à l'instar de ce qui s'était produit dans la *polis* grecque. Cela explique que le mot démocratie ait été pratiquement absent pendant toute la période révolutionnaire tout autant aux États-Unis qu'en France. On parlait alors de république et non de démocratie. Dans les années 1820-1830, le mot « démocratie » va rentrer dans le langage politique ordinaire. Mais c'est pour désigner un état social, la société égalitaire moderne, et non pas un régime politique qui fait place à l'intervention directe du peuple dans les affaires publiques. *De la démocratie en Amérique* de Tocqueville est révélateur de cette réémergence toute particulière du mot « démocratie ». C'est avec l'avènement du suffrage universel, en 1848, que le sens du mot « démocratie » bascule pour désigner désormais un régime où prévaut la loi de la majorité[37].

36. Cette section reprend en partie un texte paru dans Côté, 2008, p. 91-101.
37. Sur l'histoire du mot « démocratie », voir Rosanvallon, 1993.

Contrairement à la démocratie antique, la démocratie moderne sera représentative et non directe. L'idée de représentativité politique est l'une des grandes découvertes du Moyen Âge. L'Europe médiévale va en effet voir apparaître partout des assemblées représentatives – connues sous le nom d'états généraux, de diètes, de cortès ou de chambres des communes –, et un certain nombre de principes vont graduellement s'imposer : que les décisions importantes doivent être prises en public ; que les coutumes ne peuvent être modifiées sans l'assentiment général ; que les taxes extraordinaires ne peuvent être imposées sans le consentement de ceux qui les paient ; que ce qui touche à l'intérêt de tous doit être approuvé de tous. L'Angleterre représente sans doute le pays d'élection des assemblées représentatives. Bien avant les révolutions de la fin du XVIIIe siècle, elle avait en effet amorcé la mise en place d'institutions représentatives. Par la suite, le Parlement qui s'était dressé contre le roi Charles Ier au milieu du XVIIe siècle, puis contre son successeur Jacques II en 1688, était devenu une puissance politique avec laquelle les ministres de la Couronne et le monarque lui-même devaient désormais compter. C'est dans ce contexte que John Locke reformule l'idée du contrat social et invente le concept moderne de gouvernement représentatif. Le régime parlementaire anglais sera par la suite imité par la plupart des autres pays de l'Europe de l'Ouest ainsi que par les États-Unis. Reste que si ce régime inaugure la politique telle que nous l'envisageons aujourd'hui, ce n'est toujours pas une démocratie. En effet, conformément à la tradition, le Parlement anglais n'est pas à l'époque – et ne sera pas avant le XIXe siècle – l'expression d'un mouvement démocratique, mais, clairement, le représentant d'une mince couche oligarchique. La citoyenneté est alors réservée aux possédants en vertu du suffrage censitaire (suffrage dans lequel la qualité d'électeur est accordée à ceux qui paient un impôt direct, le cens). En Angleterre, le régime parlementaire est donc d'abord et pendant longtemps aux mains d'une élite unifiée qui incorpore graduellement à l'aristocratie les secteurs élevés de la bourgeoisie. Cette élite conçoit le régime parlementaire comme une formule devant permettre la conciliation des intérêts des propriétaires et non l'imposition d'une volonté majoritaire. Devenue plus puissante que le pouvoir monarchique, elle n'éprouvait nul besoin pour le contenir de se réclamer d'un appui populaire qu'elle redoutait même plus que tout. Au contraire, en France comme aux États-Unis, le renversement de la monarchie va déboucher sur un processus d'affirmation nationale. En effet, afin d'assurer la légitimité du nouvel État, l'élite devra se réclamer, au moins en paroles,

du peuple tout entier. Mais des droits de quelle étendue convenait-il que la République octroie à ce peuple souverain ? Les constituants et les dirigeants ultérieurs n'étaient pas enclins à tirer toutes les conséquences du nouveau principe de légitimité politique. La question cruciale, à leurs yeux, était de savoir qui serait électeur. L'appartenance au peuple aurait logiquement dû suffire à conférer le droit de participer aux élections. Pourtant, un consensus existait pour écarter les personnes jugées inaptes à débattre des affaires publiques.

La distinction entre droits civils et droits politiques, entre citoyens passifs et citoyens actifs, va offrir aux élites une solution : si les membres de la société sont tous égaux devant la loi et ont tous le droit de jouir de la liberté, il ne s'ensuit pas que tous aient également le droit de prendre une part active à la décision politique et de participer à l'élaboration de la loi. Cette solution empêchait que les exclus du corps politique – les femmes, les domestiques, les démunis, les illettrés, etc. – ne soient considérés comme étrangers à la société. Ils s'y inséraient grâce à l'existence, dans ce qui relevait de la vie privée, d'une sphère familiale, conçue selon des modèles traditionnels. Et ils étaient représentés dans la vie publique par un mari, un père ou un maître. Pendant plus d'un siècle, les libéraux défendront cette conception élitiste qui comprend la souveraineté du peuple de façon fort limitative et qui refuse le gouvernement de la majorité. La volonté de restreindre l'exercice des droits politiques ne pourra finalement résister aux assauts progressifs des exclus : les bourgeois laissés pour compte, les travailleurs organisés, les femmes, les jeunes, etc. C'est ainsi qu'à partir de 1848, année où la France et la Suisse vont octroyer pour la première fois le droit de vote à l'ensemble de leurs citoyens majeurs de sexe masculin, la démocratie de suffrage universel va progressivement s'élargir jusqu'à toucher la plus grande partie de la population adulte et se généraliser à la majorité des pays. D'ailleurs, un certain nombre de phénomènes vont faciliter cet élargissement et cette généralisation. Pensons ici à l'industrialisation et à la scolarisation qui en a été le corollaire ou encore à la consolidation des États nationaux et à leurs luttes qui vont pousser les gouvernements à s'assurer de citoyens plus loyaux et, à certains égards, plus actifs. Cela dit, l'élargissement du suffrage n'a pas été sans produire des effets paradoxaux, se traduisant au départ tout au moins par des majorités des plus conservatrices. C'est qu'à l'aube de la démocratie, la plupart des nouveaux électeurs étaient des paysans respectueux des autorités et que ces dernières les ont utilisés comme rempart contre la subversion sociale et la pression syndicale

naissante des ouvriers des villes. Toutefois, cela n'a pas empêché la progression puis l'accession au pouvoir des partis socialistes ou travaillistes, non plus que la mise en place, après 1945, de l'État-providence. Nous reviendrons dans un prochain chapitre sur ce dernier fruit de l'égalité citoyenne. Le choix de valoriser l'égalité n'a pu être jusqu'à aujourd'hui ni ne peut être dans l'avenir sans effets, non seulement sur la vie politique au sens restreint, mais également sur les autres dimensions de la vie en société. Pensons ici par exemple aux formidables avancées et aux changements en cours dans la situation des femmes.

Pour de multiples raisons – des raisons pratiques de dimension des États et de complexité des affaires, mais également la volonté de respecter le principe de la séparation de l'État et de la société afin que soit empêchée une prise directe du pouvoir social et des intérêts privilégiés sur le pouvoir étatique – s'est donc imposée, sous la modernité, la démocratie représentative, une démocratie qui fait appel à des mécanismes de délégation. Pour l'essentiel, la volonté populaire dans une démocratie représentative se manifeste de deux façons. D'abord, bien sûr, lors des élections lorsque le peuple désigne ses représentants. Mais le peuple intervient également plus directement soit dans le cadre de certains processus de démocratie directe, soit, plus généralement, par son action dans l'espace public. Ayant souligné que la démocratie dite directe telle qu'elle était pratiquée à Athènes, par exemple, attribuait des pouvoirs considérables, parfois supérieurs à ceux de l'Assemblée, à des instances plus restreintes, mais que les membres de ces dernières étaient désignés par le sort, Bernard Manin remarque que ce qui caractérise les systèmes représentatifs, « ce n'est pas qu'un petit nombre d'individus gouvernent à la place du peuple, mais qu'ils soient désignés par élection exclusivement[38] ». Les révolutions démocratiques modernes s'étant faites au nom du principe « que toute autorité légitime dérive du consentement de ceux sur qui elle est exercée[39] », on peut comprendre que l'élection, qui légitime tout en sélectionnant, ait été préférée au tirage au sort. Les élus sont des représentants. Ils ont des compétences circonscrites en principe par un texte constitutionnel. Mais une fois élus, les représentants disposent du pouvoir effectif, et cela, d'autant plus que tous les régimes représentatifs reconnaissent le principe selon lequel tout mandat impératif est nul. L'élu n'est donc jamais tenu, juridiquement, de voter comme le souhaite

38. Manin, 1995, p. 61.
39. *Ibid.*, p. 113.

la majorité de ses électeurs. Cependant, les élus ont des pouvoirs limités dans le temps : il leur faut solliciter régulièrement les suffrages de leurs électeurs et encourir leur sanction. Ce dispositif confère aux citoyens une influence sur l'action des gouvernants.

Par ailleurs, l'existence de partis politiques entrant en compétition pour la conquête du pouvoir est devenue l'une des caractéristiques fondamentales de la démocratie moderne. D'une certaine façon, les partis sont apparus presque en même temps que les régimes représentatifs modernes, c'est-à-dire dès le XVIIIe siècle en Angleterre. Mais tant que le suffrage demeurait étroitement censitaire, ils étaient surtout des rassemblements d'élus, regroupés de façon assez informelle sur la base de leurs affinités politiques. Avec l'élargissement progressif du suffrage et, *a fortiori*, avec le suffrage universel, les factions ou groupes d'intérêts communs vont devoir se donner une base populaire et, pour ce faire, se transformer en partis politiques. Soulignons qu'ils ne pourront le faire que lorsque la division et le conflit auront été acceptés et reconnus comme légitimes, d'abord aux États-Unis et en Grande-Bretagne dans les années 1820. Les partis vont s'affirmer graduellement jusqu'à occuper une place tout à fait centrale dans les démocraties représentatives. Cette place variera quelque peu selon le type de régime et le système électoral qui prévalent dans un État donné. Le régime parlementaire et le scrutin majoritaire semblent ainsi plus favorables à l'influence des partis. Mais quoi qu'il en soit des différences, tous les partis exercent aujourd'hui, d'une façon ou d'une autre, un certain nombre de fonctions essentielles : servir de canal aux luttes idéologiques et aux luttes d'intérêts, concourir à la politisation des citoyens et faciliter leur participation au processus politique, structurer l'offre électorale, contribuer à l'agrégation des demandes sociales et à la transformation des préoccupations sociales en questions politiques.

En dehors de cette élection de leurs représentants à qui ils délèguent leurs pouvoirs, les citoyens contribuent également, et plus directement, à l'élaboration des politiques. Ils le font parfois en participant à des processus de démocratie directe. La plupart des démocraties représentatives ont en effet intégré dans leur constitution ou dans leurs lois des dispositions permettant d'en appeler directement à l'ensemble des citoyens pour prendre certaines décisions. Compte tenu de la culture politique qui y prédomine, culture qui a été marquée, entre autres, par des courants populistes hostiles aux politiciens, les États-Unis sont sans doute un des pays où les processus de démocratie directe sont les plus développés

et les plus utilisés, pour l'essentiel aux niveaux des États et des gouvernements locaux. On y trouve, entre autres, le rappel, un procédé de contrôle direct qui autorise les citoyens à recourir au vote populaire pour démettre de sa charge, avant l'expiration de son mandat, tout responsable public détenant ses fonctions de l'élection. Par ailleurs, un bon nombre de pays utilisent aujourd'hui le référendum afin de permettre à leurs citoyens de se prononcer sur des questions capitales engageant l'avenir de leur société. Un référendum maximise la participation des citoyens, permet de dégager des majorités réelles et facilite l'expression de mandats clairs, dont la légitimité est forte.

Toutefois, les citoyens contribuent à l'élaboration des politiques d'abord et avant tout par leurs interventions dans le débat public. La première conquête des démocraties, c'est la constitution d'un espace public de discussion, avec son corollaire obligé : la liberté d'expression. « Dès la fin du XVIIIe siècle, nous dit Manin, la représentation est allée de pair avec la consécration du droit des gouvernés à former et à exprimer à tout moment leurs opinions politiques en dehors du contrôle des gouvernants[40]. » Dans cet espace public s'affrontent des courants d'opinion. Car, rappelons-le, une démocratie n'est pas un régime politique sans conflits, mais un régime dans lequel les conflits sont ouverts et négociables. L'essentiel est que les conflits s'expriment publiquement et qu'il existe des règles pour les négocier. Sous ce régime, le conflit n'est pas un accident, ni une maladie, ni un malheur ; il illustre qu'on ne peut décider du bien public ni scientifiquement ni dogmatiquement. Il n'y a pas de lieu d'où ce bien soit perçu et déterminé de façon si absolue que la discussion puisse être tenue pour close. La discussion politique est sans conclusion, bien qu'elle ne soit pas sans décision. Mais toute décision peut être révoquée selon des procédures acceptées et elles-mêmes tenues pour indiscutables. La démocratie implique donc la reconnaissance du pluralisme, de la diversité des options, et le droit de les défendre sur la place publique de manière appropriée : « Ce qui caractérise la démocratie moderne, en tant que nouvelle forme politique de société (régime), c'est l'articulation entre le libéralisme et la démocratie[41]. »

L'espace public n'est pas une institution, ni une organisation, ni un système. On peut se le représenter comme un réseau ouvert, poreux et mobile ou encore comme un tissu d'une grande complexité, constitué

40. *Ibid.*, p. 214.
41. Mouffe, 1994, p. 126.

par un assemblage d'arènes qui se chevauchent, des arènes aussi bien internationales que nationales, régionales ou locales. Structure intermédiaire entre, d'un côté, le système politique et, de l'autre, le secteur privé et la société civile, l'espace public produit un certain nombre d'effets ou remplit, si l'on peut dire, les « fonctions » suivantes. Il favorise d'abord la perception et la formulation des problèmes qui affectent la société : non seulement l'espace public est un lieu où émergent différents discours, mais il constitue également une formidable caisse de résonance. Il permet aussi la formation de l'opinion et de la volonté publiques. L'opinion publique n'est pas un ensemble d'opinions individuelles, formulées dans un contexte privé et relevées isolément. En ce sens, il ne faut pas la confondre avec les résultats d'une enquête d'opinion, à moins que celle-ci soit réalisée dans un espace public mobilisé et qu'elle ait été par conséquent précédée par une formation de l'opinion. Cette formation s'opère dans et à travers le débat public. Cela tient au fait que les possibilités de choix et les préférences ne sont pas des réalités données, mais changent au cours du processus communicationnel. L'espace public constitue ce lieu où les diverses interprétations de l'intérêt commun s'affrontent en des joutes pacifiques et tentent de rallier à elles une majorité de citoyens, et où la communauté politique peut par conséquent se mobiliser et agir sur elle-même. L'espace public assure enfin un certain contrôle sur les décideurs. Est-il besoin de rappeler qu'une grande partie des débats qui secouent l'espace public portent sur l'agir des détenteurs de pouvoir, autant d'ailleurs sur leur comportement et sur leur façon de diriger que sur les choix qu'ils font ?

L'espace public ne saurait exister sans la reconnaissance et la garantie d'un certain nombre de droits fondamentaux, tels la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de rassemblement et le droit de fonder des associations. L'espace public ne saurait non plus subsister sans une culture politique démocratique et, par conséquent, sans éducation civique. Les citoyens doivent tout d'abord être ouverts à la liberté de choix et au pluralisme. La tolérance est au fondement de la démocratie. Ce principe a pour corollaire que l'on ne peut tolérer les intolérants, non pas dans l'expression de leurs opinions, mais dans leur passage à l'acte. On ne devrait répondre à des opinions, même hostiles à la démocratie, que par des opinions. Par la tolérance, la démocratie cherche à transformer l'ennemi, à l'égard duquel la violence serait légitime, en simple adversaire ; elle substitue la parole et la discussion aux actes. Les citoyens doivent également accepter que, dans l'espace public, ils ne puissent

acquérir que de l'influence, à l'exclusion de tout pouvoir politique, et que l'influence politique ne puisse être transformée en pouvoir politique que par le moyen des procédures institutionnalisées. Nous reviendrons dans un prochain chapitre sur les difficultés que rencontre la démocratie représentative et sur les nouvelles formes de débat public qui émergent en ce début de XXIe siècle.

5. L'ÉTAT-NATION

Dans les démocraties libérales, le peuple, détenteur de la souveraineté, se présente sous la figure de la nation : « C'est l'existence, ou la présomption de l'existence, d'un peuple uni par une identité nationale commune qui soutient la mise en œuvre du principe de consentement et de représentation dans les institutions démocratiques[42]. » Forme de socialité d'un type nouveau, la nation a partie liée avec la modernité. Collectivité d'individus, elle s'élève au-dessus de la famille, de la parenté, de l'ethnie et de tout autre mode de regroupement, réinscrivant les solidarités anciennes dans un nouveau cadre. Elle est le fruit d'une longue construction politique. Bien sûr, la création d'une nation vient s'étayer sur des bases protonationales préexistantes, mais celles-ci sont à elles seules insuffisantes pour former des nationalités, des nations, et *a fortiori* des États nationaux. C'est ainsi que, sauf exception – pensons ici à l'Allemagne, par exemple –, les langues nationales n'ont pas été le fondement primordial des cultures nationales, mais bien plutôt des constructions semi-artificielles dérivées de l'un ou l'autre des dialectes parlés dans un territoire donné. C'est en général par l'intermédiaire de l'instruction publique et d'autres mécanismes administratifs que la langue de l'élite finit par devenir la langue des États modernes. On évalue ainsi qu'en 1789, 50 % des Français ne parlaient pas du tout le français, et que 12 à 13 % seulement le parlaient correctement ; autre exemple révélateur : on a calculé qu'au moment de l'unification de l'Italie, 2,5 % seulement de la population utilisait l'italien pour ses besoins quotidiens. On ne peut non plus considérer que l'homogénéité ethnico-raciale des nationalités va de soi : sauf peut-être la Chine, la Corée et le Japon, les États historiques ne sont pas composés d'une population presque ou totalement homogène sur le plan ethnique. Il en va de même de l'appartenance religieuse :

42. Nootens, 2010, p. 21.

les religions authentiquement tribales n'étendent d'ordinaire leur influence que dans une aire trop réduite pour les nationalités modernes, tandis que les religions dites universelles couvrent par nature des territoires multinationaux. Reste le caractère certainement le plus décisif : la conscience d'appartenir ou d'avoir appartenu à une entité politique durable. Mais dans la plupart des cas, la « nation politique » n'a inclus pendant longtemps, dans l'idée des gens, pas plus qu'une petite fraction des habitants d'un État, en fait l'élite privilégiée ou la noblesse et la petite noblesse. En Europe, par exemple, les gouvernements d'Ancien Régime ne s'attendaient pas au patriotisme de la majorité. Le devoir de leurs sujets était l'obéissance et le calme, non pas la loyauté ou le zèle.

Est-ce à dire que la nation serait une communauté imaginée et non une communauté réelle, comme le donnent à penser Benedict Anderson[43] et Ernest Gellner[44] ? Manuel Castells écarte clairement une telle conclusion :

> Si séduisant que puisse être l'influent concept de communauté imaginée, il s'agit soit d'une évidence, soit d'une idée empiriquement inadéquate. Évidence pour le sociologue si elle signifie que tout sentiment d'appartenance […] est culturellement construit. Les nations ne font pas exception à la règle […] Mais si la formule signifie […] que les nations sont de purs artefacts idéologiques élaborés par des intellectuels qui ont manipulé arbitrairement des mythes historiques dans l'intérêt de certaines élites économiques et sociales, l'histoire dément, semble-t-il, une déconstruction aussi excessive[45].

La nation a été élaborée très progressivement à partir des XIVe et XVe siècles sur la base de conditions matérielles et politiques qui l'ont favorisée. Guy Bois cible l'essor de l'économie de marché qui a assuré « la mise en place préalable, silencieuse et pluriséculaire[46] » d'un maillage polarisé entre les bourgs, les villes secondaires et les villes dominantes qui concentrent le pouvoir et l'influence économique. Il relève aussi le rôle joué par les assemblées représentatives, ces porte-parole d'une communauté politique apparues à la fin du Moyen Âge qui ont participé, à son avis, à la genèse des nations en leur offrant ici et là une première esquisse institutionnelle. Selon Bois,

43. Anderson, 1996.
44. Gellner, 1989.
45. Castells, 1999a, p. 43.
46. Bois, 2000, p. 151.

> [v]ers 1300 l'émergence de la catégorie nation est sensible dans toute l'Europe. Plus visible là où sa convergence avec l'État monarchique s'est affirmée, elle n'est pas absente ailleurs. Elle y prend alors seulement une coloration particulière, sorte de substitut à un déficit politique : plus culturelle et historique en Italie… plus linguistique et ethnique en pays germanique[47].

Du XIIIe au XVIIIe siècle, les sentiments d'appartenance nationale vont se développer, se nourrissant, entre autres, des rivalités entre les différents centres dynastiques. Mais c'est avec l'émergence de l'État-nation que s'érige et s'institutionnalise pleinement la nation comme communauté politique. Éric Hobsbawm[48] distingue cinq grandes phases dans l'évolution du nationalisme moderne, phases dont les quatre premières se sont jouées pour l'essentiel en Europe. La première phase, qui va de 1790 à 1830, voit l'éclosion révolutionnaire du nationalisme. Celui-ci semble alors, en France d'abord, apte à fournir une légitimité au nouveau pouvoir associé au triomphe de l'idée de souveraineté populaire et à l'exercice de la citoyenneté dans une nation donnée. La deuxième phase, qui couvre les années 1830 à 1880, correspond à la période classique du nationalisme libéral. Pour les promoteurs de ce nationalisme, le principe des nationalités ne s'applique qu'aux seules nations considérées comme viables économiquement et culturellement. Pour les libéraux, la construction des nations doit être un processus d'unification et d'expansion, ce qui est évidemment incompatible avec les définitions de la nation fondées sur l'ethnie, la langue ou l'histoire commune. Il est clair que les nationalités réduites, et surtout celles qui sont jugées arriérées historiquement, ont tout à gagner à se fondre dans des nations plus grandes. Si centrale qu'elle ait été pour cette époque, la formation des nations est donc contrainte par un principe de seuil et ne s'applique par conséquent qu'à quelques nations. La troisième phase va des années 1880 jusqu'à la Première Guerre mondiale. Compte tenu de l'avancée graduelle du suffrage universel, le débat sur la question nationale se transforme et gagne en intensité à partir des années 1880. Le phénomène politique du nationalisme qui devient de plus en plus central à l'époque de la démocratisation européenne et de la politique de masse sera fort différent de l'application du principe des nationalités qui avait prévalu auparavant. Premièrement, l'attrait politique des slogans nationaux auprès des masses d'électeurs réels ou potentiels devient désormais une préoccupation

47. *Ibid.*, p. 153-154.
48. Hobsbawm, 1992.

pratique importante. De plus, les États, intervenant de plus en plus dans la vie quotidienne des citoyens – par l'intermédiaire des postiers, des policiers, des employés de chemins de fer, mais également des maîtres d'école – et dépendant comme jamais auparavant de la participation active du citoyen ordinaire, vont s'efforcer de développer le patriotisme et faire largement appel aux thèmes de la nation et du drapeau. Deuxièmement, le principe de seuil est abandonné et, en conséquence, tout groupe d'individus se considérant comme une nation revendiquera le droit à l'autodétermination, ce qui signifie le droit à un État souverain et indépendant sur son territoire. Cette multiplication des nations potentielles sera liée à une redéfinition de la nation dont la caractéristique décisive deviendra l'ethnie et la langue. La quatrième phase, qui commence avec la fin de la Première Guerre mondiale, voit les caractéristiques de la phase précédente triompher. Ce sera le résultat de deux évolutions inattendues : l'effondrement des grands empires multinationaux d'Europe centrale et orientale et la révolution russe. Déjà, pendant la guerre, les puissances en conflit avaient tenté d'attiser les susceptibilités des minorités du camp adverse pour l'affaiblir militairement. Après leur victoire, les Alliés transforment cette tactique marginale en stratégie centrale et jouent à fond la carte des nationalités contre la carte bolchevique. Enfin, après 1945, qui marque le début de la cinquième et dernière phase, de nombreuses nationalités vont se constituer en espaces souverains et accéder à la communauté des nations. Cette dernière phase sera marquée par quelques temps forts comme la décolonisation des années 1950 et 1960, et l'éclatement de l'Empire soviétique.

Deux conceptions de la nationalité sont traditionnellement défendues. La première, dite ethnoculturelle, met l'accent sur les caractéristiques communes à un peuple conscient de son identité particulariste. Il s'agit de traits comme la langue, l'histoire, les traditions et les coutumes, la religion, voire l'origine ethnique ou, le plus souvent, d'une combinaison originale de tous ces éléments. La seconde, dite universaliste, souligne l'importance d'une qualification purement juridique du citoyen qui transcende ces clivages. Il est fréquent d'opposer ces deux conceptions en soutenant que l'une est d'origine germanique et l'autre, d'origine française. De fait, chaque pays a développé une bien meilleure réceptivité à la définition qui légitimait le mieux ses revendications. En France, avec la Révolution, la nation prend figure de simple cadre institutionnel et juridique : elle n'est qu'un simple corps d'associés vivant sous des lois communes et représentés par la même législature. Cette idée de la nation, constituée

par le choix politique de ses citoyens potentiels, sera jusqu'à ce jour préservée aux États-Unis. Mais une grande partie de l'Europe ne se reconnaîtra pas longtemps dans cette conception formaliste qui fait abstraction des sentiments humains. C'est que le problème qui se pose à la plupart des sociétés européennes vers 1800 est moins de reformuler les bases institutionnelles d'un État déjà en place que de construire cet État de fond en comble. Contrairement aux Français, aux Anglais, aux Espagnols et aux Danois qui font exception, les autres peuples européens ne disposent pas d'un État auquel s'identifier collectivement, même s'ils se conçoivent de plus en plus comme des nations. Soumis à des autorités ressenties comme étrangères à cause de leur origine dynastique ou de leur mépris aristocratique de la sensibilité populaire, ces peuples sont en voie de s'unifier par réaction contre leur aliénation politique, non pas en vertu d'une citoyenneté commune inexistante, mais dans la communion d'une langue et d'une culture. Des philosophes allemands (Herder puis Fichte) se feront les interprètes de ce nouveau concept de nation et défendront le droit de tous les peuples de s'assembler à leur guise en se distinguant de leurs voisins.

Réagissant (tout en s'en inspirant) au nationalisme régi par les liens d'une langue et d'une culture communes, un Français, Ernest Renan, viendra ultérieurement compléter le modèle de la nation élective née du rassemblement volontaire de ses membres. Renan ne peut se satisfaire de la nation strictement politique telle qu'elle a été comprise lors de la Révolution : on ne peut, pense-t-il, faire commencer la France en 1789 comme si rien n'avait existé auparavant. Aussi nuance-t-il le concept de nation élective d'une forte touche de mémoire collective, ensemble de souvenirs communs qui fondent l'attachement à la patrie. Le consentement à la nation n'est plus de l'ordre de l'expression directe et instantanée, mais d'un ordre historique plus diffus et plus profond qui se décline dans les trois temps : passé, présent et avenir. Héritage d'un passé, la nation est également un projet en devenir parce qu'elle est une communauté de destin. Finalement, Renan ne répudie pas l'importance de facteurs objectifs comme la culture et la langue, mais il insiste sur la portée d'un vouloir-vivre en commun, vouloir-vivre qui vient s'étayer sur une histoire commune. Il s'élève en cela contre tout essentialisme qui ferait de la nation un être en soi. Rien n'oblige donc à considérer la nation en termes d'adhésion pure et simple (la nation civique) ou d'appartenance pure et simple (la nation ethnique). Cette opposition est finalement artificielle. Si l'on écarte les cas d'ethnicisme (la discrimination justifiée sur la base d'une prétendue hiérarchisation des collectivités humaines), on constate

qu'aucun de ces deux modèles ne s'est jamais concrétisé séparément dans l'histoire récente de l'Occident. Derrière les mythologies propres à chaque État-nation, l'expérience ne donne à voir que des formes hybrides présentant un très large éventail d'accents et de sensibilités. Même les nations qui se définissent en fonction de valeurs universelles (liberté, égalité, fraternité…) ancrent ces valeurs dans une singularité de langage, d'identité, de vision du monde et de mémoire. Finalement, le contenu de l'identité nationale renvoie à certaines composantes qui semblent universelles : des représentations de soi et des autres ; des valeurs communes et des orientations jugées prioritaires ; des références mémorielles ; des attitudes communes qui créent des familiarités et des connivences dans la quotidienneté ; le tout articulé à une langue principale.

Que le lien national ait précédé l'État ou qu'il ait été pour l'essentiel le fruit de son action, il a fourni et fournit toujours le cadre indispensable du fonctionnement de systèmes de gouvernement fondés sur le consentement explicite des gouvernés. C'est que la pratique démocratique ne peut s'enraciner sans le préalable de la conscience qu'un peuple doit avoir de son existence en tant que communauté de destin. Loin d'être un obstacle à la démocratie, la division de l'humanité en nations a été une condition de la vie démocratique. Car toute discussion entre des égaux sur le sens de la coexistence, sur les fins de l'action, sur la gestion des affaires communes, sur l'organisation du vivre-ensemble ne suppose pas seulement une compréhension démocratique de la société, mais aussi des accords tacites, des références implicites, des lieux communs, une mémoire commune et un avenir commun. Toute discussion démocratique suppose au fond l'inscription dans une culture commune, mais, rappelons-le, une inscription qui ne soit pas un enfermement en elle. L'État-nation a donc créé cette maison commune sur la base de laquelle la démocratisation de l'État a pu s'imposer depuis la fin du XVIIIe siècle et il l'a fait le plus souvent par une homogénéisation culturelle. Mais cela ne veut pas dire que le nationalisme puisse régenter l'organisation de la planète : un monde de nations homogènes ne saurait exister. Il ne peut y avoir qu'un monde où quelques groupes réalisent leur potentiel national. Étant donné la répartition réelle des peuples, presque tous les États sont multinationaux. Aussi des États-nations n'ont-ils pu se donner une homogénéité culturelle qu'au prix de l'oppression et de l'exclusion de nombreuses minorités nationales. Ainsi que le dernier siècle nous l'a démontré, tenter de redessiner la carte politique du monde selon les limites nationales ne saurait conduire qu'à l'expulsion ou l'extermination massive des minorités.

Par ailleurs, les exemples de sociétés multiculturelles tels la Suisse ou les États-Unis montrent qu'une identité collective dans laquelle la démocratie peut prendre racine ne doit pas forcément s'appuyer sur une provenance commune, ethnique, linguistique et culturelle, de tous les citoyens. Elle peut tenir à une culture politique commune. La citoyenneté démocratique requiert une appartenance et une culture politique communes, et non une provenance commune. L'appartenance est la condition indispensable non seulement de tout équilibre social et politique, mais aussi de toute entreprise de changement social, de toute forme de mobilisation d'une société par des idéaux communs, telle la lutte contre les inégalités. Pensons ici à l'État-providence qui n'aurait jamais pu émerger sans la cohésion et la solidarité nationales développées dans les sociétés occidentales. Notons enfin que si, comme toute société, une société libre implique un certain patriotisme, il doit être de ceux dont la valeur centrale incorpore la liberté. La façon d'y atteindre peut emprunter des voies différentes. Il est des sociétés démocratiques modernes, telle la société américaine, où la fusion entre patriotisme et institutions libres a été présente dès le départ. Mais il en est d'autres, telle la société québécoise, où le patriotisme est centré autour d'une culture nationale qui en est venue à incorporer des institutions libres[49]. Nous reviendrons ultérieurement sur les questions touchant les droits des minorités et le destin des États-nations dans le contexte actuel.

49. Taylor, 2002.

CHAPITRE 6

L'IMAGINAIRE SOCIAL SOUS LA MODERNITÉ

J'EMPRUNTE ICI L'EXPRESSION « IMAGINAIRE SOCIAL » à Charles Taylor, qui désigne par là cette « compréhension commune qui rend possible[s] des pratiques communes[1] », compréhension qui, précise-t-il, est à la fois factuelle (comment les choses sont) et normative (comment elles devraient être). Avant de nous engager dans l'étude des interactions de l'État moderne avec les sphères économique et sociale et de ses transformations subséquentes, et comme nous l'avons fait pour les trois premiers ordres humains, nous allons expliciter dans ce chapitre l'imaginaire social qui régit le mode de coexistence humaine qui est propre à la modernité. Nous nous arrêterons bien sûr

1. Taylor, 2011, p. 311.

aux idées ou valeurs cardinales d'autonomie, de liberté et d'égalité. Mais nous allons préalablement nous intéresser à la rupture inscrite par la modernité dans la trajectoire du religieux.

1. LA SORTIE DE LA RELIGION

Sans nécessairement partager les mêmes thèses sur l'essence du religieux et son évolution, la plupart des chercheurs s'entendent sur le fait que, sous la modernité, la religion n'est plus au fondement du lien social. Non pas que la croyance et la pratique religieuses se soient estompées ou que les Églises aient disparu – nous y reviendrons dans un prochain chapitre –, mais la religion a cessé d'englober et d'organiser la vie collective. Pour Danièle Hervieu-Léger, religion et tradition ont partie liée : « [L]a spécificité de l'activité religieuse est d'être entièrement ordonnée à la production, à la gestion et à la diffusion de cette forme particulière du croire qui se légitime de la référence à une tradition[2]. » Or, souligne-t-elle, « dans la société moderne, la tradition ne constitue plus le principe d'ordre qui enserre toute la vie individuelle et collective[3] ». Pour Marcel Gauchet, la modernité est venue compléter la déprise du religieux qu'avait entamée l'émergence de l'État. Dans la perspective qui est la sienne d'une histoire politique de la religion, selon laquelle l'essence du religieux réside dans « une dépossession radicale des hommes quant à ce qui détermine leur existence et d'une permanence intangible de l'ordre qui les rassemble[4] », l'instauration d'un pouvoir coercitif avait déjà introduit une limitation de l'hétéronomie qui prévalait dans les sociétés sans État : certains détenaient désormais un pouvoir d'interprétation de la Loi et d'organisation de la société. Plus tard, le christianisme, que Gauchet qualifie de « religion de la sortie de la religion », a favorisé en Europe occidentale l'autonomisation du politique face au religieux. La société moderne ira plus loin : n'entendant plus recevoir ses normes et ses lois ni de la nature des choses, ni de Dieu, elle prétend les fonder elle-même par ses propres moyens.

Pour Charles Taylor, le retrait du religieux est coextensif de la montée d'un humanisme autosuffisant, « un humanisme n'acceptant aucune fin autre que celle correspondant à l'objectif de l'épanouissement humain,

2. Hervieu-Léger, 1993, p. 126.
3. *Ibid.*
4. Gauchet, 1985, p. 13.

et ne s'en remettant à rien qui aille au-delà de ce dernier[5] ». Taylor s'attache à analyser le processus qui a abouti à ce double résultat. En participant au désenchantement d'un univers qui était peuplé d'esprits, la science a bien sûr ouvert la voie à l'humanisme autosuffisant :

> Si la pensée et le sens reposent uniquement dans l'esprit, alors il ne peut y avoir d'objets « chargés » et les liens de causalité qui unissent les choses ne peuvent en aucun cas dépendre de leur sens, lequel n'est qu'une projection de notre esprit. En d'autres termes, le monde physique, qui se trouve en dehors de l'esprit, opère selon des lois causales qui sont sans rapport avec le sens moral que les choses ont pour nous[6].

Cependant, on ne saurait, selon Taylor, s'en tenir à cet effet de soustraction provoqué par la science. Au-delà du désenchantement, il a fallu que les humains prennent confiance dans leurs propres forces. Aussi, d'autres facteurs auraient joué, dont, paradoxalement, certaines conceptions religieuses. C'est ainsi que le calvinisme, en rejetant tous les éléments « magiques » de l'ancienne religion qui s'apparentaient, à ses yeux, à de l'idolâtrie, et en concevant le salut à travers la foi seule, aurait non seulement participé lui aussi au désenchantement, mais il aurait conféré une nouvelle liberté permettant aux humains de réorganiser à leur guise un monde désacralisé. Science et foi auraient ainsi facilité « le passage d'une éthique fondée sur un ordre qui est à l'œuvre dans le réel à une éthique qui considère l'ordre comme l'œuvre de la volonté[7] ». Mais ce passage ne s'est pas effectué du jour au lendemain.

Pour que l'humanisme autosuffisant devienne une option viable, il a fallu, argumente Taylor, une étape intermédiaire au cours de laquelle a prévalu une nouvelle conception religieuse, le déisme, qui a réduit le rôle et la place de la transcendance. On peut voir dans le déisme un effet du succès de la science post-galiléenne, mais aussi une réaction contre le fanatisme religieux qui a ravagé l'Europe pendant les XVIe et XVIIe siècles. Tout en reconnaissant que le monde est une création de Dieu, le déisme opère deux déplacements majeurs[8]. Le premier conduit à l'éclipse du mystère et à la prédominance de l'ordre impersonnel, un ordre qui peut être perçu par la raison :

5. Taylor, 2011, p. 42.
6. *Ibid.*, p. 70-71.
7. *Ibid.*, p. 238.
8. Je résume ici l'analyse un peu foisonnante que fait Taylor de nombreux déplacements en regroupant ceux-ci sous deux déplacements qui m'apparaissent déterminants.

> La relation que Dieu entretient avec nous est progressivement apparue comme étant médiatisée par un ordre impersonnel, immanent. En tant qu'ordre immanent, il est autonome, c'est-à-dire qu'en dehors de la question de sa genèse, son fonctionnement peut se comprendre par lui-même[9].

Le second déplacement mène à une réduction du dessein de Dieu à l'égard des humains à la réalisation de leur propre bien : « C'est précisément pour accomplir l'ordre de bénéfice mutuel que Dieu nous a créés. Le sentiment qu'il existe, au-delà de l'épanouissement humain, une autre vocation pour l'homme, s'est affaibli dans le climat du "déisme"[10]. » Cette réduction étant effectuée, il est devenu possible de concevoir que les humains peuvent atteindre leur bien, un bien purement humain, par eux-mêmes, sans aucune aide extérieure. Au XVIIIe siècle, avec les Lumières, l'humanisme autosuffisant s'affirme comme alternative plausible au christianisme. La liberté de croyance est devenue « une valeur en soi, la caractéristique essentielle de tout ordre politique acceptable[11] ». L'athéisme ou l'agnosticisme se manifeste alors, mais plus chez des philosophes que chez les scientifiques qui, à la recherche des causes premières, sont souvent reconduits à l'idée de Dieu. Après un sursaut de la pratique religieuse qui affecte les sociétés occidentales dans la première moitié du XIXe siècle, l'incroyance s'y répand, d'abord chez les élites. Elle s'ancre dans une nouvelle vision du monde, un monde qui paraît infini et qui est pris dans une évolution qui se déroule sur des milliards d'années : « Fait sans précédent dans l'histoire humaine, il n'existe plus de sentiment clair et évident que cette étendue [l'univers] est limitée et façonnée par un plan préexistant[12]. » Par la désintégration des communautés traditionnelles qu'elles provoquent, l'urbanisation et l'industrialisation vont par la suite éroder la religion populaire. Le retrait du religieux se présentera finalement sous la forme de la laïcisation, soit le confinement de l'ordre religieux dans la sphère privée, l'État, dont la légitimité n'a plus rien à voir avec la transcendance, se devant simplement de garantir la liberté de conscience et de culte.

Taylor s'arrête à l'exception états-unienne quant à la laïcisation telle que nous venons de la définir. Même si la liberté de conscience et de culte y est garantie, on retrouve en effet aux États-Unis une religion civile

9. Taylor, 2011, p. 514.
10. *Ibid.*, p. 431.
11. *Ibid.*, p. 460.
12. *Ibid.*, p. 568.

commune qui intègre les différentes croyances. Taylor explique cette situation en comparant sous certains aspects les États-Unis et l'Europe. Il note d'abord que la société américaine a eu une longue expérience positive d'intégration par les identités religieuses, alors que l'Europe les a vécues comme des facteurs de division. Il souligne ensuite la différence de position et de capacité d'influence des élites de part et d'autre de l'Atlantique, qui fait que l'incroyance partagée en bonne partie par l'intelligentsia a eu beaucoup moins d'effet sur la société en général aux États-Unis qu'en Europe. Il remarque aussi que les nombreuses Églises américaines ne véhiculent pas une image de soumission et de conformité, contrairement aux Églises hégémoniques du continent européen. Il rappelle enfin que la synthèse entre nation, moralité et religion, dont l'Europe s'est défaite après en avoir connu le potentiel destructeur, prévaut toujours aux États-Unis : « Le patriotisme américain, qui conçoit le pays comme une nation sous le regard de Dieu […], reste très fort[13]. » Ajoutons avec Gauchet que du fait que la révolution américaine a été vécue sous le signe d'un commencement radical qui aurait affirmé une fois pour toutes les principes et les valeurs devant présider à l'organisation collective, la culture américaine se prête facilement « au développement d'un fondamentalisme religieux à valeur politique, ambitionnant de revenir au programme initial et de renouer avec l'inspiration originelle[14] ». C'est donc dans un contexte particulier que la croyance et la pratique religieuses sont demeurées importantes aux États-Unis. Taylor souligne cependant que celles-ci y sont envisagées comme une option parmi d'autres et soutient que, de ce fait, les États-Unis sont, dans l'ensemble, sécularisés. Quoi qu'il en soit, l'exception américaine nous rappelle que nous tentons de cerner l'ordre humain qui sert de matrice aux sociétés modernes, ce qui n'implique aucunement que ces sociétés en réalisent toutes les virtualités, non plus qu'elles le fassent de la même façon. En outre, le fait que la société ne se fonde plus sur le religieux ne signifie pas que l'incroyance soit généralisée. Laissés à eux-mêmes dans leur quête de sens et leur interrogation face à l'énigme que représente l'univers, les individus cherchent encore souvent des réponses dans les religions. Malgré l'apport des sciences, non seulement l'idée que les religions sont des créations humaines est loin d'être partagée, mais les interprétations littérales des textes sacrés se perpétuent. Par ailleurs, la fragilisation qu'entraîne chez les individus

13. *Ibid.*, p. 897.
14. Gauchet, 2010, p. 126.

la modernité de par les exigences qu'elle leur impose les prédispose à s'ouvrir aux religions qui, selon ce que Lambert nous a appris, sont des systèmes symboliques de maîtrise et d'accomplissement permettant de dépasser les limites de la réalité objective. Nous reviendrons dans un chapitre ultérieur sur la question de la religion à l'époque contemporaine. Nous allons pour l'instant nous arrêter aux valeurs fondamentales qui régissent la société moderne : l'autonomie, la liberté et l'égalité.

2. LE PROJET D'AUTONOMIE

Selon Robert Legros,

> toute société humaine repose sur quelques principes qui ne sont pas seulement au fondement de l'organisation des pouvoirs politiques, à la base d'un mode de gouvernement, mais qui ont aussi des effets sur toutes les formes de la vie en commun. Ils sont générateurs d'une forme de société, d'un mode de vivre-ensemble, mais aussi d'une humanité particulière ou […] d'un « type d'homme »[15].

Parmi les principes générateurs de la modernité, nous allons considérer tout d'abord celui qui a le plus à voir avec le retrait du religieux, le principe d'autonomie. Affirmant le pouvoir actuel des humains sur les normes de leurs activités, ce principe implique en effet une dénaturalisation des coutumes, une mise en question de la tradition comme norme suprême, ce qui va à l'encontre du religieux. Le projet d'autonomie – du grec *autonomos*, « qui se régit par ses propres lois » – se traduit par une position réflexive en matière de connaissance tout autant que de morale. La modernité ne peut ni ne veut recevoir les critères (le vrai, le juste, le beau) en fonction desquels elle s'oriente, elle doit se fonder par ses propres moyens. Les sociétés prémodernes reposent sur un principe d'hétéronomie en ce sens que toutes les lois (celles qui commandent l'ordre du monde, la nature, mais aussi le vivre-ensemble) y sont d'emblée comprises comme des lois qui ne viennent ni de nous, ni, plus généralement, d'un pouvoir humain, mais de plus haut, d'une puissance qui appartient à un ordre qui s'impose comme s'il était indissociablement naturel et surnaturel. Présente, ainsi que nous l'avons vu, dans la société primitive, l'hétéronomie acquiert dans les sociétés à État un sens nouveau par le fait que la Loi venue de plus haut est désormais garantie par un pouvoir coercitif qui apparaît comme séparé et partiellement humain. À l'opposé,

15. Legros, 2002, p. 187.

l'individu moderne est celui qui n'entend plus recevoir ses normes et ses lois ni de la nature des choses, ni de Dieu. Il y a « subjectivisation » des normes qui ne sont plus reçues, mais fondées sur et par le sujet humain. Certes, les Grecs ont conçu que les humains pouvaient créer un ordre pour eux-mêmes en imposant des lois, mais l'ordre ainsi créé était censé s'inscrire dans l'ordre du monde et se trouvait en fait comme dicté par celui-ci :

> Si forte que soit la dénaturalisation opérée par l'éclosion de la vie politique et la naissance de la philosophie, force est aussi de constater que l'esprit de la Cité grecque reste soumis à une vision naturaliste : attaché à l'idée d'un modèle transcendant et éternel, immuable et naturel [...] Dénaturalisation des coutumes et érection d'un modèle naturel idéal y vont curieusement de pair, en sorte que l'affirmation de l'autonomie humaine (la reconnaissance du *nomos* comme base de toute activité humaine et de la coexistence) y est constamment contrariée par l'affirmation d'une nécessaire soumission à un donné immuable et inaltérable (le *kosmos*)[16].

La modernité repose sur la distinction entre validité de fait et validité de droit[17]. Alors que la première tient au respect des règles chaque fois instituées, la seconde est de l'ordre de l'interrogation sur les principes, une interrogation illimitée : interrogation philosophique qui est une mise en question indéfiniment ouverte des croyances et des certitudes du groupe ; interrogation politique qui est une mise en question également ouverte des institutions effectives de la société. Les valeurs et les normes traditionnelles ne sont pas nécessairement niées, mais elles sont désormais l'objet d'une réflexion qui tend à l'universalisation.

C'est au XVIIIe siècle, période d'essor scientifique et d'épanouissement de la raison critique, que le principe d'autonomie connaît une première explicitation. Pour les philosophes des Lumières, l'être humain, doué de raison, est originellement autonome, c'est-à-dire capable de penser, de juger et d'agir par lui-même. Mais le plus souvent, il a tendance à se soumettre à des autorités, à des croyances, à des préjugés, à des usages et à des mœurs. Pour passer de l'obéissance au gouvernement de soi et se réapproprier ainsi sa pleine humanité, il doit s'arracher aux attitudes apprises et se soustraire à la domination de la tradition. Les philosophes des Lumières sont ainsi conduits à opposer « l'homme comme membre d'une société particulière (l'homme naturalisé) et l'homme

16. *Id.*, 1990, p. 32.
17. Castoriadis, 1997, p. 37-53.

comme membre de l'humanité universelle (l'homme devenu majeur)[18] ». Le romantisme philosophique prendra le contrepied de cette position, en affirmant l'irréductible enracinement de l'homme. Loin de la ressentir comme la perte d'une universalité, les romantiques se représentent la naturalisation ou l'inscription en une humanité particulière comme le seul accès possible à l'universel. Les capacités de penser, de juger, d'agir, de créer ou d'inventer ne peuvent à leur sens s'exercer qu'au sein d'une tradition. Legros examine l'opposition des deux courants philosophiques à la lumière des analyses de Tocqueville (1805-1859) touchant le passage de la société aristocratique à la société démocratique. Pour Tocqueville, nous dit Legros, « [l]oin de témoigner d'un arrachement à toute forme particulière de société, la volonté moderne de penser et de juger selon la raison individuelle est directement issue de la formation d'une société nouvelle[19] ». L'autonomie n'est pas naturellement enracinée dans les individus. Selon qu'il est inscrit dans une société aristocratique ou une société démocratique, l'homme sera amené à suivre la tradition comme la norme suprême ou incité à penser, à juger et à agir par lui-même. Tocqueville nous permet ainsi de sortir de l'antinomie :

> Récusant le naturalisme des Lumières (l'homme individuel détient par nature les facultés proprement humaines) et le naturalisme des romantiques (l'arrachement à la naturalisation est une aliénation), Tocqueville incite à penser que l'arrachement originel à la naturalisation est en lui-même le fait d'une inscription originelle, et, dès lors, que l'aliénation humaine réside à la fois dans la soumission à une tradition qui par principe échappe à la discussion, et dans la prétention de se soustraire à toute tradition : dans une inscription qui ne fait pas droit à l'arrachement, et dans un arrachement qui ne fait pas droit à l'appartenance[20].

Procédant à une *Enquête sur le fait d'agir de soi-même*, selon le sous-titre de son livre, *Le complément de sujet*, Vincent Descombes va nous permettre d'approfondir la critique du concept d'autonomie élaboré par les Lumières. Descombes se réfère lui aussi à Tocqueville qui, nous dit-il, a défendu la thèse qui est au principe de toute sociologie « selon laquelle l'exercice d'une raison individuelle suppose une raison collective[21] ». Contrairement à « un chroniqueur naïf, étranger à toute perception sociologique, qui prendrait à la lettre la philosophie des Lumières et

18. Legros, 1990, p. 19.
19. *Ibid.*, p. 170.
20. *Ibid.*, p. 223.
21. Descombes, 2004, p. 368.

qui croirait que les citoyens démocratiques vont effectivement déduire leurs opinions politiques d'un *Cogito* inaugural[22] », Tocqueville est conscient que le « juger par soi-même » ne signifie pas l'indépendance individuelle de la pensée. Mais alors, qu'en est-il du projet d'autonomie qui consiste à poser le sujet comme agent de son action ? On ne saurait soutenir l'idée que seul l'homme moderne agit de lui-même. Serait-ce qu'en plus de se savoir, tout comme l'homme traditionnel, l'auteur de son action et de s'en attribuer la responsabilité, l'homme moderne se jugerait d'après des normes qu'il établit lui-même ? Descombes considère cette hypothèse exorbitante, réclamant chez l'agent des pouvoirs qu'il juge fabuleux. L'erreur, précise-t-il, est de concevoir le pouvoir instituant comme purement individuel – même lorsqu'il est exercé collectivement, c'est à titre de résultante des décisions individuelles – alors que « ce pouvoir ne peut devenir individuel qu'après avoir été individualisé[23] ». Je ne peux me donner une règle à moi-même que si j'ai appris le concept de règle en me conformant à la règle. C'est ce que Descombes qualifie de cercle de l'autonomie qui est le cercle familier de l'apprentissage :

> Il est possible d'acquérir le pouvoir de se diriger soi-même – c'est-à-dire en fait le *pouvoir instituant* lui-même – en s'exerçant à se diriger soi-même. Une telle acquisition n'a plus du tout la forme logique d'une auto-position puisqu'elle ne peut consister qu'à participer (« en première personne ») à une puissance normative qui doit être déjà présente (sous la forme des *institutions* d'une forme de vie sociale) pour qu'un individu puisse s'en approprier une part[24].

Avec Philip Pettit, on peut en conclure que

> l'autonomie individuelle ou le fait de conduire sa propre vie ne peut pas signifier que les individus doivent avoir, au cours du processus historique de construction de leur moi, analysé et approuvé chacun de leurs désirs et chacune de leurs croyances particulières. Si c'était le cas, il n'existerait aucun individu autonome. D'une manière plus plausible, l'autonomie exige qu'un individu soit capable de soumettre chacune de ses croyances et chacun de ses désirs à une pierre de touche adaptée [….], et que l'individu fasse dépendre le maintien de ses adhésions antérieures de la manière dont elles sont capables de satisfaire aux exigences auxquelles il se soumet[25].

22. *Ibid.*, p. 369.
23. *Ibid.*, p. 445.
24. *Ibid.*, p. 22.
25. Pettit, 2004, p. 245-246.

Ce que la modernité favorise, c'est, selon l'expression de Castoriadis, l'instauration d'une « subjectivité réfléchissante et délibérante », capable de raisonner afin de déterminer sa propre conduite en évitant la démesure. Concernant ce dernier précepte, il faut rappeler que si, sous la modernité, les idées d'autonomie et de maîtrise sont liées, si la recherche d'une maîtrise sur la nature, sur l'environnement social et sur soi y est clairement associée au projet d'autonomie, c'est depuis leurs tout débuts que les humains dominent leur milieu et le transforment au lieu de s'y adapter. Cette liberté comporte évidemment des risques. Aussi est-il fondamental de savoir s'imposer individuellement et collectivement des limites puisqu'on n'a aucun recours contre soi-même. Comme le souligne Castoriadis, « il ne peut exister de barrière externe à l'*hubris* des humains. Personne ni rien ne peut nous garantir contre nous-mêmes, pas plus une théocratie, un "divin mensonge", comme il [Platon] dit, qu'une théorie rationnelle[26]. » L'auto-institution délibérée qui caractérise la société moderne implique l'autolimitation réfléchie.

3. LA LIBERTÉ

Déjà présente chez les humanistes de la Renaissance, l'idée de liberté devient fondamentale chez les penseurs des XVIIe et XVIIIe siècles. Elle est au centre de la Déclaration d'indépendance américaine et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Perçu, à l'instar du droit à la vie, comme un droit naturel que les humains possèdent en raison de leur commune nature, le droit à la liberté est considéré comme imprescriptible et inaliénable. Mais qu'en est-il de cette liberté ? Selon le célèbre discours de 1819 de Benjamin Constant[27], la liberté « des Modernes » se distingue nettement de la liberté « des Anciens ». Pour les Grecs anciens, explique Constant, la liberté résidait dans la participation au pouvoir social, alors que pour les modernes, elle se trouve dans la garantie des jouissances privées. De fait, la pensée libérale classique envisage la liberté comme le pouvoir de choisir et de faire sans contrainte, un point de vue qui aurait été impensable dans le monde grec où prévalait l'exigence de l'intégration au sein de la Cité. Néanmoins, la définition moderne se prête à de multiples interprétations. Selon la distinction

26. Castoriadis, 2008, p. 203.
27. Constant, 1997.

proposée par Isaiah Berlin[28], on peut insister sur la liberté négative, l'absence de contrainte à la possibilité de choisir, ou sur la liberté positive, la possibilité d'accomplir son choix. Afin de mieux cerner le principe de liberté qui informe la société moderne, nous pouvons distinguer les cinq conceptions suivantes : libérale classique, libertarienne, républicaine, communautarienne et le libéralisme politique.

Selon la conception libérale classique, qui définit la liberté comme la possibilité de faire ce que je veux et donc, de manière négative, comme une absence de contrainte, seuls les droits individuels ont un caractère absolu. Il faut assurer aux individus l'espace le plus large possible où ils ne sont pas entravés dans leurs choix par les autres, où ils sont libres de toute immixtion extérieure de la part de gouvernements ou de simples citoyens. Ainsi, le politique doit garantir à chacun, et de manière égale, la liberté de choisir ce qu'il veut faire et de concrétiser ses choix, dans les limites de la possibilité pour les autres de faire de même. Et, bien sûr, le citoyen doit pouvoir faire valoir ces droits dont il est porteur et qui sont les instruments de sa liberté et de son indépendance par rapport à autrui. Cela peut se réaliser, par exemple, par voie judiciaire dans des systèmes dotés d'un corpus de droits protégés (des chartes des droits), comme on en trouve depuis longtemps aux États-Unis et, plus récemment, ailleurs.

En ce début de IIIe millénaire, le paradigme libéral classique influence toujours nos sociétés, mais il a été revisité, entre autres, par les libertariens américains qui en opèrent une radicalisation. Pour ces idéologues de la non-interférence, seul est justifié un État minimal qui n'a d'autre fonction que de protéger les individus contre la force et d'assurer le respect des contrats et par conséquent le fonctionnement des marchés. Selon eux, la seule chose que les citoyens d'un État moderne pourraient désormais partager, c'est la norme qui régit leurs rapports et, en ce sens, il n'y aurait plus d'autre bien commun que la règle qui permet d'organiser la compatibilité des choix individuels. Le paradigme libertarien favorise ainsi une forte désaccentuation de la dimension politique de l'existence humaine au profit de l'existence sociale et économique. La vertu quitte le terrain de la politique pour se privatiser : cessant de se définir par la référence au bien public, elle ne désigne plus que l'honnêteté dans les transactions particulières et le respect des contrats ; la justice n'est plus le nom d'un ordre équitable, mais une conduite qui s'abstient, par intérêt bien compris, de porter atteinte aux droits d'autrui.

28. Berlin, 2011.

La réduction du politique à la formulation de règles qui délimitent des sphères de liberté et assurent le moins de frictions possible entre les citoyens est pourtant inadéquate, et cela, pour plusieurs raisons liées les unes aux autres[29]. Premièrement, toutes les questions qui se posent dans la vie collective ne sont pas traduisibles dans le langage des règles. Certaines supposent au contraire que l'on raisonne non plus en se demandant ce qui est compatible avec le désir des autres, mais ce qui est digne d'être fait et ce qui doit être fait pour autrui. Il en est ainsi, par exemple, du type d'éducation qu'une société doit offrir à ses futurs citoyens ou encore de la quête d'une égalité de fait à l'intérieur d'une société. Deuxièmement, les communautés politiques peuvent poursuivre des finalités légitimes qui non seulement ne visent pas la protection des droits individuels, mais qui peuvent aller à l'encontre de certains d'entre eux. Ainsi en est-il, par exemple, de la législation linguistique québécoise qui interdit aux francophones et aux allophones (les personnes qui ont une langue maternelle autre que le français ou l'anglais) de scolariser leurs enfants dans une autre langue que le français afin de préserver l'avenir d'une communauté francophone en Amérique. Cette limitation du droit de choisir l'école de ses enfants répond à un motif légitime qui a d'ailleurs été reconnu par la Cour suprême du Canada. Troisièmement, la domination exclusive des droits individuels risque de saper les bases de la démocratie elle-même en ancrant les individus dans une indifférence mutuelle. La diminution de l'engagement des citoyens dans la vie publique est en effet une menace sérieuse pour la démocratie, laquelle ne peut se réduire à la revendication de droits, mais doit également promouvoir et permettre la construction de projets de vivre-ensemble. De plus, certains philosophes politiques sont convaincus que le silence du libéralisme dans ses versions classique et libertarienne sur la réalité de certaines formes cachées de domination et d'inégalité a pour effet de favoriser la désaffection pour les régimes démocratiques soucieux de ne défendre que les droits individuels. Ils sont par ailleurs persuadés que nous ne sommes pas condamnés à vivre dans les limites de ces paradigmes et qu'il existe une alternative qui respecte néanmoins les principaux acquis de la modernité : la tradition républicaine.

Même si elle a souvent été éclipsée par la tradition libérale classique au cours des deux derniers siècles, la tradition républicaine, ou l'humanisme civique, fait depuis longtemps partie de l'expérience politique

29. Rawls, 1995 ; Mouffe, 1994 ; Renaut, 2004.

occidentale[30]. Développée dans les cités italiennes aux XIVe et XVe siècles, elle a par la suite joué un rôle très important dans la pensée politique anglaise entre 1650 et 1770 avant de devenir une des origines idéologiques majeures de la révolution américaine. Selon les premiers penseurs républicains, Machiavel par exemple, la libre association au sein de la cité est la seule forme politique capable de permettre à l'ensemble des hommes qui la composent de défendre les valeurs qu'ils recherchent, de ne plus être les jouets du hasard, mais d'accéder au contraire au statut d'agents autonomes maîtres de leur destin et de leurs conditions d'existence. Pour eux, une telle forme politique est la seule valeur commune et elle doit primer sur toutes les valeurs particulières parce qu'elle en est la condition. En ce sens, l'attachement à la cité n'est pas une valeur parmi d'autres qui seraient de rang égal ; c'est la condition de possibilité de toutes les valeurs. S'il en est bien ainsi, la liberté républicaine est impossible sans la vertu, c'est-à-dire sans le dévouement des citoyens au bien commun, sans la volonté de défendre avant tout la forme politique qui permet de garantir la liberté et l'indépendance de tous. Dans le monde des cités italiennes du XVIe siècle, il y avait une sorte d'évidence quant à la coïncidence du bien commun et du bien particulier : comment les individus pourraient-ils être libres si la cité ne l'est pas ? Comment pourraient-ils réaliser leurs propres aspirations si la communauté dont ils sont membres est elle-même assujettie à la puissance et aux ambitions d'un despote intérieur ou extérieur ? Lors de la réapparition de l'humanisme civique en Angleterre, cette évidence de la nécessaire inclusion du bien particulier dans le bien général sera graduellement perdue. La synthèse libérale en train de s'opérer va produire la dissociation des deux en suggérant que les droits sont issus de la nature et non de la loi civile.

Même si elle a été le plus souvent occultée au cours des deux derniers siècles, la tradition républicaine s'est tout de même maintenue. Comme plusieurs de leurs prédécesseurs, ses défenseurs actuels soupçonnent la tradition libérale classique d'être infidèle à ses propres idéaux et d'aboutir, par l'adoption de principes protégeant insuffisamment la politique de la corruption, à la négation même de la liberté qu'elle prétend défendre. En d'autres termes, ils l'accusent de se résigner trop aisément à la perversion du politique en instrument de pouvoir, alors que, selon eux, le projet même à la source de la fondation du politique

30. Pocock, 1997 ; Spitz, 1995.

est de permettre aux humains d'échapper aux rapports de force et de domination pour leur substituer ceux du droit et de l'équité. Concevant la liberté comme non-domination, la conception républicaine rompt avec les trois idées qui fondent le libéralisme classique, à savoir que la nature confère des droits, que ces droits naturels sont constitutifs de la personne humaine et que la fonction exclusive de l'État est d'en protéger l'existence et d'en favoriser l'épanouissement. Elle leur substitue l'idée que la nature produit non pas du droit, mais de la force et de la rivalité, et que la garantie contre les empiètements d'autrui ne peut exister que par une loi civile qui crée du droit. Par là-même, elle conçoit le politique non plus comme l'instrument de la protection de droits qui existent indépendamment de lui, mais comme l'instrument d'autant plus précieux du maintien des droits qu'il en est l'auteur encore plus que le protecteur. La légitimité du politique réside dans sa capacité à produire un ordre légal équitable dans lequel chaque individu est réellement affranchi de l'arbitraire de la volonté d'autrui.

La conception républicaine définit la liberté non pas par la possibilité de réaliser ses choix – ce qui est la définition libérale –, mais comme la faculté pour les humains de se rendre maîtres de leur destin, de dominer le hasard et leurs propres passions en créant un ordre éthique et légal qui instaure l'égalité, ce qui exige un contrôle collectif sur la vie commune. Une telle conception intègre donc la notion de devoirs envers la collectivité, sans pour autant sacrifier le principe de la primauté de l'individu. Elle valorise le politique parce qu'elle le considère comme la condition de la liberté et de l'humanité des personnes. La conception républicaine adhère à l'idéal moderne et pluraliste qui définit l'idée de liberté comme la garantie contre l'interférence d'obstacles extérieurs volontaires. Mais elle affirme la compatibilité entre cette idée de liberté individuelle et celles d'actions vertueuses au service du bien commun et de prééminence du bien commun sur le bien privé. Elle reconnaît que toute société est marquée par le désaccord, le conflit et la différence, mais considère que ces divisions et ces conflits peuvent être destructeurs s'il n'y a pas, pour les individus, d'appartenance à une entreprise commune à laquelle les uns et les autres apportent leur contribution. La recherche du bien commun ne suppose pas ici la négation des intérêts de chacun ; au contraire, la conception républicaine rejette très clairement la notion du bien commun unitaire et transcendant qui prévalait au Moyen Âge comme dans l'Antiquité. En effet, pour les républicains, le bien commun n'est pas préexistant, mais il émerge

de l'interaction politique des citoyens qui transforme et redéfinit les besoins, les intérêts, les désirs et les ambitions lorsqu'ils sont ouvertement et publiquement exprimés et discutés. Bien sûr, les républicains contemporains admettent que la suppression des phénomènes de dépendance, y compris la dépendance par rapport à l'État et à ses exécutants, est un idéal dont la réalisation est improbable dans une société moderne dont le fonctionnement crée sans cesse de nouvelles inégalités et, par conséquent, de nouvelles relations de domination. Mais la tâche de la politique réside justement pour eux dans le développement continu de formes de contrôle et de contre-pouvoirs capables de faire échec à cette prolifération de la domination. Cela exige évidemment des citoyens qu'ils ne se limitent pas à se considérer comme les bénéficiaires de droits et de libertés, mais qu'ils participent activement à la définition de ceux-ci au sein d'un espace délibératif.

Peut-on réduire la liberté politique à n'être qu'un moyen de la liberté individuelle définie pour sa part comme la possibilité de poursuivre sans entraves des fins parfaitement indifférentes en elles-mêmes ? Les citoyens d'une république n'auraient-ils donc en commun qu'une règle de coexistence permettant de protéger chacun d'eux contre le désir de domination de tous les autres ? La plupart des républicains refusent cette thèse et affirment que la liberté politique, soit la maîtrise par les humains de leurs conditions d'existence, est un bien en soi, un bien qui implique une certaine forme d'égalité dans les conditions matérielles et la mise en place, notamment par l'État, de mécanismes de contre-pouvoirs pour compenser les effets dominateurs des inégalités excessives. Mais il reste que pour eux, et dans le contexte d'une telle liberté politique qui tient compte de la vulnérabilité à l'asservissement, la nature de l'action que l'individu se donne pour fin d'accomplir importe peu, l'essentiel étant que ce dernier décide par lui-même, qu'il crée la forme de son existence en satisfaisant ses aspirations. Pour les républicains, le seul bien commun possible sous les conditions de la modernité réside donc dans la liberté politique.

Tout en appuyant la critique du libéralisme classique formulée par les républicains, un certain nombre de philosophes politiques vont plus loin. Penseurs dits communautariens[31], comme Taylor, Walzer ou Sandel, ou libéraux politiques regroupés autour de Rawls, ils soutiennent la possibilité qu'il y ait d'autres biens communs que les droits individuels

31. Berten, Da Silveira et Pourtois, 1997.

et la liberté politique. La première question soulevée par les communautariens porte sur la théorie de l'agent qui est implicite dans la tradition républicaine tout comme dans la tradition libérale. Ils refusent cette vision qui pose l'être humain comme un sujet individualisé au préalable qui choisit ses buts ou ses fins. Selon eux, les valeurs et les finalités d'une personne sont non pas des attributs, mais bien des éléments constitutifs du moi, reçus, au départ, de la société dans laquelle cette personne est socialisée. Reconnaissant que la liberté ne peut exister lorsque l'individu est déterminé à agir selon une norme qu'il a simplement intériorisée à la suite d'un processus de socialisation, ils posent l'authenticité des désirs comme condition essentielle de la liberté. Convaincus que toutes les options et tous les modes de vie ne se valent pas, ils refusent de niveler les choix et de les concevoir comme étant indifférents du point de vue de la valeur ou par eux-mêmes créateurs de valeur. L'idée même de choix significatif suppose en effet qu'il y a, en dehors de la possibilité de choisir, des distinctions significatives entre ce qui est important et ce qui ne l'est pas. Si tout est indifférent, à quoi bon un pouvoir de choix ? Si choisir est une chose importante, c'est seulement parce que choisir n'est pas la seule chose importante. Pour les communautariens, on ne saurait bâtir une conception cohérente de la liberté en réduisant la société à une somme d'individus dont les rapports seraient régis par une simple règle de coexistence doublée d'une indifférence radicale de chacun envers la conception que les autres se font du bien. Mais comment effectuer la hiérarchisation des désirs ou des motivations ? Sur un plan individuel, cette hiérarchisation doit être telle qu'elle convienne à la personne que je suis. Lorsque je délibère, je ne me demande pas seulement ce que je veux réellement, mais aussi qui je suis réellement ; cette seconde question me conduit au-delà de la simple attention exclusive à mes désirs à réfléchir sur mon identité elle-même. Dans une certaine mesure, les contours de cette identité sont certes ouverts et sujets à révision, mais ils ne sont pas entièrement dépourvus de forme. C'est le fait qu'ils ne sont pas dépourvus de forme qui me permet de faire un tri entre mes désirs et mes besoins et de dégager ceux qui m'apparaissent comme essentiels.

Mais si mes valeurs et mes fins essentielles doivent me permettre d'évaluer et de régler mes souhaits et mes désirs, elles doivent avoir une validité indépendante du simple fait que j'y adhère avec un certain degré d'intensité. Sous les conditions de la modernité où il n'existe plus un ordre de valeurs donné antérieurement à la société, cette validité ne peut être que le fruit d'un regard critique, ce qui, selon plusieurs auteurs

tel Habermas, nécessite la délibération publique et les interrogations qui s'y font en commun. Les communautariens se démarquent ici encore très nettement du libéralisme classique. Compte tenu du pluralisme existant dans les sociétés démocratiques modernes, le libéralisme classique laisse entendre que dans la sphère politique, nous devons mettre entre parenthèses nos idéaux moraux et religieux, afin de fonder la coopération sociale sur le respect mutuel. Les communautariens[32] considèrent que cette mise entre parenthèses est tout à fait impossible puisqu'elle ne permettrait plus de décider quoi que ce soit quant à l'ordre social à établir. Les droits individuels eux-mêmes, si chers aux libéraux, ne sont pas neutres et touchent de multiples questions morales et religieuses. Pensons aux débats contemporains sur les droits des homosexuels ou sur la peine capitale, par exemple. Si l'on peut montrer que certaines conceptions du bien sont plus raisonnables que d'autres, la persistance de désaccords ne signifie pas qu'il faille s'empêcher de prendre position et rester neutre devant une question controversée. Après mûre réflexion, n'est-il pas possible, par exemple, de conclure que les arguments en faveur du caractère moralement admissible de l'homosexualité sont plus convaincants que les arguments qui s'y opposent ? Il n'existe aucune raison qui nous empêche, après mûre réflexion, de conclure que certaines doctrines morales ou religieuses sont plus défendables que d'autres en regard d'une problématique donnée. Dans de tels cas, nous ne nous attendons cependant pas à voir disparaître tous les désaccords et nous ne pouvons exclure que des délibérations ultérieures puissent un jour nous conduire à réviser notre conception. Mais cela ne nous autorise pas à exiger que nos délibérations à propos de la justice et des droits ne fassent jamais référence à nos idéaux moraux et religieux.

Plus généralement, que l'on soit ou non communautarien, c'est-à-dire que l'on insiste ou non sur l'importance d'une culture commune substantielle, il importe de ne pas concevoir les processus démocratiques simplement comme opérant l'agrégation des intérêts et des préférences formés prépolitiquement. Sans insister sur le partage d'une identité commune substantielle à la façon des communautariens, le libéralisme politique développé par Rawls souhaite lui aussi l'élaboration de normes, de règles et d'institutions communes malgré le fait du pluralisme. Dans nos sociétés, les conceptions du bien ou du juste sont

32. Sandel, 1999.

nombreuses. Mais nous pouvons distinguer, avec Rawls[33], les doctrines compréhensives (générales et exhaustives) qui s'appliquent à tout ce qui concerne la vie humaine des doctrines politiques qui peuvent, elles, faire l'objet d'un large consensus parmi des citoyens aux croyances diverses. Heureusement, il n'est nul besoin d'inventer de telles doctrines qui sont déjà implicites dans la culture publique d'une société démocratique. C'est en s'appuyant sur les idées ou valeurs démocratiques que ceux qui adhèrent à des conceptions différentes de ce qu'est la vie bonne peuvent en arriver à des compromis lorsqu'ils ne se rencontrent pas au plan de leurs croyances. Le compromis suppose en effet que chacun soit disposé à conclure un accord et que, pour ce faire, il soit prêt à diminuer ses attentes quant à la pleine application de ses doctrines compréhensives. Dans une société démocratique et pluraliste, le respect mutuel emprunte d'autres voies que la mise entre parenthèses des convictions et des idéaux. Plutôt que d'être écartés, ces derniers peuvent au contraire être respectés tout en étant débattus publiquement lorsque l'on cherche à élaborer des institutions publiques justes.

4. L'ÉGALITÉ

Ainsi que nous l'avons vu au chapitre précédent, l'avènement de la démocratie moderne s'est manifesté à travers la conquête collective de l'égalité entre les citoyens, plus précisément de l'égalité des citoyens en tant qu'humains. Comme l'a montré Tocqueville, dans une société aristocratique, on ne voit ses semblables que dans les membres de sa caste, de sa classe, de son sexe, de son ethnie, de sa religion. À l'opposé, dans la société démocratique, chacun voit d'emblée son semblable en l'autre homme. Pour Tocqueville, le sentiment du semblable se nourrit de l'expérience. Dans une société fondée sur le principe hiérarchique, chaque caste menant son existence à part et développant ainsi ses propres façons d'être, chacun ne voit ses semblables que dans les membres de sa caste. Au contraire, dans une société où prévaut le principe égalitaire, les hommes acquièrent peu à peu la même façon d'être et en viennent à se considérer comme des semblables. Legros résume ainsi la pensée de Tocqueville : « La perception de l'altérité de ceux qui ne sont pas de ma caste est empiriquement observable en aristocratie, de même

33. Rawls, 1995.

que la perception du semblable en chaque citoyen est empiriquement constatable en démocratie[34]. » Legros ajoute toutefois que Tocqueville fait également ressortir le mouvement inverse, décrivant les différences ou les ressemblances empiriques comme des conséquences de la perception originelle d'une altérité ou d'une identité :

> C'est précisément dans la mesure où ils se voient comme naturellement distincts et différents que les hommes des sociétés aristocratiques sont enclins à se différencier, à instaurer entre eux des séparations et des distinctions. Et de la même manière c'est dans la mesure où ils sont amenés à se découvrir les uns dans les autres que les hommes sont mus par le désir d'abolir ce qui les sépare et les différencie, et poussés à se rendre semblables les uns aux autres[35].

On est donc en présence d'un système de causalité circulaire, l'effet affectant sa propre cause.

Les hommes ne se reconnaissent comme des semblables en tant qu'hommes que dans la mesure où ils ne perçoivent aucun fondement naturel dans les hiérarchies qui sont établies entre eux. Or, dans la société aristocratique, les hiérarchies considérées comme légitimes sont conçues comme si elles étaient naturelles, déterminées par la naissance et censées s'accomplir naturellement. Par contraste, dans la société démocratique, les hiérarchies considérées comme légitimes sont explicitement conçues comme si elles étaient exclusivement issues de la convention (l'accord, le consentement, la décision, la volonté) et dès lors, comme si elles n'avaient rien de naturel. Cette caractéristique différencie très nettement la démocratie moderne des « démocraties » anciennes qui ont existé dans la Grèce antique. Dans ces dernières, en effet, les citoyens étaient certes reconnus comme libres et égaux, mais non pas en tant qu'hommes. Ils se reconnaissaient les uns les autres comme libres et égaux en tant que citoyens. Or la citoyenneté reposait sur une discrimination fondée sur des critères naturels : les hommes libres sont faits pour commander, les femmes et les esclaves pour obéir. Alors qu'aux États-Unis comme dans certaines autres sociétés neuves (les sociétés qui se sont formées durant la période moderne à partir des entreprises coloniales européennes[36]), une certaine égalité des conditions a précédé l'affirmation du principe d'égalité, il n'en a pas été de même en Europe occidentale. Pierre Rosanvallon[37] souligne

34. Legros, 1990, p. 184-185.
35. *Ibid.*, p. 185.
36. Bouchard, 2000.
37. Rosanvallon, 2000.

que l'égalité politique proclamée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ainsi que l'institution du suffrage universel dans la France de 1848 étaient largement en avance sur les mœurs. Introduisant une rupture, elles se heurteront à de fortes barrières mentales. Percevant la distance entre elles et le peuple comme n'étant pas seulement de nature culturelle ou économique, mais d'ordre anthropologique, les élites mettront longtemps à accepter l'idée d'égalité politique.

Non seulement l'affirmation de l'égalité citoyenne a été le résultat d'une histoire longue et difficile, mais encore elle n'allait absolument pas de soi. En effet, les humains sont sous tous les rapports inégaux. L'affirmation de leur égalité ne saurait donc être un constat de fait, mais bien plutôt l'expression d'une valeur, et même d'un projet pour autant que reconnaître une valeur signifie la valoriser concrètement. Mais quel contenu donner à ce projet, quel sens donner à l'égalité ? Examinant cette question, John Rawls[38] distingue trois systèmes de principes différents : la liberté naturelle, l'égalité libérale et l'égalité démocratique. Le système de la liberté naturelle définit comme juste toute distribution résultant d'une économie de marché efficace dans laquelle existe une égalité des chances de principe, de sorte que toutes les positions sont ouvertes à tous ceux qui possèdent les aptitudes requises. Partisans d'un tel système, les libéraux libertariens vont évidemment refuser toute politique qui imposerait les riches pour venir en aide aux pauvres. Ils ne nient pas que ce soit une bonne chose d'aider ceux qui ont moins de chance que nous, mais insistent sur le fait que cela doit rester une affaire de charité et non pas de droit. Au contraire, Rawls pense que ce système est inadéquat parce que la distribution qu'il valide tend tout simplement à reproduire la distribution initiale des talents et des ressources, une distribution qui est de toute évidence arbitraire.

Le système de l'égalité libérale cherche quant à lui à remédier à l'injustice de la liberté naturelle en allant au-delà de l'égalité des chances de principe et en corrigeant, là où cela est possible, l'effet des handicaps sociaux et culturels. Il vise une sorte de méritocratie équitable, où les inégalités sociales et culturelles seraient tempérées par l'égalité des chances en matière d'éducation, par certaines politiques de redistribution, et par d'autres réformes sociales. Même s'il représente un net progrès par rapport au système de la liberté naturelle, le système de l'égalité libérale constitue, aux yeux de Rawls, une offensive bien limitée contre

38. Rawls, 1995.

l'arbitraire et le hasard puisqu'il continue de permettre que la répartition de la richesse et des revenus soit déterminée par la répartition naturelle des capacités et des talents (dont la disposition à faire les efforts pour cultiver ses propres aptitudes). S'il est arbitraire que les dotations initiales déterminent l'ensemble des perspectives que les individus peuvent avoir dans leur existence, l'influence des contingences naturelles n'est pas plus acceptable que celle des contingences sociales et culturelles. Il est par ailleurs difficile, pour ne pas dire impossible, d'imaginer le genre de politique sociale qui serait nécessaire pour corriger les contingences liées au hasard naturel. Par conséquent, nous devons rechercher une conception qui annule, en partie tout au moins, les « effets » des différences naturelles en reconnaissant en même temps qu'elles sont insurmontables. C'est cette recherche qui conduit Rawls à proposer son propre système, celui de l'égalité démocratique.

Proposé par Rawls, le système de l'égalité démocratique contient non pas un, mais deux principes de justice : 1) chaque personne doit avoir un droit égal à un système pleinement adéquat de libertés de base égales pour tous, qui soit compatible avec un même système de libertés pour tous ; 2) les inégalités sociales et économiques doivent satisfaire à deux conditions : *a*) elles doivent d'abord être attachées à des positions et à des fonctions ouvertes à tous, dans des conditions de juste égalité des chances, et *b*) elles doivent procurer le plus grand bénéfice aux membres les plus désavantagés de la société. Le premier principe assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi. Il consacre l'acquis majeur des sociétés démocratiques : leur conquête des droits assurant la protection des individus et leurs libertés de pensée, d'expression, d'association, de vote, d'éligibilité aux fonctions publiques. Le second principe, un principe de différence, prend en charge les partages inégaux des revenus et de la richesse, mais également des postes d'autorité et de responsabilité. Il affirme que, parmi tous les partages inégaux, il en est un qui est plus juste que tout autre : celui dans lequel toute augmentation de l'avantage des plus favorisés est compensée par une diminution du désavantage des moins favorisés. Ce second principe repose sur l'idée qu'il existe dans les partages inégaux un point d'équilibre tel que certaines inégalités doivent être préférées à des inégalités plus grandes, mais aussi à une répartition égalitaire. Malgré tout, quelque chose du premier principe est préservée au sein du second, sous la forme de l'égalité des chances. Aux yeux de Rawls, les deux principes de la justice n'ont toutefois pas la même valeur : le premier, qui établit les droits-libertés, a une absolue

priorité sur le second qui concerne les droits-créances. Cet ordre signifie qu'aucune atteinte aux libertés de base ne peut être justifiée ou compensée par des avantages sociaux ou économiques plus grands. Il faut viser le partage inégal le plus juste possible, celui qui maximise la part minimale, mais un partage qui se fait dans le respect des droits-libertés.

L'idée de l'égalité est toujours l'objet de débats dans les sociétés modernes. Et ainsi que nous le verrons dans le chapitre suivant, ces sociétés font à cet égard des choix différents. Mais déjà, l'idée de l'égalité des hommes en tant qu'hommes a profondément bouleversé le sens de l'existence humaine et de la vie politique. Incitant chacun à rejeter l'argument d'autorité pour penser et juger par soi-même et exigeant l'abolition de toute relation de dépendance naturelle des uns envers les autres, elle a conduit à l'affirmation d'un droit égal à l'autonomie et à la liberté pour chacun. Certes, l'idée de l'égalité de tous les hommes en tant qu'hommes, l'idée de l'autonomie inhérente à l'homme comme tel et l'idée de la liberté des individus sont plus anciennes que l'avènement de la modernité. Elles ont pu être enseignées par la religion ou la philosophie tandis que le principe hiérarchique dominait les modes de vie. Pourtant, c'est seulement au cours de l'avènement de la démocratie moderne qu'elles se sont introduites dans les mœurs, qu'elles ont orienté les attitudes quotidiennes, commandé les manières habituelles de penser et de sentir, bref qu'elles sont peu à peu devenues des significations communes et des principes du vivre-ensemble. Elles représentent en ce sens de véritables principes générateurs de la modernité.

CHAPITRE 7

LE CAPITALISME ET LA MODERNITÉ

COMME NOUS L'AVONS RELEVÉ AU CHAPITRE 3, À partir de la révolution urbaine, le surplus agricole généré grâce à l'utilisation de nouvelles techniques a permis le développement d'activités manufacturières et marchandes ainsi que la formation de réseaux d'échange qui ont relié les différents lieux de production et d'accumulation eurasiens et africains. Au début de l'ère commune, un véritable système-monde afro-eurasien se met en place. Mais à la suite de la chute de l'Empire romain d'Occident, l'Europe est pratiquement absente de ce grand commerce, entre le IVe et le XIIe siècle environ.

Or, souligne Norel, « sur ces huit siècles, le reste du continent eurasien connaît au contraire une expansion inédite du commerce lointain, une sophistication

de ses acteurs et de ses techniques[1] ». Basé sur l'existence de diasporas (d'origine chinoise, indienne, arabe, juive ou persane) installées en terre étrangère dans le but de faciliter les affaires de leurs communautés d'appartenance, ce commerce a été structurant pour les sociétés qui l'ont pratiqué. Il en a été ainsi de la Chine qui, à partir du VIIe siècle, occupe une position centrale dans le système-monde qui s'est prolongé jusqu'à la période moderne. Sous la dynastie des Tang (618-907), la Chine connaît en effet

> des changements institutionnels significatifs : extension territoriale des marchés locaux, commercialisation des biens de première nécessité organisée sur une base nationale, contribution à l'émergence d'un marché de la terre en dépit de droits de propriété très incertains, développement du travail libre. En clair, la dynastie des Tang crée des marchés de facteurs et un embryon de système de marchés […] sur ce qui n'était alors que des marchés de biens locaux et mal reliés. L'innovation technologique peut alors être mise en œuvre et rentabilisée grâce à ces marchés de facteurs[2].

Comme les chercheurs inscrits dans le courant de l'économie économique globale l'ont documenté, jusqu'au XVIIe, voire XVIIIe siècle, l'économie chinoise précède nettement l'économie européenne : productivité du travail plus forte, produit par tête plus élevé, créativité technique plus importante, balance commerciale excédentaire. Alors, comment l'Europe a-t-elle réussi à rattraper son retard ? Et ce faisant, a-t-elle véritablement créé un système économique nouveau, le « capitalisme » ? Voilà les questions qui, dans ce chapitre, vont nous occuper dans un premier temps. Nous nous arrêterons par la suite à l'histoire mouvementée qu'ont connue les sociétés modernes face au développement du capitalisme avant d'examiner les enjeux que ce dernier pose actuellement.

1. L'ESSOR DE L'OCCIDENT ET L'ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU CAPITALISME

Je ferai tout d'abord particulièrement appel à Kenneth Pomeranz. Cependant, pour introduire sa thèse, je me référerai à un dialogue qu'il a soutenu avec un autre chercheur de « l'école californienne » pionnière en Histoire globale, Jack Goldstone. Rejetant la vision dichotomique

1. Norel, 2009, p. 42.
2. *Ibid.*, p. 80.

qui oppose la stagnation, perçue comme caractéristique de l'époque prémoderne, à la croissance, conçue comme propre à la modernité, mais conscient des spécificités de la croissance économique moderne qui apparaît après 1800, Goldstone propose d'utiliser le concept d'« efflorescence » pour rendre compte des phases d'expansion qui ont eu cours antérieurement :

> Le modèle caractéristique de l'histoire économique prémoderne n'est donc pas celui d'une croissance désespérément lente quoique régulière (mais sans progrès par tête), ni non plus celui d'une stagnation ponctuée de crises périodiques. Il est plutôt fait d'une suite de pulsations, des efflorescences périodiques menant à des phases intensives de croissance du revenu par tête, d'urbanisation, de commercialisation interne et externe et de hausse significative de la population, en parallèle avec une spécialisation et une complexité croissante aux niveaux économique, politique et culturel. Ces pulsations sont suivies de périodes de déclin ou d'effondrement au cours desquelles la population stagne ou chute et les niveaux de vie fléchissent jusqu'à une reprise éventuelle[3].

En accord avec Goldstone pour écarter la fausse opposition entre croissance moderne et non-croissance prémoderne, Pomeranz formule toutefois deux critiques en regard du concept d'efflorescence. D'abord, et même si Goldstone note en conclusion de son texte que les périodes de croissance ont permis à « des civilisations différentes de franchir sans retour des paliers au-delà desquels des populations toujours plus nombreuses et des niveaux de vie plus élevés devenaient soutenables, en dépit de périodes de déclin[4] », Pomeranz souligne que

> l'appellation même d'efflorescence, attribuée à ces périodes de croissance, ne met pas en lumière ce phénomène de maintien d'un niveau de vie : en suggérant une floraison suivie d'une flétrissure (plutôt que de gains durables, même sans nouvelle floraison) ce terme tend à obscurcir la situation à décrire[5].

Mais la critique qui nous arrêtera ici davantage est à l'effet que l'utilisation d'un terme commun pour désigner les phases d'expansion qui sont intervenues dans de multiples lieux et à des époques distinctes de l'histoire prémoderne – Goldstone repère des efflorescences dès le IIIe millénaire AEC – occulte la spécificité des épisodes

3. Goldstone, 2009, p. 308-309.
4. *Ibid.*, p. 332.
5. Pomeranz, 2009, p. 341.

de croissance qui se sont produits dans les tout derniers siècles précédant l'industrialisation, durant cette période qualifiée par Pomeranz de « moderne précoce ».

Entre 1600 et 1800, certaines régions de l'Europe, de la Chine et du Japon ont en effet vécu ce que Jan De Vries a conceptualisé sous l'expression « révolution industrieuse ». On assiste à une intensification marquée de l'activité économique. Les productions agricole et manufacturière connaissent un essor considérable, provenant toutefois dans une large mesure de l'injection de plus grandes quantités de travail et non d'un développement de la productivité. La population croît plus vite que lors de toute autre période répertoriée. Les habitudes de consommation des agriculteurs prospères et des bourgeois des villes se modifient. Et, prenant conscience de l'existence de nouveaux producteurs et de nouveaux marchés, des marchands développent un commerce qui, profitant des progrès dans la navigation de longue distance, permet de mettre en rapport les uns avec les autres. Comme le souligne Bayly, cette réorganisation du commerce mondial bénéficia principalement aux Européens : « L'exploitation des mines et des richesses de l'Amérique avait très tôt conféré aux Européens un "avantage compétitif" dans le commerce mondial[6]. » Grâce à l'or et, surtout, à l'argent provenant des mines du Mexique, du Pérou et de la Bolivie puis du Brésil, l'Europe a pu s'approprier les soieries, porcelaines et autres produits de Chine, les cotonnades et épices d'Inde et d'Asie du Sud-Est. Suivant Pomeranz,

> il est […] difficile d'imaginer que la croissance moderne ait pu apparaître sans les fondations qui furent posées, précisément durant cette période spécifique, fondations imputables pour partie aux phénomènes transrégionaux qui se démarquèrent alors de tout ce qui avait pu être connu jusque-là[7].

Cela ne veut pas dire que les développements caractéristiques de ces deux siècles devaient nécessairement mener à la croissance moderne. Au contraire, les régions les plus économiquement développées de l'Eurasie

> semblent toutes avoir été en marche vers un commun cul-de-sac « proto-industriel », où la production, en dépit d'un investissement croissant du travail, de la diffusion des meilleures pratiques de production connues

6. Bayly, 2007, p. 93.
7. Pomeranz, 2009, p. 336-337.

> et d'une commercialisation croissante permettant une division du travail toujours plus efficiente, parvenait tout juste à devancer la croissance démographique[8].

Ces régions étaient toutes confrontées à des difficultés écologiques majeures, le sol disponible étant de plus en plus insuffisant pour assurer la production de la nourriture, la culture des plantes à fibres et celle des arbres fournissant l'énergie et les matériaux de construction. Mais alors, comment expliquer l'essor ultérieur de l'Occident ? Comment comprendre la « grande divergence » qui va intervenir entre l'Europe et la Chine alors qu'à la fin du XVIIIe siècle, les avancées institutionnelles réalisées dans chacun des deux contextes semblent comparables :

> De fait les Chinois disposaient d'une réelle liberté de marché, avaient développé des marchés de facteurs (terre et travail notamment), leurs techniques productives, commerciales et financières étaient au moins égales à celles de leurs homologues occidentaux et la commercialisation de l'économie était, dès le XIIe siècle, ce qu'elle sera aux Pays-Bas au XVIIe siècle[9].

Certains ont défendu l'idée

> que l'Europe serait fondamentalement prédatrice, une fois entrée dans le système-monde afro-eurasien, au XIIe ou XIIIe siècle, et n'aurait fait preuve d'aucune qualité spécifique explicative, hormis sa capacité à s'approprier les techniques puis les ressources des autres et à les retourner contre ces détenteurs originels[10].

Une telle analyse, souligne Norel, est impuissante à expliquer le développement d'un capitalisme original qui s'est de fait opéré en Europe. Pour le dire autrement, mais toujours avec les mots de Norel, « [i]l y a donc une discontinuité fondamentale entre commercialisation de l'économie et capitalisme, un saut qualitatif dont il faut rendre compte[11] ».

Selon Goldstone, le goulot d'étranglement fondamental des économies préindustrielles résidant dans la quantité limitée d'énergie disponible et dans l'impossibilité de concentrer celle-ci en un seul endroit, la percée décisive est survenue avec la création de la machine à vapeur, capable de convertir l'énergie des combustibles fossiles en travail. Fruit d'une culture d'ingénierie cherchant à appliquer la science à

8. *Id.*, 2010, p. 316.
9. Norel, 2009, p. 201.
10. *Ibid.*, p. 151.
11. *Ibid.*, p. 182.

la production et aux transports, la machine à vapeur aurait permis à l'Angleterre d'abord, puis au reste de l'Occident, d'affirmer leur suprématie. Goldstone conclut

> qu'il n'existe aucune « modernité », européenne ou universelle, que le monde devrait adopter ou combattre. Il existe par contre une spécificité culturelle européenne, la « science des machines », qui s'avère particulièrement utile pour engendrer une connaissance de la nature et améliorer les processus de production[12].

Tout en reconnaissant l'importance de la culture scientifique et des innovations technologiques, dont celles associées à la machine à vapeur, dans l'industrialisation et la création d'une croissance soutenue, Pomeranz refuse de faire l'impasse sur d'autres aspects d'un environnement socioéconomique plus large et, de façon particulière, sur les éléments qui ont permis de lever les contraintes liées au facteur rare que constitue la terre. Il insiste sur le fait qu'au plan énergétique, non seulement la Grande-Bretagne possédait des gisements importants de charbon, tout comme la Chine, mais que contrairement à celle-ci, elle jouissait d'un espace limité permettant de le transporter plus aisément et à moindre coût vers les pôles d'activité. Or, sans charbon abondant et bon marché, la machine à vapeur n'aurait pu se déployer sur une large échelle. Mais aux yeux de Pomeranz, le miracle européen a dépendu avant tout des rapports de domination et d'exploitation que l'Europe de l'Ouest a su imposer au Nouveau Monde et qui lui ont assuré un approvisionnement avantageux et continu en produits intensifs en facteur terre : coton, sucre, et par la suite grains, bois, viande et laine. Il rappelle que, dans le monde prémoderne, les régions densément peuplées et relativement prospères « ont toujours rencontré une certaine difficulté à rester autosuffisantes dans l'un ou l'autre des produits intensifs en facteur terre[13] ». Bien sûr, le commerce constituait un palliatif, mais il présentait des limites. C'est ainsi que

> le commerce des produits primaires contre des produits industriels légers, entre l'intérieur de la Chine et le bas Yangzi, arrêta sa croissance au cours du XVIIIe siècle et entama son déclin, du fait de la croissance des populations dans les régions intérieures et le développement de leur propre artisanat[14].

12. Goldstone, 2009, p. 333-334.
13. Pomeranz, 2009, p. 351.
14. *Ibid.*

Il en a été différemment du Nouveau Monde qui était non seulement doté de considérables ressources liées au facteur terre, mais qui a été configuré en vue de soutenir les marchés européens :

> La vaste région esclavagiste encerclant les Caraïbes, du Brésil jusqu'au sud des futurs États-Unis, devint un type nouveau de périphérie, une région devant payer des montants importants pour son importation de capital (en l'occurrence un capital humain kidnappé), disposant d'un marché intérieur assez vaste pour des biens de consommation de masse (les vêtements bon marché des esclaves) et donc dans l'obligation de maintenir ses exportations intensives en travail sur un sentier régulier de croissance[15].

Conjointement au passage aux combustibles fossiles, ce « développement » des Amériques a permis un transfert d'activités vers l'industrie en Grande-Bretagne d'abord, puis ailleurs en Europe occidentale.

Les facteurs ciblés par Pomeranz expliquent le point de bascule à partir duquel l'Europe occidentale a pu s'inscrire dans une nouvelle trajectoire de développement économique. Ils constituent assurément des conditions qui se sont avérées nécessaires à l'essor du capitalisme européen. Mais il est clair que, sur le long terme, d'autres phénomènes ont compté. Dans *La naissance du monde moderne*, l'historien anglais Christopher Alan Bayly identifie d'autres atouts dont disposaient l'Europe du Nord et de l'Ouest et leurs colonies américaines. Il signale les garanties légales et la stabilité dont jouissait la propriété privée en Europe occidentale, contrairement à l'Afrique et à l'Asie où « les dynasties régnantes freinaient souvent tout accroissement de la richesse de ceux qui ne faisaient pas partie de leurs sujets proches[16] » et où les systèmes d'héritage tendaient à diluer les avantages acquis. Bayly mentionne aussi les formes d'organisation des grandes entreprises (les compagnies par actions) qui assuraient une séparation stricte entre gestionnaires et propriétaires, à l'inverse des entreprises chinoises qui « s'efforçaient de contrôler les richesses en maintenant au sein de la cellule familiale les fonctions de gestion[17] ». Il note la présence d'une société civile dynamique et d'une sphère publique animée qui, sans équivalent en Asie, a favorisé l'évolution des institutions sociales, économiques et politiques. François Gipouloux insiste lui aussi sur le rôle des institutions, qui a été, précise-t-il, peu étudié par les chercheurs de l'école californienne. D'après lui,

15. *Ibid.*, p. 352.
16. Bayly, 2007, p. 106.
17. *Ibid.*, p. 107.

la divergence entre l'Europe et la Chine était déjà très prononcée à l'époque médiévale alors que se déploient les premières formes d'organisation des entreprises dans les villes du nord de l'Italie et que se développe et se formalise le droit privé. « Le capitalisme, énonce-t-il, ne peut donc être réduit à la révolution industrielle. Il prend racine beaucoup plus tôt, dans des micro-innovations juridiques et comptables qui vont placer l'entrepreneur au centre du processus de développement économique[18]. » Gipouloux rappelle que ces innovations ont été permises par la dissociation de l'économique et du politique qui s'est opérée très tôt en Europe, dissociation qui tient elle-même à la pluralité des centres politiques, ainsi que nous l'avons vu au chapitre 4. Cette mutation n'a jamais pu se produire en Chine où les marchands, ne pouvant bénéficier de garanties juridiques, se sont cantonnés dans un « entreprenariat politique » (la recherche de protections grâce à une corruption ciblée) et s'en sont tenus à un profit réalisé en jouant sur les différentiels de prix dus à la distance ou aux variations saisonnières plutôt que d'investir dans la sphère de la production en vue d'accumuler du capital. Gipouloux conclut en nous invitant à « replacer la question de l'origine de la divergence économique entre Europe et Chine dans l'ordre politique et juridique[19] ».

On peut poursuivre en ce sens avec Bayly qui ajoute comme autre atout le fait que l'Europe a pu « exporter vers l'Amérique ses populations excédentaires, réduisant du même coup les problèmes dus à une densité de population trop élevée, alors que ces mêmes problèmes affectèrent toujours davantage certaines régions de l'Asie au cours du XIXe siècle[20] ». Il souligne également l'existence d'une concurrence interétatique intense dans l'espace européen qui, forçant les États à investir dans les technologies militaires pour s'assurer que leur armement était à la hauteur de celui de leurs ennemis, les a dotés d'une capacité à projeter leur puissance partout dans le monde :

> Ce furent les navires et les compagnies commerciales appartenant à des Européens qui s'approprièrent la plus grande partie de la valeur ajoutée générée par l'expansion du commerce mondial au XVIIIe siècle […] L'Europe établit des liaisons, développa des conquêtes et s'appropria finalement les bénéfices des révolutions industrieuses des autres peuples[21].

18. Gipouloux, 2011, p. 67.
19. *Ibid.*, p. 70.
20. Bayly, 2007, p. 103-104.
21. *Ibid.*, p. 109-110.

Norel précise que le marché extérieur a été une condition nécessaire de la révolution industrielle non seulement du fait qu'il a été source de capitaux et de matières premières, mais parce qu'il a fourni les débouchés indispensables aux productions à grande échelle :

> La production de masse des cotonnades, stimulée par les débouchés extérieurs, est en effet à l'origine du décollage de l'ensemble de la branche textile, mais enclenche aussi des mutations structurelles par ses effets d'entraînement sur les secteurs voisins (chimie, mécanique). Répondant à une demande massive de biens standardisés, l'industrie cotonnière est aussi la première à connaître une mécanisation importante qui, conjuguée à l'utilisation massive de main-d'œuvre bon marché (femmes et enfants), a permis un transfert des revenus de la force de travail au capital[22].

Ce dernier trait distingue nettement l'Europe de la Chine, dans laquelle s'est maintenue la petite production marchande familiale des ruraux (pas de dépossession massive des moyens de production comme cela s'est produit en Angleterre avec le mouvement dit des *enclosures*), ce qui a gêné l'apparition du salariat.

Depuis les garanties légales offertes par l'État à la propriété privée jusqu'à la conquête des marchés extérieurs, l'action de l'État semble avoir été cruciale dans la constitution de nombreux avantages qui ont favorisé la construction d'un capitalisme européen. D'où la question de la nature du lien entre État et capital marchand : les intérêts privés ont-ils instrumentalisé l'État ou bien l'État s'est-il servi du commerce lointain pour affermir son pouvoir ? Dans la revue qu'il effectue de différents points de vue ayant contribué au débat engagé autour de cette question, Norel note que pour plusieurs auteurs, « les progrès dans la connivence entre marchands et appareil d'État seraient au cœur de la construction d'un capitalisme européen[23] ». Cette connivence aurait d'abord joué dans les cités-États, telles Venise et Gênes, dans lesquelles les marchands, détenant le pouvoir, auraient mis la puissance publique au service de l'accumulation commerciale privée et instauré des marchés de facteurs de production (le travail, la terre et le capital). Les pratiques assurant une telle connivence auraient été ultérieurement reprises et développées par les États-nations qui se sont affirmés successivement comme puissance dominante : Provinces-Unies, Angleterre, États-Unis. Norel, pour sa part, porte un regard différent sur la synergie entre les deux groupes d'acteurs.

22. Norel, 2009, p. 217.
23. *Ibid.*, p. 191.

Si elle soutient le commerce extérieur et le développement des productions locales, Venise, rappelle-t-il, assure le primat du service de la République sur les intérêts particuliers, fussent-ils commerciaux : « Venise instrumentalise clairement ses propres commerçants pour se renforcer, au détriment de tout objectif[24]. » Il en a été de même à Amsterdam qui « connaît au XVIIe siècle une étonnante symbiose entre marchands, commerçants de longue distance et élites politiques, sous domination cependant du politique[25] ». Les auteurs mercantilistes ont théorisé cette instrumentalisation du grand commerce comme moyen privilégié de renforcer la puissance de l'État. Et comme le souligne Bayly, les grandes révolutions vont transformer les États « pour en faire ces États-nations agressifs qui composaient le monde du XIXe siècle[26] ». Outre l'interrogation sur les relations entre État et capital marchand, Norel s'arrête de façon particulière sur la question de la création des institutions de marché. Il note que, de façon étonnante, hors du monde atlantique des quatre derniers siècles, l'extension géographique des échanges n'a pas entraîné de progression des systèmes de marchés. Les cas de l'Espagne et du Portugal démontrent bien qu'il n'y a pas de passage obligé de l'expansion commerciale à la structuration d'une économie autour de marchés de facteurs. C'est, nous dit-il, sous l'effet d'une nouvelle raison d'État qui s'affirme aux Pays-Bas, en France et en Angleterre au XVIIe siècle que l'expansion géographique des échanges a pu déboucher sur une progression de l'autorégulation marchande. Dans ces conditions, il est vrai que

> [l]e développement de l'État et l'approfondissement du Marché sont en étroite synergie, l'État permettant de créer l'espace du Marché d'une part […], le développement des échanges marchands et la monétarisation des économies locales, grâce entre autres au commerce de longue distance, renforçant indiscutablement l'État, d'autre part[27].

Nous reviendrons dans la section suivante sur l'histoire des relations entre l'État et le capitalisme, mais nous allons auparavant tenter de dégager les caractéristiques qui font l'originalité du « nouveau capitalisme » qui s'est affirmé en Occident au cours des deux derniers siècles et de préciser la relation qu'elles entretiennent avec les principes générateurs de la modernité. Le capitalisme suppose évidemment le capital,

24. *Ibid.*, p. 236.
25. *Ibid.*, p. 234.
26. Bayly, 2007, p. 110.
27. Norel, 2009, p. 229.

un capital orienté vers l'accumulation et qui s'investit donc productivement. Il implique également les droits de propriété, les initiatives individuelles d'entrepreneurs, la régulation par le marché ainsi qu'une économie de l'offre dans la dépendance des sciences et en expansion permanente sinon constante. Mais il y a plus. Commentant un texte dans lequel Max Weber explicite ce qui définit à ses yeux le capitalisme, Jean-Luc Gréau retient le point décisif suivant : l'existence d'une nouvelle forme d'entreprise, soumise à la contrainte de rentabilité et se devant d'opérer sur un marché en continu. L'entreprise capitaliste, rappelle-t-il, se distingue du système de sous-traitance commanditée (*verlagsystem* ou *putting-out system*) dans lequel un vendeur fournissait les matières premières à un travailleur à domicile à qui il laissait le soin d'acquérir l'outil de travail et de l'entretenir, puis se chargeait de la vente du produit transformé. En plus des salaires, l'entreprise capitaliste prend en charge l'équipement matériel et son amortissement. Ce type d'entreprise se différencie également de l'expédition commerciale qui, simple association de personnes physiques, opère de façon discontinue : l'entreprise capitaliste « est une *entreprise continue*, parce que son marché, sa main-d'œuvre et son capital le sont aussi[28] ». Se référant pareillement à cette comparaison avec le grand commerce, Norel[29] souligne que, pour l'entreprise capitaliste, le profit n'est pas une opportunité – ce qu'il était pour le grand commerce – mais bien un impératif contraignant, qui oblige l'entrepreneur à la recherche de gains de productivité et à l'innovation. En dehors de l'entreprise et du marché concurrentiel des biens qui sanctionne son activité, Norel insiste sur les marchés de facteurs de production comme institutions centrales du capitalisme. Sans marché du travail, de la terre et du capital, précise-t-il, pas d'autorégulation marchande possible. Si, à très court terme, le marché se régule par les prix, à court et à moyen terme, c'est la mobilité des travailleurs, du capital et éventuellement des terres qui permet d'ajuster l'offre à la demande : « Le jeu entre les signaux sur les marchés de biens d'une part et la réaction des marchés de facteurs d'autre part constitue l'ensemble des marchés en systèmes[30]. » La mise en place de tels systèmes a requis une *grande transformation* qui a conféré à l'individu, à la terre et à la monnaie le statut de marchandise[31]. Comme Marx l'a démontré, le capitalisme se caractérise par la tendance

28. Gréau, 2005, p. 191.
29. Norel, 2009, p. 183-184.
30. *Ibid.*, p. 203.
31. Polanyi, 1983.

à la généralisation de l'échange marchand et par l'extension du salariat. Quant à la relation entre les caractéristiques de ce capitalisme qui s'est affirmé en Occident et les principes générateurs de la modernité, elle est assurément paradoxale. Si la liberté étaye le capitalisme, tout au moins la liberté d'entreprendre et celle de poursuivre son intérêt personnel et ses fins propres dans la sphère des rapports marchands, en revanche, le salariat implique de se mettre aux ordres d'un employeur et le marché, prêt à satisfaire ou à susciter n'importe quelle demande, tend à s'imposer comme forme généralisée de relation sociale. Si le capitalisme valorise l'action et l'innovation, il ne fait cependant appel qu'à la rationalité instrumentale, ignorant la mesure. Enfin, si tous sont formellement égaux, chacun pouvant entrer en compétition avec tous les autres dans le circuit de la production et de la commercialisation des marchandises, certains accaparent le pouvoir économique, alors que la majorité des personnes ne contrôlent pas leurs conditions d'existence. Les sections suivantes nous permettront d'analyser la façon dont ces contradictions se sont présentées concrètement au cours des deux derniers siècles et d'examiner comment elles ont été plus ou moins contenues.

2. LA CRISE DU LIBÉRALISME

Suivant Nicolas Roussellier, « [l]e succès des idées libérales et leur rapide diffusion caractérise l'histoire intellectuelle du XVIIIe siècle[32] ». Bien sûr, note-t-il, la réception des idées libérales a été contrastée selon que celles-ci touchaient le politique ou l'économique. Prônant l'émancipation du citoyen, les premières ne pouvaient être tolérées par les monarchies absolues, alors que les secondes, se présentant comme un moyen de développement et d'enrichissement, ont pu inspirer les expériences de despotisme éclairé. Cependant, à la fin du siècle, l'alliance entre le libéralisme politique et le libéralisme économique apparaît aux élites montantes comme un idéal. Ainsi, certaines des premières mesures introduites par les révolutionnaires de 1789 (l'abolition des privilèges féodaux et la levée des obstacles à la libre concurrence) ont-elles associé les deux libéralismes alors que ceux-ci se sont révélés intimement liés dans le cours de la révolution américaine :

32. Roussellier, 1998a, p. 214.

> La liberté de commercer, la liberté de travailler où l'on veut, la liberté de s'enrichir, la société ouverte à tous les talents et chassant les privilèges aristocratiques, la liberté de s'exprimer et d'élire ses représentants, tout semblait s'enchaîner comme une cascade de droits naturels[33].

Constitué en théorie par des philosophes et économistes français (tel le physiocrate Vincent de Gournay dont la phrase-programme « Laissez faire les hommes, laissez passer les marchandises » est passée à la postérité), écossais (tel Adam Smith, dont la métaphore du marché comme une « main invisible » qui harmonise les intérêts personnels est demeurée célèbre) ou anglais (tel David Ricardo qui s'oppose au protectionnisme et avance la loi dite « des avantages comparatifs »), le libéralisme économique entend fonder l'économie sur la liberté individuelle. Cette doctrine ouvre un nouvel horizon moral qui admet la recherche de l'enrichissement individuel, la conjonction des intérêts particuliers devant aboutir naturellement au bien commun. Elle considère que le fonctionnement d'un marché réglé par la concurrence favorise la croissance de la production et son efficacité. Elle anticipe une pacification par le commerce. Aussi vise-t-elle à abolir les entraves imposées par les États, à promouvoir l'esprit d'entreprise et à faciliter le développement des échanges.

> Parfaitement séduisant et convaincant aux yeux des élites européennes du XVIIIe siècle, le libéralisme économique posait en revanche des problèmes difficilement surmontables lorsqu'il s'agissait d'appliquer ses principes par une politique volontaire définie à l'échelle des gouvernements et des États[34].

Roussellier note d'abord le décalage entre l'idée soutenue par les économistes d'une intervention minimale de l'État (le « laisser-faire ») et les attentes réelles des groupes sociaux censés en bénéficier (commerçants, manufacturiers) qui, eux, étaient porteurs d'une double demande à l'égard de l'État, une demande, ambivalente, de liberté et de protection. Il souligne ensuite qu'à l'exception de l'Angleterre, les réformes économiques réalisées en Europe ont été menées par le haut selon le modèle du despotisme éclairé. En Angleterre, libéralisme économique et libéralisme politique se sont en effet développés conjointement :

33. *Ibid.*, p. 231.
34. *Ibid.*, p. 223.

> Dans le cadre d'une plus grande politisation de la population, notamment marquée par la grande réforme électorale de 1832 (800 000 électeurs), la contestation économique (le pain à bon marché[35]), la contestation sociale (abaisser le pouvoir des *landlords*[36]) et la contestation politique (ouvrir le Parlement aux revendications des milieux de la révolution industrielle) purent ainsi se nourrir l'une l'autre[37].

Au contraire, en France (sous Napoléon III), en Allemagne (sous le chancelier Bismarck), en Russie (sous le ministre des Finances, le comte Witte), la cause du libéralisme économique fut prise en main par des milieux non libéraux.

Quant au principe du libre-échange, Roussellier rappelle que même si celui-ci a été considéré jusque dans les années 1870 comme l'étape idéale et finale de l'industrialisation, la plupart des pays estimaient que, du fait de leur retard face à l'Angleterre, il appartenait à leur État de jouer un rôle de stimulation et de protection des industries nationales. Contrairement au mercantilisme qui craignait toute forme d'importation assimilée à une sortie de revenu, le protectionnisme mis de l'avant au cours de ces années est cependant ouvert aux importations, pourvu que celles-ci soient une aide à l'industrialisation de l'économie nationale. On assiste de plus à l'émergence d'une dynamique de libéralisation des échanges à partir du moment où la France accepte de signer un traité commercial avec la Grande-Bretagne, l'accord Cobden-Chevalier de 1860. À la question de savoir pourquoi la France a conclu « un traité commercial qui ne lui rapportait que très peu d'avantages en termes économiques directs puisque la Grande-Bretagne était déjà un marché presque complètement ouvert[38] », Kébabdjian note des raisons de politique extérieure (la volonté de gagner la neutralité anglaise quant à certains conflits) et l'action de groupes de pression de viticulteurs (l'importation des vins de Bordeaux étant toujours taxée) et d'industriels à la recherche de marchés. Mais il insiste surtout sur « la volonté de faire jouer à la concurrence étrangère un rôle régulateur intérieur et stimuler la modernisation de l'appareil industriel français, modernisation considérée comme nécessaire par le Second Empire[39] ». La tendance au libre-échange touche alors l'espace européen

35. Ce pain à bon marché était obtenu grâce à l'abolition des lois sur les blés qui interdisaient l'importation de céréales.
36. Les landlords (propriétaires) étaient partisans d'une défense de l'agriculture britannique et de son système social traditionnel.
37. Roussellier, 1998a, p. 237.
38. Kébabdjian, 1999, p. 75.
39. *Ibid.*, p. 76.

et une partie de l'Amérique latine, les États-Unis s'étant engagés dans le protectionnisme à la suite de la guerre de Sécession, alors que des politiques prohibitionnistes visant l'autarcie prévalaient toujours au Japon. Toutefois, à partir des années 1870, non seulement le protectionnisme se renforce, mais les idées de commerce et de libre circulation passent largement au second plan, et ce, alors même que la démocratie de suffrage universel progresse dans de nombreux pays (Grande-Bretagne, États-Unis, mais aussi France, Allemagne et Italie) : « La synthèse démocrate-libérale continuait de progresser, triomphait parfois, alors même que l'ancienne synthèse entre libéralisme politique et libéralisme économique se défaisait[40]. » C'est que dans le cadre de la Grande Dépression qui dura de 1873 à 1896, la défense de l'emploi et des industries nationales constitue un impératif, tout autant sinon plus encore dans les régimes démocratiques où les revendications des masses peuvent librement s'exprimer que dans les régimes autoritaires. C'est aussi qu'à l'ère de l'expansion des systèmes coloniaux et impériaux, le protectionnisme est perçu comme un « [m]oyen de puissance au milieu de la "guerre" économique sévissant en Europe[41] ». Une certaine ouverture économique se maintint néanmoins jusqu'à la Première Guerre mondiale et même dans les années 1920, le retournement n'intervenant véritablement qu'après 1929. C'est en effet au début des années 1930 que l'on assiste à la fin du libre-échange, la Grande-Bretagne elle-même l'abandonnant à partir de 1931.

Il faut par ailleurs noter qu'à la fin du XIXe siècle, on assiste à la deuxième révolution industrielle qui repose sur l'utilisation de nouvelles sources d'énergie (l'électricité, le gaz, le pétrole) et enclenche le développement des industries sidérurgique (l'acier), chimique (les colorants, les engrais, les matières plastiques, les explosifs), de transport (l'automobile) et de communication (le téléphone). Ces transformations s'accompagnent de la création des grandes entreprises – organisées sous la forme de sociétés par actions et dirigées par des salariés, ces entreprises sont capables d'influencer stratégiquement le marché – , de la constitution d'un capitalisme financier – avec les banques et le marché boursier qui drainent l'argent à une échelle sans précédent et valorisent le rendement de l'investissement –, et de l'approfondissement de la division du travail avec l'essor de l'organisation scientifique du travail instaurée par Taylor et développée, entre autres, par Ford. Afin de lever le paradoxe

40. Roussellier, 1998a, p. 253.
41. *Ibid.*, p. 258.

insupportable que le marché du travail connaissait aux États-Unis au début du siècle – une main-d'œuvre qualifiée insuffisante et peu disciplinée (les ouvriers de métier) coexiste avec une foule plus ou moins oisive de travailleurs non qualifiés et donc inaptes au travail industriel tel qu'il était organisé (les immigrés récents) –, Taylor a cherché à déqualifier le travail productif, à le normaliser, à en faire une activité banale, accessible au premier venu après un apprentissage simple et rapide. Il s'agit de décomposer le mouvement et de réduire le tour de main artisanal à une série de gestes élémentaires et répétitifs. Henry Ford, fondateur du groupe automobile, parachève l'œuvre de Taylor. Il développe la mécanisation et l'automatisation des flux de pièces et d'outils : l'ouvrier ne va plus à l'objet, l'objet vient à lui. De la sorte, l'homme n'impose plus son rythme à la machine, c'est la machine qui lui dicte le sien : la chaîne de montage. Évidemment, les usines modernisées dans lesquelles prévalent les gestes ouvriers standardisés, la mécanisation et l'accélération des cadences produisent beaucoup plus et à moindre coût. Cela permet une production de masse et génère d'importants gains de productivité. Encore faut-il s'assurer d'une demande correspondant à l'offre : il faut trouver à la masse de produits peu coûteux des débouchés commerciaux. Quelle pouvait être la plus puissante composante de l'évolution de la demande s'adressant aux entreprises si ce n'est un pouvoir d'achat régulièrement croissant des travailleurs eux-mêmes ? Très logiquement, Ford se fait l'apôtre d'un relèvement spectaculaire des salaires ouvriers et prêche d'exemple : le 1er janvier 1914, il décide de porter le salaire minimum payé aux travailleurs de ses usines à 5 dollars par jour, soit le double du salaire journalier alors perçu par les ouvriers américains de l'automobile. Mais Ford est en avance sur son temps. Ses analyses ne s'imposeront vraiment dans les cercles dirigeants du monde occidental qu'après la Seconde Guerre mondiale. Aussi, faute d'une contrepartie du côté de la demande, la production de masse aboutit-elle à une gigantesque crise de surproduction, plongeant l'économie mondiale dans la Grande Dépression des années 1930.

Entre la fin du XIXe siècle et les années 1930, deux dépressions économiques majeures et une guerre mondiale ont inspiré graduellement aux élites le sentiment d'une crise du libéralisme. Celui-ci apparaissait de moins en moins capable de fonder un ordre social viable. Mais l'idée qu'une économie basée sur la liberté individuelle et la concurrence pouvait assurer la croissance et le progrès pour tous était fortement contestée depuis longtemps déjà par ceux qui voyaient leurs conditions d'existence

et de travail se dégrader. Ce que l'on a appelé la « question sociale » est en effet apparue dès la première moitié du XIXe siècle pour gagner par la suite davantage en visibilité avec la conquête du suffrage universel masculin qui a fait ressortir le contraste entre l'égale souveraineté politique de tous et la tragique infériorité de la condition civile du plus grand nombre. Car, loin de constituer un facteur d'émancipation et de libération pour la majorité, le processus capitaliste

> se traduit bien plutôt par un déracinement qui, en détachant les personnes de leurs univers concrets d'existence et des normes mais aussi des protections qui leur étaient liées, les livre sans possibilité de résistance à la discipline d'usine et au pouvoir du marché du travail [...] la séparation dans laquelle les jette le déracinement introduit une concurrence de tous avec tous pour la vente de la force de travail qui en abaisse le prix jusqu'au point où les travailleurs sont condamnés à une condition dans laquelle la durée du travail, l'asservissement à la discipline de la fabrique et la faiblesse de la rémunération ne permettent plus l'accomplissement d'une vie proprement humaine[42].

Cette condition commune d'oppression et d'exploitation va conduire la classe ouvrière à s'ériger en collectif. Comme le souligne Peter Wagner :

> Au XVIIIe siècle, personne ne parlait de travailleurs au sens que nous connaissons, bien moins encore d'une *classe ouvrière*. C'est entre 1780 et 1840 qu'en Angleterre, en France, aux États-Unis et en Allemagne les travailleurs commencèrent [...] à se désigner eux-mêmes comme tels et à développer largement leur sentiment de solidarité[43].

Les syndicats et les partis ouvriers vont défendre les intérêts de cette classe. À la fin du XIXe siècle, ils vont pousser (directement, par leurs demandes, ou indirectement, par la crainte qu'ils suscitent chez les élites, crainte qui entraîne celles-ci à adopter des mesures préventives afin d'éviter qu'ils n'accèdent au pouvoir) les États à poser les bases du droit social par l'adoption de lois relatives aux conditions de travail et à la protection des travailleurs[44]. Le droit social va se réaliser par la technique assurancielle depuis sa première application par Bismarck, en Allemagne, jusqu'à la Première Guerre mondiale. C'est contre l'école libérale classique, contre l'individualisme juridique qui, selon cette école, doit exclusivement régir les relations de travail, que la méthode assurancielle va devoir s'imposer. Et c'est à propos de la question des accidents du travail

42. Boltanski et Chiapello, 1999, p. 512-513.
43. Wagner, 1996, p. 92.
44. Donzelot, 1984 ; Rosanvallon, 1995.

que cette méthode montrera la supériorité de la notion de solidarité collective sur celle de responsabilité individuelle. La recherche judiciaire de la responsabilité n'est en effet pas une solution en la matière : compte tenu de l'inégalité de fait dans laquelle ils se trouvent, peu d'ouvriers obtiennent une indemnité en justice, et lorsqu'ils y parviennent, cela peut facilement mener leur entreprise à la faillite. Utilisant une approche centrée sur le risque qui s'appuie sur une dimension probabiliste et statistique du social, la technique assurancielle s'avère beaucoup plus efficace. Elle permet de reléguer au second plan le jugement sur les individus, sauf cas exceptionnels et flagrants de malignité ou de négligence caractérisée. De plus, elle offre l'avantage de pouvoir considérer sous un mode unifié un grand nombre de problèmes différents : non seulement les accidents de toute nature, mais également le chômage, la maladie et la vieillesse. La technique assurancielle est non seulement plus efficace, mais plus morale en ce qu'elle permet de prendre en compte le fait de la division sociale du travail et la solidarité organique qui en découle, au lieu de se borner, comme le voudrait l'idéologie libérale, au seul registre des contrats individuels qui n'est que second et dérivé par rapport à cette solidarité première. Comparé au modèle des sociétés de secours mutuel, l'assurance universelle des risques par l'État offre le considérable avantage d'une solidarité égale pour toutes les catégories, palliant, grâce à l'ampleur de la population visée, les écarts entre les contributions fortes (là où les salaires et la sécurité de l'emploi sont élevés) et les contributions faibles (là où l'emploi et le revenu sont incertains). En raison de l'homogénéité de la couverture qu'elle propose contre les risques sociaux qu'encourt la classe ouvrière, la technique assurancielle va en outre nécessiter l'édiction de normes générales, valables pour toutes les entreprises. Les luttes ouvrières trouveront en cela un point d'appui décisif pour opposer l'intervention normalisatrice de l'État à l'arbitraire du pouvoir patronal. Les syndicats vont apprendre à se faire entendre des pouvoirs publics et gagner progressivement la reconnaissance de nouvelles protections. Bien qu'elle le transforme en partie, l'action normalisatrice de l'État ne va toutefois pas supprimer le rapport de pouvoir entre ouvriers et patrons. Or, dès les années 1880, mais surtout après la Première Guerre mondiale, l'antagonisme entre le capital et le travail va à la fois se transformer et gagner en intensité. De plus en plus dégagé de l'anarchosyndicalisme, le mouvement ouvrier cherche à défendre et à élargir les réformes sociales. De son côté, l'entreprise paternaliste cède graduellement le pas aux cartels et aux monopoles qui semblent bel et bien obéir à la seule

rationalité économique. Dans ce contexte, comment l'État pourrait-il encore prétendre préparer l'avenir et garantir le progrès de la société, dès lors qu'il ne possède aucune prise sérieuse sur ces deux forces qui semblent, elles, en voie de déterminer cet avenir et selon des directions dangereusement antagoniques ? L'État démocratique devra rapidement affronter la montée du totalitarisme qui prétendra reconquérir la maîtrise de l'ensemble social grâce au primat accordé au politique, grâce à l'organisation, à la subordination de chacun à l'intérêt du tout et au chef qui le personnifie, et grâce à la mobilisation générale des énergies.

On ne saurait donc quitter la question de la crise du libéralisme sans aborder les deux tentatives entreprises dans la première moitié du XXe siècle en vue de reconstruire l'ordre socioéconomique à partir de modèles qui diffèrent de celui du libéralisme : le communisme et le fascisme. Dans la première moitié du XIXe siècle, on assiste à un foisonnement de doctrines socialistes visant à résoudre la question sociale et cherchant à réaliser les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. Ces doctrines, qui tiennent toutes le libéralisme économique pour responsable de la misère sociale et du désordre économique, diffèrent cependant par leurs orientations qui présentent des caractères contrastés : associatif (chez Robert Owen ou Charles Fourier), technocratique (chez Saint-Simon), collectiviste (chez Étienne Cabet ou Louis Auguste Blanqui) ou libertaire (chez Pierre Joseph Proudhon). Dans la seconde moitié du siècle, le marxisme s'impose, supplantant les autres doctrines qu'il qualifie d'utopiques, dont le socialisme libertaire des anarchistes. Fondé sur une vision téléologique de l'histoire selon laquelle la lutte du prolétariat contre l'exploitation doit conduire à l'effondrement du capitalisme et à l'émergence de la société sans classe et sans État, et attribuant un caractère de classe à toutes les institutions, le marxisme introduit une théorie de la praxis révolutionnaire qui vise la conquête du pouvoir et l'instauration de la dictature du prolétariat sur les exploiteurs. À partir de la fin du XIXe siècle, plusieurs marxistes, prenant acte que les institutions démocratiques et le suffrage universel avaient permis l'amélioration des conditions de vie des prolétaires, vont se distancier graduellement de certaines thèses de Marx. Pourtant, remarque Gauchet, les données de la situation (le climat de prospérité qui nourrit l'impatience autant que la confiance, la pénétration des principes démocratiques qui se traduit également en refus croissant de l'autorité, le développement du syndicalisme qui, tout en s'inscrivant dans la revendication économique, met en mouvement les masses) « n'entretiennent pas moins la foi

dans une rupture en règle qu'elles n'encouragent la confiance dans une évolution graduelle et légale[45] ». C'est ainsi qu'en octobre 1917, sous la direction de Lénine, les bolchéviques s'emparent du pouvoir et instaurent une dictature qui est, dans les faits, celle du Parti communiste sinon, ultérieurement, celle de son secrétaire général. Le régime soviétique accouche d'un totalitarisme qui supprime les libertés individuelles et étend le pouvoir de l'État aux dimensions de la société, empêchant ainsi toute initiative de nature idéologique, politique ou économique. Il favorise la création à l'étranger de partis frères destinés à soutenir l'Union soviétique et à étendre la révolution. Celle-ci sera contenue en Europe avec l'écrasement des tentatives insurrectionnelles entreprises en Allemagne et en Hongrie après la Première Guerre mondiale, mais des partis communistes s'arrogeront le pouvoir en Europe centrale et orientale et ailleurs dans le monde après la Seconde Guerre mondiale. L'expansion communiste sera endiguée par l'action diplomatique et militaire des États-Unis. À partir des années 1960, les économies communistes connaissent un déclin que les autorités n'arrivent pas à enrayer, la crainte de perdre leur contrôle les incitant à abroger les réformes qui auraient pu accroître les performances par l'introduction d'éléments de marché et à réprimer les contestataires. Le communisme apparaît de moins en moins comme une alternative crédible à la démocratie libérale jusqu'à ce que, finalement, l'Union soviétique implose, que les « démocraties populaires » disparaissent et que la Chine et le Vietnam libéralisent leur économie tout en la maintenant sous le contrôle du Parti communiste.

Si le communisme est devenu depuis longtemps un simple discours justificateur de régimes totalitaires, son rapport à la modernité présentait au départ une certaine ambiguïté au sens où il prétendait être en mesure d'appliquer, dans une étape à venir, les principes générateurs de cette modernité, contrairement à la démocratie libérale qui n'accordait, selon lui, que des libertés et une égalité formelles. Le fascisme, lui, proclamait sans équivoque sa détermination à revenir à l'ordre traditionnel en effaçant les effets pervers du libéralisme et en mettant un terme au désordre capitaliste, par des politiques dirigistes, nationalistes et d'enrégimentement social. Dans les régimes fascistes de l'Italie de Mussolini, du Portugal de Salazar, de l'Espagne de Franco et de l'Allemagne de Hitler, le corporatisme d'État sera présenté comme une alternative à la fois économique (au service d'une économie nationale maîtrisée, les corporations assurent une régulation

45. Gauchet, 2010, p. 152.

des marchés et de la production), sociale (l'entente des employeurs et des salariés regroupés dans les corporations remplace la lutte des classes et permet de refonder une société organique) et morale (les solidarités professionnelles se substituent à l'individualisme libéral). Par ailleurs, en Allemagne, les nazis conjugueront l'idéologie fasciste avec une idéologie d'hégémonie raciale qui ira chercher des appuis dans le darwinisme social et l'eugénisme. Le mal nommé « darwinisme social » a été inventé par Herbert Spencer (1820-1903) qui applique la loi de la sélection naturelle aux sociétés humaines, tout en la dévoyant – il confond la survie des plus aptes au sein d'un milieu déterminé avec le triomphe du plus fort. Pour Darwin (1809-1882), cette loi, qui implique bien sûr que le tri des variations avantageuses dans un contexte donné s'effectue à travers la lutte (mais une lutte interspécifique et avec le milieu tout autant qu'interindividuelle), ne vaut que pour la sphère de la nature et non pour celle des sociétés humaines. Non pas qu'il y ait une discontinuité évolutive, mais ainsi que l'explique Patrick Tort, selon Darwin,

> la sélection naturelle, principe directeur de l'évolution impliquant l'élimination des moins aptes dans la lutte pour l'existence, sélectionne dans l'humanité une forme de vie sociale dont la marche vers la « civilisation » tend à exclure de plus en plus, à travers le jeu lié de la morale et des institutions, les comportements éliminatoires. En termes simplifiés, *la sélection naturelle sélectionne la civilisation, qui s'oppose à la sélection naturelle*[46].

En sélectionnant chez les hominiens et les humains les instincts sociaux, la sélection naturelle sélectionne son contraire. Suivant le texte darwinien, Tort démontre

> que l'avantage sélectif qui a décidé en dernier ressort de la suprématie de l'espèce humaine réside dans le mode de vie *communautaire*, dans l'intelligence qui le permet et qu'il favorise en retour, et dans les conduites et sentiments (aide mutuelle, sympathie) avec lesquels il se construit[47].

Le darwinisme social servira de paradigme à toutes les sociobiologies qui suivront. L'eugénisme, pour sa part, a été inventé par Francis Galton (1822-1911) qui, craignant une dégénérescence des populations humaines du fait des entraves posées au libre jeu de la sélection naturelle par la civilisation, recommande des « mesures institutionnelles d'intervention correctrice et compensatoire visant à restaurer la qualité

46. Tort, 2011, p. 72-73.
47. *Id.*, 2008, p. 54.

biologique du groupe par l'introduction d'une sélection artificielle appliquée à ses membres[48] ». En 1871, dans *La filiation de l'homme*, Darwin rejettera expressément le darwinisme social et l'eugénisme. Mais présentant des affinités avec certaines conceptions du libéralisme économique, ces deux idéologies vont s'implanter dans différents pays, dont les États-Unis et les pays scandinaves qui connaîtront des pratiques eugénistes visant les « faibles d'esprit », les porteurs de maladies déclarées « héréditaires » et les pauvres. En Allemagne, « [l]es mesures nazies de stérilisation humaine se déploieront entre 1933 et 1940, et le programme d'élimination des juifs, considérés comme dysgéniques, sera appliqué à leur suite[49] ». Cependant, et même s'il s'y réfère à l'occasion d'efforts de rationalisation ultérieurs, l'antisémitisme nazi ne provient pas des pseudo-théories biologiques. Il est d'une nature tout à fait particulière qui explique son caractère atrocement meurtrier : « L'antitype juif devient le miroir inverse de la destinée allemande : il est à la fois le modèle de ce que l'Allemagne doit être, une nation particulière à vocation universelle, et l'obstacle qui empêche de la devenir – pis, l'ennemi absolu qui menace de la détruire[50]. » La Seconde Guerre mondiale mettra fin au fascisme italien et au nazisme, les fascismes portugais et espagnol survivant à leur discrédit jusqu'au milieu des années 1970.

3. L'ÉTAT SOCIAL RÉGULATEUR

Après la Seconde Guerre mondiale s'instaure un nouveau modèle de développement économique et social qui, rompant avec le libéralisme classique, repose sur un compromis global et organisé entre patronat et syndicats et sur l'action d'un État plus interventionniste. Déjà, dans les années 1933-1939, certains gouvernements de pays restés démocratiques avaient adopté des politiques qui supposaient de nouvelles relations entre l'État et la sphère socioéconomique. Trois tentatives de « définir les moyens de surmonter la crise économique sans dénaturer le modèle de démocratie libérale[51] » méritent d'être rappelées. Aux États-Unis, l'ambition fut portée par Roosevelt et son équipe de démocrates-progressistes qui entamèrent en 1933 la politique dite du *New Deal*. Bien sûr, à l'instar

48. *Id.*, 2011, p. 81.
49. *Ibid.*, p. 83.
50. Gauchet, 2010, p. 453.
51. Roussellier, 1998b, p. 650.

des autres belligérants, les États-Unis avaient connu un certain interventionnisme durant la Première Guerre mondiale, le gouvernement fédéral exerçant une action de coordination de l'économie et de mobilisation des ressources. Mais par l'ampleur des actions (réglementation des pratiques commerciales et des prix, des normes du travail et de la syndicalisation ; programmes de travaux publics et d'armement ; régulation financière) et la multiplicité des domaines touchés (les secteurs bancaire, financier, monétaire et industriel, l'emploi, le chômage, la pauvreté), « Roosevelt et son équipe avaient défini pour l'État les contours d'un rôle qu'il n'avait jusque-là jamais eu, du moins dans le cadre d'une démocratie libérale[52] ». Cependant, le *New Deal* se heurta à une forte résistance et l'invalidation, en mai 1935, par la Cour suprême, de la loi lui servant d'assise (le *National Industrial Recovery Act*) le réduisit à une perspective de redistribution sociale. La représentation d'un État minimal qui est au fondement de la culture politique américaine avait prévalu, l'État devant le plus possible laisser la société s'autoréguler afin que puisse y jouer le principal ressort du progrès, à savoir l'intérêt bien compris des individus. En Europe, l'État pouvait plus facilement apparaître comme un recours légitime. En France, le gouvernement du Front populaire engagea des réformes touchant, entre autres, la propriété des entreprises (nationalisation de certaines industries et prise de contrôle de la Banque de France par l'État), les relations de travail (liberté syndicale et négociations collectives), le temps de travail (semaine de 40 heures et congés payés) et les salaires. Ce gouvernement était dirigé par des socialistes, tel Léon Blum, qui se rattachaient à la tradition du socialisme libéral[53], une tendance opposée au marxisme et soucieuse d'associer le respect de la liberté individuelle, de l'autonomie de la société civile, du droit et de la démocratie à la recherche des conditions sociales, économiques et culturelles garantissant à chacun les capacités et les opportunités de se réaliser. L'expérience du Front populaire fut de courte durée (1936-1938), mais elle marqua durablement les consciences collectives :

> Si à court terme, elle fut un échec économique, elle avait ouvert de nouveaux horizons au modèle démocratique : la politique de concertation collective (symbolisée par les Accords Matignon issus d'une rencontre au sommet entre représentants syndicaux, patronaux et le chef du gouvernement), la politique de redistribution et de relance du pouvoir d'achat (augmentation des salaires de 7 % à 15 %), la définition

52. *Ibid.*, p. 677.
53. Canto-Sperber, 2003.

> d'un secteur public comme fer de lance de la politique économique nationale et la définition du temps de travail et du temps de congés payés comme relevant d'une décision politique[54].

En Scandinavie, les sociaux-démocrates seront les principaux acteurs dans l'édification d'un nouveau modèle qui conjugue politique sociale et efficacité économique. Constitués en partis de masse dans les dernières décennies du XIXe siècle, ils bénéficient d'une alliance étroite avec les syndicats et pénètrent la vie sociale par de multiples associations. Refusant le léninisme, ils soutiennent une conception réformiste selon laquelle le passage au socialisme doit être progressif, se faire sans violence et par la voie de la démocratie parlementaire. Arrivés au pouvoir au Danemark (en 1929), en Suède (en 1932) et en Norvège (en 1935), ils réalisent de vastes réformes économiques et sociales qui vont perdurer et qui introduisent, entre autres, la régulation de l'activité économique par l'État en vue d'assurer le plein emploi et un développement équilibré des régions, la reconnaissance d'un rôle important aux syndicats dans l'élaboration des conditions de travail et la gestion des relations de travail, et des droits sociaux visant à asseoir une meilleure répartition des richesses et à corriger les inégalités. À ces tentatives de redéfinition des relations entre l'État et la sphère socioéconomique engagées dans les années 1930, l'économiste britannique John Maynard Keynes[55] (1883-1946) a fourni un cadre intellectuel cohérent. Mettant l'accent sur le rôle de la demande, il justifie en effet l'intervention de l'État qui doit stimuler celle-ci afin que le marché atteigne un équilibre se rapprochant le plus possible du plein emploi. Le keynésianisme permet d'échapper à la fâcheuse alternative où se trouvait placé l'État, soit de figer la société en faisant peser sur elle une autorité accrue, soit de la laisser se décomposer dans un processus contradictoire. Entre l'administration de l'économie et le laisser-faire, la théorie keynésienne va offrir une troisième voie, celle de la régulation. Anticipation des déséquilibres et action permettant de réduire la marge des fluctuations, la régulation fournit à l'État le moyen de contrôler le cours de la société tout en se maintenant dans une position extrinsèque vis-à-vis d'elle. Entre l'économique et le social, la théorie keynésienne permet d'établir un lien n'impliquant dans son principe aucune subordination de l'un à l'autre, car c'est par un mécanisme circulaire

54. Roussellier, 1998b, p. 682.
55. Voir Dostaler, 2005.

qu'elle propose de les rattacher : le soutien de la demande assure la relance de l'économie, dont le bon fonctionnement permet en retour d'alimenter la poursuite d'une politique sociale.

Par des voies différentes, à des rythmes et selon des étendues dissemblables, les pays scandinaves démarrant beaucoup plus tôt et allant beaucoup plus loin que les États-Unis par exemple, les États occidentaux développeront tous, finalement, des interventions en matière de législation sociale, de sécurité sociale et de régulation de la croissance économique. Ces diverses mesures vont non seulement permettre de désamorcer les conflits dont était grosse la question sociale, mais vont également être porteuses d'une croissance continue sur une période de près de 30 ans. Ce qui sera nouveau dans l'après-guerre, c'est l'atteinte d'un compromis global et organisé entre patronat et syndicats permettant la redistribution partielle des gains de productivité aux salariés et par conséquent une consommation de masse correspondant à la production de masse. Ainsi s'explique le cercle vertueux de la croissance qui a prévalu jusqu'aux années 1970 : d'une année à l'autre, il y avait progression des gains de productivité et donc augmentation de la valeur ajoutée, puis partage de cette valeur entre les salaires et les profits, les premiers permettant une consommation des biens et des services produits, les seconds garantissant investissement et quasi-plein emploi. On a qualifié ce modèle de développement économique et social de fordisme[56] parce que Ford a participé non seulement à la rationalisation du travail qui a permis les gains de productivité, mais aussi à la formation du nouveau pacte social. L'État-providence repose sur le fordisme et en est une condition d'existence. C'est en effet l'État qui assure le partage de la valeur ajoutée par la création d'une législation sociale (salaire minimum et généralisation des conventions collectives, ce qui oblige les patrons individuels à accorder aux salariés des gains de pouvoir d'achat annuels correspondant à la croissance de la productivité nationale), l'instauration d'une sécurité sociale (pensions de vieillesse, assurance-chômage, assurance-maladie, etc., toutes mesures permettant aux individus de rester consommateurs même dans les cas où ils sont empêchés de gagner leur vie) et l'offre de services publics d'importance, entre autres en matière d'éducation et de santé. Non seulement l'État sera providentiel, mais il sera keynésien. Les théories économiques de Keynes viennent consacrer à leur manière le triomphe du fordisme, en privilégiant la gestion

56. Lipietz, 1989.

de l'économie nationale par un ajustement soigneux et permanent de la demande globale (consommation et investissement) à l'offre de biens et services. Ce sera le rôle de l'État d'infuser dans le système économique les quantités de pouvoir d'achat nécessaires pour assurer l'équilibre. De façon plus générale, l'État se fera régulateur de la conjoncture économique par ses politiques monétaires, budgétaires et fiscales. On entre alors dans un âge d'or de la croissance, les trente glorieuses (1945-1975), croissance dont les gains de productivité permis par les méthodes de Taylor et de Ford sont le combustible. Le système s'autoalimente puisque le profit permet de moderniser les équipements, d'améliorer les performances, et donc d'assurer les gains de productivité de la période suivante. Le mouvement perpétuel semble amorcé : offre et demande croissent parallèlement, avec des déphasages dans le temps vite corrigés par un coup de frein ou un coup d'accélérateur dans la création de pouvoir d'achat. Pour piloter ce merveilleux cercle vertueux de l'abondance et de la sécurité, l'État s'est en effet doté des instruments nécessaires à la régulation de l'économie nationale. Le cycle économique coutumier du système capitaliste est dorénavant régulé par un État qui, selon que l'on se trouve dans une phase de surchauffe ou de récession, augmente ou abaisse le loyer de l'argent (le taux de crédit), resserre ou élargit l'émission de monnaie, diminue ou accroît ses dépenses de programme, etc. Bien sûr, l'État social régulateur a connu un degré de développement différent selon les pays, mais le consensus autour d'une plus grande intervention de l'État pour atténuer les effets d'une mauvaise conjoncture et pour mieux répartir la prospérité a régné dans la plupart des pays occidentaux, incluant les États-Unis, particulièrement sous les présidences de Kennedy et de Johnson.

Il faut souligner que l'économie mondiale n'a jamais connu au cours de ces années de croissance un niveau de régulation équivalant à ce qui avait été atteint sur le plan national. En raison de l'avance de l'économie américaine, le dollar américain joua dans les faits le rôle de monnaie internationale. Par ailleurs, forts de leur hégémonie et pour reconstituer à leurs côtés des marchés prospères et anticommunistes, les États-Unis soutinrent le Japon et l'Europe par une aide multiforme, mais eurent, en revanche, des relations tout autres avec les pays du tiers-monde, dont la plupart s'exclurent ou furent exclus du régime fordiste. Un semi-libre-échange fut institué entre les nations fordistes, qui trouvaient

toutefois en elles-mêmes leur marché principal. Signé à Genève en 1947, le GATT (*General Agreement on Tariffs and Trade*) institue le nouvel ordre du commerce mondial. Ainsi que le rappelle Kébabdjian,

> [b]ien que le préambule du GATT se réfère aux réductions tarifaires comme un moyen de promouvoir la croissance, les signataires de l'accord reconnaissent solennellement la *prééminence de la politique macroéconomique domestique sur la libéralisation* (article XII). Le contexte est fortement marqué par la volonté de mener des politiques de plein emploi et des politiques industrielles volontaristes. En d'autres termes, le GATT cherche à aménager internationalement un ordre acceptable sur la base d'une donnée qui est le protectionnisme[57].

C'est à la suite du *Kennedy Round* (1964-1967), interprété par Kébabdjian comme une initiative américaine destinée à répondre au développement de la Communauté économique européenne, que des baisses significatives se produisent dans les barrières commerciales, baisses qui vont jouer « un rôle décisif dans l'accélération des échanges commerciaux et le passage aux stratégies de croissance en économie ouverte observé à partir de la fin des années soixante[58] ».

Dans les années 1970, le mécanisme qui avait si bien joué pendant quelque 30 années et qui avait assuré une croissance continue va se gripper. Le modèle cesse de bien fonctionner en raison de causes internes et externes. On peut relever deux causes internes qui semblent avoir joué un rôle plus fondamental. La première touche l'organisation du travail ou plus précisément les limites d'une forme d'organisation du travail, celle qui séparait « organisation scientifique du travail » et « exécution déqualifiée ». Cette séparation entraînait dorénavant une baisse des gains de productivité non seulement parce qu'elle excluait la très grande majorité des travailleurs de la bataille pour la productivité et pour la qualité du produit en ne comptant que sur des machines de plus en plus complexes et, par conséquent, de plus en plus coûteuses et vulnérables, mais parce qu'elle entraînait chez ces mêmes travailleurs une résistance passive (absentéisme, par exemple) et active (grève, par exemple) de plus en plus forte. Le pacte social sur lequel reposait le fordisme s'était en effet graduellement lézardé : les travailleurs acceptaient de moins en moins facilement l'insignifiance de leur travail, même en retour d'une rémunération directe et indirecte croissante. La seconde cause interne est le phénomène de tertiarisation des économies, les services occupant

57. Kébabdjian, 1999, p. 83.
58. *Ibid.*, p. 81.

une portion de plus en plus importante de la main-d'œuvre. Or, à cette époque (années 1960-1970) qui précède la floraison extraordinaire des nouvelles technologies de l'information et de la communication, les gains de productivité étaient bien moindres dans les services que dans les secteurs primaire et secondaire. Les gains globaux de productivité reposaient donc sur une portion de plus en plus réduite de la main-d'œuvre. Dès la fin des années 1960, les deux phénomènes vont se conjuguer et provoquer une chute drastique des gains de productivité qui étaient, rappelons-le, à la source de la croissance. Dans un premier temps, les hausses de salaire vont continuer sur leur lancée, les travailleurs refusant tout gel et, encore plus, toute baisse de leur rémunération – ce refus prévaudra pendant quelques années jusqu'à ce que les menaces de perte d'emplois et de fermetures provoquent d'importants changements d'attitude et de comportement. Aussi assistera-t-on à une forte baisse du taux de profit. C'est ainsi qu'aux États-Unis, premier pays touché par la crise structurelle qui persistera pendant quelque 25 ans, le taux de profit net moyen dégringole de 13,1 % en 1965 à 2,5 % en 1974. Pensant que la mauvaise conjoncture n'allait durer qu'un temps, les entreprises vont tout d'abord s'endetter pour continuer à investir. Mais la productivité ne repartant pas et la fuite dans l'emprunt ne pouvant se poursuivre indéfiniment, l'investissement s'affaisse et c'est la chute de la croissance. C'est en 1974 que la crise devient manifeste. Le choc pétrolier, dans lequel plusieurs ont vu la cause de la crise, ne sera qu'un catalyseur et un accélérateur par la ponction de capitaux qu'il exercera soudainement.

Pour ce qui est des causes externes, il faut rappeler que, dans l'après-guerre, l'Europe et le Japon sont en pleine reconstruction alors que les États-Unis sont dans une position tout à fait hégémonique. Les marchandises américaines sont à la fois surcompétitives et indispensables. Mais dès la fin des années 1960, la compétitivité du Japon et de l'Europe a rattrapé sinon dépassé celle des États-Unis. C'est alors que la lutte commerciale gagne en intensité et que l'internationalisation s'accélère, les grandes entreprises tentant de s'emparer des marchés étrangers pour compenser le ralentissement de la progression de leurs marchés nationaux. Pour rétablir leur rentabilité, les firmes multinationales déploient leur système productif sur des continents entiers et nouent des liens de sous-traitance avec quelques pays du tiers-monde qui deviendront les « nouveaux pays industrialisés ». Ceux-ci vont subséquemment se joindre à la concurrence qui n'en deviendra que plus vive. La possibilité de réguler la croissance échappe de plus en plus aux gouvernements

nationaux. Jusqu'alors, en effet, toute hausse du pouvoir d'achat dans un pays fordien résultait principalement en hausse de la demande adressée à ses propres entreprises. Avec l'internationalisation, il n'en sera plus de même : les fournisseurs étrangers sont là. On peut évidemment riposter en exportant davantage, mais pour cela, il faut abaisser ses prix de vente. Et comment le faire autrement qu'en ralentissant la hausse des salaires, pour la ramener au-dessous de la hausse des gains de productivité ? Du côté des importations, comme du côté des exportations, pour équilibrer sa balance commerciale, chaque pays se voit donc contraint de « refroidir » sa demande interne et de compter sur l'extérieur pour écouler son surcroît de production. Malheureusement, les voisins font exactement la même chose. Et revoici la crise du côté de la demande, celle que les modes de régulation fordiens avaient pu, après 1945, éliminer à l'échelle nationale. À la crise interne du fordisme, du côté de l'offre, s'ajoute donc une crise internationale du côté de la demande. Coincé entre la baisse des profits (faute d'une solution à la crise de l'organisation du travail) et la perte de débouchés (faute d'un mode de régulation international perfectionné), le fordisme va connaître une agonie compliquée. On assistera tout d'abord, dans les années 1970, à une phase de politiques de soutien à la demande, qui se heurtera à la crise de l'offre : la chute de rentabilité se poursuivant, les conflits sociaux sur la répartition se dilueront alors dans une inflation très élevée. Puis, en 1979, experts et gouvernements se convertissent à la solution inverse. Ce sera la phase monétariste qui, se heurtant à la contrainte des débouchés, s'enlisera après trois ans de récessions et de faillites. Par la suite, une sorte de voie moyenne prévaudra, mais il faudra attendre la seconde moitié des années 1990 avant qu'un certain équilibre économique ne soit retrouvé, un équilibre instable qui sera fortement ébranlé à partir de 2008.

C'est ainsi que le système économique et social qui avait prédominé dans les pays industrialisés depuis l'après-guerre entre en crise, une crise structurelle et profonde. Cela n'est pas sans affecter durement l'État-providence qui doit faire face à une triple crise. La première est de nature financière et budgétaire. Elle vient de ce que, dans un contexte de crise économique structurelle et de restructuration économique qui exclut du marché du travail une bonne partie de la main-d'œuvre, les coûts des programmes sociaux s'accroissent de façon importante (la mesure selon laquelle on fait appel au « filet de sécurité sociale » est d'une ampleur qui n'avait jamais été imaginée lors de l'instauration des programmes sociaux), au moment même où les revenus de l'État stagnent

(puisque le taux de croissance de l'économie est faible et que les revenus de l'État sont indexés sur cette croissance). Les gouvernements vont parer à la situation par des déficits de plus en plus lourds qui vont déboucher sur un processus d'endettement qui se révélera, à terme, impossible à suivre. L'État-providence fera également face à une crise d'efficacité, apparaissant de moins en moins capable de protéger sa société contre la montée du chômage et de la pauvreté. Les politiques et les programmes dont il s'était doté semblent porteurs sinon de faillites du moins d'insuccès : échec scolaire, système de santé débordé, etc. Conjuguée aux difficultés financières et budgétaires, cette désillusion par rapport à l'action de l'État-providence va conduire à une crise de légitimité. Celle-ci viendra aussi de la découverte de certaines contradictions de l'État-providence : la déresponsabilisation – les institutions qui devaient assurer la souveraineté collective et faciliter l'atteinte de l'autonomie individuelle auraient abouti à dessaisir la société tout autant que les individus de la maîtrise de leur devenir – et la désocialisation – instauré pour garantir la solidarité des citoyens, l'État-providence en serait venu à distendre le lien social.

4. LE NÉOLIBÉRALISME ET LA MONDIALISATION

À partir de la fin des années 1970, dans un contexte de crise structurelle que n'arrivent pas à surmonter les politiques keynésiennes de soutien à la demande, l'offensive néolibérale se déploie. Elle a cependant été longtemps préparée en coulisses. Déjà, le 26 août 1938, à Paris, un colloque international, le Colloque Walter Lippman, réunit une trentaine d'opposants à toute forme d'intervention étatique. En 1947, sous l'impulsion de l'économiste autrichien Friedrich von Hayek, est fondée la Société du Mont-Pèlerin, une société savante internationale qui « s'est donné comme objectif, dès le début de la période de consensus keynésien, de changer le climat d'opinion parmi les intellectuels occidentaux en faveur du libéralisme économique[59] ». Selon Dixon, elle servira en quelque sorte de « maison-mère » des *think tanks* néolibéraux qui seront créés par la suite en Grande-Bretagne (l'Institute of Economic Affairs, en 1955), aux États-Unis (l'Heritage Foundation, parmi plusieurs autres, en 1973), au Canada (le Fraser Institute, en 1974), en Australie (le Centre for Independent Studies, en 1976) et ailleurs. Dans les années 1970, des économistes membres

59. Dixon, 2008, p. 26.

de ces réseaux d'influence néolibérale vont mener la charge contre la gestion macroéconomique conduite par les États. Ainsi de Milton Friedman qui est à l'origine du courant monétariste et pour qui la priorité économique doit être la lutte contre l'inflation et ses causes, les politiques de plein emploi et les déficits publics. Ainsi également des tenants de la théorie des choix rationnels, tel James Buchanan, qui, concevant les individus « comme des égoïstes rationnels peu enclins à coopérer » – et se représentant par conséquent « les bureaucrates et les politiciens comme des agents cherchant à maximiser leurs budgets et leurs appuis électoraux, et les groupes et les mouvements sociaux comme des entrepreneurs en quête de rentes et de privilèges » –, prétendent que le mieux que les citoyens peuvent espérer, c'est « que le marché remplisse autant de fonctions sociales que possible, ce mécanisme étant immunisé contre le pouvoir et les privilèges par le truchement de la compétition[60] ». Interprétant la crise comme l'effet de l'étatisation rampante des sociétés occidentales, les néolibéraux prônent logiquement le « nécessaire » retrait de l'État. Le discours néolibéral a été dominant dans les différents forums internationaux (Banque mondiale, Fonds monétaire international [FMI], Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE]) tout au long des années 1980 et au début des années 1990. Il a donné corps au nouveau « consensus de Washington » – le consensus entre le FMI, la Banque mondiale et le trésor américain sur la bonne politique à suivre pour les pays en développement – qui préconisait la libéralisation du commerce et des marchés de capitaux ainsi que la conversion d'activités et d'entreprises gérées par l'État en branches et en firmes privées[61]. Dans les pays industrialisés, le modèle néolibéral n'a été appliqué au départ de façon relativement stricte que dans quelques pays anglo-saxons (en Grande-Bretagne sous Margaret Thatcher, aux États-Unis sous Ronald Reagan, en Nouvelle-Zélande sous la conduite du ministre des Finances Roger Douglas), où l'on a procédé à la déréglementation des marchés financiers et du travail, à la privatisation et au développement de la sous-traitance, à la réduction des impôts et à l'augmentation des taxes indirectes ainsi qu'à des coupes dans les programmes sociaux, particulièrement ceux destinés aux plus pauvres. Mais dans un contexte de mondialisation accélérée, le discours néolibéral a eu, à terme, des conséquences majeures dans la quasi-totalité des pays.

60. Noël et Thérien, 2010, p. 202-203.
61. Stiglitz, 2002.

Entamée aux XVe et XVIe siècles, avec les grandes découvertes, et ayant connu depuis lors une avancée progressive ponctuée de reculs partiels et temporaires – pensons à l'isolationnisme qui a prévalu dans les années 1930 –, la mondialisation des échanges s'est accélérée dans la seconde moitié du XXe siècle. La création du GATT en 1947, devenu l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a mis à l'ordre du jour la libéralisation du commerce mondial. Couplée au développement des transports et à l'extraordinaire essor des technologies de l'information et de la communication, cette libéralisation a entraîné une intégration des économies nationales à l'échelle internationale et une mondialisation des marchés et de la production. Avec la mondialisation, l'espace mondial devient un espace de transaction de l'humanité. Bien sûr, cet espace mondial en développement n'est pas que de nature économique, puisque les gens et les idées circulent tout autant que les marchandises et les capitaux. Analysée sous un certain angle, la mondialisation peut d'ailleurs être vue comme la diffusion des valeurs et des institutions politiques et économiques de la modernité à l'échelle planétaire, une interprétation sur laquelle nous reviendrons dans notre troisième partie. Cependant, les activités économiques demeurent à la base de l'échange généralisé entre les différentes parties de la planète. Dans un contexte où la plus grande partie des activités de production, de consommation et d'épargne s'exercent dorénavant dans une logique de marché[62], la phase actuelle du processus de mondialisation se distingue particulièrement par la délocalisation des activités productives portée par les firmes multinationales à travers leurs investissements directs à l'étranger et par la financiarisation de l'économie qui s'opère grâce à une circulation libre des capitaux financiers. Au dire de la majorité des observateurs, ces phénomènes ont fragilisé l'État qui a vu ses capacités de régulation fortement amoindries par des marchés qui exercent de plus en plus leur emprise sur le fonctionnement des sociétés. Les gouvernants se voient imposer de sérieuses contraintes non seulement en matière commerciale et économique mais, par extension, en tout domaine susceptible d'avoir des répercussions sur la compétitivité des entreprises :

62. Cette réalité différencie nettement la phase actuelle de la mondialisation de celle qui a eu cours à la fin du XIXe siècle et pendant laquelle les économies domestiques dominaient. De là le fait que la part des échanges extérieurs dans le produit intérieur brut (PIB) des économies d'avant 1914 a été plus importante que celle qui prévalait tout récemment.

> La mobilité croissante des capitaux induite par le développement des marchés financiers globaux transforme l'équilibre des pouvoirs entre État et marché et génère des pressions sur l'État pour développer des politiques favorables au marché, en limitant les déficits publics et la dépense sociale, [en procédant à] la baisse de l'impôt, la privatisation et la dérégulation du marché du travail[63].

Les gouvernements qui oublient ces contraintes et se permettent des écarts trop importants subissent rapidement les pressions des marchés ou des organismes internationaux distributeurs de crédits comme le FMI. En plus de subir ces contraintes, l'État est de plus en plus concurrencé par toute une série d'acteurs qui interviennent dorénavant dans le processus de mondialisation : les entreprises multinationales dont la convergence d'intérêts avec leur État d'origine ne va plus de soi ; les regroupements régionaux telle l'Union européenne ; les grandes villes et les collectivités territoriales qui nouent entre elles des liens internationaux de coopération ; les diasporas marchandes ou financières qui, fondées sur une appartenance ethnique ou religieuse, ont été redynamisées par l'avancée de la mondialisation ; les organisations non gouvernementales (ONG) à visée humanitaire ou écologique ; etc. Sans le nier dans sa totalité, certains auteurs nuancent ce diagnostic. Il en est ainsi de Samy Cohen qui, dépassant le simple constat largement partagé d'un retour en force de l'État en matière de sécurité après les attentats du 11 septembre 2001, insiste sur la résistance des États. Il note tout d'abord que l'influence accordée aux acteurs non étatiques est excessive et qu'il n'y a pas d'antagonisme intrinsèque entre eux et l'État : « Il y a souvent davantage de solidarité entre les ONG et leur gouvernement qu'entre ONG. Les entreprises multinationales ont, pour la plupart d'entre elles, des rapports plus solides qu'on ne le croit avec le territoire et l'État de leur nationalité[64]. » Puis il s'insurge contre l'équivalence postulée entre des abandons de souveraineté et le déclin de l'État. Il remarque qu'un État peut choisir de perdre en souveraineté afin de gagner en sécurité, en puissance ou en prospérité économique. Il reconnaît que les parts de souveraineté concédées par les États se sont accrues, mais il rappelle que « [l]a mondialisation économique contemporaine […] résulte […] d'une politique volontariste, celle des États les plus riches qui l'ont délibérément organisée[65] ». Contestant l'existence d'un lien mécanique entre l'ouverture des frontières et le

63. Abélès, 2008, p. 109.
64. Cohen, 2003, p. 23.
65. *Ibid.*, p. 42.

retrait de l'État, il souligne la corrélation très forte constatée par plusieurs auteurs entre le volume des dépenses publiques en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) et le degré d'ouverture aux échanges extérieurs. « Une présence forte de l'État, note-t-il, peut être facteur de compétitivité dans une économie qui se globalise[66]. »

D'autres auteurs, inscrits dans un courant de recherche portant sur la variété des capitalismes, soutiennent que « l'intensification des interdépendances internationales a intensifié la diversification institutionnelle des économies[67] ». Rejetant la conception prégnante dans les années 1990 qui prêtait un caractère universel au modèle américain perçu comme le mieux adapté au nouveau contexte économique et technologique, ces auteurs postulent qu'il existe non pas une, mais plusieurs formes institutionnelles associées à une bonne performance économique. Ainsi que le souligne Robert Boyer, « chaque forme de capitalisme bénéficie d'un avantage comparatif lié à la nature de ses institutions et de l'efficacité qu'elles confèrent aux firmes de certains secteurs[68] ». Considérant cinq secteurs institutionnels fondamentaux (la concurrence sur les marchés de produits ; le rapport salarial et les institutions du marché du travail ; le secteur d'intermédiation financière et la *corporate governance* ; la protection sociale ; le secteur éducatif) et leurs complémentarités, Bruno Amable[69] distingue cinq types de capitalisme. Prévalant aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Canada et en Australie, le modèle fondé sur le marché favorise la concurrence et l'adaptation aux conditions changeantes du marché en assurant la flexibilité de l'emploi – les licenciements et les suppressions de postes y sont relativement faciles – et l'accès à une large gamme d'instruments financiers. En application en Suède, en Finlande et au Danemark, le modèle social-démocrate assure un haut niveau de protection sociale, pratique des politiques actives sur le marché du travail et applique un système de négociations salariales coordonnées, ce qui encourage la flexibilité de la main-d'œuvre, l'innovation et la productivité. Prépondérant en France, en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Irlande et en Norvège, et présent en Suisse et aux Pays-Bas, le modèle européen continental présente une certaine parenté avec le modèle social-démocrate, mais s'en distingue par un degré plus élevé de protection de l'emploi et une protection sociale moins développée de même qu'une

66. *Ibid.*, p. 222.
67. Boyer, 2004, p. 9.
68. *Ibid.*, p. 81.
69. Amable, 2005.

coordination des négociations et des politiques de formation moins poussées, un mélange qui limite la flexibilité de la main-d'œuvre. En vigueur en Italie, en Espagne, au Portugal et en Grèce, le modèle méditerranéen offre plus de protection de l'emploi et moins de protection sociale que le modèle européen continental, ce qui réduit encore davantage la flexibilité d'une main-d'œuvre dont les compétences sont par ailleurs relativement restreintes. En usage au Japon et en Corée du Sud,

> [l]e modèle asiatique, nous dit Amable, dépend fortement des stratégies industrielles des grandes firmes, établies en collaboration avec l'État, et d'un système financier centralisé, qui permet le développement de stratégies à long terme. Les investissements spécifiques des employés sont protégés par une protection *de facto* de l'emploi, les possibilités de formation professionnelle et la poursuite d'une carrière dans le groupe. L'absence d'une forte protection sociale et le manque de marchés financiers sophistiqués rendent la diversification du risque difficile et font de la stabilité fournie par la grande firme un élément crucial du modèle[70].

Les institutions qui constituent ces différents modèles sont en quelque sorte les règles du jeu qui s'imposent aux acteurs individuels et collectifs dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies. En résulte, entre autres, la spécialisation des diverses économies. C'est ainsi que « [l]es pays du modèle méditerranéen sont spécialisés dans les industries légères et les activités à faible contenu technologique », alors que « [l]es économies libérales de marché sont spécialisées dans des activités où l'adaptation rapide et la qualité des liens entre l'université et l'industrie ont de l'importance : biotechnologies, informatique ou électronique[71] ».

Boyer souligne le caractère déterminant du politique dans l'émergence des arrangements institutionnels qui fondent les différents modèles capitalistes : « La diversité des capitalismes ne tient pas seulement à la variété des stratégies que déploient les firmes, elle tient aussi beaucoup à l'histoire des luttes sociales et à l'impact du politique sur les relations économiques[72]. » Comme il le dit encore, « les interventions publiques […] ont en l'occurrence un rôle constitutif et instituant[73] ». Or, les modes d'insertion et d'intervention d'un État dans l'économie peuvent emprunter diverses configurations, depuis l'État de type laisser-faire, qui accorde

70. *Ibid.*, p. 26.
71. *Ibid.*, p. 34.
72. Boyer, 2004, p. 11.
73. *Ibid.*, p. 151.

un rôle déterminant aux marchés et au libre choix des consommateurs par rapport aux autres formes de coordination, jusqu'à l'État de type interventionniste, dont l'action présente en permanence un caractère stratégique, en passant par l'État de type facilitateur, voire habilitant qui aide les groupements de la société civile à se structurer et qui les soutient afin qu'ils exercent des fonctions qui seraient autrement revenues à l'État ou au marché. Ces configurations sont liées à l'idée de l'État qui prédomine dans une société donnée. Fruit d'une trajectoire politique propre, et insérée dans une culture politique et des arrangements institutionnels particuliers, cette représentation de l'État, qui exprime le rapport État/société jugé légitime et exerce un rôle d'orientation et de régulation des pratiques politiques, forme en quelque sorte le noyau dur d'un modèle de gouvernance. Sans chercher à en assurer la correspondance étroite avec les cinq types de capitalisme dégagés par Amable, nous pouvons tenter de caractériser les différentes figures du rapport État/société qui prévalent actuellement. Posons, dans un premier temps, un continuum qui va d'un État minimal, où l'idée même de l'État est quasi absente, à un État dirigiste[74], très différencié et institutionnalisé. Ces deux figures qui s'opposent correspondent à deux ambitions ou deux projets. Se représentant la société comme un marché à la manière des philosophes écossais et des physiocrates français, la première figure, celle de l'État minimal, traduit en effet l'aspiration à une société civile qui puisse s'autoréguler et qui soit par conséquent le plus possible exempte de subordination à l'égard de toute autorité hiérarchique. Considérant que la société peut et doit être gouvernée pour la plus grande part par des ajustements automatiques sans que la volonté des individus intervienne, cette perspective apparaîtra évidemment aux tenants de la seconde figure, celle de l'État dirigiste, comme apolitique au sens fort du terme. À l'opposé, ces derniers considèrent en effet l'État, non pas comme un arbitre externe, mais comme un acteur et même comme le seul lieu légitime d'institutionnalisation du social. Les rapports marchands laissés à eux-mêmes ne pouvant que créer un monde sans règles, sans morale et sans justice, l'édification d'une société juste et harmonieuse requiert donc la substitution de l'intérêt collectif aux intérêts des individus, substitution que l'État doit favoriser et qu'il est peut-être même le seul à pouvoir assurer. Ayant ainsi mission, non seulement de guider et de définir l'intérêt général, mais aussi de « produire » la société dont il est au fondement, l'État se doit d'organiser ou d'informer

74. Ce qualificatif n'implique pas que l'État présente un caractère autoritaire. Notre typologie s'applique en effet aux pays démocratiques.

l'espace, la langue, la mémoire, la solidarité, l'économie, etc. État minimal et État dirigiste sont deux figures qui, par leur opposition, peuvent sûrement faciliter la caractérisation des différents rapports État/société. Il apparaît pourtant souhaitable sinon nécessaire d'ajouter une troisième figure à ces deux pôles, celle de l'État subsidiaire qui se démarque nettement de par l'ambition qu'elle tente d'incarner. Refusant de poser comme antagonistes les libertés et l'intérêt général, cette troisième figure vise à faire cohabiter autonomie et ordre social juste. Cherchant à susciter des capacités et à développer une citoyenneté d'action, elle incite à définir l'intervention de l'État en tant que suppléance et non comme une substitution. Ultime garant du bien commun, l'État subsidiaire doit respecter le principe qui veut qu'une autorité quelconque ne puisse s'exercer que pour pallier les insuffisances d'une autorité inférieure. Là où les initiatives citoyennes se développent et agissent efficacement, l'État devrait se contenter de les accompagner. Le lecteur l'aura compris, nos trois figures du rapport État/société concordent avec les combinaisons touchant les modes d'insertion et d'intervention de l'État dans l'économie. Elles le sont également avec les formes qu'ont revêtues les relations entre l'État et le social dans la mise en place de l'État-providence. Nous pouvons en effet différencier l'État résiduel-providence – un État qui limite pour l'essentiel sa protection aux plus faibles –, l'État passif-providence – un État qui, sur la base de droits sociaux reconnus et dans une volonté de garantir à chacun un traitement égal, assure directement et de façon centralisée la prestation de nombreux services en matière de santé et d'éducation et indemnise les individus inactifs – et l'État actif-providence[75] – un État qui, cherchant à conjuguer droits et obligations et à prendre en compte les singularités tout en visant l'équité, se porte garant d'une offre suffisante de services sociaux, de santé et d'éducation et favorise l'insertion des individus. Nous en arrivons ainsi aux trois idéaux-types suivants de la gouvernance : un État minimal, de type laisser-faire et résiduel-providence ; un État dirigiste, de type interventionniste et passif-providence ; et un État subsidiaire, de type facilitateur et actif-providence.

Se conjuguant à d'autres éléments, telle l'idée de liberté, les différentes conceptions de l'État s'insèrent dans des cultures politiques singulières. Cette conjugaison empruntera des formes fort différentes[76] selon que l'on se rapproche de l'un ou l'autre de nos trois idéaux-types.

75. Rosanvallon, 1995.
76. D'Iribarne, 1993.

C'est ainsi que l'État minimal, figure dominante dans les pays anglo-saxons, semble aller de pair avec une société dans laquelle la vision contractuelle domine et où les libertés négatives prévalent : la personne libre est celle qui, jouissant de l'égalité devant la loi et impliquée dans des relations contractuelles protégées par cette dernière, est à l'abri de toute ingérence arbitraire, dont celle de l'État qu'il faut par conséquent confiner le plus possible. Pour sa part, l'État dirigiste, qu'on trouve en France, peut sans doute être associé à un idéal de contrôle par chacun de sa propre activité : la personne libre est celle qui peut exercer sa souveraineté personnelle sur son fief en toute indépendance par rapport au groupe, étant entendu que les intérêts particuliers seront arbitrés par une autorité qui a toute légitimité pour le faire puisqu'elle incarne l'intérêt général et la raison. On peut enfin aisément joindre l'État subsidiaire tel qu'il s'est développé dans l'aire germanique à une vision participative de la société : la personne libre est celle qui a part aux décisions collectives au sein de l'assemblée des pairs, décisions dont l'autorité doit assurer la réalisation. Non seulement les diverses conceptions de l'État font-elles partie intégrante des cultures politiques particulières, mais elles donnent forme à des arrangements institutionnels caractéristiques. Il est, par exemple, facile de constater qu'un État subsidiaire requiert à la fois une architecture institutionnelle décentralisée, des lieux de concertation entre les acteurs de la société civile et les représentants de l'État, et la délégation par ce dernier de certains pouvoirs de régulation à des acteurs collectifs. Les modèles de gouvernance sont aussi variés que les modèles de capitalisme et on peut penser qu'ils le demeureront. Il n'est pas du tout certain que la mondialisation en cours entraînera une érosion de toute spécificité nationale, même si les élites sont parfois portées à douter de la capacité d'adaptation de leurs institutions nationales et se mettent par conséquent facilement à la recherche de solutions venues d'ailleurs. Cela ne veut pas dire que les modèles n'évoluent pas. Si le rapport État/société qui prédomine dans une société donnée régule les luttes politiques, il ne leur demeure pas inaccessible pour autant, mais trouve au contraire en elles son origine et peut toujours être transformé par elles. Mais les évolutions ne se font pas n'importe comment. Il faut envisager ici un schéma de causalité circulaire. Produits d'une histoire particulière, les modèles perdurent à travers un mécanisme d'autorenforcement et de « dépendance par rapport au chemin parcouru » (*path dependancy*).

5. LES GRANDS ENJEUX ÉCONOMIQUES ACTUELS

Au-delà de la marge de liberté que les sociétés conservent face au capitalisme contemporain dans leurs choix publics, on peut s'interroger sur la viabilité économique et financière de ce dernier. Je le ferai en suivant Jean-Luc Gréau selon qui trois questions majeures se posent touchant respectivement la demande globale, les localisations d'activités et la gouvernance financière. La première tient au fait que le capitalisme est, par nature, orienté vers une production toujours croissante. En plus d'avoir à affronter les problèmes environnementaux que ce productivisme génère, il faut bien sûr s'assurer de l'écoulement des biens et des services produits, ce qu'une distribution et une consommation adéquates des revenus ont permis durant l'âge d'or de la croissance, entre 1945 et 1975. Or, depuis lors, non seulement les salaires se sont accrus moins vite que la productivité globale du travail dans les pays de « vieille » industrialisation, mais, rappelle Gréau,

> la distribution des revenus par les employeurs, calculée à l'échelon mondial, a subi une érosion, dans le contexte d'un libre-échange élargi : à productivité égale, le libre-échange mondial permet de substituer des emplois à basse rémunération aux emplois mieux rémunérés détruits dans les pays riches. L'économie mondiale, envisagée comme un tout, subit une *déflation salariale*[77].

Et pourtant, jusqu'à la crise déclenchée en 2008, la demande a été globalement suffisante. C'est qu'un système de crédit très généreux a été mis en place à l'intention des consommateurs, particulièrement aux États-Unis où un crédit aux ménages extrêmement laxiste et constituant une source de profits considérables pour les banques a servi de moteur à la croissance. L'économie mondiale est ainsi devenue dépendante de la demande américaine et, par conséquent, à la merci d'une crise grave aux États-Unis. Le lourd déficit commercial américain causé par la surconsommation a été compensé par un financement externe apporté par les principaux partenaires excédentaires des États-Unis, soucieux de conserver les débouchés qui soutiennent l'expansion de leurs entreprises. C'est par ses excès, insiste Gréau, que l'Amérique a permis « au monde de prendre le pari du libre-échange intégral et de la déflation salariale qu'il entraîne[78] ».

77. Gréau, 2008, p. 14.
78. *Id.*, 2005, p. 73.

Réclamé par les groupes multinationaux, les grands distributeurs de biens de consommation et les marchés financiers à la recherche d'un accroissement de leur taux de profit, le projet libre-échangiste a favorisé les délocalisations d'activités vers les économies émergentes, donnant ainsi accès à une main-d'œuvre abondante, disciplinée, formée, et bon marché. Gréau remet en question le raisonnement justificatif qui prétend qu'il ne s'agit que de réaménager la division internationale du travail en vue d'assurer une répartition harmonieuse et profitable entre les nouveaux pays industrialisés qui bénéficieraient du transfert de productions à faible valeur ajoutée et les anciens pays industrialisés, métamorphosés en sociétés postindustrielles, qui concentreraient leurs efforts sur les productions à haute valeur ajoutée. Il critique la notion de société postindustrielle qui, à son avis, déforme la réalité : non seulement les services ne se substituent pas à l'industrie, la demande de biens manufacturiers étant stimulée par l'arrivée régulière de produits nouveaux, mais « l'essor des services dépend […], pour son financement, d'une efficacité croissante de l'industrie, et d'une industrie qui ne serait pas résiduelle, car les gains de productivité obtenus par les services eux-mêmes, sans être négligeables, ne suffiraient pas[79] ». À l'encontre d'une vision quelque peu xénophobe, il souligne qu'en raison des capacités des pays émergents (discipline, formation et efficacité de la main-d'œuvre ; compétences techniques ; entrepreneurship qui assure le développement d'entreprises aptes à coopérer avec les entreprises étrangères, etc.), les délocalisations « pourraient toucher l'intégralité des activités de production manufacturière et de production de services intellectuels aisément exportables[80] ». Au plaidoyer en faveur d'une intensification des efforts de recherche dans les pays développés, il répond que les entreprises mondialisées délocalisent pour une bonne part non seulement la production de biens manufacturiers résultant des découvertes faites dans ces derniers, mais aussi les activités de la recherche elles-mêmes. Il récuse l'idée d'un accroissement du pouvoir d'achat collectif dans les pays riches généré par l'importation de produits réalisés à bas prix :

> L'impact présumé des importations à faible prix est annulé dans les faits par les pratiques habituelles, d'ailleurs parfaitement justifiées, de fixation des revenus [les salaires, mais également les revenus issus de la redistribution publique] en tenant compte de l'évolution observée des prix[81].

79. *Id.*, 2008, p. 83.
80. *Ibid.*, p. 66.
81. *Id.*, 2005, p. 119.

Il rappelle qu'à la suite du Japon et des « dragons asiatiques » (Hong Kong, Singapour, Taïwan, Corée du Sud), les économies émergentes se sont engagées dans une pratique de non-réciprocité, qui repose sur la combinaison « de marchés intérieurs *fermés* aux biens de consommation étrangers et de productions nationales *tournées vers l'exportation*[82] ». À court terme, les délocalisations d'activités ont favorisé les pays émergents à forte capacité technique et, indirectement, les pays producteurs de matières premières ou de machines-outils, au détriment des pays riches handicapés par le coût de leur main-d'œuvre et des pays pauvres en matières premières et en capacité technique. Mais à moyen terme, la voie de l'endettement ayant atteint ses limites, la déflation salariale causée par ces délocalisations a érodé la demande potentielle et plongé l'économie mondiale dans une récession.

Suivant Gréau, la troisième question majeure en regard du capitalisme contemporain a trait à la gouvernance financière. Sous prétexte de rétablir la stabilité de l'économie et d'en augmenter l'efficacité par une meilleure allocation des ressources, la libre circulation des capitaux qui a vu le jour dans les années 1980 a retiré, pour une grande part, le pouvoir de régulation aux États pour l'octroyer aux marchés financiers. Or, tout en s'accroissant de façon vertigineuse, ces derniers, reniant leur raison d'être historique, ont cessé de financer les entreprises pour en devenir les prédateurs :

> Aujourd'hui, si l'on fait le bilan d'ensemble des opérations financières entre les sociétés cotées et les actionnaires, émissions d'actions d'un côté, versement de dividendes et rachat d'actions de l'autre, on constate un prélèvement net des actionnaires sur les entreprises, au mépris de leur équilibre financier et de leur développement durable[83].

Basé sur la domination de l'actionnariat à la mode anglo-saxonne qui recherche des valorisations rapides et refuse tout engagement à l'égard de l'entreprise, ce régime de prédation a été renforcé par la prolifération des *traders*, qui appartiennent principalement aux banques et aux fonds spéculatifs. Déconnectés de la sphère productive, à laquelle ils n'apportent ni ressources nouvelles ni services financiers, ces opérateurs s'efforcent de dégager des plus-values en pariant sur les valeurs anticipées de biens (matières premières agricoles et industrielles), de titres (actions, obligations, produits dérivés) et de monnaies. Cette spéculation

82. *Id.*, 2008, p. 12.
83. *Id.*, 2005, p. 181-182.

influe évidemment sur les valeurs en question. À la Bourse, où la cote des actions peut varier dans des proportions théoriquement infinies, elle engendre des valorisations excessives qui constituent un risque de bulles financières, dont l'éclatement provoque des crises comme celle des valeurs de l'Internet, en 2001 et 2002. Gréau s'arrête à la crise qui a touché les « tigres asiatiques » (Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande) et la Corée du Sud en 1997-1998 comme exemple de l'effet que peut avoir l'ouverture des marchés financiers. Il rappelle que c'est sous la pression des États-Unis, qui souhaitaient que leurs fonds de placement et leurs banques profitent de la forte croissance qui y régnait, que ces pays, qui disposaient d'un excédent d'épargne en dépit d'un taux d'investissement élevé, ont ouvert leurs marchés financiers internes. Non seulement l'arrivée soudaine d'un trop-plein d'argent a provoqué l'emballement des Bourses et des marchés immobiliers locaux, mais l'éclatement des bulles ainsi engendrées a déclenché une fuite des capitaux et la formation d'une dette extérieure libellée en dollars. Gréau conclut :

> Les évènements survenus en Asie entre 1997 et 1998 présentent ainsi un cas, singulier dans l'histoire des relations économiques et financières internationales, d'États dotés de balances commerciales et de budgets publics initialement excédentaires, projetés dans la faillite après s'être vu contraints d'accueillir les fonds de placement étrangers. La crise asiatique fournit la démonstration rétrospective d'une finance internationale sans tête, emportée par des espérances déraisonnables de plus-values[84].

Loin de partager cette conclusion, les principaux acteurs financiers américains ont mis en cause le manque de transparence des banques et des entreprises asiatiques qui, selon eux, ne suivaient malheureusement pas des pratiques saines telles celles qui avaient cours aux États-Unis. C'était évidemment avant les faillites frauduleuses qui ont touché de grands groupes américains tels Enron ou WorldCom et, surtout, avant la récente crise économique et financière qui s'est formée au cœur du milieu de la finance américaine. Contrairement aux systèmes bancaires de la plupart des autres pays occidentaux, le système bancaire américain avait été fortement déréglementé pour faciliter le rendement à tout prix, ce qui a donné lieu à des innovations financières parfois opaques et très aléatoires[85]. Alléchés par une offre de prêts très généreuse alors que leurs revenus réels stagnaient depuis plusieurs années, les ménages américains

84. *Ibid.*, p. 149.
85. Le développement qui suit reprend un texte paru dans Lamari et Côté, 2011, p. 207-208.

ont eu de plus en plus recours au crédit, un crédit octroyé sans réelle évaluation des risques et par conséquent sans discernement. La bulle à l'origine immédiate de la crise s'est formée dans le secteur hypothécaire, là où la prise de risques a atteint des proportions inimaginables. Cela a fonctionné tant et aussi longtemps que les taux d'intérêt restaient particulièrement bas et que les opportunités d'investissement rentable étaient présentes. Les consommateurs se sont adonnés à un jeu spéculatif sans se faire de souci particulier : on achète, on construit, on rénove, on revend les actifs immobiliers avec des plus-values sans cesse grandissantes. Afin d'augmenter leurs possibilités de prêt et de transférer les risques liés aux prêts accordés sans discernement, les banques, elles, ont eu recours à une ingénierie financière permettant de transformer les crédits risqués en produits financiers, opération connue dans le jargon financier sous l'appellation de titrisation. C'est ainsi qu'une culture spéculative similaire à celle régissant le « jeu de casino » s'est déployée progressivement en matière de placement, les agences de cotation se montrant pour le moins très généreuses dans leur appréciation des nouveaux produits financiers. Les prix des maisons ont grimpé de manière vertigineuse. Pour une maison typique et de qualité constante, l'augmentation moyenne des prix a atteint quelque 80 % entre 1989 et 2006. Le volume de nouvelles maisons mises en chantier a lui aussi augmenté rapidement. Dans cette effervescence de l'immobilier, les banques ont multiplié les hypothèques à haut risque et enfanté d'importants flux d'échange d'actifs risqués titrisés. Offerts par une nouvelle génération de banques d'affaires, des *holdings* bancaires et des fonds de couverture, les nouveaux produits financiers combinaient des lots de prêts hypothécaires de types et de niveaux de risques différents. Cela a tellement bien fonctionné qu'une nouvelle classe de banques, dites banques parallèles ou banques de l'ombre, a vu le jour et fait de ces produits ses créneaux de prédilection. Ayant le vent en poupe, ces banques ont surfé sur la vague créée par la bulle de l'immobilier et enregistré des bénéfices colossaux. Moins contrôlées et moins soumises aux règles de suivi que les banques conventionnelles, ces banques parallèles n'étaient pas tenues de garder un minimum de réserves liquides ni de cotiser à des régimes d'assurance des créanciers et n'entretenaient pas de liens étroits avec la Réserve fédérale américaine. Toutefois, l'offre rattrapant progressivement la demande, pour finir par la dépasser, les premières fissures sont apparues dans la bulle spéculative touchant le secteur immobilier. En même temps, les taux d'intérêt ont commencé à s'élever à la suite de la hausse des taux directeurs enclenchée

par la Réserve fédérale et d'autres banques centrales. Très endettés et n'arrivant plus à payer leur hypothèque, de nombreux Américains ont déclaré faillite, les banques devant récupérer un nombre croissant de maisons et d'immeubles dont la valeur chutait. L'effet domino s'est enclenché et la chute des valeurs s'est propagée, chacun cherchant à se défaire d'actifs devenus indésirables. Fortement ébranlées, les banques américaines et leurs partenaires de par le monde ont subi des pertes qui se sont chiffrées en centaines de milliards de dollars. Sortant de leur rôle de régulation, les grandes banques centrales (zone euro, États-Unis, Japon, Canada et Australie) sont intervenues de façon massive pour soutenir les marchés financiers et immobiliers. La crise n'a pas tardé à toucher l'économie réelle et à ébranler la confiance des consommateurs et, par l'effet même, à contracter la demande agrégée des biens et services. Enfin, la crise des dettes publiques et, surtout, la façon de l'affronter ont aggravé la récession qui perdure au moment d'écrire ces lignes.

Depuis plus de deux siècles, le capitalisme a fait la preuve de son efficacité matérielle comme mode de production de la richesse sociale tout autant que de son pouvoir destructeur lorsqu'il est laissé à lui-même. S'il n'est plus réaliste, après l'échec des économies communistes, d'envisager son dépassement par l'abolition de la propriété privée des moyens de production et d'échange et la substitution d'une planification centrale au marché, il est sans doute concevable de parvenir à le domestiquer, comme les pays développés ont réussi à le faire au plan national, dans la seconde moitié du XXe siècle, en instituant un État social régulateur. Il s'agit de trouver les mesures qui permettent de l'assujettir dans un contexte d'économie globalisée. Selon Gréau, ces mesures devraient viser en priorité la maîtrise des problèmes liés aux localisations d'activités et à la gouvernance financière. Afin d'écarter le risque de déclin industriel et de dépérissement des économies nord-américaines et européennes, ainsi que de contrer la déflation salariale, il propose la mise en œuvre d'un néoprotectionnisme adapté aux conditions de l'économie contemporaine. L'objectif n'est ni de bloquer la diffusion des connaissances scientifiques et techniques ni d'entraver la liberté des investissements directs, non plus que d'empêcher la libre circulation des matières premières industrielles et des biens d'équipement, facteurs dont la conjonction s'est avérée essentielle au décollage des économies émergentes, mais de dissuader les délocalisations en frappant de droits appropriés les productions importées en provenance des sites à bas coût du travail et de combattre la pratique de non-réciprocité. Il s'agit de forcer les entreprises à s'installer au sein

des marchés territoriaux qu'elles entendent conquérir et de les placer dans des conditions de concurrence équivalentes à celles des entreprises appartenant à la zone protégée. En outre, et pour autant que les droits imposés soient abaissés à mesure qu'une égalisation des conditions de vie et de travail progresse, « la protection commerciale pourrait jouer à l'expérience le rôle d'un aiguillon du progrès social dans toutes ces régions du monde où la productivité croissante n'est pas ou guère suivie d'effets favorables sur les conditions de vie des populations[86] ». Compte tenu de la spécialisation relative des différentes économies nationales qui a beaucoup progressé au cours des dernières décennies, et du fait que, à quelques exceptions près (la Chine, l'Inde et les États-Unis), ces économies ne représentent pas un espace de marché suffisant, le néoprotectionnisme ne saurait s'établir sur une base nationale. Pour Gréau, la solution consiste à établir des marchés communs continentaux ou régionaux. Cette solution

> stimulerait durablement les relations commerciales entre voisins, resserrant les courants d'échanges sur une base territoriale. Elle encouragerait décisivement les entreprises des autres régions de la planète à venir s'implanter au sein de la zone commerciale protégée pour y réaliser leurs productions. Elle réduirait enfin les distances d'acheminement et, par voie de conséquence, les coûts économiques et écologiques induits par les circuits d'approvisionnement[87].

Dans les faits, après l'échec des dernières négociations multilatérales conduites sous l'égide de l'OMC (le cycle de Doha), il semble que le processus de régionalisation soit en voie de s'accélérer ainsi que le donnent à penser les négociations en cours d'accords de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, puis les États-Unis.

En ce qui a trait à la gouvernance financière, et afin de mettre fin à la domination des Bourses sur les économies et de redonner une finalité productive à l'épargne, Gréau propose de fonder les droits des actionnaires sur leur engagement durable dans le capital de l'entreprise. Il préconise

> l'institution d'un pacte juridique nécessaire entre l'entreprise et ceux qui accepteraient d'en devenir les actionnaires de référence. Ses clauses principales prévoiraient, d'une part, l'engagement desdits actionnaires de conserver leurs actions ou de ne les céder qu'avec l'accord

86. Gréau, 2008, p. 71-72.
87. *Id.*, 2005, p. 224.

> de l'entreprise et des autres actionnaires de référence et, d'autre part, la désignation de représentants revêtus de leur pleine confiance au conseil d'administration ou au conseil de surveillance[88].

Parallèlement à ces actionnaires de référence qui, par leur présence dans les organes de direction, assureraient un contrôle des gestionnaires, il existerait un vaste marché d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote. Dans le but d'assurer une stabilité économique et financière, on pourrait avec Gréau envisager d'autres mesures touchant le domaine monétaire, le régime des prêts internationaux, les droits de propriété intellectuelle, etc. Ces mesures soulèvent la question des normes et des structures susceptibles de favoriser une gestion commune des phénomènes économiques et autres (pollution, prolifération des armes nucléaires, criminalité internationale, terrorisme, etc.) qui ne sauraient être laissés à eux-mêmes, mais qui, se déployant dans un espace global, échappent à l'exercice de la souveraineté étatique. Il faut obliger les États et les opérateurs privés à prendre en compte les externalités et « institutionnaliser un certain nombre de contraintes permettant de mieux contenir les rapports de force disproportionnés qui jouent actuellement à l'échelle internationale[89] ». On ne peut que souhaiter que les États, à commencer par les plus puissants, apprennent graduellement à s'inscrire dans une communauté de responsabilité à l'échelle mondiale et à se comporter comme des dépositaires de la survie de la planète, de son développement et des valeurs construites comme universelles. Bien sûr, il serait naïf de croire que la puissance s'efface devant la responsabilité. Mais la puissance elle-même peut être en partie circonscrite lorsque l'on réussit à la faire se commettre, même sur la base d'un calcul utilitaire et égoïste, et s'insérer ainsi dans des règles nouvelles. Toutefois, et comme nous l'a appris la théorie des jeux, une telle ouverture à la coopération suppose que la valeur attachée au futur soit suffisamment élevée :

> Aucune forme de coopération ne peut émerger si l'avenir n'a pas assez de poids par rapport au présent [...] les joueurs ne seront dissuadés de pratiquer la défection tout de suite (donc de pratiquer la trahison) que si l'espoir des gains futurs (horizon infini) ou la probabilité de rencontrer de nouveau le même joueur (horizon indéfini) sont suffisamment élevés[90].

88. *Ibid.*, p. 269.
89. Nootens, 2010, p. 81.
90. Kébabdjian, 1999, p. 220.

CHAPITRE 8

L'INDIVIDU ET LE SOCIAL SOUS LA MODERNITÉ

L'INDIVIDUALISATION EST ASSURÉMENT L'UNE DES caractéristiques le plus souvent mises de l'avant comme constitutives de la modernité. C'est ainsi que Norbert Elias, adoptant une formule sinon paradoxale du moins singulière, qualifie la société moderne de « société des individus ». Non pas qu'il partage le paradigme suivant lequel la vie collective naît de la vie individuelle. Au contraire, il insiste sur le modelage social de l'individu. Mais examinant simultanément les changements qui ont touché les structures sociales et les structures psychiques en Europe à partir du XVe siècle, pendant le passage de la société féodale à la société de cour puis à la société bourgeoise, il constate que « [l]*a société n'est pas seulement le facteur de caractérisation et d'uniformisation, elle est aussi le facteur*

d'individualisation[1] ». Sous l'action de processus sociaux tels que l'étatisation, la marchandisation et la différenciation croissante des fonctions sociales, les individus, explique-t-il, ont été forcés de devenir plus autonomes et plus responsables, assumant une autodiscipline rigoureuse, attentive à l'avenir et capable d'une gratification retardée. Bien sûr, précise Elias, « les hommes ont de tout temps connu la régulation et le refoulement social des pulsions et une certaine prévision ; mais cette prévision, cette maîtrise de l'émotivité prennent qualitativement et quantitativement, un autre aspect[2] » dans la société moderne. Comme le lecteur peut facilement le concevoir au vu de ses prises de position analysées au chapitre 4, Jack Goody conteste cette thèse qui confine, selon lui, le processus civilisateur au seul contexte européen. Il reproche à Elias de tenir ce processus comme un événement unique qui ne serait intervenu qu'une fois, en Europe, sous la modernité. Non seulement il rappelle qu'un contrôle de l'État associé à une intériorisation des conduites individuelles a des équivalents ailleurs, dans les autres sociétés qui ont connu la révolution urbaine, mais il défend que toutes les sociétés, des plus simples aux plus complexes, sanctionnent le comportement de l'intérieur et de l'extérieur et que « dans les sociétés acéphales, qui ne connaissent aucun système complexe d'autorité, les contraintes "intériorisées" sont peut-être encore plus nombreuses[3] ». Goody reconnaît bien sûr le pouvoir de certains facteurs de changer le rapport à soi, l'écrit par exemple qui stimule la réflexivité, mais il remet en cause l'idée qu'avec la modernité se produit un déplacement du social vers l'individuel.

Que penser de ces positions contradictoires ? Il semble difficile de réfuter les arguments de Goody ; et pourtant, la société des individus nous apparaît bien réelle. Afin d'y voir plus clair, nous tenterons dans un premier temps de circonscrire la nature de l'individualisation et de comprendre sa dynamique sociale en comparant sa présence au sein des différents ordres humains. Nous étudierons par la suite le processus d'individualisation engagé sous la modernité ainsi que ses effets sur l'organisation sociale et politique, en distinguant les différentes phases de son déroulement.

1. Elias, 1997, p. 103. L'italique est de l'auteur.
2. *Id.*, 2003, p. 245.
3. Goody, 2010, p. 91.

1. LA NATURE ET LA DYNAMIQUE DE L'INDIVIDUALISATION

Suivant Baechler[4], nous pouvons considérer que chaque individu humain est le produit de la conjonction de trois niveaux de réalité : l'humain (les dispositions et les dispositifs naturels qui distinguent l'espèce), le culturel (les actualisations culturelles des virtualités humaines) et l'idiosyncrasique (la transmutation des dotations naturelles et des équipements culturels en caractères personnels). Il s'agit bien d'une conjonction et non d'une addition ou d'une juxtaposition de strates puisque l'individu est une unité singulière. Chaque individu est un échantillon indivisible de l'espèce humaine qui se distingue de tous les autres : pas deux organismes rigoureusement identiques, pas deux psychismes (sensibilités, intelligences, volontés) pareils, pas deux manières d'agir, de faire, de connaître semblables. Toute société humaine assure d'ailleurs l'« individuation » des individus. En effet, le fait d'être une individualité ou un Je est le fruit nécessaire de tout processus de socialisation. C'est que la conscience de soi se forme par un mouvement qui procède de l'extérieur à l'intérieur, à travers la relation, médiatisée par le langage, à un partenaire de l'interaction. En m'appropriant les attentes reçues, je ne peux me dispenser d'assumer le rôle de la première personne, d'assumer le Je. D'une autre nature, l'« individualisation », dont nous parlerons maintenant, se présente sous deux modes : un mode objectif et un mode subjectif. Selon le mode objectif, elle est, suivant la définition de Baechler, « le procès tendant à faire de l'individu l'unité de base de toute activité humaine[5] ». Ce procès, qui conduit à ce que l'on peut qualifier d'individualisme sociologique, doit être clairement distingué tout autant de l'idéologie individualiste qui considère l'individu et ses droits comme supérieurs à ceux de la société que de la tendance égoïste, mais souvent dite individualiste, à tout subordonner à ses intérêts propres. L'individualisme sociologique se rencontre essentiellement dans les sociétés modernes. En effet, mis à part, peut-être, la société primitive d'avant le passage de la bande à la tribu lignagère qui, selon Baechler, désigne l'individu comme l'acteur de base à qui sont confiées la charge et la responsabilité effectives de toutes les activités, les sociétés prémodernes sont toutes fondées sur des acteurs collectifs (la famille, le clan, la lignée, la caste, la seigneurie, la corporation, etc.) qui constituent l'unité d'activité. Selon le mode subjectif,

4. Baechler, 2009a, p. 6-7.
5. Baechler, 2009b, p. 659. Attention, Baechler utilise le terme d'individuation plutôt que celui d'individualisation pour désigner ce procès. Cela va à l'encontre de l'usage commun et ne peut, me semble-t-il, qu'être source de malentendus. Aussi, conserverai-je ici l'appellation usuelle.

l'individualisation est le processus qui entraîne l'individu à prendre conscience qu'il est un acteur individuel et le contraint à la réflexivité. On peut penser, avec Baechler, que cette prise de conscience et cette subjectivité réfléchissante n'étaient pas présentes dans la société primitive : « [U]n acteur primitif avait peu d'incitations et d'occasions de faire réflexion sur les différents aspects et dimensions de sa nature et de sa condition. La naturalité et la spontanéité faisaient en sorte que, normalement, tout allât de soi[6]. »

Dans les sociétés prémodernes, chacun est soumis à la vie communautaire et le Je se confine habituellement au moi reçu, la personnalité reflétant les conventions et les pratiques qui y prévalent. Le principe d'ordre collectif y a habituellement antériorité et supériorité sur la volonté des individus. Il est toutefois des exceptions notables qui sont historiquement apparues dans ces sociétés. Baechler note que « la stratification sociale et la différenciation des élites sociales procurent à des personnalités fortes ou excentriques, placées en position stratégique dans le dispositif politique, l'occasion d'imprimer aux évènements et aux développements leur marque personnelle[7] ». Il ajoute que les religions universelles donnent lieu à des expériences religieuses individuelles et personnelles. Il rejoint en cela Louis Dumont selon lequel l'individualisme est apparu dans les sociétés traditionnelles sous la forme de « l'individu-hors-du-monde » : « Si l'individualisme doit apparaître dans une société de type traditionnel, holiste, ce sera en opposition à la société et comme une sorte de supplément par rapport à elle, c'est-à-dire sous la forme de l'individu-hors-du-monde[8]. » Dumont repère cet individualisme qui pose l'individu détaché comme un idéal tout autant chez les philosophes de la période hellénistique (épicuriens, cyniques, stoïciens) que chez les « renonçants » indiens, les moines bouddhistes et les ascètes chrétiens qui quittent leur place dans l'ordre social afin de se dédier entièrement à leur salut. Hatzfeld souligne que

> [l]'individualisme religieux à ce stade, est un individualisme cher payé et à certains égards paradoxal. Car l'homme ne peut s'affirmer qu'en renonçant à lui-même, et les premières formes d'instauration de l'individu coïncident avec un projet de total dépouillement. Non seulement renoncement à tout ce qui le fait être en tant qu'homme : sa place dans la société et le rituel, mais encore à tout ce qui le fait être comme

6. *Id.*, 2009a, p. 293.
7. *Ibid.*, p. 663.
8. Dumont, 1991, p. 39.

> un être distinct, dans la mesure où le salut se présente comme la résorption de soi dans l'Absolu, à moins qu'il ne s'agisse, comme dans le cas du bouddhisme, d'une totale extinction de soi-même[9].

En Occident, c'est dans le cadre du christianisme qu'émerge l'individu, un *individu-en-relation-à-Dieu* et par conséquent, nous dit Dumont, essentiellement hors-du-monde. Ce dernier soutient « que le monde hellénistique était, en ce qui concerne les gens instruits, si pénétré de cette même conception que le christianisme n'aurait pu réussir à la longue dans ce milieu s'il avait offert un individualisme de type différent[10] ». Pour les chrétiens, la religion du salut se vit effectivement dans un face-à-face affectivement très riche avec son sauveur. Toutefois, du fait qu'à l'encontre des renonçants indiens ils aient souvent recherché la perfection intérieure tout en continuant à vivre dans le monde des hommes, les ascètes chrétiens ont pu influencer davantage leur société. Selon des spécialistes du Moyen Âge, une « découverte de l'individu » se serait produite au XIIe siècle :

> Cette découverte s'exprime dans la nouvelle éthique élaborée par Abélard et quelques autres, qui évalue les actions humaines en fonction de leurs intentions plutôt que de leurs résultats ; elle a eu des conséquences pratiques sur la discipline de la contrition et sur le droit, sur la recherche d'un salut personnel, sur l'amour mystique pour Dieu, l'identification au Christ de la Passion, l'examen de conscience en confession et aussi dans les lettres et la littérature autobiographique[11].

Bagge souligne également l'avènement d'une attitude nouvelle vis-à-vis de la mort, marquée par une insistance sur la responsabilité personnelle. Puis, dans le sillage de la Réforme protestante, se développe dans les classes éduquées d'Europe et d'Amérique un individualisme marqué par la recherche d'autonomie, l'esprit d'initiative, la discipline personnelle et l'idéal d'un perfectionnement moral[12]. Parallèlement, l'État moderne, en s'affirmant au détriment des pouvoirs intermédiaires (familial, local, seigneurial, corporatif), dégage l'individu abstrait de ces derniers. Mais c'est sous les conditions de la modernité que la dynamique d'individualisation va graduellement s'intensifier et s'étendre à toutes les couches sociales dans les sociétés occidentales, créant une nouvelle situation anthropologique dans laquelle l'individualisation n'est plus

9. Hatzfeld, 1993, p. 233.
10. Dumont, 1991, p. 39.
11. Bagge, 1996, p. 44.
12. Taylor, 1998.

un destin individuel mais un destin collectif. Plusieurs développements ont poussé la modernité dans le sens de l'individualisation. La différenciation des sphères d'activité (la religion, la politique, l'économie, la science, l'éducation, les arts ; la sphère publique et la sphère privée) et les multiples appartenances que cela engendre en constituent assurément l'un des principaux. Dans chaque domaine, l'acteur effectif tend à devenir l'individu (l'agent politique devient le citoyen ; l'agent économique devient l'entrepreneur, le salarié, le consommateur ; le mariage devient un contrat entre deux individus ; etc.), individu qui est le seul à pouvoir (et à devoir) gérer ses divers engagements. De plus, la multiplication et la diversification des cercles de socialisation mettent en cause la formation conventionnelle de l'identité et permettent aux individus d'opérer des choix tout en les y contraignant. Et, bien sûr, les principes générateurs de la modernité (l'autonomie, la liberté et l'égalité) s'adressent à l'individu à qui la démocratie libérale accorde le primat, sanctionnant l'individualisation par la loi et le droit. Par ailleurs, les développements politique, économique, scientifique et technologique soulèvent de nombreuses questions et polémiques qui suscitent davantage la réflexivité car les individus, à la recherche de cohérence, sont confrontés au paradoxe suivant : « Plus un espace social est ouvert, non défini *a priori* par des cadres de contrainte, plus le travail d'élaboration normative est intense[13]. »

Tout en accordant que les caractères principaux de la matrice moderne sont porteurs de réflexivité, on peut se demander quelle est la part de la réflexion individuelle dans celle-ci. Selon Baechler, cette part

> est probablement très faible, car aucun des problèmes adressés [*sic*] par la réflexivité à l'individu ne connaît de solution directe et univoque. Adopter une position distinctement réflexive serait, pour la plupart des acteurs, courir au désastre. Une issue plus simple et plus sûre consiste à se laisser guider par les contraintes, les contingences, les influences, les modes, et à s'efforcer de s'adapter au mieux aux solutions atteintes de cette manière chaotique[14].

Tout en reconnaissant que la réflexivité est multiforme, éclatée, inscrite dans des cadres de contraintes et apparemment incertaine, Kaufmann défend pour sa part que la réflexion individuelle est tout le contraire d'une illusion, tout en étant seconde. Elle est seconde car, porteuse de schèmes intériorisés (catégories mentales et langagières, contenus cognitifs et éthiques), « [e]lle est quotidiennement, intimement,

13. Kaufmann, 2001, p. 202.
14. Baechler, 2009a, p. 328.

systématiquement, pétrie de social[15] ». En outre, elle se déclenche à partir des conflits de schèmes que les contradictions internes au social alimentent sous la modernité, des schèmes de plus en plus divers et hétérogènes : « Plus la dissonance entre schèmes est grande, […] plus l'individu doit entrer en travail sur lui-même, pour tenter de se réunifier, baisser la pression mentale, et remettre le corps en mouvement fluide[16]. » Pourtant, ce travail s'effectue dans un monde intérieur porteur d'une architecture cognitive singulière qui résulte du croisement particulier des intériorisations. Par ailleurs, précise Kaufmann, ce travail n'emprunte pas nécessairement la forme d'une réflexivité consciente, posée, organisée et de type rationnel : « Seules quelques questions peuvent être sélectionnées pour être traitées sur ce mode privilégié[17]. » Il se réalise beaucoup plus fréquemment suivant un type de réflexivité rapide, intuitive, moins exigeante au plan mental, mais mieux adaptée à la décision et à l'action.

2. L'INDIVIDUALISATION SOUS LA MODERNITÉ ORGANISÉE

Mis à part ses prémisses dont nous venons de rappeler les principaux linéaments, l'histoire de l'individualisation sous la modernité peut être divisée en trois grandes phases. Dans une première phase, qualifiée par Peter Wagner[18] de « modernité libérale restreinte » et marquée par l'idéologie des Lumières, on assiste à l'affirmation de l'individu abstrait à qui on reconnaît le droit à l'autonomie et à la liberté, mais sans prendre en compte les conditions de leur réalisation. À la fin du XIXe siècle, s'amorce une deuxième phase, appelée par Wagner « modernité organisée », au cours de laquelle se constitue pratiquement l'individu concret. Enfin, une nouvelle transition de phase intervient au cours des années 1960-1970 : une accélération dans le processus d'individualisation provoque alors une véritable rupture qui aboutit à la « modernité avancée » actuelle. Dans la présente section et la suivante, nous allons nous pencher successivement sur les deuxième et troisième phases afin d'examiner la configuration que l'individualisation y a prise et les effets qui en sont résultés.

15. Kaufmann, 2001, p. 209.
16. *Ibid.*, p. 163.
17. *Ibid.*, p. 212.
18. Wagner, 1996, p. 12.

La deuxième phase se présente de façon paradoxale, la genèse de l'individu concret se réalisant dans le contexte d'une omniprésente dynamique collective animée par l'État et sa bureaucratie, et à laquelle participent les églises, les entreprises, les partis politiques, les syndicats et autres associations. On peut juger, suivant Kaufmann, que la *modernité organisée* n'opère ainsi qu'une rupture douce avec la société traditionnelle quant à l'individualisation, « l'individu restant pris dans des ensembles qui le définissent[19] » ou, dans une perspective différente mais pas nécessairement contradictoire, estimer avec Gauchet que ces collectifs que l'on oppose à l'individu « conspirent sourdement à le fabriquer[20] ». L'action des différents collectifs personnifiés par des acteurs tels l'instituteur, le prêtre, le médecin ou le travailleur social est porteuse d'un mode de socialisation qualifié par François Dubet de *programme institutionnel* et qui « vise à inculquer des normes qui conforment l'individu et, en même temps, le rendent autonome et "libre"[21] ». Nous voici au cœur du paradoxe : chercher dans un même mouvement, d'une part, à socialiser l'individu à la société telle qu'elle est et à lui inculquer une identité conforme aux exigences de la vie sociale, et d'autre part, à en faire un sujet conscient de lui-même, capable de se maîtriser et de construire sa liberté. Non seulement le programme institutionnel est apparu paradoxal, mais il a été soumis à une critique radicale, notamment sous l'influence des premiers travaux de Michel Foucault qui le réduisaient à une volonté de domination et de normalisation. Prenant le contre-pied du discours régnant, cette critique opposait à l'image d'une libération par les institutions modernes celle de leur effet disciplinaire. Pourtant, le même Foucault a par la suite ouvert une voie permettant de réduire l'aporie, avec son concept d'assujettissement qui « désigne à la fois le processus par lequel on devient subordonné à un pouvoir et le processus par lequel on devient un sujet[22] ». Cette voie, qui concorde avec le cercle de l'autonomie ou cercle de l'apprentissage que nous avons examiné au chapitre 6, soulève la question plus générale des supports à l'individualisation.

Robert Castel est un de ceux qui se sont beaucoup intéressés aux conditions sociales et institutionnelles permettant l'accomplissement de l'individu. À l'encontre de la position libérale classique selon laquelle il

19. Kaufmann, 2001, p. 96.
20. Gauchet, 2002, p. 342.
21. Dubet, 2002, p. 14.
22. Butler, 2002, p. 23.

n'est que de lever les contraintes pour que l'individu advienne, il argue « qu'un individu n'existe pas comme une substance et que pour exister comme individu il faut avoir des supports[23] ». Examinant la façon dont ces supports ont varié historiquement, il s'arrête tout d'abord à la théorie lockienne de l'appropriation selon laquelle c'est en s'appuyant sur sa propriété, qui résulte elle-même de son travail d'appropriation et de transformation de la nature, que l'homme devient capable d'exister pour lui-même comme individu, c'est-à-dire de ne dépendre de personne : chez Locke, « [p]ropriété de soi et propriété de biens sont indissociables – ou, pour le dire autrement, c'est par la propriété privée, en devenant propriétaire, que l'homme peut accéder à la propriété de soi[24] ». Évidemment, note Castel, cela pose un immense problème pour les non-propriétaires qui se multiplient avec les progrès de l'industrialisation et de l'urbanisation et qui sont menacés de sombrer dans la misère et la déchéance sociale du fait de l'affaiblissement des prises en charge familiales et de voisinage. Ainsi que nous l'avons vu au chapitre précédent, la réponse à ce problème qui va s'imposer historiquement à partir de la fin du XIXe siècle est celle de l'offre par l'État de protections sociales et de biens collectifs qui vont assurer aux non-propriétaires un minimum de ressources leur permettant d'accéder à l'indépendance et à la propriété de soi. Cette propriété sociale, ainsi que la dénomme Castel, « a ainsi permis la généralisation, ou la démocratisation, de la capacité d'être un individu susceptible de développer des stratégies personnelles parce qu'il est affranchi de la misère et de la dépendance[25] ». Car, comme l'explique Bourdieu, les espérances, les aspirations et les volontés tendent à s'accorder aux possibilités objectives :

> En deçà d'un certain seuil de chances objectives, la disposition stratégique elle-même, qui suppose la référence pratique à un à venir, parfois très éloigné, comme dans le contrôle des naissances, ne peut se constituer. L'ambition effective de maîtriser pratiquement l'avenir (et, *a fortiori*, le projet de penser et de poursuivre rationnellement ce que la théorie des anticipations rationnelles appelle la *subjective expected utility*) se proportionne en fait au pouvoir effectif de maîtriser cet avenir, c'est-à-dire d'abord le présent lui-même[26].

23. Castel et Haroche, 2005, p. 13.
24. *Ibid.*, p. 16.
25. *Ibid.*, p. 105.
26. Bourdieu, 1997, p. 262.

Au nombre des conditions économiques et sociales dont il relève l'importance, Bourdieu accorde un poids particulier au travail qui

> est le support, sinon le principe, de la plupart des intérêts, des attentes, des exigences, des espérances et des investissements dans le présent, ainsi que dans l'avenir et le passé qu'il implique, bref l'un des fondements majeurs de l'*illusio* comme engagement dans le jeu de la vie[27].

Dans les années 1960-1970, le programme institutionnel entre en déclin du fait « de l'exacerbation de ses contradictions latentes, quand il n'a plus la capacité idéologique de les effacer, quand il n'a plus la force de réduire les paradoxes qu'il pouvait surmonter par la grâce de sa "magie"[28] ». Dubet cible les contradictions entre les valeurs ou les principes suivants qui étaient à la base des pratiques du programme institutionnel : dans l'éducation, la promotion de tous et la sélection des meilleurs, la défense de la culture et l'ouverture à la vie sociale ; dans la santé, la qualité de la prise en charge des malades, la liberté de choix des usagers et des médecins, la recherche de la virtuosité technique et scientifique, les grands équilibres économiques ; dans le travail social, l'intégration sociale des individus et leur épanouissement personnel. On peut ajouter les contradictions relevées par les réformistes depuis les années 1960 et dont nous n'avons dit qu'un mot au chapitre 7, celles touchant la déresponsabilisation et la désocialisation. La déresponsabilisation tiendrait au fait que les institutions qui devaient assurer la souveraineté collective et faciliter l'atteinte de l'autonomie individuelle ont en fait abouti à dessaisir la société tout autant que les individus de la maîtrise de leur devenir. Conçu au nom du social, l'État-providence se serait développé, selon les réformistes, aux dépens de la vie effective de la société et aurait engendré dépolitisation, passivité et déclin de l'esprit civique. En exerçant sa mainmise technocratique sur le progrès, mais également en occultant, par l'utilisation systématique de la technique assurancielle, la notion de responsabilité dans le champ des rapports sociaux, l'État aurait provoqué la prolifération des demandes de prise en charge, pour ne laisser en face de lui que des mécanismes revendicatifs traditionnels, exclusivement soucieux de satisfactions catégorielles. La relation entre État et société ne serait plus alimentée que par les revendications venues d'en bas et les décisions prises en haut. En insistant sur la nécessité de restaurer le sens de la responsabilité tant chez les individus

27. *Ibid.*, p. 263.
28. Dubet, 2002, p. 53.

qu'au sein des groupes interdépendants dont se compose la société, le mouvement réformiste peut sembler reprendre à son compte l'ancienne critique libérale des effets néfastes du régime démocratique sur le civisme des individus, individus qui seraient dorénavant réunis plus par leur recherche des bienfaits de l'État que par un projet propre à faire vivre et à développer la société. Toutefois, la similitude n'est que partielle, car contrairement à la vieille droite libérale, les réformistes ne désavouent aucunement le progrès dans l'État démocratique, mais cherchent plutôt à mieux l'assurer en impliquant chacun dans sa réussite.

La seconde contradiction constatée par les réformistes est la désocialisation, laquelle viendrait de ce que cet État-providence qui a été instauré pour garantir la solidarité des membres de la société des individus en serait venu à distendre le lien social jusqu'à l'étioler. L'État-providence a longtemps été perçu comme un substitut heureux au don, substitut qui corrigeait l'injustice et redonnait la dignité, par opposition aux systèmes antérieurs de redistribution fondés sur la charité. Mais les moyens juridiques et administratifs employés pour appliquer les programmes de l'État social ne sont ni passifs ni dépourvus de propriétés. À cet égard, certains auteurs[29] comparent l'action de l'État-providence à celle du marché. Les deux systèmes, nous disent-ils, libèrent les individus, mais en les extrayant du lien social : non seulement le marché minimise l'importance du lien à l'intérieur de la transaction, de l'échange, mais il permet de sortir du lien lui-même en assurant d'une manière permanente la liberté d'aller ailleurs. En assurant une partie des services que les réseaux de don fournissaient antérieurement, l'État diminue les obligations à l'égard des proches mais, ce faisant, fragilise les liens de parenté, de voisinage et d'amitié qui ne peuvent plus durer lorsque rien n'y circule. De plus, en généralisant le recours à l'intermédiaire (marchands d'un côté, bureaucrates et professionnels des services publics de l'autre), les deux systèmes tendent également à transformer toute relation sociale en un lien entre étrangers et à la soumettre à la loi de la production. Non pas que ces auteurs nient les vertus libératrices du marché et de l'État, mais ils soulignent qu'aucune société ne peut fonctionner dans le seul registre de la socialité secondaire ni tenter de se fonder sur le lien social minimal. Les liens faibles sont tout à fait nécessaires à une société moderne, mais ils supposent des liens forts. Laissée à elle-même, la libération marchande et étatique conduit finalement non pas à un individu

29. Godbout, 1992.

libre, mais à un individu seul, fragile, dépendant, vulnérable, pris en charge par des appareils extérieurs à lui et sur lesquels il n'a aucune prise. Ici apparaissent clairement les liens qui nouent les deux contradictions que nous venons de présenter : la désocialisation et la déresponsabilisation trouvent leur origine dans les mêmes institutions et se renforcent l'une l'autre. Cependant, la discussion sur l'équilibre adéquat à établir entre les conditions de l'agir responsable et la part raisonnable de l'initiative propre se déroulera dans un tout autre contexte que celui de la modernité organisée.

3. L'INDIVIDUALISATION SOUS LA MODERNITÉ AVANCÉE

Dans les années 1960, affirme Kaufmann, « une rupture profonde s'est […] produite dans le processus d'individualisation, une nouvelle accélération, d'une importance peut-être comparable au séisme provoqué par les Lumières[30] ». Wagner soutient qu'il s'agit du passage à une nouvelle phase historique de la modernité, phase qu'il qualifie de *modernité libérale élargie*[31]. Cette nouvelle phase est marquée par l'essor de la subjectivité et la quête de l'identitaire : désormais, l'accomplissement personnel est la valeur dominante et l'individu doit déterminer lui-même son avenir, ses liens sociaux, ses valeurs, son identité. Les facteurs qui en ont favorisé l'émergence sont multiples, depuis la croissance économique jusqu'à l'accroissement des espaces pour une vie personnelle, en passant par le développement de la protection sociale, l'accès à l'éducation pour tous, les nouvelles possibilités de mobilité sociale, les mutations de la famille, l'extension du temps libre, l'augmentation des salaires et la multiplication des pratiques de consommation. Mais l'émancipation des femmes a assurément joué un rôle majeur. Non seulement le refus d'une identité assignée et la quête d'autonomie ont touché la moitié des populations, mais les modèles de socialisation ont été transformés : diminution de la dépendance émotionnelle de l'enfant à l'égard de la mère, présence plus forte du père dans l'éducation, influence des garderies qui soumettent l'enfant à des identifications multiples et diverses et l'encouragent à faire ses expériences et à être actif. Le rapport à l'autorité en a été métamorphosé : qu'elle soit parentale, scolaire ou autre, l'autorité a dû désormais justifier ses demandes et rendre raison des règles qu'elle propose.

30. Kaufmann, 2001, p. 92.
31. Wagner, 1996, p. 45.

On doit aussi souligner le fait que, avec la prolongation de la scolarité, la jeunesse est devenue un « véritable laboratoire de l'affirmation de l'individualité[32] ». Porteurs de revendications en matière d'égalité, de liberté et de droit à la différence, différents mouvements sociaux ont fortement contribué au changement du contexte normatif. À la suite de ces bouleversements, l'individu autonome et maître de ses choix est devenu le modèle socialement proposé aux individus pour structurer leur pensée et leur action. Cet individualisme revêt un caractère ambivalent. Il est à la fois un vecteur de libération de l'initiative individuelle et d'émancipation des individus du carcan des traditions et de toutes les figures de la dépendance sociale, et un facteur de fragilisation ou d'insécurisation en rendant chacun plus comptable de son avenir.

L'individualisation comporte de fortes exigences, et ce, d'autant plus qu'elle se déploie dans des contextes sociétaux relativement contraignants pour les individus. Ceux-ci ont en effet à porter le poids de la prise en charge de leur vie en maîtrisant peu les situations et les conditions auxquelles ils ont à faire face. Et puis les individus n'ont bien sûr pas tous les mêmes possibilités d'assumer leur condition d'autonomie et de se différencier des autres par leur accomplissement. Aussi la dépression s'impose-t-elle comme « principal malheur intime », « comme *une maladie de la responsabilité* dans laquelle domine le sentiment d'insuffisance. Le déprimé n'est pas à la hauteur, il est fatigué d'avoir à devenir lui-même[33]. » Comme le démontre Alain Ehrenberg, l'économie psychique s'est modifiée : le manque, l'abattement et l'incapacité d'agir ont remplacé le conflit, l'angoisse et la culpabilité névrotiques qui prévalaient sous la modernité organisée alors que régnait la régulation des comportements par la discipline et l'obéissance. Si l'impuissance personnelle peut se figer dans l'inhibition, elle peut également exploser dans la violence et la rage ou connaître des tentatives d'apaisement. Afin d'alléger l'angoisse et le vertige liés aux exigences de l'individualisation, certains choisissent en effet de s'en remettre à une histoire déjà écrite ou dont le sens (signification et direction) et la réalisation dépendent de forces plus ou moins occultes (les astres, le destin, etc.). D'autres ont tendance à se réfugier dans un cocon narcissique, cherchant à se donner l'illusion de la complétude en consommant tout ce qui est à peu près consommable, ce qui se paie d'une mauvaise graisse narcissique, d'une obésité compensatrice et défensive, qui peut d'ailleurs

32. Kaufmann, 2001, p. 93.
33. Ehrenberg, 2008, p. 9-10.

n'être pas seulement symbolique. La fuite dans le narcissisme s'opère enfin aussi à travers une incessante activité de séduction, de manipulation psychologique, qui vise à provoquer l'intérêt et l'admiration de l'autre. La lutte contre l'angoisse diffuse se gagne alors à la condition de gagner l'admiration d'autrui, seule manière d'assumer et de réassumer un fragile sentiment d'identité : j'existe pour l'autre, donc j'existe[34].

La capacité d'assumer sa propre histoire de façon responsable et la créativité identitaire sont étroitement liées au niveau et à la diversité des ressources économiques, sociales et culturelles dont dispose un individu. Or, nous l'avons noté à la section précédente, les non-propriétaires tirent leurs ressources de leur travail et de la propriété sociale. On comprend donc que la précarisation actuelle du travail et la mise en cause des programmes sociaux puissent avoir des conséquences destructrices pour bon nombre d'individus. Voyons plus en détail ces deux phénomènes, en commençant par le second. Sous l'influence du discours néolibéral, les programmes sociaux ont connu des coupes plus ou moins fortes selon les pays. Certes, comme le souligne Castel, il faut se méfier d'un discours catastrophiste oubliant que « l'État social, quoique contesté, est loin d'être moribond […] comparativement à la situation d'avant les protections montées par l'État social, nous vivons dans une société encore entourée et traversée de protections[35] ». Et, de façon plus générale, on peut insister avec Gauchet sur le rôle d'infrastructure que remplit actuellement l'État. Sans nier un certain retrait des États par rapport aux fonctions gestionnaires et organisatrices qu'ils assumaient antérieurement, Gauchet rappelle que c'est l'État qui permet à la société des individus de perdurer :

> Ce qui permet et porte l'émancipation des sociétés civiles et des individus, c'est la puissance intégratrice et instituante acquise par les appareils politiques. Elle ne les contraint plus par en dessus ; elle leur procure un soubassement par en dessous, elle apporte le socle stable et prévisible à partir duquel la dynamique des rapports sociaux peut se déployer librement, à la limite comme si elle existait seule et par ses propres moyens[36].

Il reste que la tendance actuelle est à l'érosion des droits sociaux, ce qui touche non seulement les plus démunis mais aussi la classe moyenne. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'il y ait désinstitutionalisation. Kaufmann[37]

34. Mendel, 2002.
35. Castel et Haroche, 2005, p. 112-113.
36. Gauchet, 2005, p. 394.
37. Kaufmann, 2001, p. 235-236.

repère deux types d'institutions qui correspondent à deux catégories de population : les institutions peu liées à l'État (médias, associations, services privés, etc.) qui apportent savoir, conseil et soutien permettant le management de soi à ceux qui disposent des ressources leur permettant d'y avoir accès d'une part ; les institutions étatiques qui interviennent auprès des plus démunis afin de leur assurer une intégration sociale élémentaire d'autre part. Il souligne toutefois que les deux types d'institutions évoluent vers le même objectif, celui de l'autonomie subjective. Comme l'explique Ehrenberg, les « acteurs multiples, relevant de missions de services publics ou de services relationnels privés, se réfèrent à une même règle : produire une individualité susceptible d'agir par elle-même et de se modifier en s'appuyant sur ses ressorts internes[38] ». Cette nouvelle orientation a entraîné au cours des dernières décennies une certaine activation des politiques sociales, transformant des dépenses passives en dépenses actives et individualisant l'aide ou le soutien. Cela n'est pas sans comporter des risques de contrôle social et d'arbitraire. C'est ainsi qu'Axel Honneth dénonce la montée d'un paternalisme d'assistance pour lequel le bénéficiaire des prestations sociales

> doit fournir en retour des contre-prestations, en étant par exemple disposé à accepter n'importe quelle offre de travail, sans lesquelles un droit n'est plus même considéré comme légitime. Le paternalisme menace partout où la justification de principe quant à l'exigence de services sociaux, et donc le caractère exigible de prestations assistancielles, est systématiquement noyée dans un discours de la responsabilité individuelle[39].

Pour Delors et Dollé, la redéfinition des politiques sociales implique la transformation de l'État-providence traditionnel en un État d'investissement social qui « se donne pour but de permettre à chacun d'assurer son autonomie, sa protection et son insertion sociale par son travail[40] ». Si la socialisation de la prise en charge des conséquences des risques économiques et sociaux doit demeurer la responsabilité de l'État, « la protection sociale ouverte à tous doit être organisée de façon à conduire ou à reconduire à l'emploi[41] ». L'État doit non seulement investir dans le développement des capacités individuelles par ses politiques éducatives, familiales et de formation continue, mais sécuriser les parcours professionnels.

38. Ehrenberg, 2008, p. 244.
39. Honneth, 2006, p. 294-295.
40. Delors et Dollé, 2009, p. 24.
41. *Ibid.*, p. 25-26.

Ce dernier défi auquel l'État est confronté nous introduit à notre deuxième phénomène, celui de la précarisation du travail. Suivant Luc Boltanski et Ève Chiapello, nous sommes entrés depuis les années 1980 dans un nouvel esprit du capitalisme qui prétend répondre aux demandes d'autonomie et de liberté émanant des salariés. Dans les entreprises, le modèle disciplinaire de gestion des ressources humaines recule au profit de normes qui incitent le personnel à se responsabiliser :

> Tous les dispositifs associés au nouvel esprit du capitalisme – qu'il s'agisse de l'externalisation, de la multiplication au sein des entreprises des centres de profit autonomes, des cercles de qualité ou des nouvelles formes d'organisation du travail – sont bien venus, en un sens, remplir les demandes d'autonomie et de responsabilité qui s'étaient fait entendre, au début des années 70, sur un mode revendicatif : les cadres […] aussi bien que les ouvriers […] ont bien vu leur niveau de responsabilité augmenter en même temps qu'étaient reconnues leurs capacités à agir de façon autonome et à faire preuve de créativité[42].

Cependant, ces gains ont été faits au prix d'exigences accrues d'engagement, de compétences, de performance et de flexibilité, ce qui implique une diminution des protections dont bénéficiaient les salariés dans la période précédente, particulièrement en ce qui touche à la sécurité d'emploi. En outre,

> malgré l'individualisation d'une partie du salaire et des primes, la récompense des efforts accomplis a moins consisté en sanctions positives – telles que augmentation ou avancement de carrière – que dans le fait de suspendre, souvent de façon temporaire, la sanction négative par le licenciement[43].

Pour le plus grand nombre, les sans-emploi bien sûr mais aussi une bonne partie des salariés, les rapports sociaux de production actuels n'offrent guère les conditions que présuppose l'autonomie, car, ainsi que le précise Emmanuel Renault, « [l]a subjectivité autonome entretenant un rapport positif à soi-même est une construction sociale qui peut être déconstruite si certaines conditions sociales font défaut[44] ». L'estime de soi requiert la reconnaissance de sa valeur, de sa contribution et de son utilité. Il en est de même de l'identité : « L'identité que nous nous attribuons à nous-mêmes ne peut durablement contredire l'identité qui nous est attribuée par autrui et par les institutions qui gouvernent notre

42. Boltanski et Chiapello, 1999, p. 516.
43. *Ibid.*
44. Renault, 2000, p. 30.

existence[45]. » La réalisation de soi comme personne individuée et autonome dépend de la reconnaissance reçue dans l'interaction sociale. Selon la formule de Bourdieu, « [l]e monde social donne ce qu'il y a de plus rare, de la reconnaissance, de la considération, c'est-à-dire, tout simplement, de la raison d'être[46] ».

Le déni de reconnaissance entrave les efforts des individus pour s'inventer une identité leur permettant de donner sens à leur vie. Et dans le cas où il touche des individus disposant de moins de ressources, il peut ébranler leur rapport aux identités collectives. Pour retrouver l'estime de soi et la capacité d'action qui en est indissociable, plusieurs de ceux-là risquent en effet de s'engager dans des appartenances exclusives qui s'attachent à diluer l'individu dans le groupe. Suivant Kaufmann, il nous faut concevoir les identités collectives, non comme le maintien d'un archaïsme, mais comme une nécessité provoquée par la modernité individualiste : « Les identités collectives, y compris celles qui puisent leur inspiration dans l'histoire la plus ancienne ou dans les religions, ne sont aucunement des produits du passé. Elles procèdent au contraire d'une fabrication nouvelle, impulsée par la modernité[47]. » Lorsque les appartenances sont multiples, et que l'individu les utilise selon les circonstances, « [l]es identifications collectives fonctionnent alors exactement comme des ressources […] fournissant à l'individu à la fois des références éthiques et cognitives, l'énergie de l'action et l'estime de soi[48] ». Dans un tel cas de figure, l'individu « développe nécessairement une distance gestionnaire, voire réflexive, avec ses soi changeants[49] ». Mais lorsque l'appartenance est exclusive, l'identification collective se transforme en système de contraintes et peut finir par enfermer l'ensemble de la personnalité comme on peut le constater dans le cas des intégrismes religieux. Ainsi que le souligne Danièle Hervieu-Léger, sous la modernité avancée,

> la religion peut conserver ou retrouver un potentiel socialement créatif, dès lors qu'elle fonctionne comme mémoire retrouvée ou inventée de groupes sociaux concrets. Mais […] ce sont les impuissances de la modernité à répondre concrètement aux aspirations qu'elle a suscitées,

45. *Ibid.*, p. 58.
46. Bourdieu, 1997, p. 283-284.
47. Kaufmann, 2004, p. 141.
48. *Ibid.*, p. 148.
49. *Ibid.*, p. 209.

> et donc à produire les significations collectives correspondantes, qui favorisent ces formes de renouvellement du rapport croyant à l'autorité d'une tradition[50].

De façon générale, on assiste présentement à une redéfinition de la religion en termes de réalisation personnelle et à une individualisation de l'appartenance religieuse : recherche d'authenticité (à l'opposé du formalisme et du ritualisme), autonomie relative par rapport aux institutions, volonté de déhiérarchisation (rapports clercs/laïcs), primat des affects, mobilité, subjectivisme, bricolage, syncrétisme. Yves Lambert se questionne sur la phase actuelle

> en tant que possible étape nouvelle de la trajectoire religieuse de l'humanité, que ce soit par redéfinition des religions existantes ou par émergence de nouvelles formes religieuses, sans exclure la possibilité d'un déclin comme tendance parmi d'autres[51].

Il pointe quelques défis majeurs auxquels sont aujourd'hui confrontées les religions, dont l'autonomisation de la vie sociale et politique par rapport à la religion – un défi en partie relevé par le christianisme et le bouddhisme, mais très peu par l'islam – et le recentrement sur l'homme et sur le monde qui relativise la primauté d'un salut dans un autre monde. Mais c'est peut-être la confrontation des différents universalismes religieux favorisée par la mondialisation qui

> peut contribuer à une relativisation des religions (leurs vérités ou leurs voies sont incompatibles entre elles alors que chacune prétend être la seule vraie ou la seule juste), à des ré-interprétations de grande ampleur (œcuménisme, pluralisme, syncrétismes), à des réactions fondamentalistes (protection des certitudes)[52].

Nous reviendrons sur ces dernières dans la troisième partie de ce livre.

4. LA CRISE ET L'APPROFONDISSEMENT DE LA DÉMOCRATIE[53]

Sans se faire le chantre mélancolique de la modernité organisée et interpréter la fin du programme institutionnel comme un déclin général de la civilisation, il faut reconnaître que l'accélération du processus d'individualisation a entraîné une crise de la démocratie libérale.

50. Hervieu-Léger, 1993, p. 135.
51. Lambert, 2000, p. 3.
52. *Ibid.*, p. 17.
53. Cette section reprend en partie un texte paru dans Côté et Lévesque, 2009, p. 21-51.

Suivant Gauchet, la situation politique actuelle se caractérise par l'hégémonie du droit, dans le cadre d'une « démocratie des droits de l'homme » où les libertés individuelles s'affirment au détriment de la capacité d'autogouvernement par le peuple, ce qui entraîne une autorestriction du domaine politique. Le paradoxe, note Gauchet, c'est que « plus de droits pour chacun, dans pareil cadre, c'est moins de pouvoir pour tous » et que « si l'on ne veut rigoureusement que la plénitude des droits de chacun, il n'y a plus à l'arrivée aucun pouvoir de tous[54] ». En manque de gouverne, les sociétés démocratiques actuelles se bornent à agréger les initiatives et les revendications des différents acteurs, sans autre mécanisme pour dégager l'intérêt général. Gauchet craint un « affaissement du collectif devant l'affirmation des individus[55] ». Il repère un discrédit de la politique qui « se traduit en désinvestissement silencieux de la chose publique » et qui « alimente une antipolitique de principe, le plus souvent indifférente et tournée vers les bonheurs privés, mais quelquefois militante, de façon significative, en son repli sourcilleux sur des causes exclusivement morales[56] ». Rosanvallon se questionne sur cette hypothèse d'un déclin de l'esprit citoyen. Si la confiance des citoyens dans les institutions diminue et si l'abstention aux élections s'accroît, il faut, nous dit-il, interpréter ces indicateurs avec soin. Nous devons prendre en considération la pluralité des formes de participation citoyenne qui sont de l'ordre de la « démocratie d'expression », de la « démocratie d'implication » et de la « démocratie d'intervention » tout autant que de la « démocratie d'élection[57] ». Or, les formes de participation non conventionnelles se multiplient. Cela suggère « que nous ne sommes pas entrés dans un nouvel âge de l'apathie politique et que l'idée d'un repli croissant sur la sphère privée n'est pas fondée[58] ». Il s'agirait donc moins d'un déclin que d'une mutation de la citoyenneté. Rosanvallon s'élève donc contre l'idée d'un nouveau régime d'individualisme de déliaison et de désengagement qui prévaudrait dorénavant. Dans sa perspective, « le problème contemporain n'est pas celui de la passivité, mais de l'impolitique, c'est-à-dire du défaut d'appréhension globale des problèmes liés à l'organisation du monde commun[59] ». Toujours selon Rosanvallon, nous assistons depuis quelques années

54. Gauchet, 2007b, p. 42.
55. *Id.*, 2002, p. 378.
56. *Ibid.*, p. 377.
57. Rosanvallon, 2000, p. 385.
58. *Id.*, 2006, p. 26.
59. *Ibid.*, p. 29.

à un développement important de « formes de contre-démocratie » où « se mêlent des éléments positifs d'accroissement du pouvoir social et des tentations populistes-réactives[60] ». Les citoyens pratiquent désormais une démocratie de surveillance qui tend à se radicaliser, la « vigilance civique traditionnelle » se conjuguant à une « vigilance de régulation » qui place l'action gouvernementale sous inspection continuelle :

> Le souci actif et positif d'inspecter l'action des pouvoirs, de les soumettre à la critique et à l'épreuve se mue [...] en stigmatisation compulsive et permanente des autorités gouvernantes, jusqu'à constituer celles-ci en puissance ennemie, radicalement extérieure à la société[61].

D'où une « souveraineté d'empêchement », qui s'exprime principalement par des rejets ponctuels présentés sans grande référence à un projet cohérent. De cette contre-démocratie et du populisme qui lui est associé résulte une impuissance de type systémique. Les gouvernants n'échappent pas aux perversions que génère cette évolution. Motivés par le souci d'éviter la critique, ils tendent à limiter l'action de gouverner à la gestion – la résolution des problèmes d'organisation, l'allocation des ressources, la planification de l'action – et à abandonner « la dimension fondamentalement cognitive du politique » qui requiert de « donner des outils d'analyse et d'interprétation qui permettent aux citoyens de se diriger et d'agir efficacement[62] ». La démocratie négative des citoyens et l'engluement gestionnaire des gouvernants font système avec le sentiment d'absence de maîtrise et le manque de perspective.

La démocratie est aussi confrontée à la multiplicité des appartenances qui est une tendance forte : « La culture de l'individualisme démocratique n'a pas que des effets atomisants sur la société, puisqu'elle permet de recomposer des formes de solidarité et de vivre ensemble[63] » qui sont de plus en plus nombreuses et variées. En favorisant la délibération, la dynamique associative tempère l'individualisme égoïste et favorise « la montée du collectif et du développement social comme sens[64] ». De ce point de vue, une société civile en santé, dynamique et active, qui contribue à une cohésion sociale, fonde la capacité qu'ont les sociétés de définir des projets communs. De plus, l'expansion de la société civile à travers les associations volontaires a pour conséquence « de relativiser

60. *Ibid.*
61. *Ibid.*, p. 272.
62. *Ibid.*, p. 313.
63. Potvin et Fournier, 2000, p. 12.
64. Warin, 2002, p. 49.

l'importance des identités ethnoculturelles par rapport à d'autres types d'identité autour du genre, de l'orientation sexuelle, de particularités physiques[65] ». Car la diversité ethnico-culturelle des espaces politiques est croissante, pour des raisons de nature endogène, comme la tolérance et la protection des minorités culturelles et religieuses, aussi bien qu'exogène, comme l'immigration et l'intégration politique et économique. Même ceux et celles qui sont très réservés à l'égard de la reconnaissance de cette diversité culturelle en prennent acte : « L'intervention de l'État-providence ethnique semble devenue aussi inéluctable et irréversible que celle de l'État d'intervention social[66]. » Par ailleurs, les orientations proposées pour cette intervention de l'État ainsi que les arguments qui les étayent sont fortement contrastés. La position libérale traditionnelle prétend favoriser la participation des citoyens des cultures minoritaires par la redistribution, mais laisse ainsi dans l'ombre la complexité de la question de la diversité culturelle. Cette position a été critiquée par les analyses d'inspiration communautarienne qui montrent que l'on ne peut pas définir l'individu sans considérer ses appartenances et que le respect de l'intégrité individuelle implique par conséquent la protection des facteurs qui sont à la source de l'identité. D'accord sur cette nécessité de protéger les contextes de vie qui forment l'identité de l'individu, des penseurs favorables à la position libérale, Will Kymlicka par exemple, ont prôné une politique de la reconnaissance qui inclut des droits collectifs. De leur côté, certains défenseurs de la position républicaine continuent de penser que l'accès et la participation aux institutions politiques contribuent à atténuer les différences culturelles et que ces dernières ne sauraient donner lieu à la reconnaissance de droits collectifs comme cela s'est produit dans le cas des disparités sociales et économiques. Selon eux, une pareille reconnaissance de droits collectifs à fondements culturels n'est pas souhaitable parce qu'elle « n'est pas toujours compatible avec le dialogue et les compromis démocratiques, avec l'acceptation des règles communes qu'organise l'espace public[67] ». Bien que plus nuancée parce que partisane affirmée du pluralisme moderne, Chantal Mouffe conclut que ce dernier ne peut être ni une « vision du monde relativiste »,

65. Weinstock, 2000, p. 24.
66. Schnapper, 2007, p. 200.
67. *Id.*, 2002, p. 191.

ni un « pluralisme total » puisque « la démocratie moderne requiert l'affirmation de certaines *valeurs* qui, comme l'égalité et la liberté, constituent ses *principes politiques*[68] ». Elle ajoute que

> à partir de là, se met en place une forme de coexistence humaine qui exige la distinction entre le public et le privé, la séparation de l'Église et de l'État, de la loi civile et de la loi religieuse. Ce sont de telles distinctions qui rendent possible l'existence du pluralisme, et c'est pourquoi on ne peut pas les remettre en question *au nom du pluralisme*[69].

De la diversité des acteurs et du pluralisme des valeurs qui caractérisent les sociétés occidentales contemporaines émergent peu à peu une nouvelle citoyenneté et une démocratie transformée, une « démocratie plurielle ». Cette dernière expression peut être entendue en plusieurs sens. Selon une perspective substantielle, elle sera appréhendée comme une démocratie qui fait une place au pluralisme, alors que dans une perspective procédurale, elle sera plutôt comprise comme une démocratie mobilisant diverses légitimités ou formes de démocratie. S'inscrivant dans la première perspective, Mouffe a problématisé la démocratie plurielle à partir du pluralisme des acteurs et des valeurs. Elle a montré que, même s'il « est au centre d'une vision du monde que l'on peut qualifier de libérale », le pluralisme « n'est en aucune façon intrinsèquement coextensif à l'idée démocratique », dans la mesure où cette dernière « s'identifie à la souveraineté populaire[70] ». En revanche, le pluralisme peut être considéré « comme un des traits essentiels de la démocratie moderne, c'est-à-dire de ce type de démocratie que caractérise l'absence d'un bien commun substantiel[71] ». Dans des communautés politiques où l'on accepte le polythéisme des valeurs et où les conflits sont reconnus comme légitimes, le peuple ne peut plus être figuré comme unifié et homogène ; il n'est donc plus possible d'y trouver une volonté générale unique, non plus qu'un intérêt général s'imposant quasi spontanément. Par conséquent, « un projet de *démocratie plurielle* exige de rendre compte des différences, des particularités, du multiple, de l'hétérogène, c'est-à-dire de tout ce qui est exclu par l'homme abstrait[72] ». Mouffe nous invite à un « nouveau type d'articulation entre l'universel et le particulier » qui donnerait lieu à « un universalisme latéral – indiquant que c'est au cœur même

68. Mouffe, 1994, p. 139.
69. *Ibid.*
70. *Ibid.*, p. 124.
71. *Ibid.*, p. 100.
72. *Ibid.*, p. 33.

du particulier et dans le respect des différences que s'inscrit l'universel[73] ». Partageant ce point de vue, le sociologue Alain Touraine répond à la question qui sert de titre à son ouvrage *Pourrons-nous vivre ensemble ?* :

> La nation ne se définit plus par la création de l'espace unifié de la citoyenneté au-dessus de la diversité sociale et culturelle, mais au contraire par la recherche de la communication interculturelle et de la solidarité sociale : une société unie, diminuant les distances, abaissant les barrières, mais aussi culturellement orientée vers le dialogue[74].

La démocratie plurielle ainsi entendue suppose de repenser la démocratie politique pour s'engager dans la construction de l'intérêt général, en l'absence d'un intérêt général existant *a priori*.

On peut aussi approcher la démocratie plurielle en la considérant comme l'articulation des différentes formes de démocratie : représentative, participative et délibérative. Nous en distinguerons ici quatre formes en scindant la démocratie participative en démocratie sociale et démocratie directe qui se joignent donc aux démocraties représentative et délibérative. Fondée sur la reconnaissance des membres de la société comme citoyens libres et égaux, la *démocratie représentative* constitue toujours la pierre angulaire des démocraties modernes. Reposant sur la loi de la majorité, elle permet l'exercice de la souveraineté du peuple et apporte à l'État sa légitimité, y compris lorsque celui-ci exerce son monopole de la violence. La démocratie représentative comporte cependant certaines limites qui, selon les partisans de la démocratie plurielle, militent en faveur de son complément. Ainsi, l'application du principe « une personne, un vote » tend à entériner des choix définis strictement sur la base d'intérêts individuels et de préférences considérées comme fixes. Une société qui se limite à la démocratie représentative affirme implicitement qu'elle n'est formée que d'atomes individuels et que l'intérêt général ne saurait être que la somme des intérêts particuliers, ainsi que le veut la vision libérale. De plus, la démocratie représentative exclut de la gouverne ceux qui sont représentés et crée ainsi « un fossé entre le citoyen et ses portes paroles[75] ». Cette exclusion nourrit le désintérêt des citoyens dont on ne sollicite l'implication qu'au moment de choisir leurs représentants. Pour toutes ces raisons, plusieurs groupes et individus s'efforcent de développer d'autres formes de participation citoyenne.

73. *Ibid.*, p. 21.
74. Touraine, 1997, p. 16.
75. Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 170.

Reposant sur la concertation des grands acteurs sociaux, la *démocratie sociale* autorise l'expression des différents intérêts collectifs et complète ainsi la démocratie représentative qui favorise, elle, l'expression des intérêts individuels. Groupes non volontaires (familles, collectivités locales, communautés culturelles) ou volontaires (associations, groupes de femmes, groupes écologiques, syndicats, entreprises collectives, etc.), les acteurs collectifs portent les intérêts de leurs membres. Dans la mesure où les groupes sont des espaces publics de délibération – par définition, cela est vrai des groupes volontaires, mais peut également l'être de groupes non volontaires pour autant qu'ils soient institutionnalisés en conséquence comme c'est le cas pour les collectivités locales –, ils peuvent définir des intérêts collectifs et déployer des formes de solidarité basées sur la proximité (la communauté) ou sur d'autres assises constituant des périmètres de solidarité[76]. En fait, dans une société démocratique, les intérêts collectifs de même que ceux des grandes entreprises peuvent s'exprimer légitimement de deux façons non exclusives : le *lobbying* et la concertation sociale. Selon les régimes politiques et les modèles de développement, le dosage de ces deux moyens d'influer sur le pouvoir peut varier considérablement. Aux États-Unis, le *lobbying*, souvent lié au financement privé des partis politiques, occupe une place sans doute plus importante que n'importe où ailleurs dans le monde. Selon Reich[77], plus de deux milliards de dollars y ont été dépensés en 2005 pour du *lobbying*. Dans les années 1990, les 500 plus grandes compagnies américaines ayant des bureaux à Washington employaient quelque 61 000 lobbyistes. À l'inverse, dans les pays scandinaves, l'accent est mis sur la démocratie sociale, soit la concertation des représentants de l'État avec les grands acteurs sociaux que sont les syndicats et le patronat. Compte tenu de son peu de transparence et de son caractère relativement inégalitaire, le *lobbying* fait souvent l'objet de critiques. Toutefois, la démocratie sociale est elle-même porteuse d'ambiguïté. Il y a d'abord cette méprise toujours possible de considérer que la somme des intérêts collectifs représente l'intérêt général. Or, celui-ci ne saurait découler d'une telle agrégation non plus que de celle des intérêts individuels. Ensuite, et dans le cas où elle ne serait pas subordonnée aux institutions représentatives, la démocratie sociale peut dériver dans un corporatisme étroit ou même une privatisation de la citoyenneté. D'où la nécessité d'inscrire

76. Monnier et Thiry, 1997.
77. Reich, 2007, p. 133.

les intérêts collectifs dans une démocratie sociale dont les modalités d'exercice sont définies par l'État de manière à rendre possible leur mise en perspective, non pour les nier, mais pour favoriser l'établissement des compromis qui permettent de viser l'intérêt général. En somme, la démocratie sociale complète bien la démocratie représentative dans la mesure où cette dernière lui fournit son fondement institutionnel.

La *démocratie directe* se situe généralement à une échelle autre que la société prise comme un tout. Si l'on excepte le cas des référendums et celui de la participation à certaines décisions rendue aujourd'hui possible par les nouvelles technologies de la communication, cette forme de démocratie tend à s'exprimer sans médiation, ce qui a supposé jusqu'ici la présence physique des personnes et, par conséquent, une taille modeste pour les groupes ou les organisations où elle a prévalu. De ce fait, la démocratie directe favorise une coopération plus intense de la part des parties prenantes. Si elle a souvent été avancée comme moyen de dépasser les autres formes de démocratie, il faut dire qu'elle n'assure pas nécessairement l'accroissement de la qualité cognitive et morale des compétences décisionnelles des personnes ainsi mobilisées. De plus, elle peut servir de plateforme pour le détournement de la démocratie au profit d'une catégorie, comme les professionnels dans les services collectifs[78]. Pour remédier à ses manques et éviter ses possibles dérives, la démocratie directe peut tirer parti de sa conjugaison avec la démocratie délibérative, comme c'est le cas d'ailleurs pour les démocraties représentative et sociale.

L'intérêt général n'étant pas donné une fois pour toutes, la démocratie sous ses diverses formes ne peut faire l'économie de la délibération et de la réflexivité dans sa recherche de choix qui soient éclairés et raisonnables. La *démocratie délibérative* puise sa légitimité moins dans une volonté déjà déterminée que dans le processus de formation de cette volonté que représente la délibération, moins dans la représentativité des participants que dans la force des arguments, soit dans la valeur cognitive apportée. Pour cerner un bien supérieur, il faut favoriser la construction d'espaces publics qui facilitent la circulation de l'information, la délibération, le débat et la discussion. Ainsi, « par la délibération et la lutte des opinions se construisent des consensus temporaires, des définitions du bien commun qui ne sont pas présents au départ dans la société et sont littéralement le produit du débat démocratique[79] ». Ce faisant, il devient

78. Godbout, 1982.
79. Thériault, 1996, p. 147-148.

possible à la fois de dépasser, voire de réconcilier les intérêts individuels et collectifs, et de dégager un intérêt général désormais défini en termes de bien commun et sur la base de la citoyenneté. Sans être en accord avec ceux pour qui la démocratie délibérative apparaît utopique ou même éveille le soupçon, il faut tout de même reconnaître qu'elle ne va pas de soi. C'est ainsi qu'elle s'exprime bien difficilement dans les institutions relevant de la démocratie représentative, autant dans les Assemblées que dans les commissions parlementaires où sont pourtant invités les parties prenantes et des représentants de la société civile. La partisannerie y est en général telle qu'elle rend très malaisée, sinon impossible une véritable délibération qui permettrait de dépasser les points de vue initiaux pour accéder à une position nouvelle et partagée. Favoriser le développement de la démocratie délibérative et réflexive exige non seulement de consentir des investissements, mais surtout de s'engager dans des apprentissages et dans l'exploration de voies nouvelles. Dans les instances de concertation relevant de la démocratie sociale, l'approche délibérative suppose que les participants apprennent à écouter les positions des uns et des autres, écoute sans laquelle il devient impossible d'aboutir à des choix collectifs mûrement réfléchis. Lors d'un débat, les divers participants doivent justifier leur point de vue et chercher à persuader les autres en leur fournissant des raisons plutôt qu'en leur demandant simplement des actes de foi. Les intérêts mis de l'avant par les différentes organisations collectives étant parfois difficilement conciliables, il faut assurer une démarche pour construire un bien commun supérieur ou servir un intérêt général correspondant à un périmètre de solidarité englobant, une démarche qui risque de s'avérer laborieuse et non exempte de négociation, voire de compromis. Évidemment, certains peuvent perdre ou, tout au moins, réaliser des gains inférieurs à ceux enregistrés par d'autres parties, mais ainsi que le soulignent Fung et Wright : « L'important dans la délibération, c'est que les participants trouvent des raisons acceptables pour l'action collective, ce qui n'exige pas qu'ils acceptent complètement l'action proposée, ni la trouvent la plus avantageuse[80]. »

Des multiples expériences en cours, certains chercheurs ont pu tirer les linéaments d'une stratégie de « démocratisation de la démocratie ». D'abord, il faut viser l'introduction d'une réflexivité qui invite à se questionner sur toutes les formes démocratiques possibles et qui conduit au refus d'une forme exclusive, étant entendu que la démocratie

80. Fung et Wright, 2001, p. 19.

représentative constitue le fondement indispensable d'un État de droit. Ensuite, il est possible d'envisager une hybridation des diverses formes de démocratie dans ce qui pourrait constituer une démocratie plurielle, elle-même ouverte à une économie plurielle, soit une économie qui fasse une place aux différentes formes de propriété (privée, publique, associative ou coopérative) et aux divers principes économiques que sont le marché, la redistribution et la réciprocité[81]. Enfin, l'approfondissement de la participation citoyenne pourrait emprunter les directions suivantes : pour la démocratie représentative, une « généralisation des catégories de personnes habilitées à participer » ; pour la démocratie sociale, « une politique favorable à l'expression des acteurs collectifs et à la formation d'associations volontaires » ; pour la démocratie directe, une « généralisation des niveaux réels et des secteurs institutionnels où s'étend le droit de participation » ; pour la démocratie délibérative, « des procédures qui privilégient la formulation de préférences mûrement réfléchies, cohérentes, généralisables, justifiables et socialement validées[82] ». Comme on peut le constater, « démocratiser la démocratie » ne saurait se réduire à additionner les diverses formes identifiées puisque, dans un pareil cas, le système resterait inchangé. Le contexte institutionnel peut favoriser ou non l'épanouissement d'une démocratie plurielle en créant un climat de confiance. À cet égard, Michel Hastings souligne que l'intérêt des modèles nordiques repose probablement sur leur aptitude à construire de la confiance, à générer ce qu'il appelle un « individualisme solidaire ». Et l'État volontariste joue ici un rôle essentiel :

> À l'hypothèse selon laquelle le capital social serait un pur produit de la société civile et des traditions, le cas nordique permet d'opposer un autre modèle explicatif qui insiste davantage sur le rôle essentiel de l'État et des institutions politiques dans la fabrication d'une confiance sociale. On retrouve en effet ce travail de production de la confiance dans toute la *policy-making* au point qu'il ne serait pas faux de parler d'un modèle nordique de gouvernance : extension et régularité des procédures de consultation, système centralisé de négociations collectives, recherche systématique des compromis et des solutions modérées, coopération de classe plutôt que conflit de classe, approche pragmatique plutôt que dogmatique des problèmes et des enjeux, etc.[83].

81. Lévesque, 2008.
82. Offe et Preuß, 1997, p. 227.
83. Hastings, 2006, p. 388.

En m'inspirant de Dewey[84], je dirais que la qualité du tissu social et des types d'individualités que l'on retrouve dans une société donnée est assurément un critère fondamental permettant d'évaluer la forme d'organisation sociopolitique qui y prévaut.

À la suite de l'analyse présentée dans cette deuxième partie, la modernité nous apparaît finalement comme une configuration effectivement originale, constituée d'un ensemble de processus (la formation et la démocratisation d'États-nations, l'essor d'une économie capitaliste et l'individualisation des rapports sociaux) qui, se renforçant les uns les autres, participent à l'avènement d'un nouvel ordre humain empreint des valeurs d'autonomie, de liberté et d'égalité. Le tableau qui suit résume les principales caractéristiques de cet ordre moderne.

LE QUATRIÈME ORDRE HUMAIN

CARACTÉRISTIQUES	L'ORDRE MODERNE : À PARTIR DE 1800 EC
Morphologiques	▪ État-nation

Économiques	▪ Industrialisation, sciences appliquées à la production
	▪ Capitalisme :
	  ▪ capital, investissement, contrainte de rentabilité
	  ▪ généralisation de l'échange marchand
	  ▪ régulation par le marché
	  ▪ extension du salariat

Sociopolitiques	▪ État souverain, de droit, libéral, démocratique ▪ Affirmation de l'égalité de droit, individualisation

Idéologiques	▪ Structuration politique :
	  ▪ nation, individus, société civile
	  ▪ autonomie, liberté et égalité comme principes générateurs

84. Chanial, 2001, p. 237.

TROISIÈME
PARTIE

L'INSCRIPTION DANS L'ORDRE MODERNE

CHAPITRE 9
LA DIFFUSION DE LA MODERNITÉ HORS OCCIDENT

CHAPITRE 10
LES CONDITIONS D'APPROPRIATION DE LA MODERNITÉ

CHAPITRE 11
DES DÉFIS PROPRES À CERTAINS ENSEMBLES GÉOPOLITIQUES

CHAPITRE 9

LA DIFFUSION DE LA MODERNITÉ HORS OCCIDENT

LE PREMIER TITRE ENVISAGÉ POUR CETTE TROISIÈME partie était « L'accès à l'ordre moderne ». Le retenir aurait été omettre que la modernité n'est pas un état arrêté et distinct dans lequel les sociétés peuvent on non se trouver, mais un procès en cours dans lequel elles peuvent on non s'inscrire. Pour des raisons que nous avons analysées, la modernité a émergé et continue d'évoluer en Occident. Se posent à partir de là toute une série de questions sur son transfert ou sa diffusion dans les sociétés non occidentales. Ce transfert est-il possible, souhaitable ou même incontournable ? Est-il recherché ? Est-il déjà entamé ? Voilà les interrogations que nous aborderons dans le présent chapitre. Dans les deux chapitres subséquents, nous examinerons successivement les conditions d'un tel transfert et les défis particuliers que celui-ci pose à différents ensembles de pays.

1. LA MODERNITÉ : UN TRANSFERT POSSIBLE, SOUHAITABLE, INCONTOURNABLE ?

L'exploration de la modernité à laquelle nous nous sommes livrés atteste, me semble-t-il, du caractère original de cette configuration et rend sinon irréfutable du moins plausible l'avènement en cours d'un quatrième ordre humain qui sert déjà de matrice aux sociétés occidentales. Qu'en est-il du caractère universel ou universalisable de ce nouvel ordre humain ? Suivant Baechler, à qui j'en ai emprunté le concept, une matrice culturelle ne saurait être universelle par nature – dans le cas contraire, elle vaudrait pour toutes les sociétés, de tous temps, à la manière de la nature humaine qui « est la matrice naturelle de toutes les matrices culturelles » puisqu'elle « définit le champ de ce qui est humainement possible et, par implication plus importante, de ce qui est impossible à des acteurs humains[1] ». Les éléments constitutifs d'une matrice (l'État démocratique, l'économie capitaliste et l'individualisation, dans le cas de la modernité) ne peuvent être dits universels au sens où le sont la station debout et le langage articulé. Ne pouvant qu'advenir dans une ou des sociétés données, à une époque donnée, et dans le cadre d'une matrice qui la précède, une matrice est historiquement et culturellement déterminée dans son mode d'émergence. Toutefois, précise Baechler, elle est nécessairement universalisable dans son mode d'existence, non pas simplement parce qu'elle pourrait être adoptée par toutes les sociétés – le Coca-Cola l'a été ou la langue anglaise pourrait l'être tout en demeurant de purs produits culturels –, mais parce qu'elle offre des conditions de possibilité d'actualiser certaines virtualités humaines. Ce n'est donc pas parce que la modernité est issue d'une histoire singulière qu'elle n'est pas appropriable. La notion d'« universalisant » peut être ici éclairante. François Jullien[2] l'oppose à celle d'universalisable qui exprime à ses yeux une prétention à la qualité d'universalité en tant qu'énoncé de vérité. L'universalisant, soutient-il, n'est pas de l'ordre du savoir, mais de l'opératoire. Il désigne non pas une propriété ou une qualité passivement possédée, mais un agent, un vecteur d'universel en voie de se réaliser. Les processus constitutifs de la modernité peuvent sans doute être qualifiés d'universalisants au sens où ils font actuellement surgir de l'universel.

1. Baechler, 2009a, p. 97-98.
2. Jullien, 2008.

Occupant une position intermédiaire entre l'universalité de la nature humaine et la singularité historique, la matrice, souligne Baechler, « rend […] possible une pluralité d'actualisations, sans en favoriser aucune[3] ». Le caractère universel d'une matrice n'implique nullement l'uniformisation. « Les universaux, explique Gauchet, sont susceptibles d'une appropriation parce qu'ils ne définissent pas une manière d'être totale […] La diversité des façons d'entendre, d'appliquer et d'aménager ces principes universels est d'essence[4]. » Il en a été ainsi dans les trois premiers ordres humains qui ont connu une pluralité de cultures et de civilisations qui les ont adoptés. Il en est de même de la modernité dont il n'y a que des versions culturelles : « La modernité a toujours été multiple ; elle va le devenir bien davantage[5]. » L'inscription dans un nouvel ordre humain ne saurait être une simple opération d'imitation ou d'assimilation. Elle relève de processus de diffusion et d'appropriation. On doit rappeler à cet égard certaines observations présentées dans notre première partie touchant le passage d'un ordre à un autre. Sauf dans les aires où le nouvel ordre a émergé, la diffusion intervient nécessairement. Elle peut emprunter différentes formes : propagation lente des techniques de proche en proche ou transfert par de petits groupes migrants pour la néolithisation ; dissémination de technologies et d'institutions par la guerre ou le commerce pour la révolution urbaine. Dans tous les cas, il y a un jeu combiné d'exportation et d'importation, un jeu mené par des acteurs et qui soulève des oppositions et des refus.

Le transfert de la modernité serait donc théoriquement possible. Mais est-il souhaitable ? Serait-ce un progrès ? Concept central de la pensée des Lumières et des courants évolutionnistes qui ont marqué le XIXe siècle, l'idée de progrès fait aujourd'hui l'objet d'un rejet global. Comme le souligne Testart, les courants dominant les sciences sociales au XXe siècle, le fonctionnalisme et le structuralisme, ont partagé « une pensée universaliste, pour laquelle les variations restent secondaires par rapport à des institutions qui sont tenues pour fondamentales et qui sont, *grosso modo*, similaires en dépit de ces variations[6] ». Et depuis les années 1960, l'évolutionnisme a été dénoncé comme une vision complètement ethnocentrique. Reconnaissant la nécessité d'éviter la dérive ethnochrono-centriste « qui débouche sur une inacceptable hiérarchisation

3. Baechler, 2009a, p. 106.
4. Gauchet, 2005, p. 487.
5. *Ibid.*, p. 488.
6. Testart, 2012, p. 51.

des cultures et des hommes[7] », Kaufmann en défend une utilisation critique afin de pouvoir prendre en compte les processus historiques. Il remarque que les écrits « politiquement corrects » qui soulignent les analogies et gomment les différences sont le plus souvent scientifiquement très incorrects. Pour ne pas tomber dans le piège de la hiérarchisation, il propose « de distinguer radicalement, d'une part le principe d'égalité entre les hommes ou les cultures, et d'autre part les contextes de leur inscription[8] ». Pourrait-on, en ce sens, soutenir que les quatre ordres humains que nous avons dégagés se rangent selon un ordre de perfection croissante ? Face à une telle question, Baechler affirme que chaque matrice « est parfaite et imparfaite en son genre, et rend possible[s] des actualisations culturelles également disgraciées [c'est-à-dire n'atteignant pas les fins de l'homme] et perfectibles[9] ». La notion de progrès lui apparaît même « dépourvue de sens dans le contexte matriciel et civilisationnel, puisqu'il y est question d'humanisations distinctes, mais également réussies[10] ». Et pourtant, il constate par ailleurs que « [l]e sens de la succession des matrices est clairement leur adéquation croissante à la matrice humaine des virtualités humaines » et que « les caractères de la matrice moderne paraissent exprimer d'une manière plus complète ce que l'on peut savoir de la nature humaine[11] ». Sans doute faut-il rappeler, comme nous l'avons observé dans nos deux premières parties, que les ordres humains qui se sont succédé sont générateurs de dynamiques paradoxales, induisant tout à la fois de nouvelles possibilités et de nouvelles contraintes de réalisation pour les sujets humains. Baechler signale d'ailleurs que le progrès ne peut pas être pris absolument et qu'il n'y a que « progrès de » quelque chose :

> Les critères des progrès éventuels des activités humaines sont donnés avec elles. Dans le faire, le progrès est apprécié par rapport à l'utilité, à l'efficacité, à l'adéquation, à l'agrément. Dans le connaître, il se mesure sur la vérité, sur la capacité croissante à mieux formuler les questions et à leur trouver des réponses plus satisfaisantes. Dans l'agir, il pourrait être décidé en fonction du bien et des fins[12].

7. Kaufmann, 2001, p. 57.
8. *Ibid.*, p. 58.
9. Baechler, 2009a, p. 128.
10. *Ibid.*, p. 362.
11. *Ibid.*, p. 360.
12. Baechler, 2008, p. 222.

Baechler distingue entre le connaître et le faire, d'une part, et l'agir, d'autre part. Les progrès effectués en matière de connaissance sont évidents et indéfinis : « Un physicien moderne en sait plus long qu'un "physicien" ionien, et un astronome d'aujourd'hui qu'un astrologue chaldéen[13]. » Il en est de même au niveau du faire, non seulement dans la production des biens et des services, mais aussi dans les institutions et les organisations. Quant à l'agir, qui est confiné dans la singularité – toute action est singulière –, il progresse peu ou difficilement et qu'à proportion du faire et du connaître qu'il incorpore. Si elle est à l'origine de nombreux progrès dans le connaître, le faire et même l'agir, la modernité ne saurait par contre être interprétée comme apportant un perfectionnement global et univoque à l'humanité. À l'instar des ordres humains qui l'ont précédée, elle est porteuse d'ambivalences et de contradictions. Il faut toutefois rappeler le caractère relativement irréversible de l'inscription dans un nouvel ordre, les retours en arrière étant très rares. Ainsi que le note Guille-Escuret : « Quelques exceptions existent, mais elles impliquent toutes des violences énormes[14]. »

Outre la question du progrès, l'étude de la succession des ordres humains soulève celle de la nature de leur enchaînement. Cette succession est-elle fonction d'un déterminisme ou de la contingence ? Face à la question ainsi formulée, il y a de fortes chances pour que le lecteur retienne la seconde option. Il semble évident qu'en raison de la liberté des humains, l'histoire est une aventure imprévisible. D'ailleurs, même dans les sciences de la vie, le déterminisme a été remis en cause. Déjà, le finalisme, cette doctrine qui affirme l'existence d'une cause finale de l'univers ou de la nature, avait été abandonné il y a un bon moment. Bien sûr, il reste toujours les défenseurs de l'*intelligent design* pour prétendre que l'évolution de la vie a été canalisée par une force poussant la transformation des espèces dans une direction donnée, depuis les bactéries jusqu'à l'homme. Mais les scientifiques, eux, considèrent depuis longtemps que le moteur de l'apparition de nouvelles espèces réside dans les mutations aléatoires couplées à la sélection naturelle. Selon la représentation commune, ces lois de l'évolution auraient fait en sorte que la vie aurait évolué progressivement depuis des formes simples et peu nombreuses vers des formes multiples plus perfectionnées. S'intéressant aux extinctions de masse qui sont survenues au cours de l'histoire

13. *Ibid.*, p. 227.
14. Guille-Escuret, 1994, p. 317.

de la vie, le paléontologue Stephen Jay Gould critique ce modèle gradualiste de l'évolution et défend l'importance de la contingence historique en dehors du mécanisme de l'adaptation : sans l'impact d'une météorite à la fin du crétacé, il y a environ 66 millions d'années, rappelle-t-il, les dinosaures seraient encore les maîtres du monde, empêchant l'expansion et la diversification des mammifères, et par conséquent l'émergence de l'homme. Selon Gould,

> [o]n ne peut pas […] tenter de ramener les évènements complexes d'un récit à la simple mise en œuvre de lois de la nature ; bien sûr, les évènements historiques ne violent aucun des principes fondamentaux régissant la matière et le mouvement, mais leur production relève du domaine de la contingence […] On peut expliquer un évènement après qu'il s'est produit, mais, étant donné le rôle de la contingence, il est impossible qu'il se répète, même en reprenant le même point de départ[15].

Si le film de la vie se rejouait à partir des mêmes conditions initiales, l'histoire serait différente. Gould distingue nettement la contingence du hasard : les phénomènes dépendent bien de tout ce qui s'est produit auparavant, pourtant leur explication « ne repose pas sur des déductions directement tirées des lois de la nature, mais d'une séquence imprévisible d'états antécédents, dans laquelle tout changement majeur à n'importe quel stade altérerait le résultat final[16] ». Se référant à un texte de Darwin, Gould conclut que les lois de la nature fixent le cadre général, alors que la contingence domine pour les détails.

Cette distinction entre lois et contingence que Gould applique à l'évolution biologique présente une certaine analogie avec celle avancée par le préhistorien André Leroi-Gourhan entre tendance et faits pour expliquer l'évolution technique. Kaufmann rappelle que c'est afin de résoudre les difficultés liées au croisement incessant de la diversité culturelle et des processus évolutifs que Leroi-Gourhan a introduit cette distinction :

> Les faits techniques concrets, résultant du croisement aléatoire d'une infinité de coïncidences, influences et interactions, sont toujours imprévisibles et particuliers. Pourtant ils s'inscrivent dans un ordre logique évolutif, une « tendance », qui à l'inverse peut être schématisée de façon parfaitement cohérente et limpide[17].

15. Gould, 1991, p. 309.
16. *Ibid.*, p. 314-315.
17. Kaufmann, 2001, p. 36.

Cette dernière distinction peut nous permettre de mieux répondre à notre question touchant la succession des ordres humains. Celle-ci peut en effet se comprendre comme le résultat de tendances qui se sont affirmées, sur la base de la nature humaine, en raison du développement qu'ont connu les humains et de l'évolution des conditions environnementales. Il n'est pas question d'appliquer la théorie de la sélection naturelle à l'évolution sociale. Comme le remarque Testart[18], cette théorie a d'ailleurs été conçue par Darwin en raison des spécificités de l'évolution biologique qui distinguent très nettement cette évolution de celle des sociétés : contrairement à l'homme social, l'être vivant n'est pas capable de changer sa forme biologique et ses caractères acquis ne peuvent être transmis. C'est par l'action des hommes, conduite dans des conditions naturelles et sociales données, que les différents ordres humains ont émergé. Il en a été ainsi du processus néolithique : à partir du moment où certaines régions leur en ont offert la possibilité, la majorité des populations de chasseurs-cueilleurs se sont sédentarisées et ont développé des pratiques de conservation puis de domestication qui ont permis une accumulation de richesses qui a transformé les systèmes sociaux et symboliques. Il en a été de même lors de la révolution urbaine alors que les avancées accomplies au Néolithique couplées aux conditions offertes par les vallées alluviales ont favorisé le processus d'urbanisation et d'unification politique qui a rendu possible la fondation de royaumes et d'empires et suscité des développements techniques, économiques, intellectuels et religieux majeurs.

On imagine mal que le processus néolithique et la révolution urbaine aient été le fruit de la contingence. Pour reprendre l'image employée par Gould, si le film de l'évolution de l'humanité se rejouait à partir des mêmes conditions initiales (virtualités humaines, développements humains successifs et conditions environnementales), il semble bien que la succession des ordres humains serait la même. Cela apparaît assez évident pour ce qui est des trois premiers ordres humains, les deuxième et troisième ordres étant advenus dans plusieurs zones originaires avant de se diffuser vers d'autres régions. Il est difficile de percevoir de façon aussi limpide le jeu d'une tendance évolutive pour le passage du troisième au quatrième ordre. D'une part, la modernité n'a émergé qu'en un seul endroit, en Europe occidentale, avant

18. Testart, 2012, p. 146-147.

de rayonner. À l'évidence, en raison de la mondialisation amorcée au début de l'ère commune dans le monde afro-eurasien et accélérée à partir des grandes découvertes, la modernité n'aurait pu émerger dans une autre région indépendamment de l'influence européenne à partir du moment où l'Europe avait commencé à s'inscrire dans le nouvel ordre. D'autre part, et en raison de cette origine unique, les facteurs susceptibles d'être identifiés comme ayant favorisé l'émergence de la modernité sont étroitement liés à la trajectoire historique européenne. On pourrait toujours élaborer un scénario contrefactuel, mais celui-ci exigerait une tout autre histoire, car il n'y a pas que les tendances qui jouent, les faits comptent eux aussi. Et ces faits sont à la fois contingents et intelligibles : « En tant que contingents, ils sont imprévisibles et auraient pu connaître des développements différents, mais, rétrospectivement, il est toujours possible, du moins en principe, d'expliquer pourquoi ce qui a eu lieu, s'est produit et de cette manière plutôt que d'une autre[19]. » Les tendances ne s'imposent pas de façon nécessaire, mais interviennent comme conditions de possibilité. Elles supposent les choix qui expliquent qu'il y ait pour chaque ordre humain une pluralité d'actualisations ainsi que des communautés humaines qui, préférant poursuivre leur mode de vie, ont refusé de s'y inscrire. Il faut par ailleurs noter que ces dernières ont été le plus souvent évincées des territoires plus productifs du fait de la compétition avec des sociétés qui accédaient au nouvel ordre. Dans ces cas, la non-inscription dans le nouvel ordre s'explique sans doute davantage par les conditions écologiques, mais également sociologiques, qui ont été les leurs que par le refus de changer de mode de vie. Quant à l'hypothèse d'une tendance à l'avènement d'un quatrième ordre humain, seule l'inscription d'une majorité de sociétés dans la modernité pourra à terme la confirmer. Enfin, précisons avec Baechler que l'on ne saurait soutenir, dans une nouvelle version de la clôture de l'histoire, que la modernité est le dernier stade possible pour l'humanité : « Il est outrecuidant d'affirmer, de l'intérieur d'une actualisation particulière, l'épuisement et l'achèvement des virtualités humaines[20]. »

19. Baechler, 2009a, p. 358.
20. *Ibid.*, p. 77.

2. LE POIDS DE L'OCCIDENT

Si l'Occident a été le premier à s'y inscrire, il n'a pas pour autant favorisé l'appropriation de la modernité par les sociétés non occidentales. Bien sûr, il n'a pas eu historiquement le monopole de la violence, de la conquête et de la domination, mais son hégémonie planétaire est une première. Sa mainmise sur le monde s'est réalisée sur quelques siècles et dans un parcours jalonné d'étapes fort distinctes que nous allons brièvement parcourir. Du Xe au XIVe siècle, explique Christian Grataloup, la chrétienté latine connaît une forte extension vers le Sud (avec la *Reconquista* dans la péninsule ibérique et la conquête normande en Sicile), vers le Nord (avec l'intégration des peuples vikings) et vers l'Est (avec la colonisation germanique et l'inclusion de peuples slaves). Évidemment, cette dynamique expansionniste n'était pas propre à l'Europe médiévale qui « partageait avec beaucoup d'autres tant la motivation de la conversion à sa propre foi considérée comme la seule vraie que l'attrait pour des richesses lointaines réelles ou imaginées[21] ». Cette Europe cherche également à s'insérer au mieux dans les courants commerciaux eurasiens desquels elle avait été pratiquement absente pendant plusieurs siècles. L'expansion outre-mer qui débute au XVe siècle avec la conquête des îles de l'Atlantique (les Canaries, Madère, les Açores, les îles du Cap-Vert) s'inscrit dans cette visée. Les Portugais s'efforcent en effet de trouver une nouvelle route pour éviter le passage par la Méditerranée orientale, désormais contrôlée par les Turcs ottomans. Doublant le cap de Bonne-Espérance et remontant la route maritime le long de l'Afrique de l'Est pour atteindre les Indes, sous-continent aux richesses convoitées, les Portugais établissent une série de comptoirs fortifiés qui leur assurent un rôle actif dans le système d'échanges de l'Ancien Monde. Cette présence en Orient, souligne Grataloup, repose « sur de nombreux compromis non seulement avec les États territoriaux, mais aussi avec toutes les organisations marchandes déjà en place, arabes, malaises, japonaises… Ainsi les Portugais ne modifient pas profondément les logiques de l'Ancien Monde[22]. » La seule supériorité européenne réside à ce moment dans leur maîtrise de la haute mer grâce à la maniabilité de leurs bateaux et à la puissance de leur artillerie navale. Dans le premier tiers du XVe siècle, les Chinois s'étaient eux aussi lancés dans l'aventure maritime, atteignant l'Afrique de l'Est sur d'énormes jonques, en s'aidant des moussons. Mais le pouvoir impérial

21. Grataloup, 2010, p. 111.
22. *Ibid.*, p. 139.

y met rapidement fin, en 1433, pour des raisons qui tiennent probablement, d'une part, à des besoins relativement faibles de produits tropicaux qui étaient pour plusieurs déjà cultivés ou fabriqués sur son territoire et, d'autre part, à un contexte géostratégique qui commandait d'investir dans la protection contre les invasions des peuples des steppes plutôt que dans de grandes flottes. Le fait souvent relevé de l'emprise d'un pouvoir impérial dont les volontés étaient effectivement appliquées a bien sûr joué, ce qui était impensable en Europe : « Si les Portugais s'étaient lassés de leur tentative pour trouver une nouvelle route des épices, il est probable qu'un autre État aurait pris le relais[23]. » C'est d'ailleurs ce que fera l'Espagne en 1492.

La recherche d'un passage vers de nouvelles routes maritimes avec l'Orient débouche sur une entreprise d'une tout autre nature, l'assujettissement des Amériques. La conquête éclair des Empires aztèque et inca par de petites troupes espagnoles tient moins à la suprématie de l'armement de ces dernières (des épées de métal et des cuirasses, des armes à feu plus assourdissantes que mortelles) qu'aux alliances stratégiques que les *conquistadors* ont su nouer avec des groupes d'indigènes insatisfaits et, surtout, aux effets des maladies contagieuses contre lesquelles les peuples amérindiens n'étaient pas immunisés. Dans les Grandes Antilles, la population indienne est pratiquement décimée en une trentaine d'années ; au Mexique, elle passe de 25 millions vers 1519 à un million et demi en 1580 et, au Pérou, de 10 millions en 1530 à près de 1 million à la fin du siècle. Faut-il parler de génocide, s'interroge Grataloup :

> S'il n'y a pas eu volonté programmée d'élimination de tous les autochtones, le projet de soumettre à tout prix leurs territoires était manifeste. L'intention d'éradiquer des peuples gênants devient plus claire trois siècles plus tard quand la transition démographique européenne projette sur l'Amérique des migrants avides de terres. C'est l'époque où « un bon indien est un indien mort ». Des Patagons aux Mohicans, la disparition, dans des conditions épouvantables, fut effectivement le sort de nombreux peuples amérindiens[24].

Contrairement à ce qui prévalait à l'époque en Asie et en Afrique, il n'y aura pas de compromis en Amérique latine, mais une exploitation maximale des territoires et des humains. Les Espagnols se sont d'abord livrés au pillage des métaux précieux accumulés par les sociétés amérindiennes au cours des siècles passés, puis à l'exploitation des mines.

23. *Ibid.*, p. 122.
24. *Ibid.*, p. 144.

Comme nous l'avons déjà noté, cette arrivée massive d'or et d'argent d'Amérique a non seulement permis d'intensifier le commerce avec l'Orient, mais elle a engagé les pays de l'Europe du Nord-Ouest, grands bénéficiaires de cette expansion commerciale, dans un processus de croissance qui a conduit à terme à la naissance d'un nouveau capitalisme. On a également souligné le rôle joué par les plantations qui ont assuré à l'Europe un approvisionnement avantageux et continu en produits alimentaires, fibres végétales, etc. Nous reviendrons dans un chapitre subséquent sur les effets à long terme qu'ont entraînés les rapports de domination et d'exploitation imposés par l'Europe au Nouveau Monde. Mais nous devons pour l'instant nous préoccuper d'une autre région qui a été durement touchée par l'Europe prémoderne, l'Afrique. Car si ce sont les Amérindiens qui ont été au départ forcés de travailler dans les mines et les plantations, on a dû trouver rapidement une solution autre en raison de l'effondrement de leur population, une solution fournie par la traite négrière.

Les Européens fréquentaient déjà les côtes d'Afrique depuis le milieu du XVe siècle pour s'y procurer de l'or, de l'ivoire, du poivre et d'autres produits en échange d'animaux sur pied, de textiles, etc. Avec l'essor de l'économie de plantation américaine dans les colonies des Antilles, du Brésil et plus tard du sud des futurs États-Unis, la traite négrière se substitue à ce commerce plus diversifié. En voie d'abandon en Europe occidentale à la fin du Moyen Âge, l'esclavage est implanté dans les colonies, approuvé par l'Église catholique et justifié par un argumentaire soutenant l'infériorité de la race noire. Selon Olivier Pétré-Grenouilleau[25], les traites atlantiques effectuées sur près de quatre siècles (de la fin du XVe au milieu du XIXe siècle) par les Portugais, les Hollandais, les Anglais et les Français ont déporté un peu plus de 11 millions de captifs. Elles se sont ajoutées aux traites transsahariennes et de l'océan Indien réalisées en direction du monde musulman depuis le VIIe jusqu'au XXe siècle et dont le bilan quantitatif fait davantage l'objet de débats, l'estimation retenue par Pétré-Grenouilleau étant de 17 millions d'esclaves déportés. L'islamisation des sociétés du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest aura permis à leurs élites de justifier la mise en servitude de populations déclarées païennes. Car les individus asservis provenaient pour l'essentiel de razzias et de prises de guerre effectuées par des pouvoirs africains qui en organisaient la vente. Face à la question de savoir pourquoi les élites

25. Pétré-Grenouilleau, 2004.

africaines ont répondu si facilement aux demandes extérieures en captifs, Pétré-Grenouilleau propose les trois explications suivantes. D'abord, « l'absence d'un sentiment d'appartenance à une même communauté "africaine", au sein d'un monde où les barrières ethniques étaient puissantes[26] ». En raison de leur parcours historique, les sociétés de l'Afrique subsaharienne ne se sont en effet pas donné d'identité commune avant le XXe siècle. Aussi, « [r]éduire en esclavage les membres d'une autre ethnie africaine n'était donc pas plus difficile, pour les habitants de l'Afrique noire, qu'il ne l'était, pour les Grecs anciens, d'asservir des non-Grecs[27] ». Le deuxième élément explicatif est que l'esclavage était une institution solidement enracinée en Afrique noire. Certains auteurs considèrent que « même durant les années d'intensité maximale de la traite atlantique, une majorité de captifs – notamment des femmes et des enfants – était en fait absorbée sur place[28] ». Pétré-Grenouilleau estime pour sa part que les traites intra-africaines auraient touché quelque 14 millions de personnes. La troisième raison invoquée est simplement que la traite était rentable pour les élites locales. À cet égard, il faut rompre avec l'idée d'un échange inégal dans lequel la partie africaine aurait été constamment trompée :

> Il est bien sûr évident qu'aucune marchandise ne vaudra jamais la vie d'un seul homme, mais si on analyse la traite selon les termes habituels des échanges commerciaux, suivant en cela la manière dont les acteurs la voyaient, on s'aperçoit immédiatement qu'aucun partenaire commercial n'était lésé[29].

Cela étant, et sans oublier les souffrances horribles endurées par les esclaves eux-mêmes, particulièrement dans les plantations, on peut se questionner sur les effets de la traite (occidentale et orientale) sur les sociétés africaines. Au plan démographique, on peut se demander quel a été l'impact d'une telle ponction opérée sur un continent déjà sous-peuplé. Jean-Pierre Chrétien rappelle certaines estimations selon lesquelles « la population du subcontinent aurait ainsi représenté 50 millions d'habitants vers 1850 au lieu des 100 millions qu'elle aurait dû atteindre selon une croissance naturelle[30] ». Pétré-Grenouilleau soutient quant à lui qu'il est sans doute improbable que la population ait décliné : en raison du type de développement qui y prévalait, les sociétés africaines n'auraient pu supporter

26. *Ibid.*, p. 75.
27. *Ibid.*, p. 77.
28. *Ibid.*, p. 186.
29. *Ibid.*, p. 419.
30. Chrétien, 2008, p. 56.

une population plus forte que celle qui s'y est historiquement maintenue sur le long terme. Au plan politique, la traite a donné lieu à la formation d'États d'un type nouveau, à la fois militaires et commerçants, qui se sont enrichis aux dépens des sociétés lignagères et des entités politiques moins solides qui leur ont servi de proies : la traite « a conduit au renforcement des États et des sociétés qui étaient déjà les plus structurés, et à celui des structures négociantes en place[31] ». Au plan social, Chrétien note que la condition des paysans libres a été dépréciée au profit d'aristocraties à la fois marchandes, militaires et politiques : « Les logiques inégalitaires devinrent prédominantes. La parenté devint ou redevint une valeur refuge par excellence. Le pouvoir (politique et économique) apparut de plus en plus comme mangeur d'hommes et maléfique, comme porteur d'une sorcellerie redoutable[32]. » Ces fantasmes seront intensifiés par la conquête coloniale à laquelle nous allons maintenant nous intéresser.

Jusqu'au XVIIIe siècle, les Européens n'arrivent donc à conquérir de vastes territoires que dans les Amériques ; ailleurs, ils doivent se contenter de points d'appui pour leurs réseaux commerciaux. Suivant Grataloup, il est important de bien distinguer les différents moments de l'expansion européenne :

> Parler de « colonisation » au singulier est […] une erreur chronologique, dans la mesure où on associe la période pré-industrielle, où l'avantage militaire des Européens loin de leurs bases n'est pas évident, à la seconde moitié du XIXe siècle et au début du XXe siècle, moment durant lequel la force des Occidentaux est sans rivale – sauf au Japon[33].

À l'exception de l'Inde où l'Angleterre réussit plus tôt à s'assurer un contrôle souvent indirect en s'insérant dans la géopolitique locale, la deuxième vague de colonisation ne se produit que dans la seconde moitié du XIXe siècle, à partir du moment où la révolution industrielle dote les pays européens d'une force militaire et de moyens de projection nettement supérieurs. L'Afrique et la plus grande partie de l'Asie sont alors colonisées ou constituées en zones d'influence par un Occident en cours de modernisation (Grande-Bretagne, Hollande, France, Belgique, Allemagne, Italie et États-Unis). Les motifs invoqués, multiples sinon contradictoires, sont de nature économique, politique et même philanthropique. Ainsi, en France,

31. Pétré-Grenouilleau, 2004, p. 443.
32. Chrétien, 2008, p. 58.
33. Grataloup, 2010, p. 140.

> [l]es uns insistent sur les impératifs économiques, le contrôle des matières premières, la nécessité de trouver de nouveaux débouchés pour l'industrie, entravée par les droits de douane européens ; les autres prônent l'extension de la civilisation, le rayonnement des valeurs républicaines, l'amélioration des conditions de vie des indigènes ; les derniers enfin défendent l'intérêt national, la puissance de l'État, l'extension du territoire, la multiplication des points d'appui pour la flotte de guerre ou marchande[34].

Et comme le précise Jean-François Bayart, les auteurs de la domination coloniale « ont été multiples et se sont souvent contredits, mus qu'ils étaient par des intérêts, des valeurs et des projets disparates[35] ».

Sophie Bessis insiste pour sa part sur le sentiment de supériorité et de légitimité de leur suprématie qui aurait été commun aux Occidentaux, à la fin du XIXe siècle. Si des fractions de la bourgeoisie s'élèvent contre la colonisation, dit-elle,

> ce n'est pas qu'elles contestent le droit naturel des Occidentaux à dominer, mais qu'elles jugent la conquête inutile et coûteuse ou susceptible – c'est le point de vue des libéraux – de nuire à la liberté du commerce, du fait de la pratique de l'exclusif colonial réservant aux métropoles le monopole des échanges avec leurs possessions[36].

Pourtant, certaines forces sociales métropolitaines ont dénoncé et combattu les exactions et l'absence des libertés publiques, alors que d'autres, moins critiques, ont plaidé pour une colonisation à visage humain. Car la violence s'est exercée non seulement au moment de la conquête, mais, plus tard, par le recours au travail forcé et l'usage de méthodes d'exploitation cruelles. Il est incontestable que, par la domination et les traitements infligés aux populations colonisées, l'entreprise coloniale contredisait les valeurs humanistes qu'elle prétendait propager. Citant les exemples de l'Égypte et de l'Empire ottoman, Bessis rappelle en outre « que les puissances européennes n'eurent de cesse de bloquer toute tentative de modernisation dans les régions qu'elles souhaitaient placer sous leur tutelle[37] ». Cependant, l'héritage colonial est complexe. C'est ainsi que, bien que les sociétés colonisées n'aient connu que des progrès timides et tardifs en matière de scolarisation et de santé,

34. Rist, 1996, p. 90.
35. Bayart, 2010, p. 51.
36. Bessis, 2001, p. 47.
37. *Ibid.*, p. 55.

> l'introduction, même réservée à une élite, de systèmes d'éducation porteurs de modernité fait partie des changements révolutionnaires qui les ont transformées, de même que l'amélioration de la situation sanitaire a donné le signal, dès les années cinquante de la croissance démographique la plus rapide de l'histoire de l'humanité[38].

Quant à l'Afrique, et tout en notant que « la gestion coloniale a apporté des transformations appréciées au moins par certains secteurs des sociétés africaines, mais qu'elle a laissé aussi des souvenirs d'oppression pénibles, parfois cruels[39] », Chrétien précise que les legs sont loin d'être homogènes. Insistant sur les dispositions dont ont pu bénéficier les colonies britanniques par rapport aux colonies françaises, hollandaises ou allemandes, Christophe Jaffrelot abonde dans le même sens : « Bien que l'Empire britannique ait recouru à des méthodes on ne peut plus autoritaires pour exploiter ses conquêtes, il s'est aussi efforcé d'inculquer le sens de la cité et des droits politiques aux indigènes qu'il s'était donné pour objectif de "civiliser"[40]. » L'issue démocratique de la décolonisation en Inde, par exemple, a assurément été conditionnée par l'existence d'institutions proto-démocratiques (conseils municipaux, assemblées provinciales, etc.) mises en place par les Britanniques et dont les élites indiennes se sont emparées. Jaffrelot souligne également l'importance, pour la suite des choses, du type de processus emprunté selon que l'indépendance a été le fruit d'un consensus entre la puissance coloniale et les mouvements nationalistes ou qu'elle a dû être arrachée par la force. Il faut enfin rappeler avec Bayart que les sociétés n'ont pas toutes traversé le moment colonial de la même façon : « La colonisation a été un moment de "connexion", violent, inique et traumatique. Pour autant, elle n'a pas annulé l'économie morale et politique des sociétés qu'elle se soumettait, ni ne l'a totalement absorbée[41]. » Nous y reviendrons dans l'analyse de cas particuliers.

L'accession à l'indépendance des pays colonisés ne fut pas synonyme d'un retour au passé. Elle s'accomplit alors que ces derniers étaient déjà inscrits dans ce que Georges Balandier qualifie de « modernité indécise » qui « entretient à la fois un fort désir de modernité – en attendant de celle-ci un mieux-être et des chances nouvelles de réalisation individuelle – et la crainte d'être emporté vers de plus obscurs ou pervers

38. *Ibid.*, p. 103.
39. Chrétien, 2008, p. 63.
40. Jaffrelot, 2000a, p. 25-26.
41. Bayart, 2010, p. 97.

assujettissements[42] ». Cette modernité indécise explique probablement, dans une certaine mesure, l'attirance qu'ont éprouvée les pays nouvellement indépendants pour le modèle socialiste. Suivant Eisenstadt,

> la tradition socialiste est la seule tradition moderne internationale dans laquelle la contestation des formes concrètes de la modernité aboutit à une participation identitaire aux principes structurels du monde moderne. En d'autres termes, si le socialisme a exercé un tel attrait sur les pays non européens, c'est parce qu'il permettait à la fois de participer activement à la nouvelle tradition universaliste moderne (c'est-à-dire occidentale), et de critiquer, voire de refuser de nombreux aspects de cette tradition, en particulier sa forme occidentale[43].

C'est ainsi que les luttes de libération nationale ont été souvent perçues sinon menées comme la première étape d'un processus révolutionnaire. Mis à part les pays qui ont effectivement basculé dans le camp soviétique, le tiers-monde, comme l'a qualifié l'économiste et démographe français Alfred Sauvy, entre alors dans l'ère du développement proclamée par le président Truman le 20 janvier 1949 à l'occasion d'un discours sur l'état de l'Union. Après avoir déclaré que les États-Unis continueraient de soutenir la nouvelle Organisation des Nations Unies, poursuivraient leur appui à la reconstruction européenne par le plan Marshall et allaient créer une organisation commune de défense, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), pour faire face à la menace soviétique, le président invite les nations développées à lancer collectivement un nouveau programme visant à mettre à la disposition des régions sous-développées des ressources scientifiques et technologiques et à y encourager l'investissement afin de soutenir leur croissance. La perspective dans laquelle s'inscrit ce discours, et selon laquelle les nations pauvres souffrent simplement d'un retard face aux nations riches qui leur montrent la voie à suivre, a été formalisée par la théorie de la modernisation. Elle a été par la suite critiquée par les partisans de la théorie de la dépendance, qui substituent « à la naturalité des étapes de la croissance une vision historique des transformations de la périphérie en fonction de son inscription dans le système capitaliste mondial[44] ».

À partir des années 1950, l'aide au développement offerte par les agences internationales et les États occidentaux est effective. Et sous l'influence de progressistes à la poursuite d'une plus grande justice

42. Balandier, 2001, p. 233.
43. Eisenstadt, 1994, p. 143.
44. Rist, 1996, p. 190.

internationale convaincus que le libre jeu des forces du marché est inadmissible dans les relations entre pays inégaux, quelques accords commerciaux fondés sur la règle de la non-réciprocité des avantages consentis sont conclus (comme la convention de Lomé signée par la Communauté économique européenne [CEE] et des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) et des systèmes de financement compensatoires, destinés à atténuer l'impact de la fluctuation des cours des matières premières, sont instaurés. Mais ces mesures n'empêchent ni l'introduction de nouvelles barrières non tarifaires visant à limiter l'importation de produits agricoles ou industriels entrant en concurrence avec ceux du Nord, ni la détérioration continue des termes de l'échange. Quant à l'aide bilatérale offerte par les États occidentaux, elle est le plus souvent une aide liée, une proportion devant être utilisée par le pays bénéficiaire à l'achat de biens et de services dans l'État donateur. En outre, et tout comme pour les rentes provenant de l'agriculture, de l'exploitation du pétrole ou des mines, l'aide extérieure est dans la plupart des cas affectée à la création et à l'entretien des appareils d'État (dont l'armée qui ponctionne dans plusieurs pays une grande partie des fonds) et des bureaucraties nationales (parfois pléthoriques et souvent vouées à entretenir la clientèle proche du pouvoir plutôt qu'à assurer le service public) ainsi qu'à la réalisation de grands projets de développement (dans certains cas inutiles ou surdimensionnés par rapport aux besoins et qualifiés pour ces raisons d'« éléphants blancs »). Ces diverses pratiques sont instituées selon une logique mimétique, car dans cette période empreinte d'une vision largement partagée de l'importance de l'État comme premier outil de développement, le modèle étatique occidental s'impose sans prise en compte des trajectoires historiques et des spécificités locales. Rappelons enfin que, pendant ces années où prévaut le conflit Est-Ouest, « l'appartenance au "monde libre" tient lieu de brevet de bonne conduite démocratique aux yeux des États-Unis et de l'Europe occidentale, et l'anticommunisme sert de vaccin contre le totalitarisme[45] ».

Au début des années 1970, l'aide internationale se fait moins généreuse en raison de la crise du fordisme qui survient à l'occasion du premier choc pétrolier. Mais, étant confrontées au recyclage de l'énorme masse de pétrodollars placés chez elles, les banques prennent la relève. Profitant des facilités d'emprunt, de nombreux pays en développement s'inscrivent alors dans une économie de la dette, en raison du caractère

45. Bessis, 2001, p. 127.

cumulatif que revêt le processus d'endettement, les emprunteurs incapables de rembourser leurs dettes ou même d'assurer le service de ces dettes recourant à de nouveaux emprunts pour les refinancer. Malgré les plans de rééchelonnement ou ceux, plus tardifs, de réduction des dettes, les transferts du Sud vers le Nord liés au paiement de la dette sont massifs. De plus, ces plans sont assortis de conditionnalités drastiques, les pays endettés se voyant imposer des programmes d'ajustement structurel (PAS). Ces derniers ont été conçus dans le cadre du consensus de Washington, un accord tacite conclu au début des années 1980 entre le FMI, la Banque mondiale et le Trésor américain. Les mesures de stabilisation (austérité budgétaire et politique monétaire restrictive) et les mesures structurelles (libéralisation des marchés et privatisations) préconisées par les institutions financières internationales ont été fortement critiquées, entre autres, par l'économiste Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie en 2001. Stiglitz reproche au FMI de s'être focalisé « bien plus sur les problèmes macroéconomiques, telle l'importance du déficit public, que sur les problèmes structurels, comme l'efficacité et la compétitivité de l'industrie[46] ». Il constate que la libéralisation des marchés était inadaptée aux pays qui se trouvaient aux premières phases du développement et dont les secteurs industriel et agricole n'ont pu résister aux produits en provenance des pays développés.

> Les pays en développement qui ont le mieux réussi, ceux d'Asie, souligne-t-il, se sont ouverts au monde extérieur, mais lentement et progressivement [...] ils n'ont levé leurs barrières protectionnistes qu'avec précaution et méthode : seulement après avoir créé de nouveaux emplois[47].

Quant à la libéralisation des marchés financiers, il note que les afflux et reflux de capitaux spéculatifs ont laissé le chaos dans leur sillage. Il formule trois remarques à l'égard de la privatisation. Il relève d'abord le fait que celle-ci exige certaines conditions préalables, sans lesquelles elle contribue à la corruption et non à la croissance : sans les structures juridiques et les institutions de régulation du marché adéquates, non seulement des hauts dirigeants peuvent s'approprier les entreprises d'État au-dessous de leur prix du marché, mais les nouveaux propriétaires risquent d'être incités à piller les actifs au lieu d'en faire la base d'une expansion industrielle. Il oppose à cet égard la Russie, qui a connu

46. Stiglitz, 2002, p. 88.
47. *Ibid.*, p. 92-93.

les effets dévastateurs d'une privatisation rapide et non préparée, à la Pologne qui « a suivi une politique de privatisation gradualiste, édifiant en même temps les institutions de base d'une économie de marché, telles que des banques qui prêtent vraiment et un système judiciaire capable de faire respecter les contrats[48] ». La Pologne, mentionne-t-il, a rejeté explicitement les doctrines du consensus de Washington, refusant de s'engager dans une privatisation rapide et de poursuivre la réduction de l'inflation à tout prix. Stiglitz s'élève ensuite contre le présupposé qui veut que les marchés répondent à tous les besoins et il précise que beaucoup d'activités d'État existent tout simplement parce que les marchés n'assurent pas une offre suffisante de certains services ou biens essentiels. Rappelant que « la privatisation fait souvent passer les entreprises d'État des pertes aux profits par une réduction massive du personnel[49] », il signale enfin la nécessité de l'inscrire dans une stratégie globale qui prévoit des créations d'emplois. Il donne en exemple la Chine qui « a instauré la concurrence, fondé de nouvelles entreprises et créé des emplois *avant* de privatiser et de restructurer les firmes existantes[50] ». Un dernier grief de Stiglitz à l'endroit des politiques du consensus de Washington concerne leurs effets inégalitaires. De fait, les classes populaires des États qui les ont adoptées ont connu toute une série de pertes : licenciements massifs dans la fonction publique et les sociétés d'État, diminution des salaires, suppression des subventions à la consommation des produits essentiels, amputation des budgets de l'éducation et de la santé.

Les années 1990 s'ouvrent sur un monde différent. Le bloc soviétique implose et les pays qui demeurent communistes (Chine, Vietnam, Cuba, etc.) ne peuvent plus faire contrepoids. Le tiers-monde, qui se fissurait graduellement depuis le milieu des années 1970 sous l'effet de l'enrichissement des pays jouissant de la rente pétrolière et de la montée des nouveaux pays industrialisés, n'existe plus comme entité partageant un même destin. Les pays émergents connaissent une croissance forte et continue dans un contexte de mondialisation accélérée.

> La mondialisation présente, souligne Balandier, est la première à disposer des moyens d'une emprise planétaire. Ils sont à la fois techniques et scientifiques, financiers et économiques, relationnels, avec la maîtrise des réseaux, et culturels, avec le pouvoir d'agir par le techno-imaginaire

48. *Ibid.*, p. 238.
49. *Ibid.*, p. 89.
50. *Ibid.*, p. 241.

> sur l'économie des désirs et des besoins. Et ces moyens ont actuellement pour appui une puissance, militaire et géopolitique, devenue incomparable[51].

Par sa nature, son intensité et son extension exceptionnelles, cette mondialisation originaire d'Occident « transforme sans relâche chacune des sociétés soumises à son attraction[52] ». Suivant Alain Noël et Jean-Philippe Thérien[53], on peut considérer les effets économiques, sociaux et politiques de l'ordre mondial actuel sur les pays en développement de deux points de vue contrastés. Au plan économique, on peut noter le décollage de nombreux pays, favorisé par un meilleur accès aux marchés et aux technologies, ainsi que le renforcement de leur position sur les marchés mondiaux où ils exportent dorénavant plus de produits manufacturés que de produits primaires, ou relever la domination toujours existante des pays développés sur le commerce international (domination exercée, entre autres, par l'entremise des sociétés multinationales) et les inégalités économiques croissantes touchant particulièrement les pays à faible revenu qui comptent pour 40 % de la population mondiale. Au plan financier, on peut constater le volume considérable d'investissements internationaux réalisés dans les pays en développement et le fait que le rapport entre la dette et le revenu national brut est à la baisse, y compris dans les pays pauvres très endettés qui ont profité des allégements de dettes consentis par le FMI, ou observer qu'en raison de l'ampleur de la dette privée et de la volatilité du prix des matières premières, le transfert net des ressources du Sud vers le Nord prévaut toujours, transfert qui a frôlé en 2004 la somme record de 350 milliards de dollars. Au plan social, on peut noter les progrès sans précédent accomplis dans la lutte contre la pauvreté (de 1981 à 2001, le pourcentage des personnes vivant dans une situation d'extrême pauvreté a pratiquement diminué de moitié, passant de 40 à 21 % de la population mondiale), ainsi que dans les domaines de la santé (diminution du taux de mortalité infantile d'au moins un tiers, éradication de certaines maladies comme la variole et la polio), de l'éducation (recul de l'analphabétisme de moitié) et de la protection des droits des femmes, ou déplorer le fait que la pauvreté est toujours présente (en 2003, le PNUD évaluait à 800 millions le nombre d'individus souffrant de la faim) et que les bénéfices de la croissance ont été répartis de manière très inégale. Au plan politique, on peut observer

51. Balandier, 2001, p. 236.
52. *Ibid.*
53. Noël et Thérien, 2010.

que le monde est aujourd'hui à la fois plus pacifique (diminution sensible du nombre de guerres depuis 1990) et plus démocratique (augmentation considérable du nombre de pays où les libertés civiles sont protégées et où existe un véritable multipartisme), ou relever que la défense des droits individuels et politiques fondamentaux par les États occidentaux est directement fonction de leurs intérêts géopolitiques et économiques et que les tentatives néoconservatrices d'imposer la démocratie par la force ont lamentablement échoué. Les deux points de vue que nous venons d'exposer sont bien sûr différents, mais pas nécessairement contradictoires. Ainsi, évoquant le consensus post-Washington qui a émergé dans la seconde moitié des années 1990 et qui a été entériné en septembre 2000 lorsque les chefs d'État et de gouvernement réunis dans le cadre de l'Assemblée générale de l'ONU ont adopté la Déclaration du Millénaire, Noël et Thérien montrent comment l'ONU et ses agences spécialisées, d'une part, et les institutions de Bretton Woods (FMI et Banque mondiale), d'autre part, se sont rapprochées autour d'une vision plus nuancée de la mondialisation que celle que chaque partie défendait auparavant :

> Alors que les Nations unies commençaient à admettre qu'une économie mondiale plus intégrée pouvait offrir de « formidables » perspectives de développement pour les pays pauvres, les institutions de Bretton Woods reconnaissaient de leur côté que la mondialisation avait produit son lot de perdants et que, dans certains cas, elle avait même « renforcé les forts et affaibli les faibles »[54].

Comme le conclut Bessis, « [c]e qu'il y a de nouveau dans l'étape actuelle de la mondialisation, c'est que si le Nord est bénéficiaire net des recompositions qui ont eu lieu sous son égide, il n'en est plus le bénéficiaire exclusif[55] ». Aussi, de façon générale, les pays du Sud ne souhaitent-ils pas arrêter le cours de cette mondialisation, mais bien en changer certaines règles.

3. LES AMBIVALENCES DES SOCIÉTÉS NON OCCIDENTALES

Les différentes phases de l'expansion occidentale que nous venons de parcourir ont suscité dans les sociétés dominées des réactions variées, depuis la tentation de l'autarcie et la revendication de ses différences jusqu'à l'ambition de s'approprier la modernité, en passant par la volonté

54. *Ibid.*, p. 256-257.
55. Bessis, 2001, p. 225-226.

d'accéder à la puissance de l'Occident afin de pouvoir s'en mieux défendre et d'atteindre son niveau de vie. En réponse aux humiliations infligées par la domination occidentale, on a souvent eu tendance à glorifier un passé plus ou moins revisité dans le but d'affirmer et de réhabiliter son identité. L'afrocentrisme[56] est un bon exemple de discours de résistance identitaire. Développé en Afrique subsaharienne et dans la communauté noire américaine, ce courant pseudo-historique a construit toute une mythologie selon laquelle l'Égypte ancienne, une « Égypte nègre », aurait été à l'origine, entre autres, des réalisations culturelles attribuées aux Grecs et de la découverte des Amériques près de deux millénaires avant Christophe Colomb. Selon la thèse du complot blanc, ces apports de l'Afrique noire auraient évidemment été occultés par les historiens occidentaux. Cette tendance à embellir et à exalter le passé est tout aussi présente dans différents fondamentalismes. Il en est ainsi du fondamentalisme arabe. Comme l'explique Mohammed Abed al-Jabri, ce courant, visant à laver l'humiliation et à restaurer la grandeur de la civilisation arabe,

> s'est consacré à ressusciter la tradition, qu'il a investie dans la perspective d'une lecture excessivement idéologique, consistant à projeter un « avenir radieux », fabriqué par l'idéologie, sur le passé ; et, partant, à « démontrer » que « ce qui eut lieu dans le passé pourrait se réaliser dans l'avenir »[57].

Cependant, si les fondamentalismes représentent une affirmation identitaire, ils constituent aussi et peut-être surtout une protestation contre des transformations en cours. Car, alors que les élites s'efforcent le plus souvent de moderniser leur pays selon une conception réduisant la modernité à sa dimension matérielle et technique, des changements d'une autre nature opèrent en raison des processus de modernisation enclenchés (industrialisation, urbanisation, scolarisation, etc.) et des influences externes exercées (médias d'information, interventions des ONG internationales, pressions de la communauté internationale, etc.). Instillant les principes générateurs de la modernité (autonomie, liberté, égalité) dans les rapports sociaux, dont les rapports de genre, ces changements mettent en cause les valeurs et les identités en usage et menacent les pouvoirs existants. Dans un tel contexte, la diabolisation de la modernité – ou tout au moins son refus, sous prétexte qu'elle est essentiellement de nature occidentale, comme le justifie par exemple

56. Fauvelle-Aymar, 2009.
57. Al-Jabri, 1994, p. 34.

l'asiatisme qui prône le retour aux traditions confucéennes – et la sacralisation des traditions, reformulées au présent, peuvent servir de barrage. Aussi sont-elles instrumentalisées pour sauvegarder pouvoirs et privilèges. Suivant Bessis,

> [l]es assignations identitaires et les réinventions de la tradition représentent aussi d'incomparables instruments de pouvoir aux mains non seulement des couches dirigeantes qui se maintiennent à la tête des régimes autoritaires, mais de catégories beaucoup plus larges qui auraient tout à perdre d'un éclatement des cadres normatifs structurant le contrôle qu'elles exercent sur la société[58].

Rappelons que l'Occident a connu un phénomène analogue de résistance à l'établissement de l'ordre moderne avec le fascisme, qui prétendait revenir à l'ordre traditionnel et qui prônait la suprématie du groupe, l'obéissance et le dévouement contre l'individualisme, les droits et la démocratie. Et il en est des fondamentalismes actuels comme il en a été des fascismes : leur emprise est d'autant plus puissante que sont grandes les angoisses des populations heurtées par la rapidité et la brutalité des mutations qu'elles subissent.

Les résistances et les oppositions plus ou moins fortes qui se manifestent dans les sociétés non occidentales témoignent des bouleversements qui y sont engendrés par le déclenchement ou l'accélération des processus constitutifs de la modernité, du fait de la mondialisation. Sur le plan économique, l'esprit du capitalisme se diffuse rapidement de par le monde et les techniques de production, de gestion et d'échange, basées sur le développement scientifique, deviennent graduellement le patrimoine de l'humanité. Sur le plan politique, l'État-nation comme régime de souveraineté territoriale et mode d'organisation s'est généralisé à l'échelle du globe, tandis que les principes d'État de droit et d'État démocratique sont défendus par de nouvelles générations d'intellectuels et de militants œuvrant dans des organisations de défense des droits humains, des groupes de femmes et d'autres associations qui « veulent en finir avec les dictatures identitaires sans rompre avec eux-mêmes, pour tenter de construire des synthèses où le désir de liberté ne serait plus assimilé à une trahison de l'appartenance[59] ». Tout importés sinon imposés qu'ils aient été au départ, ces processus économiques et politiques font l'objet d'une appropriation qui crée une situation de non-retour historique

58. Bessis, 2001, p. 323.
59. *Ibid.*, p. 298.

et leur confère des caractéristiques sociales et culturelles propres[60]. Suivant les propriétés acquises au cours de son parcours historique, chaque société adopte les éléments constitutifs de la modernité en les adaptant. En revanche, les nouvelles institutions et les nouvelles activités déployées affectent les représentations et les attitudes existantes, stimulant l'individualisation et redessinant les sociétés civiles. Autant le déploiement des premières est le fruit d'un processus volontaire et observable, autant les évolutions des secondes sont lentes et échappent le plus souvent à toute visibilité immédiate. Car le passage à un nouvel ordre constitue un changement majeur qui touche la totalité de l'existence collective. Aussi est-il source de déséquilibres profonds : l'harmonie relative qui régnait antérieurement entre les faits technico-économiques, l'organisation sociale et les idéologies est rompue. Bien sûr, « toute culture est un processus permanent de construction, déconstruction et reconstruction[61] », mais le passage entre deux ordres intensifie considérablement cette dynamique, et la recherche de cohérence vers laquelle tend toute culture en est d'autant plus longue et difficile. Comme les études sur les processus d'acculturation nous l'ont appris, les éléments techniques et matériels sont beaucoup plus aisément appropriables que les institutions et les valeurs. Cela explique que les individus pris dans un tel processus peuvent se présenter comme vivant dans deux univers distincts, qui coexistent sans fusionner. À l'instar de ce qui se déroule dans les sociétés occidentales, les cheminements de la modernité sont multiples et non linéaires dans les sociétés non occidentales. Nous pourrons le constater dans notre dernier chapitre, mais nous examinerons auparavant les conditions d'appropriation de la modernité.

60. Hoodashtian, 2006.
61. Cuche, 1996, p. 64.

CHAPITRE 10

LES CONDITIONS D'APPROPRIATION DE LA MODERNITÉ

L'APPRÉHENSION DE LA MODERNITÉ COMME UN ENsemble de processus permet d'envisager sa reconstruction ou sa réinvention dans les sociétés non occidentales. Cette façon de voir se distingue tout autant de la conception instrumentale, qui la saisit comme une somme de caractéristiques institutionnelles et procédurales pouvant être acquises par strict mimétisme, que de la thèse qui insiste à ce point sur l'ancrage historique de son émergence et sa cohérence qu'elle en vient à nier toute appropriation possible par des sociétés aux racines socioculturelles autres. Par ailleurs, et même s'ils sont sur le long terme l'objet d'un codéveloppement, les processus constitutifs de la modernité ne s'engagent pas tous de la même manière et n'évoluent pas tous à la même vitesse. Certains se prêtent à une entreprise délibérée. Il en est ainsi

de l'essor d'une économie capitaliste ou de la démocratisation de l'État pour lesquels la mise en place de nouvelles institutions, l'affirmation de nouvelles normes et le déploiement de nouvelles activités peuvent impulser de nouvelles pratiques. Stimulé par celles-ci, et les activant en retour en raison des exigences qu'il comporte en matière d'autonomie, de liberté et d'égalité, le troisième processus, l'individualisation des rapports sociaux, opère de façon moins volontaire, plus lente et plus discrète. Dans ce chapitre, nous allons tenter de déceler les conditions nécessaires pour que s'amorcent et évoluent ces différents processus, en les analysant successivement selon qu'ils sont de nature économique, politique ou sociale. Les exemples du Japon et des quatre nouveaux pays industrialisés d'Asie considérés aujourd'hui comme des pays développés (la Corée du Sud, Hong Kong, Singapour et Taïwan) nous permettront d'illustrer nos propos.

1. LE PROCESSUS D'ÉMERGENCE ÉCONOMIQUE

C'est après la Seconde Guerre mondiale, alors que le sous-développement commence à se manifester dans toute son ampleur et sa complexité, que le développement économique réapparaît comme préoccupation théorique et politique majeure. Car, si l'économie politique classique des XVIIIe et XIXe siècles avait fait de la genèse et de l'essor du système capitaliste son principal objet d'intérêt, la théorie marginaliste, dominante à partir de 1870, avait évacué ces questions pour ne s'intéresser qu'aux lois de fonctionnement des marchés, au comportement des producteurs et des consommateurs et à l'instabilité cyclique du capitalisme. Avec Gérard Azoulay[1], on peut distinguer trois approches théoriques dont les postulats touchant le développement économique se sont plus ou moins opposés au cours des dernières décennies : les approches libérale, développementaliste et de la dépendance. Fondée sur la doctrine néoclassique suivant laquelle le marché est la forme la plus efficace d'allocation des ressources en vue d'une croissance maximale de la production, et récusant tout objet propre à l'économie du développement, l'approche libérale propose simplement la levée des obstacles au bon fonctionnement du marché (relations sociales, politiques et culturelles ou mécanismes économiques relevant du passé) et l'intégration au marché mondial.

1. Azoulay, 2002, p. 38-44.

Le commerce international est en effet perçu ici comme un puissant facteur de croissance et de développement en raison des avantages comparatifs liés aux dotations différentes en facteurs de production (capital et travail) de chaque économie. Enfin, selon le credo libéral, « [l]'État ne doit définir son action que dans le cadre de la constitution d'un environnement favorable à l'activité économique de sujets privés et autonomes dont les comportements sont toujours compatibles entre eux[2] ». Considérant l'industrialisation comme une clé du développement et estimant les marchés dans les pays sous-développés particulièrement imparfaits, l'approche développementaliste tient au contraire le rôle de l'État comme primordial, non seulement dans la mobilisation et l'allocation des ressources, mais également dans la constitution du tissu industriel, du capital humain (les compétences des individus) et, même, du capital social (la capacité et la volonté de coopérer ainsi que la confiance entre les acteurs). De plus, rejetant la théorie néoclassique des avantages comparatifs, « [l]a plupart [des économistes participant de ce courant] est extrêmement réservée sur la capacité du commerce international à constituer un "moteur de la croissance" dans les pays en voie de développement[3] ». Concevant le sous-développement comme le produit ou le résultat de la colonisation et de l'échange inégal imposé par les pays développés, l'approche de la dépendance avance pour sa part la nécessité pour les pays du Sud de se libérer des liens de dépendance entretenus par les pays du Nord et prône un processus d'industrialisation par substitution aux importations. De 1950 à 1975, l'approche développementaliste, qui a su tirer profit de certaines propositions émanant de l'approche de la dépendance, a sans doute constitué le paradigme dominant. Mais à la fin des années 1970, on assiste à un renversement, l'approche (néo)libérale s'affirmant de façon déterminante. Les organisations internationales vouées au développement n'en auront elles-mêmes que pour l'ajustement structurel et la stabilisation macroéconomique et « on assistera à un rejet de toute action structurelle et intervention stratégique de l'État au profit de la libéralisation des marchés internes et d'une ouverture à l'économie internationale[4] ». Pourtant, et ainsi que nous l'avons vu au chapitre précédent, dès le début des années 1990, les critiques fusent face aux effets économiques et sociaux des politiques du consensus de Washington, et la réflexion économique reprend, résolument suscitée par les succès

2. *Ibid.*, p. 39.
3. *Ibid.*, p. 81.
4. *Ibid.*, p. 83-84.

des pays qui ont suivi de tout autres politiques. En effet, à partir des années 1970, s'affirment de nouveaux pays industrialisés qui ont su conjuguer économie de marché, ouverture progressive aux marchés internationaux et forte intervention de l'État. Se manifestent en premier lieu les dragons asiatiques (Hong Kong, Singapour, Corée du Sud et Taïwan), qui sont considérés aujourd'hui comme des pays développés. Ils seront suivis ultérieurement par les tigres asiatiques (Malaisie, Thaïlande, Indonésie, Philippines et, de plus en plus, Vietnam) et les grands pays émergents (Chine, Inde, Brésil).

L'émergence des nouveaux pays industrialisés tient à la fois à des facteurs internes et externes. Bien que des voies différentes aient été suivies, le rôle de l'État a été partout décisif, non seulement dans la mise en place des conditions fondamentales du décollage (marchés concurrentiels, équilibres macroéconomiques, cadre légal et institutionnel favorisant la confiance sociale, infrastructures adéquates, formation d'une main-d'œuvre de qualité), mais également dans la constitution des bases industrielles et la remontée des filières vers des secteurs industriels porteurs, depuis les produits primaires jusqu'aux produits manufacturés à forte intensité technologique, en passant par les produits manufacturés à forte intensité en travail. Les succès des pays émergents, note Azoulay, « apparaissent d'abord comme le résultat des stratégies de développement successivement appliquées et donc traduisent l'effet de politiques économiques volontaristes[5] ». S'inspirant de l'exemple japonais, leurs États ont su allier une politique de promotion des exportations à une politique industrielle génératrice d'avantages comparatifs. Ce dernier constat nous amène à l'examen des facteurs externes qui ont favorisé les pays émergents. Car, de même qu'il en a été pour l'Occident qui a pu assurer son développement économique grâce à un ordre mondial qui lui était propice – un ordre lui conférant la domination de marchés captifs, source de capitaux et de matières premières et débouchés pour ses productions –, ainsi les économies émergentes ont-elles pu profiter d'une configuration internationale opportune : « Le succès des émergents, souligne Robert Boyer, se trouve à la croisée de stratégies politiques nationales […] et de l'affirmation d'une configuration favorable de l'économie mondiale[6]. » Déjà, dans le contexte de la guerre froide, les programmes d'aide aux pays considérés comme stratégiques face à la

5. *Ibid.*, p. 138.
6. Boyer, 2008, p. 56.

poussée communiste avaient facilité le décollage des dragons asiatiques. Par ailleurs, ces derniers, tout comme les autres pays qui leur ont emboîté le pas, ont su s'adapter avec une rapidité spectaculaire aux transformations qui ont conduit à la globalisation économique. Une ouverture contrôlée aux investissements étrangers des firmes multinationales leur a permis d'accéder aux nouvelles technologies et d'acquérir ainsi la possibilité d'escamoter certaines étapes dans leur développement industriel.

Empruntant une approche audacieuse, à la fois volontariste et pragmatique, l'État a donc joué un rôle central dans les pays émergents. Or, un grand nombre de ceux-ci ont connu, tout au moins au moment de leur décollage, une gouverne autoritaire. Et pourtant, la coopération internationale, multilatérale comme bilatérale, a tenu depuis la fin des années 1980 un discours prônant la « bonne gouvernance » (l'État de droit, la démocratie, la transparence de l'action publique et le contrôle de la corruption) et tenté d'imposer à certains pays la conditionnalité démocratique. Qu'en est-il donc du rapport entre, d'un côté, la démocratie et la bonne gouvernance, et de l'autre, le développement économique ? On ne peut bien sûr nier que les politiques de nature à favoriser la croissance peuvent se concilier avec plus de démocratie, mais la démocratisation ne saurait être considérée comme une des conditions nécessaires au décollage. Les expériences des pays qui se sont arrachés au sous-développement démontrent que la nature du régime politique importe moins que la capacité de gouverner. Suivant leur analyse des capacités institutionnelles et de gouvernance dont ces pays se sont dotés et qui ont permis leur développement, Nicolas Meisel et Jacques Ould Aoudia pointent les quatre capacités suivantes :

> Capacité à élaborer une *vision stratégique* et à la faire partager dans la société, créant ainsi une convention de croissance entre les principaux acteurs du pays ; capacité à créer des *dispositifs de concertation et de coordination* (pour mettre en œuvre cette vision) entre les principaux acteurs économiques, politiques et sociaux ; capacité à créer des *systèmes d'incitations* (« la carotte » : subventions , accès facilité au crédit, à la terre, au travail, protection commerciale) sur des filières prioritaires intensives en travail et à rendements croissants (déclenchant l'enchaînement suivant : stabilité sociale, distribution des revenus, absorption technologique et apprentissage) ; capacité à *conditionner les soutiens publics à des objectifs de performance :* gains de productivité, exposition à la concurrence (« le bâton »)[7].

7. Meisel et Ould Aoudia, 2009, p. 43-44.

Sur ces bases, nous disent ces auteurs, « les sociétés ont alors pu progresser à leur rythme vers l'État de droit (administration et justice efficaces, non corrompues, droits de propriété protégés…), […] sans que cette progression inclue nécessairement la démocratie[8] ». Selon les termes de Manuel Castells, l'État développeur « pose comme principe de sa légitimité sa capacité à promouvoir le développement[9] » et non sa représentation du corps social, comme c'est le cas en régime démocratique.

Dans la section suivante, nous examinerons la question inverse du rôle du développement économique dans le processus de la démocratisation. Mais nous devons insister pour l'instant sur le fait que les capacités relevées par Meisel et Ould Aoudia supposent certaines conditions dont assurément une forte cohésion sociale. Fondée le plus souvent sur une identité nationale commune, celle-ci permet à l'État de mobiliser sa société et de coordonner les élites. Ainsi, au Japon (depuis l'ère Meiji jusqu'à aujourd'hui) tout autant que dans les pays récemment industrialisés, le moteur du développement a été « *la recherche de l'indépendance nationale et de la puissance nationale, par des moyens pacifiques (économiques)*[10] ». Le pilotage du développement implique également une fonction publique compétente, à même d'assurer la continuité d'une politique. De façon plus générale, l'exercice des capacités stratégiques de l'État présuppose un certain nombre de caractéristiques au sein de sa société, dont une propension à l'épargne et à l'investissement, un rapport positif au travail et une ouverture à l'importation de modèles étrangers. Voyons cela. Constatant que les pays asiatiques émergents ont élevé spontanément leur capacité d'épargne au niveau exigé par un investissement croissant, Gréau avance deux explications au comportement frugal des nouvelles couches de salariés du secteur moderne :

> D'une part, la propension à consommer des salariés reste bridée tant que leurs revenus n'ont pas franchi les seuils à partir desquels il devient raisonnable de s'engager dans des dépenses importantes d'équipement et de confort. D'autre part, ces salariés sont amenés à constituer une épargne de précaution pour parer à des risques qui ne sont pas encore couverts par un vrai système de protection sociale[11].

8. *Ibid.*, p. 38-39.
9. Castells, 1999b, p. 311.
10. *Ibid.*, p. 246.
11. Gréau, 2005, p. 146.

Une telle conduite implique évidemment le dépassement d'une logique purement relationnelle, telle qu'elle prévaut en Afrique subsaharienne par exemple, logique qui engage toutes les ressources non directement consommées dans des mécanismes de dons et de contre-dons, vers une logique économique qui en investit une part dans l'accroissement de la production. Celui-ci exige par ailleurs la valorisation du travail (et de la discipline et de la créativité qu'il requiert) comme moyen de création de richesses et lieu de compétition pacifique avec les autres. Ici encore, et nous y reviendrons dans notre dernier chapitre, les différences sont énormes entre les sociétés asiatiques et les sociétés africaines. Le développement économique réclame enfin une aptitude à s'approprier les acquis des autres (bases scientifiques et technologiques, modes d'organisation et de gestion, etc.). Badie relève à cet égard que « la vieille tradition d'isolement propre au Japon, en contenant et limitant depuis des siècles toute tentative d'influence ou de contrôle venant d'Occident, permettait de dissocier clairement importation et sujétion[12] », ce qui, souligne-t-il, n'a pas été le cas dans les sociétés arabes.

2. LE PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION

Depuis les années 1990, l'État démocratique est devenu une référence quasi universelle. Après des décennies de partis uniques et de régimes autoritaires – qui ont prévalu quelque 70 ans en URSS, 45 ans dans les « démocraties populaires » et 30 ans dans la majorité des nouveaux États nés de la décolonisation, sans compter les régimes militaires qui ont prédominé en Amérique latine au cours de la seconde moitié du XXe siècle –, la plupart des pays de l'Est et du Sud s'inscrivent aujourd'hui dans un processus de transition vers la démocratie. On peut définir la transition comme l'intervalle entre un régime politique et un autre. Dans le cas de la démocratisation, on doit songer non seulement au rétablissement ou à l'établissement des principales libertés publiques – ce qui définit la libéralisation qui met fin à l'arbitraire du pouvoir –, mais également à la responsabilisation des citoyens et à leur participation aux choix collectifs. Il faut insister sur le fait qu'il s'agit d'un processus : la démocratie ne se décrète pas et un système politique ne peut devenir démocratique, stable et ouvert à l'alternance en l'espace d'une nuit. On doit par ailleurs

12. Badie, 1992, p. 152.

distinguer les conditions qui sont à la base du fonctionnement normal d'une démocratie de celles nécessaires à son établissement[13]. En effet, un bon nombre des facteurs habituellement considérés comme des conditions préalables à un passage à la démocratie – des qualités politiques tels la confiance, la tolérance et le comportement civique, par exemple – sont plutôt des résultats ou des gains procurés par un vécu démocratique. S'il en était autrement, aucun pays n'aurait jamais atteint à la démocratie. Certains défenseurs de la distinction entre perspective fonctionnelle et perspective génétique dégagent comme seule condition nécessaire à l'établissement d'une démocratie « l'unité nationale ». Cette expression est à bien distinguer de « l'identité nationale » ; elle signifie simplement qu'une vaste majorité de citoyens reconnaît qu'elle appartient à une même communauté politique. Sur cette base, la transition vers la démocratie pourrait se faire pour autant que les principaux acteurs pris dans une situation conflictuelle en arrivent à négocier des compromis et en tout premier lieu à s'entendre sur les règles du jeu. Cela souligne l'importance centrale d'un pacte démocratique comme élément porteur d'une transition réussie. Dans certains pays, la négociation d'un tel pacte s'est échelonnée sur plusieurs années et a accompagné la transition elle-même au point d'en devenir inséparable. Ce fut le cas de la Pologne où les réformes politiques ont été négociées et incorporées à la pièce par une conférence nationale permanente où se retrouvaient le gouvernement et l'ensemble des forces d'opposition. Dans d'autres cas, en Afrique par exemple, le gouvernement en place a tout simplement choisi d'abdiquer ou d'embrasser lui-même les réformes proposées par une conférence nationale. Sans nier l'intérêt de cet apport théorique qui insiste sur l'appartenance commune et la négociation de compromis et sur lequel nous reviendrons, on peut penser que d'autres facteurs interviennent pour faciliter ou au contraire gêner l'émergence et la consolidation d'une démocratie.

Dans son étude comparative des trajectoires suivies au Bénin et au Niger, Mamoudou Gazibo[14] distingue les quatre approches théoriques suivantes de la démocratisation : l'approche déterministe qui insiste sur l'existence de conditions préalables, le plus souvent économiques, à la démocratisation ; l'approche culturaliste qui s'intéresse aux traits culturels qui peuvent entraver ou, au contraire, faciliter la démocratisation ; l'approche néo-institutionnelle qui s'arrête, entre autres, aux héritages

13. Rustow, 1970.
14. Gazibo, 2005.

institutionnels et aux dynamiques d'institutionnalisation ; et l'approche volontariste qui met l'accent sur les stratégies des acteurs. Légèrement retouchée – du fait que les trois premières approches peuvent, tout autant l'une que l'autre, présenter un certain caractère déterministe et que la première approche considère d'abord les facteurs économiques, nous qualifierons celle-ci d'approche économique –, cette typologie nous servira de cadre structurant l'analyse qui suit. Voyons d'abord ce qu'il en est de l'approche économique. La thèse des conditions économiques préalables à la démocratie est apparue à la fin des années 1950. Énoncée en premier lieu par Seymour Martin Lipset, elle reposait sur la démonstration d'un lien fort entre le produit national brut par habitant d'un pays et ses chances de jouir d'une démocratie stable. Selon Guy Hermet,

> [ce] constat était valable en tant que photographie instantanée ; au début des années 1980 encore, plus de neuf sur dix des pays riches bénéficiaient de cet avantage, contre à peine un tiers des pays à revenu moyen comme l'Algérie, et un dixième seulement des pays de pauvreté extrême comme le Tchad ou Haïti. Malheureusement, ou plutôt heureusement d'une certaine manière, il cessait complètement de l'être tant sur le long terme historique qu'au regard d'exemples de plus grande envergure qui le contredisaient[15].

Hermet en veut pour preuves, entre autres, le parcours de l'Inde qui connaît la démocratie depuis 1947 sans que celle-ci y ait été précédée d'un décollage économique et celui, plus récent, de la presque totalité des pays à revenu moyen de l'Amérique latine qui infirment la thèse en question. Figure inverse, la persistance de régimes autoritaires dans certains pays asiatiques ou arabes en situation de prospérité confirme elle aussi que l'on ne peut rattacher de façon rigide et mécaniquement déterministe la démocratie au développement économique. Pourtant, l'approche économique est aujourd'hui encore bien présente. Cependant, à la différence d'un Francis Fukuyama pour qui « [l]a démocratie libérale est un produit dérivé de ce processus de modernisation [la modernisation économique][16] », ses tenants soutiennent généralement un « raisonnement qui ne lie pas l'essor de la démocratie au développement économique, mais bien plutôt au changement social que ce dernier engendre[17] ». Le parcours de certains dragons asiatiques est à cet égard probant.

15. Hermet, 2000, p. 318.
16. Fukuyama, 2006, p. 75.
17. Jaffrelot, 2000a, p. 18.

C'est ainsi que la Corée du Sud, par exemple, a connu un État développeur autoritaire dont la réussite même a conduit à la naissance d'une société civile capable de précipiter la fin du régime militaire :

> Ce modèle de développement, souligne Castells, a non seulement transformé l'économie, mais profondément changé la société. Les années 1980 ont vu la naissance d'une nouvelle classe de capitalistes, sûre d'elle-même, de plus en plus persuadée qu'elle n'a pas besoin de technocrates racketteurs et de police politique. Une nouvelle classe moyenne instruite, libérale, tournée vers la consommation, considère désormais que la vie est trop agréable pour être sacrifiée à l'édification artificielle d'une nation. Et de nouveaux mouvements sociaux, plus conscients, mieux organisés (mouvements ouvriers, étudiants, féministes, écologistes, ou simplement « citoyens ») semblent prêts à remettre en question les objectifs et les méthodes du développement, ainsi que la répartition des bénéfices[18].

Il en a été de même de Taïwan où les années 1990 ont vu la fin d'une dictature et la mise en place d'une démocratie, sous la poussée des mouvements sociaux qui s'étaient développés antérieurement. S'avouant pourtant critique à l'égard de l'approche économique, Fiorella Allio ne peut néanmoins s'empêcher de constater que

> la logique de développement économique promue par le KMT [Kuomintang] à partir des années 1960 a affaibli à long terme les bases autoritaires du régime : même en invoquant les progrès formidables accomplis par le pays comme preuve de ses compétences en matière de gestion gouvernementale, le Parti ne put contenir les forces conjuguées qui revendiquaient une ouverture démocratique[19].

Et Allio de conclure :

> C'est en ce sens peut-être que l'on peut réconcilier les adversaires et les tenants de la chaîne causale entre modernité économique et progrès politique. L'efficacité de ce lien n'est peut-être pas directement vérifiée en tant que moteur de pluralité partisane et de compétition politique, mais elle est confirmée en termes de ressources dérivées et d'évolution des mentalités[20].

Sans la conditionner de façon absolue, le développement économique peut donc servir la démocratie pour autant qu'il favorise l'épanouissement d'une culture politique et d'une société civile appropriées. « À la limite, précise Christophe Jaffrelot, un pays pauvre peut devenir

18. Castells, 1999b, p. 321.
19. Allio, 2007, p. 770.
20. *Ibid.*

démocratique s'il parvient à créer ces deux conditions[21] », conditions que nous allons maintenant examiner plus à fond en faisant appel aux approches culturaliste et néo-institutionnelle. Qu'en est-il de l'approche culturaliste ? Suivant Jaffrelot, la recherche de facteurs de nature culturelle pouvant intervenir pour faciliter ou au contraire gêner l'émergence et la consolidation d'une démocratie « doit être menée avec précaution, à l'écart de tout déterminisme simplificateur[22] ». La théorie des « valeurs asiatiques » constitue un bel exemple d'un tel déterminisme. Formulée et promue à Singapour à la fin des années 1980 et au début des années 1990, cette théorie postule une incompatibilité entre les valeurs asiatiques et la démocratie. Dans son analyse de la trajectoire politique taïwanaise, Allio souligne que ni les intellectuels ni les personnalités politiques ne se sont intéressés au paradigme des « valeurs asiatiques », Taïwan en constituant assurément le parfait contre-exemple. « Au moment de la libéralisation du régime, indique Allio, la démocratie n'était pour les gouvernants et les élites de Taiwan, et pour la population en général ni une idée abstraite et artificielle, ni un concept venu entièrement de l'étranger[23]. » Pour expliquer l'attachement et la prédisposition de la population taïwanaise à la démocratie, Allio rappelle que la pensée du « père de la Nation », Sun Yat-sen, pensée qui reposait sur les trois principes du nationalisme, de la souveraineté du peuple et du bien-être du peuple, n'avait cessé d'être propagée par les médias et par l'éducation. Mais il insiste surtout sur les pratiques démocratiques qui ont historiquement prévalu au sein des communautés de culte localisées et des organisations gérant les temples dédiés aux divinités de la religion populaire chinoise :

> Ces pratiques ont nourri pendant des siècles, de façon très répandue en dehors de tout contrôle administratif, surtout en milieu rural, des habitudes de participation, de vote, d'organisation collective et d'échange d'idées qui constituent incontestablement une ressource politique[24].

Ce dernier exemple nous permet de préciser que pour saisir une culture politique, on ne peut s'en tenir à ce qui est expressément du domaine politique (l'organisation et le fonctionnement des pouvoirs publics et leurs rapports avec les citoyens), mais qu'il faut nous intéresser à l'ensemble des institutions (famille, clan, village, associations, groupes religieux, etc.) qui étayent le vivre-ensemble. On peut postuler

21. Jaffrelot, 2000a, p. 18.
22. *Ibid.*, p. 24.
23. Allio, 2007, p. 775.
24. *Ibid.*

des traits communs à ces diverses institutions, traits qui touchent la relation au pouvoir, le rapport aux règles, la répartition des charges et des bénéfices, la gestion des conflits, etc. Comme les autres aspects de la culture, la culture politique est de l'ordre du sens que les acteurs sociaux confèrent à leur action, sens qui est non pas cause, mais élément de cette action. La mise en évidence d'un système de sens concourt à expliquer l'orientation de certaines actions, les solutions apportées à telles crises ainsi que le processus d'innovation sociopolitique. Par ailleurs, la culture politique n'est pas un phénomène statique que nous pourrions concevoir comme un déterminant des processus sociaux. Il faut insister sur les liens étroits qui unissent culture politique et pratiques historiques concrètes. La culture politique prend forme sous l'effet de processus d'interactions, ceux-ci atteignant un certain degré de récurrence et d'institutionnalisation sous l'influence de modèles culturels peu à peu constitués. Chaque culture politique ne renvoie donc ni à un fait de nature ni à un modèle forgé *ex nihilo*, mais à des contextes historiques précis dans lesquels certains modèles d'interactions se sont constitués et se sont ensuite stabilisés en modèles culturels organisant le système. Autrement dit, si la culture politique qui prédomine dans une société donnée exerce bien un rôle d'orientation, de légitimation et de régulation des pratiques politiques et des rapports de force que celles-ci recèlent, elle ne leur demeure par ailleurs pas inaccessible, mais trouve au contraire en eux son origine et peut toujours être transformée par eux. Il nous faut adopter ici un schéma de causalité circulaire.

Insister sur le rôle de la culture politique dans les changements politiques, cela n'est pas nier le fait que ceux-ci soient contraints ou conditionnés par des évolutions de nature socioéconomique qui interviennent au plan national ou international. Mais c'est affirmer que la culture politique circonscrit les solutions qui peuvent être élaborées en réponse à ces évolutions. On peut penser que nulle institution ne peut réellement fonctionner si elle ne présente aucune affinité avec le système de significations prévalant dans une société donnée. Pour mieux comprendre ce type de relation qui exclut le déterminisme tout en permettant la formulation d'hypothèses explicatives, nous pouvons faire appel au concept d'affinité élective mis de l'avant par Max Weber, le sociologue allemand, dans son ouvrage *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Ce concept désigne un type très particulier de rapport dialectique qui s'établit entre deux configurations sociales ou culturelles et qui n'est pas réductible à la détermination causale directe ni à l'influence au sens habituel,

dans la mesure où il implique une relation beaucoup plus active et une articulation réciproque. Renvoyant à une relation interne riche et significative entre deux configurations, il permet de comprendre un certain type de conjonction entre phénomènes apparemment disparates, au sein du même champ culturel (religion, philosophie, littérature) ou entre sphères sociales distinctes : religion et économie, mystique et politique, etc. Bien entendu, l'affinité élective ne se déroule pas dans le vide : elle est favorisée (ou défavorisée) par des conditions historiques et sociales. Il faut donc une certaine constellation de facteurs historiques et sociaux pour que s'actualise une affinité élective. Le rapport entre contraintes socioéconomiques et ce que nous pouvons qualifier de « contrôle » culturel explique par ailleurs la pluralité de durée d'un processus de changement. Le court terme est ainsi le temps de la contrainte, celui durant lequel l'événement pèse de tout son poids, celui de l'inadéquation du système en place et celui de la nécessité d'emprunter de nouvelles institutions. L'effet du « contrôle » culturel se fait au contraire sentir dans le moyen terme par la modification ou le rejet de ces emprunts. Il agit également à long terme en assurant l'élaboration progressive d'un modèle original de fonctionnement du système social. La référence à la culture politique permet donc d'expliquer les rejets, tensions ou adaptations qui accompagnent les processus d'importation de modèles institutionnels exogènes. Comme les néo-institutionnalistes le soutiennent, les institutions ne suffisent pas à modeler par elles-mêmes un ordre nouveau, les acteurs pouvant en dénaturer passablement le sens. Les transferts institutionnels réussis ont tous été sinon recherchés et désirés, comme ce fut le cas au Japon par exemple, du moins assumés. Si certains héritages institutionnels légués par les colonisateurs occidentaux ont pu jouer – ainsi, en Inde où les Britanniques, cherchant à désamorcer les revendications nationalistes, avaient mis en place un système quasi parlementaire au niveau des provinces qui a facilité l'apprentissage de procédures démocratiques (allant de l'acte de vote au débat contradictoire) et la structuration d'un espace public autour de partis politiques et d'une presse d'opinion –, c'est qu'ils ont été appropriés par les élites autochtones.

Qu'en est-il maintenant de la société civile comme condition de la démocratisation ? Depuis Tocqueville, tout un courant de sociologie politique fait reposer la démocratie sur une société civile vivante, composée d'associations diverses. Pour Tocqueville[25], l'association joue un double

25. Lamberti, 1970.

rôle : d'une part, elle diminue le risque de despotisme en créant un relais entre l'individu et l'État – elle est un citoyen éclairé et puissant qu'on ne saurait plier à volonté ni opprimer dans l'ombre, et qui, en défendant ses droits particuliers contre les exigences du pouvoir, sauve les libertés communes ; d'autre part, elle apprend aux hommes à sortir d'eux-mêmes et à défendre des intérêts communs. Bien que son action se situe normalement hors de la politique, la société civile n'est donc pas sans influence politique. Force de proposition et de résistance à l'État, elle nourrit le pluralisme politique et informe l'espace public où s'organisent les débats qui structurent les enjeux et contraignent l'action des détenteurs du pouvoir. En Occident, les formes de solidarité qui fondent la société civile ont été édifiées sur la base de l'individualisation des rapports sociaux, les individus détachés de leurs communautés primaires (famille, clan, village) s'inscrivant dans des appartenances choisies tels les syndicats et les associations volontaires. Est-ce à dire que les systèmes sociaux non individualistes sont incapables de donner naissance à une société civile ? Jaffrelot pense au contraire « que la "greffe démocratique" a pu prendre hors d'Occident en raison de la capacité des groupes à s'organiser en politique[26] ». Les associations prescrites comme la caste ou la tribu, explique-t-il, peuvent être les cadres structurants d'une société civile (et d'une société politique, espace distinct rassemblant les acteurs participant à la compétition pour le pouvoir) non individualiste en s'organisant selon une logique de groupes d'intérêts. Il note pourtant que cela est compliqué quand ces groupes préconstitués s'inscrivent dans des univers sociaux très hiérarchisés. De fait, et comme le souligne Badie[27], l'absence ou la faiblesse des solidarités horizontales favorise le clientélisme et les stratégies néopatrimoniales. De là l'importance des transformations impulsées par le développement économique (l'industrialisation, les mouvements de main-d'œuvre, les déplacements de population, l'urbanisation, l'éducation, etc.) comme celles qu'ont connues la Corée du Sud et Taïwan, transformations qui bouleversent les modes de vie, les mentalités et les rapports de solidarité et modifient par conséquent la société civile et sa relation au pouvoir.

Tout en s'intéressant aux dynamiques d'institutionnalisation, l'approche néo-institutionnelle intègre la variable stratégique, ce en quoi elle s'apparente à l'approche volontariste qui est centrée sur les motivations

26. Jaffrelot, 2000a, p. 37.
27. Badie, 1992, p. 24-25.

et les calculs des acteurs. En introduction à cette section, nous avons rappelé comment certains chercheurs ont ouvert au cours des années 1970 une perspective génétique et dégagé comme condition nécessaire à l'établissement d'une démocratie la capacité des principaux acteurs à négocier des compromis. Au cours des trois décennies qui ont suivi, l'approche volontariste a été largement empruntée par les « transitologues », ces chercheurs qui étudient dans une perspective de court terme le passage d'un régime autoritaire à un régime démocratique. Dans une analyse de leurs principaux travaux abordant la conduite du changement politique dans les démocratisations récentes, Hermet cible les deux constats suivants. D'abord le fait que, contrairement à la vision simpliste qui oppose deux camps nettement délimités, l'un formé de démocrates et l'autre des hommes d'appareil de l'ancien pouvoir, la réussite d'une transition tient à la capacité des modérés de chaque camp de parvenir à des compromis :

> À l'approche du moment en général attendu de l'éboulement d'une dictature, une coupure transversale vient en effet rompre la cohésion interne des instances multiples de l'édifice autoritaire, qui se divise entre les « jusqu'auboutistes » intransigeants, qui entendent tout sauver en assumant le risque d'une défaite [...] et ceux qui tendent au contraire vers le compromis d'une transition plus ou moins négociée, avec l'espoir qu'elle leur laissera quelque chance de survie politique. Un phénomène symétrique s'observe dans l'opposition démocratique. Les partisans d'une entente au moins tacite avec les réformateurs de l'autre bord s'y distinguent de plus en plus des adversaires de toute connivence avec ceux-ci[28].

Une fois l'entente sur les règles conclue, le jeu politique démocratique peut s'engager, transformant graduellement les ennemis en adversaires. Un autre constat majeur touche la question de la définition et de la mise en œuvre du programme, les responsables d'une transition devant veiller à ne pas affronter trop de problèmes à la fois : « Il leur faut à l'inverse les sérier, les hiérarchiser, étaler leur traitement, afin, d'une part, d'éviter une surcharge insupportable du travail gouvernemental et, d'autre part, de fournir la preuve du rendement immédiat de leur action[29]. » Les mesures adoptées doivent être applicables et ne pas générer trop de conflits. Il en va de la crédibilité du nouveau régime et de sa capacité à rallier la population qui risque de se lasser d'une instabilité et d'une aggravation de sa situation matérielle.

28. Hermet, 2000, p. 324.
29. *Ibid.*, p. 325.

Dans une perspective historique plus longue, d'autres chercheurs se sont intéressés aux stratégies d'importation des modèles politiques occidentaux adoptées par les élites de certaines sociétés en vue de contrer un Occident porteur de menaces. Au cours des deux derniers siècles, l'importation, qu'il nous faut bien distinguer de l'exportation effectuée par les puissances occidentales, a été en effet le plus souvent le fait des pouvoirs en place cherchant à accroître leurs propres ressources de pouvoir, dans une logique qualifiée par Badie[30] de modernisation conservatrice. Ainsi, au Japon, la révolution du Meiji s'est imposée « comme un mode de restauration du pouvoir impérial comme pouvoir politique central[31] ». Ce dernier a mobilisé les ressources militaires (une armée nouvelle est créée, constituée de recrues et d'officiers issus de l'ensemble des couches de la population), administratives (les fiefs, seigneuries et principautés sont remplacés par des départements à la tête desquels sont nommés des fonctionnaires) et fiscales en s'inspirant de l'État occidental, tout en s'assurant le soutien d'une élite traditionnelle déclassée (les samouraïs), désireuse d'investir la construction d'un État moderne de manière à reconstituer ses positions de pouvoir. Détruisant les fondements de l'ancien régime, les réformes conduites par le nouveau pouvoir impérial ont contribué à la création d'un ordre nouveau. Cependant, la démarche autoritaire empruntée pour réaliser ce changement à la fois brusque et considérable n'a pas été sans soulever une forte opposition. Dix ans après les débuts de la nouvelle ère, soit à la fin des années 1870, un mouvement enraciné dans les couches moyennes et la paysannerie, et porté par des milliers d'associations, popularise les notions de liberté et de droits du peuple et revendique une représentation nationale. Sous la pression populaire, une constitution est proclamée le 11 février 1889. Suivant Souyri, cette constitution, la première constitution moderne en dehors d'un pays occidental,

> n'est pas de philosophie particulièrement démocratique puisqu'il s'agit d'établir une monarchie constitutionnelle dans laquelle les droits du Parlement sont très réduits ; le suffrage est censitaire et le gouvernement n'est responsable que devant l'empereur. Mais, ajoute Souyri, on ne saurait oublier que la Constitution fut adoptée à l'issue d'un vaste débat de dimension nationale, expérience étonnante de confrontation d'idées si l'on songe qu'un quart de siècle plus tôt le pays vivait sous un régime féodal de guerriers. Même si le mouvement en faveur des libertés a

30. Badie, 1992, p. 134.
31. *Ibid.*, p. 135.

> échoué sur le plan politique, il a contribué à implanter dans la société japonaise des pratiques et des modes de pensée fondés sur le débat, la discussion, la confrontation[32].

L'exemple japonais démontre que les stratégies d'importation peuvent concourir tout autant à la production des formes de contestation que des formes de pouvoir. Il montre également la nécessité de bien distinguer dans la démocratisation une phase de mise en place d'une proto-démocratie par des élites d'une phase ultérieure d'inclusion du plus grand nombre dans le système. Pour qu'un tel processus se réalise, les conditions suivantes doivent donc être réunies : l'affirmation d'une société civile vivante qui peut être favorisée par un changement social engendré par le développement économique, une culture politique appropriée qui présente des affinités électives avec la démocratie, une capacité et une volonté des élites de faire des compromis, et une aptitude de l'opposition à entraîner l'élite dirigeante vers la libéralisation politique et à la pousser à adopter de nouvelles règles du jeu permettant la participation des citoyens aux choix collectifs.

3. LE PROCESSUS D'INDIVIDUALISATION DES RAPPORTS SOCIAUX

Selon la définition que nous avons commentée au chapitre 8, l'individualisation est ce processus tendant à faire de l'individu l'unité de base de toute activité humaine, processus qui l'entraîne à prendre conscience qu'il est un acteur individuel et le contraint à la réflexivité. Nous avons dans ce même chapitre signalé les principaux développements qui ont poussé la modernité dans le sens de l'individualisation : l'affirmation de l'État au détriment des pouvoirs intermédiaires (familial, local, etc.) qui dégage l'individu de ces derniers, la différenciation des sphères d'activité et les multiples appartenances que cela engendre et face auxquelles seul l'individu est à même de gérer ses divers engagements, la multiplication et la diversification des cercles de socialisation qui permettent aux individus d'opérer des choix tout en les y contraignant et le primat accordé à l'individu par la démocratie libérale qui sanctionne l'individualisation par la loi et le droit. Nous avons également distingué trois grandes périodes dans l'histoire de l'individualisation qui a eu cours

32. Souyri, 2011, p. 252.

jusqu'ici en Occident : la modernité libérale restreinte qui a proclamé les droits de l'individu abstrait sans prendre en compte les conditions de leur réalisation, la modernité organisée qui a offert à l'individu concret les supports lui permettant de se constituer pratiquement tout en exigeant de lui contrôle et discipline, et la modernité avancée actuelle qui favorise l'essor de la subjectivité et reconnaît l'accomplissement personnel comme valeur dominante, ce qui contraint plus ou moins les individus selon les contextes sociétaux où ils évoluent et leurs possibilités de se réaliser. Nous avons enfin évoqué les facteurs qui ont permis l'émancipation des individus : l'accès à l'éducation pour tous, le développement de la protection sociale, les nouvelles possibilités de mobilité sociale, les mutations de la famille, l'accroissement des espaces pour une vie personnelle, l'extension du temps libre, l'augmentation des salaires et la multiplication des pratiques de consommation.

Loin de pouvoir se prêter à une action volontaire ou planifiée, le processus d'individualisation apparaît à la lumière de ce rappel comme un effet des nouvelles pratiques impulsées par les deux autres processus constitutifs de la modernité. Nous n'allons pas revenir sur ces conditions politiques, économiques et sociales qui devraient également modifier la place de l'individu et son mode d'être dans les sociétés en voie d'inscription dans la modernité. Encore faut-il souligner que cet effet n'a rien de simple ni d'automatique. L'exemple du Japon en témoigne, la transformation du rapport individu/société y ayant été jusqu'à présent singulièrement moins marquée que dans les sociétés occidentales. Comparée à l'essor d'une économie capitaliste et à la démocratisation de l'État, l'individualisation semble beaucoup plus dépendante de la culture politique prévalant dans chaque société et on ne saurait donc, dans son cas encore moins que dans les deux autres, l'envisager sous la forme d'une importation de modèles ou d'un emprunt de valeurs. Avant d'en terminer avec le processus d'individualisation, je voudrais toutefois m'arrêter aux conditions plus générales de l'autonomie telles qu'elles ont été mises en lumière par Axel Honneth. Suivant Honneth[33], l'autonomie suppose un rapport positif à soi qui a lui-même pour condition des rapports intersubjectifs de reconnaissance. Honneth distingue trois formes de reconnaissance. La première, la reconnaissance affective, qui est la bienveillance et l'attention propre à l'amour et à l'amitié, produit la confiance en soi en tant que personne digne d'affection. La deuxième, la reconnaissance

33. Honneth, 2000, 2006.

juridique, qui assure la protection sociale de la dignité de la personne, engendre le respect de soi comme membre d'une communauté d'égaux en droits. La troisième, la reconnaissance sociale, qui apprécie la valeur de l'apport de l'individu et son utilité pour la société, génère l'estime de soi comme sujet contribuant à la vie commune. Honneth note que le passage de la société traditionnelle à la société moderne implique des transformations des rapports de reconnaissance : là où la société traditionnelle confère les droits et accorde son estime en fonction du statut social – la considération dont jouit l'individu est liée au fait que son comportement répond aux attentes liées à son statut –, la société moderne reconnaît à tous les mêmes droits sans exception ni privilège, mais juge, en revanche, la valeur de l'individu à ses réalisations personnelles. Les différents rapports de reconnaissance permettent à l'individu d'établir son identité, d'éprouver sa valeur et d'acquérir une conscience morale. Ils conditionnent la réalisation de soi comme personne individuée, autonome et responsable. Aussi, souligne Emmanuel Renault, le déni de reconnaissance constitue-t-il une expérience radicale

> parce qu'elle ne conduit pas seulement à une révolte contre le mépris individuel, mais bien également contre le mépris social, à une révolte tournée contre les conditions sociales et institutionnelles du déni de reconnaissance. C'est ce mépris social, précise Renault, qui conduit les banlieues à la révolte, à une révolte qui tantôt les consume de l'intérieur, tantôt s'exprime contre les différents représentants (policiers, enseignants, pompiers, chauffeurs de bus) d'un ordre social qui est bien la cause de leurs souffrances[34].

Ce type de révolte, qui n'est pas toujours moralement justifié, mais relève toujours d'un déni de reconnaissance juridique et sociale, se retrouve de façon exacerbée dans un pays comme Haïti où une majorité de la population est touchée par un mépris et une exclusion qui perdurent depuis l'époque esclavagiste. Nous y revenons dans le dernier chapitre.

34. Renault, 2000, p. 34.

CHAPITRE 11

DES DÉFIS PROPRES À CERTAINS ENSEMBLES GÉOPOLITIQUES

LA NATURE CONCRÈTE ET LE RYTHME DE L'INSCRIPTION des différentes sociétés dans la modernité dépendent bien sûr des caractéristiques politiques, sociales, économiques, culturelles et religieuses qu'elles ont acquises au cours de leur parcours historique, mais également des circonstances dans lesquelles elles ont été confrontées à cette modernité. Les singularités des différentes trajectoires sont à tous égards trop nombreuses pour que l'on puisse en traiter. Mais il nous est possible de découper des ensembles, de grandes aires culturelles ou des blocs géopolitiques, qui fassent sens, en acceptant leur caractère relatif. J'ai choisi d'examiner quatre ensembles géopolitiques qui constituent autant de cas de figure distincts dans leur rapport à la modernité. J'aborderai tour à tour : 1) l'Amérique latine, dont l'adhésion précoce

aux institutions et aux valeurs modernes est demeurée pendant longtemps purement verbale, mais qui a connu récemment des avancées majeures en matière de démocratisation et d'émergence économique ; 2) l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, dont les sociétés majoritairement musulmanes peinent à trouver leur voie vers la modernité, portées qu'elles sont à réactiver un passé leur permettant de réhabiliter leur identité face à un Occident dominateur ; 3) l'Asie méridionale et orientale qui, s'appuyant sur des acquis constitués dans le cadre de sociétés urbaines au cours des deux derniers millénaires et profitant des opportunités offertes par l'économie mondiale actuelle, est engagée dans une évolution économique et sociale qui étonne par sa rapidité ; 4) l'Afrique subsaharienne qui se conforme à des logiques sociales et culturelles héritées, difficilement compatibles avec une inscription dans les processus constitutifs de la modernité.

1. L'AMÉRIQUE LATINE

Alain Rouquié, qui présente une synthèse brillante du parcours latino-américain, nous servira ici de guide. Il conclut son ouvrage intitulé *À l'ombre des dictatures : la démocratie en Amérique latine* en soulignant le contraste étonnant que présente cette région du monde qui offre, d'une part, une « longue familiarité avec la tradition libérale et pluraliste, de l'autre, des structures sociales inégalitaires et hiérarchiques éminemment défavorables à la pratique démocratique[1] ». Ces structures sociales trouvent leur origine dans la période coloniale qui a duré près de trois siècles, de 1530 à 1820 environ. Après avoir subi les massacres de l'invasion et le traumatisme de la conquête, les populations autochtones sont asservies dans les mines et les plantations. Pour pallier la diminution de la main-d'œuvre due à la mortalité considérable causée par une exploitation implacable et des épidémies touchant des peuples sans immunités ou à sa quasi-absence dans les régions de très faible densité comme le Brésil, les Espagnols et les Portugais vont avoir recours dès le début du XVIe siècle à l'importation d'esclaves d'Afrique noire.

> Dans l'Amérique coloniale, nous dit Rouquié, les sociétés sont rigidement hiérarchisées et excluantes. Le sommet de la pyramide est occupé par les Blancs, la base par les habitants de couleur qui, seuls, travaillent de leurs mains et paient le tribut [...] la ségrégation est légalement

1. Rouquié, 2010, p. 362.

> instituée. Les Indiens sont exclus de l'éducation, les métis cantonnés, sauf exception, dans l'exercice des « arts mécaniques ». Des lois somptuaires interdisent aux indigènes et aux esclaves, fussent-ils affranchis, de porter les mêmes vêtements que les Blancs. La justice n'est évidemment pas identique pour les « naturels » et pour les « gens bien » [...] Un même délit est sanctionné par une amende ou par un châtiment corporel suivant la couleur[2].

Après les indépendances, l'oppression et le mépris vont se perpétuer sous la domination des grands propriétaires créoles qui consolident et agrandissent les domaines coloniaux aux dépens des autochtones qui perdent les quelques garanties que leur avait assurées la Couronne. Cette conquête territoriale, qui se réalise grâce au fractionnement et à la commercialisation des terres des communautés indiennes ainsi qu'à la sécularisation des biens du clergé, va se poursuivre tout au long du XIXe et même du XXe siècle, les fermiers et petits propriétaires étant expulsés de leurs terres. Selon Rouquié, la grande propriété a été « la véritable matrice sociopolitique de l'ensemble du continent[3] ». Elle est au fondement du clientélisme et des différents types de patronage qui vont affecter non seulement le monde rural où les biens et les services sont contrôlés et par conséquent attribués, ou non, par les grands propriétaires, mais également les villes qui connaissent un développement considérable antérieur à la naissance de l'industrie du fait de l'expulsion des campagnes et où « l'habitat irrégulier, l'emploi informel, la précarité généralisée incitent en effet chacun à rechercher un protecteur, source de faveur et de sécurité[4] ». Déclenchées par l'invasion de l'Espagne par les troupes napoléoniennes en 1810, les indépendances ont affirmé leur légitimité en faisant appel à la souveraineté du peuple : « Après les États-Unis, les États latins des Amériques furent, dans l'aire culturelle occidentale, parmi les premiers à adopter des régimes politiques démocratiques. Bien avant la plupart des pays d'Europe continentale[5]. » Mais toutes libérales et démocratiques qu'elles soient par les principes énoncés (abolition des privilèges, établissement des libertés civiles, système représentatif et séparation des pouvoirs), les constitutions adoptées entre 1810 et 1830 sont mises en œuvre de façon restrictive. Si la démocratie libérale est aux yeux de l'élite le symbole de l'appartenance à la civilisation européenne, il n'est cependant pas question de courir les risques de l'égalité politique.

2. *Ibid.*, p. 37-38.
3. *Ibid.*, p. 73.
4. *Ibid.*, p. 79.
5. *Ibid.*, p. 13-14.

Lorsque le suffrage n'est pas censitaire, le rapport de clientèle le surdétermine : « On ne vote pas "pour X", on "donne sa voix à X" […] Seul le *bon* suffrage ouvre le droit à "demander et recevoir"[6]. » Il faut également rappeler la longue période d'insécurité née des guerres d'indépendance, guerres civiles dévastatrices et souvent féroces, et de la décomposition de l'État colonial, période à l'occasion de laquelle se sont déployés les seigneurs de la guerre (les *caudillos*) : « Les pronunciamientos de traîneurs de sabres ambitieux ponctuent la vie politique erratique de la première moitié du XIXe siècle. L'insécurité est générale. La violence tient même lieu, dans certains pays, de système politique et d'horizon culturel[7]. » Sauf au Brésil, qui n'a pas connu de rupture avec l'État colonial, et au Chili où le temps des troubles a été relativement bref, l'État peine partout à se constituer. En Amérique centrale et dans les Caraïbes, l'agitation chronique et les guerres partisanes vont se poursuivre jusqu'au XXe siècle.

L'ère des *caudillos* a donc été plus ou moins longue selon les pays. En Amérique du Sud, les groupes dominants, stimulés par leur désir de profiter de la demande européenne de produits agricoles et miniers et des facilités offertes par l'amélioration des transports transatlantiques, ont réussi dans la plupart des pays à mettre fin à la précarité de l'État et à assurer une stabilité politique au cours de la seconde moitié du XIXe siècle. Cependant, certains traits du caudillisme ont perduré, dont l'affirmation d'un chef qui établit des liens personnels avec ses partisans que l'on va retrouver dans la première moitié du XXe siècle chez des populistes comme Ibarra en Équateur, Perón en Argentine ou Vargas au Brésil. Contrairement aux régimes autoritaires de droite et aux fascismes qui ont marqué l'Europe à peu près à la même époque,

> en Amérique latine, souligne Rouquié, les États dits populistes ne sont ni antidémocratiques ni anti-ouvriers. Ils sont généralement liés à l'émergence de l'industrie et soutenus par les classes populaires urbaines. Loin d'abolir le suffrage universel au nom d'une autre légitimité, ils s'en réclament[8].

Soucieux de la paix sociale menacée par les problématiques nouvelles et multiples engendrées par la crise des systèmes agroexportateurs et le développement industriel, les populistes vont s'inscrire en

6. *Ibid.*, p. 85.
7. *Ibid.*, p. 53.
8. *Ibid.*, p. 264.

rupture avec l'indifférence apeurée et le laisser-faire conservateur des possédants et des partis de gouvernement. Leur stratégie, note Rouquié, « comprend trois volets : une politique sociale généreuse, l'organisation des travailleurs dans des syndicats placés sous le contrôle du gouvernement, l'instauration d'un État fort (capable de faire respecter ses décisions par les "partenaires sociaux")[9] ». L'objectif est d'intégrer et de contrôler les travailleurs des villes et de réaliser des réformes préventives.

Même s'ils ne menacent ni la propriété ni l'équilibre social, les populistes et autres partis qui accèdent au pouvoir en faisant appel à la mobilisation sociale et dont les politiques contribuent à réduire les distances sociales sont perçus par les classes dirigeantes comme une menace directe au *statu quo*. Ne croyant plus en leur capacité de contrôler le jeu électoral et d'assurer leur hégémonie, ces classes optent à un moment ou à un autre pour la violence anti-institutionnelle comme ultime recours :

> C'est ainsi que, dans la conjoncture de croisade anticastriste des années soixante, plus exactement entre 1962 et 1966, au plus fort sans doute de la guerre froide continentale, neuf coups d'État ont eu lieu (dont deux en Argentine). Aucun des gouvernements déposés ne pouvait sérieusement passer pour communiste[10].

Puis, dans les années 1970, l'affirmation de menaces révolutionnaires concrètes (gouvernement Allende au Chili, mouvements de lutte armée en Uruguay et en Argentine) accouche « d'un terrorisme d'État implacable au service d'une contre-révolution refondatrice[11] ». En 1978, trois pays seulement échappent aux régimes autoritaires : la Colombie, le Venezuela et le Costa Rica. Avec Rouquié, on doit par ailleurs distinguer les régimes autoritaires qui prévalent alors selon qu'ils relèvent d'un régime nationaliste et réformiste qui entend conduire la modernisation du pays sur la « voie non capitaliste » (au Pérou de 1968 à 1975, par exemple), de la « dictature anonyme » d'un parti dominant et d'un pouvoir présidentiel écrasant mais limité dans le temps (au Mexique), d'un régime militaire à caractère bureaucratique (militaire au sens corporatif du terme) qui cherche à soustraire le développement au débat politique et aux pressions sociales et présente un caractère relativement peu répressif (au Brésil), d'un État terroriste alliant une violence répressive

9. *Ibid.*, p. 266.
10. *Ibid.*, p. 96.
11. *Ibid.*, p. 99.

sans précédent au libéralisme économique le plus volontariste (au Chili, en Uruguay et en Argentine) ou du despotisme patrimonial (aux Caraïbes et en Amérique centrale). La sortie des dictatures et autres régimes autoritaires se présentera également de façon diversifiée depuis la retraite peu glorieuse des militaires argentins qui « ont cumulé la débâcle économique et la déroute militaire dans l'Atlantique Sud, les règlements de comptes interarmes et le terrorisme d'État[12] » jusqu'à la transition bien maîtrisée au Brésil qui « est l'aboutissement sans heurts d'une stratégie de libéralisation graduelle prévue par les autorités politico-militaires depuis 1976[13] ».

Aujourd'hui, ainsi que les alternances au pouvoir en attestent, la démocratie semble s'être enracinée partout en Amérique latine. Rouquié évoque un changement drastique de culture politique. Issu des leçons tirées de l'expérience continentale des catastrophes autoritaires et stimulé par la fin de la guerre froide, ce changement a vu, à la fois, la gauche révolutionnaire rompre avec l'intransigeance et abandonner la lutte armée, et la droite conservatrice accepter le verdict des urnes même quand il ne leur est pas favorable. De façon remarquable, la démocratisation s'est poursuivie malgré les politiques d'ajustement, de libéralisation économique et de marchandisation des services publics appliquées dans les années 1980-1990 et qui ont causé une véritable régression sociale : poussée du chômage, informalisation du travail pour près de 50 % de la population active, réduction ou suppression des filets de protection sociale, accentuation des inégalités. Suivant Rouquié, « on ne peut qu'être frappé par la résistance des institutions – et surtout par la propension des citoyens à chercher dans l'issue électorale une solution à la déception politique et au malaise social[14] ». Ces déboires ont par ailleurs facilité l'accession au pouvoir de « leaders antisystème » dans certains pays ébranlés par des soulèvements protestataires : Hugo Chávez au Venezuela en 1998, Evo Morales en Bolivie en 2005 et Rafael Correa en Équateur en 2006. Tout en revêtant certains caractères communs, dont la personnalisation du pouvoir et un rapport direct et sans médiation avec le peuple, ces « trois régimes antipolitiques et refondateurs […] [qui] se sont imposés à l'opinion comme la seule solution pour sauver la coexistence sociale et rétablir la gouvernabilité[15] » n'en présentent pas moins de profondes différences. Ex-putschiste converti à la voie électorale, Chávez a exercé une gestion politicienne

12. *Ibid.*, p. 123.
13. *Ibid.*, p. 130.
14. *Ibid.*, p. 297.
15. *Ibid.*, p. 236.

et à court terme de l'économie : visant à redistribuer la rente pétrolière, il a appliqué une politique sociale généreuse mais peu économe en moyens et économiquement peu structurante. Paysan syndicaliste d'origine aymara, Morales a mené une gestion macroéconomique équilibrée et prudente favorisant la croissance tout en encourageant le développement d'un tiers secteur communautaire au côté des secteurs public et privé de l'économie et en introduisant une réforme agraire modérée et des programmes d'allocation aux plus démunis. Économiste sans parti, Correa a cherché à rétablir l'autorité de l'État face aux intérêts sectoriels dominant le pays : banquiers, compagnies fruitières, organisations ethniques. Assiste-t-on avec ces trois régimes à une résurgence du populisme qui trouverait, selon Hermet[16], sa terre d'élection en Amérique latine ? Les similarités avec les populismes du XXe siècle sont nombreuses :

> L'usage plébiscitaire du suffrage, les politiques sociales ciblées, le renforcement de l'État, la démocratie dirigée ou hégémonique en sont les traits les plus apparents. On ne saurait ignorer non plus l'antipolitique originaire, les vitupérations contre les élites ou contre le capital étranger au nom de l'indépendance nationale[17].

Mais il est des différences majeures dont le fait que les régimes actuels ne sont pas articulés autour de la relation État-syndicats. De plus, ils évoluent dans un contexte national et international qui favorise la démocratie et non l'autoritarisme : « [A]ujourd'hui, à la différence de la première moitié du XXe siècle, l'exigence simultanée d'accès à la citoyenneté et d'intégration sociale ne peut qu'accroître la demande de participation politique et l'attachement aux libertés désormais valorisées car appliquées[18]. » De l'avis de Rouquié, les régimes « néopopulistes » ne sont pas antidémocratiques même s'ils ont tendance à pratiquer la violence verbale pour légitimer leur action et s'ils prennent parfois des libertés avec les règles juridiques et les préceptes constitutionnels. Si les élites possédantes manifestent à leur égard une hostilité virulente,

> l'une des sources principales de l'aversion parfois haineuse que déchaînent ces gouvernements est moins provoquée par leurs pratiques autocratiques que par les conséquences sociales de leurs politiques. Ils sont subversifs sans être vraiment révolutionnaires parce qu'ils remettent en question les hiérarchies consacrées, l'ordre social établi[19].

16. Hermet, 2001, p. 205.
17. Rouquié, 2010, p. 269.
18. *Ibid.*, p. 284.
19. *Ibid.*, p. 277.

> Peut-être, conclut Rouquié, que ces despotismes éclairés d'un genre nouveau ne sont-ils finalement que des « social-démocraties un peu plus musclées » que les autres ? Peut-être que ce « populisme » tellement stigmatisé est, en Amérique latine, dans des contextes de rigide altérité sociale, la seule forme de gouvernement disponible à qui veut s'engager sur la voie de la construction de l'État-providence ? Le poids des demandes, la montée de la contestation feraient éclater une démocratie de basse intensité[20].

Sans prêter à leurs acteurs une liberté de choix absolue, Rouquié rappelle d'autres expériences nationales conduites par des partis se réclamant de la gauche et qui ont évité les pratiques semi-autoritaires tout en tentant de répondre aux besoins et aux aspirations du plus grand nombre. Il distingue à cet égard les gouvernements « développementistes sociaux » des régimes refondateurs, les contraintes subies par les uns et les autres étant fort différentes. En raison des spécificités de leur passé national, des structures sociales et de la dynamique économique de leur société ainsi que de leurs conditions de sortie de la dictature, les premiers ont pu et même, dans une certaine mesure, dû s'inscrire dans la continuité et se faire rassembleurs en vue de moderniser l'économie et de répondre plus efficacement aux demandes sociales. Il en a été ainsi au Chili où la démocratie a été rétablie sous haute surveillance et où les autorités élues ont dû se faire accepter du patronat pour éviter une régression autoritaire. De même au Brésil, où Lula, étant l'objet d'une grande méfiance et héritant d'un pays très endetté et peu exportateur, s'est efforcé d'associer les milieux d'affaires à un nouveau pacte social, lequel a favorisé une forte croissance qui, couplée à l'introduction d'allocations aux familles, a permis une création d'emplois importante et un recul significatif de la pauvreté et des inégalités. Rouquié souligne également le rôle joué par les cultures politiques variées. Il compare ainsi le Chili, dont la solidité des institutions héritée du XIXe siècle a su résister à la parenthèse dictatoriale, à l'Argentine, qui s'est toujours caractérisée par la faiblesse de ses institutions, et le Brésil, qui jouit d'une tradition de conciliation politique qui remonte à la vieille République d'avant 1930 et qui « procéderait de la nécessité de prendre en compte les intérêts très divers des élites des différents États de la fédération pour gouverner ce pays-continent[21] », au Venezuela,

20. *Ibid.*, p. 282-283.
21. *Ibid.*, p. 314.

où la gauche n'a jamais été « développementiste » et où c'est la distribution de la rente et non la production qui est au cœur de la vie publique depuis les débuts de l'ère pétrolière.

Le processus de démocratisation est donc en cours en Amérique latine. Les électeurs y croient désormais au pouvoir du bulletin de vote : « Ils estiment, en particulier, qu'un scrutin n'est plus un rituel sans portée, mais qu'il constitue un moyen de changer les dirigeants politiques et peut-être aussi leur condition et leur avenir. Autant dire que, de manière globale, la citoyenneté avance sur ce continent[22]. » La société civile est mobilisée et l'on assiste à un changement d'ordre sociologique :

> Désormais une femme, un Indien ou un ouvrier peuvent accéder par le suffrage à la magistrature suprême. Il s'agit bien là du résultat d'une révolution silencieuse qui bouleverse les perceptions et les comportements. Notamment parce que l'ouvrier ne vote plus nécessairement pour le patron, le pauvre pour le riche, l'indigène pour le Blanc, l'Amérique d'en bas pour celle d'en haut[23].

Les sociétés sont plus fluides, les frontières de classes sont moins tranchées. Cependant, en raison de l'expérience séculaire de régimes représentatifs pervertis ou confisqués par les élites, de l'exclusion et de l'insécurité économique qui prévalent toujours et de l'incapacité de l'État à garantir la sécurité publique, les partis et les parlementaires demeurent toujours suspects, plus qu'ailleurs. L'élévation générale du niveau d'éducation et l'accès à l'information rendent moins tolérables l'extrême concentration de la richesse et la non-reconnaissance de l'autre comme concitoyen. Aussi, au-delà des différences idéologiques, les gouvernements s'accordent-ils sur la nécessité de procéder à des transferts sociaux pour lutter contre la pauvreté, que la croissance à elle seule ne suffit pas à faire reculer.

> Ces politiques, note Boyer, doivent innover car il n'est pas possible d'importer le modèle social-démocrate et d'institutionnaliser un droit du travail très protecteur et à visée universaliste dans des pays où le travail informel peut représenter jusqu'à 70 % de l'emploi total[24].

Une des voies empruntées, voie encouragée par la Banque mondiale, est d'accorder aux familles pauvres des allocations sous réserve de la scolarisation et du suivi sanitaire de leurs enfants.

22. *Ibid.*, p. 354-355.
23. *Ibid.*, p. 309.
24. Boyer, 2008, p. 65.

Au plan économique, les choses évoluent également. Rappelons que, depuis la seconde moitié du XIXe siècle, les économies latino-américaines sont intégrées au marché international, mais qu'elles l'ont été d'abord comme économies dépendantes dans un ordre néocolonial instauré sous l'égide de la Grande-Bretagne où elles produisaient et exportaient des produits agricoles et des matières premières et importaient des biens manufacturés. Cette dépendance consentie (par ses bénéficiaires locaux) et source d'une croissance extravertie va se maintenir jusqu'à la crise de 1929. Alors que la quasi-totalité des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes et quelques pays d'Amérique du Sud vont renouer avec cette forme de dépendance mais cette fois sous hégémonie américaine, le Brésil et les pays du Cône Sud adoptent à partir des années 1930 une stratégie d'industrialisation autonome substitutive d'importations, la production, destinée au marché national, engageant surtout des capitaux nationaux. Cette stratégie atteindra ses limites à partir des années 1960, alors que les capacités technologiques et financières des pays concernés s'avèreront insuffisantes pour la production de biens durables ou d'équipement. À partir des années 1990, après les excès des réformes néolibérales, certains pays vont concevoir des stratégies de développement adaptées à leur contexte et leur permettant de profiter de la mondialisation en cours. Le Brésil offre assurément le cas le plus remarquable, s'élevant en deux décennies au rang de grand pays émergent. Dans un texte paru en 2008, Rouquié[25] pointe une série de facteurs qui ont permis cette montée en puissance. Doté d'avantages naturels exceptionnels lui permettant d'obtenir des rendements agricoles élevés avec de faibles coûts de production, le Brésil est devenu l'une des premières puissances agricoles mondiales. Profitant d'un potentiel énergétique important – pratiquement autosuffisant en hydrocarbures, il jouit d'énormes capacités hydrauliques –, il a développé son industrie de telle sorte que son commerce extérieur se compose aujourd'hui pour 60 % de biens manufacturés ou semi-finis, dont les équipements de transport et les produits métallurgiques qui constituent depuis 2000 un quart de ses exportations. Ses dépenses en recherche et développement sont comparables à celles de certains pays développés et la rigueur financière dont ses gouvernements ont fait preuve jointe à ses efforts à l'exportation ont contribué à attirer un flux important d'investissements directs étrangers, qui a atteint annuellement jusqu'à 30 milliards de dollars. Sans avoir la puissance

25. Rouquié, 2008, p. 105-115.

du géant brésilien, d'autres pays latino-américains connaissent un décollage économique. Grâce à une faible dette publique, à des réserves de change élevées et à une envolée du prix des matières premières, ils ont pu faire face de manière efficace à la crise économique et financière déclenchée en 2008. Pour s'engager dans un développement durable, il leur reste toutefois à surmonter divers obstacles comme la faible productivité, les fortes inégalités territoriales et sociales et le niveau relativement bas de l'épargne et de l'investissement domestiques. En regard de cette dernière entrave, il faut espérer que les élites possédantes accroissent leur confiance à l'égard de l'avenir de leur nation, elles qui ont historiquement le plus souvent préféré orienter leurs avoirs vers les havres financiers et immobiliers de l'Amérique du Nord et de l'Europe plutôt que d'investir dans leur économie nationale. La plupart des gouvernements ayant réduit les dépenses publiques à un niveau soutenable, ces élites n'ont plus de raison de recourir à l'évasion fiscale.

2. L'AFRIQUE DU NORD ET LE MOYEN-ORIENT

S'il n'est ni ethniquement ni confessionnellement homogène – il comprend des Arabes, des Berbères, des Turcs, des Kurdes, des Iraniens, des juifs, des musulmans, des chrétiens, etc. –, l'ensemble géopolitique que nous abordons maintenant s'inscrit très majoritairement dans l'islam, comme civilisation sinon comme religion. Or, en Occident, l'islam a été de longue date l'objet de clichés réducteurs, depuis la tradition médiévale qui le stigmatisait comme religion de l'imposture et l'excluait de la famille spirituelle des monothéismes jusqu'au discours actuel qui le soupçonne de porter en lui des germes de fanatisme et de guerre, en passant par l'« orientalisme scientifique » du XIXe siècle qui le présentait comme l'Autre par excellence, le négatif afin de mieux poser le caractère unique et exemplaire de la voie européenne vers la modernité[26]. À l'encontre de ces visions fantasmatiques et de ces jugements ethnocentriques, Goody[27] rappelle les avancées scientifiques (en mathématiques, chimie, physique, astronomie et anatomie) et techniques (en agriculture, élevage, médecine, navigation, textile, céramique, métallurgie, architecture) dont nous sommes redevables à la civilisation arabo-musulmane. Ayant assimilé les patrimoines de la Perse et de la civilisation hellénistique, la civilisation arabo-musulmane,

26. Picaudou, 2010.
27. Goody, 2006.

souligne Goody, représentait dans les premiers siècles du IIe millénaire le monde développé, avec les civilisations byzantine, chinoise et indienne. En terres d'islam comme dans les autres empires ou royaumes inscrits dans le troisième ordre humain, la religion – une religion de salut monothéiste dans ce cas, et à caractère exclusif comme l'a été le christianisme à partir du moment où il est devenu religion d'État de l'Empire romain – a été au fondement du pouvoir, justifiant l'ordre existant : le souverain se doit de faire régner la justice sur la terre, soit de maintenir chacun à la place qui est la sienne dans la société selon l'ordre voulu par la sagesse divine. Cependant, penseront certains, l'islam, s'étant imposé par la conquête et fait d'emblée l'instrument d'une construction d'empire, n'a-t-il pas été compromis dès le départ avec le politique et contaminé par la violence ? Nadine Picaudou s'élève contre ce « syndrome de fétichisation de l'origine qui refuse de reconnaître à l'islam la dimension de l'historicité, alors même qu'à l'évidence ce que l'on entend par islam au XIXe ou au XXIe siècle n'est pas ce que l'on entendait au VIIe ou au XIVe siècle[28] ». En conclusion à une enquête à la fois anthropologique et linguistique, historique et sociale qui replace le message délivré par Mahomet dans son contexte d'origine, celui des sociétés tribales de l'Arabie occidentale du début du VIIe siècle, Jacqueline Chabbi insiste également sur la nécessité de bien appréhender

> la frontière entre « l'islam de Mahomet » et le monde musulman complexe et multiforme qui va se construire ensuite, durant un millénaire et demi. La relation qui reliera ce monde toujours renouvelé à son passé s'inscrira dans une rupture et une discontinuité historiques à peu près totales[29].

Ainsi, si Mahomet, en rivalité avec certains des siens, puis avec d'autres clans et tribus, dans le but d'assurer l'ordre social, politique et symbolique de sa société, s'est lancé dans l'action et la politique des tribus avec les armes de son temps et de son milieu, « il ne saurait être question d'y voir la mise en place d'une quelconque autocratie ou même de "l'état islamique" auquel certains croient, aujourd'hui, pouvoir se référer, à travers la représentation mythique d'un passé reconstruit[30] ». Refusant lui aussi le déterminisme présumé de l'origine et l'essentialisation de l'islam, Mohammed Arkoun distingue les périodes suivantes :

28. Picaudou, 2010, p. 12.
29. Chabbi, 2010, p. 389-390.
30. *Ibid.*, p. 277.

> Un *islam classique* (VIIe-XIIIe siècles), qui correspond à la période de construction mytho-historique de la croyance islamique ; un *islam scolastique* (XIVe-XVIIIe siècles), où la clôture dogmatique prend une importance grandissante, parallèlement à l'extension d'un islam d'expression orale, éloigné de la culture textuelle scolastique ; un *islam réformiste de transition*, exposé aux premiers défis de la modernité historiciste et positiviste du XIXe siècle dans un contexte dominé par les progrès de l'ordre colonial (1800-1940) […] ; un *islam politique*, qui accompagne les luttes nationalistes de libération pour devenir l'*islam activiste* des oppositions nationales aux régimes indépendants postcoloniaux, dénoncés comme sécularistes et soumis à l'Occident[31].

Voyons ce qu'il en est de ce parcours.

Entre 624 et 632, Mahomet fait la conquête de l'Arabie et parvient à unir toutes les tribus arabes. Après sa mort, l'expansion est rapide : les conquérants arabes investissent des territoires appartenant aux Empires byzantin et perse et fondent un empire qui aura comme capitale, d'abord Damas sous la dynastie omeyade (650-750), puis Bagdad sous la dynastie abbasside (750-1258). C'est au cœur de cet espace qui sera politiquement rapidement fragmenté – les Omeyades se maintiennent en Espagne malgré la perte du noyau fondateur de leur empire aux mains des Abbassides et la dynastie fatimide s'impose d'abord au Maghreb (909-973) puis en Égypte (973-1171) –, mais qui demeurera culturellement apparenté par une référence commune au fait islamique que seront édifiées la religion et la civilisation musulmanes sous les aspects principaux que nous leur connaissons. Le monde musulman va connaître une longue période de vie intellectuelle intense et un pluralisme doctrinal fécond avant que ne s'accentue, à partir du XIe siècle, la rigidité dogmatique qui se consolidera, à partir du XIVe siècle. Suivant Joseph Maïla,

> [l]'époque qu'inaugure le califat abbasside (751-1258) est celle d'un formidable brassage intellectuel. Les musulmans créent leur propre théologie, confrontés qu'ils sont à celles constituées dans le judaïsme et le christianisme. […] c'est aussi le temps de la *falsafa*, la philosophie, qui se pense et se construit dans le sillage de la pensée grecque[32].

C'est que les érudits qui contribuent à ces développements, souvent des nouveaux convertis, gardent évidemment mémoire de ce qu'ils ont cru et pensé. L'héritage grec sera particulièrement important, l'islam s'étant trouvé dès son arrivée à Damas en terre byzantine. Cependant, la nature de cet héritage ou, plus précisément, de ce qui en a été retenu

31. Arkoun et Maïla, 2003, p. 27-28.
32. *Ibid.*, p. 36.

ne fait pas consensus. Pour certains, Maïla par exemple, la pensée arabo-musulmane de la période de l'islam classique s'inscrit dans le champ de la pensée grecque classique : « Pendant des siècles, la philosophie musulmane a pensé le politique en fonction de l'apport grec. Al-Farabi, Avicenne restent dans le cadre de la visée grecque de la *polis* avec sa dimension éthique et de recherche de la vie bonne[33]. » Pour d'autres, D'Iribarne par exemple, la philosophie islamique a opéré un tri dans l'héritage grec :

> Elle s'est attachée à ce qui, dans cet héritage, relève de l'accès à des vérités reçues d'en haut : démarche mystique à la rencontre de l'effusion de l'être ; confiance envers une sorte de roi philosophe. Ce qui relève de l'intelligence critique et, concernant la vie de la cité, de la valeur accordée aux débats de l'agora n'a pas été reçu[34].

Que les vertus du débat contradictoire n'aient pas été retenues et que l'argument d'autorité, une autorité supérieure habilitée à dire le vrai, ait prévalu, cela ne saurait surprendre compte tenu des conditions politiques qui régnaient à l'époque. On se doit de rappeler ici qu'il en fut de même en terre chrétienne où la philosophie fut soumise à la foi par les Pères de l'Église et ne put s'émanciper que très graduellement à partir du XIIe siècle. Dans l'Empire musulman, il y a bien eu des courants divergents, comme les mutazilites, qui ont voulu fonder la connaissance sur la raison, mais ils

> furent systématiquement combattus par les détenteurs du pouvoir qui les condamnèrent en tant que *falasifa* (philosophes) qui « polluaient » l'Islam en y introduisant le patrimoine humaniste grec. Les Mu'tazila ont été fustigés, décriés dès les premiers siècles comme étant au service de l'étranger et propagateur des idées de l'ennemi[35].

Dans un tout autre cadre que celui de la *polis* démocratique qui avait vu naître la philosophie grecque, et s'appuyant sur le platonisme et le néoplatonisme, qui avait fleuri dans l'Antiquité tardive, les philosophes musulmans vont privilégier l'autorité théologico-politique. Ne bénéficiant d'aucun statut autonome, la raison ne pourra être tenue pour un instrument permettant à l'homme d'accéder au juste directement, sans connaître la Loi de Dieu. Suivant D'Iribarne, « Averroès lui-même, généralement considéré comme le parangon d'un rationalisme conquérant,

33. *Ibid.*, p. 37.
34. D'Iribarne, 2013, p. 174.
35. Mernissi, 2010, p. 76.

voit l'unanimité de la communauté dans la compréhension du Coran comme une source de certitude et rejette les débats de l'agora[36] ». Picaudou précise que

> [c]'est à travers les évolutions des rapports de force au cours des premiers siècles abbassides que s'est ainsi graduellement imposée une manière de compromis entre une élite politico-militaire et des savants religieux qui ont pu s'imposer comme les maîtres de l'élaboration de la Loi et l'incarnation du consensus de la communauté, devenu le principe suprême d'autorité[37].

Le rejet des débats et la recherche d'une certitude qui ne laisse aucune place au doute et est garante d'unanimité sont liés par D'Iribarne à la crainte persistante de la division qui hante le monde musulman depuis ses tout débuts. Ainsi que le rappellent Badie et Hermet,

> [t]rouvant son origine dans un monde arabe très profondément marqué par l'ordre social communautaire, l'islam a dû, comme mouvement politique, imposer l'ordre unitaire à une société puissamment tribalisée. L'essentiel de l'œuvre politique du prophète a consisté à réunifier les tribus, pour construire un espace politique continu[38].

Ayant relevé le fait que « [l]a racine *istislam* signifie se soumettre, déposer les armes pour mettre fin à l'état de guerre[39] », Fatema Mernissi évoque pour sa part un contrat social initial garantissant la paix en échange de la soumission à Allah. Ce contrat, établi dans la première communauté des croyants au temps du prophète et des quatre premiers califes, marquera les rapports entre l'islam et le politique. Renouvelé dans le cadre des grands empires ayant à gouverner des communautés disparates et capables de fournir à leurs membres protection et solidarité, il sera à la base de l'ordre politique musulman selon lequel « l'obéissance civile ne saurait être séparée de l'obéissance religieuse, et l'une et l'autre ne peuvent renvoyer qu'à la soumission à la Loi [de Dieu][40] ». Ne pouvant se présenter comme détenteur d'une autorité souveraine – Dieu seul est souverain et il n'y a pas d'autorité déléguée par Dieu –, le prince musulman cherchera à faire reconnaître sa légitimité et revendiquera l'obéissance au nom de son appartenance à la famille du prophète ou d'une mission restauratrice qui lui a été confiée par Dieu,

36. D'Iribarne, 2013, p. 66.
37. Picaudou, 2010, p. 117.
38. Badie et Hermet, 2001, p. 154.
39. Mernissi, 2010, p. 163.
40. Badie et Hermet, 2001, p. 142.

ou encore en se posant comme le protecteur de la communauté des croyants et le garant de l'application de la charia. Constamment menacé par les risques de décomposition liés à la nature tribale-communautaire des liens sociaux et par les sources de légitimation dont peuvent facilement se doter les contestataires – car « l'islam remplit simultanément deux rôles politiques contradictoires : il produit l'obéissance collective au Prince, qu'il soit pieux ou injuste, mais aussi le refus radical, parfois armé, de son règne[41] » –, ce pouvoir politique fera appel, tantôt aux notables locaux comme relais de son pouvoir au risque de les voir s'émanciper, tantôt à un corps d'exécutants qui ne dépendent que de lui, mais qui peuvent toujours se rebeller et s'emparer du pouvoir comme l'ont fait les mamelouks en Égypte en 1250. À partir du XIe siècle, on assiste à une progression des peuples turco-mongols qui donne lieu à la fondation de deux dynasties turques, les Seldjoukides d'abord, qui dominent l'Iran, la Syrie et l'Asie Mineure du XIe au XIIIe siècle, et les Ottomans ensuite, qui vont conquérir à partir du XIVe siècle la plus grande partie du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et maintenir leur empire jusqu'au XXe siècle.

Alors qu'en Occident, le Moyen Âge est connoté péjorativement, il représente dans le monde arabo-musulman l'apogée, l'âge d'or de la civilisation. En revanche, rappelle Pierre Vermeren, l'avènement des temps modernes qui augure de l'expansion occidentale annonce le déclin de l'islam :

> Pour l'Islam, la montée en puissance de l'Occident s'accompagne d'une agressivité croissante sur le *Dar el-Islam*, qui nourrit un *djihad* défensif continuel contre les Hispaniques et les puissances chrétiennes. La Méditerranée, qui fut un lac musulman, repasse peu à peu sous contrôle chrétien. L'expédition d'Égypte de Bonaparte est, aux yeux des musulmans, la traduction définitive de cet abaissement de l'Islam, prolongé par la conquête de l'Algérie et le démantèlement de l'Empire ottoman[42].

En réaction à l'expansion européenne et aux rapports de domination qu'instaure l'ordre colonial, différentes idéologies réformistes émergent. Un premier courant, formé d'intellectuels conscients du retard de leurs sociétés mais l'estimant rattrapable, envisage l'avenir à l'aune du modèle occidental : libertés politiques, administration de l'État selon des principes constitutionnels, rationalité de l'organisation sociale, place de l'individu, statut de la femme, importance de l'éducation, etc. Proches

41. Bozarslan, 2010, p. 259.
42. Vermeren, 2011, p. 79-80.

de ce premier courant, un groupe de nouveaux « clercs intellectualisés » vise avant tout à réformer l'islam afin de l'adapter aux réalités modernes. S'appuyant sur une démarche fondamentaliste de retour aux sources textuelles – un retour qui, souligne Picaudou, « peut être vecteur de modernité en ce qu'il arrache le savoir aux maîtres du consensus établi et autorise l'émancipation à l'égard de l'héritage immédiat au nom du sens perdu de l'origine[43] » –, ces clercs s'attachent à combattre le fatalisme et à construire un islam rationnel dans ses dogmes, c'est-à-dire compatible avec la liberté humaine et les vérités scientifiques, et raisonnable dans ses exigences. Cependant, et comme l'explique Maïla, en raison de la domination politique de plus en plus pesante de l'Occident (conquête du Maghreb par la France et l'Italie, mainmise anglaise sur l'Égypte, démembrement de l'Empire ottoman et création des États proche-orientaux), « un autre versant de la réalité s'imposera et prendra le pas sur l'optimisme historique des intellectuels et des *ulamâ* éclairés de l'époque[44] ». Sur cet autre versant où prévaut l'image d'une Europe civilisation impérialiste plutôt que d'une Europe modèle culturel, s'affirme un courant qui s'inscrit dans l'idéologie *salafiste* d'imitation des Anciens, idéologie présente depuis le Moyen Âge, particulièrement au Maghreb. Ce courant réformiste veut purger l'islam des travers qui l'ont affaibli puis abaissé au cours des siècles et en refaire un facteur d'unité et un ressort de l'action collective :

> Il s'agit de renouer avec l'histoire glorieuse des Anciens (de Mahomet à Saladin, celui qui chassa les croisés d'El-Qods, Jérusalem), avec les origines de la pureté de la foi islamique, afin de retrouver la force qui permit de vaincre les chrétiens pour dominer l'ancien monde (la Méditerranée)[45].

Nous reviendrons au salafisme qui tient toujours une place importante dans l'imaginaire collectif et populaire du monde arabe, mais nous devons pour l'instant nous arrêter au réformisme modernisateur qui a touché au XIXe siècle l'Empire ottoman – qui regroupait à l'époque la plupart des pays arabes à l'exception du Maroc –, l'Égypte devenue *de facto* indépendante et l'Iran. Dans le but de restaurer les capacités de leur État et de pouvoir résister aux puissances européennes, les dirigeants de ces différentes entités vont engager d'importantes réformes

43. Picaudou, 2010, p. 74-75.
44. Arkoun et Maïla, 2003, p. 19.
45. Vermeren, 2011, p. 81.

dans les domaines militaire (introduction de la conscription et intégration de nouvelles techniques), administratif et fiscal (professionnalisation de l'administration, application impersonnelle de la règle), juridique (égalité de tous devant la loi), de l'éducation (création de grandes écoles destinées à former les élites), économique (création d'infrastructures, mise en place d'industries modernes) et politique (adoption d'une constitution et instauration d'un parlement). Cependant, la sortie de l'ordre traditionnel sera difficile et le passage de l'État dynastique à l'État moderne restera longtemps inachevé. Concernant l'Empire ottoman, Badie pointe comme premier obstacle auquel se heurtent les tentatives de réforme la « puissante élite de notables qui, loin de s'accommoder de la reconstruction d'un centre, y trouvait la raison d'un mécontentement qu'elle était pleinement en mesure d'exprimer[46] ». En effet, les notables locaux, explique-t-il, voient leur pouvoir conforté du fait que les acteurs sociaux ont tendance à s'identifier davantage à leur groupe, leur tribu ou leur village, au fur et à mesure que disparaît l'ordre ancien. Picaudou note pour sa part que

> les oulémas conservateurs et leur clientèle traditionnelle des étudiants en sciences religieuses, les *softa*, retirent leur soutien aux réformateurs dès lors que la constitution ne signifie plus seulement la limitation de l'autorité du sultan mais implique l'association égalitaire des non-musulmans au gouvernement de l'empire[47].

Une fraction de l'opinion populaire réagit elle aussi négativement au renversement des hiérarchies sociales anciennes qui garantissent aux musulmans un statut privilégié. Par ailleurs, souligne Badie, le centre ne peut s'appuyer sur des élites socioéconomiques pour contrebalancer le poids des notables et des religieux. D'une part, la ville musulmane, dépendante du prince et soumise à son contrôle, n'a jamais constitué un espace politique propre et autonome dans lequel aurait pu se former une bourgeoisie susceptible d'être mobilisée. Reconstituant en son sein les solidarités communautaires traditionnelles – les quartiers se distinguent en fonction de l'origine géographique, tribale ou familiale –, elle n'encourage pas l'édification de nouvelles solidarités horizontales. D'autre part, les activités marchandes, au cours du XIXe siècle, impliquent essentiellement des étrangers ou des minorités culturelles, juives ou chrétiennes (copte, grecque, maronite, arménienne) :

46. Badie, 1997, p. 168.
47. Picaudou, 2010, p. 148-149.

> Cet état de fait mettait en échec la stratégie de construction d'un pouvoir politique central. Nettement orientées vers l'étranger, les élites issues de ces minorités cherchaient en effet à satisfaire leur besoin de sécurité en faisant prioritairement appel aux puissances extérieures[48].

La colonisation européenne jouera évidemment de cette structuration communautaire.

Dans le cœur de l'Empire ottoman, le nationalisme des Jeunes Turcs qui avait émergé à la fin du XIXe siècle triomphe à partir de la révolution de 1908. Les réformes modernisatrices et centralisatrices s'accélèrent avec l'arrivée au pouvoir de Mustafa Kemal Pacha, dit Kemal Atatürk (« le père des Turcs »), qui réalise une modernisation radicale en rupture avec le passé : abolition du califat, choix de la laïcité, abandon du droit islamique, nationalisation des établissements d'éducation qui étaient auparavant dirigés par des religieux, subordination de ces derniers, etc. Jean-François Bayart[49] remarque néanmoins une continuité : plutôt que d'institutionnaliser la séparation de l'Église et de l'État comme en France par exemple, la laïcité consiste ici à soumettre l'islam à l'État par l'intermédiaire d'une Direction des affaires religieuses selon le modèle césaro-papiste de la subordination de la religion à l'État, caractéristique de l'Empire byzantin et de l'Empire ottoman. Il demeure que le compromis traditionnel qui fondait l'alliance entre les oulémas et le pouvoir a été profondément remis en cause et que les changements proprement révolutionnaires initiés par Atatürk ont pu être souvent vécus par la société de manière traumatique. Cependant, la modernisation n'empruntera pas toujours une telle approche révolutionnaire. Suivant Badie, on peut distinguer les trois voies de modernisation suivantes : une première qui prétend s'accomplir dans la continuité, une deuxième qui se veut révolutionnaire, une troisième qui se présente comme une contre-modernisation. Se réclamant d'une légitimité tribale ou communautaire (dans les États de la péninsule arabique) ou encore religieuse (en Arabie Saoudite et au Maroc), la première voie s'emploie à moderniser l'économie tout en conservant un ordre politique traditionnel, autoritaire et respectueux de la hiérarchie des statuts, multipliant les concessions de nature patrimoniale aux acteurs politiques et offrant aux citoyens, dans la mesure où les moyens le permettent, des

48. Badie, 1997, p. 172.
49. Bayart, 2010, p. 140.

prestations sociales et de services en échange de leur silence et de leur non-participation. Invoquant une légitimité rationnelle-légale, parfois mâtinée de panarabisme (idéologie qui vise à réunifier le monde arabe afin de le restaurer dans sa grandeur originelle) et de socialisme comme dans le nassérisme (en Égypte) et le baathisme (en Syrie et en Irak), la deuxième voie prétend transformer profondément l'ordre des choses. Établis ou non par des militaires, les régimes qui s'y sont engagés, incapables de rallier les populations, ont de plus en plus tendance à adhérer à des logiques coercitives en vue de se maintenir. Et derrière les habillages idéologiques du socialisme ou du libéralisme, ils se laissent entraîner dans des dérives néopatrimonialistes, confondant propriété publique et propriété privée des dirigeants. Au Maghreb, nous dit Vermeren, depuis les indépendances jusqu'à tout récemment,

> [l]a violence politique, érigée en système de gouvernement, vise à régler les conflits de pouvoir (assassinat des opposants et rebelles), à faire régner l'ordre social (répression armée des émeutes), à faire taire des oppositions politiques (nationalistes, socialistes, puis islamistes), à inspirer la terreur et à faire accepter à la population l'absence de libertés publiques[50].

L'autoritarisme qui prévaut dans les pays nord-africains et moyen-orientaux tient sans doute, dans une certaine mesure, à la culture politique qui s'y retrouve, le pouvoir étant toujours susceptible d'être confisqué par un autocrate au nom de la communauté qu'il est censé incarner. Mais il est sûr que l'Occident a joué un rôle majeur « soit comme repoussoir au modèle démocratique au sein des opinions publiques, soit comme pourvoyeur d'une rente sécuritaire qui renforce les régimes autoritaires[51] ». D'une part, depuis le démantèlement de l'Empire ottoman jusqu'aux guerres des années 2000 en passant par l'appui inconditionnel apporté par les États-Unis à Israël, les politiques des puissances occidentales ont souvent eu pour effet de discréditer l'idée de démocratie, légitimant par le fait même les régimes autoritaires qui se présentaient comme anti-impérialistes. D'autre part, pendant des décennies, les pouvoirs occidentaux ont soutenu les dictatures arabes pour maintenir la stabilité et sécuriser leurs intérêts tant géostratégiques qu'économiques :

50. Vermeren, 2011, p. 186.
51. Bozarslan, 2010, p. 259.

> Si des dictatures (comme en Tunisie ou en Égypte) ou des monarques promouvant un islamisme conservateur et intransigeant (comme en Arabie Saoudite) pouvaient permettre d'assurer les variables de cette équation sans inconnues (gain économique, stabilité, et sécurité), ils étaient considérés de fait comme de bons alliés[52].

Au plan économique, les régimes autoritaires arabes ont engendré des économies inefficaces et dépendantes. Comme l'explique Vermeren s'agissant du Maghreb,

> [l]es dirigeants de l'indépendance, juristes ou militaires aux compétences économiques limitées, ne vont guère théoriser ni planifier le développement. Ils se bornent souvent à copier des recettes venues d'ailleurs, mais procèdent surtout à la mise en place d'une économie néopatrimoniale prédatrice[53].

Aussi, mis à part les pétromonarchies du Golfe, les pays arabes vont-ils subir durement les effets de la crise économique amorcée dans les années 1970 : endettement massif dans un premier temps, puis, sous tutelle du FMI, application de mesures (licenciements dans l'administration publique, diminution des salaires, suppression des subventions à la consommation des produits essentiels, amputation des budgets de la santé et de l'éducation) qui amplifient la pauvreté, le chômage, l'analphabétisme et accroissent les inégalités. Le dualisme s'accentue car, dans ces mêmes années où les classes populaires et moyennes s'appauvrissent, les élites sociales (officiers supérieurs, hauts cadres du parti-État, industriels et importateurs proches du pouvoir, etc.), dont les régimes cherchent à conserver la fidélité, accèdent à la société de consommation sur le modèle occidental. C'est dans ce contexte qui conjugue dictature politique, dépendance économique, misère sociale et inégalités que s'imposent de nouveaux acteurs politiques qui se réclament de l'islam. Pourtant, l'islamisme ne surgit pas de nulle part.

> Au cours des dernières décennies du XIXe siècle, note Picaudou, s'observent les premières inflexions d'un discours réformiste dont les priorités évoluent de la réforme religieuse, mise au service d'une reconstruction morale et sociale du monde musulman, à la mobilisation politique contre la menace extérieure qui revêt le visage de la domination européenne[54].

52. Ramadan, 2011, p. 88.
53. Vermeren, 2011, p. 217.
54. Picaudou, 2010, p. 220.

Facteur d'identification et d'unité, l'islam sera désormais perçu par certains comme un ressort possible de l'action collective. C'est ainsi qu'au-delà des discours (républicain et socialiste) et des formes organisationnelles (partis, syndicats) qui emprunteront à l'Occident, l'islam servira de matrice fondamentale au nationalisme maghrébin au temps de la lutte anticoloniale[55]. Par la suite, les gouvernements des pays nouvellement indépendants encourageront les mouvances traditionnalistes afin de mieux combattre les idées subversives, démocrates ou marxistes. Les mouvements islamistes pourront ainsi se développer comme vecteurs de la pénétration de l'islam politique dans les classes moyennes et les couches populaires urbaines, et ce, d'autant plus aisément qu'ils profiteront de soutiens importants de la part de l'Arabie Saoudite, de l'Iran khomeyniste ou encore des puissances occidentales à qui ils serviront d'alliés comme en Afghanistan durant l'occupation soviétique. Les courants islamistes varieront, depuis les partis de masse qui jouent la carte du jeu partisan et de la démocratie électorale quand la situation s'y prête (en Turquie, en Jordanie, etc.) et dont l'objectif est de conformer leur société aux préceptes de l'islam jusqu'aux groupuscules activistes qui recourent à la violence en vue de réaliser un ordre islamique international.

Même s'il se présente comme volonté de renouer avec un passé mythifié, l'islamisme est un phénomène de la modernité. Idéologie de transition, il est en phase avec une opinion globalement conservatrice qui a perdu ses repères, désorientée par les transformations qui touchent les sociétés musulmanes

> de manière accélérée et irrémédiable : urbanisation, perte de repères tribaux, perte de contrôle partielle sur les individus (dans les grandes villes ou par émigration), scolarisation des filles en ville, réduction très rapide du nombre d'enfants par femme […], instauration de rapports de couple plus égalitaires, sécularisation des mœurs, etc.[56].

Les relations d'autorité dans la famille sont ébranlées, le principe de prédominance masculine est particulièrement menacé[57]. Suivant Mernissi,

55. Vermeren, 2011, p. 87.
56. *Ibid.*, p. 230.
57. Courbage et Todd, 2007.

> les imans se fâchent, eux qui ont récité des siècles durant que la *ta'a*, l'obéissance, est un devoir. Obéir au mari, c'est obéir à Dieu […] Les imans se fâchent parce que si la *ta'a* domestique est remise en question par de faibles femmes, comment s'attendre à ce que les hommes baissent les yeux devant le chef[58] ?

Attention, contrairement au cliché largement répandu, ce n'est pas que l'islam serait historiquement à la source d'un statut des femmes dégradé. Le discours religieux est tout simplement venu légitimer un système patriarcal relativement rigide qui était implanté bien avant la venue de l'islam dans la majorité des sociétés nord-africaines et moyen-orientales. Comme l'avancent Youssef Courbage et Emmanuel Todd[59], la preuve en est que le statut des femmes musulmanes est bien meilleur dans des sociétés asiatiques comme l'Indonésie ou la Malaisie où le modèle patriarcal est moins prégnant, alors qu'*a contrario*, il est aussi mauvais sinon pire dans des pays comme la Chine et l'Inde où l'islam est pourtant fortement minoritaire.

Si l'islamisme correspond à un moment de transition, il ne représente assurément pas la fin de l'histoire des sociétés nord-africaines et moyen-orientales. Courbage et Todd évoquent même l'hypothèse d'un processus de *désislamisation* qui se serait enclenché dans ces sociétés. Rappelant que « la déchristianisation ne s'est pas faite en un jour et qu'elle n'a pas supposé une disparition des signes de la religion, pas plus que des références morales générales qui la caractérisaient », ils soutiennent

> [qu']il n'y a donc pas nécessairement de contradiction à ce que le monde musulman connaisse simultanément un mouvement de sécularisation, avec un espace laïc qui devient omniprésent dans la vie quotidienne des individus, et une importante résurgence des pratiques religieuses[60].

L'islamisme ne serait dans ce cas « qu'un aspect transitoire de l'ébranlement de la croyance religieuse dont la fragilité nouvelle induit des comportements de réaffirmation[61] ». Reprenant à Olivier Roy[62] la distinction entre la laïcité, « un choix politique qui définit de manière autoritaire et juridique la place du religieux », et la sécularisation, « phénomène de société qui ne requiert aucune mise en œuvre politique »

58. Mernissi, 2010, p. 260.
59. Courbage et Todd, 2007, p. 136.
60. *Ibid.*, p. 27.
61. *Ibid.*, p. 28.
62. Roy, 2005, p. 19-20.

et qui est d'abord un processus, Bayart[63] défend pour sa part que des sociétés islamiques comme la Turquie et l'Iran sont en voie de sécularisation, et ce, peu importe que la première adhère encore juridiquement à un certain modèle de laïcité alors que l'autre en récuse toute application. Tariq Ramadan insiste quant à lui sur les profonds malentendus entre l'« Occident » et l'« Orient » en ce qui touche la laïcité et la sécularisation. Car, contrairement à l'Occident, où la séparation de l'Église et de l'État a permis aux sociétés d'accéder à la tolérance religieuse et aux individus d'acquérir droits, liberté et égalité, dans le monde arabo-musulman, « le processus de sécularisation, dans les faits autant que dans les perceptions, n'est pas lié à cette marche vers la liberté, mais davantage à la triple expérience de la répression, du colonialisme et des attaques vis-à-vis de l'islam[64] ». Ramadan rappelle comment, dans la Turquie des années 1920, Atatürk a institutionnalisé la laïcité de façon contraignante, brutale et sans consultation populaire, soumettant la religion au contrôle répressif de l'État. Il en a été de même, nous dit-il, dans presque tous les pays arabes après les indépendances et en Iran sous les Pahlavī, où des régimes autoritaires ont mis en place un système de contrôle et de soumission des autorités religieuses, qui devaient leur prêter une complète allégeance. De là, sans doute, le choc en retour auquel on assiste aujourd'hui.

Déclenché en Tunisie en décembre 2010, le printemps arabe touche rapidement les autres pays de l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. Profitant de la présence des chaînes satellitaires et des médias sociaux, les protestataires s'élèvent contre les mauvaises conditions économiques et sociales – déjà déplorables avant la crise financière et économique internationale déclenchée en 2008, ces conditions n'ont fait qu'empirer depuis –, l'absence de respect des droits et l'étouffement des libertés. Les soulèvements ont raison de Ben Ali en Tunisie, de Moubarak en Égypte et de Kadhafi en Lybie. Mais une fois les régimes tombés, les mouvements de masse, faiblement organisés et mobilisés autour de slogans et de thèmes peu précis, se révèlent relativement impuissants.

> Certes, note Ramadan, une société civile existait en Tunisie comme en Égypte, mais le poids des dictatures y était tel que les débats intellectuels et politiques étaient soit limités par manque de liberté, soit focalisés sur l'opposition au régime. Les soulèvements et ceux qui les ont portés avaient une idée précise de ce qu'ils ne voulaient plus,

63. Bayart, 2010, p. 15.
64. Ramadan, 2011, p. 123.

> mais peinaient à exprimer le sens de leurs espoirs sociaux et politiques, au-delà des slogans exigeant de mettre un terme à la corruption, au clientélisme et d'établir l'État de droit et la démocratie[65].

En Lybie, les choses sont encore plus difficiles, le processus de mobilisation politique s'étant fait sur une base communautaire et particulariste. S'ils n'ont pas été les initiateurs des soulèvements populaires, les associations et les partis islamistes les ont rejoints assez rapidement. Or, ils étaient les mieux organisés pour orienter, ou récupérer, ces mouvements de masse, ce qu'ils ont fait en Égypte où leur gouverne imprudente a par la suite fait le jeu de l'armée. Cela soulève la question de leur rôle possible dans le passage à la modernité. Vermeren se demande jusqu'où les partis islamistes, par leur critique de la société et grâce à leurs multiples œuvres sociales, ne pourraient pas jouer dans les pays musulmans un rôle comparable à celui qu'ont assuré les partis communistes dans certains pays européens (France, Espagne, Italie) au XXe siècle, soit le rôle d'intégrer les classes populaires fragilisées dans la modernité démocratique : « [L]e communisme, souligne-t-il, avec ses "lendemains qui chantent", proposait un cadre idéologique et conceptuel tout aussi rassurant que le fondamentalisme islamique qui en appelle à la communauté universelle des croyants[66]. » De fait, dans plusieurs pays, les mouvements islamistes ont constitué de nouvelles solidarités horizontales et participé ainsi à la mise en place d'une société civile indépendante des allégeances claniques et clientélistes traditionnelles. Quant à leur acceptation des règles d'un État de droit et démocratique, Ramadan note chez certains leaders de ces mouvements une ouverture et un renouveau de la pensée qui conduit à la recherche de nouvelles formules et d'articulations originales entre la religion et le pouvoir. Déçus du modèle iranien dans lequel une autocratie religieuse n'assure ni l'écoute du peuple ni la transparence démocratique et tend à reconduire au patrimonialisme, ces leaders conçoivent l'islam comme un corps de principes et d'objectifs susceptibles d'orienter et d'inspirer l'action politique plutôt que comme un cadre fermé qui s'imposerait à l'ordre du politique. Même si le débat est loin d'être clos, le modèle turc semble pouvoir emporter l'adhésion face à la République islamique.

65. *Ibid.*, p. 98.
66. Vermeren, 2011, p. 341.

Les peuples nord-africains et moyen-orientaux ne peuvent ni ne veulent faire fi de leurs traditions culturelles et religieuses ; encore leur faut-il arriver à concevoir des projets de société à partir de leurs valeurs et de leurs espoirs sans s'enfermer dans leurs références à un passé mythifié et un rejet de tout ce qui provient de l'Occident à l'exception des technologies modernes. Leurs défis sont multiples. Au plan politique, et mis à part les pays dont la construction est à faire ou à refaire comme en Irak, ils ont à apprivoiser l'égalité entre les individus et les sexes, la liberté de conscience – cette liberté, qui devrait être inscrite dans la nouvelle Constitution tunisienne en voie d'élaboration au moment où ces lignes sont écrites, pourrait peut-être permettre de décrisper les relations de plus en plus difficiles entre sunnites et chiites –, la légitimité du conflit et sa nécessaire institutionnalisation, le débat public et la démocratie pluraliste. En matière d'économie, un véritable *aggiornamento* s'impose pour éviter que la dégradation de la situation actuelle ne se poursuive. Il faut mettre fin à la captation des ressources économiques et financières au profit d'une oligarchie rentière, améliorer la productivité du monde agricole, assurer l'aide et le soutien aux PME industrielles, développer la formation professionnelle, reconnaître les droits des travailleurs et faire en sorte que le secteur privé contribue au financement des services publics. À tous ces égards, l'exemple turc peut être inspirant.

3. L'ASIE MÉRIDIONALE ET ORIENTALE

La majeure partie des pays qui sont aujourd'hui engagés dans une dynamique d'émergence économique et qui connaissent les plus forts taux de croissance se trouve en Asie, dont les deux nations les plus peuplées du monde. Grâce à des réformes impulsées pour l'une dès 1978 et pour l'autre à partir de 1991, la Chine et l'Inde ont en effet réussi une entrée spectaculaire sur la scène de la mondialisation. Si le volontarisme des gouvernements y a été efficace, c'est que, comme dans maints autres endroits en Asie, il a pu s'étayer sur des acquis séculaires de la civilisation urbaine : appareils d'État, anciennes logiques marchandes, populations disciplinées, systèmes éducatifs, etc. En Chine, la ville apparaît dans la première moitié du IIe millénaire AEC. Après une période de plus de mille ans qui a vu la constitution et la désagrégation de nombreux royaumes, l'ère impériale s'ouvre en 221 AEC alors que le roi Zheng de Qin unifie le territoire et se proclame empereur. Au cours des quatre siècles suivants,

les souverains Han consolident les réalisations territoriales, administratives et idéologiques des Qin. Malgré la discontinuité dynastique, la tradition impériale va se maintenir jusqu'au XXe siècle, les conquérants (mongols au XIIIe siècle et mandchous au XVIIe siècle) se modelant promptement sur les institutions et les normes établies : « Durant plus de deux mille ans, l'idée d'une Chine, unité correctement gouvernée par une autorité centrale, a été partagée par des dirigeants, des aspirants dirigeants, des élites dévouées à l'État, et des gens ordinaires[67]. » Systématisées et diffusées sous la dynastie Han, les idées attribuées au philosophe Confucius (551-479 AEC) ont inspiré une conception éthique qui valorise le politique et légitime un pouvoir impérial fort et centralisé ayant reçu le mandat céleste d'assurer l'ordre terrestre et l'harmonie sociale. Pour gouverner, ce pouvoir instaurera un vaste et complexe corps de fonctionnaires. Couplé à une politique d'égalisation des conditions économiques et sociales qui donnera lieu à une redistribution des terres à l'occasion de l'installation d'une nouvelle dynastie, ce mode de gouverne permettra au centre impérial de contenir la noblesse et de se lier les familles riches et les élites : « [P]our les élites locales et provinciales, les avantages de l'appartenance à la bureaucratie contraient la tentation d'utiliser les fonctions d'intermédiaires pour contester l'autorité de l'empereur[68]. » De plus, comme le notent Badie et Hermet,

> le centre prit soin d'établir très tôt son monopole sur les principales fonctions de production industrielle, s'appropriant directement l'exploitation du sel et du fer, notamment, dès la période Han, tandis que les Song [960-1279], tout en élargissant les monopoles économiques à tous les domaines correspondant aux besoins de nature militaire, imposèrent la tutelle impériale à l'essentiel des activités marchandes[69].

Cela n'empêche que « l'histoire chinoise a connu aussi une économie foisonnante, dotée de ses propres circuits, et autonome du pouvoir politique[70] ». De fait, et comme nous l'avons vu au chapitre 7, la Chine possède des marchés de facteurs (du travail, de la terre et du capital) et un embryon de système de marchés dès la dynastie des Tang (618-907), et elle participera à la révolution industrieuse sous ses deux dernières dynasties, les Ming (1368-1644) et les Qing (1644-1911). Du XVIe au XVIIIe siècle, l'État n'intervient que de façon limitée dans les activités de

67. Burbank et Cooper, 2011, p. 68.
68. *Ibid.*, p. 81.
69. Badie et Hermet, 2001, p. 149.
70. *Ibid.*, p. 149.

production et de commercialisation, s'occupant d'entretenir les greniers publics, de prévenir les famines ou d'y remédier et de régler les marchés. Mais, précisent Badie et Hermet, « l'autonomie dont jouissent les espaces économiques n'est compréhensible que si on la ramène à l'ascendant dont dispose le politique sur le social et plus précisément à la capacité de contrôle éthico-idéologique qu'il exerce sur lui[71] ». À partir du milieu du XIXe siècle, et sans établir de contrôle politique formel, l'Occident force la Chine à s'engager sur la voie d'une économie coloniale. L'Empire se délite. Proclamée en 1912, la République de Chine aura à faire face aux seigneurs de la guerre puis à l'invasion japonaise avant de succomber, en 1949, aux mains du Parti communiste chinois (PCC).

En Inde, une première civilisation urbaine s'épanouit dans la vallée de l'Indus, espace inoccupé par la forêt tropicale contrairement aux régions humides de l'Inde centrale et orientale, durant la seconde moitié du IIIe millénaire AEC. Sous l'effet de changements climatiques ayant provoqué un assèchement progressif de la région, cette civilisation s'effondre pour laisser place à des villes de moindre ampleur sises dans de nouvelles régions agricoles. Vers 1 500 AEC s'installent en Inde du Nord de nouvelles populations venant d'Asie centrale, les Ârya. Maîtrisant le dressage du cheval et la métallurgie du fer, ces tribus nomades et guerrières imposent leur langue (le sanskrit) et leur religion (le védisme). Détenteurs du savoir et maîtres des rites sacrificiels, les prêtres

> assurent à cette société l'appui des forces célestes, légitimant ainsi le pouvoir issu de la force brute. Ils sont les porteurs d'un modèle idéologique fondé sur la classification de la société en trois ordres fonctionnels (*varna*, originellement « couleurs », mais aussi « catégories ») définis hiérarchiquement par leur degré de pureté et donc d'accès au sacré : les prêtres (*brahmana*), les guerriers (*kshatriya*) et les producteurs (*vaishya*) […] [auxquels s'adjoint] une quatrième catégorie, qui n'a pas accès aux rites sacrés : l'ordre des *shûdra* ou serviteurs[72].

À ce système des *varna*, s'ajoutera ultérieurement celui des *jati*, groupes endogames multiples, généralement spécialisés professionnellement, et qui entretiennent des relations de complémentarité mais non pas d'égalité, étant hiérarchisés les uns par rapport aux autres en vertu de leur degré de pureté qui est plus ou moins lié au métier exercé. Contrairement à la Chine, l'Inde n'a connu que des constructions impériales précaires :

71. *Ibid.*, p. 150.
72. Meyer, 2007, p. 73.

> L'histoire indienne étonne en effet par l'instabilité des dynasties, des États et de leurs frontières. Les phases d'unification impériale sont rares [Empire maurya (321-185 AEC) ; Empire gupta (320-535) ; Empire moghol (1526-1707)] et les royaumes eux-mêmes sujets à d'incessants fractionnements[73].

Jaffrelot explique ce caractère éphémère des empires et même des royaumes par leur faible degré de centralisation. Il s'agit d'États « segmentaires » ou « galactiques », composés de petites unités gravitant autour d'une unité centrale plus grande dont elles avaient tendance à être autant de modèles réduits et sur lesquels l'empereur ou le roi n'exerce son autorité que de façon indirecte, à travers une myriade de roitelets ou de chefs de second rang : « Les constructions étatiques sont d'autant plus fragiles qu'elles reposent sur des réseaux de potentats locaux aux allégeances changeantes[74]. » Tout en reconnaissant l'importance de la dispersion des lieux de pouvoir, Badie et Hermet insistent également sur la faible légitimité des institutions politiques : « [P]rivée d'une formule autonome de légitimité, l'institution royale doit, pour bénéficier de l'obéissance civile, observer d'abord la tradition gardée par les brahmanes ; amputé de toute fonction religieuse, le roi ne peut gouverner qu'en accord avec le prêtre[75]. » Et ils rappellent que, contrairement au lettré chinois qui est un salarié de l'État, le brahmane indien en est indépendant, économiquement et symboliquement. Aussi, pour se libérer de la tutelle des brahmanes, certains souverains, tel l'empereur Aśoka (304-232 AEC), prendront-ils appui sur le bouddhisme aux yeux duquel les pouvoirs politique et religieux peuvent se combiner dans la personne du souverain et qui, à l'instar d'autres écoles de pensée et sectes, s'était élevé à l'encontre de l'ordre social prôné et justifié par les brahmanes. Cependant, c'est finalement cet ordre qui, au-delà du morcellement politique, procurera à l'Inde l'unité et la stabilité qui vont lui permettre de manifester un dynamisme économique et culturel remarquable. Au XIXe siècle, l'Inde devient la plus grande colonie de la première puissance mondiale de l'époque, la Grande-Bretagne. C'est grâce à sa capacité de production que l'Inde, avec une industrie capable de fabriquer de grandes quantités de biens manufacturés de qualité à des prix défiant toute concurrence, a attiré les marchands européens qui s'y sont implantés à partir du XVIe siècle, simultanément à la formation de l'Empire moghol : « Les marchands européens

73. Jaffrelot, 2000b, p. 129.
74. *Ibid.*, p. 131.
75. Badie et Hermet, 2001, p. 141.

arrivent dans un espace économique déjà structuré et animé par des flux intenses d'échanges, qu'ils s'efforcent de capter[76]. » Cette captation sera réalisée par la Compagnie britannique des Indes orientales qui étendra graduellement son contrôle sur l'ensemble du sous-continent jusqu'à ce que celui-ci soit transféré à la Couronne en 1858.

Les civilisations chinoise et indienne ont profondément marqué les autres sociétés occupant l'espace asiatique oriental. Depuis le IIe millénaire AEC, ces dernières étaient organisées en petites unités territoriales de type chefferies, regroupant quelques villages sur lesquels des *big men*, s'étant constitué une clientèle d'obligés, exerçaient leur pouvoir. Profitant d'un essor de l'agriculture vivrière et exportatrice, ainsi que de l'artisanat, des royaumes y sont fondés à partir de l'an 500 et surtout de l'an 1000, royaumes qui empruntent leurs modèles à la Chine ou à l'Inde, en partie tout au moins. Mis à part l'influence qu'elle a pu avoir sur le Japon par l'intermédiaire de la Corée, l'action de la Chine s'est exercée essentiellement par la voie de conquêtes militaires à but impérial qui ont prolongé vers le nord (en territoire coréen) et vers le sud (en territoire vietnamien) son propre processus d'unification. C'est ainsi que le Vietnam a été une province chinoise au Ier millénaire de notre ère, assimilant la plus grande partie de la civilisation chinoise au point de la faire sienne. Taïwan, Hong Kong et Singapour partagent également cette civilisation de par leur histoire. La diffusion de la civilisation indienne s'est opérée tout autrement, par une expansion commerciale, religieuse et culturelle qui a donné naissance, non pas à des colonies indiennes, mais à des États hindouisés dans toute l'Asie du Sud-Est continentale et insulaire. L'absence de dépendance politique a sans doute assuré le succès et l'extension dans la durée du monde hindouisé. Suivant Michel Bruneau, pour ces sociétés qui ont vécu sur plusieurs siècles une véritable hybridation,

> l'influence et l'héritage de la culture indienne sont essentiels : écriture, vocabulaire issu du sanskrit ou du pali, calendrier luni-solaire, mythes cosmogoniques à peine déformés, thèmes épiques du Ramayana et des Puranas, cadres administratifs et juridiques, formes artistiques, sentiment très vif du rang social[77].

76. Meyer, 2007, p. 190.
77. Bruneau, 2006, p. 48.

Si l'État segmentaire a fait partie de l'héritage, il faut cependant noter que la culture indienne a été assimilée sous sa forme bouddhique et par conséquent sans l'adoption du système de castes. Bruneau distingue par ailleurs deux formes d'État qu'ont revêtues les pays hindouisés de l'Asie du Sud-Est : « D'une part, des "États agraires concentriques", à base rizicole et horticole sur le Continent (ou Péninsule indochinoise). Sur les côtes, d'autre part, des "cités-États", sultanats malais ou comptoirs portuaires de l'Archipel, plus orientés vers les échanges commerciaux[78]. » Il note toutefois que certains États, l'Indonésie et la Thaïlande par exemple, ont combiné les deux formes. Les États de la région seront colonisés par les Pays-Bas, l'Espagne, la France ou l'Angleterre. Seule la Thaïlande y échappera.

Qu'en est-il aujourd'hui de l'inscription des sociétés d'Asie méridionale et orientale dans la modernité ? Leur émergence économique étonne assurément par sa rapidité, bien que les processus qui l'ont portée diffèrent passablement d'un pays à l'autre. La démocratisation de l'État présente pour sa part des contrastes encore plus marqués. Voyons ce qu'il en est, d'abord de la Chine, ensuite de l'Inde. Nous ne traiterons pas des pays de l'Asie du Sud-Est, ce qui allongerait par trop cette sous-section. Notons tout de même que la plupart de ces pays ont également connu une évolution marquée au cours des dernières décennies. Les tigres asiatiques sont en passe de réaliser leur décollage économique. La Malaisie, la Thaïlande, l'Indonésie et les Philippines ont connu une croissance exceptionnelle. À l'image de son voisin chinois, le Vietnam dirigé par le Parti communiste vietnamien connaît depuis 1986 une réforme progressive qui a généré une forte croissance tirée par des exportations qui représentent plus des deux tiers du PIB. Le Myanmar (ex-Birmanie), refermé sur lui-même jusqu'à tout récemment, ainsi que le Laos et le Cambodge, qui ont eu à subir une situation de guerre prolongée, accusent pour leur part un retard considérable.

Depuis les toutes premières tentatives entreprises à la fin du XIXe siècle en vue de relever le défi occidental jusqu'à aujourd'hui, le capitalisme chinois a nettement différé du modèle canonique. Comme le note Marie-Claire Bergère dans son étude de l'évolution du capitalisme en Chine, dans celle-ci plus encore que dans les autres pays qui ont procédé à une modernisation économique tardive (l'Allemagne bismarckienne, le Japon de l'ère Meiji), l'intervention de l'État s'est avérée particulièrement

78. *Ibid.*, p. 10.

persistante, se prolongeant sans guère d'interruption depuis un siècle et demi : « Aux mandarins de l'empire ont succédé comme principaux agents économiques les fonctionnaires du Guomindang, puis les cadres et anciens cadres communistes[79]. » Il ne s'agit pas de nier l'importance du secteur privé, qui est aujourd'hui le plus dynamique et le plus important de l'économie chinoise, non plus que de minorer la contribution des entrepreneurs privés, qui ont renoué avec la tradition entrepreneuriale qui s'est développée en Chine depuis des siècles. Mais il est clair que le formidable essor économique actuel doit beaucoup au pilotage de l'État et à l'intervention de ses agents. C'est la politique de modernisation lancée par Deng Xiaoping en 1978 qui amorce le passage de l'économie de commande à l'économie de marché et l'intégration progressive du pays aux échanges internationaux. La réforme, explique Bergère, a connu des périodes contrastées. Dans une première phase (1978-1989), les mesures suivantes sont graduellement prises : la décollectivisation rurale (dissolution des communes populaires) ; l'ouverture aux produits, aux techniques et aux capitaux étrangers par la création de zones économiques spéciales et l'instauration de mesures d'incitation (exonérations fiscales, exemptions douanières, financement des travaux d'infrastructure) ; l'introduction d'éléments de l'économie de marché dans le système planifié (réduction du champ de la planification impérative, octroi d'une part d'autonomie de gestion et financière aux entreprises publiques, soutien au développement d'un secteur commercial et industriel non étatique constitué principalement d'entreprises collectives relevant d'instances locales mais aussi de micro-entreprises privées, libération progressive des prix). Ces mesures, qui ne sont pas sans occasionner certains effets pervers (inflation, endettement extérieur, déséquilibres sectoriels et géographiques, corruption), soulèvent de nombreux mécontentements qui se traduisent dans des manifestations populaires, dont celle de la place Tian'anmen en 1989. Après une brève phase conservatrice au cours de laquelle les changements sont freinés mais sans que les acquis ne soient remis en cause, la réforme est relancée par Deng Xiaoping au début de 1992. Adoptée sous l'appellation d'« économie socialiste de marché », la nouvelle politique économique, qui sera beaucoup plus ambitieuse, visera à adapter le cadre institutionnel afin de favoriser le développement de l'économie de marché et à créer les instruments de régulation macroéconomique : restructuration du système bancaire, la Banque populaire

79. Bergère, 2007, p. 15.

de Chine jouant dorénavant le rôle de banque centrale ; augmentation et recentralisation des ressources fiscales qui vont passer de 10,8 % du PIB en 1995 à 19,4 % en 2012 ; désengagement des gouvernements provinciaux et locaux à l'égard des petites et moyennes entreprises ; transformations des grandes entreprises publiques en sociétés par actions dotées d'une personnalité juridique propre ; réforme du marché financier avec la création de deux Bourses ; adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et harmonisation avec les réglementations internationales qui s'imposent.

Dirigée par le PCC, la réforme chinoise se distingue par son gradualisme et son pragmatisme. Contrairement à la Russie où a été appliquée la thérapie de choc préconisée par les libéraux orthodoxes, partisans de la privatisation immédiate des moyens de production, de la libération totale des prix et de l'ouverture sans restriction au marché mondial, les dirigeants chinois vont procéder de façon progressive, conduisant la réforme selon les lignes de moindre résistance (réforme des secteurs marginaux de l'économie planifiée comme l'agriculture, l'industrie légère et les services avant de s'attaquer à la restructuration et à la privatisation des grandes entreprises d'État), contrôlant l'ouverture à l'étranger et alternant périodes d'accélération et de consolidation. Ces mêmes dirigeants savent mobiliser les nationaux (par la levée de certaines contraintes qui va permettre de libérer l'initiative des acteurs sociaux et le transfert d'importantes responsabilités aux gouvernements provinciaux et locaux) tout en mettant les étrangers à contribution par leurs apports de capitaux, de technologie et d'expertise – apports intéressés par l'importance du marché actuel et potentiel, la réserve d'une main-d'œuvre facile à former et à discipliner, les faibles coûts salariaux, une croissance exceptionnellement élevée et la stabilité politique ; à ces facteurs s'ajoutent la proximité culturelle et une certaine loyauté à l'égard du pays ancestral dans le cas des investisseurs de la diaspora (environ 55 millions de personnes dans les communautés chinoises d'outre-mer) qui fournit plus de 60 % des investissements directs étrangers – et bien sûr l'ouverture de leurs marchés aux produits chinois. La modernisation de l'économie chinoise atteint des résultats spectaculaires : une croissance annuelle moyenne de 9 % depuis trois décennies ; un PIB (8 227 milliards de dollars, en dollars courants, en 2012) qui situe la Chine au deuxième rang des puissances économiques mondiales ; un PIB par habitant (9 233 dollars, en parité de pouvoir d'achat, en 2012) qui la classe parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ; des exportations

(1 898 milliards de dollars, soit 10,4 % du total mondial, en 2011) et des importations (1 743 milliards de dollars, soit 9,5 % du total mondial, en 2011) de marchandises qui en font le premier exportateur et le deuxième importateur ; des réserves de change les plus importantes au monde (3 820 milliards de dollars en décembre 2013). Mais la réforme n'est pas achevée et les défis sont nombreux : renforcer le secteur bancaire, assurer une meilleure allocation du capital et rompre avec le surinvestissement qui crée une tendance permanente à la surcapacité ; augmenter la productivité, appliquer la logique de marché de manière plus stricte aux entreprises d'État, favoriser les industries à plus forte valeur ajoutée et une économie de services ; équilibrer la croissance en développant la consommation intérieure, ce qui implique, entre autres, la mise en place d'un meilleur filet social afin que les citoyens osent épargner moins – depuis 2006, l'épargne domestique brute se situe au-dessus des 50 % du PIB – et consommer plus ; lutter contre la forte dégradation de l'environnement (pollution de l'air, pollution de l'eau, inondations et sécheresses ravageuses) ; contrer le vieillissement accéléré de la population, conséquence de la politique de l'enfant unique ; combattre les inégalités sociales. En ce qui concerne ce dernier défi, il faut reconnaître que les réformes économiques ont bouleversé le système social : la mobilité s'est accrue, une classe moyenne de plusieurs centaines de millions de personnes ayant accès à la société de consommation a émergé dans les villes et, sans disparaître, la pauvreté a connu un recul fantastique (plus de un demi-milliard de personnes sont sorties de la pauvreté absolue en 30 ans). Cependant, du même coup, les disparités régionales et les inégalités sociales se sont creusées. Les lignes de fracture passent entre les provinces du littoral et celles de l'intérieur comme entre les villes et les campagnes. Les inégalités se sont creusées : le coefficient de Gini, qui mesure les variations dans la distribution des revenus (0 indiquant une égalité parfaite et 100 l'inégalité absolue), est passé de 29,1 en 1981 à 46,9 en 2014. Dans les grandes villes, s'ajoutent aux chômeurs et aux licenciés du secteur public les semi-clandestins, ces travailleurs d'origine rurale qui constituent un sous-prolétariat impitoyablement exploité :

> Si dans les entreprises publiques et les grandes entreprises sino-étrangères certaines normes légales ou éthiques arrivent à s'imposer, il n'en va pas de même dans les petites et moyennes entreprises relevant du secteur collectif, privé ou sino-étranger financé par des partenaires asiatiques[80].

80. *Ibid.*, p. 279.

Plutôt que de soutenir les revendications, les syndicats officiels cherchent à prévenir les conflits, ce qui laisse les coudées franches aux patrons et aux gestionnaires qui peuvent compter sur la tolérance ou la complicité d'autorités locales. Par ailleurs, au-delà d'un certain seuil, l'entreprise ne peut se développer sans l'aide des instances officielles. Suivant Bergère,

> les nouvelles élites économiques, celles que le gouvernement chinois désigne comme « la classe des entrepreneurs », loin de constituer une « bourgeoisie conquérante », représentent plutôt une « bourgeoisie consentante ». Essentiellement recrutée parmi les cadres et anciens cadres du régime maoïste, auxquels se mêlent quelques capitalistes nationaux (ou leurs descendants) ainsi que des experts nouvellement formés, cette classe d'entrepreneurs apparaît hétérogène, vulnérable et, s'agissant de ses couches supérieures, docile aux directives officielles[81].

Dans la conclusion de son ouvrage, Bergère questionne deux scénarios contradictoires quant à l'évolution à moyen terme de la Chine : soit un prochain passage à la démocratie favorisé par le développement d'une classe moyenne urbaine et l'intégration au cadre économique mondial, soit un effondrement en raison des ravages de la corruption, de l'accroissement des inégalités sociales, de la dégradation de l'environnement et du refus du régime d'abandonner son monopole sur le pouvoir. À l'encontre de la première thèse, elle souligne d'une part, le ralliement des élites urbaines dont les objectifs de prospérité économique et de stabilité sociale convergent avec ceux du régime, d'autre part, l'internationalisation sélective qui a été faite du système légal et juridique, établissant « un État de droit technique fondé sur le respect de la propriété, l'accès à la loi et aux tribunaux, mais ignorant les droits de l'individu face à l'État[82] ». À l'encontre de la seconde thèse, elle rappelle que

> le régime communiste chinois n'a cessé de montrer sa capacité à durer en s'adaptant […] Il a beaucoup changé et continue de changer, mais dans les limites qu'il définit lui-même, au-delà desquelles son monopole du pouvoir serait menacé. Sa flexibilité institutionnelle n'a d'égale que son habilité à préserver ses prérogatives[83].

Yves Chevrier refuse lui aussi d'opposer, comme on le fait souvent, la métamorphose socioéconomique de la nouvelle Chine à l'immobilisme politique du régime :

81. *Ibid.*, p. 19.
82. *Ibid.*, p. 368.
83. *Ibid.*, p. 367-368.

> La mutation chinoise initiée par Deng Xiaoping […] doit être pensée en elle-même, […] non pas l'entrée problématique, dans la démocratie, mais la sortie de la révolution, [une sortie] qui fait l'économie de la démocratie tout en écartant la restauration du communisme orthodoxe[84].

Le projet postrévolutionnaire, la priorité du régime, explique Chevrier, est de construire l'État-nation, une construction qui n'est pas seulement le fait d'un pouvoir isolé, réduit à la fuite en avant dans la croissance, mais qui s'opère avec l'assentiment et la participation des classes montantes et des nouvelles élites :

> L'histoire de la Chine contemporaine n'exclut pas sur le Continent, à plus long terme, l'éventualité d'une institutionnalisation démocratique ; à court terme, elle recèle des ferments d'évolution, tant du côté du pouvoir que sur le terrain social (qu'il ne faut pas limiter aux mouvements de protestation et aux opposants déclarés). Mais cette histoire est avant tout aujourd'hui celle de l'institution non démocratique de l'État-nation[85].

Quant à cette inscription potentielle dans la démocratie, il faut d'abord rappeler que les cheminements des diverses nations diffèrent, entre autres, en raison de leurs trajectoires historiques antérieures et des cultures politiques auxquelles celles-ci ont donné forme. Or, dans l'histoire dont la Chine d'aujourd'hui hérite, deux craintes ont semble-t-il prédominé : celle d'un pouvoir trop faible qui ouvre la porte au désordre, ainsi que la crise dans laquelle s'est enfoncé le pays au début du XXe siècle l'a encore une fois démontré, et celle d'un mauvais pouvoir, cruel, orgueilleux et oublieux du bien du peuple, comme l'ont exercé il y a peu les dirigeants de la Révolution culturelle. Aussi les attentes de la population apparaissent-elles pour l'instant porter davantage sur un pouvoir respectueux de ses droits et au service de ses intérêts concrets que sur une participation au choix des dirigeants et aux prises de décision politique. Cela permet de comprendre le succès de la stratégie gouvernementale qui donne la priorité au renforcement du règne de la loi et à l'amélioration du système judiciaire tout en autorisant de façon prudente certaines expérimentations qui peuvent conforter la légitimité du Parti sans remettre en cause son monopole : consultation de la population sous différentes formes (auditions publiques par le biais de la télévision et d'Internet, sondages délibératifs dans certaines villes), organisation d'élections directes à l'échelon du village et du canton. Suivant Gunter Schubert,

84. Chevrier, 2010, p. 277.
85. *Ibid.*, p. 284-285.

> [c]ela ne signifie pas pour autant que le régime communiste ne permettra jamais la formation d'une opposition susceptible un jour de favoriser une transition démocratique. On ne peut non plus écarter la possibilité d'un changement de régime par le haut, décidé par le parti dirigeant, comme le cas de Taïwan[86].

Et comme le remarque Pierre-Étienne Will[87], la culture politique chinoise présente des affinités électives avec la démocratie qui sont autant de ressources politiques qui pourraient être mobilisées dans un tel scénario : le principe profondément intériorisé d'égalitarisme qui a prévalu historiquement dans le système des examens donnant accès aux charges publiques, mais qui était également reconnu, du moins en théorie, dans les domaines pénal et fiscal ; la tradition bien établie d'opposition populaire aux excès du pouvoir bureaucratique qui s'exprimait par voie d'affiches, de pétitions sinon de manifestations plus ou moins violentes. La formation d'une véritable société civile constitue par ailleurs un défi de taille pour une avancée démocratique, la société chinoise fonctionnant selon une logique de réseaux de solidarité (les *guanxi*) qui s'appuient sur une identification très forte des individus aux groupes primaires : « Soit les individus partagent une base de *guanxi* autour de laquelle ils se retrouvent dans un rapport à la fois fusionnel et contraignant. Soit ils n'ont aucun point de familiarité en commun. Dans ce cas, leurs relations dans la cité sont plus mitoyennes que citoyennes[88]. » Ce fonctionnement, note Stéphanie Balme, crée les conditions de situations de corruption, chacun cherchant à favoriser les individus de son propre clan ou de sa famille.

La trajectoire suivie par l'Inde en regard de la modernité présente des différences majeures par rapport au parcours emprunté par la Chine. En premier lieu, l'Inde dispose d'institutions politiques démocratiques et relativement stables depuis son indépendance. Cherchant à désamorcer les revendications nationalistes en cooptant les élites montantes qui en étaient à l'origine et à se désengager de l'administration locale puis régionale afin d'alléger les dépenses de l'État, les Britanniques ont sans doute posé les bases de cette démocratie. Si les réformes politiques qui s'étalent de la fin du XIXe siècle aux années 1930 ne l'instaurent pas, puisque le suffrage demeure censitaire et le pouvoir central aux mains des Britanniques, les institutions mises en place dans les municipalités

86. Schubert, 2010, p. 733.
87. Will, 2010, p. 30-36.
88. Balme, 2004, p. 105.

et les provinces vont à tout le moins faciliter l'apprentissage de procédures démocratiques (allant de l'acte de vote au débat contradictoire) et la structuration d'un espace public autour de partis politiques et d'une presse d'opinion. Se voulant représentatif de toute la nation qu'il cherche à libérer de la domination étrangère, le Congrès national indien créé en 1885 se structurera très tôt comme un parti de masse, capable de développer dans les campagnes une conscience politique, et même comme un parlement en miniature où des groupes apprendront à négocier des compromis. Favorables à la démocratie parlementaire, les leaders du Congrès seront sans aucun doute les acteurs-clés du processus d'instauration d'une démocratie. Par ailleurs, plusieurs traits de la civilisation indienne ont contribué à façonner des cultures politiques favorables à cette acclimatation du parlementarisme britannique et à l'enracinement de la démocratie[89]. Un premier ensemble d'affinités tient à la diversité religieuse et à la différenciation des domaines religieux et politique. Non seulement, dans l'hindouisme, les sectes sont nombreuses et entretiennent un rapport de concurrence, ce qui exclut toute orthodoxie, mais jamais aucune secte n'a été soutenue au point de devenir religion d'État. De plus, la différenciation entre le pouvoir temporel et l'autorité spirituelle, voire la subordination du premier à la seconde ne permettaient sans doute pas que le politique s'érige en absolu, le système de valeurs dominant accordant la priorité à l'ordre universel et à la cohésion sociale. Favorisant le pluralisme et établissant une tension irréductible entre le pouvoir temporel et l'autorité spirituelle, la tradition hindoue facilitera l'acclimatation d'un régime fondé sur la division et la limitation du pouvoir. Par ailleurs, la politique indienne a toujours fonctionné sur le mode de la dissidence, du renversement d'alliances et du transfert d'allégeance. Les royaumes comme les empires se sont constitués par agrégation de principautés dominées par des satrapes régionaux, eux-mêmes dépendant de chefs locaux. La sédition et le transfert d'allégeance ont toujours été une composante essentielle de la politique indienne. Leur ampleur s'explique en partie par la logique des castes selon laquelle tout guerrier est un roi en puissance : entre le souverain et le roitelet local, il existe une différence de degré, mais pas de nature. Cette culture politique sera perpétuée par le parti du Congrès, dont les leaders devront s'attacher les services de *boss* régionaux : « Le Congrès, qui domine l'État au point de se confondre avec lui jusqu'aux années 1970, se présente en effet

89. Jaffrelot, 1998.

comme un emboîtement de pyramides régionales[90]. » Par idéal et par nécessité, le nouvel État indépendant reposera à la fois sur la quête du consensus et sur la décentralisation du pouvoir.

La nouvelle démocratie qui voit le jour en 1947 sous la forme d'une république fédérale est dominée par une élite provenant des milieux marchands et de l'intelligentsia à laquelle se joignent bientôt les propriétaires fonciers et les castes dominantes. Chacune de ces parties prenantes trouve un avantage dans ce système qui permet de gérer au mieux les différents. Les autres secteurs de la société (la paysannerie et le monde du travail) tardant à s'organiser sur des bases autonomes, la démocratie indienne sera au départ conservatrice et privilégiera la cohérence de la société sur la réforme sociale. Le régime fera preuve d'une grande stabilité, mais le « système congressiste » se confondra avec un réseau clientéliste aux logiques verticales où la société civile ne parvient pas à s'affirmer. Cette démocratie conservatrice va être progressivement ébranlée sous l'effet de la mobilisation des castes inférieures. Si la revendication d'une mobilité sociale est inhérente au monde des castes, elle a historiquement toujours été formulée dans les termes d'une société hiérarchisée et faisant système : on voulait s'y élever (collectivement, comme classe), et non instaurer l'égalité. Or, les castes tendent à ne plus seulement s'inscrire dans la hiérarchie structurée par le « pur » et l'« impur », mais à exister par elles-mêmes en remettant en cause la logique du système. Elles ont beaucoup changé depuis la colonisation britannique. Comme les autres, les castes inférieures avaient commencé à se transformer à l'époque coloniale lorsque les Britanniques avaient entrepris de les recenser et, ce faisant, amorcé leur métamorphose en des groupes d'intérêt conscients de leur poids démographique. Elles se sont ensuite politisées à mesure qu'un nombre croissant d'Indiens obtenaient le droit de vote et qu'elles servaient de base à une politique de discrimination positive (par exemple, l'octroi de quotas aux intouchables dans l'administration). Suivant Jaffrelot,

> la caste a ainsi fourni un cadre structurant à la mobilisation de cette vaste catégorie sociale. La démocratie indienne rend donc aujourd'hui une voix à l'élite de groupes subordonnés et permet l'élection d'un nombre croissant de représentants de castes inférieures au Parlement[91].

90. Jaffrelot, 2000b, p. 132.
91. *Ibid.*, p. 158.

Loin d'avoir été défavorable à son enracinement, le système de castes et surtout son évolution ont donc fourni à la démocratie un autre ressort, social celui-là, du pluralisme. Le caractère pluriel de la société indienne a ainsi servi d'étai à la démocratie, car le pluralisme politique a pu s'appuyer sur la multiplicité des clivages sociaux et culturels. Cependant, au-delà d'un certain seuil, les antagonismes entre communautés (religieuses, linguistiques, ou autres) risquent de bloquer la bonne marche des institutions, de déclencher la violence et de rendre ainsi toute forme de démocratie impossible. Or, le sens commun que suppose le pluralisme démocratique a été mis en péril par la montée en puissance du nationalisme hindou, qui a déjà accru la marginalisation des musulmans. De la démocratie, les nationalistes hindous ne conservent en fait que la règle majoritaire, refusant que celle-ci soit contrebalancée par un système garantissant les droits des minorités. Les succès des nationalistes reflètent probablement, en partie tout au moins, un rejet du « sécularisme » qui a de profondes racines en Inde, où la religion et la nationalité n'ont jamais été synonymes[92]. Ils traduisent également la montée d'un antiparlementarisme en réaction à la corruption de la classe politique et la crispation de l'élite des hautes classes, inquiète de la mobilisation du peuple.

Sous la gouverne de Jawaharlal Nehru (premier ministre de 1947 à 1964), l'Inde indépendante s'est engagée dans le développement d'une économie mixte et autocentrée : protection du marché intérieur par des droits de douane très élevés, fermeture aux investissements étrangers, planification, régulation économique, réforme agraire, priorité donnée à l'industrie lourde, cohabitation d'un puissant secteur public (transport, mines, armement) et d'un secteur privé dynamique. Malgré des succès non négligeables (établissement d'infrastructures industrielles, autosuffisance alimentaire, formation d'une élite scientifique), cette voie poursuivie par Indira Gandhi (fille de Nehru, première ministre de 1966 à 1977, puis de 1980 à 1984) n'assure qu'une faible croissance économique qui, conjuguée au poids de la croissance démographique (de 361 millions d'habitants en 1951 à 683 millions en 1981), entraîne l'Inde dans une évolution régressive. Aussi Rajiv Gandhi rompt-il « avec l'héritage familial en misant sur une stratégie de libéralisation à "petits pas" […] Il donne davantage d'autonomie aux entreprises publiques, déréglemente certains prix et assouplit les licences d'importation

92. Jaffrelot et Mohammad-Arif, 2012.

pour développer un secteur privé exportateur[93]. » Mais c'est en 1991 que les réformes se font plus audacieuses (baisse des barrières douanières, déréglementation, ouverture aux investissements étrangers), alors que l'Inde au bord de la faillite doit faire appel au FMI. L'alternance gouvernementale entre le Bharatiya Janata Party et le parti du Congrès national ne remettra pas en cause la nouvelle politique économique. De l'avis de Jaffrelot[94], c'est la levée du carcan bureaucratique qui contraignait les entrepreneurs nationaux – l'État étant censé veiller à l'allocation optimale des ressources, les entreprises devaient demander une autorisation administrative pour augmenter ou diversifier leur production – qui va permettre dans un premier temps une relance de la croissance qui, contrairement à ce qui s'est passé en Chine, ne reposera pas sur les exportations, l'offre nouvelle s'adressant d'abord au marché domestique prenant appui sur la consommation de la classe moyenne. À partir des années 2000, l'Inde se tourne davantage vers le commerce mondial, s'illustrant d'abord dans le secteur des services aux entreprises en raison du rapport qualité/prix de ses informaticiens et autres ingénieurs. Comme le souligne Jaffrelot, l'excellence et le nombre de ces derniers dans un pays présentant un aussi faible niveau de développement moyen s'expliquent sans doute par la valorisation traditionnelle du savoir par la caste des lettrés, les brahmanes, valorisation qui a donné lieu à la mise en œuvre d'une politique de l'enseignement supérieur très élitiste à partir des années 1950. L'Inde a également connu un développement industriel dans des secteurs comme la pharmacie et l'automobile. Aux firmes indiennes qui ont su investir en profitant de l'accumulation d'une épargne de plus en plus abondante et des fonds considérables envoyés par la diaspora se sont jointes les multinationales intéressées par l'expansion du marché indien et le faible coût de la main-d'œuvre. Ayant connu une croissance soutenue dans les années 2000, l'Inde se situe en 2012 au dixième rang mondial avec un PIB de 1 842 milliards de dollars, en dollars courants. Cependant, le développement économique est encore freiné par la déficience des infrastructures de transport et la rareté des ressources énergétiques, et le pays est exposé à un grave péril écologique. Par ailleurs, et comme le souligne Axelle Degans, l'Inde demeure un pays où la pauvreté est massive :

93. Degans, 2011, p. 46.
94. Jaffrelot, 2008, p. 93.

> On meurt encore de faim dans ce pays pourtant autosuffisant au niveau des céréales et presque la moitié des enfants de moins de 5 ans souffrent de sous-alimentation ou de malnutrition. Une part importante des enfants est éloignée de l'école du fait de la pauvreté, ce qui pèse sur l'avenir du pays. Ainsi près de 40 % des Indiens sont analphabètes (contre moins de 15 % en Chine), et plus de la moitié des Indiennes[95].

Le secteur informel qui regroupe 90 % de la population active n'offre aucune protection sociale. De plus les écarts se creusent entre les villes et les campagnes et entre les régions, « la moitié sud-ouest représentant l'Inde prospère tandis que la moitié nord-est reste à la traîne[96] ».

4. L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Malgré les transitions politiques qu'elle a connues au début des années 1990 et la démarginalisation et la croissance économiques dont elle profite depuis 2000, on ne saurait dire de l'Afrique subsaharienne qu'elle est véritablement entrée dans un processus démocratique non plus que de développement économique. Si la situation de non-démocratie et de non-développement qui a prévalu depuis les indépendances est l'objet d'un constat assez largement partagé, ses raisons soulèvent davantage la controverse. L'état de fait est-il uniquement dû au néocolonialisme qui pille les ressources du continent et soutient pour ce faire les pratiques spoliatrices des élites locales ou a-t-il également sinon surtout à voir avec la perpétuation de logiques sociales et culturelles qui sont difficilement compatibles avec une inscription dans les processus constitutifs de la modernité ? Cette dernière raison nous paraît la plus juste, étant entendu que la perpétuation de ces logiques n'est pas simplement le résultat d'un choix de la part d'une majorité d'Africains qui refuseraient le développement, mais tient au parcours historique singulier qu'ont effectué les sociétés africaines. C'est ce que nous nous proposons d'expliquer en rappelant d'abord ce qu'a été ce parcours avant de dégager les caractéristiques ou les logiques civilisationnelles qui y ont pris racine et d'analyser leurs effets actuels sur les plans politique, administratif et économique.

Comme nous l'avons noté au chapitre 3, l'aire africaine est restée confinée dans la transition néolithique, sans connaître la révolution urbaine. Le processus de néolithisation est intervenu en Afrique

95. Degans, 2011, p. 41-42.
96. Jaffrelot, 2008, p. 101.

saharienne et sahélienne entre le IXe et le Ve millénaire AEC, à une époque où l'espace saharien a connu une longue phase humide et verdoyante. Mais du fait de l'allongement de la masse continentale dans l'axe nord-sud et des climats multiples et contrastés que cela entraîne, la diffusion des nouvelles techniques et la propagation des espèces domestiquées ont été lentes et difficiles[97].

> C'est « récemment », explique Chrétien, au cours du Ier millénaire avant notre ère et du Ier millénaire de notre ère, qu'on assiste au glissement vers le sud de toute une partie des populations refoulées par le dessèchement saharien, puis à la dispersion progressive de petits groupes de pionniers de langues bantu, qui ont colonisé, au sens agraire, les forêts d'Afrique centrale et les savanes de l'est et du sud du continent, souvent presque désertes jusque-là[98].

Ces pionniers itinérants, qui n'ont pu se sédentariser que très progressivement, ont su s'adapter à des environnements diversifiés et développer des cultures matérielles et symboliques riches et variées. Mais en raison d'une nature défavorable (sols pauvres et difficiles à travailler qui ne supportent qu'une agriculture fondée sur la houe, pluies capricieuses, rareté des espèces animales indigènes domesticables, abondance des insectes et fréquence exceptionnelle de la maladie qui rendent pratiquement impossible l'usage des animaux de trait, climats peu propices au stockage des aliments), ils n'ont pu dégager de surplus importants de leur production alimentaire, ce qui s'est traduit par une croissance démographique faible (une faiblesse également liée à la fréquence de la maladie), une accumulation de richesses modeste et des différenciations économiques et dans les trains de vie peu marquées. « La dispersion du peuplement, mentionne Chrétien, a généralement favorisé la cristallisation de pouvoirs purement locaux, contrôlant un terroir limité, avec ses extensions de chasse et de pêche[99]. » Non pas que ces sociétés aient été stables ou immobiles : « Loin d'être des isolats tranquilles, elles sont généralement plurielles, nées de la rencontre de groupes différents dont les traditions se sont imbriquées non sans laisser des lignes de fracture[100]. » Et il faut bien sûr considérer les chefs qui, exerçant déjà une emprise considérable sur les cadets, les femmes et les esclaves à titre d'aînés, cherchaient à acquérir par des voies à la fois pacifiques et violentes

97. Hallé, 2010, p. 317-319.
98. Chrétien, 2008, p. 42-43.
99. *Ibid.*, p. 46.
100. *Ibid.*, p. 54.

une autorité plus grande et sur de plus vastes ensembles. Mais le regroupement de communautés à bases à la fois territoriales et lignagères sous un même pouvoir coercitif éprouvait de grandes difficultés :

> Des populations clairsemées ne pouvaient assurer le surplus nécessaire à l'entretien de classes dirigeantes ; plus nombreuses, elles n'en étaient d'ailleurs guère tentées et l'abondance de terres inoccupées leur permettait de se soustraire à l'autorité politique. De nombreuses et importantes concentrations d'hommes demeurèrent sans État, défendant jalousement leur liberté de colons[101].

Cela explique les spécificités du processus africain de construction étatique, l'État s'y reproduisant le plus souvent par un apport de ressources provenant de l'extérieur plutôt que par l'extraction d'un surplus prélevé sur sa propre population. Dans un contexte de faible pression démographique, de grande disponibilité des terres arables et de légèreté des techniques agraires, les paysans pouvaient en effet réagir aux exactions du pouvoir par l'escapade ou la fuite (l'*exit option*). Aussi les acteurs dominants ont-ils été enclins à compenser leur difficulté à autonomiser leur pouvoir et à intensifier l'exploitation de leurs dépendants par le recours délibéré à des stratégies d'extraversion, mobilisant les ressources que procurait leur rapport – éventuellement inégal – à l'environnement extérieur. C'est ainsi que les entités politiques centralisées les plus puissantes ont émergé historiquement grâce au commerce avec l'Eurasie, un commerce lointain portant essentiellement sur des produits de valeur comme l'or, l'ivoire et les esclaves. Selon Grataloup[102], on peut distinguer trois interfaces où ce commerce est entré en jeu : le littoral de l'océan Indien, les routes transsahariennes et le littoral du golfe de Guinée. Le commerce entre l'Afrique de l'Est et le reste de l'Ancien Monde remonte à l'Égypte ancienne, aux IIIe et IIe millénaires avant notre ère. Phéniciens, Juifs et Romains ont par la suite emprunté la route de l'encens et de l'or avant d'être relayés par les commerçants arabes. Ces échanges économiques ont favorisé des constructions politiques en Éthiopie (royaume d'Aksoum, dès le Ier siècle de notre ère), en Afrique du Sud (le royaume de Mapungubwe, XIe-XIIIe siècles) et au Zimbabwe (royaume du Grand Zimbabwe, XIIIe-XIVe siècles, et royaume de Monomotapa, XVe-XVIe siècles). Le commerce transsaharien, montrant lui aussi une ancienneté certaine, a pu profiter de l'introduction du dromadaire depuis l'époque romaine. Grâce à la maîtrise des débouchés des

101. Iliffe, 2009, p. 142-143.
102. Grataloup, 2010, p. 88-94.

pistes caravanières, de grands empires se sont succédé au Sahel : l'empire du Ghana (VIIIe-XIe siècles), l'empire du Mali (XIIIe-XVe siècles) et l'empire du Songhay (XVe-XVIe siècles). En quête d'or, de maniguette (une épice au goût poivré) et, de plus en plus, d'esclaves, les Européens ont fréquenté pour leur part le littoral du golfe de Guinée à partir du XVe siècle, y favorisant la création d'États esclavagistes, dont le Dahomey (XVIIe-XIXe siècles). Au moyen des ressources provenant du commerce et de la traite (plantes, animaux, tissus, outils, produits manufacturés, armes à feu, etc.), des chefs ont donc pu consolider leur pouvoir sur leur propre groupe, puis l'étendre à d'autres populations. Toutefois, les royaumes et les empires ainsi édifiés ne disposaient que d'une puissance réduite et se sont par conséquent avérés vulnérables. Non seulement la faiblesse des ressources disponibles les empêchait de se doter des moyens leur permettant d'exercer un contrôle serré sur leur population (une élite lettrée au service de l'État, par exemple), mais tout déplacement des routes commerciales pouvait signifier leur effondrement.

Suivant Bayart,

> [l]e coût de cette trajectoire historique singulière a sans doute été la mise en dépendance précoce du sous-continent (ou de certaines de ses parties) par des civilisations matériellement plus puissantes que lui : celles de l'Antiquité méditerranéenne, puis le monde arabo-musulman, avant que l'Europe occidentale n'assure progressivement sa suprématie[103].

De fait, la conquête coloniale s'opère pour la plus grande partie du continent à la fin du XIXe siècle. Les modalités de la mise en valeur des colonies vont varier, depuis la supervision plus ou moins directe des paysans africains que l'on réquisitionne au besoin pour du travail forcé jusqu'à la mise en coupe réglée par de grandes compagnies concessionnaires, en passant par l'installation de colons européens. Jusqu'en 1945, les autorités coloniales imposent une domination qui entrave le développement d'une véritable vie politique, ce qui n'empêche pas les intermédiaires africains (chefs, interprètes, clercs) de développer des stratégies qui leur sont propres. Après 1945, les Britanniques puis les Français entament une certaine libéralisation politique (introduction d'institutions représentatives modernes, de partis politiques multiples, d'une pluralité d'organisations syndicales, d'une presse libre, etc.) et procèdent à l'africanisation des administrations publiques, ce qui

103. Bayart, 1991, p. 213.

stimule l'émergence d'une nouvelle élite instruite. Des partis nationalistes sont fondés et la décolonisation se réalise, au tournant des années 1960 et de façon pacifique pour de nombreux pays, plus tard et après de longues guerres de libération pour d'autres (les colonies portugaises et l'Afrique australe). Calqués sur les frontières administratives coloniales, de multiples États-nations sont créés. Mais la parenthèse libérale qui avait été ouverte au cours de la dernière phase de la colonisation est refermée presque partout par l'instauration de régimes autoritaires. Alors même que la revendication nationale se réalise, la revendication démocratique se voit ainsi niée soit par le passage rapide du multipartisme au parti unique de fait ou de droit, soit par des coups d'État militaires. Cet échec renvoie pour partie tout au moins à l'héritage du moment colonial. Même si elle a pu venir s'étayer sur la sacralisation de l'autorité qui prévalait de façon traditionnelle, la thématique du chef, dispositif majeur de l'autoritarisme postcolonial, est pour une part d'origine coloniale. Souvent construite de toutes pièces par le colonisateur et dotée d'une large autonomie à l'égard de sa société, la chefferie dite traditionnelle s'est en effet illustrée sous le régime colonial par ses abus et ses excès. La thématique du « développement » et de sa mise en œuvre autoritaire par une bureaucratie coercitive n'est pas elle non plus étrangère au projet autoritaire de la « mise en valeur coloniale » ni au style de commandement qui a prévalu sous l'administration européenne. L'époque coloniale a également précipité les identités ethniques. Historiens et anthropologues ont en effet montré que l'Afrique précoloniale n'était pas constituée en ethnies closes sur elles-mêmes, mais en chaînes de sociétés pluriethniques et en étroite interdépendance. La cristallisation de la plupart des identités ethniques contemporaines est très récente et indissociable de la mise en forme coloniale des réalités sociales à administrer. Elle a été le fruit de la sédentarisation autoritaire de l'habitat, du contrôle des mouvements migratoires et de la fixation plus ou moins artificielle des identifications ethniques par l'état civil et les passeports intérieurs. L'ethnicité est par ailleurs devenue le lieu et le moyen d'affirmer une existence propre et, par là même, le langage des rapports entre assujettis eux-mêmes. Cadre dorénavant important de la lutte sociale et politique, le tribalisme sert de canal par lequel se réalise la compétition pour l'acquisition de la richesse, du pouvoir et du statut. Instrument d'accumulation pour l'élite, la communauté ethnique permet par ailleurs aux subordonnés de revendiquer la redistribution. De notre insistance sur le rapport

organique entre époque coloniale et autoritarisme postcolonial, on ne saurait présumer du caractère démocratique des sociétés précoloniales. S'il est vrai que la plupart des sociétés africaines anciennes ont connu des formes de délibération commune, celle-ci s'effectuait dans un contexte de forte hiérarchisation des statuts où seules certaines catégories sociales (notamment les hommes les plus âgés) avaient accès à la parole et à la décision. De plus, le caractère délibératif des sociétés africaines n'empêchait nullement le pouvoir d'être souvent conquis et exercé par des groupes ou des individus étrangers, grâce au recours à la violence ou au monde de l'invisible (magie, sorcellerie, etc.). En fait, l'époque coloniale et la période postcoloniale ont surtout eu pour effet de remettre en cause une caractéristique des sociétés anciennes qui, sans être à proprement parler démocratique, limitait *de facto* l'emprise du pouvoir et présentait donc une affinité élective potentielle avec la démocratie. Ces sociétés africaines anciennes connaissaient fréquemment une différenciation institutionnelle poussée, soit sous la forme d'une pluralité d'instances représentatives et délibératives, soit sous la forme d'une coexistence de deux types de hiérarchie au sein d'une même formation politique (maître de la guerre et maître de la pluie, ou seigneurs du ciel et seigneurs de la terre, pouvant notamment correspondre au clivage entre élite allogène conquérante et élite autochtone conquise). De ce point de vue, les sociétés anciennes étaient organisées de manière pluraliste et pouvaient être pourvues de directions politiques bicéphales ; l'adage selon lequel « il ne peut y avoir deux crocodiles mâles dans un même marigot », repris par les idéologues des régimes de parti unique est un bel exemple de « tradition inventée ».

Quant à la nature des nouveaux États mis en place au moment des indépendances, des thèses opposées ont été avancées. S'agit-il d'un État exporté (par les Occidentaux) ou importé (par les élites africaines), d'un simple décalque du modèle occidental ou d'un État réinventé ? La réalité est complexe. Il est certain qu'en raison du legs hérité des puissances coloniales, des rapports de dépendance (économique, politique et militaire) qui ont continué de prévaloir après les indépendances à l'égard des États hégémoniques qui souhaitaient disposer de relais au sein des sociétés périphériques et de l'attraction culturelle exercée par les modèles issus des pays occidentaux, une dynamique de mimétisme institutionnel a joué. Toutefois, celle-ci ne procède pas que de l'influence extérieure. Elle est également « révélatrice d'une stratégie d'acteurs, celle des élites des sociétés dominées qui tirent avantages et utilités

de leur fonction d'importateurs de biens symboliques et institutionnels venant des États dominants[104] ». On peut sans doute présumer que c'est en vue de consolider leur pouvoir et de le doter d'une légitimité moderne, distincte de la légitimité communautaire traditionnelle, que les élites africaines qui ont obtenu l'indépendance ont poursuivi la territorialisation d'un espace national, la construction d'un centre de pouvoir et la formation d'appareils bureaucratiques. Ces emprunts ont par ailleurs été appropriés, à savoir transformés, adaptés et intégrés dans les cultures des sociétés réceptrices. Ainsi que nous le verrons dans la suite du texte, certaines caractéristiques communes aux sociétés subsahariennes ont été à cet égard particulièrement marquantes : la prédominance du groupe sur l'individu, ce qui entraîne le devoir d'entraide envers ses proches, le conformisme (la soumission aux usages et aux règles de sa communauté) et l'absence de sphère privée ; l'importance de la logique relationnelle (peu ou pas d'interactions formelles et impersonnelles) et l'impératif de la réciprocité ; la forte hiérarchisation (subordination des femmes aux hommes, des cadets aux aînés, des enfants aux parents, des membres de la communauté au chef) et l'obligation pour les chefs de déployer leur magnificence, les dépenses ostentatoires et la redistribution étant à la source de la respectabilité ; le net primat du court sur le long terme ; la faiblesse de la dimension nationale face à un ordre social segmenté par de multiples appartenances (familiales, communautaires et ethniques) qui assurent aux individus la sécurité et l'accès aux ressources. Ces caractéristiques, dont certaines se retrouvent à un degré variable dans toutes les sociétés traditionnelles, sont particulièrement prégnantes dans les sociétés subsahariennes, sans doute en raison de l'absence ou de la faiblesse de l'État qui les a historiquement singularisées. Elles influent largement sur les États africains actuels et leurs administrations publiques.

Le concept de néopatrimonialisme est souvent utilisé pour qualifier les États africains. Visant une hybridation de la logique patrimoniale de domination dans le contexte d'un État contemporain, le néopatrimonialisme désigne un régime caractérisé par la personnalisation du pouvoir et la gestion de la sphère publique comme un domaine privé. Pour illustrer ce dont il s'agit, rappelons la façon dont les rédacteurs d'un projet de constitution pour le Nigeria définissaient en 1976 l'enjeu de la politique : « La possibilité d'acquérir la richesse et le prestige, d'être capable d'en distribuer les bénéfices sous la forme d'emplois, de contrats, de bourses,

104. Badie, 1992, p. 66.

de dons d'argent, etc., à ses parents et à ses alliés politiques[105]. » L'épisode colonial a assurément joué un rôle important dans l'émergence de ce type de régime en Afrique subsaharienne. Cette façon de concevoir le pouvoir politique comme un moyen de gagner une emprise sur l'économie vient en droite ligne de la confusion entre l'exercice de l'autorité publique et le prélèvement des richesses qui était consubstantielle au régime de la concession coloniale. Et si déjà sous l'État colonial, les intermédiaires autochtones ont pu utiliser leurs prérogatives d'auxiliaires de l'administration pour s'enrichir, l'indépendance a fourni aux élites des nouveaux pays un accès direct aux ressources de l'État. Dans un État néopatrimonial, les sphères politique et économique ne sont pas différenciées. Aussi les ressources politiques y sont-elles immédiatement interchangeables avec les ressources économiques : le pouvoir donne accès à la richesse. Il en résulte que les enjeux de la compétition politique sont globaux et même vitaux. Les conflits qui opposent les groupes et les individus pour l'accès aux ressources politiques s'en trouvent exacerbés, d'où une propension marquée au recours à la violence pour régler les conflits. Le néopatrimonialisme s'exprime naturellement dans une gouverne arbitraire qui conjugue clientélisme et cooptation à prédation et extorsion. La politique néopatrimoniale, expliquent Badie et Hermet,

> conduit le prince et son entourage à déployer une stratégie autocentrée, visant à la complète appropriation de la scène politique, à un contrôle systématique du processus d'allocation des ressources et à une extension de la domination politique à l'acquisition de rôles et de pouvoirs au sein des différents espaces sociaux, notamment dans la vie économique[106].

Par la clientélisation, le cercle dirigeant s'assure le contrôle de l'élite politico-administrative. Étant tenus à l'écart des processus d'allocation des ressources, les protagonistes refusant la dépendance perdent toute crédibilité auprès de leur communauté en raison de leur incapacité à répondre aux attentes de celle-ci en matière d'ostentation et de générosité. Aussi les opposants finissent-ils souvent par se rallier lorsque le prince applique à leur égard une politique habile de cooptation. Le néopatrimonialisme requiert par ailleurs une autonomie de l'État quant à ses revenus et une société civile faiblement constituée, deux conditions réunies en Afrique subsaharienne. La fiscalité y représente en effet une part insignifiante dans les revenus de l'État, ceux-ci provenant essentiellement

105. Cité dans Bayart, 1989, p. 11.
106. Badie et Hermet, 2001, p. 179.

de l'extérieur de la société sous forme de rentes ou autres financements. Cette situation tend à démunir la société civile de moyens de pression et de contrôle sur l'État et encourage les dirigeants

> à systématiser leurs pratiques patrimoniales : d'une part parce qu'elle les dote de ressources capables de rendre celles-ci effectives ; d'autre part parce que leur orientation de plus en plus marquée vers l'extérieur et leur clientélisation renforcée [à l'égard des puissances politiques et économiques extérieures] aggravent le fossé qui les sépare des espaces sociaux internes, réduit ainsi les capacités institutionnelles de communication entre gouvernants et gouvernés, et rend donc inévitable le recours au bricolage néo-patrimonial[107].

La logique néopatrimoniale se trouve également encouragée par la situation de segmentarité caractérisant les sociétés subsahariennes. La priorité accordée aux allégeances premières (à la famille, au lignage, au village, à la tribu) sur l'allégeance citoyenne et l'importance des réseaux verticaux communautaires ou clientélistes rendent difficiles l'affirmation de solidarités de nature horizontale et la constitution de groupes ou d'associations d'individus partageant les mêmes intérêts et étant à même de les défendre. Comme le soulignent Chabal et Daloz,

> même dans les grandes métropoles surpeuplées où l'on pourrait s'attendre à un très vaste brassage des populations, à une multiplication de contacts entre individus n'appartenant pas aux mêmes groupes de référence, bref à une existence plus impersonnelle dans un environnement de haute densité, les communautés se ressoudent, se reconstituent […] les quartiers se substituant aux terroirs[108].

L'inconsistance relative et le degré limité d'institutionnalisation de la société civile ne signifient pas que les populations soient passives. La description des « débordements de la société » faite par Bayart en 1992 nous semble encore pour une bonne part d'actualité :

> Révoltes, refus de certaines cultures ou sous-productivité, grèves, abstentionnisme électoral, migrations, recours à la sacralité pouvant aller jusqu'à la création de véritables communautés théocratiques hors l'État, contrebande, bourgeonnement d'un secteur économique informel, circulation intensive d'une information non contrôlée par les médias officiels, disqualification du pouvoir par un humour corrosif ou par référence à une transcendance de nature religieuse, messianique ou révolutionnaire, participation conflictuelle aux appareils de contrôle politique :

107. Badie, 1992, p. 36.
108. Chabal et Daloz, 1999, p. 43.

> la liste est longue des pratiques populaires qui limitent et relativisent le champ étatique, assurant ici aussi une certaine revanche de la société sur celui-ci et contribuant à sa faillite économique[109].

Mais ces actions des populations menées en marge ou à l'encontre de l'État ne favorisent ni le débat public et la formulation de l'intérêt général, ni l'instauration d'une bonne articulation entre l'État et la société. Le néopatrimonialisme peut se perpétuer tant et aussi longtemps que fait défaut une société civile bien constituée, capable de déployer à la fois une force de proposition et une force de résistance. Et les activités politiques demeurent alors pour l'essentiel de nature informelle, personnalisée, infra-institutionnelle.

Dès leur accès à l'indépendance, et quel que soit leur positionnement idéologique (alignement sur le modèle occidental ou sur le modèle soviétique), les États africains optent pour les institutions ainsi que les modes d'organisation et de fonctionnement administratifs prévalant dans leurs anciennes métropoles coloniales respectives. Le recours à l'une ou l'autre des différentes formules bureaucratiques occidentales s'explique par les impératifs de la succession d'État, mais également par la volonté des nouveaux pouvoirs d'asseoir leur légitimité et de bâtir leur crédibilité en se dotant d'un outil (la bureaucratie) qui a fait ses preuves et qui doit leur permettre de relever les principaux défis qui se présentent à eux : unifier et contrôler le territoire, promouvoir et soutenir le développement socioéconomique de leur société. De plus, ce choix constitue une option séduisante dans la mesure où il est assorti d'un apport de ressources financières et d'aide technique de la part des pays occidentaux et des organisations internationales. Toutefois, ni la question des conditions de succès du transfert à long terme, ni celle des incompatibilités entre les contextes d'accueil et d'origine ne sont alors sérieusement considérées. Avant même d'avoir développé leurs capacités d'action, les nouveaux États prétendent prendre en charge non seulement les fonctions de souveraineté, mais aussi de nombreuses interventions économiques et sociales qui les ont surchargés. Les structures centrales et territoriales ainsi que les activités administratives sont multipliées, mais la construction bureaucratique est davantage ritualiste et mimétique que substantielle, accouchant d'une bureaucratie-chimère. L'esprit et les principes de fond du modèle wébérien seront mal assimilés, dévoyés et instrumentalisés au service d'autres finalités. Aussi la quasi-totalité des administrations publiques

109. Bayart, 1992, p. 74-75.

africaines font-elles aujourd'hui face à des problèmes majeurs touchant les structures administratives, l'effectif, la gestion de la performance et les relations avec les usagers. Les attributions des diverses structures administratives sont mal définies, ce qui suscite des dédoublements et des conflits. Les compétences sont mal réparties et la coordination est pratiquement inexistante. Il n'y a aucune délégation de responsabilité aux échelons administratifs subalternes, la moindre décision requérant la signature ministérielle sinon présidentielle. Contrairement à ce que l'on entend souvent, il n'y a pas nécessairement pléthore de fonctionnaires – le pourcentage de fonctionnaires sur l'ensemble de la population y est le plus faible au monde –, mais l'effectif est mal composé (des catégories en sur ou en sous-nombre) et mal déployé (déséquilibre entre les ministères). Inscrits dans la logique néopatrimoniale, le recrutement et la promotion s'effectuent sur la base de critères d'appartenance (familiale, communautaire ou affinitaire) et non sur ceux de la compétence. Les règles statutaires sont rarement appliquées. Les procédures administratives sont lentes, inadaptées et mises en œuvre de façon rigide et ritualisée. Les tâches des fonctionnaires ne sont pas définies et il y a une absence quasi-totale d'encadrement, de contrôle et de sanction, l'appartenance à un réseau clientéliste protégeant chacun de toute tentative de sanction. En raison de ces différents facteurs, l'absentéisme et le désœuvrement règnent : être fonctionnaire, c'est jouir d'un statut et d'un salaire, pas nécessairement accomplir un travail. Le gel des salaires et la diminution de pouvoir d'achat qu'ont subis les fonctionnaires au cours des dernières décennies ont renforcé ces comportements : « *L'État fait semblant de nous payer et nous, nous faisons semblant de travailler.* »

Ces divers maux et dysfonctionnements qui affligent les administrations publiques africaines sont source d'inefficacité et d'inefficience et entraînent une perte de légitimité aux yeux d'une population qui se demande à quoi sert l'État dès lors qu'il n'arrive plus à remplir minimalement ses missions. La question des relations avec les usagers ajoute à cette problématique et soulève plus directement le problème de la corruption, problème révélateur de la relation entre les sociétés africaines et leurs États. Comme le rappelle Giorgio Blundo[110], la période coloniale a créé un climat favorable à l'éclosion de pratiques corruptives : chevauchement des positions de pouvoir et d'accumulation qui, déjà présent dans la période précoloniale, s'est intensifié pendant la période coloniale

110. Blundo, 2007, p. 56-58.

au bénéfice notamment des collaborateurs autochtones ; capacité des chefs locaux de protéger de certaines exactions du pouvoir colonial, des corvées par exemple, leurs supporteurs et ceux qui peuvent les corrompre ; émergence d'une culture du non-engagement pour le bien commun dans un contexte où le pouvoir est jugé illégitime et où les normes traditionnelles sanctionnant le vol des biens collectifs ou l'abus des fonctions d'autorité ne s'appliquent pas aux biens publics perçus comme étant l'affaire des Blancs. Depuis les indépendances, la corruption s'est graduellement généralisée. Avec Chabal et Daloz[111], on doit en effet souligner cette particularité de la corruption au sud du Sahara : à la différence des États occidentaux où elle touche surtout les milieux industriels ou financiers et la classe politique, les premiers se voyant adjuger de juteux marchés en retour de contributions aux caisses noires des partis, la corruption en Afrique noire implique l'ensemble des populations et affecte tous les types d'activités. Se basant sur une vaste enquête réalisée dans trois pays de l'Afrique de l'Ouest, Blundo et Olivier de Sardan[112] répertorient les diverses formes qu'emprunte le phénomène en les groupant selon qu'elles relèvent des transactions (le cadeau offert au fonctionnaire pour le service rendu, la commission versée par un usager en échange d'un avantage illicite accordé par un fonctionnaire, la rétribution exigée par un fonctionnaire pour un service censé être effectué gratuitement, le favoritisme à l'égard des proches), du racket (l'extorsion pure et simple sans qu'aucun service soit fourni) ou de l'appropriation privative (l'usage privé ou le détournement de matériels publics). Les relations corruptives profitent évidemment aux agents de l'État, qui tirent parti des dysfonctionnements administratifs pour arrondir des salaires relativement faibles, surtout lorsqu'on les compare à ceux dont jouissent les employés d'agences de développement et d'ONG. Cependant, elles tiennent aussi aux usagers qui y participent et les reproduisent. Comme l'expliquent Blundo et Olivier de Sardan, les pratiques corruptives sont enchâssées dans des logiques socioculturelles qui concourent à les légitimer : le pluralisme des normes et l'écart important entre normes officielles et normes réelles qui favorisent la dissolution de la frontière entre pratiques licites et illicites ; l'intermédiation et le courtage qui sont d'usage coutumier dans nombre d'activités sociales, depuis le mariage jusqu'au petit commerce ; la prévalence de la logique relationnelle et l'obligation morale de rendre

111. Chabal et Daloz, 1999, p. 126-127.
112. Blundo et Olivier de Sardan, 2007, p. 83-89.

service aux parents, amis et connaissances ; le devoir de générosité qui opère une pression constante sur les fonctionnaires qui doivent entretenir de nombreux dépendants.

> La pression du milieu environnant […], concluent nos deux auteurs, pousse à banaliser les pratiques corruptives et à les dissoudre dans les comportements normaux. Refuser un « cadeau », c'est offenser le donneur ; refuser un passe-droit à une personne « recommandée », c'est manquer aux règles élémentaires de politesse ; ne pas profiter des « avantages de fonction » que les collègues du service ont démesurément étendus, c'est faire preuve d'arrogance envers eux[113].

Non seulement les pratiques corruptives sont banalisées, mais elles sont valorisées : quiconque obtient un poste lui donnant accès à des ressources publiques sans sacrifier à la morale de la générosité ostentatoire est perçu comme un incapable ou un égoïste. À l'évidence, l'Afrique n'a pas le monopole des pratiques de corruption de par le monde. Néanmoins, les pratiques corruptives africaines se distinguent par leur caractère structurel, leur ampleur, la légitimité qui leur est accordée et, surtout, par le fait que, contrairement à ce qui se passe en Asie, les ressources publiques détournées sont dilapidées plutôt que réinvesties localement. Ce dernier trait est très lourd de conséquences sur les économies africaines.

En réaction à la paralysie du fonctionnement de leur bureaucratie et en vue de ménager un effet d'annonce face aux récriminations de leur société et aux exigences des bailleurs de fonds internationaux, de nombreux États africains ont institutionnalisé depuis plusieurs décennies et sous une forme ou une autre (commissariat, secrétariat, direction ministérielle, etc.) un mécanisme de réforme administrative. Sous l'influence des idées et des pratiques proposées sur le marché international des réformes, se sont succédé sans continuité de multiples chantiers aux visées variées, et qui n'ont eu le plus souvent que peu d'effets sur les administrations : de nouveaux textes et de nouvelles procédures sont élaborés, mais peu sinon jamais appliqués. Quant aux programmes d'ajustement structurel (PAS) imposés par les institutions de Bretton Woods à partir de 1980, s'ils ont assurément forcé les gouvernements à diminuer l'effectif et à réduire les salaires des fonctionnaires en vue de corriger certains déséquilibres financiers, ils n'ont pas nécessairement abouti aux résultats escomptés en matière de réforme de la gouvernance. À cet égard, les avis sont toutefois

113. *Ibid.*, p. 108.

partagés. Selon Chabal et Daloz, les dirigeants africains ont réussi à empêcher les PAS de remettre en cause les fondements patrimonialistes et prébendiers de leurs systèmes politiques :

> Bien souvent leurs dirigeants auront su, à loisir, user de nouvelles aides accompagnant l'ajustement structurel pour leurs desseins patrimonialistes sans faire d'excessives concessions. Pour reprendre une expression qui nous est chère, ils auront fréquemment réussi à instrumentaliser ces programmes sur le plan politique. D'une part, ils leur ont fourni un commode bouc émissaire auquel attribuer bon nombre des difficultés dont souffrent les populations […] D'autre part, les bailleurs de fonds internationaux se trouvent souvent pris au piège. Ils ont tellement misé sur certaines expériences censées servir de modèle, ou se montrent à un tel point désireux de mener leurs programmes à terme qu'ils injectent constamment de l'argent[114].

Francis Akindès défend quant à lui que le processus de démocratisation amorcé en Afrique subsaharienne en 1989 est la conséquence politique de l'application des PAS qui, sans pour autant éliminer le fonctionnement patrimonial de l'État africain, « ont favorisé sur bien des aspects "une meilleure transparence dans les rouages de l'État"[115] ». Sans nier l'effet de contagion qu'ont pu avoir les transformations politiques intervenues dans les pays d'Europe de l'Est non plus que l'importance de la maturation des forces politiques internes dont la mobilisation a mené au renversement des systèmes de parti unique, il allègue que « les bouleversements politiques internes en Afrique subsaharienne n'ont de sens réel que mis en relation avec les nouvelles donnes économiques qui, en matière de relations internationales, consacrent la victoire et l'extension de la démocratie de type libéral[116] ». Richard Banégas soutient au contraire que les PAS ont contribué dans bien des cas à stabiliser les élites et les gouvernements en place. D'ailleurs, à ses yeux, les nouvelles conditionnalités démocratiques introduites par les agences bilatérales (française, puis britannique et américaine) ou multilatérales (Banque mondiale, FMI) n'ont pas eu beaucoup de poids dans le cours des transitions. Les conditionnalités édictées par les agences bilatérales se sont effacées plus ou moins rapidement ou tout au moins accommodées de « démocraties à basse intensité » lorsque des intérêts économiques et géostratégiques sont entrés en jeu, alors que celles prescrites par les agences multilatérales ont perdu prestement leur caractère politique pour ne conserver

114. Chabal et Dalloz, 1999, p. 149-150.
115. Akindès, 1996, p. 369.
116. *Ibid.*

à la responsabilité qu'une dimension administrative et financière. Pour expliquer le déclenchement des transitions africaines, Banégas souligne l'importance du développement sans précédent des mobilisations sociales qui sont parvenues à se fédérer, mobilisations qui tiennent selon lui, en partie tout au moins, à « l'épuisement d'un mode de régulation et de légitimation fondé sur la "politique du ventre" et l'exploitation politique des ressources de l'extraversion (notamment l'économie de transit), se traduisant par une incapacité croissante à coopter les nouvelles élites[117] ».

Quoi qu'il en soit de ses causes, la vague de transition démocratique qui a touché un bon nombre de pays africains au début des années 1990 a suscité des progrès significatifs : adoption de nouvelles constitutions proclamant les droits et libertés fondamentaux et consacrant le pluralisme ; libéralisation et construction progressive de l'État de droit ; organisation d'élections disputées débouchant sur une alternance. Tout en reconnaissant la variété des situations et l'existence de certaines avancées, Patrick Quantin s'interroge sur les possibilités de démocratiser des régimes dominés par le néopatrimonialisme :

> Le plus souvent, l'adoption de règles démocratiques de désignation des gouvernants est absorbée par la capacité de l'élite au pouvoir à contrôler la scène politique. La compétition électorale est une façade derrière laquelle la circulation du pouvoir et de la richesse continue de s'effectuer selon les normes antérieures au changement des règles formelles[118].

Cet évidement de la démocratie, note-t-il, entretient dans les populations un sentiment d'impuissance et d'indifférence qui se traduit souvent par de forts taux d'abstention aux élections. Sans rejeter un tel diagnostic, d'autres auteurs portent un regard différent sur les blocages actuels, insistant sur le fait que la démocratie ne peut s'édifier dans une société donnée que sur les bases de cette société et, par conséquent, en tenant compte des contradictions et des affinités éventuelles qu'elle présente en regard d'une avancée démocratique. C'est ainsi que face au jeu politique qui repose sur l'activation par les acteurs de ressources diverses pour se faire entendre et obtenir un avantage, Christian Coulon rappelle

> d'une part, que dans de nombreux cas historiques la compétition politique s'est organisée sur la base de réseaux de patronage devenus des machines politiques, d'autre part, que l'instrumentalisation du vote

117. Banégas, 2000, p. 511.
118. Quantin, 2000, p. 485.

> ou de l'engagement politique n'est pas qu'une « perversion » de la démocratie, mais peut aussi représenter une entrée dans le champ politique de catégories subalternes[119].

Jean-Pierre Elong Mbassi soulève pour sa part la question de la légitimité de la gouvernance. Dans la situation historique actuelle des États africains, l'enjeu principal est à ses yeux « d'arrimer la construction institutionnelle des États au vécu des populations afin que celles-ci s'approprient les institutions publiques[120] ». Il rappelle que, mis à part quelques exceptions dont le Ghana et la République d'Afrique du Sud, les États africains n'ont pas su intégrer dans leur système officiel de gouvernance les structures communautaires auxquelles les populations appartiennent non plus que les autorités traditionnelles dans lesquelles ces populations se reconnaissent. Aussi, et pour autant que le fonctionnement des organes institutionnels des collectivités locales assurent aux populations une véritable participation et un réel contrôle, la décentralisation lui apparaît-elle comme la condition de la refondation des États africains, pouvant permettre de restaurer la légitimité des institutions, de désengluer l'État de la gestion centralisée des prébendes et de susciter l'adhésion à des normes d'intérêt général. Dans une perspective voisine, Chabal et Daloz signalent le rôle potentiellement constructif de l'ethnicité dans l'édification d'un véritable contrat social. Dans la mesure où nul ne peut pronostiquer un inéluctable amoindrissement des identités ethniques et où l'ethnie joue souvent déjà un rôle fondamental en matière de légitimation du pouvoir et de reddition de comptes, « il s'agirait d'en tirer toutes les conséquences et d'y voir un facteur de créativité voire de stabilité[121] », en instaurant des règles institutionnelles ou constitutionnelles appropriées.

Qu'en est-il maintenant des économies africaines ? Au moment des indépendances, elles se caractérisent par la presque totale absence d'industrie, la spécialisation dans les exportations primaires, des infrastructures insuffisantes et un manque de main-d'œuvre formée. Dans un contexte international où l'État est alors perçu comme un outil majeur de développement, ces faiblesses militent en faveur de l'interventionnisme étatique : même dans les pays ne se réclamant ni du marxisme ni d'un socialisme africain, l'État devient partout le premier agent

119. Coulon, 2000, p. 85.
120. Elong Mbassi, 2007, p. 246.
121. Chabal et Daloz, 1999, p. 81.

économique, assumant des fonctions de protection du marché intérieur, de planification, de mobilisation des ressources économiques et de participation directe ou indirecte à l'accumulation. Légitimés par leurs tresponsabilités économiques, les États

> se sont attribué tout à la fois des moyens financiers (aides publiques extérieures, taxes sur les exportations et recettes douanières), des pouvoirs réglementaires (contrôle des prix, allocations de devises, licences d'importation, etc.), la propriété d'entreprises publiques (offices publics de commercialisation, industries nationales et parfois firmes d'État) et de multiples instruments de régulation des secteurs privés (protections, subventions et taxations)[122].

L'utilisation de ces diverses ressources va malheureusement obéir le plus souvent à une logique politique plutôt qu'économique. La logique néopatrimoniale va bien sûr susciter des dépenses ostentatoires et des redistributions non productives. Mais, souligne Jean Coussy, les objectifs poursuivis n'étaient pas tous réductibles aux intérêts particuliers des individus et des groupes : « La construction des États africains a mobilisé des ressources financières d'autant plus élevées que l'existence de ces États avait à être démontrée. Il fallait donc brusquement assurer les dépenses inéluctables de tout État et répondre aux attentes élevées des administrés[123]. » L'allocation politisée des ressources économiques et la privatisation des ressources publiques vont créer des déséquilibres financiers et aggraver la vulnérabilité des économies africaines aux chocs extérieurs. Dans les années 1970, la multiplication des déficits, accentués par la baisse du cours des matières premières et, pour les pays non producteurs, par l'augmentation du prix du pétrole, va forcer les États à recourir à des prêts massifs. Les programmes d'ajustement structurel imposés par le FMI et la Banque mondiale dans les années 1980 ne feront qu'accroître la misère sans rendre les économies plus dynamiques.

Souffrant d'un manque absolu de compétitivité dans le nouvel environnement technologique et économique qui s'affirme à partir des années 1990, les économies africaines se retrouvent pratiquement déconnectées des marchés mondiaux jusqu'à ce que la demande chinoise en matières premières, provoquant une envolée des cours, relance la croissance du continent à partir de 2000. Désormais premier partenaire commercial de l'Afrique subsaharienne, la Chine s'intéresse d'abord aux

122. Coussy, 1991, p. 127.
123. *Ibid.*

ressources naturelles dont est richement doté le continent, mais également au marché de consommation qui y est en pleine expansion. Elle importe pour l'essentiel du pétrole, des produits miniers et du bois : le pétrole et les minerais métalliques provenant d'Afrique représentent respectivement le tiers et plus de la moitié des importations chinoises de ces matières. Les niveaux de consommation chinois (tout comme les indiens d'ailleurs) étant encore relativement faibles par rapport à ceux des pays industrialisés (entre le tiers et la moitié), on peut penser que la demande va se maintenir pendant un certain nombre d'années. Les exportations chinoises en Afrique sont quant à elles essentiellement des produits manufacturés : biens de consommation (20 %), biens intermédiaires et machines (80 %). En ce qui concerne les biens de consommation, Jean-Jacques Gabas et Jean-Raphaël Chaponnière notent que

> [d]ans la plupart des pays africains, les produits chinois ne concurrencent pas directement de fabrications locales et ils se présentent comme des substituts bon marché à des produits de meilleure qualité de marques européennes ou japonaises. [Toutefois, ajoutent-ils, lorsqu'elles] concurrencent directement des fabrications industrielles ou artisanales africaines, ces importations ont des conséquences souvent désastreuses pour les producteurs locaux[124].

Moins sophistiqués et moins onéreux, les équipements exportés par la Chine se substituent eux aussi pour la plupart à des équipements en provenance des pays industrialisés. La présence chinoise se manifeste également par le financement et la construction d'infrastructures de communication et de transport ainsi que d'édifices à vocation sociale (des hôpitaux) ou de prestige (stades, palais présidentiels). En outre, la Chine a pris place parmi les bailleurs de fonds de l'Afrique.

> [Si] l'absence de frontières entre aide et crédits commerciaux et le fait que les entreprises chinoises soient incontournables pour la réalisation des projets d'infrastructures financés par les bailleurs de fonds traditionnels, conduisent à donner une estimation de l'aide chinoise difficilement comparable à celle calculée selon les normes du CAD [Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques] […], sa progression est toutefois spectaculaire et, alors que la crise des dettes souveraines annonce des coupes sombres dans les budgets européens, l'aide chinoise ne devrait pas subir les mêmes contraintes[125].

124. Gabas et Chaponnière, 2012, p. 47.
125. *Ibid.*, p. 19.

L'Afrique subsaharienne serait-elle dorénavant entrée dans une ère de croissance et de développement ? De fait, elle a connu un taux moyen de croissance de 5,1 % entre 2000 et 2011 et de 6 % en 2012, une croissance favorisée par des facteurs extérieurs (hausse du cours des matières premières, baisse des prix des produits manufacturés, intensification du commerce avec les pays asiatiques et augmentation des investissements directs étrangers), mais aussi intérieurs (mesures d'assainissement financier, amélioration du climat des affaires, augmentation de la productivité). Toutefois, la question se pose de savoir si cette croissance sera soutenable, si les pays sauront mobiliser leurs richesses naturelles pour leur développement. La situation apparaît à cet égard contrastée. Il y a bien sûr l'Afrique du Sud qui a incontestablement dépassé l'économie rentière et qui, sans avoir vécu de décollage semblable à celui qu'ont connu d'autres pays émergents, possède une réelle puissance économique. Quelques autres États (Botswana, Ghana, Maurice, Kenya, Éthiopie, Mozambique) déploient des stratégies de diversification de leur économie et de transformation de leurs rentes en accumulation. Mais dans une majorité de pays, il semble que l'accélération des économies ait eu peu d'impact sur l'évolution et la (non) diversification des structures productives, les gouvernements se contentant de tirer profit des rentes disponibles sans investir en vue d'un développement durable. Bien sûr, plusieurs chefs d'État ont déclaré vouloir faire de leur pays de nouveaux pays émergents, mais les projets paraissent relever de l'effet d'annonce plutôt que d'une volonté partagée. La logique relationnelle y prévaut toujours sur la logique économique et les régimes rentiers peinent à se transformer en régimes d'accumulation. Cela est d'autant plus néfaste que l'Afrique est confrontée à un défi démographique majeur en raison de l'essor fulgurant de sa population qui persiste depuis les années 1950, la transition vers un régime à natalité faible n'en étant qu'à ses tout débuts. L'accroissement du nombre de personnes en âge de travailler pourrait être porteur, mais encore faut-il que la formation de la main-d'œuvre et la croissance des emplois soient au rendez-vous.

De nombreux Africains souhaitent aujourd'hui s'inscrire dans un nouveau processus d'appropriation et de réinvention de la modernité sur un mode qui convienne à leurs sociétés. Mais en raison du parcours historique de ces dernières, cette volonté se heurte à d'importants défis. L'aspiration à la démocratie doit affronter les lignes anciennes de l'inégalité sociale, que n'ont supprimées ni la phase coloniale ni l'avènement de la décolonisation : le statut social subordonné des femmes,

des jeunes et de certaines catégories sociales (les Pygmées en Afrique centrale et les descendants de captifs dans la zone sahélienne). La démocratie ne pourra trouver de consistance que si la culture politique évolue graduellement pour valoriser la participation et non plus le leadership exclusif et la séniorité. Quant au développement économique, le grand défi est la nécessaire redéfinition des pratiques économiques de l'État postcolonial. Il faut s'attaquer ici au néopatrimonialisme, non pas tellement à cause de la corruption qu'il présuppose – encore que celle-ci permette le maintien des inégalités, car s'il est vrai qu'une bonne partie des ressources amassées sont redistribuées, elles le sont à des « clients » qui doivent faire acte de sujétion –, mais à cause de la gestion rentière et sous-productive qu'il génère. Conjuguée aux stratégies d'extraversion et d'escapade dont nous avons parlé, cette gestion est en effet à l'origine de la stagnation du continent. Par ailleurs, le fait que de plus en plus d'Africains, particulièrement chez les jeunes et les femmes qui ont intérêt à ce que les choses changent, reconnaissent ces défis comme étant les leurs plutôt que de se défausser de leurs problèmes sur un Occident mythifié constitue un signe nettement positif. De manière plus générale, les mutations des dernières décennies (urbanisation massive, réduction de la taille des familles, émancipation des jeunes, amélioration de la formation et des niveaux de qualification, apparition de classes moyennes réalisant des micro-investissements) permettent d'entrevoir une entrée dans les dynamiques porteuses de la modernité, tout au moins dans certains pays. Car, au-delà de l'analyse générale que nous avons présentée, il faut rappeler que les pays d'Afrique subsaharienne ont connu des trajectoires contemporaines diversifiées.

CONCLUSION

REJETANT LE RELATIVISME POLITIQUEMENT CORRECT qui prédomine trop souvent dans les sciences humaines et aux yeux duquel il n'y a que des différences incomparables entre les sociétés, les cultures et les civilisations, l'étude des processus historiques de longue durée que nous avons effectuée nous a amenés à considérer la modernité comme un ordre humain particulier, distinct des ordres primitif, néolithique et prémoderne qui l'ont précédé. Cherchant à éviter une lecture réductionniste selon laquelle les idées, les représentations ou les valeurs seraient de simples idéologies « superstructurelles », mais convaincus que les significations sociales qui informent tout à la fois les institutions et les structures de la personnalité se développent dans des conditions matérielles et sociales données, nous avons cherché à

caractériser les liens entre les dimensions qui composent les différents ordres humains. Les quatre ordres humains que nous avons dégagés et dont la succession ne nous semble pas le fruit de la contingence nous sont apparus comme fondés sur des bases matérielles particulières. Ainsi que le résume le tableau qui suit, ils se différencient aux plans morphologique, économique, sociopolitique et idéologique.

Refusant tout autant la conception instrumentale qui saisit la modernité comme une somme de caractéristiques institutionnelles ou techniques pouvant être acquises par strict mimétisme que la thèse qui insiste à ce point sur l'ancrage historique de son émergence et sa cohérence qu'elle en vient à la confondre avec l'Occident, nous avons appréhendé lamodernité comme la conjonction de trois processus (la formation et la démocratisation d'États-nations, l'essor d'une économie capitaliste et l'individualisation des rapports sociaux) qui, se renforçant les uns les autres, participent à l'avènement d'un nouvel ordre humain empreint des valeurs d'autonomie, de liberté et d'égalité. Pour des raisons qui tiennent à la singularité de l'histoire européenne (polycentrisme de l'espace, système de pouvoir éclaté, autonomisation du politique, ouverture économique, sociale et intellectuelle favorisée par les grandes découvertes), ces trois processus constitutifs de la modernité ont émergé en Occident, où ils ont été sur le long terme l'objet d'un codéveloppement. Néanmoins, cela n'a pas empêché les sociétés non occidentales de s'engager dans ces processus qui sont dans les faits en voie de s'universaliser. L'inscription dans la modernité, qui n'a rien d'automatique, répond aux motivations de multiples acteurs : volonté des États de relever les défis posés par les puissances occidentales qui exercent une hégémonie planétaire depuis plus de deux siècles, aspiration des populations à un développement qui permet d'améliorer leur niveau de vie et à un État de droit qui assure le respect de leurs droits et libertés, quête de la part de nouvelles générations d'intellectuels et de militants d'un État démocratique qui rend possible la participation citoyenne. Cependant, la nature concrète et le rythme de cette inscription dépendent pour chaque société des caractéristiques acquises au cours de son parcours historique et des circonstances dans lesquelles elle a été confrontée à la modernité. Notre analyse a démontré de grandes différences entre les quatre cas de figure retenus : l'Amérique latine, où le mépris et l'exclusion de la majorité qui ont perduré depuis la Conquête ont empêché jusqu'à tout récemment une réelle démocratisation

LES QUATRE ORDRES HUMAINS

CARACTÉ-RISTIQUES	**L'ORDRE PRIMITIF** À PARTIR DE 50 000 AEC	**L'ORDRE NÉOLITHIQUE** À PARTIR DE 12 000 AEC	**L'ORDRE PRÉMODERNE** À PARTIR DE 4 000 AEC	**L'ORDRE MODERNE** À PARTIR DE 1 800 EC
Morphologiques	▪ Bande : ménage, horde, ethnie (nomadisme)	▪ Ploutocratie ostentatoire, démocratie primitive ou organisation lignagère (sédentarité)	▪ Cité-État, royaume, empire	▪ État-nation

Économiques	▪ Chasse-cueillette
	▪ Économie du don
		▪ Stockage, agriculture extensive, élevage
		▪ Économie du don, accumulation, richesse
			▪ Agriculture intensive, activités manufacturières
			▪ Redistribution, marché, échanges longue distance
				▪ Industrialisation, sciences appliquées à la production
				▪ Capitalisme :
				  ▪ capital, investissement, contrainte de rentabilité
				  ▪ généralisation de l'échange marchand
				  ▪ régulation par le marché
				  ▪ extension du salariat

Sociopolitiques	▪ Ni domination politique, ni hiérarchie sociale ▪ Différentiations selon le sexe et les habiletés	▪ Hiérarchie sociale ▪ Stratification fondée sur la richesse	▪ Monopolisation du pouvoir, affirmation de l'État ▪ Stratification fondée sur le statut	▪ État souverain, de droit, libéral, démocratique ▪ Affirmation de l'égalité de droit, individualisation

Idéologiques	▪ Structuration religieuse :
	  ▪ action rituelle par identification-simulation
	  ▪ logique du prenant-prenant : ni dieu, ni prière, ni sacrifice
		▪ Structuration religieuse :
		  ▪ culte des ancêtres, religions agraires
		  ▪ logique du donnant-donnant : prière, sacrifice
			▪ Structuration religieuse :
			  ▪ polythéisme, religions de salut monothéistes et karmiques
			  ▪ logique du donnant-donnant : prière, sacrifice
				▪ Structuration politique :
				  ▪ nation, individus, société civile
				  ▪ autonomie, liberté et égalité comme principes générateurs

et une véritable émergence économique ; l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, où les traumatismes subis de la part d'un Occident dominateur conjugués à la mise en cause des valeurs et des identités en usage par les transformations en cours ont suscité des oppositions et des résistances à la modernité qui sont instrumentalisées par les pouvoirs existants ; l'Asie méridionale et orientale, où le volontarisme des gouvernements a pu s'étayer sur des acquis séculaires et profiter des opportunités offertes par la mondialisation actuelle pour engager la majorité des pays dans une dynamique d'essor économique qui peut engendrer graduellement des changements sociaux (naissance et affirmation d'une société civile) et politiques ; l'Afrique subsaharienne, où les logiques sociales et culturelles héritées des sociétés anciennes confinées dans la transition néolithique ou du moment colonial favorisent la perpétuation d'un État néopatrimonial et d'une gestion rentière et sous-productive.

La modernité n'est pas porteuse d'un progrès absolu. Comme les autres ordres qui l'ont précédée, elle est marquée d'ambivalences et de contradictions, elle est génératrice de dynamiques paradoxales, induisant tout à la fois de nouvelles possibilités et de nouvelles contraintes de réalisation pour les humains. Cela est évident pour le capitalisme qui, depuis plus de deux siècles, a fait la preuve de son efficacité matérielle comme mode de production de la richesse sociale tout autant que de son pouvoir destructeur lorsqu'il est laissé à lui-même. Comme les pays émergents nous en font de nouveau la démonstration, le décollage économique offre des opportunités d'accomplir des progrès considérables dans la lutte contre la pauvreté ainsi que dans les domaines de la santé et de l'éducation, mais il présuppose le plus souvent une oppression et une exploitation éhontée des ouvriers, engendre de fortes inégalités et provoque une pollution désastreuse de l'environnement. Au plan mondial, dans un contexte d'économie globalisée, les marchés peu régulés favorisent tout autant le décollage que le déclin industriel ou la stagnation et déclenchent par leur démesure des crises économiques dévastatrices. L'individualisation revêt également un caractère ambivalent : elle est à la fois un vecteur de libération de l'initiative individuelle et d'émancipation des individus du carcan des traditions et de toutes les figures de la dépendance sociale, et un facteur de fragilisation ou d'insécurisation en rendant chacun plus comptable de son avenir, et ce, quel que soit le niveau de ressources dont il dispose. Quant à l'État-nation démocratique qui crée et protège des droits civils, politiques et sociaux, s'il est devenu sans conteste la figure dominante du paysage politique contemporain,

il renferme toujours la menace potentielle d'un nationalisme étroit, xénophobe et agressif alors qu'il est désormais confronté sinon au désengagement du moins à une accentuation des formes de contre-démocratie qui entretiennent le populisme et un certain sentiment d'impuissance.

Tout au long de notre parcours, nous avons insisté sur la diversité dont est empreint chaque ordre humain qui, transculturel et extensible à l'ensemble des humains vivant dans une même ère, peut être approprié et informé par une pluralité de cultures et de civilisations. Il en est déjà ainsi des sociétés modernes occidentales qui se distinguent non seulement par la forme de capitalisme qui y prédomine (modèle fondé sur le marché, social-démocrate, européen continental ou méditerranéen), mais plus globalement par les types de gouvernance (État minimal, dirigiste ou subsidiaire) et de culture politique (prépondérance des libertés négatives, positives ou de participation) qu'on y retrouve. Il est évident que les sociétés non occidentales qui s'inscrivent dans la modernité la réinventent à leur façon. C'est ainsi qu'adhérant au modèle capitaliste asiatique mis au point par le Japon, et présentant à l'instar de ce dernier des types de gouvernance qui conjuguent de façon originale dirigisme, laisser-faire et subsidiarité, les pays de l'Asie méridionale et orientale se distinguent tout autant des États-Unis que de la France ou de la Suède. Par ailleurs, si l'essor d'une économie capitaliste connaît une avancée rapide dans les sociétés en voie d'inscription dans la modernité, et qu'il est par conséquent assez facile d'en cerner les caractéristiques, il n'en est pas de même de la démocratisation – qui se heurte le plus souvent à de fortes résistances et qui ne peut progresser que lentement – et de l'individualisation qui n'opère que de manière encore plus lente et, surtout, discrète. Aussi sommes-nous loin de connaître toute la variété des modulations que les processus constitutifs de la modernité pourront emprunter, non seulement en raison des différences culturelles et civilisationnelles qui participent à les réinventer, mais du fait que les contradictions inhérentes à la modernité, continuant à jouer sinon à s'accumuler, vont assurément susciter des transformations imprévisibles. Ces contradictions constituent en effet des défis qui vont perdurer, car si elle ne représente pas la fin de l'histoire, la modernité devrait se poursuivre dans un avenir prévisible.

La théorie que j'ai ébauchée est à l'évidence discutable et gagnerait à être complétée. Ainsi, l'affirmation d'une société civile que je n'ai traitée que de façon fragmentaire pourrait sans doute être retenue comme un des processus constitutifs de la modernité. Mais, malgré ses manques,

l'interprétation proposée me semble apte à rendre le cours de l'histoire plus intelligible et à éclairer le devenir d'une modernité qui touche aujourd'hui, d'une façon ou d'une autre, l'ensemble de l'humanité et qui est loin d'être achevée. Mon effort de compréhension et d'approfondissement de ces quelques grandes questions qu'il est toujours bien téméraire d'aborder s'est nourri de multiples apports. Moins pour les praticiens intervenant en développement international que pour les chercheurs et les étudiants qui, lisant ce livre, souhaiteraient mieux comprendre le jeu de ces différents apports dans l'élaboration du paradigme que j'ai proposé, je termine en en soulignant les principaux. Ceux de Goody et de Baechler ont été dès le départ mis en évidence et discutés. Les chercheurs auront reconnu celui de Gauchet quant à l'analyse du passage de la structuration religieuse à la structuration politique des sociétés et à l'évolution de la modernité. Ils auront toutefois pu noter mon opposition à son interprétation idéaliste de l'histoire et mon désaccord quant à ses explications de l'origine de la religion et de l'origine de l'État. Concernant ces deux dernières questions, Lambert et Testart m'ont été très précieux. Parmi les autres auteurs qui ont joué un rôle majeur dans ma réflexion au cours des années, citons : Castoriadis, Legros et Descombes quant aux principes générateurs de la modernité ; Pomeranz, Beaujard et Norel du courant de l'histoire économique globale et Lipietz, Boyer et Amable de l'école de la régulation, quant à l'évolution économique ; Dumont, Mendel et Kaufmann quant à l'individualisation ; Berstein et Rosanvallon quant à l'évolution politique ; Badie, Bayart et D'Iribarne quant aux enjeux de la diffusion et de l'appropriation de la modernité.

BIBLIOGRAPHIE

ABÉLÈS, Marc (2008). *Anthropologie de la globalisation*, Paris, Payot.

AGLIETTA, Michel et André ORLÉAN (2002). *La monnaie entre violence et confiance*, Paris, Odile Jacob.

AKINDÈS, Francis (1996). « La transformation des lieux de pouvoir en Afrique subsaharienne sous les contraintes de la mondialisation », dans Sophia Mappa (dir.), *Puissance et impuissance de l'État*, Paris, Éditions Karthala, p. 353-393.

AL-JABRI, Mohammed Abed (1994). *Introduction à la critique de la raison arabe*, Paris, La Découverte.

ALLIO, Fiorella (2007). « Démocratisation et processus électoral à Taïwan », dans Mireille Delmas-Marty et Pierre-Étienne Will (dir.), *La Chine et la démocratie*, Paris, Fayard, p. 735-802.

AMABLE, Bruno (2005). *Les cinq capitalismes : diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation*, Paris, Éditions du Seuil.

ANDERSON, Benedict (1996). *L'imaginaire national :* réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme, Paris, La Découverte.

ANDRÉ-SALVINI, Béatrice (2001). *Babylone*, Paris, Presses universitaires de France.

ARKOUN, Mohammed et Joseph MAÏLA (2003). *De Manhattan à Bagdad : au-delà du bien et du mal*, Paris, Desclée de Brouwer.

ASHCRAFT, Richard (1995). *La politique révolutionnaire et les deux traits du gouvernement de Locke*, Paris, Presses universitaires de France.

ASSMANN, Jan (2010). *La mémoire culturelle : écriture, souvenir et imaginaire politique dans les civilisations antiques*, Paris, Aubier.

AZOULAY, Gérard (2002). *Les théories du développement : du rattrapage des retards à l'explosion des inégalités*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

BADIE, Bertrand (1997). *Les deux États. Pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam*, Paris, Fayard.

BADIE, Bertrand (1992). *L'État importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard.

BADIE, Bertrand et Guy HERMET (2001). *La politique comparée*, Paris, Armand Colin : Dalloz.

BAECHLER, Jean (2009a). *Les matrices culturelles*, Paris, Hermann Éditeurs.

BAECHLER, Jean (2009b). *La nature humaine*, Paris, Hermann Éditeurs.

BAECHLER, Jean (2008). *Agir, faire, connaître*, Paris, Hermann Éditeurs.

BAECHLER, Jean (2005). *Les morphologies sociales*, Paris, Presses universitaires de France.

BAECHLER, Jean (2002). *Esquisse d'une histoire universelle*, Paris, Fayard.

BAGGE, Sverre (1996). « L'individu dans l'historiographie médiévale », dans Janet Coleman (dir.), *L'individu dans la théorie politique et dans la pratique*, Paris, Presses universitaires de France, p. 43-70.

BALANDIER, Georges (2001). *Le grand système*, Paris, Fayard.

BALME, Stéphanie (2004). *Entre soi. L'élite du pouvoir dans la Chine contemporaine*, Paris, Fayard.

BANÉGAS, Richard (2000). « La démocratie est-elle un produit d'importation en Afrique ? », dans Christophe Jaffrelot (dir.), *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Éditions Karthala, p. 509-541.

BAYART, Jean-François (2010). *L'islam républicain : Ankara, Téhéran, Dakar*, Paris, Albin Michel.

BAYART, Jean-François (1992). « La revanche des sociétés africaines », dans Jean-François Bayart, Achille Mbembe et Comi Toulabor, *Le politique par le bas en Afrique noire*, Paris, Éditions Karthala, p. 63-96.

BAYART, Jean-François (1991). « L'État », dans Christian Coulon et Denis-Constant Martin (dir.), *Les Afriques politiques*, Paris, La Découverte, p. 213-230.

BAYART, Jean-François (1989). *L'État en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Fayard.

BAYLY, Christopher Alan (2007). *La naissance du monde moderne*, Paris, Éditions de l'Atelier.

BEAUJARD, Philippe (2009). « Un seul système-monde avant le XVIe siècle ? L'océan Indien au cœur de l'intégration de l'hémisphère afro-eurasien », dans Philippe Beaujard, Laurent Berger et Philippe Norel (dir.), *Histoire globale, mondialisations et capitalisme*, Paris, La Découverte.

BEAUJARD, Philippe, Laurent BERGER et Philippe NOREL (2009). « Introduction », dans Philippe Beaujard, Laurent Berger et Philippe Norel (dir.), *Histoire globale, mondialisations et capitalisme*, Paris, La Découverte, p. 7-61.

BERGÈRE, Marie-Claire (2007). *Capitalismes et capitalistes en Chine : des origines à nos jours*, Paris, Perrin.

BERLIN, Isaiah (2011). *Le sens des réalités*, Paris, Les Belles Lettres.

BERSTEIN, Serge (1998). « Les fondements du libéralisme (XVIe-XVIIIe s.) », dans Serge Berstein (dir.), *La démocratie libérale*, Paris, Presses universitaires de France, p. 9-52.

BERTEN, André, Pablo DA SILVEIRA et Hervé POURTOIS (dir.) (1997). *Libéraux et communautariens*, Paris, Presses universitaires de France.

BESSIS, Sophie (2001). *L'Occident et les autres : histoire d'une suprématie*, Paris, La Découverte.

BLUNDO, Giorgio (2007). « La corruption et l'État en Afrique vus par les sciences sociales : un bilan historique », dans Giorgio Blundo et Jean-Pierre Olivier de Sardan (dir.), *État et corruption en Afrique*, Paris, Éditions Karthala, p. 29-78.

BLUNDO, Giorgio et Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN (2007). « La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest », dans Giorgio Blundo et Jean-Pierre Olivier de Sardan (dir.), *État et corruption en Afrique*, Paris, Éditions Karthala, p. 79-118.

BOIS, Guy (2000). *La grande dépression médiévale : XIVe et XVe siècles. Le précédent d'une crise systémique*, Paris, Presses universitaires de France.

BOLTANSKI, Luc et Ève CHIAPELLO (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.

BON, François (2009). *Préhistoire : la fabrique de l'homme*, Paris, Éditions du Seuil.

BOUCHARD, Gérard (2000). *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*, Montréal, Boréal.

BOURDIEU, Pierre (1997). *Méditations pascaliennes*, Paris, Éditions du Seuil.

BOURETZ, Pierre (1996). *Les promesses du monde. Philosophie de Max Weber*, Paris, Gallimard.

BOUVET, Laurent et Thierry CHOPIN (1997). *Le fédéraliste. La démocratie apprivoisée*, Paris, Éditions Michalon.

BOYER, Robert (2008). « Les formes du capitalisme en pays émergents », dans Christophe Jaffrelot (dir.), *L'enjeu mondial : les pays émergents*, Paris, Presses de SciencesPo/L'Express, p. 55-66.

BOYER, Robert (2004). *Une théorie du capitalisme est-elle possible ?*, Paris, Odile Jacob.

BOZARSLAN, Hamit (2010). « Les attentes démocratiques au Moyen-Orient », dans Jean-Vincent Holeindre et Benoît Richard (dir.), *La démocratie : histoire, théories, pratiques*, Auxerre, Éditions Sciences humaines, p. 257-264.

BRESSON, Alain (2000). *La cité marchande*, Bordeaux, Ausonius Publications.

BRIANT, Pierre (1996). *L'histoire de l'Empire perse : de Cyrus à Alexandre*, Paris, Fayard.

BRONNER, Gérald (2003). *L'empire des croyances*, Paris, Presses universitaires de France.

BRUNEAU, Michel (2006). *L'Asie d'entre Inde et Chine : logiques territoriales des États*, Paris, Belin.

BURBANK, Jane et Frederick COOPER (2011). *Empires : de la Chine ancienne à nos jours*, Paris, Payot.

BUTLER, Judith (2002). *La vie psychique du pouvoir : l'assujettissement en théories*, Paris, Éditions Léo Scheer.

CAILLÉ, Alain (2007). *Anthropologie du don : le tiers paradigme*, Paris, La Découverte.

CALLON, Michel, Pierre LASCOUMES et Yannick BARTHE (2001). *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*, Paris, Éditions du Seuil.

CANTO-SPERBER, Monique (2003). *Le socialisme libéral : une anthologie. Europe–États-Unis*, Paris, Éditions Esprit.

CASTEL, Robert et Claudine HAROCHE (2005). *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi : entretiens sur la construction de l'individu moderne*, Paris, Fayard.

CASTELLS, Manuel (1999a). *Le pouvoir de l'identité*, Paris, Fayard.

CASTELLS, Manuel (1999b). *Fin de millénaire*, Paris, Fayard.

CASTORIADIS, Cornélius (2008). *Ce qui fait la Grèce. 2. La cité et les lois : séminaires 1983-1984*, Paris, Éditions du Seuil.

CASTORIADIS, Cornélius (1997). *Fait et à faire : les carrefours du labyrinthe V*, Paris, Éditions du Seuil.

CHABAL, Patrick et Jean-Pascal DALOZ (1999). *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica.

CHABBI, Jacqueline (2010). *Le seigneur des tribus : l'islam de Mahomet*, Paris, CNRS Éditions.

CHANIAL, Philippe (2001). *Justice, don et association. La délicate essence de la démocratie*, Paris, La Découverte/M.A.U.S.S.

CHEVRIER, Yves (2010). « La Chine aujourd'hui : la nation sans la démocratie », dans Jean-Vincent Holeindre et Benoît Richard (dir.), *La démocratie : histoire, théories, pratiques*, Auxerre, Éditions Sciences humaines, p. 275-285.

CHILDE, V. Gordon (1964). *La naissance de la civilisation*, Paris, Éditions Gonthier.

CHRÉTIEN, Jean-Pierre (2008). « L'Afrique, un village sans histoire ? », dans Jean-Pierre Chrétien (dir.), *L'Afrique de Sarkozy : un déni d'histoire*, Paris, Éditions Karthala.

CLASTRES, Pierre (1980). *Recherches d'anthropologie politique*, Paris, Éditions du Seuil.

CLASTRES, Pierre (1974). *La société contre l'État*, Paris, Les Éditions de Minuit.

COHEN, Samy (2003). *La résistance des États : les démocraties face aux défis de la mondialisation*, Paris, Éditions du Seuil.

CONSTANT, Benjamin (1997). *Écrits politiques : textes choisis, présentés et annotés par Marcel Gauchet*, Paris, Gallimard.

CÔTÉ, Louis (2008). *L'État démocratique : fondements et défis*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

CÔTÉ, Louis et Benoît LÉVESQUE (2009). « L'État stratège, la citoyenneté active, la démocratie plurielle et la gouvernance partagée », dans Louis Côté, Benoît Lévesque et Guy Morneau (dir.), *État stratège et participation citoyenne*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 11-69.

COULON, Christian (2000). « La tradition démocratique au Sénégal : histoire d'un mythe », dans Christophe Jaffrelot (dir.), *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Éditions Karthala, p. 67-92.

COURBAGE, Youssef et Emmanuel TODD (2007). *Le rendez-vous des civilisations*, Paris, Éditions du Seuil.

COUSSY, Jean (1991). « Économie et politiques de développement », dans Christian Coulon et Denis-Constant Martin (dir.), *Les Afriques politiques*, Paris, La Découverte, p. 123-139.

CUCHE, Denys (1996). *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte.

DEBRAY, Régis (2007). *Un mythe contemporain : le dialogue des civilisations*, Paris, CNRS Éditions.

DEGANS, Axelle (2011). *Les pays émergents : de nouveaux acteurs. BRIC's : Brésil, Russie, Inde, Chine… Afrique du Sud*, Paris, Ellipses.

DELORS, Jacques et Michel DOLLÉ (2009). *Investir dans le social*, Paris, Odile Jacob.

DEMOULE, Jean-Paul (2008). *La révolution néolithique*, Paris, Éditions Le Pommier.

DESCOMBES, Vincent (2004). *Le complément de sujet : enquête sur le fait d'agir de soi-même*, Paris, Gallimard.

DIAMOND, Jared (2000). *De l'inégalité parmi les sociétés*, Paris, Gallimard.

D'IRIBARNE, Philippe (2013). *L'islam devant la démocratie*, Paris, Gallimard.

D'IRIBARNE, Philippe (2002). *Cultures et mondialisation : gérer par-delà les frontières*, Paris, Éditions du Seuil.

D'IRIBARNE, Philippe (1993). *La logique de l'honneur : gestion des entreprises et traditions nationales*, Paris, Éditions du Seuil.

DIXON, Keith (2008). *Les évangélistes du marché : les intellectuels britanniques et le néo-libéralisme*, Paris, Éditions Raisons d'agir.

DONALD, Merlin (1999). *Les origines de l'esprit moderne : trois étapes dans l'évolution de la culture et de la cognition*, Bruxelles, De Boeck Université.

DONZELOT, Jacques (1984). *L'invention du social : essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Fayard.

DOSTALER, Gilles (2005). *Keynes et ses combats*, Paris, Albin Michel.

DUBET, François (2002). *Le déclin de l'institution*, Paris, Éditions du Seuil.

DUMONT, Louis (1991). *Essais sur l'individualisme : une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Éditions du Seuil.

EHRENBERG, Alain (2008). *La fatigue d'être soi : dépression et société*, Paris, Odile Jacob.

EISENSTADT, Shmuel Noah (1997). *Les antinomies de la modernité*, Paris, L'Arche.

EISENSTADT, Shmuel Noah (1994). *Approche comparative de la civilisation européenne*, Paris, Presses universitaires de France.

ELIAS, Norbert (2003). *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy.

ELIAS, Norbert (1997). *La société des individus*, Paris, Fayard.

ELONG MBASSI, Jean-Pierre (2007). « Reconstruction et décentralisation : pour un système de gouvernance légitime dans les États africains », dans Jean-Marc Châtaigner et Hervé Magro (dir.), *États et sociétés fragiles*, Paris, Éditions Karthala, p. 233-248.

FANTAR, M'hamed Hassine (1995). *Carthage : la cité punique*, Paris, CNRS Éditions.

FAUVELLE-AYMAR, François-Xavier (2009). *La mémoire aux enchères : l'idéologie afrocentriste à l'assaut de l'histoire : essai*, Paris, Verdier.

FUKUYAMA, Francis (2006). *D'où viennent les néo-conservateurs ?*, Paris, Grasset.

FUNG, Archon et Erik Olin WRIGHT (2001). « Deepening democracy : Innovations in empowered participatory governance », *Politics and Society*, vol. 29, nº 1, p. 5-41.

GABAS, Jean-Jacques et Jean-Raphaël CHAPONNIÈRE (dir.) (2012). *Le temps de la Chine en Afrique : enjeux et réalités au sud du Sahara,* Paris, Éditions Karthala.

GAUCHET, Marcel (2010). *L'avènement de la démocratie : III. À l'épreuve des totalitarismes, 1914-1974*, Paris, Gallimard.

GAUCHET, Marcel (2007a). *L'avènement de la démocratie : I. La révolution moderne*, Paris, Gallimard.

GAUCHET, Marcel (2007b). *L'avènement de la démocratie : II. La crise du libéralisme, 1880-1914*, Paris, Gallimard.

GAUCHET, Marcel (2005). *La condition politique*, Paris, Gallimard.

GAUCHET, Marcel (2002). *La démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard.

GAUCHET, Marcel (1995). *La révolution des pouvoirs : la souveraineté, le peuple et la représentation 1789-1799*, Paris, Gallimard.

GAUCHET, Marcel (1985). *Le désenchantement du monde*, Paris, Gallimard.

GAZIBO, Mamoudou (2005). *Les paradoxes de la démocratisation en Afrique*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

GELLNER, Ernest (1989). *Nations et nationalisme*, Paris, Payot.

GENET, Jean-Philippe (2003). *La genèse de l'État moderne*, Paris, Presses universitaires de France.

GESCHIERE, Peter (1991). « Le poids de l'histoire », dans Christian Coulon et Denis-Constant Martin (dir.), *Les Afriques politiques*, Paris, La Découverte, p. 29-43.

GIPOULOUX, François (2011). « Le retour de la Chine au centre », *L'histoire des autres mondes*, Les grands dossiers des sciences humaines, n° 24, p. 66-71.

GLASSNER, Jean-Jacques (2003). *La tour de Babylone : que reste-t-il de la Mésopotamie ?*, Paris, Éditions du Seuil.

GODBOUT, Jacques T. (1992). *L'esprit du don*, Montréal, Éditions du Boréal.

GODBOUT, Jacques T. (1982). *La participation contre la démocratie*, Montréal, Éditions Saint-Martin.

GOLDSTONE, Jack (2009). « Efflorescences et croissance économique en Histoire globale : une réinterprétation de l'essor de l'Occident et de la Révolution industrielle », dans Philippe Beaujard, Laurent Berger et Philippe Norel (dir.), *Histoire globale, mondialisations et capitalisme*, Paris, La Découverte, p. 299-334.

GOODY, Jack (2010). *Le vol de l'histoire*, Paris, Gallimard.

GOODY, Jack (2007). *Pouvoirs et savoirs de l'écrit*, Paris, La Dispute.

GOODY, Jack (2006). *L'islam en Europe : histoire, échanges, conflits*, Paris, La Découverte.

GOODY, Jack (2003). *La peur des représentations : l'ambivalence à l'égard des images, du théâtre, de la fiction, des reliques et de la sexualité*, Paris, La Découverte.

GOODY, Jack (2000). *Famille et mariage en Eurasie*, Paris, Presses universitaires de France.

GOODY, Jack (1999). *L'Orient en Occident*, Paris, Éditions du Seuil.

GOODY, Jack (1996). *L'homme, l'écriture et la mort*, Paris, Les Belles Lettres.

GOODY, Jack (1994). *Entre l'oralité et l'écriture*, Paris, Presses universitaires de France.

GOULD, Stephen Jay (1991). *La vie est belle : les surprises de l'évolution*, Paris, Éditions du Seuil.

GRANDET, Pierre (1996). *L'Égypte ancienne*, Paris, Éditions du Seuil.

GRATALOUP, Christian (2010). *Géohistoire de la mondialisation*, Paris, Armand Colin.

GRÉAU, Jean-Luc (2008). *La trahison des économistes*, Paris, Gallimard.

GRÉAU, Jean-Luc (2005). *L'avenir du capitalisme*, Paris, Gallimard.

GUILAINE, Jean (2011). *Caïn, Abel, Ötzi : l'héritage néolithique*, Paris, Gallimard.

GUILAINE, Jean (2000). « Introduction », dans Jean Guilaine (dir.), *Premiers paysans du monde : naissances des agricultures*, Paris, Errance, p. 5-9.

GUILLE-ESCURET, Georges (1994). *Le décalage humain : le fait social dans l'évolution*, Paris, Éditions Kimé.

HABERMAS, Jürgen (1988). *Le discours philosophique de la modernité*, Paris, Gallimard.

HALL, Thomas et Christopher CHASE-DUNN (2009). « Changement social et intégration des réseaux d'échange dans la longue durée », dans Philippe Beaujard, Laurent Berger et Philippe Norel (dir.), *Histoire globale, mondialisations et capitalisme*, Paris, La Découverte, p. 159-188.

HALLÉ, Francis (2010). *La condition tropicale : une histoire naturelle, économique et sociale des basses latitudes*, Paris, Actes Sud.

HAMAYON, Roberte (1990). *La chasse à l'âme : esquisse d'une théorie du chamanisme sibérien*, Nanterre, Société d'ethnologie.

HASTINGS, Michel (2006). « Dieu est-il nordique ? », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 13, nº 3, p. 377-390.

HATZFELD, Henri (1993). *Les racines de la religion : tradition, rituel, valeurs*, Paris, Éditions du Seuil.

HAYDEN, Brian (2008). *L'homme et l'inégalité : l'invention de la hiérarchie à la préhistoire*, Paris, CNRS Éditions.

HENNIS, Wilhelm (1996). *La problématique de Max Weber*, Paris, Presses universitaires de France.

HERMET, Guy (2001). *Les populismes dans le monde : une histoire sociologique XIXe-XXe siècle*, Paris, Fayard.

HERMET, Guy (2000). « Le charme trompeur des théories : un état des travaux », dans Christophe Jaffrelot (dir.), *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Éditions Karthala, p. 315-342.

HERVIEU-LÉGER, Danièle (1993). *La religion pour mémoire*, Paris, Les Éditions du Cerf.

HOBSBAWM, Éric (1992). *Nations et nationalisme depuis 1780 : programme, mythe, réalité*, Paris, Gallimard.

HONNETH, Axel (2006). *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, Paris, La Découverte.

HONNETH, Axel (2000). *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Les Éditions du Cerf.

HOODASHTIAN, Ata (2006). *Une modernité sans Occident : mondialisation de la modernité, émergence asiatique et métissage des valeurs modernes et traditionnelles*, Paris, Éditions Zagros.

HOWARD, Dick (2004). *Aux origines de la pensée politique américaine*, Paris, Buchet/Chastel.

HUBLIN, Jean-Jacques (2008). *Quand d'autres hommes peuplaient la terre : nouveaux regards sur nos origines*, Paris, Flammarion.

HUNTINGTON, Samuel P. (2007). *Le choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob.

ILIFFE, John (2009). *Les Africains : histoire d'un continent*, Paris, Flammarion.

JAFFRELOT, Christophe (2008). « L'Inde, puissance émergente, jusqu'où ? », dans Christophe Jaffrelot (dir.), *L'enjeu mondial : les pays émergents*, Paris, Presses de SciencesPo/L'Express, p. 91-104.

JAFFRELOT, Christophe (2000a). « Introduction », dans Christophe Jaffrelot (dir.), *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Éditions Karthala, p. 5-66.

JAFFRELOT, Christophe (2000b). « Inde, de l'acclimatation du modèle anglais à la fin de la démocratie conservatrice », dans Christophe Jaffrelot (dir.), *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Éditions Karthala, p. 113-159.

JAFFRELOT, Christophe (1998). *La démocratie en Inde*, Paris, Fayard.

JAFFRELOT, Christophe et Aminah MOHAMMAD-ARIF (dir.) (2012). *Politique et religions en Asie du Sud : le sécularisme dans tous ses états*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

JASPERS, Karl (1954). *Origine et sens de l'histoire*, Paris, Plon.

JULLIEN, François (2008). *De l'universel, de l'uniforme, du commun et du dialogue entre les cultures*, Paris, Fayard.

KAHN, Axel (2007). *L'homme, ce roseau pensant : essai sur les racines de la nature humaine*, Paris, NIL Éditions.

KAUFMANN, Jean-Claude (2004). *L'invention de soi : une théorie de l'identité*, Paris, Hachette Littératures.

KAUFMANN, Jean-Claude (2001). *Ego : pour une sociologie de l'individu*, Paris, Hachette Littératures.

KÉBABDJIAN, Gérard (1999). *Les théories de l'économie politique internationale*, Paris, Éditions du Seuil.

LAMARI, Moktar et Louis CÔTÉ (2011). « Le Québec et l'Ontario face à la crise économique de 2008 : de la générosité des politiques contre-cycliques à l'austérité des politiques de sortie de crise », dans Jean-François Savard, Alexandre Brassard et Louis Côté (dir.), *Les relations Québec-Ontario : un destin partagé ?*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

LAMBERT, Yves (2007). *La naissance des religions*, Paris, Armand Colin.

LAMBERT, Yves (2000). « Religion, modernité, ultramodernité : une analyse en terme de "tournant axial" », *Archives de sciences sociales des religions*, n° 109, p. 2-25.

LAMBERTI, Jean-Claude (1970). *La notion d'individualisme chez Tocqueville*, Paris, Presses universitaires de France.

LEFORT, Claude (1986). *Essais sur le politique (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Éditions du Seuil.

LEGROS, Robert (2002). « Les tâches de la philosophie politique », *Le Banquet*, n° 17, Paris, CERAP, p. 185-195.

LEGROS, Robert (1990). *L'idée d'humanité*, Paris, Grasset.

LEMAIRE, André (2003). *Naissance du monothéisme : point de vue d'un historien*, Paris, Bayard.

LÉVESQUE, Benoît (2008). « Contribution de la "nouvelle sociologie économique" à l'analyse des territoires sous l'angle de l'économie plurielle », dans Guy Massicotte (dir.), *Sciences du territoire : perspectives québécoises*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 205-232.

LIPIETZ, Alain (1989). *Choisir l'audace. Une alternative pour le XXIe siècle*, Paris, La Découverte.

LLOYD, Geoffrey E.R. (1996). *Pour en finir avec les mentalités*, Paris, La Découverte.

MANIN, Bernard (1995). *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy.

MAPPA, Sophia (dir.) (1995). *Développer par la démocratie ? : injonctions occidentales et exigences planétaires*, Paris, Éditions Karthala.

MÉDARD, Jean-François (1991). « L'État néo-patrimonial », dans Jean-François Médard (dir.), *États d'Afrique noire : formation, mécanismes et crise*, Paris, Éditions Karthala, p. 323-353.

MEISEL, Nicolas et Jacques OULD AOUDIA (2009). « Le miroir brisé de la "bonne gouvernance" : une approche économique critique de la gouvernance vue par les acteurs de la coopération internationale », *Chroniques de la gouvernance 2009-2010*, Institut de recherche et débat sur la gouvernance, Éditions Charles Léopold Mayer, p. 37-45.

MENDEL, Gérard (2002). *Une histoire de l'autorité : permanences et variations*, Paris, La Découverte.

MERNISSI, Fatema (2010). *Islam et démocratie*, Paris, Albin Michel.

MEYER, Éric Paul (2007). *Une histoire de l'Inde : les Indiens face à leur passé*, Paris, Albin Michel.

MIGEOTTE, Léopold (2002). *L'économie des cités grecques : de l'archaïsme au Haut-Empire romain*, Paris, Ellipses.

MONNIER, Lionel et Bernard THIRY (1997). « Architecture et dynamique de l'intérêt général », dans Lionel Monnier et Bernard Thiry (dir.), *Mutations structurelles et intérêt général : vers quels nouveaux paradigmes pour l'économie publique, sociale et coopérative ?*, Bruxelles, De Boeck Université-CIRIEC International, p. 11-29.

MOUFFE, Chantal (1994). *Le politique et ses enjeux. Pour une démocratie plurielle*, Paris, La Découverte/M.A.U.S.S.

NOËL, Alain et Jean-Philippe THÉRIEN (2010). *La gauche et la droite : un débat sans frontière*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

NOOTENS, Geneviève (2010). *Souveraineté démocratique, justice et mondialisation*, Montréal, Liber.

NOREL, Philippe (2009). *L'histoire économique globale*, Paris, Éditions du Seuil.

NORTH, Douglas C., John Joseph WALLIS et Barry R. WEINGAST (2010). *Violence et ordres sociaux*, Paris, Gallimard.

OFFE, Claus et U. PREUß (1997). « Les institutions démocratiques peuvent-elles faire un usage "efficace" des ressources morales ? », dans Claus Offe (dir.), *Les démocraties modernes à l'épreuve*, Paris et Montréal, L'Harmattan, p. 199-231.

PÉTRÉ-GRENOUILLEAU, Olivier (2004). *Les traites négrières : essai d'histoire globale*, Paris, Gallimard.

PETTIT, Philip (2004). *Républicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement*, Paris, Gallimard.

PICAUDOU, Nadine (2010). *L'islam entre religion et idéologie : essai sur la modernité musulmane*, Paris, Gallimard.

POCOCK, John G.A. (1997). *Le moment machiavélien*, Paris, Presses universitaires de France.

POLANYI, Karl (1983). *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard.

POMERANZ, Kenneth (2010). *Une grande divergence ; la Chine, l'Europe et la construction de l'économie mondiale*, Paris, Albin Michel, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

POMERANZ, Kenneth (2009). « Le machinisme induit-il une discontinuité historique ? Industrialisation, modernité précoce et formes de changement économique dans l'Histoire globale », dans Philippe Beaujard, Laurent Berger et Philippe Norel (dir.), *Histoire globale, mondialisations et capitalisme*, Paris, La Découverte, p. 335-373.

POTVIN, Maryse et Bernard FOURNIER (2000). « Introduction », dans Maryse Potvin, Bernard Fournier et Yves Couture (dir.), *L'individu et le citoyen dans la société moderne*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 7-13.

QUANTIN, Patrick (2000). « La difficile consolidation des transitions démocratiques africaines des années 1990 », dans Christophe Jaffrelot (dir.), *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Éditions Karthala, p. 479-507.

RAMADAN, Tariq (2011). *L'islam et le réveil arabe*, Paris, Presses du Châtelet.

RAWLS, John (1995). *Libéralisme politique*, Paris, Presses universitaires de France.

REICH, Robert B. (2007). *Supercapitalism : The Transformation of Business, Democracy, and Everyday Life*, New York, Alfred A. Knopf.

RENAULT, Emmanuel (2000). *Mépris social : éthique et politique de la reconnaissance*, Paris, Éditions du Passant.

RENAUT, Alain (2004), *Qu'est-ce qu'une politique juste : essai sur la question du meilleur régime*, Paris, Bernard Grasset.

RICŒUR, Paul (1991). *Lectures 1. Autour du politique*, Paris, Éditions du Seuil.

RIST, Gilbert (1996). *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

ROSANVALLON, Pierre (2006). *La contre-démocratie*, Paris, Éditions du Seuil.

ROSANVALLON, Pierre (2000). *La démocratie inachevée : histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Gallimard.

ROSANVALLON, Pierre (1995). *La nouvelle question sociale : repenser l'État-providence*, Paris, Éditions du Seuil.

ROSANVALLON, Pierre (1993). « L'histoire du mot démocratie à l'époque moderne », dans *Situations de la démocratie*, Paris, Gallimard/Éditions du Seuil, p. 11-29.

ROSTOW, Walt Whitman (1962). *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Éditions du Seuil.

ROUQUIÉ, Alain (2010). *À l'ombre des dictatures : la démocratie en Amérique latine*, Paris, Albin Michel.

ROUQUIÉ, Alain (2008). « Le Brésil, un État sud-américain parmi les grands ? », dans Christophe Jaffrelot (dir.), *L'enjeu mondial : les pays émergents*, Paris, Presses de SciencesPo/L'Express, p. 105-115.

ROUSSELLIER, Nicolas (1998a). « Libéralisme politique et libéralisme économique : complémentarité ou antagonisme ? (XVIIIe-XIXe s.) », dans Serge Berstein (dir.), *La démocratie libérale*, Paris, Presses universitaires de France, p. 213-259.

ROUSSELLIER, Nicolas (1998b). « La crise de l'orthodoxie économique libérale dans l'entre-deux-guerres », dans Serge Berstein (dir.), *La démocratie libérale*, Paris, Presses universitaires de France, p. 647-687.

ROY, Olivier (2005). *La laïcité face à l'islam*, Paris, Stock.

RUSTOW, Dankwart A. (1970). « Transitions to democracy : Toward a dynamic model », *Comparative Politics*, vol. 2, nº 3, p. 337-363.

SANDEL, Michael (1999). *Le libéralisme et les limites de la justice*, Paris, Éditions du Seuil.

SCHNAPPER, Dominique (2007). *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Paris, Gallimard.

SCHNAPPER, Dominique (2002). *La démocratie providentielle : essai sur l'égalité contemporaine*, Paris, Gallimard.

SCHUBERT, Gunter (2010). « La démocratie peut-elle coexister avec le parti unique ? Pour une appréciation nuancée des élections villageoises et cantonales en Chine », dans Mireille Delmas-Marty et Pierre-Étienne Will (dir.), *La Chine et sa démocratie*, Paris, Fayard, p. 713-733.

SÉGUY, Jean (1980). *Christianisme et société*, Paris, Les Éditions du Cerf.

SOUYRI, Pierre-François (2011). « La révolution Meiji », dans *Le Japon : des samouraïs à Fukushima*, Paris, Librairie Arthème Fayard, p. 242-252.

SPITZ, Jean-Fabien (1995). *La liberté politique : essai de généalogie conceptuelle*, Paris, Presses universitaires de France.

STIGLITZ, Joseph E. (2002). *La grande désillusion*, Paris, Fayard.

STONE, Lawrence (1974). *Les causes de la Révolution anglaise, 1529-1642*, Paris, Flammarion.

STORDEUR, Danielle (2000). « Jerf et Ahmar et l'émergence du Néolithique au Proche-Orient », dans Jean Guilaine (dir.), *Premiers paysans du monde : naissances des agricultures*, Paris, Errance, p. 33-60.

STRAYER, Joseph R. (1979). *Les origines médiévales de l'État moderne*, Paris, Payot.

TAYLOR, Charles (2011). *L'âge séculier*, Montréal, Boréal.

TAYLOR, Charles (2002). « Quiproquos et malentendus : le débat communautariens-libéraux », dans *Libéraux et communautariens,* textes réunis et présentés par André Berten, Pablo Da Silveira et Hervé Pontoi, Paris, Presses universitaires de France, p. 87-119.

TAYLOR, Charles (1998). *Les sources du moi : la formation de l'identité moderne*, Montréal, Boréal.

TESTART, Alain (2012). *Avant l'histoire. L'évolution des sociétés, de Lascaux à Carnac*, Paris, Gallimard.

TESTART, Alain (2010). *La déesse et le grain : trois essais sur les religions néolithiques*, Paris, Errance.

TESTART, Alain (2004). *L'origine de l'État. La servitude volontaire II*, Paris, Errance.

TESTART, Alain (1985). *Le communisme primitif*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

THÉRIAULT, Joseph-Yvon (1996). « De la critique de l'État-providence à la reviviscence de la société civile : le point de vue démocratique », dans Sylvie Paquerot (dir.), *L'État aux orties ? : mondialisation de l'économie et rôle de l'État*, Montréal, Les Éditions Écosociété, p. 141-150.

TORT, Patrick (2011). *Darwin et le darwinisme*, Paris, Presses universitaires de France.

TORT, Patrick (2008). *L'effet Darwin : sélection naturelle et naissance de la civilisation*, Paris, Éditions du Seuil.

TOURAINE, Alain (1997). *Pourrons-nous vivre ensemble ? Égaux et différents*, Paris, Fayard.

VALLA, François (2000). « La sédentarisation au Proche-Orient : la culture natoufienne », dans Jean Guilaine (dir.), *Premiers paysans du monde : naissances des agricultures*, Paris, Errance, p. 13-30.

VERMEREN, Pierre (2011). *Maghreb : les origines de la révolution démocratique*, Paris, Pluriel.

WAGNER, Peter (1996). *Liberté et discipline : les deux crises de la modernité*, Paris, Éditions Métailié.

WARIN, Philippe (2002). « La politique associative en construction : enjeu économique, enjeu démocratique », *Lien social et politiques*, n° 48, p. 35-52.

WEBER, Max (1985). *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon.

WEINSTOCK, Daniel (2000). « La citoyenneté en mutation », dans Yves Boisvert, Jacques Hamel et Marc Molgat (dir.), *Vivre la citoyenneté : identité, appartenance et participation*, Montréal, Liber, p. 15-26.

WILL, Pierre-Étienne (2010). « Introduction : l'histoire n'a pas de fin », dans Mireille Delmas-Marty et Pierre-Étienne Will (dir.), *La Chine et sa démocratie*, Paris, Fayard, p. 3-38.

WILLCOX, Georges (2000). « Nouvelles données sur l'origine de la domestication des plantes au Proche-Orient », dans Jean Guilaine (dir.), *Premiers paysans du monde : naissances des agricultures*, Paris, Errance, p. 123-139.

WOOD, Gordon (1991). *La création de la république américaine*, Paris, Belin.

QUE L'OCCIDENT AIT FORGÉ LA MODERNITÉ, et qu'il y soit parvenu à travers une trajectoire singulière, cela n'est pas contestable. Pour autant, cela veut-il dire que la modernité est par essence occidentale et ne peut être reconstruite ni réinventée ailleurs ?

L'inscription des sociétés non occidentales dans la modernité est en cours. Cependant, la nature concrète et le rythme de cette inscription dépendent pour chaque société des caractéristiques acquises au cours de son parcours historique et des circonstances dans lesquelles elle a été confrontée à la modernité.

Proposant une lecture d'ensemble du mouvement historique, ce livre, à la fois essai et ouvrage de synthèse, est fondé sur une conception de la modernité comme ordre humain particulier, distinct de ceux qui l'ont précédé, mais tout aussi marqué d'ambivalences et de contradictions, induisant à la fois de nouvelles possibilités et de nouvelles contraintes pour les humains.

L'auteur trace d'abord le portrait des types de société (ordres primitif, néolithique et prémoderne) qui ont précédé la modernité. Il aborde par la suite la modernité comme la conjonction de trois processus : la formation et la démocratisation d'États-nations, l'essor d'une économie capitaliste et l'individualisation des rapports sociaux. Il analyse enfin les conditions nécessaires pour que s'amorcent et évoluent ces processus constitutifs et examine les défis que cela pose à quatre ensembles géopolitiques qui constituent autant de cas de figure distincts dans leur rapport à la modernité : l'Amérique latine, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, l'Asie méridionale et l'Asie orientale, ainsi que l'Afrique subsaharienne.

LOUIS CÔTÉ, professeur associé à l'École nationale d'administration publique, poursuit des réflexions sur les différences de trajectoire historique des diverses sociétés, réflexions aiguisées par quelque vingt-cinq années d'intervention auprès de fonctionnaires responsables des réformes administratives dans de nombreux pays, notamment en Afrique subsaharienne.

ISBN 978-2-7605-4256-3

PUQ.CA

9 782760 542563